



Publications de l'Académie du Royaume du Maroc
Collection "Sessions"

L'Afrique

comme horizon de pensée



43^{ème} Session de l'Académie du Royaume du Maroc

Rabat, 8 - 11 décembre 2015

ACADÉMIE DU ROYAUME DU MAROC

Secrétaire perpétuel : Abdeljalil LAHJOMRI

Chancelier : Abdellatif BENABDELJELIL

Présidente des Séances : Rahma BOURQUIA

Adresse : Km 4, Avenue Mohammed VI (10170) -Souissi,
B. P. : 5062 - Rabat - Maroc

E-mail : arm@alacademia.org.ma

Téléphone: +212 05 37 75 51 99/35/75.52.00/65 95 46

Fax : +212 0537 75 51 01/75.51.89

Dépôt légal : 2016MO5399

ISBN : 978-9981- 46-088-1

Les opinions exprimées dans ce livre n'engagent que leurs auteurs

LES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE DU ROYAUME DU MAROC

- Henry Kissinger : U.S.A.
- Abdellatif Benabdelljalil : Maroc
- Abdelkrim Ghallab : Maroc
- Mohamed Bencharifa : Maroc
- Abdullah Omar Nassef : Arabie Saoudite
- Fuat Sezgin : Turquie
- Ahmed Dhubaïb : Arabie Saoudite
- Mohamed Allal Sinaceur : Maroc
- Mohamed chafik : Maroc
- Lord chalfont : Royaume-Uni de G.B.
- Amadou Mahtar M'Bow : Sénégal
- Idriss Khalil : Maroc
- Abass- Al-Jirari : Maroc
- Pedro Ramirez-Vasquez : Mexique
- Mohamed Farouk Nebhane : Maroc
- Abdellah Laroui : Maroc
- Anatoly Andreï Gromyko : Russie
- Eduardo de Arantes E. Oliveira : Portugal
- Pu Shouchang : Chine
- Idriss Alaoui Abdellaoui : Maroc
- Al- Hassan Bin Talal : Jordanie
- Mohamed Kettani : Maroc
- Habib EL- Malki : Maroc
- Mario Soares : Portugal
- Klaus Schwab : Suisse
- Driss Dahak : Maroc
- Ahmed Kamal Aboulmajd : Egypte
- Mania Saïd AL-oteiba: Emirats-Arabes-unis
- Ives Pouliquen : France
- Omar Azimane : Maroc
- André Azoulay : Maroc
- Mohammed Jaber- Al- Ansari : Bahrein
- AL- Houceine Ouaggag : Maroc
- Rahma Bourquia : Maroc
- Abdeljlil Lhajomri : Maroc

LES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU ROYAUME DU MAROC

I. Collection "Sessions"

- 1- "Al : Qods : Histoire et civilisation" mars 1981.
- 2- "Les crises spirituelles et intellectuelles dans le monde contemporain", novembre 1981.
- 3- "Eau, nutrition et démographie", 1^{ère} partie, avril 1982.
- 4- "Eau, nutrition et démographie", 2^{ème} partie, novembre 1982.
- 5- "Potentialités économiques et souveraineté diplomatique", avril 1983.
- 6- "De la déontologie de la conquête de l'espace", mars 1984.
- 7- "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes", octobre 1984.
- 8- "De la conciliation entre le terme du mandat présidentiel et la continuité de la politique intérieure et étrangère dans les Etats démocratiques", avril 1985.
- 9- "Trait d'union entre l'Orient et l'Occident: Al - Ghazali et Ibn- Maïmoun", novembre 1985.
- 10- "La piraterie au regard du droit des gens", avril 1986.
- 11- "Problèmes d'éthique engendrés par les nouvelles maîtrises de la procréation humaine", novembre 1986.
- 12- "Mesures à décider et à mettre en œuvre en cas d'accidents nucléaires", juin 1987.
- 13- "Pénurie au Sud, incertitude au Nord: constat et remèdes", avril 1998.
- 14- "Catastrophes naturelles et péril acridien", novembre 1988.
- 15- "Université, recherche et développement", juin 1989.

- 16- "Des similitudes indispensables entre pays voulant fonder des ensembles régionaux", décembre 1989.
- 17- "De la nécessité de l'homo oeconomicus pour le décollage économique de l'Europe de l'Est", mai 1990.
- 18- "L'invasion du Koweït par l'Irak et le nouveau rôle de l'O.N.U.", avril 1991.
- 19- "Le droit d'ingérence est- il une nouvelle légalisation du colonialisme?", octobre 1991.
- 20- "Le patrimoine commun hispano-mauresque", avril 1992.
- 21- "L'Europe des Douze et les autres", novembre 1992.
- 22- "Le savoir et la technologie", mai 1993.
- 23- "Protectionnisme économique et politique d'immigration", décembre 1993.
- 24- "Les chefs d'Etat face au droit à l'autodétermination", avril 1994.
- 25- "Les pays en voie de développement entre l'exigence démocratique et la priorité économique", novembre 1994.
- 26- "Quel avenir pour le bassin méditerranéen et l'Union européenne?", mai 1995.
- 27- "Droits de l'homme et emploi, compétitivité et robotisation", avril 1996.
- 28- "Et si le processus de paix au Moyen-Orient devait échouer?", décembre 1996.
- 29- "Mondialisation et identité", mai 1997.
- 30- "Droits de l'homme et manipulations génétiques", novembre 1997.
- 31- "Pourquoi les dragons d'Asie ont - ils pris feu ?", mai 1998.
- 32- "Jérusalem, point de rupture ou lieu de rencontre ?", novembre 1998.
- 33- "La dissémination des armes nucléaires est-elle ou non un facteur de dissuasion?", mai 1999.
- 34- "La pensée de Hassan II : authenticité et renouveau", 2 volumes, avril 2000.
- 35- "La politique de l'eau et la sécurité alimentaire du Maroc à l'aube du XXI^e siècle", (version française), novembre 2000.

- 36- "La politique de l'eau et la sécurité alimentaire du Maroc à l'aube du XXI^e siècle", (version arabe), novembre 2001.
- 37- "La crise des valeurs et le rôle de la famille dans l'évolution de la société contemporaine", avril 2001.
- 38- "Quel avenir pour les pays en développement à la lumière des changements découlant de la mondialisation ?", novembre 2001.
- 39- "Les relations internationales durant la première décennie du XXI^e siècle : quelles perspectives?"; novembre 2002.
- 40- "Les guerres locales et régionales et leurs conséquences sur le développement, la civilisation et la paix dans le monde", décembre 2002.
- 41- "Le cinquantenaire de la révolution du Roi et du peuple", Rabat, août 2003.

II. Collection "le patrimoine"

- 42- "AL-Dhail wa Al- Takmilah", d'Ibn Abd Al-Malik Al-Marrakuchi, Vol. VIII, (2 tomes) (biographies maroco-andalouses), édition critique par M. Bencharifa 1984.
- 43- "Al- Ma'wa ma warada fi chorbihi mine al-adabe", (apologétique de l'eau), de M. Choukry AL-Aloussi, édition critique de M. Bahjat AL-Athari, 1985.
- 44- "Maâlamat Al - Malhoun", 10 et 20 parties du 10 volume, Mohamed Al-Fassi, 1986, 1987.
- 45- "Diwane Ibn-Fourkoune", recueil de poèmes andalous présentés et commentés par Mohamed Ben charifa, 1987.
- 46- "Aîn Al Hayah Fi Ilm Istinbât Al Miah": (Source de la vie en science hydrogéologique) de A. Damanhour, présentation et édition critique par Mohamed Bahjat Al-Athari, 1989.
- 47- "Maâlamat Al-Malhoun" 30 volume des "chefs d'œuvre d'Al-Malhoun", Mohamed Al-Fassi, 1990.
- 48- "Oumdat attabib fi Mâarifati Annabat" (Référence du médecin en matière des plantes) d'Abou Al-Khaïr Al-Ichbili, 1^{er} et 2^{ème} volumes, édition critique par Mohamed - Larbi Al-Khattabi, 1990.

- 49- "Kitab attayssir fi al- moudawat wa tadbir" (Le "Tyassir") d'Avenzoar, Abou Marwan Abdelmalik Ibn Zohr, édition critique par Mohamed Ben Abdellah Roudani, 1991.
- 50- "Maâlamat Al-Malhoune" 1^{ère} partie du 2^{ème} volume, par Mohamed Al-Fassi, 1991.
- 51- "Maâlamat Al-Malhoune" 2^{ème} partie du 2^{ème} volume par Mohamed Al-Fassi, 1992.
- 52- "Boghyat wa tawashi Al-Moussiqa Al-Andaloussia", par Azeddine Bennani, 1995.
- 53- "Iqad Ashoumou'e" (musique andalouse), par Mohamed Al-Bou'ssami, éd. Critique par Abdelaziz Benabdeljalil, 1995.
- 54- "Maâlamat Al-Malhoune" : «Myat qassida wa qassida», par Mohamed Al-Fassi, 1997.
- 55- "Voyage d'Ibn Battuta", (5 volumes), édition critique par Abdelhadi Tazi, 1997.
- 56- "Kounnach AL-Haïk)", corpus des onze naoubas de la musique andalouse, édition critique par Abdelmalik Bennouna, présentation par Abbas AL-jirari, 1999.
- 57- "Hymnes nationaux marocains et leur rôle dans le mouvement de libération", révision Abdel Aziz ben Abdeljalil, 2005.
- 58- "Les Mémoires d'un Hydrologue du XX^e siècle", par Robert p. Amborggi, 2006.
- 59- "Histoires D'eau", par Robert p. Amborggi, 2006.
- 60- "L'Atlantide Revisitée par la science de l'an 2000", par Robert p. Amborggi, 2006.
- 61- "L'apport arabe a la civilisation de l'eau et la renaissance européenne (622-J.- C.- 2000)", par Robert p. Amborggi, 2006.
- 62- "Vade- Mecum De l'ingénieur- Hydrologue", par Robert p. Amborggi, 2006.
- 63- "Encyclopédie Al-Malhoune", Diwan Cheikh Abdel Aziz Al Maghrawi, 2008.
- 64- "Encyclopédie Al-Malhoune", Diwan Cheikh Jilali Mtired, 2008.
- 65- "Encyclopédie Al-Malhoune", Diwan Cheikh Mohammed Ben Ali Ould Rzyn, 2009.

- 66- "Les Mosquées de Fès, et du Nord du Maroc", par Boris Maslow 1937, Réplique réimprimée.
- 67- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Abdel Qader El Alami, 2009.
- 68- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Thami Mdaghri, 2010.
- 69- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Ahmed Al Gandoz , 2011.
- 70- "Citations et proverbes en darija marocaine", collecte, révision et réalisation de l'Association Marocaine du Patrimoine Linguistique, 2010.
- 71- "Les chansons Sqa et les morceaux de musique ou l'accession aux sciences musicales", par cheikh Ibrahim Tadili, révision Abdel Aziz ben Abdeljalil, 2011.
- 72- "Les naouba andalouses écrites en solfège", (Tome V: Naouba el Maya), réalisation Younes Shami ,2011.
- 73- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Ahmed Ghrabli, 2012.
- 74- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Idriss Ben Ali Sounani, 2013.
- 75- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Sultan Moulay Abdel-Hafid ,2014.
- 76- "Encyclopédie Al-Malhouné", Diwan Cheikh Ahmed ben Ali Al Masfioui Demnati, 2016.

III - Collection "l'histoire du Maroc"

- 77- "Al Ilmam", écrit par Mohamed Tazi Saoud, il s'agit d'une introduction à l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord, 2006.
- 78- "Salé et Ribat al-Fath, leurs flottes et leur course djihadiste", écrit par Jaâfar Ben Ahmed Naciri, révision Ahmed Ben Jaâfar Naciri, (6 volumes), 2006.
- 79- "Histoire ancienne de l'Afrique du Nord", par Stéphane Gsell, traduit vers l'arabe par Mohammed tazi saoud (8 volumes) 2007.
- 80- "Le Maroc Antique", par Jérôme Carcopino, traduit vers l'arabe par Mohammed tazi saoud (1 volume) 2008.

81- "Larache dans l'histoire du Maroc avant la protection: les aspects de la vie politique, économique et urbaine", écrit par Idris Chahboune ,2014.

IV. Collection "Les lexiques"

82- "Lexique arabo-berbère", 1^{er} tome, par Mohamed Chafik, 1990.

83- "Lexique arabo-berbère", 2^{ème} tome, par Mohamed Chafik, 1996.

84- "Le dialecte marocain, lieu de confluences de l'arabe et du berbère", 1999.

85- "Lexique arabo-berbère", 3^{ème} tome, par Mohamed Chafik, 2000.

V. Collection "Les séminaires"

86- "Falsafat Attachrie Al-Islami" 1^{er} séminaire de la "Commission des valeurs spirituelles et intellectuelles" de l'Académie, 1987.

87- "Actes des séances solennelles consacrées à la réception des nouveaux membres", (1980-1986), décembre 1987.

88- "Conférences de l'Académie" (1983-1987), 1988.

89- "Caractères alphabétiques de la langue arabe et technologie", février 1988.

90- "Droit canonique, fiqh et législation", février 1989.

91- "Fondements des relations internationales en Islam", 1989.

92- "Droits de l'homme en Islam", 1990.

93- "Interactions culturelles de l'Orient et de l'Occident", 1991.

94- "Problèmes de l'usage de la langue arabe au Maroc", 1993.

95- "Le Maroc dans les études orientalistes", Marrakech, 1993.

96- "La traduction scientifique", Tanger, 1995.

97- "L'avenir de l'identité marocaine devant les défis contemporains", Tétouan, 1997.

98- "l'immigration des Marocains à l'étranger", Nador 1999.

99- "Les morisques au Maroc", 2^{ème} partie, Chaouen, 2000.

- 100- "Proverbes vernaculaires au Maroc, leur transcription et leur utilisation scientifique et pédagogique", Rabat, décembre 2001.
- 101- "La culture du Sahara: ses spécificités et ses composantes marocaines", Rabat, mars 2002
- 102- "L'extrémisme et ses manifestations dans la société marocaine", Rabat, mai 2004.
- 103- "La présence portugaise au Maroc et ses effets", Safi, Octobre 2004.
- 104- "Les questions de l'utilisation de l'arabe au Maroc", (le deuxième symposium), Fès, mai 2005.
- 105- "Le conte populaire dans le patrimoine marocain", Rabat, septembre 2005.
- 106- "La patrie et la citoyenneté et les perspectives de développement humain", Rabat, juin 2006.
- 107- "Le Maroc dans la pensée d'Ibn Khaldoun", Fès, Mars 2007.
- 108- "Les coutumes et les traditions de la société marocaine", Marrakech, novembre 2007.
- 109- "Fès dans l'histoire du Maroc", (2 volumes), Fès, décembre 2008.
- 110- "La langue arabe dans le discours législatif, administratif et médiatique au Maroc", Rabat, octobre 2011.
- 111- "L'identité marocaine à la lumière de ses caractéristiques constitutionnelles", Rabat, octobre 2012.
- 112- "La moralisation de la vie publique au Maroc", Rabat, novembre 2013.
- 113- "La culture marocaine et les défis du développement", Rabat, décembre 2014.

VI. La revue «ACADEMIA»

- 114- "ACADEMIA" est la revue de l'Académie du Royaume du Maroc. Son numéro dit inaugural comprend les actes de la cérémonie d'inauguration de l'Académie par sa Majesté le Roi Hassan II, le 21 avril 1980, la réception des académiciens, les discours prononcés à cette occasion et les textes constitutifs de l'Académie.

- 115- "ACADEMIA", N°1, février 1984.
- 116- "ACADEMIA", N°2, février 1985.
- 117- "ACADEMIA", N°3, février 1986.
- 118- "ACADEMIA", N°4, novembre 1987.
- 119- "ACADEMIA", N°5, décembre 1988.
- 120- "ACADEMIA", N°6, décembre 1989.
- 121- "ACADEMIA", N°7, décembre 1990.
- 122- "ACADEMIA", N°8, décembre 1991.
- 123- "ACADEMIA", N°9, décembre 1992.
- 124- "ACADEMIA", N°10, septembre 1993.
- 125- "ACADEMIA", N°11, décembre 1994.
- 126- "ACADEMIA", N°12, 1995.
- 127- "ACADEMIA", N°13, 1996.
- 128- "ACADEMIA", N°14, 1997.
- 129- "ACADEMIA", N°15, numéro spécial consacré aux Morisques, 1998.
- 130- "ACADEMIA", N°16, 1999.
- 131- "ACADEMIA", N°17, 2000.
- 132- "ACADEMIA", N°18, 2001.
- 133- "ACADEMIA", N°19, 2002.
- 134- "ACADEMIA", N°20, 2003.
- 135- "ACADEMIA", N°21, 2004.
- 136- "ACADEMIA", N°22, 2005.
- 137- "ACADEMIA", N°23, 2006.
- 138- "ACADEMIA", N°24, 2007.
- 139- "ACADEMIA", N°25, 2008.

140- "ACADEMIA", N°26, 2009.

140- "Guide de l'Académie et bilan de ses travaux à l'occasion de son trentième anniversaire", (1400-1431/1980-2010).

142- "ACADEMIA", N°27, 2010.

143- "ACADEMIA", N°28, 2011.

144- "ACADEMIA", N°29, 2012.

145- "ACADEMIA", N°30, 2013.

146- "ACADEMIA", N°31, 2014.

147- "ACADEMIA", N°32, 2015.

148- "ACADEMIA", N°33, 2016.

Sommaire

Discours d'ouverture 23

Abdeljalil LAHJOMRI

Secrétaire Perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc

Présentation introductive de la session 35

Rahma BOURQIA

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc - Présidente des Séances

• 1^{ère} partie: Textes français

Penser l'Afrique autrement..... 53

Henri LOPES

Ecrivain, République du Congo

Nécessité, pour l'Afrique, de penser le "raccourci historique" de son développement (économique, social et politique) et le prendre 77

Ahmed ARAFA

Global Local Forum, Dakar, Sénégal

Le Maroc, acteur stratégique d'une coopération sud-sud novatrice pour le développement et la sécurité en Afrique. Pertinence et profondeur de champs 85

Bouchra RAHMOUNI BENHIDA

Professeur à l'Université Hassan I, Settat - Maroc

L'Afrique comme point de vue du monde 107

Babacar SALL

Sociologue et homme de lettres - Sénégal

Science, technique et développement des pays d'Afrique..... 131

Amadou Mahtar M'BOW

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc

**Les nouveaux horizons du constitutionnalisme en Afrique,
l'exemple de la constitution du Maroc de 2011 143**

Luis Maria CAZORLA PRIETO

Président Pro-Real Académie de Jurisprudencia y legislación - Espagne

**Les principes constitutionnels et les transitions démocratiques en
Afrique francophone et au Maghreb 153**

Najib BA MOHAMMED

Professeur à l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès

**La protection de la vie privée et des données à caractère personnel en
Afrique : L'entrée du continent africain dans l'ère numérique 179**

Saïd IHRAI

Président de la CNDP - Maroc

L'Afrique des droits de l'homme. Acquis de la justice transitionnelle 199

Ahmed HERZENNI

Ancien président du CNDH- Maroc

L'islam en pays swahili, Etat des lieux et mutations : Le cas des Comores 219

Sultan CHOUZOUR

Anthropologue - Iles Comores

L'Afrique, un continent à fort potentiel économique 235

Christian DE BOISSIEU

Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

L'Afrique, la Méditerranée et l'Europe: une région à l'échelle du monde 251

André AZOULAY

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc

Penser l'horizon 261

Tanella Boni

Écrivain, Professeur de philosophie - Côte d'Ivoire

Les défis sociaux majeurs de l'Afrique, Réalités du présent et enseignements pour l'avenir 273

Driss GUERRAOU

Professeur à l'Université Mohammed V, Rabat

Secrétaire Général du CESE du Royaume du Maroc

Le Co-développement Euro-Africain : Du concept aux réalités.

Le rôle des Académies 285

François GUINOT

Président du Groupe Inter-Académique pour le Développement-GID

Président honoraire de l'Académie des technologies de France

De la question de la pertinence du modèle de développement durable pour l'Afrique 301

Fatima ARIB

Professeur à l'Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc

Les Territoires : leviers politique, stratégique et opérationnel pour une transformation durable de l'Afrique 325

Abdoulaye SENE

Global Local Forum, Dakar, Sénégal

Femmes Africaines en devenir en Afrique Subsaharienne 335

Catherine COQUERY-VIDROVITCH

Professeur émérite à l'Université Paris-Diderot Paris-7

**Mémoire et imbrication des durées dans l'histoire des sociétés
africaines..... 359**

Jean-François Leguil - BAYART

Directeur de la chaire d'Etudes Africaines comparées (EGE-UM6P)

**Les enjeux de la culture dans le développement en Afrique
postcoloniale 393**

Saley BOUBÉ BALI

Professeur à l'Université de Zinder (Niger)

Les pensées Africaines du professeur Adrien HUANNOU 409

Denis AVIMADJESSI

Président de l'Association des Ecrivains et Gens de Lettres du Bénin

**Le rôle des élites dans la transition démocratique dans les pays
Africains 415**

Habib KAZDAGHLI

*Doyen de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités,
de l'Université de Manouba, Tunis, Tunisie.*

**De la relation entre les institutions informelles et le développement :
la leçon africaine..... 429**

Brahim EL MORCHID

Enseignant-chercheur, à la Faculté de Droit, Marrakech

Afrique : Education et santé 471

Ali BENMAKHOUF

Professeur à l'université de Paris Est Créteil

**La paix, la sécurité et le développement en Afrique Centrale, depuis
la dernière décennie du XX^{ème} siècle : état des lieux et perspectives 487**

Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

*Professeur au Département d'Histoire Faculté des Lettres et Sciences
Humaines, (Université Marien Ngouabi)- Congo*

L'islam confrérique tijāniyya en Côte d'Ivoire : le poids de l'histoire (Fin XIX^e siècle au XX^e siècle)	521
--	-----

Chikouna CISSE

*Enseignant-chercheur au Département d'Histoire de l'Université Félix
Houphouët Boigny d'Abidjan - Côte d'Ivoire.*

• 2^{ème} partie: Textes anglais

Connected History and Morocco's Place in Africa	537
--	-----

Shamil JEPPIE

*Institute for Humanities in Africa
University of Cape Town*

African Economies and Challenges of Globalization	549
--	-----

Nkosana Moyo

*Founder and Executive Chair
Mandela Institute for Development Studie*

In Quest of Afro-centric Media Values: Inspirations from the Ubuntu Philosophy	555
---	-----

William Tayeebwa

Ph.D. Makerere University, Kampala, Uganda

The Lusophone Countries in Africa, as an African horizon for the Lisbon Academy of Sciences	563
--	-----

Eduardo Romano de Arantes e Oliveira

Member of the Academy of the Kingdom of Morocco

Terrorism, Democracy and the Challenges of Development in Nigeria	573
--	-----

Tunde Babawale

Prof. Dean, Student Affairs University of Lagos Akoka

Discours d'ouverture de la session

Abdeljalil LAHJOMRI

**Secrétaire Perpétuel
de l'Académie du Royaume du Maroc**

Messieurs les Savants Hôtes,

Mesdames et Messieurs,

Salut et Bénédiction de Dieu sur Vous,

Je vous salue comme il vous sied et vous souhaite la bienvenue dans la capitale du Royaume du Maroc et vous remercie pour avoir répondu par l'affirmative à l'invitation de l'Académie du Royaume du Maroc, et, pour avoir supporté les peines du voyage. Je n'ai nul doute que les travaux de cette nouvelle session constitueront le prolongement des sessions précédentes qui se sont soldées par un grand succès.

C'est un grand honneur que Sa Majesté Mohammed VI -que Dieu le protège et lui prodigue longue vie- accorde Son Haut Patronage à la

quarante-troisième session de l'Académie du Royaume du Maroc, ce qui laisse apparaître l'attention de Sa Majesté dans le soutien de la Culture, de la Connaissance et de la Pensée éclairée.

L'intérêt que porte l'Académie au sujet de l'Afrique en tant qu'horizon pour la Pensée est une manière de réaliser tous les objectifs qui lui ont été fixés et qui tendent vers l'encouragement, le développement de la recherche et l'investigation dans les domaines les plus importants de l'activité intellectuelle, qu'il s'agisse des Sciences du Culte, de la Philosophie, de l'Ethique, du Droit, de l'Histoire, de la Littérature, des Beaux Arts, des Sciences, de l'Education, de la Diplomatie, de l'Economie, de l'Urbanisme, des Techniques pratiques ou d'autres domaines et, aussi, dans le cadre d'une rencontre permanente pour échanger les points de vue et dans celui de la création d'une ambiance d'amitié et d'harmonie, de déploiement des efforts pour perpétuer les travaux qui visent l'intérêt général.

Et, quand Sa Majesté Mohammed VI, que Dieu le glorifie, m'a honoré en me confiant la noble mission de Secrétaire Perpétuel de l'Académie, Sa Majesté a donné ses Hautes Directives pour réactiver et restructurer l'Académie afin que cette dernière puisse être apte à assurer la mission qui lui incombe, à savoir, assurer le rayonnement scientifique et culturel du Royaume, contribuer dans la réflexion relative aux problématiques et aux thèses qui sont posées au monde d'aujourd'hui, et ancrer les bienfaits du dialogue culturel, fructueux et constructif.

Les résultats scientifiques de l'Académie du Royaume du Maroc témoignent de la richesse de son parcours intellectuel depuis sa création en 1977 et l'organisation de la session marquant sa fondation à Fès sous la présidence de son fondateur Feu Sa Majesté Hassan II, Que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde, le 21 avril 1980. Le fait est que les missions et les objectifs de l'Académie, tels que précisés par le Dahir qui la constitue, sont toujours convenables et appropriés au moment présent. Grâce à l'autonomie que lui accorde le Dahir fondateur et le Haut Patronage que Sa Majesté le Roi ne cesse de conférer à l'Institution, il lui sera possible, lors du démarrage actuel, de poursuivre ses missions en tant qu'Académie nationale, qui contribue au rayonnement de la Pensée et à la renaissance culturelle du Royaume.

Nous aspirons, en fonction des orientations de Sa Majesté, à la restructuration de l'Académie, à la révision de son cadre juridique, en vue d'élever sa capacité de polarisation des compétences scientifiques et intellectuelles dans tous les domaines, et aussi, pour qu'elle devienne un incubateur pour le Savoir et la Création. Ceci ne sera possible qu'en présence d'un cadre législatif approprié, une planification bien agencée et des ressources humaines et financières nécessaires.

Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que les Académies sont des incubateurs de savoirs en développement, un pôle de rayonnement culturel. Et, si le

principe de son travail s'appuie sur la confidentialité et sur la régularité des sessions, son impact restera limité selon ce que cela pourrait apporter à la société. Le temps de l'ère des Académies fermées est révolu et le pari demeure tributaire du lien à établir entre le droit au développement et le droit au Savoir distingué. L'exploitation de ce que procure la Technologie pour assurer un service culturel ne concerne pas uniquement l'élite scientifique, mais un large public qui englobe les étudiants et les Universitaires.

Pour cela, si l'Académie du Royaume du Maroc pense à réaliser plus de rayonnement sur le plan culturel à partir de ses objectifs, elle devra s'ouvrir sur des milieux scientifiques et culturels remarquables, afin qu'un large public puisse accéder à un Savoir distingué qui lui permettra d'atteindre les objectifs et d'acquérir la primauté dans les différents domaines de la Culture et de la Connaissance. Ainsi, l'Académie pourra offrir un service public qui aura son importance et son utilité dans ce qu'elle procurera aux Chercheurs comme moyens de travail incontournables. Le fait que l'Académie accueille dernièrement la Commission Nationale Marocaine pour l'Education la Culture et les Sciences sur le plan institutionnel est une consécration de cette orientation. C'est pourquoi, il faudra poursuivre le déploiement rapide et accéléré de beaucoup d'efforts pour apporter plus de vivacité à la dimension d'éclairage de l'Académie et pour renforcer l'efficacité du travail culturel parmi les politiques publiques.

Mesdames et Messieurs,

L'Académie du Royaume du Maroc a été frappée par la mort d'un de ses savants, un des cavaliers dans le champ de la recherche scientifique, le Professeur Abdellatif Berbich, le précédent Secrétaire Perpétuel. Il fut, Miséricorde soit sur lui, l'exemple même de l'Intellectuel et du Savant Eclairé. Il a grimpé le podium de la Pensée et des champs de la Connaissance par son appartenance à la première promotion des médecins marocains. Il a réalisé bon nombre de recherches de qualité, considérées aujourd'hui comme des références dans le domaine scientifique. Le Professeur Berbich a été fidèle aux valeurs du travail en silence et sans narcissisme, défendant la vertu sans sectarisme, et ce, dans le but de procurer du bonheur aux autres.

Mes paroles, quelle qu'en soit leur richesse, ne me permettent pas d'exprimer aisément les sentiments causés par cette perte et qui m'envahissent en ce moment même où je passe en revue tout ce que le défunt a pu rendre à la recherche scientifique et à l'Académie du Royaume comme services nobles, en toute sincérité et fidélité. Nous sommes incapables de citer toutes ses vertus et ses mérites, Puisse Dieu l'accueillir en Sa Sainte Miséricorde.

Mesdames et Messieurs,

L'Horizon de la Pensée constitue en permanence l'origine des civilisations et la caractéristique des peuples avancés. Et, quand

l'Académie fait de l'Afrique un objet de réflexion, c'est parce que cette dernière est un continent qui se trouve au cœur même de mutations historiques importantes. Elle est le moteur futur du développement mondial. Vous n'êtes pas sans savoir que notre choix pour ce sujet n'est pas le fruit du hasard. Il s'inscrit dans le contexte de la ligne de conduite éclairée de Sa majesté le Roi qui a ouvert des chantiers prometteurs de coopération avec les pays de ce continent. Tous les rapports prévisionnels mondiaux ne manquent pas d'insister sur sa position stratégique, actuelle et à venir, et sur tous les plans. Il suffit de rappeler ici ce que vivent les sociétés africaines comme profonds changements, et ce qu'elles affrontent comme défis démographiques, économiques, environnementaux, politiques, sociaux et culturels. C'est pourquoi, nous nous attelons à faire de cette session un forum de réflexion pour exprimer les préoccupations des peuples africains, analyser leurs visions, en prévision de leur avenir. Le vingt-et-unième siècle sera un siècle africain par excellence. Donc, jusqu'à quel point est-il possible de considérer cette représentation comme un avis justifié qui s'appuie sur des preuves tangibles, ou bien, est-ce un simple rêve difficile à réaliser ?

Le continent africain est considéré comme le second grand continent du monde, de par sa superficie et le nombre d'habitants. Il possède des ressources naturelles importantes dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie, des mines, dont la majeure partie n'a pas encore été exploitée, contrairement à la situation des autres continents du monde dont la plupart de leurs ressources sont presque épuisées. Tout

ceci prédispose l'Afrique à contribuer au développement de l'économie mondiale dans les prochaines décennies, pour en faire le continent de l'avenir. Par ailleurs, l'Afrique compte plus de mille langues pratiquées (l'UNESCO l'a estimée à deux mille). L'Afrique est donc un continent où la diversité ne se limite pas aux choses ni aux vérités de la vie, un continent où le pluralisme ne se laisse pas absorber par le monde des idées et des opinions.

Pour cela, les mutations que vit l'Afrique contemporaine incitent à ouvrir des perspectives de réflexion qui dépassent les clichés et les stéréotypes figés qui font que l'Afrique est similaire des cas de violence, de luttes intérieures, politiques, ethniques, enveloppées dans la réalité de la pauvreté et du sous-développement, de la propagation de l'analphabétisme, de la famine et des maladies meurtrières.

Aussi, malgré tout ce que l'Afrique possède comme richesses colossales, naturelles et humaines, elle affronte énormément d'obstacles qui entravent la réalisation du développement durable escompté, en l'occurrence, et c'est le plus important, le niveau très bas de l'enseignement, la pression des dettes extérieures des Etats, le manque de stabilité politique et économique, le tout sur le même pied d'égalité. Les pays africains sont classés parmi les pays qui accusent un retard économique. En dépit du fait qu'ils comptent 13% de la population mondiale, ils ne recueillent que 3% du produit local brut mondial. Son lot dans le commerce mondial, à l'aune du nouveau millénaire, ne dépasse pas 2%. De même, ces pays sont les moins lotis en matière d'investissement,

en comparaison avec les pays et les régions en pleine croissance dans le monde. L'Afrique devra développer les infrastructures, les routes, l'électrification. L'homme africain demeure dans l'obligation d'accéder à l'enseignement, aux services de santé, d'obtenir des crédits pour financer des projets, d'améliorer la gouvernance, en attirant plus d'investissements et en créant des chances de travail.

Il est judicieux de reconnaître qu'un certain nombre de défis auxquels fait face l'Afrique aujourd'hui sont globalement liés aux changements climatiques, aux questions de la sécurité, à la recherche des sources d'énergie, en vue de réaliser le développement économique et exploiter de manière efficace les ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs,

Les Sciences, les Lettres et la Recherche Scientifique sont considérées comme le moteur en matière de développement des sociétés modernes. Le continent africain a toutes les aptitudes humaines et cognitives qui le prédisposent à participer et de manière efficace dans l'évolution de ces champs en adoptant les technologies modernes, en soutenant les jeunes chercheurs, en vue de limiter la fuite des cerveaux, de profiter de leur expertise dans l'enrichissement de la recherche théorique et pratique.

La jeunesse africaine, aujourd'hui, accumule l'intelligence cognitive et l'envie d'apprendre, nécessaires à procurer au Continent tout ce qui lui permettra de réaliser une société de Savoir, en interaction permanente avec le marché de l'emploi. De même, le talent de la jeunesse africaine,

ses compétences techniques attirent les investisseurs étrangers pour financer la recherche scientifique dans tous les domaines et surtout, dans ceux des Sciences Mathématiques, Physiques et Astronomiques. C'est ainsi que l'Union Africaine a développé l'année écoulée la tribune des Sciences et des Techniques qui offre à l'Afrique un environnement sain et convenable. C'est là une orientation stratégique future qui permettra de profiter des résultats de ces recherches et d'enrichir les études scientifiques.

Mesdames et Messieurs,

Nous voici aujourd'hui en train d'ouvrir de nouveau les portes de l'Académie du Royaume du Maroc à une élite brillante parmi les Académiciens, les Penseurs et les Experts d'Afrique et d'autres continents, pour examiner des axes d'une grande profondeur, relatifs à la Pensée africaine, aux identités, à la diversité ethnique et culturelle, et ce, pour réfléchir autrement à une Afrique, pas uniquement durant quatre journées successives, mais pour perpétuer notre réflexion sur la base de ce qui va être discuté et soulevé comme questions qui dépassent les limites du temps et de l'espace.

Quand l'Académie du Royaume du Maroc propose aujourd'hui l'Afrique comme horizon de réflexion, c'est parce qu'elle est convaincue de l'importance du dialogue culturel, qui découle de contenus relatifs à la solidarité, à la tolérance, dans un monde de plus en plus complexe et perturbé, et aussi, parce qu'elle est consciente de l'utilité de la relation de la culture au développement, laquelle relation dépasse toute médiation

matérielle éphémère au profit d'une médiation intellectuelle durable et unie, qui se modèle à travers l'Histoire et qui est en interaction avec les champs de la vie et les défis des situations, tant politiques, économiques que sociales. De là vient l'utilité de la réflexion philosophique en parallèle avec la réflexion scientifique.

L'apport philosophique en Afrique est certes riche. Il constitue aussi une voie vers la réflexion et la méditation autour des affaires du siècle et de ses défis, au même titre que les Belles Lettres Africaines, connues pour leur richesse dans les créations humaines de haut niveau et la vision esthétique. Il s'agit de Lettres mondiales en croissance, dont l'horizon imaginaire ne se limite pas à l'examen des affaires de l'identité, du patrimoine, de l'ignorance, de la pauvreté. Il s'agit de Lettres Humaines qui embellissent la face de l'Afrique avec des œuvres littéraires épiques et mythiques contemporaines qui ont récolté bon nombre de Prix Nobel, comme c'est le cas avec Wale Soyinka du Nigéria, Naguib Mahfoud d'Egypte, Nadine Gordimer et John Coetzee d'Afrique du Sud, Doris Lessing du Zimbabwe.

Nombreux sont donc les défis qui sont posés à l'Afrique, aujourd'hui. Vous en connaissez la majeure partie. Parmi ces défis, le plus important demeure celui de l'Education et de l'Enseignement. L'Afrique connaît la propagation de l'analphabétisme, et, en même temps, il y a des initiatives pionnières pour dépasser cette situation qui est liée aux types d'enseignement traditionnel, dont des expériences maitresses dans plusieurs pays africains, telles que les écoles ambulantes, l'enseignement électronique ouvert, l'enseignement à distance, qui permettent toutes

de propager et d'échanger les connaissances, de créer des écoles virtuelles, d'appuyer la scolarisation et de réduire le fossé qui existe entre l'apprentissage, l'emploi et une vie respectueuse.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'anticiper sur votre dialogue par une question qui concerne la nature des défis futurs en Afrique, au sein d'un monde qui se mondialise de manière croissante et rapide de jour en jour.

Si nous croyons les études anticipantes, elles ne se trompent guère dans leurs prévisions, car elles s'appuient sur une précision scientifique. La présence d'un milliard d'habitants en Afrique avec une classe moyenne en pleine croissance, constitue un affluent important parmi d'autres affluents de développement, à court terme. Il est donc prévu que le nombre de familles africaines, dont le rendement lui assure une sorte d'aisance, passe de 85 à 130 millions de familles à l'aune de 2020. Mais, la grande fortune de l'Afrique ne profite qu'à une minorité. Ainsi, la fuite des capitaux africains a atteint 69 milliards de dollars en 2014.

Nous avons, malgré tout, des indices qui incitent à l'optimisme. Ainsi, d'après le rapport du Fonds Monétaire International, et depuis 2003, six sur dix économies dans le monde sont des économies africaines. De même, l'indice du Produit Intérieur Brut des pays d'Afrique subsaharienne s'est accru avec une moyenne de 5% à 7% lors d'une seule année. Le développement économique en Afrique n'est plus tributaire des aides extérieures autant qu'il repose sur des sources de financement interne et sur une croissance des économies locales. Ce qui le prédispose à atteindre l'horizon d'une troisième révolution industrielle, en comptant

sur les sources de l'énergie renouvelable à partir du soleil, du vent et de la chaleur terrestre qui profite aux régions lointaines et isolées et qui n'avaient pas encore profité des occasions de développement économique et social.

En effet, les possibilités de l'avenir s'appuient sur les investissements capitalistes, alors qu'elles comptent aussi sur le développement culturel, sur la réalisation de la qualité dans les programmes de l'Education et de l'Enseignement, sur l'amélioration des Techniques de l'Information, de la Communication récentes, en les mettant au service de la Connaissance, et aussi, sur la construction d'une Société des Informations.

Mesdames et Messieurs,

Je réitère à vos Excellences mes remerciements pour avoir bien voulu assister aux travaux de la quarante-troisième session de l'Académie du Royaume du Maroc. Je souhaite à tous les participants de réussir dans la recherche et dans l'investigation juste. Nous nous réunissons donc en vue de réfléchir et de présenter des propositions et des idées appropriées à notre continent africain qui, comme nous le souhaitons, jouira de la paix, de la démocratie, et vivra dans l'aisance et le progrès.

Avec l'Education, la Culture et les Sciences d'aujourd'hui, nous construisons la société de demain. C'est notre responsabilité commune, c'est aussi notre destin commun.

Prière et Salut de Dieu sur Vous.

Présentation introductive de la session

Rahma BOURQIA

Présidente des séances

Le choix de l'Académie du Royaume du Maroc pour le sujet de cette session "L'Afrique, en tant qu'horizon de réflexion" est dicté par la réalité de l'appartenance géographique et affective de ce continent, par la conscience croissante de sa place dans le monde, et, par l'importance de la contribution de la Pensée dans la manière de poser les interrogations fondamentales relatives à sa situation, son itinéraire et ses perspectives d'avenir.

Cette prise de conscience est partagée par un ensemble de Penseurs, de Chercheurs et d'Ecrivains, issus de l'Afrique ou d'ailleurs. Elle est issue de la réalité du continent que l'Histoire n'a pas traité avec équité, et aussi, de la volonté de la recherche d'une issue qui puisse lui assurer une ascension vers le développement et la stabilité.

De même, le fait que l'Académie propose ce sujet est une invitation et un engagement cognitif pour adhérer à une orientation intellectuelle, qui a suscité la participation de Penseurs et d'Historiens africains pour délimiter les contours d'un continent qui se positionne dans le monde. Cette orientation a débuté avec le changement de la lecture de l'histoire de l'Afrique, pour annihiler une vision qui a longtemps perduré et qui a mis ce continent en dehors de l'Histoire et en marge de la Civilisation.

En réalité, l'Afrique, tel que démontré par les recherches archéologiques, est le berceau de l'Humanité avec qui l'Histoire a débuté. Les Historiens africains, innovateurs de l'Histoire contemporaine de l'Afrique, en l'occurrence, Joseph Ki Zerbo du Burkinafaso⁽¹⁾ ont contribué au retour des Africains à leur Histoire, après que certains narrateurs ethnographes l'en ont exclu⁽²⁾.

C'est une lecture qui déplace l'objet de l'Afrique d'une logique hiérarchisante des ethnies et des cultures pour le mettre au devant de la scène, en tant que perspective de notre réflexion et pour faire de l'Afrique un élément présent et actif parmi les Etats, à l'intérieur de la marche du monde contemporain. Le travail des Historiens africains a prouvé que l'Afrique fabrique l'Histoire du Sud à l'intérieur de l'Histoire du Monde.

De même, des Philosophes, issus de la terre africaine et que l'Afrique a doté de la Connaissance contemporaine, du dispositif méthodologique nécessaire et du progrès cognitif pour produire une Pensée distinguée, aux dimensions modernes et universelles, ont contribué dans l'adoption de l'Afrique comme objet de l'écriture et de la Connaissance. Ils ont été

rejoints par plusieurs Chercheurs de l'extérieur de l'Afrique, poussés par l'intérêt scientifique, dans plusieurs spécialités, et ce, pour approcher l'Afrique en tant qu'acteur dans la dynamique du mouvement du Monde. Bon nombre de ces Chercheurs se trouvent aujourd'hui parmi nous, lors de la présente session. Et c'est ce qui fait que l'Afrique est riche grâce à ses Penseurs, ses Hommes de Lettres, ses Intellectuels, appuyée par la Pensée des personnes qui s'y intéressent et qui produisent le Savoir à son sujet.

Ainsi, au sortir de la période coloniale, ou de la "Longue nuit"⁽³⁾, selon l'expression du Philosophe Camerounais Achille Mbembe, l'Afrique commence à imposer que l'on parle d'elle et que l'on s'exprime à son sujet. Les pays africains ne sont plus de simples domaines de rapports exploratoires et ethnologiques, ou d'écrits qui penchent vers des sociétés qui vivent en dehors du Temps, ou bien, un réservoir d'énergie humaine, active et peu coûteuse, qui exporte des bras vers le marché de la Métropole. Au contraire, ils constituent une entité qui dépasse un milliard d'habitants, qui vit au cœur d'un Monde perturbé, qui traverse l'Histoire au moyen de défis sociétaux et de contraintes développementales auxquelles ils font face.

L'Afrique n'est plus sous la tutelle coloniale, après avoir souffert d'une double oppression: celle qui dépouille l'homme africain pour une longue période de son humanisme, au moment où la thèse de discrimination ethnique et culturelle a pris le dessus, et celle qui lui a usurpé ses richesses naturelles pour déplacer sa valeur ajoutée vers ce qui était considéré comme le Centre du Monde. L'Afrique n'a pu transcender tout cela que

par sa libération douloureuse des liens du colonialisme. Ceci nous amène à ne pas penser à l'Afrique, aujourd'hui, à l'intérieur d'une répartition du Monde en centre et périphérie, mais, à l'intérieur d'un espace large, caractérisé par une flexibilité au niveau des frontières géographiques entre les Etats qui permet une circulation sans précédent des Hommes, des produits, des Idées, des valeurs et des Idéologies.

La période postcoloniale a laissé apparaître deux orientations intellectuelles pour tracer l'itinéraire de l'Afrique: l'une prône la négritude, portée par Léopold Sédar Sengor⁽⁴⁾ qui est pour la spécificité culturelle africaine, l'autre tend vers une unité politique de l'Afrique subsaharienne, en tant qu'entité fédérale dont Cheikh Anta Diop est l'un des défenseurs.

Ces deux orientations ont participé à la construction d'une prise de conscience africaine qui a produit une Pensée postcoloniale, car, plusieurs Penseurs africains se sont attelés à démanteler la pensée occidentale concernant l'Afrique pour ramener l'Homme Africain à son Humanisme, à sa position dans le mouvement du monde⁽⁶⁾.

L'affranchissement a permis de retourner à l'essence africaine, pour que les Penseurs africains puisent dans le Patrimoine, l'Histoire, la Société, la transition démocratique, la relation avec l'Occident au moyen d'un esprit critique et d'une hardiesse cognitive. Ce n'est pas un hasard que Mohammed Abed Jabiri⁽⁷⁾, du Maroc, interroge et critique la structure de la "raison arabe", ou que Achile Mbembe⁽⁸⁾, du Cameroun, interroge et critique "la raison nègre", ou que Diagne Mamoussé⁽⁹⁾, du Sénégal, interroge et critique "la raison orale". Ceci signifie l'expression de

l'appropriation de la connaissance autour de la raison africaine de la part de Penseurs qui appartiennent à différents espaces géographiques et culturels de l'Afrique.

Penser à l'Afrique avec un esprit postcolonial ne signifie pas y penser en tant que victime qui éloigne d'elle toute responsabilité ou divulgation de la culture de la haine, ou du mécontentement absolu envers l'Occident. Mais, il s'agit d'un projet de réarrangement de la relation avec les pays d'Afrique sur de nouvelles bases, qui assurent aux pays africains une place parmi les Etats. De même, le démantèlement de la pensée occidentale ne signifie pas le rejet de l'Occident ou son expulsion en dehors de l'entité africaine dans laquelle l'Occident demeure un héritage historique. C'est pourquoi, la réflexion de plusieurs Penseurs africains s'est orientée vers une critique qui vise l'Occident qui l'habite et, en même temps, vers la critique des composantes de sa société qui restreignent son évolution et sa croissance.

N'oublions pas que, après la période coloniale, s'est installée dans certains pays africains une élite Oligarchique qui les a dirigés et qui a tissé des relations pour s'assurer une nouvelle hégémonie dans la société. De ce fait, elle a perturbé la libération de ses pays de la pauvreté. Elle a entravé le développement des compétences de l'individu africain et, elle a contribué dans l'achoppement du démarrage économique et du projet d'édification d'un développement véritable.

Aussitôt que les pays africains ont commencé à s'organiser en Etats, ils devinrent soumis aux Organisations Internationales donatrices qui leur dictaient les conditions de la croissance qui ont occasionné une

accumulation de dettes. Malgré l'adhésion, difficile et triste, aux dites conditions, le continent africain n'a pas pu surmonter la problématique relative à l'environnement, en raison de la surexploitation des ressources maritimes, à l'évaporation, à l'exploitation de la richesse forestière, aux déchets et au déséquilibre de la diversité biologique. Et, comme le démontre les rapports internationaux et les indices du développement humain, l'Afrique n'a pas pu réaliser les objectifs du millénaire en 2015, ni surmonter les contraintes de la sécurité alimentaire, les obstacles de la Santé, de l'Enseignement et de l'Education, laquelle Education est, selon Nelson Mandela «l'arme la plus puissante qui est à notre portée pour changer le monde».

L'Afrique se développe aujourd'hui dans un contexte géostratégique mondial qui s'interroge sur la manière de lui trouver une place et un rang qui lui sont propres, selon une autre vision, aux côtés du triangle des grandes puissances: les Etats Unis, l'Europe et le Pôle asiatique.

L'économie mondiale est soumise à un régime libéral, mondialisé, qui lui assigne les règles du libre échange et régule le commerce mondial et les conditions de prêts et d'aides. Ce qui amène les pays africains à affronter la problématique de la protection de ses produits quand l'échange connaîtra un déséquilibre dans le marché d'une compétition mondiale très large, et aussi, au sein d'un capitalisme dominant dans la Technologie de l'Information, dans la production et la diffusion de programmes informatiques qui, de nos jours, prédominent dans l'échange économique.

Nous réalisons que toute dépendance économique diminue certes l'autonomie et la souveraineté. Ce qui obligera les pays africains à définir leurs priorités et à pousser des Institutions internationales - comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne et d'autres Organisations implantées dans la plupart des pays africains) à trouver des recoupements autour des priorités relatives au développement économique, à l'amélioration des indices du Développement Humain, à la création d'un modèle de développement autre. Ceci nous permettra de poser la question relative à la possibilité du passage du principe de la concurrence féroce qui ne sera pas toujours en notre avantage, au principe de la Coopération Sud - Sud et de Partenariat, en fonction de la logique qui dit que «toute Nation pourra donner au même titre qu'elle ne prend»⁽¹⁰⁾. Ce qui exigera des pays africains de chercher des formules et des approches nouvelles pour surmonter la concurrence inégale qui conduit à un darwinisme économique, lequel renforce le plus fort et affaiblit le plus faible.

L'Afrique est donc passée de l'absence à la présence sur le plan géopolitique et mondial. Et, si cette présence attire aujourd'hui beaucoup l'attention et crée de la sympathie de la part de divers pays et groupements économiques et de personnes s'intéressant à la question, l'Afrique, pour sa part, aspire à tisser des relations économiques égales avec les autres continents, qui seront d'une utilité développementale pour leurs sociétés.

Les contraintes que vit l'Afrique, surtout la déficience au niveau du développement, l'existence de tensions et le manque de stabilité

dans certaines de ses Régions, ont poussé une catégorie de la jeunesse africaine à quitter, contre son gré, son pays, pour affronter les dangers de la traversée d'une Méditerranée non sécurisée, en vue d'une vie meilleure, quand les vagues détruisent les rêves d'un grand nombre dans les abords de l'Europe.

La situation de la jeunesse vacille entre ceux qui vivent dans la misère et qui cherchent toute possibilité d'émigration, ceux qui optent pour l'extrémisme, et ceux qui déploient leur énergie créatrice dans l'enseignement, l'art et la création. Il est impossible de penser à l'Afrique sans la jeunesse qui devra prendre le flambeau de l'avenir.

En plus de l'émigration des bras que connaissent plusieurs pays depuis des siècles, l'Afrique connaît aujourd'hui la fuite des compétences et des cerveaux. Et, en dépit du fait que la Diaspora des compétences demeure attachée sentimentalement et identitairement à ses pays d'origine, son émigration fait perdre à chaque pays africain une valeur capable de renforcer son élite qui est aux commandes.

Les pays africains constituent l'entité d'un continent qui cherche à se trouver un sens tout en affrontant l'avenir, un continent porteur d'une pluralité et d'une diversité ayant une mémoire commune qui encadre l'histoire propre à chaque pays et s'implante dans la mémoire de chaque peuple d'un pays africain qui a connu des épreuves, l'hégémonie et la discrimination humiliante de l'Humanité. Il ne faudra pas qu'on oublie qu'anéantir le racisme ne date que du siècle précédent.

Penser à l'Afrique, c'est penser à la diversité culturelle, sociale, linguistique et religieuse. Cette diversité ne pourrait être compréhensible

ni profiter de sa richesse qu'au moyen de la cohabitation, de la tolérance et de la coopération.

Si le mélange des genres et l'existence de cultures différentes permet la manifestation du racisme et de l'expulsion dans plusieurs coins du monde -ce qui provoque un débat politique, identitaire et idéologique-, la pluralité des couleurs, des cultures et des religions en Afrique est considérée comme un symbole émergent et créateur de la diversité culturelle et de la valeur du pluralisme. La diversité culturelle et religieuse a doté les sociétés africaines, depuis l'éternité, de liens culturels et spirituels qui furent et demeurent présents entre plusieurs pays, comme cela apparaît dans la relation spirituelle entre le Maroc et plusieurs pays d'Afrique.

Tous les pays africains se partagent leur appartenance à un continent qui offre à tout Africain un constituant parmi les composantes de son identité plurielle, afin de faire de la diversité une spécificité qui offre à l'Afrique la possibilité de participer à une mondialisation avec une fibre humaine où cohabitent les cultures et les religions.

Mais, la mondialisation a ébranlé les références culturelles. Il en découle l'importation et l'exportation de l'idéologie extrémiste et l'apparition de sources de tensions et de conflits des identités, chose qui fait émerger des identités hostiles et agressives qui engendrent dans plusieurs régions africaines la violence, le terrorisme et les crimes contre l'Humanité.

Ainsi, plusieurs régions africaines, tout comme le reste des pays du Monde, connaissent le développement de la violence et de l'extrémisme

mondialisé qui menace la Pensée, et le terrorisme qui est orchestré par des groupements organisés en réseaux, la plupart du temps invisibles, oeuvrant dans l'anonymat et visant l'Humanité.

Devant une plateforme que caractérisent la déficience de l'économie, la pauvreté sociale, la détérioration et la faiblesse du développement, naissent des groupements qui répandent des identités choquantes, provoquent des guerres qui menacent la stabilité de certaines régions en Afrique et qui conduisent à la vie dans un environnement perturbé.

L'ignorance et la peur de ne pas dominer le présent ni l'avenir poussent des groupements et des catégories parmi les jeunes à s'orienter vers le patrimoine du passé pour y trouver la légitimité religieuse à l'extrémisme, à la violence, au terrorisme au nom de la religion.

La piété, sous toutes ses formes et qui s'est implantée en Afrique, avec des liens spirituels ayant une profondeur historique, connaît de nos jours, dans certaines régions, des tensions depuis que l'ignorance l'a transformée en arme servant la violence, la peur, et a rompu tout lien avec la pensée rationaliste. Dans le même ordre d'idées, les Penseurs africains, tels que Soulaymane Bachir Diagne⁽¹¹⁾ du Sénégal et d'autres, d'Afrique du Nord, ont contribué dans la reconstruction de l'interprétation du récit fondateur, fréquent et déviant de la religion, pour que les Africains puissent se hisser, à travers leur interprétation de la religion, au niveau de la profondeur humaine et universelle de cette religion.

La Pensée africaine connaît les contraintes de son Continent et la dynamique de ses sociétés en tout réalisme, à travers le diagnostic des

limites de la transition démocratique, la lutte des intérêts, les relations du Pouvoir, la hiérarchie sociale, le degré de développement économique, les défis auxquels sont confrontés les jeunes et la situation de la femme dans la société.

La remise en ordre de la relation, dans le cadre de la mondialisation, entre l'Afrique et les pays du monde sur de nouvelles bases, nécessite que l'Afrique puisse bénéficier de cette mondialisation de par la création d'un nouveau modèle économique, la construction d'un régime démocratique qui contribue dans la libération de l'Homme africain de la pauvreté, sous l'égide d'une élite politique compétente et d'une société civile active qui conduit les composantes de la société vers l'instauration d'une justice transitoire, l'ascension politique, le développement humain, le dépassement des contraintes difficiles qui entravent sa stabilité et son bien-être. Les contours de cette orientation ont commencé à faire leur apparition dans certains pays africains.

Malgré tous les obstacles que rencontre le développement, l'Afrique porte les prémisses des possibilités de démarrage vers la croissance. Ils apparaissent dans ses richesses humaines, matérielles, dans la dynamique de certains de ses pays qui affrontent les gageures et les défis du siècle selon une vision consciente et volontariste, et dans l'émergence d'une société civile qui s'oriente vers une transition démocratique et qui œuvre dans le champ des Droits de l'Homme et dans les domaines du développement social et culturel, et dans la montée d'une élite éclairée qui va surmonter tout ce qui gêne le développement et place ses pays sur la voie de la stabilité.

Les sociétés africaines avaient des relations spéciales avec certaines valeurs et qui sont différentes, dans le fond, des sociétés occidentales, car, elles n'étaient pas soumises à l'arbitraire du temps et elles accordent de la valeur à la solidarité sociale, à la collectivité avant l'individu, et encadrent la violence à travers les rites et tissent une relation naturelle avec l'environnement écologique. L'Afrique pouvait démarrer à partir de ses valeurs pour dessiner les contours d'un modèle spécial de développement. Mais, ceci ne se produisit pas et l'Afrique a raté l'occasion d'un démarrage qui la placerait aux côtés des grandes coalitions.

C'est la prise de conscience de cette réalité qui a poussé l'Afrique à renoncer à une vision toute faite du développement pour aller à la recherche d'un autre modèle, différent, qui permettra de réaliser le développement humain et le prédisposer à vaincre la pauvreté, la précarité et l'extrémisme, et s'oriente vers la coopération, la solidarité entre les pays africains.

L'Afrique vit des paradoxes qui se manifestent dans le fait qu'elle affronte des défis et vit une réalité pas toujours prospère, et, en même temps, elle réunit des possibilités humaines et matérielles qui font que bon nombre de ses pays connaissent une dynamique qui annonce les prémises d'une renaissance, laquelle attire l'attention du monde. Ces prémises apparaissent dans certaines expériences, dans l'orientation vers le développement, le respect des Droits de l'Homme, l'itinéraire démocratique et la bonne gouvernance, et dans le débat autour de la lutte contre la corruption et la révision de la distribution des richesses.

Le fait de retenir l’Afrique comme perspective de réflexion concerne la mobilisation de la pensée pour poser les interrogations capitales, relatives à la situation de l’Afrique au moment présent et à l’avenir et autour d’un modèle développemental, autre, et des conditions de soutien des prémisses de la renaissance dans un monde différent, juste et possible.

Dans le contexte de cette mobilisation de la pensée, une élite de Penseurs et d’acteurs, hommes et femmes, provenant de pays africains et non africains, participe à cette session et suite à l’invitation de l’Académie du Royaume du Maroc, par des interventions et des analyses en relation avec les causes fondamentales du continent.

Notre Académie a foi en la Pensée dans l’accompagnement des mutations profondes que connaissent les sociétés africaines ainsi que le Monde, avec le concours des Intellectuels et Intellectuelles en tant qu’élite éclairée et habilitée à produire une réflexion différente, qui répond à la réalité de l’Afrique et à son ambition, en émettant le vœu de délimiter les contours du présent et de l’avenir de l’Afrique.

Notes

- (1) Ki-Zerbo Joseph. A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein. Editions d'en bas. 2013.
- (2) (Commentaire en langue arabe) : Il s'agit ici d'écrits ethnographiques qui considèrent qu'il y a eu des cultures primitives en dehors de la logique et de l'histoire.
Lévy Bruhl, L., La mentalité primitive, Paris, Alcan, 1922 (nouvelle édition, commentée par F. Keck; Champ/flammarion, 2010)
- (3) Achille Mbembe. Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée. La découverte, 2010, 2013.
- (4) Léopold Sédar Senghor, Ce que je crois : Négritude, Francité et Civilisation de l'Universel, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 1988.
Voir aussi: Aimé Césaire. Discours sur le colonialisme. Suivi du discours sur la négritude. Présence Africaine, 1955 – 2004.
- (5) Sheikh Anta Diop. Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire. Présence Africaine. 1960, 1974.
- (6) Wallerstein, I, L'Universalisme européen. De la décolonisation au droit d'ingérence, traduit de l'anglais par Patrick Hutchinson, 2008, Paris, Editions Demopolis.
Souleymane Bachir Diagne, "La Négritude comme mouvement et comme devenir", Rue Descartes 2014/4 (n°83), p.50-61. DOI 10.3917/rdes. 083.0050. <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2014-4-page-50.htm>
- (7) (en langue arabe) : Mohammed Abed Al Jabiri "Critique de la raison arabe".
- (8) Achille Mbembe, "Critique de la raison nègre" . La Découverte 2013.
- (9) Diagne Mamoussé, Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire, Paris, Karthala ; 2005.
- (10) Anne Cécile Robert. Au secours de l'Occident. Préface de Boubakar Boris Diop. Postface de Pierre Kipré, Les éditions de l'Atelier. 2006, p.17.
- (11) Soulaymane Bachir Diagne. Comment philosopher en Islam. Editions Panama. 2008.

Bibliographie

- Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri. La crise globale de l'Afrique : quels changements ? 18-19 mai 2010.
 - Bruhl, Lévy, La mentalité primitive, Paris, Alcan, 1922, (nouvelle édition, commentée par F. Keck, Champ/Flammarion, 2010)
 - Césaire Aimé. Discours sur le colonialisme. Suivi de discours sur la négritude. Présence Africaine. 1955 et édition de 2004.
 - Cheikh Anta Diop. Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire. Présence Africaine. 1960, 1974.
 - Diagne Mamoussé. Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire. Paris Karthala. 2005.
 - Diagne Souleymane Bachir, "La Négritude comme mouvement et comme devenir", Rue Descartes 2014/4 (n°/83), p.50-DOI 10.3917/rdes. 083.0050. <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2014/4page50.htm>.
 - Diagne Souleymane Bachir. Comment philosopher en Islam. Editions Panama. 2008.
 - Dumont René. "L'Afrique noire est mal partie". Seuil 1962, 2012.
 - Duru-Bellat. "Pour une planète équitable. L'urgence d'une justice globale". Seuil. 2014.
 - Giri Jacques. "L'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de développement". Karthala. 1986.
 - Léopold Sédar Senghor, "Ce que je crois : Négritude, Francité et Civilisation de l'Universel", Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 1988.
 - Mbembe Achille. Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique colonisée. Découverte. 2010, 2013.
 - Mbembe Achille. "Critique de la raison nègre. La Découverte", 2013.
 - Robert Anne-Cécile. "L'Afrique au secours de l'Occident"; Préface de Boubakar Boris Diop, postface de Pierre Kipré. Les éditions des Ateliers/les éditions ouvrières, Paris, 2006.
 - Ki-Zerbo Joseph. "A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein". Editions d'en bas, Lauzanne Suisse, 2013.
 - Wallerstein, I, "L'Universalisme européen. De la décolonisation au droit d'ingérence", traduit de l'anglais par Patrick Hutchinson, 2008, Paris, éditions Demopolis.
 - Yves Benot. "Indépendance africaine. Idéologies et réalités II". Petite collection Maspéro. 1975.
(En arabe) : Al Jabiri Mohammed Abed 1. "Critique de la raison arabe". 2. "Structure de la raison arabe". Etude analytique et critique des systèmes de la Connaissance dans la culture arabe. Le Centre Culturel Arabe, 1993.
-

1^{ère} partie

Textes Français

Penser l'Afrique autrement

Henri LOPES

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous dire combien je me sens honoré de m'adresser à votre auguste compagnie dont la réputation dépasse les frontières du Royaume et les limites de notre continent. Parmi vous, je reconnais plusieurs noms prestigieux de l'élite marocaine ainsi que d'autres du continent africain, ou du monde, qui atteste de votre souci de féconder votre réflexion et vos travaux en faisant appel à l'excellence par delà vos frontières. Tous les grands renouvellements culturels, scientifiques, artistiques sont toujours nés du mariage d'une activité créatrice endogène avec des souffles venus d'ailleurs. Je suis heureux de revoir, sous votre coupole, mon aîné, M. Ahmadou Mahtar M'Bow, premier Directeur général africain de l'UNESCO, de 1974 à 1987. Je sens aussi flotter sous ces voûtes entre ces murs les esprits inspirateurs de nos regrettés Léopold Sédar Senghor, qu'il n'est

pas besoin de présenter, et de Maurice Druon, auteur de ce Chant du partisan, que l'actualité française a fait entonner, ces jours-ci, comme un hymne de volonté, de force, de résistance, d'espoir, une réponse énergique et ferme à la folie destructrice et insensée.

Toute cette communion de pensées élevées, exigeantes, inspirantes, me rend conscient de l'honneur qui m'est fait de m'inviter à m'adresser à votre compagnie.

J'ai choisi de traiter simplement le sujet inscrit au fronton des présentes assises: "L'Afrique comme horizon de pensée". Je veux m'en tenir à lui, car, dans son libellé, il est explicite, ouvert, approprié à notre passé commun, aussi bien qu'à notre actualité, et ouvert sur demain. Il est surtout tout simplement beau dans son dépouillement, son classicisme et sa modernité.

Je ne suis ni un chercheur, ni un penseur, mais un écrivain.

Un écrivain qui a toutefois bénéficié du privilège de venir au monde à une époque charnière où dépérissait un passé révolu et où apparaissaient les premières lueurs d'un renouveau exaltant en même temps que l'entrée dans un monde souhaité, mais dont nous connaissons mal la géographie. J'ai connu le colonialisme, le régime de l'indigénat, je les ai vécus dans ma chair, et j'ai eu l'insigne bonheur de vivre le passage de mon pays dans un monde nouveau: l'Indépendance. L'accession de notre continent aux premières lueurs de l'Indépendance est peut-être la plus grande Révolution, intellectuelle, culturelle, émotionnelle, dans les systèmes de valeurs, impulsés puis subis par nos peuples.

Dans son roman le plus célèbre, *Le monde s'effondre*, le romancier nigérian Chinua Achebe a décrit l'arrivée des Européens en Afrique comme un séisme où des sociétés traditionnelles, qui vivaient dans l'harmonie, perdent leurs repères et les valeurs auxquelles elles se raccrochent. Peut-être que nos Indépendances ont constitué aussi, d'une certaine manière, l'affaissement d'un système révolu, inique et d'injustices, mais ont placé nos populations devant un inconnu effrayant.

Ecrivain, je m'exprimerai avec la légèreté apparente du baladin, tempérée par une expérience de gestion de la construction nationale, à laquelle je n'avais pas été préparé. La seule qualité qui me valait d'être investi de responsabilités était d'appartenir à la première génération de cadres parés d'une formation supérieure. Nos populations nous considéraient comme des sauveurs, alors que c'était eux, et nous n'avions pas la modestie d'avouer notre inexpérience, quelquefois notre ignorance. En même temps, il n'y avait pas d'autre voie. L'apprentissage de la liberté ne se fait pas dans les fers.

Après une rapide réflexion sur l'origine du nom de notre continent, je décrirai le rêve et le besoin d'Afrique venu d'outre-océan, mais par un enfant de la diaspora, avant de faire quelques réflexions sur la création d'une culture, ou plutôt de cultures africaines. La suite de mon propos vous éclairera sur ce pluriel à priori insolite.

Avant de constituer un continent aux contours bien définis, l'Afrique a été un concept, forgé hors d'Afrique. Les limites de l'*Africa Romana*, qui, avec Carthage, constituait un enjeu géopolitique, avant la lettre, au point d'agiter les nuits des sénateurs romains, n'avaient rien à voir avec

l'immense territoire de 30.220.000 km² qui aujourd'hui couvre 6% de la surface terrestre et 20% de la surface des terres émergées. Selon certains chercheurs, l'actuel continent africain devrait son nom à la tribu d'Afridi qui, dans l'antiquité, habitait dans la région de Carthage. Les Romains commencèrent à utiliser le terme "Afrique" pour désigner toute la zone qui est maintenant connue sous le nom de Tunisie.

Selon Ibn Khaldoun, le mot Afrique proviendrait de la tribu des Banou Ifren (tribu amazighe), dont l'ancêtre est Ifren, appelée aussi Iforen, Ifuraces ou Afer, terme signifiant également "grotte" ou "caverne" en langue berbère. D'autres encore désignent les Banou Ifren comme les habitants de l'ancienne ifrīqīyī qui correspond, une fois encore, à l'actuelle Tunisie.

Longtemps, le terme Afrique n'a servi qu'à désigner l'Afrique du Nord à dominante arabo-berbère, le sud, à majorité noire, était appelé Éthiopie. Ainsi, dans le livre V de son Histoire naturelle, Pline l'Ancien mentionne le fleuve Niger, qu'il nomme Nigris, comme délimitation : «le fleuve Nigris sépare l'Afrique de l'Éthiopie» et mentionne également les "nations éthiopiennes" qui vivent à ses abords.

C'est à une période récente que les originaires du continent se sont désignés eux-mêmes comme Africains. Le fameux chant des Africains, que le film *Indigènes* a remis à la mode, est en fait un chant des colons qui, comme le précise un des vers, "(reviennent) de loin pour défendre le pays". Pas l'Afrique, mais la métropole, la France. Ce fut même le chant des Pieds Noirs, voire de l'OAS, dans son rêve insensé de maintenir l'Algérie française.

C'est à la fin de la première moitié du XX^e siècle que ceux que la classification administrative des colonies françaises appelait indigènes revendiquèrent eux-mêmes le titre d'Africain, un euphémisme pour récuser les termes de Noir et de nègre, jugé insultant.

C'est à la même époque que l'Afrique a été pensée, quelquefois rêvée, par un certain nombre de dirigeants politiques africains. Je pense notamment à Kwame Nkrumah.

Mais il n'est pas possible de faire référence à la pensée du premier président du Ghana indépendant sans évoquer celle de celui qui fut le plus influent de ses mentors, le Trinidadien George Padmore.

Certains ont voulu placer les origines du panafricanisme dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, où, à la faveur de la diffusion des philosophies des lumières, se développe un vaste mouvement de contestation politique et de promotion du principe des droits de l'homme, associé au romantisme ambiant et au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : panslavisme, panaméricanisme, pangermanisme, sionisme, panislamisme, panarabisme, panafricanisme. Une chose est certaine, l'idée panafricaine naît d'abord en Amérique. C'est en effet sur ce continent, tant au nord qu'au sud, et dans les Caraïbes, que des Africains arrachés à leurs terres natales par la traite négrière, vont subir le joug de l'esclavage dans les plantations de coton et de canne à sucre. Commencée au XVIII^e siècle, la critique de ce système d'exploitation, soutenue par de nombreuses révoltes serviles, allait aboutir au milieu du XIX^e siècle à la suppression du commerce négrier puis à l'abolition de l'esclavage.

Mais il y avait loin des abolitions juridiques, la réalité quotidienne de la vie de ces Africains de la diaspora qui continuaient à vivre l'enfer des inégalités et de la discrimination raciale. S'ils n'étaient plus esclaves, ils n'étaient pas encore citoyens.

Pour ces Noirs de la déportation, deux solutions se présentaient : le retour au pays des ancêtres ou le déclenchement de luttes révolutionnaires tantôt pacifiques, tantôt violentes pour changer les sociétés américaines.

Parmi ceux qui choisirent de ne pas émigrer, mais de rester en Amérique deux noms méritent d'être mentionnés : Booker T. Washington et le Dr William B. Dubois.

Les partisans du retour en Afrique partirent surtout d'Amérique du Nord, des Caraïbes et du Brésil. Ainsi, des Noirs affranchis regagnèrent-ils l'Afrique occidentale pour fonder des colonies d'esclaves libérés, principalement au Sierra Leone et au Liberia. On observe le même phénomène avec des affranchis brésiliens et cubains qui s'installent dans les zones côtières du golfe de Guinée (Gold Coast, Togo, Dahomey, Nigeria). Ce mouvement a déversé dans ces pays des hommes aux compétences techniques variées qui ont constitué des îlots de modernité au sein des sociétés africaines traditionnelles qui les ont au demeurant adoptés.

Ces éléments retournés au pays continueront de maintenir des liens avec ceux restés en Amérique et dans les Caraïbes. Ainsi est organisée aux États-Unis, en 1912, une Conférence Internationale sur les Noirs à laquelle participent des délégués venus d'Afrique, dont l'éminent intellectuel de Gold Coast, Casely Hayford, et au cours de laquelle

on insiste sur l'importance des échanges de techniques et de ressources entre Noirs africains et américains.

Au cours de ces rencontres, l'idéologie panafricaniste va s'élaborer, se structurer, et s'approfondir.

Parmi les militants de cette cause, une figure émerge, celle du Trinidadien Malcolm Ivan Meredith Nurse. Au cours de son séjour universitaire aux États-Unis, il adhère, en 1927, au Parti Communiste américain et prend le nom de George Padmore afin que ses activités militantes n'exposent pas sa famille à la répression. C'est ce nom que l'histoire a retenu : George Padmore.

Il s'établira un moment à Moscou, mais rompra par la suite avec le communisme lorsque Staline ordonnera aux membres de la III^e Internationale de former partout des fronts et des alliances antifascistes afin d'accorder à la lutte contre le nazisme la priorité sur les autres, à savoir la lutte de classes et les luttes anticoloniales. Profondément déçu par la politique de compromis du Komintern, dont la lutte des peuples colonisés faisait les frais, George Padmore se rebelle contre la ligne du Parti et en sera exclu.

Après avoir tenté de s'installer en France, où il comptait de nombreux amis, comme Garang Kouyaté, il pose ses pénates à Londres.

C'est là qu'il renoue contact avec William B. Du Bois, et son ami d'enfance Cyril Lionel James ainsi qu'avec le Guyanais Ras Makonnen. Ce dernier était un homme riche, possesseur de nombreux biens à Manchester, grâce à qui le Cinquième Congrès Panafricain se tiendra justement dans cette ville.

Padmore se place ainsi au centre d'un vaste réseau d'écrivains, de journalistes et de militants qui s'étaient engagés à défendre par la plume et la parole la cause de la libération des colonies. Dans ce climat bouillonnent les idées et s'affine le concept de panafricanisme.

À ce cercle s'agrègent des étudiants : parmi eux, Jomo Kenyatta qui deviendra le premier président du Kenya, le Trinidadien Éric Williams, étudiant à Oxford, qui deviendra un historien prestigieux, dont l'ouvrage *Les Jacobins noirs*, qui relate l'épopée de la lutte de libération haïtienne, demeure aujourd'hui une référence qui fait toujours autorité. Dans ce groupe, se fait remarquer Francis Nkrumah de Gold Coast, un Africain venu des États-Unis pour étudier le droit à l'Université de Londres, qui allait devenir Kwame Nkrumah, le premier président du Ghana et le champion incontesté du panafricanisme pendant les années 1960.

En octobre 1945, Padmore sera l'organisateur, à Manchester, du Cinquième congrès panafricain. Le contexte quasi "révolutionnaire" de l'après-guerre, caractérisé en Europe par la poussée des forces populaires issues de la résistance au nazisme, et dans les colonies par les aspirations à la liberté et à l'égalité raciale, liée au retour des anciens combattants, constituait un climat favorable à l'émergence d'un panafricanisme idéologiquement plus structuré et politiquement orienté vers l'action.

Le Congrès de Manchester rassembla plus de deux cents délégués, dont une grande proportion d'Africains. Étaient présents Kwame Nkrumah, Jomo Kenyatta, Hastings Banda (premier président du Malawi), Obafemi Awolowo et Jaja Wachsker, prestigieux dirigeants du Nigeria.

Padmore attribua une valeur particulière à ce Congrès dans la mesure où il renvoyait dos à dos les deux systèmes qui constituaient la pomme de discorde de la guerre froide, le capitalisme et le communisme et mettait en valeur le "socialisme panafricain" comme clé du développement de l'Afrique.

Le 6 mars 1957, la Gold Coast accède à l'indépendance sous la direction de Nkwame Nkrumah. George Padmore, convié aux festivités, est retenu par son ancien disciple qui le nomme conseiller aux affaires africaines.

Fort de cette confiance, George Padmore organise, dans le sillage des Congrès de Manchester, la Septième Conférence panafricaine des peuples, qui se tient à Accra, en décembre 1958. Présidée par le Kenyan Tom Boya, elle reprend dans ses résolutions les grandes lignes des décisions du Cinquième Congrès panafricain de Manchester.

Padmore meurt prématurément en septembre 1959, laissant à Kwame Nkrumah la charge de conduire la libération et l'unification de l'Afrique ainsi que la construction du Ghana comme État pilote du panafricanisme.

Le rappel de la diffusion de la pensée panafricaine ne saurait être complet si l'on ne mentionnait pas le rôle joué par deux organisations également implantées hors du continent, mais composées d'Africains de passage en Europe. Ce sont les deux syndicats étudiants des années cinquante et soixante. D'une part la WASU (West African Student Union), et d'autre part la FEANF (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en

France) dont Amadou Mahtar M'Bow fut l'un des premiers présidents. L'une et l'autre prônaient l'idée de l'Indépendance du continent dans l'unité.

Après la disparition de George Padmore, Nkwame Nkrumah poursuivit avec passion la politique panafricaine selon les deux axes principaux qui avaient été tracés dès son accession au pouvoir : l'union des États indépendants d'Afrique et la conférence des peuples africains; le premier axe devait conduire à la construction des "États-Unis d'Afrique" et le second, à la mobilisation des peuples en vue de la libération totale du continent.

D'une part, la vigueur des aspirations nationalistes en Afrique, d'autre part, le réalisme politique des puissances coloniales, contribuèrent, au cours des années 1960, au démantèlement des empires coloniaux britannique, belge et français en Afrique occidentale et centrale : des huit États indépendants qui s'étaient réunis en avril 1958 à Accra (Ghana), on passa à vingt-six États en 1960 et à trente-trois en 1964. De toute évidence, la fin de la guerre d'indépendance de l'Algérie en 1962 donna un coup de fouet décisif au mouvement de libération du continent africain dans son ensemble, en servant d'exemple aux organisations nationalistes naissantes et en facilitant le dialogue entre les nouveaux États africains en vue d'une meilleure politique d'unification du continent.

Si l'accélération du processus des indépendances correspondait à l'un des volets du diptyque qui constituait la vision panafricaine de Padmore, la division des États indépendants entre progressistes du groupe de Casablanca et conservateurs du groupe de Monrovia

entraîna un moment la marche vers l'objectif de l'unification continentale, deuxième volet de ce diptyque.

Mais les vertus de la diplomatie moderne, la sagesse traditionnelle et les qualités oratoires de quelques grands leaders charismatiques (Kwamé Nkrumah, Sekou Touré, Ahmed Ben Bella et Gamal Abdel Nasser) parvinrent à transcender ce clivage: le 25 mai 1963, trente chefs d'État et de gouvernement signèrent à Addis-Abeba la Charte portant création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Dans les faits, malgré quelques difficultés à mobiliser les ressources nécessaires à l'action du Comité de libération, l'OUA apporta une aide multiforme aux mouvements de libération.

En revanche, s'agissant de l'unification du continent, second volet du panafricanisme, elle reste encore à faire.

Les États nouvellement indépendants étaient plus soucieux de consolider leur unité nationale et de renforcer les nouvelles structures mises en place à cet effet. Entre la réalisation d'une unification continentale immédiate et totale, dont Kwame Nkrumah fut longtemps le porte-parole passionné et la consolidation d'une souveraineté fraîchement acquise, on opta pour une voie de compromis : l'intégration régionale. Un concept entendu comme la mise en place de mécanismes de coopération et de coordination des États d'une même région géographique. Il permettait de concilier l'attachement à la souveraineté nationale et la nécessité d'une union des États africains en donnant à celle-ci la forme d'un processus.

En tout état de cause, l'OUA souffrait d'une lacune. L'absence en son sein d'un des États créateurs de l'Organisation qui, de surcroît, joua, dès le début, un rôle capital dans l'aide aux mouvements de libération. Le Royaume du Maroc.

J'ai encore présentes à l'esprit les paroles reconnaissantes qu'utilisaient les Angolais Mario de Andrade et Agostino Neto, les Mozambicains Marcelino Dos Santos et Samora Machel pour évoquer les premières années de leur lutte. Tous m'ont révélé que ce fut au Maroc qu'ils commencèrent leur entraînement de "freedom fighters", pour employer un terme qui faisait alors flores. Et comment oublier le rôle joué par Sa Majesté Hassan II, lorsque, au sommet de l'OUA, tenu en 1972, ici à Rabat, il donna un nouvel élan au comité de libération de l'Organisation en le dotant d'une mise de fonds substantielle de plusieurs fois supérieure à la somme à laquelle le Royaume du Maroc était tenu de contribuer?

La mutation de l'OUA en Union Africaine, en 2002, a représenté le désir de certains États membres d'accélérer le processus d'intégration à l'échelle du continent.

Mais l'unité africaine se réalisera-t-elle par le sommet? Ne conviendrait-il pas de la réaliser par la base, en réalisant l'adhésion des peuples ?

Nous n'avons d'une région à l'autre du continent que des connaissances superficielles des autres peuples d'Afrique, des visions candides, et quelquefois des préjugés tenaces sur nos voisins les plus proches. S'y ajoute

le poids des cultures léguées par les anciennes puissances coloniales. Je n'en voudrais qu'un seul exemple que j'ai vécu à l'UNESCO où, sur les questions du droit d'auteur, les lignes de démarcation n'étaient plus entre le groupe africain et les groupes d'autres régions, traditionnellement antagonistes, mais entre les pays de formation latine (dont des Africains) et ceux de formation anglo-saxonne (dont les Africains).

À l'heure des grands ensembles, l'Afrique est aujourd'hui absente des grandes consultations mondiales. Elle est absente du Conseil de Sécurité, en qualité de membre permanent. Si deux pays africains et l'Union Africaine sont conviés aux sessions du G20, c'est avec un statut d'observateurs, sans pouvoir réel ni mandat du reste du continent. L'Afrique ne pèsera vraiment dans les instances internationales, dans les débats sur les questions globales que dans la mesure où, par son poids démographique, commercial et économique, elle constituera un ensemble géopolitique incontournable.

Il est donc dans l'intérêt des États africains de se dépasser et de programmer une intégration sinon continentale, du moins régionale, pour une échéance raisonnable.

Comment y parvenir?

J'imagine que chaque pays, chaque État, chaque gouvernement, chacune des nations concernées, a sur la question sa propre vision sur le chemin à emprunter. En tout état de cause, une instance de concertation devrait s'imposer.

Des programmes, ainsi que des actions, ont déjà commencé sur les plans des infrastructures, sur les plans économiques et commerciaux. En dehors des regroupements régionaux divers, de caractères étatiques, on assiste à des avancées non étatiques dans les domaines bancaires et des transports et, dans une mesure non négligeable, dans le domaine de l'informel.

Pour des raisons évidentes, je ne m'aventurerai pas à faire l'état des lieux dans tous ces secteurs et me limiterai à un seul, celui de la culture.

Il est généralement négligé et considéré, à tort, soit comme un sous-produit de l'économie et de la politique et apparaît, dans beaucoup de programmes, en bout de chaîne, ou, pour le dire, de manière triviale, comme la cerise sur le gâteau. Or, comme le remarque Romain Gary, dans *Pour Sganarelle*, "C'est la culture qui crée une unité de conscience d'où sort toujours une unité d'action". On prête également à Jean Monnet, l'un des principaux fondateurs de l'Union Européenne, cette réflexion, où perce une pointe de remords, que si ç'avait été à refaire, il aurait commencé par une union culturelle.

Mais qu'est-ce que la culture?

Dans une étude datant de près de quarante années, l'UNESCO recensait plus d'une centaine de définitions dont celle bien connue, d'André Maurois : "La culture c'est ce qu'il reste quand on a tout oublié". En d'autres termes, la part d'éducation, d'apprentissage, d'expériences qui constitue notre idiosyncrasie.

Sans rejeter cette définition, j'en préfère une autre que j'emprunte, à l'un de mes mentors, sous la direction de qui j'ai travaillé plusieurs années dans cette même UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, membre de votre auguste compagnie. Qu'il me pardonne de forcer sa modestie en le mentionnant plusieurs fois dans cette présentation, et surtout de ne pas le citer avec la fidélité du mot à mot. Je suis cependant sûr de ne pas travestir sa pensée en la formulant comme il suit : «La culture c'est cette étamine qui, filtrant tout l'acquis de connaissances, d'expériences et des valeurs assumées d'un individu, d'une communauté, ou d'une société, amène celui-ci, ou celle-ci, à apprécier un autre individu, une autre communauté, une autre société, et à s'apprécier soi-même. En d'autres termes, ma culture conditionne mon regard sur les autres et sur moi-même; c'est ma culture qui détermine mes préjugés et/ou mon ouverture à l'autre».

L'Afrique comme horizon de pensée suppose que l'Africain baigne dans un climat intellectuel, émotionnel, spirituel dont les référents sont africains.

Il serait réducteur de parler de culture africaine au singulier. Il y a des Afriques différentes dans leurs dimensions historiques aussi bien que géographiques et bien sûr culturelles.

À ce stade, on ne peut passer sous silence les travaux de l'historien, anthropologue et égyptologue sénégalais Cheikh Anta Diop. S'appuyant sur Hérodote, Aristote, Strabon et Diodore de Sicile, Cheikh Anta Diop affirme que les Égyptiens anciens avaient "la peau noire et les cheveux crépus". Invoquant d'autre part des tests de mélanine, des études

comparées sur la linguistique, sur la culture spirituelle (cosmogonie, totémisme, circoncision et excision), sur la sociologie (royauté sacrée, matriarcat, stratification sociale) sur la culture matérielle, il parvient à la conclusion que l'Afrique noire et l'Égypte ancienne sont issues d'un berceau commun; que l'Égypte pharaonique était peuplée de Noirs.

Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des théories de Cheikh Anta Diop ni de s'étendre sur la polémique qui s'en est suivie. Le mérite incontestable de Cheikh Anta Diop est d'avoir libéré l'égyptologie de sa vision européocentriste. Pour le reste, certaines de ses conclusions apparaissent aujourd'hui hâtives et font l'objet non pas de polémiques mais de controverses scientifiques.

Le trait le plus marquant des cultures africaines est leur diversité. Non pas seulement entre d'une part les cultures du Maghreb et du Machrek et d'autre part les cultures négro-Africaines, mais à l'intérieur de chacune de ces grandes zones civilisationnelles. Il convient aujourd'hui d'éviter que la volonté politique fasse entrer la réalité anthropologique et sociologique dans un lit de Procuste.

L'unité africaine est certes un projet politique, mais dont l'architecture doit être conçue et construite en utilisant les travaux des chercheurs de plusieurs disciplines des sciences humaines et les forces vives non étatiques. L'unité africaine doit être un projet politique, pas un carcan idéologique.

La question qui se pose est comment former les nouvelles générations à penser l'Afrique dans une perception endogène et non pas dans une vision biaisée à travers le prisme d'une culture exogène?

La réponse est unique: par une école africaine. Une école dont la substance enseignée serait débarrassée des perceptions européocentristes. Mais l'école n'est pas seule à éduquer l'enfant de l'homme et de la femme. Son milieu familial, avec ses traditions, ses coutumes, ses valeurs, les amis, les rencontres et aujourd'hui, les outils de l'informatique et du numérique qui bouleversent totalement nos anciens repères culturels.

Il s'agit d'abord de valoriser le patrimoine culturel africain. Notamment par l'étude de l'histoire et en accordant la place qu'elles méritent aux humanités. Le temps n'est plus où l'on pourrait douter de l'importance quantitative des données capables de former un corpus africain pour l'enseignement des humanités. L'Histoire générale de l'Afrique réalisée sous l'égide de l'UNESCO, et à laquelle ont participé des historiens africains et des chercheurs des autres zones de la planète, constitue un travail dont l'autorité est reconnue et fournit une matière suffisante pour fournir la matière susceptible de nourrir des programmes à tous les niveaux de nos systèmes éducatifs. À cet ouvrage de référence s'ajoutent des travaux de plus en plus nombreux réalisés par des spécialistes des diverses périodes et diverses aires géographiques du continent.

Dans le domaine artistique, la matière est aussi foisonnante. Songeons que dès le début du XX^e siècle, les arts des premiers africains ont provoqué une véritable révolution dans la perception et l'expression de la peinture française et européenne. Picasso, Cézanne, Braque, Derain, Vlaminck, le mouvement surréaliste et le fauvisme ont dit leur dette à l'égard de l'art nègre.

On n'a pas encore tout dit non plus de l'influence de la musique et de la danse africaines dans le renouvellement de ces deux disciplines dans les cultures européennes, américaines et asiatiques. Il suffit d'entrer dans une discothèque de Paris, de Vienne, de Stockholm ou de Tokyo pour constater que les jeunes gens n'y dansent plus, comme leurs grands-parents et leurs ancêtres, le menuet, la valse ou, pour les Japonais, la calme et lente chorégraphie asiatique. Secoués et emportés par des rythmes qui sont plus proches de nos orchestres traditionnels que des mélodies des valse viennoises, ils frappent dans leurs mains, ils se déhanchent, ils dament le sol de leurs pieds comme hier les populations de mon village.

Ces quelques exemples sont de nature à nous conforter dans la conviction que la matière existe aujourd'hui pour des programmes d'humanités africaines susceptibles de former une conscience et une âme africaines.

Il s'agit aussi de promouvoir une meilleure appréciation mutuelle et réciproque des différentes cultures du continent tout en veillant que notre diversité ne soit pas perçue comme source de clivages, mais comme source d'enrichissement réciproque. Le dialogue pour une meilleure appréciation réciproque entre les cultures au nord et au sud du Sahara n'en est qu'à son balbutiement. Des sessions, comme celle qu'organise aujourd'hui l'Académie du Royaume du Maroc, aide assurément à un rapprochement entre les Afriques au Nord ou au Sud du Sahara.

Une question fondamentale et délicate est celle des langues. En quelle langue enseigner ?

L'écrivain que je suis se voit souvent interpellé, généralement hors d'Afrique, en ces termes : "Pourquoi n'écrivez-vous pas en africain ou en congolais?"

L'Afrique ne parle pas une seule langue, mais 2011. Seulement 14 d'entre elles jouissent d'un statut officiel. Parmi celles-ci, le français est officiel (ou co-officiel) dans 23 États, l'anglais dans 19, l'arabe dans 10, le portugais dans cinq, l'afrikaans, le swahili et l'espagnol dans deux, si on y inclue les Canaries.

Peu de langues "autochtones" du continent ont un statut officiel: à part l'arabe, citons le swahili, au Kenya et en Tanzanie, l'amharique en Éthiopie, le créole aux Seychelles et à Maurice, le kinyarwanda au Rwanda et le kirundi au Burundi le tigrina en Érythrée, le malgache à Madagascar, le sesotho au Lesotho, le somali en Somalie et le swati au Swaziland. Évidemment, ce statut d'officialité (sauf pour l'arabe classique, l'amharique et le tigrina) laisse de côté les nombreuses langues chamito-sémitiques (variété d'arabe et de berbère, langues couchitiques, chamites et tchadiennes) au nombre de 210.

Face à cette mosaïque, à l'instar de l'OUA, qui, afin d'éviter d'ouvrir une boîte de Pandore de contestations sur la question des frontières, décidait de s'en tenir aux frontières héritées de la colonisation, un grand nombre d'États ont estimé plus sage de conserver la langue du colonisateur pour l'alphabétisation scolaire, ce qui m'a fait dire, dans un texte antérieur, que le français, l'anglais et le portugais étaient devenus des langues africaines.

Pourtant, de nombreux pédagogues soutiennent, et apportent la preuve que l'enfant, alphabétisé dans la langue autochtone dans laquelle il s'exprime à la maison, apprend mieux, par la suite les langues officielles de communication (français, anglais, portugais). Et ils ont raison. Mais là aussi, il convient de faire preuve de souplesse et d'éviter la solution unique.

Pour les pays du Maghreb et du Machrek, la question ne se pose pas. Non seulement l'arabe y est parlé depuis des siècles, mais il y est écrit, et non pas transcrit, comme la plupart des langues subsahariennes. Vous comprendrez que je ne m'aventure pas dans les nuances qu'il faudrait peut-être apporter du fait de l'existence d'arabes dialectaux et de l'existence de l'amazigh dans certains pays. La question est aussi plus simple pour l'amharique et le tigrina.

En ce qui concerne les pays d'Afrique noire, un bon exemple de mariage entre la langue autochtone (le swahili) et la langue officielle de communication nous est fourni par la Tanzanie. Depuis des décennies, les autorités ont décidé de pratiquer en swahili dans le cycle primaire. Toutefois, dès ce stade, l'anglais y est une matière obligatoire. Dans le secondaire, on inverse la donne : la langue d'enseignement devient l'anglais et le swahili devient une matière. C'est le même système qui est en vigueur au Rwanda et au Burundi, avec une initiation en kinyarwanda, ou en kirundi, puis un passage au français et à l'anglais dans le secondaire. Là où une langue nationale est dominante sur tout le territoire national, comme le ouolof au Sénégal, ou le Sango en RCA, cet exemple pourrait être suivi. Mais là où les langues indigènes sont plus nombreuses, il faut

laisser les autorités, en dialogue avec les populations, décider de la solution la plus adaptée.

Ces humanités africaines devraient toutefois être complétées afin de préparer l'élève à être compétitif dans le monde moderne, par une formation précoce dans les domaines de l'économie et de l'environnement. Enfin, un accent plus poussé devrait être mis sur l'enseignement scientifique qui constitue l'une des composantes de l'humanisme moderne.

Je ne pense pas vous avoir appris quelque chose. J'ai rappelé un certain nombre de données bien connues.

L'Afrique a été baptisée de ce nom hors du continent. L'idéologie panafricaine est également née hors du continent. Mais par des esprits qui appartenaient à notre diaspora. Il s'agit maintenant de faire une synthèse des apports extérieurs et de notre héritage endogène pour former, ou plutôt faire vivre des cultures ancrées dans le monde moderne. Le Président Léopold Sédar Senghor, qui fut membre de votre auguste compagnie, aimait à évoquer un rendez-vous du donner et du recevoir. C'était peut-être, avant la lettre, ce qu'on nomme aujourd'hui la mondialisation.

Notre souhait à tous est, j'en suis convaincu, que l'Afrique ne se présente pas à cette rencontre la paume de la main tendue pour y mendier. Nous tendrons certes la main au reste du monde, mais dignement et apporterons notre contribution pour d'une part être perçus différemment. Nous ne sommes plus ni "l'Afrique porteuse de monstres" ni le cœur des ténèbres, nous sommes porteurs de lumières, nous sommes

créateurs de modernité. J'ai parlé de vœu, le temps est venu de passer à l'action.

C'est, je crois, la raison d'être de l'Académie du Royaume du Maroc.

Je ne pense pas avoir apporté une contribution en ce sens, mais rappelé un certain nombre de données pour nourrir la flamme.

Que retenir de cette longue dérive au gré d'une pensée plus vagabonde que rigoureuse ?

D'abord que l'Afrique est une idée et une réalité. Une idée généreuse qui doit poursuivre son approfondissement et ne pas craindre de sortir des carcans rigides. La création, l'innovation, le renouvellement ne sont pas dans les autoroutes de la pensée, mais dans les chemins de traverse, dans la fantaisie de l'école buissonnière. En même temps, l'Afrique est une réalité, mouvante, aussi insaisissable que le vif argent dans le creux de la main. Une réalité vivante.

Il y a une trentaine d'années, un débat, qui souvent prenait la forme de polémique, agitait la communauté internationale. Il s'agissait du concept d'un Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication. Un compromis se fit autour d'une formule qui définissait ce paradigme comme un "processus évolutif et continu". Je pense que cette formule s'applique à l'Afrique en devenir. Elle doit être conçue comme une réalité mouvante, parce que vivante, et se situer à l'horizon de nos pensées unitaires "comme un processus évolutif et continu".

J'aurais dû vous conduire dans mon vagabondage avec plus de concision. Certains vous diront qu'il ne fallait pas s'attendre à moins de la part d'un Africain. Par définition, un homme de l'oralité, un homme de la palabre, pour qui le temps n'a pas de prix. Erreur! Un adage du trésor patrimonial oral de mon pays recommande le contraire : «Quand tu prends la parole, aie pitié de ceux qui t'écotent».

Je vous remercie d'avoir, par votre écoute, montré de l'indulgence à mon propos.

**Nécessité, pour l'Afrique, de penser le
"raccourci historique" de son développement
(économique, social et politique) et le prendre.**

Ahmed ARAFA

Dans un contexte mondial caractérisé par une crise économique et financière qui n'en finit pas, par un ralentissement préoccupant de l'économie mondiale, par une instabilité politique qui favorise frilosité, repli sur soi et "droitisation extrême", face, dernièrement, au déferlement des "migrants", l'Afrique continue d'enregistrer des taux de croissance que peuvent lui envier de nombreux pays développés et qui attirent des investissements étrangers en quête de zones favorables à la croissance et l'essor de leurs seules activités. Dans un tel contexte, l'Afrique reste, cependant, caractérisée par la précarité, la pauvreté, la faim, les maladies endémiques et, plus largement, l'instabilité politique et sociale...

Rien ou pas grand-chose de ce qui a été entrepris, recommandé ou promis pour sortir les pays africains de leur sous-développement n'a

abouti à un résultat tangible ou porteur d'espoir pour leurs populations. A titre de rappel, la crise financière de 2008 a, en quelques mois, effacé et fait oublier la "mobilisation mondiale" qui a suivi les émeutes de la faim que nombre de pays africains avaient vécues en début d'année et permis de mobiliser en peu de temps, des centaines de milliards de dollars pour sauver le système financier mondial, alors que quelques dizaines de milliards n'ont pas pu être trouvés pour faire face à la crise alimentaire et la lutte contre la faim dont souffrent plusieurs centaines de millions de personnes!

Dans un contexte aussi défavorable, l'Afrique se doit de penser à elle-même, compter sur elle-même, se prendre en main et prendre en charge son destin et le devenir de ses peuples, confiante dans ses grandes potentialités, dans la valeur de ses hommes et leurs compétences; convaincue qu'elle doit être que ses problèmes représentent en fait une de ses principales richesses!

Cette prise en charge (de l'Afrique par elle-même) ne doit être ni un repli sur soi, ni un enfermement par rapport à l'environnement mondial qui a et aura besoin de l'Afrique, de ses contributions (possibles et potentielles) à la solution des nombreux problèmes économiques, politiques, environnementaux, sociaux et culturels du moment. Cet environnement mondial, l'Afrique continuera à en avoir besoin, en matière de coopération internationale, bilatérale et de coopération décentralisée, pour rester amarrée au monde et bénéficier du partage de ses expériences du transfert de son savoir-faire, faute d'en attendre des ressources financières de plus en plus taries!

Que doit donc faire l'Afrique ? Elle doit incontestablement travailler à promouvoir son développement selon une "démarche plurielle, à plusieurs composantes", qui puisse lui faire rattraper son retard, tant dans les domaines économiques et socio-économiques que dans les domaines politiques, particulièrement en matière de bonne gouvernance et d'avancée démocratique, avec l'objectif d'y arriver aux échéances les plus rapprochées, prenant ainsi un "raccourci historique" dont les pays africains et leurs peuples ont le plus grand besoin pour ne pas rester à la traîne du monde en ce début du 21^{ème} siècle.

Pour cela, la "démarche plurielle" à entreprendre doit nécessairement relever d'une action volontariste partagée par l'ensemble des partenaires politiques (Etat, élus, partis politiques, partenaires sociaux, système associatif,...) et procéder d'une "démarche participative" associant l'ensemble des acteurs de terrain au processus à mettre en œuvre afin d'obtenir leur adhésion aux projets de développement qui viendraient à en découler et leur participation à ces derniers pour se les approprier et en assurer, ainsi, la durabilité et la pérennité

Cette démarche plurielle doit, par ailleurs, adopter

- une "**approche territoriale**" :

1/ qui prenne en compte le "territoire" comme espace pertinent de toute action, comme plate-forme et comme socle du développement local en tant qu'un des choix stratégiques pour le développement durable, pour une croissance équilibrée, basée sur la proximité et l'adéquation entre les besoins du terrain et les projets retenus pour y répondre,

- 2/ qui se fixe pour objectifs: un développement harmonieux et bien réparti, la correction des disparités et le rétablissement de l'équité et de l'équilibre spatial occultés généralement par les nombreux découpages administratifs et électoraux,
- 3/ qui n'oublie donc pas "l'arrière-pays du monde rural" qui reste et restera, pour longtemps, la base de la stabilité socio-économique et socio-politique des pays africains,

- Une "**approche multi-acteurs**" :

- 1/ qui mobilise l'ensemble des acteurs présents sur le terrain autour de l'élaboration des stratégies de développement local, ce dernier ne pouvant être que de leur ressort,
- 2/ qui vise la recherche de synergies, l'addition et la capitalisation des expériences acquises, des valeurs ajoutées et des savoir-faire avérés de tous les acteurs de terrain (certaines "pratiques dites traditionnelles" pouvant s'avérer plus que pertinentes, voire novatrices), la mise en commun et la mutualisation de leurs moyens et de leurs ressources pour une utilisation concertée dans le but d'atteindre des résultats concrets et mesurables. La mise en œuvre de ces stratégies de développement doit pouvoir compter, par ailleurs, sur la coopération internationale en particulier la coopération décentralisée, une coopération par la demande (et non par l'offre) qui devra aider à la définition des besoins, à la structuration de la demande et à la formulation de projets adaptés et appropriés,

- Une **"approche multi-niveaux"**

- 1/ qui concerne et implique, aux divers niveaux institutionnels, l'ensemble des responsables étatiques, des collectivités territoriales et du système associatif,
- 2/ qui respecte, d'une part, les politiques économiques nationales et qui œuvre, d'autre part, à la "modernisation de la gouvernance territoriale". Cette approche multi-niveaux va permettre d'aller du local au global et contribuer à la mise en place d'un "montage architectural institutionnel" optimisant l'intervention des institutions à leurs divers niveaux (local, régional et national) et matérialisant leur contribution coordonnée au développement socio-économique.

Cette démarche plurielle pourrait avantageusement s'inspirer des débats et des recommandations du séminaire d'Africités de Dakar (Novembre 2012) organisé sur le thème: "Construire, développer l'Afrique à partir de ses territoires".

Dans cette démarche plurielle, la définition, la formulation et la mise en œuvre des programmes et des projets de développement pourraient aussi s'inspirer des termes de référence et des objectifs fixés par l'Union Européenne (UE) à l'étude lancée en 2011 pour la préparation du «Livres vert sur la politique en faveur de la croissance inclusive, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté» dont les quatre principaux objectifs étaient :

- 1/ «comment maximiser l'impact de la politique de développement de l'UE pour que chaque euro soit utilisé de façon optimale, produise la meilleure valeur ajoutée, produise un effet de levier et contribue à la création d'opportunités pour les générations futures ?»),
- 2/ «comment faire en sorte que cette politique serve à encourager une croissance plus forte et plus inclusive en vue de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des objectifs du millénaire (ODM)» qui ne peuvent être atteints sans croissance ?»),
- 3/ «comment promouvoir le développement durable comme vecteur de progrès ?»),
- 4/ «comment atteindre des résultats durables dans l'agriculture et en matière de sécurité alimentaire ?»

Pour la mise en œuvre de cette démarche et de toutes ces approches, de nombreux défis sont à relever et de nombreux obstacles restent à surmonter, particulièrement en matière de connaissance et de maîtrise des outils du management territorial tels que : le diagnostic du territoire, le savoir-faire en matière d'identification des besoins et de leur hiérarchisation, l'élaboration de "banques de dossiers finançables et directement réalisables", la planification et la programmation des opérations, les montages technico-financiers, l'allocation optimale des ressources financières disponibles, ainsi qu'en matière de maîtrise des procédures et des techniques de recherche et de mobilisation des crédits et des fonds généralement accessibles aux détenteurs de projets bien étudiés et "faisables", dont la rareté est notoire !! Cela pose le problème

de la formation et du renforcement des capacités des acteurs de terrain avec, à leur tête, les élus et, donc, la responsabilité des partis politiques, ainsi que du système associatif dans la formation de leurs membres, de leurs cadres et leur qualification à la gestion des affaires locales et la contribution au développement territorial.

Dans le cadre de cette décentralisation volontariste et à marche forcée (à cadence adaptée au cas de chaque pays) que représente la mise en œuvre de cette démarche plurielle et de ses différentes approches, les Etats peuvent et doivent jouer les utilités par l'accompagnement, l'appui et la mobilisation, au profit des collectivités territoriales, voire des associations de la société civile, de la compétence et l'expérience des ressources humaines de leurs services extérieurs dans le cadre d'une "anticipation de la déconcentration" (complément logique de la décentralisation) et d'une contribution au renforcement de leurs capacités managériales et à terme, à la préparation de futurs partenariats "collectivités-états" utiles et mutuellement profitables.

Avec la mise en œuvre de "l'approche territoriale du développement" qui vise un développement harmonieux et équilibré réparti sur l'ensemble du territoire, qui prévoit aussi bien des projets structurants et des projets socio-économiques, que des actions de proximité visant l'amélioration des conditions de vie et des revenus dans les zones défavorisées, la "crédibilité est au bout du chemin"; avec elle, la confiance en l'action politique sera établie, sinon rétablie !!

Avec la mise en œuvre de cette "démarche plurielle" et de ces "approches territoriales, multi-acteurs, multi-niveaux", c'est, en fait, un

"raccourci historique dédié à la maturation volontariste et collective de la démocratie (dans toutes ses composantes)" qui sera pris, rapprochant l'échéance du renforcement de la démocratie et de son meilleur ancrage auprès des populations !

Dans ce cadre, le Maroc peut contribuer à cette phase de remise en cause des solutions du passé et de définition et de mise en œuvre de cette nouvelle démarche plurielle et de ces nouvelles approches. Fort d'une expérience large et variée de quelques décennies, des solutions adaptées qu'il a pu concevoir et mettre en pratique sur le terrain avec un large éventail de partenaires, il peut valablement être, soit, entre le Nord et le Sud, la "passerelle" nécessaire à l'adaptation des programmes de coopération et le passage à une "coopération triangulaire" plus efficiente, soit l'acteur direct d'une coopération Sud-Sud à la promotion et au développement de laquelle il peut contribuer à hauteur de ses expériences et ses possibilités, mais surtout à hauteur de sa foi et ses convictions en la matière.

**Le Maroc, acteur stratégique
d'une coopération sud-sud novatrice pour le
développement et la sécurité en Afrique.
Pertinence et profondeur de champs**

Bouchra RAHMOUNI BENHIDA

Cela fait maintenant quelques années que le Royaume a initié une nouvelle forme de coopération avec la partie subsaharienne de l'Afrique. Loin des relations opportunistes et intéressées auxquelles nous avions habitués les pays occidentaux et les nouveaux pays émergents, le Maroc prône une coopération sud-sud fraternelle et mutuellement profitable. Mais sur quels éléments se base son action et comment peut-il la mener à bien? Pourquoi le Maroc est-il un acteur stratégique? C'est cette question qui motive notre recherche et à laquelle nous tenterons de répondre.

Dans la configuration actuelle du monde, où la plupart des équilibres semblent déjà établis, la nouvelle politique marocaine de coopération sud-sud peut susciter quelques interrogations. Comment en effet le

Maroc, qui est un pays du continent peut-il initier une coopération sud-sud et surtout sur quelle base le ferait-il ?

Focus sur la situation géopolitique africaine

Pour mieux comprendre la légitimité de l'action marocaine et sa pertinence, il est nécessaire de se situer dans le champ géopolitique. L'Afrique est en effet un continent riche d'opportunités qui peut compter sur quatre éléments essentiels (voir figure1). Il s'agit notamment d'une classe moyenne (estimée entre 143 et 300 millions de personnes) qui soutient fortement sa croissance économique grâce à ses dépenses de consommation de plus en plus importantes. Il s'agit également d'une population à majorité jeune, qui représente une forte opportunité de main-d'œuvre et de consommateurs. Il s'agit aussi d'une surface en terres arables. Il s'agit enfin d'un sous-sol, parmi les plus riches de la planète en ressources naturelles et minérales, qui n'a pas encore fini de révéler tout son potentiel.



Figure 1. Afrique: Continent d'opportunités

Avec tous ces éléments, l'Afrique est un continent qui peut avoir un grand avenir et se hisser facilement au rang des acteurs puissants de ce monde. Elle demeure toutefois handicapée par des obstacles majeurs (voir figure 2). Des obstacles géopolitiques internes qui résultent souvent de conflits internes ou en conflits entre nations sur des questions de ressources. Des obstacles identitaires qui sont à l'origine de l'éclosion de mouvements radicaux, qui se disent indépendantistes. Ou encore des obstacles économiques et une grande pauvreté qui sont la source de trafics en tous genres. Et comme si cela ne suffisait pas, le continent est confronté à des risques d'un nouveau genre tels que la montée en puissance des groupes terroristes comme Al Qaida, Daesh, Boko Haram ou encore Aqmi, des crises environnementales comme le scandale des déchets toxiques en Côte d'Ivoire, le renforcement des crises alimentaires comme on a pu le voir au Niger et en Somalie il y a quelques années et la progression du crime organisé qui a réussi à développer un véritable trafic transnational de drogues et d'armes sur le continent. L'ensemble des regards de la planète se tourne aujourd'hui vers l'Afrique avec un zoom sur le Sahel. Un espace tampon à la fois riche et fragile en raison de ses nombreuses plaies. Quatre menaces guettent la région: une crise alimentaire, les conflits armés, les épidémies et les invasions de criquets. C'est aussi une région qui revêt un intérêt géopolitique croissant, notamment depuis la chute du régime de Kadhafi qui a précipité cet espace dans une crise grave par l'installation des mouvances islamiques radicales dans la région du nord du Mali.



Figure 2. Risques et enjeux géopolitiques en Afrique

Depuis le début des années 2000, la bande sahélo-saharienne est en effet devenue progressivement le quartier général de l'extrémisme religieux et du terrorisme intégré aux trafics illicites. Avec l'émergence de groupes islamistes radicaux tels Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Boko Haram au Nigéria ou Ansar Eddine et le Mujao, la menace terroriste est montée peu à peu en puissance. Cette progression a connu sa manifestation la plus exacerbée lors de la crise du Nord-Mali, qui a conduit à l'intervention militaire internationale sous le leadership français.

Un autre facteur aggravant de la situation sécuritaire se manifeste dans l'ampleur qu'a pris le narcotraffic dans cette région, sans que les grandes puissances prennent véritablement la mesure de cette menace. Depuis la fin des années 2000, l'Afrique de l'Ouest est en réalité devenue la plaque tournante majeure du trafic de cocaïne latino-

américain acheminé vers l'Europe. Ainsi, plus de 10% de la cocaïne acheminée vers le vieux continent transitait par "l'autoroute A-10", le long du 10^e parallèle qui remonte vers l'Europe via le désert. La cocaïne est ainsi devenue pour les djihadistes ce que l'opium est aux talibans en Afghanistan: une source de revenus considérable. Plus aucun pays de la région n'est à l'abri de la propagation de la menace djihadiste, et le risque est de voir se constituer une "terrae incognitae", ou zone grise, confisquée par des groupes criminels vivant de terrorisme et de trafics illicites (voir la figure 3).



Figure 3. Les principales difficultés africaines

Parler du contexte géopolitique africain c'est aborder plusieurs géopolitiques. La géopolitique du terrorisme, la géopolitique de la criminalité transfrontalière du fait de la porosité de certaines frontières (Trafic de drogue, retour du grand banditisme, trafic d'armes), la géopolitique des matières premières. Cette dernière connaîtra une plus

grande ampleur avec l'initiative de la banque mondiale appelée la carte à un milliard qui vise à scanner l'Afrique afin de revaloriser les ressources du sol et du sous-sol africain.

Les faiblesses de la réponse africaine

Bien entendu, l'Afrique n'est pas le seul continent à connaître ces problèmes qui sont devenus internationaux. Mais elle est le seul à ne pas y répondre de façon appropriée.



Figure 4. Gestion des crises en Afrique

Les réponses africaines aux crises du continent manquent bien souvent de contenu et sont le reflet d'une vision de court terme des situations en cours. L'Union africaine s'est montrée pour le moment impuissante à résoudre les dernières crises qui se sont déroulées sur le continent et l'intervention étrangère a bien souvent été nécessaire dans certains cas.

A côté de la politique, l'usage de la force armée n'a pas non plus fait ses preuves. La plupart des armées du continent sont en effet en manque d'entraînement, d'armes et de moyens financiers pour agir efficacement et doivent bien souvent regarder agir les forces onusiennes. Le «projet de Force africaine en attente», qui était censé remédier à ce phénomène, n'est pour l'instant pas opérationnel.

La perception du risque est bien réelle dans certaines régions en Afrique ce qui ne manque pas de déclencher un cercle vicieux : Instabilité - désinvestissement - chômage - pauvreté - exaltation djihadiste et la toxicomanie. Une des solutions pour échapper à ce cercle vicieux est d'arrêter la gestion événementielle des crises et la remplacer par une gestion structurelle et ce par l'établissement d'une cartographie des risques susceptibles de se transformer en crise; pour par la suite, mettre en place des plans prédéfinis de gestion de l'urgence (voir figure 4). Des plans qui précisent, à l'échelle africaine, les intervenants, le partage des responsabilités et les autres acteurs à mobiliser pour une meilleure efficacité.

Il est donc clair que le continent est jusqu'à présent incapable de résoudre ses problèmes sans compter sur une aide extérieure. Ce qui va à l'encontre des différents principes panafricanistes qui sont brandis par les uns et les autres ces dernières années. Dans ce contexte, quel peut être l'apport du Maroc?

Personnalité stratégique et atouts du Maroc pour une gestion structurelle des crises en Afrique

En tant que pays du continent, le Maroc a l'avantage de bien connaître les pays de la région et d'avoir noué avec certains des relations

centenaires. Inscrire les événements dans le temps long de l'histoire est une clé d'analyse pour mieux comprendre la personnalité stratégique du Royaume. Ce dernier dispose également d'une certaine expérience sur plusieurs sujets qui handicapent la plupart des pays de la région.

Au niveau interne, le Royaume a notamment pu améliorer le niveau de vie de sa population, redonner des ambitions à sa jeunesse et maintenir la stabilité sur son territoire grâce aux actions suivantes :

- l'encouragement de l'entrepreneuriat : depuis quelques années, le Maroc a mis en place une série de mesures pour aider les jeunes à créer des entreprises. Nous pouvons notamment citer le programme "Moukawalati" et les centres régionaux d'investissement qui assistent les jeunes porteurs de projets dans les étapes de création.

- l'amélioration des conditions de vie des populations avec l'INDH: Entre 2005 et 2014, le projet INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain) a permis la mise en place de 40 600 projets et actions de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'électricité, de l'eau potable et des routes. L'initiative a également permis la mise en place de 8000 activités génératrices de revenus qui ont pu permettre à plus de 5 millions de personnes de sortir de la précarité.

- Les énergies renouvelables : contrairement aux pays émergents qui s'imposent sur la scène internationale en menant plusieurs luttes parmi lesquelles la défense d'une sorte de droit à polluer au nom de leur potentiel de croissance à exploiter , le Maroc a multiplié les actions, depuis le milieu des années 2000, en faveur de l'environnement et du développement durable manifestant une prise de conscience croissante

face à la crise écologique et énergétique que connaît le monde et faisant du développement durable la clé de voute de la vision 2020. Une vision qui prend en compte les contraintes hydriques et énergétiques du Royaume. Un des principaux objectifs des actions et politiques menées dans ce sens est de faire évoluer les modes de production et de consommation du Maroc vers un modèle plus respectueux de l'environnement et de transformer le système énergétique du modèle économique marocain en développant des énergies non fossiles et en réduisant la dépendance du Maroc aux énergies fossiles tout en maintenant et en poursuivant sa stratégie de croissance et de développement. C'est là aussi l'originalité marocaine. Le développement économique du Maroc se décline aussi au rythme du développement durable. Le 4 février 2016 a vu naître une nouvelle expression du soft power marocain. Le Maroc sera identifié sans conteste aux énergies propres et sera dorénavant l'exemple type du pays qui illustre que le développement économique et le développement durable est un couple compatible.

- la restructuration du champ religieux: commencée en 2004 pour prévenir les risques de violences intégristes, la restructuration du champ religieux a aujourd'hui atteint ses objectifs. Après une décennie de réformes, basées notamment sur la fonctionnarisation des oulémas et l'éducation islamique saine, le Royaume peut se vanter d'abriter une pratique saine de l'Islam avec des risques réduits de violence intégriste. Et l'on peut dire que le Royaume a parcouru un long chemin dans ce sens près de 10 ans après les attentats de 2003 qui ont fait 45 morts sur son sol. L'expérience marocaine est d'ailleurs saluée à travers le monde et constitue un atout majeur dans sa diplomatie. Il a récemment formé

200 imams maliens et va intervenir en Tunisie (pour la construction de mosquées), en Libye (pour la gestion de la chose religieuse). Le Maroc a également été sollicité par des pays tels que la Côte d'Ivoire, la France, le Niger, le Gabon et les Maldives pour partager son expérience. Le Royaume est devenu une référence en matière de formation des IMAMS en Afrique et ailleurs à travers des structures dédiées telles le Centre Africain de Formation des IMAMS, la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains et L'Institut Mohammed VI pour la formation des IMAMS (voir la figure 5).



Figure 5. Les avancés du Maroc en matière de formation des IMAMS

- la sécurité et la lutte contre le terrorisme : à côté de tous ces efforts qui permettent de renforcer la cohésion interne et de maintenir la paix et la sécurité sur son territoire, le Maroc développe les ressources adaptées pour se défendre des attaques extérieures. Sur le plan sécuritaire, le Maroc est un acteur stratégique qu'il convient de solliciter plus pour la

lutte contre le terrorisme et le crime organisé, aussi bien à travers ses services de renseignements performants qu'à travers son armée bien classée au niveau régional. Une armée expérimentée et dotée de technicité pour servir la paix et la stabilité en Afrique. En 2015, Global Fire qui analyse les armées sur la base de 50 critères a classé le Maroc 49^{ème} rang mondiale, 7^{ème} puissance d'Afrique, 5^{ème} puissance du monde arabe. En juillet 2014, la revue britannique Monthly report annonce que le Maroc dispose de la meilleure puissance aérienne en Afrique du Nord (voir la figure 6).



Figure 6. Classements de l'armée marocaine

Par ailleurs, la performance des services de renseignement marocains n'est plus à démontrer : ils ont en effet démantelé plusieurs cellules terroristes sur le territoire et ont apporté leur appui aux services de renseignement français, belges, danois, américains... dans la lutte antiterroriste outre-atlantique et outre-méditerranée.

Une autre problématique persiste en Afrique: dynamiser le commerce intra-régional. Pour y faire face, la littoralisation et la métropolisation s'imposent à l'image du modèle de l'Asie orientale. En s'organisant en Hubs and spokes, autrement dit, en accueillant des ports aux standards internationaux et en disposant de villes parfaitement intégrées aux échanges interplanétaires, le continent se dotera d'un axe de croissance. Ce type d'organisation du territoire doit constituer le socle de la stratégie africaine pour accroître le commerce intra zone et l'attractivité territoriale. Cette dernière peut être améliorée par l'organisation économique des territoires africains qui permet la spécialisation des différents pays selon leurs atouts. Le couple investissement - territoire peut constituer un réel catalyseur de la croissance, à condition de s'inscrire dans une logique bottom-up qui reste le meilleur moyen pour impliquer la population africaine via le diagnostic et le marketing territorial. Le Maroc a bien fait ses preuves dans l'ensemble de ces domaines et pourra faire profiter le continent de son savoir-faire dans le management territorial, dans l'implication des citoyens dans leur destin à travers la société civile.

A partir de ces quelques éléments, on peut clairement affirmer que le Maroc dispose d'une stratégie de gestion et de prévention des crises structurée, réfléchie et surtout efficace et active. La résolution de certains problèmes a été faite dans le temps, avec des orientations précises, et a pu compter sur des forces de sécurité actives et efficaces ce qui devrait aider les pays africains qui connaissent des difficultés à se relever.

Que propose le Maroc à l'Afrique ?

Dans sa politique de coopération sud-sud, le Maroc affiche une stratégie structurée et axée sur le développement durable qui a fait ses preuves à plusieurs reprises.

La vision durable est essentielle pour le Maroc qui s'intéresse à la fois au développement économique, social et environnemental des pays qu'il aide. C'est dans ce cadre qu'il s'intéresse aux secteurs prioritaires et essentiels pour le développement que sont la finance, l'agriculture, l'industrie, les Mines et l'énergie, l'eau ainsi que les infrastructures. L'ampleur des projets inaugurés dans plusieurs pays africains et auxquels le Maroc a pris part, sont un autre gage qui atteste de la détermination du Maroc à mener à bien une politique plus cohérente, plus volontariste et surtout plus solidaire en Afrique Subsaharienne. Le Maroc n'oublie pas de s'impliquer fortement en matière d'aide au développement, puisqu'il alloue chaque année à ses voisins africains trois cent (300) millions de dollars dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD), ce qui représente presque 10% du montant de ses échanges commerciaux avec l'Afrique.

Dans chaque pays où il se rend, le Maroc s'intéresse d'abord aux infrastructures de base qu'il cherche à rénover ou améliorer quand cela est nécessaire. Ainsi, il est actuellement en train de rénover la baie de Cocody à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour permettre aux habitants de la zone de retrouver des conditions environnementales optimales, de disposer de moyens de transport fluvial performants mais également d'avoir des ressources grâce à l'activité touristique. La deuxième phase de la

stratégie du Royaume prend forme dans l'intervention des opérateurs privés marocains sur les marchés des pays africains. L'opérateur de télécommunication Maroc Télécom est à ce titre un exemple très intéressant : le groupe a intégré le marché de l'Afrique sub-saharienne il y a quelques années et contrôle aujourd'hui une quinzaine de filiales sur le continent dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Gabon ou encore la Mauritanie.

La coopération sud-sud initiée par le Maroc a déjà pu porter ses fruits dans plusieurs domaines (voir la figure 7). Ainsi, dans le domaine de l'éducation, l'agence marocaine de coopération internationale (AMCI) accorde chaque année des bourses d'études à des milliers d'étudiants et de stagiaires venus d'Afrique pour suivre des études et des formations au Maroc. De même, de nombreux militaires du continent bénéficient de formations dans les écoles militaires du pays notamment à Casablanca et à Fès.

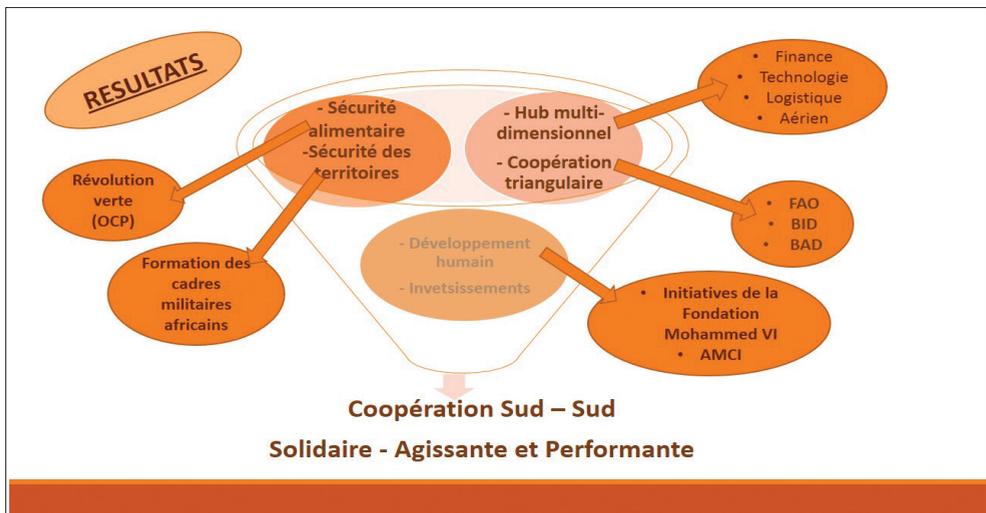


Figure 7. Coopération Maroc - Afrique

Par ailleurs, la dernière initiative en date est la création de l'OCP Africa pour révolutionner l'agriculture durable en Afrique en apportant des produits innovants pour fertiliser les sols africains, en sécurisant la production d'engrais près des grands bassins agricoles et en apportant aux paysans du continent les moyens logistiques et financiers nécessaires pour développer efficacement l'agriculture.

Le Royaume lance régulièrement des initiatives de solidarité dans le cadre de la fondation Mohammed VI tels que les dons de médicaments en Guinée Bissau en 2015.

Dans sa stratégie, le Maroc a pris le soin de s'appuyer sur des bailleurs de fonds essentiels pour le continent à savoir la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO). Cette coopération lui permet de bénéficier de la légitimité nécessaire et de l'assistance financière adéquate pour mettre en place des projets d'envergure. Le Royaume a également pris le soin d'organiser une logistique intérieure performante pour soutenir et atteindre les objectifs de Co-développement et de Co-émergence africains à travers notamment le renforcement de la compagnie aérienne nationale la Royal Air Maroc et le renforcement de la logistique portuaire avec l'édification du port de Tanger Med. Il a également procédé au renforcement du volet financier avec la création de la Casablanca Finance City (CFC) qui accompagne les investisseurs potentiels dans le placement de fonds au Maroc et en Afrique.

L'ensemble de ces éléments permet au Maroc de disposer d'une vision de la coopération sud-sud particulière qui prend totalement en compte les problèmes du continent.

En quoi la vision marocaine de la coopération sud-sud est elle novatrice ?

Il est important de rappeler que le Maroc n'est pas le premier pays à proposer la coopération sud-sud, ou du moins une coopération entre pays en développement. Avant lui, le Brésil, la Chine et même l'Afrique du Sud ont déjà expérimenté ce champ. Ainsi, il est légitime de s'interroger sur l'apport de la vision marocain et sur son originalité par rapport à toutes les approches précédentes.

Et le premier élément de réponse est son appartenance au continent ce qui n'est pas le cas de la Chine ou du Brésil. Bien entendu, l'Afrique du Sud fait également partie du continent mais on la voit plus agir dans le domaine politique (au sein de l'Union Africaine par exemple) et économique, alors que le Maroc privilégie les domaines économiques sociaux et environnementaux.

Une autre dimension très importante de la stratégie marocaine la rend unique : celle du leadership de sa majesté le Roi Mohammed VI. Le souverain a initié depuis son discours d'Abidjan une coopération sud-sud fondée sur trois fondamentaux qui permettent à la vision marocaine de se différencier (voir la figure 8).

En premier lieu, Le Maroc se démarque par une coopération avec l'Afrique sur la base d'un triple objectif, Co-développement, Co-

émergence et Co-création. Pour atteindre ces objectifs, le Royaume dispose d'une vision intégrée et stratégique fondé sur le triptyque: développement économique, développement social et développement écologique. La coopération porte ainsi sur des secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée pour l'Afrique: la finance, l'agriculture, l'industrie, les Mines et l'énergie, l'eau, les infrastructures.... Cette vision a été déclinée en 3 phases: l'implication des entreprises marocaines dans les projets d'infrastructure de base, l'implication des opérateurs privés dans les secteurs de services et une vision stratégique à moyen et long-terme visant la réalisation d'une intégration régionale avancée dans les différents aspects: commercial, financier, économique et monétaire pour une meilleure intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. L'importance des coûts logistiques est un grand frein pour le développement du commerce intra- africain puisque l'Afrique reste assez mal intégrée. Les droits de douane entre les pays restent assez élevés. Pour un africain, se déplacer à moindre coût et en un temps record entre les différents pays du continent reste un exploit. Or sans intégration, les stratégies de développement restent plus que difficiles à mettre sur pied.

En second lieu, le Maroc ne partage pas la même perception de l'espace africain que d'autres pays qu'ils soient développés ou émergents. Au moment où pour beaucoup d'acteurs, l'Afrique est un continent dont la valeur est liée à la richesse de son sol et de son sous-sol, la perception de la valeur du territoire africain par le Maroc est fondée sur la proximité et la dimension identitaire. Quand d'autres sont tentés de calquer leur vision du monde à l'Afrique, le Maroc utilise son identité africaine pour

parler de cœur à cœur avec ses frères et discuter sur les problèmes. Ceci semble être en partie à l'ordre du jour des visites de Sa Majesté Mohammed VI en Afrique, qui s'inscrivent dans une dimension régionale, au-delà de l'approche bilatérale. Dès 2000, le roi Mohamed VI décide lors de la conférence du Caire, du sommet Europe-Afrique, d'annuler la dette des pays africains les moins avancés, dont il exempte, entièrement, les produits de droits de douanes à l'entrée du Maroc. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une exonération unilatérale, le tout dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).

Et en dernier lieu, la conclusion de notre analyse de la coopération sud-sud initiée en Afrique, depuis plus de dix ans sous le leadership de Sa Majesté, révèle une coopération Sud-Sud innovante, agissante et performante sur la base d'une vision intégrée fondée sur deux principales règles : la règle de la pertinence et la règle de la profondeur de champs.



Figure 8. Fondamentaux de la vision marocaine de la coopération sud-sud

La règle de la pertinence fait que, contrairement à beaucoup de pays qui pratiquent la tectonique stratégique en Afrique à la recherche égoïste d'importantes plus-values selon une vision géographique hiérarchisée et normée des marchés, le Maroc, quant à lui, a une vision claire, honnête et précise et des projets correctement construits qui répondent aux attentes des peuples africains.

La règle de la profondeur de champs, basée sur le déploiement de stratégie par sous-région basée sur une très bonne connaissance du territoire et par la capture du moindre détail afin d'éviter toute dispersion des efforts de façon à atteindre des résultats performants sur tous les plans, social, humain, écologique et économique. C'est ce qui explique pourquoi le Maroc coopère davantage avec l'Afrique de l'Ouest du fait des relations séculaires africaines afin de mettre en valeur tous les atouts de cette partie de l'Afrique avant d'approfondir le même type de coopération avec d'autres sous - régions africaines.

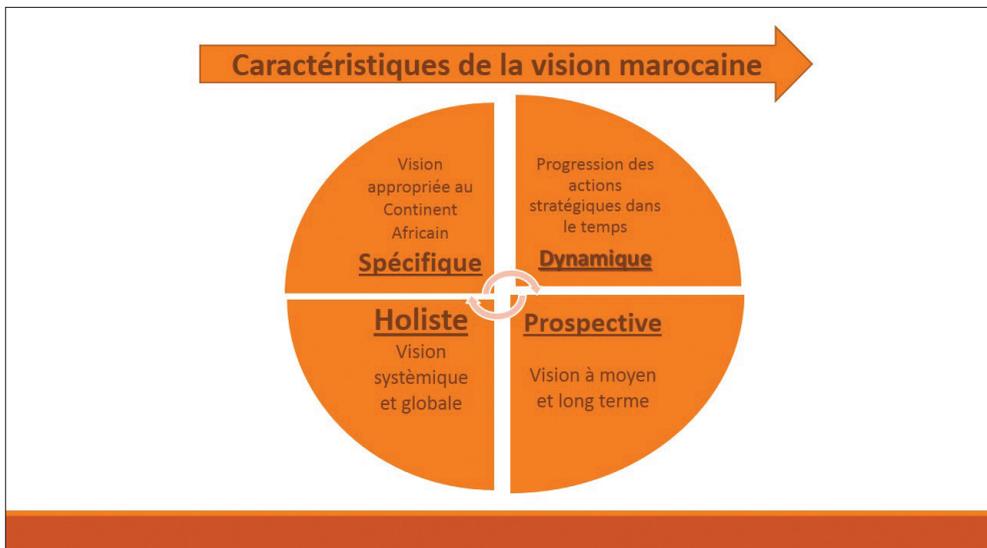


Figure 9. Caractéristiques de la vision marocaine

Ainsi, alors que d'autres pays pourraient voir seulement quelques parties avantageuses du continent, le Maroc adopte une vision holistique et globale (voir la figure 9). Alors que d'autres pays pourraient uniquement viser le court terme, le Maroc s'intéresse au moyen et au long terme et progresse dans le temps pour atteindre des réalisations stables et durables. Il n'y a pas là un désir d'hégémonie mais bien une prise de conscience de la nécessité d'une collaboration solide et durable entre les pays du continent. C'est d'ailleurs ce qu'a très bien exprimé Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans ce passage extrait du discours prononcé à Abidjan :

«La crédibilité veut que les richesses de notre continent bénéficient, en premier lieu, aux peuples africains. Cela suppose que la coopération Sud-Sud soit au cœur de leurs partenariats économiques(...) accompagnée par une action crédible et un engagement constant»

Ce passage exprime clairement la volonté du Maroc de contribuer efficacement à la construction d'une Afrique fière, battante et courageuse qui se fait confiance et qui met tout en œuvre pour la réussite de tous ses fils.

Au vu de tous les éléments précédents, il est clair que le Maroc peut jouer un rôle majeur dans la construction de la nouvelle Afrique. Il dispose en effet d'une expérience économique, sociale, écologique et militaire qui mérite d'être exploitée. Cela est d'autant plus vrai que le Royaume fait la démarche de rencontrer les pays du continent pour leur proposer ses services et sa vision du développement. Ces éléments

devraient être mieux pris en compte et faire passer au second plan l'absence du Maroc des organes de décision continentaux. Convaincu que l'économie ne peut se passer de solidarité, le Maroc a adopté la voie d'une approche particulière et différente confortant ainsi son éligibilité au rôle de locomotive de la coopération sud-sud en Afrique.

L'Afrique comme point de vue du monde

Babacar SALL

1- De l'Afrique comme "impensée du monde"

L'Afrique est définie principalement comme un espace statique et anhistorique où les intelligibilités ne s'exercent que parce qu'elles sont activées de l'extérieur. Ce système de croyances d'une Afrique comme impensée du monde possède ses fondements à la fois dans l'histoire et la géographie. Référons-nous tout d'abord au livre fort révélateur traitant de *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Age, VIII^e-XIII^e siècle*⁽¹⁾. Il nous montre, à travers une cartographie historique, comment le rapport entre les continents africain et européen, par l'ouverture des ports et mouillages sur le littoral atlantique, s'est limité exclusivement au Maghreb, en dépit de l'évolution des techniques navales et de l'importance des relations stratégiques, militaires et commerciales entre les deux ensembles. Cela a contribué à réduire l'Afrique à sa seule entité septentrionale comme si le reste du continent était dans une vacuité.

Cette relégation de l'Afrique subsaharienne comme impensée historique n'est pas seulement le fait d'une exclusion géographique, économique et politique; elle est aussi cognitive. Les travaux de l'universitaire marocain Chouki El Hamel, réunis dans une publication monumentale sous le titre *La vie intellectuelle islamique dans le Sahel Ouest-Africain (XVI-XIX^e siècles)*⁽²⁾, montrent comment dans l'historiographie de la pensée islamique produite par les savants orientaux, les "ulamū" du Takrūr ont été omis, alors qu'ils ont produit un corpus abondant de textes majeurs et animé des écoles, notamment à Tombouctou, qui rassemblaient des savants de la diversité du monde musulman.⁽³⁾

Cette occultation de l'Afrique subsaharienne dans l'historiographie mondiale s'inscrit dans un long continuum bibliographique qui trouve son écho contemporain dans le fameux discours de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, prononcé à Dakar le 26 juillet 2007 où il affirmait que «l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire».

2- Des obstacles à l'émergence d'un point de vue africain au niveau culturel et scientifique

Pour définir la notion de "point de vue africain", nous partons de l'article introductif d'Alioune Diop, fondateur de *Présence Africaine*, intitulé «Niam n'goura ou les raisons d'être de Présence Africaine»⁽⁴⁾. Trois dimensions du concept y apparaissent: la définition d'une originalité africaine, l'insertion de l'Afrique dans la modernité, la recherche d'un partenariat extérieur. Un demi - siècle après, la revue interuniversitaire *Sociétés Africaines et diaspora* repose en des termes quasi-identiques

cette même nécessité d'articuler recherche et identité en vue d'une «meilleure connaissance des réalités historiques du continent»⁽⁵⁾.

Cela souligne une certaine invariance de la problématique africaine en matière d'économie de la connaissance et les difficultés d'une autonomie de la pensée affranchie des schèmes coloniaux et postcoloniaux. Deux obstacles majeurs marquent cette invariance et s'érigent contre l'émergence d'un point de vue africain: l'aliénation historique des élites africaines et l'hétéronomie de l'économie de la connaissance endogène dont le monopole est détenu par des puissances intellectuelles allochtones. Ces facteurs limitants préoccupent au premier chef les élites africaines au point qu'en 1970 une table ronde fut, à cet effet, organisée⁽⁶⁾. Le constat fut fait que la connaissance scientifique dans le continent est détenue pour 90% par des savants étrangers et qu'à cet égard les politiques publiques africaines se fondent sur des zones d'ignorance qu'elles maîtrisent moins bien que ces derniers.

Outre ce fait, il y a aussi la participation marginale de l'Afrique à l'économie de la connaissance mondiale et le faible accès des sociétés africaines aux vecteurs de communication, y compris les langues internationales. S'y ajoutent le sous-développement des infrastructures de diffusion du savoir et l'orientation des publications. En effet, 95% des livres publiés en Afrique sont des manuels scolaires laissant ainsi peu de place aux œuvres scientifiques ou d'imagination comme la littérature et la poésie⁽⁷⁾. Sur le plan des publications universitaires, seul 1% des citations est originaire d'Afrique⁽⁸⁾. On note également que la publication des connaissances par des scientifiques africains s'effectue en quasi-

totalité en dehors de l'Afrique et pour un lectorat extra-africain. Dans les cas rares où la publication a lieu à l'intérieur du continent, elle est restée dominée jusqu'à une période récente par des thèmes extravertis ayant peu ou prou de rapport avec les réalités endogènes⁽⁹⁾.

Ce phénomène est à lier, entre autres, au fait que l'Afrique consacre seulement 0,4% de ses dépenses brutes internationales à la recherche et au développement. Les inégalités entre pays à l'intérieur de cette enveloppe insignifiante sont énormes. Il y a une uni-polarisation de l'investissement dans la recherche autour de l'Afrique du Sud qui, à elle seule, représente 90% des dépenses effectuées en la matière par les pays africains⁽¹⁰⁾. L'Afrique Subsaharienne accuse, en outre, un retard notoire dans la production scientifique et une grande concentration de ses produits autour des pays anglophones. Les $\frac{3}{4}$ des publications proviennent, en effet, des universités d'Afrique du Sud, du Kenya et du Nigeria. Aucune structure francophone n'y figure⁽¹¹⁾.

Où se situe alors le problème? Ce n'est pas au niveau des intellectuels qui, depuis le mouvement de la négritude dans les années 1930, n'ont cessé de prôner l'ancrage des sociétés africaines dans leurs cultures d'origine, mais plutôt au niveau des politiques publiques.

La recherche d'un *point de vue* apparaît comme un leitmotiv dans l'économie de la connaissance africaine. Les formes organisées de la pensée post-indépendance tournent autour de cette thématique. Ainsi le premier Festival Mondial des Arts Nègres, la plus grande manifestation culturelle de l'Afrique et de sa diaspora historique, tenu en Avril 1966 à Dakar consolide l'idée de la recherche d'un *point de vue* comme

moteur du développement et d'émancipation de l'Afrique. L'une des communications importantes du festival portait d'ailleurs sur l'affirmation de l'existence d'un *point de vue* africain à propos de l'art en général et la nécessité de s'affranchir du code esthétique occidental. Ce dernier dispose d'une infrastructure et d'une idéologie qui lui permettent d'instaurer un mode classificatoire à l'échelle universelle dont le but est le monopole de la fixation des valeurs dans la production artistique universelle. Ce qui est revendiqué par-là, dès les premières années des indépendances africaines en 1960, est le «droit d'évaluer la valeur esthétique du travail africain... [par] le seul point de vue africain»⁽¹²⁾. Outre le monopole de la valorisation des produits humains, y compris artistiques, il y a aussi le pouvoir de la dénomination des choses et des êtres qui, non seulement, influe sur leur sens, voire leur signification, mais aussi sur leur perception.

Ben Enwonwu montre, à cet effet, comment l'introduction du mot "art" par les Anglais au Nigeria pour désigner ce type d'activité a complètement bouleversé le contenu et les directions de travail artistiques. Il souligne également les différences sémantiques du mot "art" qui signifie en langue anglaise «l'habilité humaine par opposition à celle de la nature», tandis que le mot ibo "nka" du Nigeria qui en est le plus proche prend le sens de "fabrication". Ce dernier repose sur un savoir-faire transmis de génération en génération et relève de l'héritage familial. Dans certains pays d'Afrique, comme le Bénin ou le Sénégal, il y a même une appropriation de l'activité de "fabrication" par des villages entiers. Contrairement à la conception britannique qui

oppose "l'habilité humaine" à la nature, le "nka" ibo se définit comme un genre identificatoire qui harmonise les deux.

Il ne faudrait pas mettre toutes les formes d'expression culturelles au même niveau d'aliénation. Les arts plastiques et la musique africaine sont relativement préservés de cette dictature du sens, parce qu'ils se créent et se diffusent sans le médium des langues d'emprunt dominantes et connaissent un succès universel. C'est la création littéraire, institution la plus avancée dans le processus d'occidentalisation, qui en est paradoxalement la plus affectée, car elle s'exprime presque exclusivement à travers les langues d'emprunt.

André Gide dans son "Avant-propos" à la revue *Présence Africaine*, lors de la parution de son premier numéro en 1947, souligne les effets pervers de l'usage d'instruments d'emprunt qui «risque de tout fausser»⁽¹³⁾. C'est toute la dimension problématique du point de vue qui est posée comme volonté d'affirmer une vision du monde spécifique. Cette inadaptation conceptuelle, née de la domination coloniale, outre le domaine des arts et des lettres, affecte également toutes les autres formes d'institution de gouvernance politique: l'Etat et son ensemble institutionnel en particulier. Les greffes institutionnelles qu'ont subies les pays d'Afrique subsaharienne, particulièrement ceux d'Afrique francophone, et leur rejet dans bien des cas, expliquent en partie l'état de sous-développement de cette partie du continent. Sur les 25 pays les plus pauvres du monde figurent, en effet, 22 d'Afrique subsaharienne et aucun du Maghreb⁽¹⁴⁾.

C'est dans les pays où la dépendance culturelle et politique est la plus forte - comme les pays d'Afrique dits francophones - que les contre-performances économiques sont les plus significatives.

Le principal goulot d'étranglement de l'Afrique subsaharienne qui freine son dynamisme de progrès se trouve dans son triple enfermement:

- i) l'enfermement identitaire qui disqualifie tout tableau comparatif et survalorise, par contre, systématiquement les attributs propres du continent au nom d'un substantialisme culturel, lequel opère de manière ambiguë et pendulaire entre l'identification et le rejet du modèle dominant;
- ii) l'enfermement dans l'historicité coloniale qui assujettit les temps politique, économique et culturel d'une partie de l'Afrique à l'agenda des pays ex-coloniaux;
- iii) l'enfermement dans le consensualisme qui détruit tout potentiel critique interne empêchant ainsi l'émergence effective d'un leadership innovant de pensée et d'action.

Ces facteurs limitants sont rarement mis en exergue dans l'analytique africaine. La déportation tous azimuts des causes de la contre-performance des sociétés africaines sur des facteurs d'extériorité tels que le fait colonial n'explique pas tout. On peut même dire qu'elle sert d'alibi aux politiques pour minorer leurs responsabilités dans les difficultés que traverse le continent. L'un des analystes africains qui a le mieux exploré les symptômes de ce mal de la pensée africaine est sans doute l'intellectuel camerounais Shanda Tonme qui, dans ses *Fondements culturels du retard de l'Afrique Noire*, considère que: «La seule capacité

critique qui semble permanente, régulière et commune à la plupart des Africains dorénavant, c'est la capacité de critiquer l'Occident, d'élever des plaintes sans fin contre l'esclavage, le colonialisme, le néocolonialisme. Il y a comme une mort lente de la capacité critique des sociétés africaines si l'on observe attentivement la tendance des intellectuels.»⁽¹⁵⁾

Même s'il faut considérer comme compréhensible et légitime la critique de l'Occident par rapport à ces moments historiques de la tragédie africaine, elle est loin, à elle toute seule, de pouvoir expliquer la contre-productivité des sociétés africaines. D'autres entités du monde ont connu une similarité d'expériences et s'en sont sorties mieux que l'Afrique subsaharienne du moins sur les plans économique et psycho-collectif. Il y a des facteurs endogènes qui n'ont pas été explorés et qui pourraient enrichir les dynamiques de la pensée critique en Afrique.

En développant une approche qui remet en cause les capacités des sociétés africaines à faire face aux défis du développement et en situant les causes principalement dans des incapacités internes, un autre penseur d'origine camerounaise, Axel Kabou, en a fait les frais à travers des faisceaux de critique souvent viscéraux qui lui déniaient tout droit au débat, à l'inventaire et à l'auto-critique⁽¹⁶⁾.

3-La coopération arabo-africaine pour l'émergence d'un point de vue africain

L'idée d'un *point de vue* africain est à la fois une construction politique, scientifique et panafricaine impliquant l'Afrique subsaharienne et l'Afrique septentrionale à travers diverses personnalités. On peut citer

l'égyptologue du Sénégal, Cheikh Anta Diop, qui a mis l'accent sur le développement des langues nationales, l'antériorité des civilisations nègres et le lien primordial avec l'Égypte ancienne⁽¹⁷⁾; des hommes d'Etat comme Kwamé Nkrumah du Ghana qui a insisté sur la réécriture et la réappropriation de l'histoire africaine par une prise de conscience collective⁽¹⁸⁾; Gamel Abdal Nasser d'Égypte qui posa les premiers jalons d'une unité arabo-africaine en ouvrant, dès 1955, un bureau de "liaison africaine" qui appuya les mouvements de libération dans le continent comme l'ANC d'Afrique du Sud, le MPLA et l'UNITA d'Angola ou le PAIGC de la Guinée Bissau et du Cap Vert⁽¹⁹⁾. Une radio spéciale, La Voie de l'Afrique, (*Sawt Ifrikiya*) appuyait également ces mouvements à travers des programmes diffusés en arabe et en swahili à partir du Caire ainsi qu'une revue intitulée la *Renaissance africaine (Nahdat Ifrikiya)*⁽²⁰⁾.

Un des exemples à citer dans la continuité de cette coopération arabo-africaine pour l'émergence de l'Afrique comme point de vue du monde est la coopération du Maroc avec l'Afrique au Sud du Sahara. Elle est principalement basée sur l'aspect économique et financier et représente plus de la moitié des investissements directs du Maroc à l'étranger avec 1,5 milliards d'euros investis. Cette coopération a abouti en février 2015 à l'organisation du Forum Afrique Développement qui a réuni 1 700 décideurs économiques et politiques⁽²¹⁾.

4- De la République ménagère ou du local comme incubateur d'innovations politiques

La crise du politique en Afrique face aux enjeux de développement remet en question le cadre étatique comme seul espace de gouvernance.

L'improductivité de l'Etat face aux besoins fondamentaux dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, de l'emploi et de la sécurité soulève des interrogations tant dans son fonctionnement que dans ses capacités à répondre durablement aux enjeux et défis qui se posent à l'Afrique et à ses populations. C'est à l'international et au niveau des capitales que les Etats africains s'investissent le plus au détriment des villes secondaires et des villages. Dès lors, le local apparaît comme un lieu possible d'incubation où peuvent s'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance mieux à même de répondre à la fameuse demande sociale qui fait et défait certains gouvernements en Afrique subsaharienne. C'est une question d'échelle qui est posée ici, celle qui se rapporte à la centralité de l'Etat contre la périphérie du local dont les initiatives sont plus audacieuses que les politiques de décentralisation menées dans un certain nombre de pays africains. Cette question du local est tellement cruciale que l'organisation panafricaine «Cités et Gouvernements locaux d'Afrique» (CGLU-A) qui réunit les maires d'Afrique a exhorté les populations de prendre leur destin en main et de s'organiser⁽²²⁾. Le local est une dimension de la construction du point de vue africain sur lequel s'appuient, en outre, de nombreux projets de développement, notamment l'investissement des migrants dont les transferts égalent ou dépassent l'aide publique au développement.

L'idée de la fin du politique comme alternative à la crise des sociétés africaines peut être considérée comme audacieuse et même prématurée. Mais elle a au moins le mérite de montrer les limites d'un système de gouvernance qui entraîne les populations dans une paupérisation

chronique. Elle fait également apparaître une caste élitaire qui prend la fonction politique comme un moyen de promotion sociale et économique au détriment du grand nombre. L'activité politique reste dominée, à cet égard, pendant les mandatures par l'électoratisme qui suspend ou détourne les objectifs de développement au profit des objectifs électifs. Sortir de la politique apparaît pour les sociétés africaines comme une opportunité d'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance, dont la République ménagère, qui réhabilite les institutions comme la famille, le quartier, le village, les communautés de vie avec leurs échelles de besoins dans un cadre solidaire et additif qui peut aboutir à la formation d'institutions nationales plus fonctionnelles et plus représentatives des citoyennetés invisibles⁽²³⁾. C'est en somme, toute une proposition de sortie de l'impasse politique par la préconisation d'une forme de gouvernance dépolitisée, à l'échelle micro-sociale, centrée sur les besoins fondamentaux, la démocratie locale et les solidarités de proximité dont il est question ici.

Au moment où la mondialisation atteint ses limites et que les tentatives de sortie du système se multiplient dans de nombreux domaines de la vie économique, sociale et culturelle, l'Afrique, de par son intégration périphérique à l'économie mondiale, présente des atouts majeurs pour ouvrir de nouveaux horizons de pensée et d'action réconciliant les sociétés humaines, la nature et le système de croyances dans un ensemble durable.

5- Du coût du déficit de l'économie de la connaissance

L'un des phénomènes les plus préoccupants pour l'Afrique subsaharienne -et qui pourrait être considéré comme le principal frein à son développement- est ce qu'on peut appeler l'expatriation des compétences, même si des transferts féconds sont, par ailleurs, à l'œuvre au niveau des savoir-faire, notamment en matière d'éducation⁽²⁴⁾. Des études concordantes montrent l'ampleur catastrophique de ce phénomène sur les capacités internes des pays d'Afrique subsaharienne. Elles en donnent une mesure qui, bien que significative sur le plan quantitatif, est encore en dessous de la réalité. A des niveaux différents, tous les pays du continent sont, en effet, touchés par ce fléau. Certains même ont perdu plus de la moitié de leurs médecins au profit des pays développés. C'est le cas de l'Angola, 70% jusqu'en 2000; du Mozambique, 75%; de la Guinée Bissau, 71%; du Liberia, 63%; de la Zambie, 57%⁽²⁵⁾. Ce serait en moyenne 20000 Africains hautement qualifiés qui quittent le continent chaque année. Cela revêt un coût pour les économies de la connaissance en Afrique subsaharienne au profit des pays du Nord. De façon globale, si l'on tient compte de l'ensemble des disciplines, les pertes pour l'Afrique s'élèveraient à plusieurs milliards de dollars dont, à titre d'exemple, 384 millions de dollars US par rapport au Canada, 846 millions pour les Etats-Unis, 2 milliards pour la Grande Bretagne⁽²⁶⁾.

6- Sortir de la conception dominante de la géographie

La crise de la géographie, autrement dit de l'inscription spatiale des actes institutionnels et sociaux du monde, est une autre donnée significative

des mutations en cours. Elle gomme les frontières par le marché et sape les fondements culturels des sociétés au nom d'une uniformisation qui tire sa logique du démantèlement des institutions ancestrales comme la religion, la famille, le mariage, les modes naturels de reproduction du genre humain.

En Afrique, cette crise géographique laisse apparaître davantage des espaces discriminants au sein d'un même Etat. Dans bien des pays, comme les deux Congo, le Nigeria, le Niger émergent des zones dites utiles, riches en ressources naturelles, exploitées par des firmes étrangères qui, paradoxalement, paupérissent leurs lieux d'implantation au lieu de les valoriser. L'Etat ne définit plus alors la géographie, mais c'est plutôt le marché, par l'effacement de la frontière et l'imposition de la continuité marchande. La chance de l'Afrique subsaharienne, c'est sa faible intégration au marché international qui lui confère à la marge de nouvelles opportunités de se régénérer à partir de ressources alternatives que l'on trouve en incubation dans les lieux informels des économies nationales.

L'éclosion de nouvelles territorialités s'y fera par la réhabilitation des espaces historiques, non pas dans le sens de la mondialisation dominante, mais d'une mondialité qui ouvre des ensembles spatiaux d'échanges où les unités de cultures et d'économies se mélangent pour fonder une géographie du réel et du vécu à la place d'une géographie de l'imaginaire établie dans les mémoires des institutions et des peuples par les expériences historiques de domination vectorisées par le leadership politique et intellectuel. Le continent africain est ainsi amputé à chaque

fois que l'on l'évoque une de ses parties constitutives, donnant ainsi le sentiment que les pays du Maghreb historique, c'est-à-dire en arabe al- Djazirat al-Maghrib, «la presqu'île du couchant» (Maroc, Algérie, Tunisie) et par extension de nos jours la Libye et la Mauritanie, ne relèvent de l'Afrique et vice-versa.

Le *point de vue africain*, c'est d'abord la réconciliation de l'Afrique avec sa géographie naturelle et historique dans la diversité et l'impérieuse nécessité de coopération entre les pays d'Afrique subsaharienne et ceux du Maghreb, et par le dépassement de l'esprit balkan qui compartimente le continent en ensembles postcoloniaux.

7- De l'Afrique sans les Africains ou la recolonisation des terres utiles

La recolonisation de l'Afrique crée un paradoxe: un continent en croissance avec une part résiduelle dévolue aux acteurs économiques autochtones par rapport aux investisseurs étrangers qui ont le monopole du marché intérieur. Un des premiers enjeux auxquels l'Afrique doit faire face est la sauvegarde de ses terres cultivables au moment où sa démographie demeure la plus dynamique au monde et où l'insécurité alimentaire frappe les pays du Sahel et ceux de la Corne de l'Afrique. Or, depuis quelques années, on assiste à une cession grandissante des terres cultivables au profit de pays étrangers ou de multinationales. Les données statistiques relatives à ce qui est qualifié «d'accaparement des terres» sont rares, peu exhaustives et pas actualisées. L'étude foncière la plus sérieuse est celle menée sur quatre pays africains par l'Institut

International pour l'Environnement et le Développement⁽²⁷⁾: l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar et le Mali. Ainsi, sur un ensemble de 2 millions d'hectares affectés aux investissements agricoles, 1,4 millions d'hectares sont attribués à des investisseurs étrangers. C'est à Madagascar que le phénomène d'accaparement des terres est le plus significatif. L'essentiel des types de cultures sur l'ensemble des pays de l'échantillon porte sur des projets de biocarburants. Ce qui entraîne forcément des incidences sur l'agriculture vivrière.

La question de l'accaparement des terres, considérée comme une forme de recolonisation de l'Afrique subsaharienne, ne touche pas seulement le secteur agricole mais également industriel. L'aide liée joue un rôle important dans la déqualification des entrepreneurs locaux. Elle accorde la prééminence aux entrepreneurs étrangers en fonction des investissements des pays attributaires. Les entreprises nationales se contentant de la sous-traitance au point que nombre d'entrepreneurs en Afrique subsaharienne ont le sentiment que «(L'Afrique est en train d'être construite sans les Africains)»⁽²⁸⁾.

De façon générale, l'insécurité alimentaire de l'Afrique subsaharienne et même son sous-développement sont présentés comme découlant de sa démographie non maîtrisée. On préconise même la planification familiale tous azimuts comme solution à sa paupérisation endémique. Ce qui est en contradiction avec la mesure sur le terrain des facteurs de développement. La croissance agricole de l'Afrique subsaharienne, malgré les entraves techniques et la contre-productivité des politiques publiques dans le domaine notamment des investissements, s'élève à

3,5%. Ce qui est supérieur à son accroissement démographique qui est de l'ordre de 2%⁽²⁹⁾.

Le problème n'est d'ailleurs pas là, nous dirons même qu'il est mal posé. Le facteur démographique n'est pas explicatif du sous-développement de l'Afrique, il le serait si elle manquait de ressources, d'espaces utiles, de potentialités et de capacités. Le continent regorge en abondance, en effet, de ressources stratégiques qui, aujourd'hui, construisent les puissances économiques et technologiques d'autres parties du monde.

L'agriculture de l'Afrique subsaharienne est principalement pluviale, donc aléatoire sans un système d'irrigation adéquat. Le paradoxe c'est que l'Afrique possède l'un des plus grands stocks hydriques au monde par ses différents cours d'eau et par l'importance de sa nappe phréatique. Même sans avoir recours à des techniques d'exhaure d'eau sophistiquées, l'agriculture pluviale en Afrique subsaharienne aurait pu à elle seule largement combler tout déficit alimentaire, car son immense potentiel est sous-exploité. On estime que seulement moins de 25% des superficies destinées aux cultures pluviales sont présentement utilisées. Rien que pour la savane guinéenne qui recouvre une superficie deux fois plus grande que celle affectée à la culture du blé au niveau mondial, uniquement 10% sont mis en valeur des 600 millions d'hectares cultivables dont elle dispose.⁽³⁰⁾

La question qui se pose alors est celle de la souveraineté alimentaire des pays d'Afrique subsaharienne qui est à la fois dominée par une agriculture commerciale et extravertie avec une faiblesse notoire des échanges intra-africains. La tragédie de la culture cotonnière, au Mali,

au Burkina et dans d'autres pays africains, due au diktat du marché mondial avec ses conséquences désastreuses sur la sécurité alimentaire des populations rurales et périurbaines, prouve à quel point il est impérieux de trouver les voies et moyens pour établir une économie agricole plus centrée sur la souveraineté alimentaire des familles, autrement sur la valorisation des exploitations familiales.

L'Afrique compte 33 millions de petites exploitations de moins de deux hectares, soit 80% de la totalité des exploitations du continent⁽³¹⁾. Le secteur agricole y est le plus grand pourvoyeur de main-d'œuvre tant pour les actifs familiaux qu'extra-familiaux. Il contribue à lui tout seul à l'essentiel de la réduction de la pauvreté, alors que dans d'autres régions du monde, c'est plutôt la croissance industrielle qui en est le vecteur principal.

L'économiste Mamadou Dia, ancien président du Conseil du gouvernement du Sénégal, dès le début de l'indépendance de son pays en 1960, avait fait de l'agriculture, du développement rural, de la coopération et des communautés de base le moteur du développement économique⁽³²⁾. Plus d'un demi-siècle après, les économistes de la Banque mondiale en arrivent aux mêmes conclusions en reconnaissant que la voie alternative pour réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne repose sur la valorisation de l'économie agricole et sur la diversification des sources de revenus en milieu rural.

8. Du ressaisissement de l'Afrique

Face à la marche chaotique du monde et l'idée qu'il ne peut s'en sortir que par un chaos rédempteur, l'Afrique doit s'autosaisir et réhabiliter

tout ce par quoi son infériorité historique a été bâtie par les différents ordres hégémoniques. Il faut commencer par déconstruire l'idée d'une géographie imposée qui a brisé le continuum culturel et économique des civilisations du continent en morcelant les peuples qui le composent, leur cadre de vie, leurs systèmes de croyances, leur imaginaire, en somme leur vision du monde; c'est-à-dire tout ce par quoi se légitime leur inscription dans l'espace-temps et sans lequel les communautés humaines cheminent à côté de leur destin.

L'historien médiéviste Brahim Diop nous montre, à cet égard, les difficultés de la fabrication du territoire en Afrique tant du point de vue spatial que temporel, du fait du conflit des références en cours, des dynamiques internes et des courants de pouvoirs hégémoniques. Ainsi, la computation périodique du temps historique comme, par exemple, le Moyen Âge en Afrique subsaharienne appelle à une définition radicalement opposée de la grille de lecture temporelle que propose l'Occident; car elle fait apparaître, à travers des grands empires tels le Tekrur, le Ghana, le Mali, le Jolof ou le Songhay, des identités puissantes qui génèrent des temporalités et des spatialités spécifiques⁽³³⁾.

Ce ressaisissement passe d'abord par la déconstruction du mythe fondateur de l'Afrique comme impensée du monde dont la pierre angulaire est l'Acte final de la Conférence de Berlin qui consacra le 26 février 1885, le partage de l'Afrique entre les nations européennes⁽³⁴⁾. Son morcellement ayant entériné l'idée d'une géographie amputée et discontinue donnant naissance à des absurdités géopolitiques telles, entre autres, le Sénégal et la Gambie, la République démocratique du

Congo et le Congo Brazzaville; et à une autre échelle le Maghreb, l'Égypte, le Soudan considérés comme des entités extra-africaines dans l'imaginaire du monde.

La tentation du chaos comme alternative à un monde aux horizons brisés par les violences meurtrières faisant disparaître des États entiers, voire des peuples, sans pour autant que les issues substitutives y émanant ne conduisent à un mieux-être ou à des horizons apaisés, est, semble-t-il, l'unique proposition de la mondialisation dominante dont les vecteurs directionnels ont perdu tout sens d'éthique de responsabilité. À cet égard, les puissances hégémoniques du monde ont toujours fonctionné sur le registre ambivalent du double visage: démocratique en interne et tyrannique à l'extérieur. Ce qui a durablement maintenu leurs sociétés civiles et leurs opinions publiques dans l'ignorance de leurs violences lointaines commises au nom de la démocratie, des droits de l'homme et de l'ordre vertueux de la civilisation contre la barbarie.

À coup sûr, l'Afrique subsaharienne dans ses formes institutionnelles n'est pas encore complètement sortie du temps colonial et postcolonial qu'elle réinvente à l'infini en des modes qui considèrent le modèle "métropolitain" comme une forme d'assurance vie, voire de survie. C'est dans les pays dits francophones d'Afrique où ce temps historique est le plus prégnant à travers, entre autres, l'institution du franc CFA qui est à contre-courant de toute souveraineté économique et monétaire.

Au moment où des penseurs occidentaux méditent sur la fin du monde en mettant en exergue le "déclin de l'Occident" voire la mort de sa civilisation (les lumières, la raison, la spiritualité chrétienne du fait

du néolibéralisme et de l'Islam)⁽³⁵⁾, à l'opposé, des penseurs d'Afrique subsaharienne se demandent si [nous sommes vraiment] obligés de mourir avec l'Occident⁽³⁶⁾.

Cette approche de la "fin du monde" s'effectue sur les registres du chaos comme perspective et du matérialisme athée qui exclut l'idée de Dieu dans la gouvernance des sociétés humaines. Une telle manière de poser le problème s'appuie sur un mode simple et basique de la pensée (le matérialisme) et bouche les intelligibilités de la cognition du monde qui comprend aussi, dans ses étagements superstructurels, le spirituel et la problématique de la mort. L'écrivain et philosophe sénégalais Cheikh Hamidou Kane est sans doute celui qui a le mieux compris l'acuité du lien dialogique entre les institutions de la vie et de la mort, celle de la problématique générale de la fin des puissances civilisationnelles, en introduisant à la fois les nuances du relativisme culturel à partir de la différence des systèmes de croyances et en tenant compte de l'inscription immuable de la finitude dans le génome de toute existence matérielle ou immatérielle⁽³⁷⁾.

Le problème est moins ici la question de la fin des entités, du rapport de l'Afrique à l'Occident, de leur interdépendance négative par l'inégalité des échanges, mais des capacités internes des sociétés africaines qui sont présentement étouffées par le verrou politique qui lui consomme ses ressources, ses libertés d'initiatives et lui impose un agenda qui contrarie son développement. L'autre problème est comment survivre à ce déclin en voie de globalisation et dont la seule issue qui s'affiche est la tentative de recomposition des influences du monde par une géographie de la terreur qui sature de violence des nations, des

quotidiennetés sociales et force des politiques publiques du continent à placer la sécurité avant le développement.

Face à ses enjeux et défis où se joue aussi le sort des États et des nations du Sud, l'Afrique doit inventer de nouveaux équilibres internes et renforcer sa coopération intra-régionale et inter-régionale pour augmenter ses chances de vie et de survie dans un monde tourmenté, et en mutualisant davantage ses compétences, ses ressources naturelles et ses investissements.

Notes

- (1) Christophe Picard, *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Age, VIII^e-XIII^e siècle*, PUF, 1997
- (2) Chouki El Hamel, *La vie intellectuelle islamique dans le Sahel Ouest-Africain (XVI-XIX^e siècles)* Paris, L'Harmattan, 2002.
- (3) Cf. tableau récapitulatif de la répartition chronologique, généalogique et géographique des lettrés du Fath en fin d'ouvrage in Chouki El Hamel, *La vie intellectuelle islamique dans le Sahel Ouest-Africain (XVI-XIX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- (4) Niam n'goura signifie en langue toucouleur du Sénégal : "mange pour que tu vives", revue *Présence Africaine*, novembre 1947
- (5) Cf. Babacar Sall, Editorial, *Sociétés Africaines*, n°1, 1998.
- (6) Cf. Table ronde: "Elite et Peuple dans l'Afrique d'aujourd'hui", revue *Présence Africaine*, 1970, n°73, p. 46.
- (7) idem
- (8) Cf. l'évaluation de la Social Sciences Citation Index (index international des citations de sciences sociales) basée sur un corpus de 100 disciplines universitaires.
- (9) Cf. Babacar SALL, «De l'université "sous-développement" à l'université de développement au Sénégal: identités conflictuelles et production universitaire», revue *Genève Afrique*, Vol. XXVIII - n°2-1990 pp. 104-111

- (10) Cf. UNESCO, UIL, ADEA, *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*, Paris, 2010, p.6.
- (11) Cf. Conseil international des sciences sociales (CISS), *Rapport mondial sur les sciences sociales*, UNESCO, 2010.
- (12) Ben Enwonwu, «*Le point de vue de l'Afrique sur l'art et les problèmes qui se posent aujourd'hui aux artistes africains*», Premier Festival des Arts Nègres, Dakar, Avril 1966, pp.56-58
- (13) Cf. André Gide, "Avant-propos", *Revue Présence Africaine*, novembre-décembre 1947, N°1, pp.3-6
- (14) Selon le classement de Forbes basé sur des données du FMI, 2015.
- (15) Shanda Tonme, *Fondements culturels du retard de l'Afrique Noire*, Editions l'Harmattan, 2009. Voir particulièrement le chapitre intitulé: "Le destin d'une société sans capacité critique" pp. 87-95
- (16) Cf. Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement?* l'Harmattan, 1991, 208 p., voir aussi du même auteur: *Comment l'Afrique en est arrivée là*, L'Harmattan, 2011.
- (17) Cf. notamment les ouvrages suivants : i) *Nations nègres et Culture*, Paris, Présence Africaine, 1954 - ii) *Antériorité des civilisations nègres, mythe ou vérité historique?* Paris, Présence Africaine, 1967
- (18) Cf. notamment Kwamé Nkrumah, "Le consciencisme", *Présence Africaine*, 2009.
- (19) Cf. pour plus de détails Boubacar Diop, «*La Renaissance africaine selon Cheikh Anta Diop*, Nasser et Nkrumah, jusqu'à Mbeki, editor (at)pambazuka.org.
- (20) Cf. Saliou Ndiaye, *Nasser entre le panafricanisme et le panarabisme 1958-1970*, mémoire de maîtrise, département d'arabe, FLSH, Université Cheikh Anta Diop, 1997-1998, p. 20
- (21) Pour plus de détails voir l'important document suivant : Ministère de l'Economie des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions financières, *Relations Afrique-Maroc: l'ambition d'une nouvelle "frontière"*, juillet 2015, 31 p.
Cf. également les trois tournées royales effectuées depuis 2013 au Mali, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Gabon.
- (22) Cf. 7^e édition du Sommet Africités, Johannesburg, novembre 2015.
- (23) Cf. Babacar Sall, *Le Stagiaire: roman d'un président de la République*, Editions l'Harmattan, 2007
- (24) On peut citer le projet RECIFE, animé par des Africains du Togo, qui a mis en œuvre un kit pédagogique pour les écoles en Afrique subsaharienne et en France à partir de tablettes numériques d'un coût accessible au grand nombre.
- (25) Cf. Bernard Mumpasi Lututala, *L'exode des cerveaux en Afrique: état de la question et pistes de solution*, CODESRIA, 2012, pp. 6-7
- (26) Cf. Bernard Mumpasi Lututala, op. cit. p.2.
- (27) Cf. Institute for Environment and Development, Briefing, "Accaparement des terres" ou opportunité de développement ? Septembre 2009

- (28) Cf. Entretien de Serigne Mboup, président de l'Union nationale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture du Sénégal (UNCCIAS), Site: www.seneweb.com/.../serigne-mbboup-laquo-l-rsquo-afrique-est_n_174, 14 février, 2016
- Voir également, Mansour Kama, président du Conseil national du patronat (Cnp): «L'Etat doit promouvoir le secteur privé national avant de dérouler le tapis rouge aux étrangers», Site: <http://jotay.net/mansour-kama-letat-doit-promouvoir-le-secteur-prive-national-avant-de-derouler-le-tapis-rouge-aux-etrangers/>; juin 2016
- (29) FAO, "Comment nourrir le monde", Forum d'experts de haut niveau, Le défi spécifique de l'Afrique subsaharienne, Rome 12-13 octobre 2009
- (30) FAO, "Comment nourrir le monde", Forum d'experts de haut niveau: Le défi spécifique de l'Afrique subsaharienne, Rome 12-13 octobre 2009
- (31) FAO, *op. cit.*
- (32) Cf. Mamadou Dia, *Afrique: le prix de la liberté*, L'Harmattan, 2001 (rééd. 2003). Se référer aussi à ses multiples écrits sur le développement et la coopération communautaire.
- (33) Brahim Diop, *Fabriquer le territoire en Afrique au "Moyen Âge"*. Approche ethnoanthropologique et ethnoarchéologique, p. 329-361 in Benoît Cursente, Mireille Mousnier, *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005
- (34) Les principales nations impliquées dans ce partage sont: l'Allemagne, la Grande Bretagne, la France, la Belgique, les Pays Bas, l'Espagne, le Portugal
- (35) Cf. Entretien avec Michel Onfray, «Onfray-Bellamy : vivons-nous la fin de notre civilisation ?», *Le Figaro* du 25 mars 2015
- (36) Tamba Danfakha, «Sommes-nous obligés de mourir avec l'Occident ?», *Seneweb.com Blogs*, Dimanche 24 avril, 2016
- (37) Cf. Cheikh Hamidou Kane, *L'aventure ambiguë*, Editions Julliard, (collection 10/18), Paris, 1961 (se référer particulièrement aux pp. 86-87)
-

Science, technique et développement des pays d'Afrique

Amadou Mahtar M'BOW

En conclusion de ma communication sur "l'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la mondialisation" faite à la première session de 1997 de l'Académie, je disais à peu près ceci: si la mondialisation impose à l'Afrique des contraintes sévères, elle lui fournit l'occasion de se ressaisir, de se repenser et d'agir par elle-même, pour surmonter sa crise existentielle dans les domaines de l'économie et de la culture, et pour créer les conditions d'un développement économique à la mesure des aspirations de ses peuples et conforme aux exigences du monde en devenir. C'est seulement une Afrique, consciente de sa mémoire historique, fidèle à ses valeurs de démocratie, et de démocratie participative notamment, une Afrique mieux organisée et mieux gouvernée, plus unie, plus solidaire, maîtrisant parfaitement les sciences et les techniques les plus avancées

et aptes aux innovations les plus hardies, qui sera en mesure de relever les défis de la mondialisation. C'est d'une Afrique ainsi rénovée que dépend le bien être et l'avenir de ses populations ainsi que sa stabilité et son harmonie avec le reste du monde. Certes, l'Afrique prise dans son ensemble, a fait d'énormes progrès dans tous les domaines au cours des cinquante années d'indépendance de la plupart de ses Etats. Mais l'Afrique connaît encore, dans nombre de ses composantes, des difficultés majeures qui annihilent la plupart de ses efforts tant dans les domaines politique, économique, que social et se traduisent par des tensions politiques permanentes, une sous productivité du travail alarmante, provoquant une pauvreté persistante dans certaines couches et non des moindres de ses populations.

L'Afrique apparaît, ainsi, comme le continent le plus vulnérable du monde, celui où la précarité de la vie est la plus grande, où le dérèglement du climat et la dégradation de l'environnement posent de sérieux problèmes pour le présent comme pour l'avenir. Prise dans son ensemble, elle n'arrive plus à se nourrir convenablement. Une partie non négligeable de la nourriture de plusieurs pays leur vient de l'extérieur; et avec la croissance démographique et la dégradation de l'environnement qui entraîne une désertification de zones jadis relativement humides et la salinisation de certaines terres, la situation risque d'empirer. A cela s'ajoute la sous-productivité du travail agricole qui s'accompagne d'une surexploitation des ressources entraînant une détérioration des sols, ce qui hypothèque l'avenir des jeunes générations qui, attirées par le mirage des villes ou l'émigration vers d'autres cieux lointains, désertent de plus en plus la campagne.

Il est vrai que la situation est loin d'être la même partout. Outre les différences entre pays, dans un même pays subsistent parfois des zones limitées d'une agriculture prospères utilisant les méthodes les plus performantes à côté d'une agriculture de masse utilisant des méthodes traditionnelles donnant de très faibles rendements, les paysans n'ayant ni le savoir requis ni les moyens de promouvoir une agriculture de qualité. Cette dualité est le propre de tous les pays en développement où subsistent des zones très limitées de richesse à côté de vastes espaces de pauvreté, à l'inverse des pays industriels où prédominent une classe moyenne nombreuse à côté d'une précarité limitée que les prestations sociales tendent à atténuer. Avec le chômage galopant, les crises diverses et le néo-libéralisme ambiant, la pauvreté semble gagner du terrain même dans ces pays où les riches accumulent, en revanche, des fortunes de plus en plus grandes.

Si la situation agricole mérite de grandes transformations drastiques, ce que tentent actuellement de faire de nombreux gouvernements soucieux d'assurer l'autosuffisance alimentaire de leur pays, la révolution industrielle, qui seule doit mettre l'Afrique de plain pied dans la mondialisation, est loin d'être une préoccupation majeure, sauf dans de rares pays. Aussi, l'Afrique occupe-t-elle une part minime dans les échanges internationaux de biens et services.

Elle exporte essentiellement des produits agricoles ou miniers bruts: cacao, café, oléagineux, bois, agrumes, etc. Or, platine, diamant, dont elle est un des plus grands producteurs mondiaux, antimoine, cobalt, manganèse, phosphates, fer, bauxite, cuivre, chrome, nickel, uranium,

charbon, métaux rares comme le titane, l'ilménite, le kolton, mais surtout le pétrole. Le pétrole lui fournit à lui seul la plus grande partie des revenus tirés des exportations, et il est à prévoir que son exploitation s'amplifie grâce aux découvertes de gisements nouveaux comme cela a été le cas récemment sur les côtes de l'Afrique de l'ouest. Du reste, de vastes zones, qui recèlent ou peuvent receler des ressources minérales appréciables, demeurent encore inexploitées ou même inexplorées.

Mais l'Afrique n'a aucun contrôle sur les revenus qu'elle peut tirer de ses exportations. Les prix sur le marché mondial dépendent des cotations en bourse fixées dans les pays acheteurs. Ces prix, qui fluctuent au gré des besoins des pays acheteurs, échappent totalement à toute maîtrise des pays fournisseurs qu'ils soient africains ou autres. Ainsi, l'Afrique dont la place dans le commerce mondial n'est que d'environ 2% n'a pas su tirer partie, à cause de ses propres faiblesses notamment dans les négociations menées au sein de l'OMC, où elle compte cependant 43 membres sur un total de 162, et dans le cadre de celles conduites avec les communautés économiques régionales, comme l'Union européenne par exemple.

Selon le Directeur exécutif du Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (CACID), à la suite des négociations du cycle de Doha, «le système commercial multilatéral n'a pas su produire une gouvernance inclusive et équitable. Il a mis en place de manière consciente ou non, une gouvernance exclusive et inégalitaire». Reste à savoir la position que les pays africains auront lors de la prochaine conférence ministérielle, la dixième de l'OMC, qui aura lieu en terre

africaine à Nairobi. Pour le Directeur du CACID, il «faudra y refuser les faux fuyants et les déclarations creuses et sans lendemain. Nairobi doit consacrer le retour du développement dans le jeu. Ceci doit se traduire par des actes concrets et un résultat positif contribuant clairement à la question cruciale du développement».

Mais pour ce faire, l'Afrique devra former un front commun sans faille ni faiblesse, et surtout éviter la complaisance de certains de ses Etats dont les représentants, ignorant les enjeux véritables, ont tendance à céder facilement aux pressions des autres qui, eux, sont soucieux de préserver leurs intérêts fondamentaux.

Car, il n'y aura pas de développement durable tant que l'Afrique ne transformera pas par elle-même une part importante des matières premières qu'elle produit. Parce que cette transformation n'est pas faite sur place, l'Afrique est obligée d'importer dans une très large mesure les produits manufacturés qu'elle utilise sous forme d'équipements ou de produits de consommation. Et là aussi, elle n'a aucun contrôle sur les prix de ce qu'elle importe, ceux-ci étant imposés par ses fournisseurs. Aussi la détérioration des termes de l'échange est-elle constante. De plus, sa dépendance technologique est aggravée par le fait que certains équipements acquis à grands frais, parce que mal utilisés ou mal entretenus, se détériorent avant d'être raisonnablement amortis. Par ailleurs, les entreprises installées sur son sol ont tendance à privilégier les technologies importées au détriment de celles mises au point sur place.

Cette situation s'explique, sans doute, par le poids de l'histoire qu'il n'est pas nécessaire de retracer ici, et par certaines pressions

extérieures qui entravent souvent ses propres initiatives. Aussi, l'Afrique est-elle contrainte par l'évolution du monde, par les nécessités de son développement et pour satisfaire les besoins de ses populations, de faire une réflexion plus attentive sur elle-même, sans complaisance et sans faiblesse, pour pouvoir tracer les voies d'un renouveau à la mesure des problèmes auxquels elle est confrontée et des défis qui s'imposent à elle.

Ce sont là des défis que l'Afrique peut relever, car, elle a les potentialités qu'il faut. Mais pour ce faire, elle doit surmonter nombre de ses faiblesses qui sont, de toute évidence, elles aussi, énormes. L'Afrique posséderait, en effet, 60% des terres agricoles encore non exploitées, d'importantes ressources en eau, superficielle et souterraine, pouvant servir à l'irrigation. Mais son agriculture qui emploie, en 2013, 62% des populations reste peu productive et contribue pour très peu à la formation du produit intérieur brut; et elle ne nourrit plus, dans de nombreux cas, ses habitants des campagnes et des villes. Les rendements en céréales principales, celles qui entrent notamment dans l'alimentation des populations, y dépassent à peine une tonne à l'hectare. Ses autres productions vivrières destinées aux populations autochtones ne sont guère plus prospères. Quant à son sous-sol, relativement riche, il recèle dit-on 30% des réserves mondiales en minerai, dont notamment 40% des réserves mondiales en or, 90% de celles en platine, 60 % du cobalt.

Mais ces défis, l'Afrique ne peut les relever que si elle fait ce que d'autres ont fait avant elle, c'est-à-dire s'engager résolument dans un développement fondé sur la modernisation de l'agriculture et sur l'industrialisation à outrance, en s'appuyant sur la maîtrise de la science

et de la technologie les plus avancées et sur l'innovation dans tous les domaines essentiels de l'économie. C'est le seul moyen pour elle d'entrer réellement dans la mondialisation, et surtout le seul moyen d'aller au devant des graves problèmes que vont poser aux générations futures sa croissance démographique. Avec une population, de 1.148.246.013 habitants, qui, avec le taux de croissance le plus élevé du monde, passera dans deux à trois décennies à plus de deux milliards d'hommes et de femmes, qu'il faudra loger, nourrir, soigner, instruire, et auxquels, il faudra donner du travail, le temps est compté à tous les pays africains qu'ils en aient conscience ou non.

C'est ce qu'a compris sans doute la Commission de l'Union Africaine en lançant son plan STISA-2024 «Science, technologie et innovation - Stratégie pour l'Afrique à l'horizon 2024», dont l'objectif est «d'accélérer la transition de l'Afrique vers une économie basée sur le savoir et l'innovation». Ce plan vise notamment «à satisfaire les demandes en connaissance, en technologie et en innovation dans diverses activités du développement économique et social».

Les priorités de la recherche mentionnées dans ce programme portent essentiellement sur l'éradication de la faim, la prévention des maladies, la sauvegarde de l'espace, autrement dit l'environnement. Ce sont là des domaines essentiels dans lesquels les efforts avaient été portés, en grande partie, du temps de la colonisation, mais dans des secteurs restreints liés particulièrement aux besoins de l'exportation et de la maîtrise des maladies tropicales. Aussi, à l'heure de la décolonisation l'Afrique ne comptait que peu d'universités où s'effectuait la recherche et

peu de centres ou instituts autonomes de recherche. Ceux qui existaient et dont le personnel de recherche était composé essentiellement d'expatriés, étaient voués à des travaux liés à l'amélioration des cultures d'exportation et à la préparation des vaccins utiles aux humains et au bétail. Les Africains y étaient si peu nombreux que leur présence est souvent anecdotique.

Pour le plan africain, «la communauté scientifique en Afrique est appelée à transformer les priorités et leurs domaines clés en programmes mobilisateurs dont découleront les programmes de recherche à exécuter dans les laboratoires tant publics que privés». «Il est essentiel, ajoute le plan, de traduire les programmes en termes de projets de développement bancaables qui permettent aux décideurs politiques de les appuyer et d'utiliser les procédures idoines tant intérieures qu'extérieures pour les financer dans l'espoir légitime d'en récolter les meilleurs fruits aux niveaux national, régional et continental».

Il est peu probable qu'avec les intentions ainsi proclamées et les méthodes de financement envisagées sans doute pour satisfaire au néolibéralisme à la mode, l'Afrique, dans son ensemble, puisse bâtir comme le prévoit le plan "une fondation solide pour la STI", à savoir:

- Revaloriser les infrastructures de STI des pays africains;
- Accroître les compétences techniques et professionnelles;
- Réaliser la masse critique nécessaire;
- Promouvoir un environnement propice à la STI;
- Bâtir une culture scientifique solide;
- Renforcer la propriété intellectuelle;

- Stimuler la collaboration à l'intérieur et entre les pays en matière d'Innovation et d'Entreprenariat.

Qui veut la fin veut les moyens et les moyens c'est l'Etat seul qui peut les mobiliser dans le cadre d'une action globale planifiée sur une longue période : nous y reviendrons. Ce qu'il faut regretter surtout dans le plan de la Commission de l'Union Africaine, c'est que celui-ci ne comporte aucune disposition particulière relative à l'industrialisation à outrance qui est une des priorités suprêmes que l'Afrique ne peut éluder pour les raisons déjà indiquées.

En tout état de cause, l'Afrique ne contribuant que pour 2% dans la création du savoir dans le monde, il est indispensable d'y développer des communautés scientifiques dynamiques vouées à la recherche fondamentale et à la recherche-développement aussi bien dans le domaine des sciences exactes et naturelles que dans celui des sciences humaines et sociales, et avec les moyens nécessaires. En effet, la seule attitude raisonnable, la seule voie possible, face à la situation actuelle, est la maîtrise par les Africains eux-mêmes et sur la terre d'Afrique de la science, de la technologie et de l'innovation dans tous les domaines vitaux de son économie et de son progrès. C'est en Afrique que se posent les problèmes, c'est en Afrique que doivent être menés les efforts pour les résoudre, avec l'aide bien sûr de tous ceux qui, de l'extérieur, peuvent lui apporter leur concours.

La première exigence qui s'impose à tous les pays d'Afrique individuellement, ou mieux encore regroupés en entités viables, c'est d'élaborer des politiques scientifiques et technologiques claires

et à long terme, orientées vers la valorisation de leurs ressources et l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. A la rénovation du système éducatif dans son ensemble, qui est une condition sine qua non pour y donner aux mathématiques et aux sciences la place qui doit leur revenir, de l'école maternelle et de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur en passant par le secondaire, doit s'ajouter des efforts particuliers en vue de la formation de spécialistes, chercheurs, ingénieurs, techniciens de tous niveaux, et la mise en œuvre d'une façon systématique, et dans les secteurs essentiels, de programmes de recherche, de recherche-développement et d'innovation. Cela est d'une nécessité vitale pour le salut de l'Afrique.

Cela est possible si tous les gouvernements du continent s'y engagent avec la ferme volonté politique de réussir et si tous les fils de l'Afrique vivant dans le continent et ayant les compétences voulues se mobilisent à cet effet. A cette œuvre gigantesque et combien exaltante, Il faut aussi associer impérativement les nombreux africains qui vivent et travaillent hors de l'Afrique dans des universités, des instituts et des centres où ils accomplissent des travaux de recherche remarquables dont les résultats sont naturellement comptabilisés en faveur des laboratoires ou des organismes des pays où ils vivent. Beaucoup d'entre eux ne rêvent que de suivre la voie des Chinois ou des Indiens qui, au cours du vingtième siècle, se sont mis au service de leurs pays pour leur apporter une expérience irremplaçable sans qu'un quelconque mandarinat local puisse y porter atteinte. En tout état de cause, le Japon à l'ère Meiji au XIX^e siècle et l'Inde et la Chine, au XX^{ème} siècle, ont montré la voie et prouvé que tout est possible quand on le veut et quand on s'organise en conséquence.

Certes, l'Afrique n'est ni la Chine ni l'Inde qui ne sont pas morcelées en de nombreux petits Etats peu viables, avec des gouvernements indépendants les uns des autres et menant chacun sa politique sans se soucier de l'intérêt commun de l'ensemble. Ceux qui ont morcelé l'Afrique à l'heure du partage du continent à la fin du XIX^{ème} siècle et qui ont maintenu son morcellement au moment des indépendances, en supprimant même les entités fédérales qui existaient sous leur administration, n'ont cherché qu'à créer des situations favorables à leurs intérêts. Que des Africains se soient, alors, associés à ces menées n'est pas contestables. Mais les divisions qui, hier, ont engendré les situations que nous connaissons aujourd'hui, ne doivent pas empêcher à l'heure de la globalisation d'en tirer des leçons pour promouvoir les orientations nouvelles qui s'imposent. L'Afrique morcelée et divisée comme elle l'est aujourd'hui n'a aucune chance de tirer partie des opportunités qui s'offrent à elle.

Et la première leçon est qu'il faut revenir au panafricanisme qui devrait commencer par une intégration africaine exempte de toute visée hégémonique et de tout calcul machiavélique, permettant la mise en commun des efforts par une intégration sous-régionale et régionale réelle, impliquant donc l'amplification des échanges politiques, économiques, culturels, et la libre circulation des personnes et des biens. Il faut donc que cessent les tensions entre pays voisins, de même que les conflits internes et les guerres civiles fratricides qui nuisent tant au développement. Il faut aussi que cessent ces morts nombreuses en mer que signalent chaque jour les médias. Avec ses potentialités économiques, l'Afrique devrait pouvoir mettre fin à l'hémorragie migratoire; elle devrait pouvoir garder ses enfants et leur fournir éducation, travail et bien être physique et moral.

Mais, elle ne le peut que dans l'union qui fait sa force. L'Afrique, doit trouver les moyens de se fédérer économiquement, voire politiquement pour apporter sa vision et son arbitrage qui est profondément humaniste et universaliste, sur tous les grands problèmes que se partagent les humains en ce siècle : dérèglement climatique, atteinte à l'environnement, pollutions diverses dont elle souffre sans en être le principal responsable, dysfonctionnement et iniquité du système économique et financier mondial dont elle est une victime trop passive et les horreurs du terrorisme qui frappe sans discrimination et met en péril la sécurité et la stabilité des populations innocentes et favorise l'intolérance et le dévoiement d'une jeunesse déboussolée.

Pour conclure, je voudrais féliciter sa Majesté Mohammed VI de nous avoir réunis de nouveau au seuil de mes 95 ans. J'ai évidemment dans le cœur le souvenir de tous nos chers disparus dont nous portons le deuil parmi lesquels je voudrais faire une mention spéciale au fondateur de cette auguste institution, sa Majesté le Roi Hassan II. Je souhaite que cette belle institution prospère sous la haute autorité de sa Majesté Mohammed VI et sous la direction de son nouveau Secrétaire perpétuel, Monsieur Abdeljalil LAHJOMRI et qu'elle apporte une vision novatrice et des propositions positives pour de meilleures perspectives d'avenir et qu'elle éclaire nos enfants pour qu'ils puissent relever les défis qui s'imposent à l'Afrique et à l'ensemble de notre monde.

**Les nouveaux horizons
du constitutionnalisme en Afrique,
l'exemple de la constitution du Maroc de 2011**

Luis Maria CAZORLA PRIETO

I- Introduction

Je voudrais commencer par exprimer ma plus vive reconnaissance à l'Académie du Royaume du Maroc pour son aimable invitation à participer à cette session.

Je veux souligner le double lien qui me rattache au sujet que je vous présente «Les nouveaux horizons possibles du constitutionnalisme en Afrique. L'exemple de la Constitution marocaine de 2011».

Il s'agit d'abord de mes liens personnels. Je suis né et j'ai passé les premières années de ma vie à Larache, une belle ville dans le nord-ouest du Maroc; mon père, juriste éminent, y est également né, fils de modestes migrants espagnols qui trouvèrent au Maroc de nouvelles

chances d'amélioration. C'est la raison pour laquelle je me sens très attaché à ce grand pays.

Mes attaches relèvent aussi du domaine professionnel et intellectuel. Outre mon statut de professeur et d'avocat, j'appartiens à un corps spécial de fonctionnaires juristes dans le cadre du Congrès des Députés. En Espagne, le "Letrado" au Congrès des Députés est un fonctionnaire professionnel, pas un politicien. En tant que "Letrado" au Congrès des Députés, j'ai vécu et j'ai participé au processus d'élaboration de la Constitution espagnole de 1978, et à son développement en tant que secrétaire général (Letrado Mayor) au Congrès des Députés. Aujourd'hui, alors qu'une éventuelle réforme constitutionnelle se dessine à l'horizon en Espagne, j'accomplis mon travail de conseiller juridique au sein de la Commission Constitutionnelle de cette chambre parlementaire. Ainsi, mon attachement professionnel et intellectuel au constitutionnalisme est profond du point de vue juridique.

II - Approche

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'évolution constitutionnelle en Afrique, pour constater la réalité du principe de "l'universalisme de la Constitution écrite".

Ce phénomène s'est manifesté sur l'ensemble du continent africain. Le constitutionnalisme apparaît en liaison avec la notion de souveraineté, avec un système démocratique plus ou moins parfait et avec la reconnaissance plus ou moins étendue des droits de l'homme. Il s'agit

donc d'un facteur essentiel concernant "l'expérience de la transition démocratique" face à l'étendue et aux limites desquelles les élites politiques, économiques et intellectuelles des différents pays d'Afrique doivent prendre position.

L'universalisme constitutionnel est présent en Afrique dès l'émergence des pays de ce continent en tant qu'entités politiques pleinement souveraines et indépendantes.

Sans aucun doute l'universalisme constitutionnel est applicable au moment politique actuel en Afrique.

2015 et 2016 sont deux années cruciales pour l'organisation politique en Afrique. Plusieurs élections présidentielles sont annoncées, mais aussi de nombreuses élections régionales, provinciales et locales.

De ces processus politiques peut surgir la nécessité ou l'opportunité de l'adoption de nouvelles constitutions ou de l'adaptation de celles qui existent aux nouvelles lignes politiques émergentes.

III- Les différentes perspectives à prendre en compte concernant le constitutionnalisme en Afrique

Une fois l'universalité du phénomène constitutionnel posée, l'opinion et l'attitude adoptées par les élites, en ce qui concerne le rôle des constitutions dans l'expérience de transition démocratique, doivent partir de la reconnaissance des différentes perspectives ou points de vue qui interviennent en la matière.

La position des élites vis-à-vis du type de constitution à laquelle, le cas échéant, devrait aspirer l'expérience de la transition démocratique

en Afrique devrait être déterminée, me semble-t-il, par le respect des diverses perspectives intervenant dans le phénomène constitutionnel.

Il s'agit tout d'abord de la perspective scientifique. Il est hors de doute que la théorie politique et constitutionnelle a élaboré au fil des siècles les règles nécessaires aux différents types de constitution afin de les rendre acceptables du point de vue scientifique.

Il est ensuite essentiel de tenir compte de la réalité socio-économique du pays concerné. Une constitution techniquement parfaite risque de s'avérer inutile à long terme si elle n'appréhende pas la réalité socio-économique sur laquelle elle doit être appliquée.

La perspective religieuse n'est pas moins importante. Qu'il s'agisse de sociétés laïques ou de sociétés dans lesquelles l'aspect religieux garde un rapport étroit avec certains aspects de l'organisation politique, cet aspect doit être pris en compte par les élites intellectuelles et politico-économiques comme une perspective de plus parmi les autres.

Vient enfin la perspective temporelle. Une constitution servant de base à une cohabitation politique stable dans un pays est souvent l'aboutissement d'un processus élaboré au cours de nombreuses années et ayant traversé différentes phases. L'évolution d'un pays vers la constitution qui s'adaptera le mieux à ses besoins politiques est un facteur à combiner avec le reste des facteurs.

En somme, l'opinion des élites intellectuelles et économique-politiques sur le développement du constitutionnalisme en Afrique doit s'appuyer, à mon avis, non seulement sur la perspective scientifique ou de la

perfection technico-constitutionnelle, mais sur celle-ci en combinaison avec les perspectives socio-économique, religieuse et temporelle.

Cela vu, l'accomplissement de la fonction essentielle à la constitution requiert la mise en œuvre effective des normes constitutionnelles. À cet égard, la prise en compte des différentes perspectives que je viens d'évoquer en est la meilleure garantie.

L'un des dangers qui menacent tout texte constitutionnel consiste en ce que, faute d'avoir pris en compte toutes les perspectives intervenant dans la matière, la constitution ne soit pas applicable à la réalité du processus politique; tout en étant juridiquement valable, qu'elle devienne une constitution nominale.

IV- Le perspectivisme et la constitution Marocaine de 2011

Un exemple de l'universalisme constitutionnel est la constitution marocaine de 2011.

J'aborderai à présent la question de savoir si ce document constitutionnel tient compte des différentes perspectives que je viens d'évoquer, car la critique favorable ou défavorable qu'il pourrait mériter, ainsi que sa qualité à servir comme exemple à d'autres pays africains dépendra, à mon avis, de ce que toutes les perspectives aient été prises en compte et respectées.

La Constitution de 2011 ne peut être considérée isolément sous une perspective temporelle. Il convient, au contraire, de l'analyser comme constituant une nouvelle étape du perfectionnement constitutionnel du système politique marocain.

En ce sens, l'expérience constitutionnelle du Maroc est longue et abondante.

Le Maroc a commencé son long parcours constitutionnel avec la Constitution de 1962. Et plusieurs constitutions et de nombreuses réformes partielles se sont succédées jusqu'ici.

Cela signifie que la Constitution actuelle représente l'aboutissement d'un processus évolutif et de prise en compte progressive du reste des perspectives déterminant le phénomène constitutionnel évoquées plus haut.

En effet, le texte constitutionnel de 2011 n'est pas une création juridico-politique *ex novo*, dans laquelle prévaudrait une stricte vision de la perfection selon les règles constitutionnelles technico-juridiques. C'est au contraire l'aboutissement d'un long parcours au cours duquel le système constitutionnel marocain a évolué, attentif aux améliorations technico-constitutionnelles, sans oublier les perspectives économique- politiques et religieuses auxquelles les premières doivent être associées.

La doctrine et l'évolution normative de l'universalisme constitutionnel ont élaboré les règles nécessaires aux constitutions dans la perspective technico-constitutionnelle. Ces règles concernent notamment la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et l'organisation démocratique de l'exercice du pouvoir politique.

En ce qui touche l'organisation de l'exercice du pouvoir politique, la nouvelle Constitution marocaine a fait de remarquables pas vers un parlementarisme au plein sens du terme.

Sous réserve de ce qui précède, il est important de souligner que cette Constitution renforce considérablement les pouvoirs du Parlement

et du Chef du Gouvernement. Le Gouvernement, avec ce dernier en tête, est investi après avoir obtenu la confiance de la Chambre des Représentants et exerce le pouvoir exécutif; il «peut dissoudre la Chambre des Représentants, par décret pris en Conseil des Ministres, après avoir consulté le Roi, le Président de cette Chambre et le Président de la Cour Constitutionnelle».

Par ailleurs, l'institution parlementaire est renforcée. Le Parlement exerce le pouvoir législatif; il vote les lois, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques, au détriment des pouvoirs de la chambre des conseillers. Enfin, la fonction législative ressort renforcée par la consécration d'une forte réserve de la loi.

La Constitution de 2011 fait, en plus, un remarquable pas vers la consécration des droits de l'homme, «tels qu'ils sont universellement reconnus», ainsi que cela est indiqué au préambule.

Il est évident que la simple consécration constitutionnelle ne suffit pas à garantir le respect de ces droits et que leur préservation nécessite un développement normatif. Mais la formulation des «libertés fondamentales» du nouveau texte constitutionnel marocain, l'invocation des droits de l'homme universellement reconnus et l'existence de la possibilité de soulever la question de l'inconstitutionnalité, sont des avancées.

Une des règles visées par des critiques défavorables de la nouvelle Constitution marocaine est la configuration des pouvoirs de la Couronne, supérieurs à ceux qui sont le propre d'une monarchie parlementaire au sens strict.

C'est évident que la monarchie conçue par la Constitution de 2011 ne correspond pas exactement à la monarchie parlementaire au sens strict implantée dans certains pays européens, comme l'Espagne.

Cela n'empêche pas de répondre à ces critiques en soulignant qu'elles s'appuient presque exclusivement sur la perspective technico-constitutionnelle et ignorent d'autres perspectives essentielles qui font que les constitutions ne sont pas de simples documents formels mais qu'elles peuvent efficacement accomplir leur mission, c'est-à-dire, être normatives.

A ce sujet il faut retenir ce qui suit.

La perspective temporelle embrasse l'évolution du constitutionnalisme marocain de 1962 à 2011. Au cours de cette évolution, le partage du pouvoir politique se matérialise progressivement grâce à l'émergence d'importants centres de pouvoir différents de celui de la monarchie. À noter, par ailleurs, que certains pays européens sont parvenus à la monarchie parlementaire au sens strict après une évolution plus que centenaire.

La perspective socio-politique conseille de rappeler que la monarchie marocaine constitue un élément essentiel de l'unité nationale et de la continuité institutionnelle, et représente un facteur d'équilibre international dans une période d'une grande instabilité où de graves questions sont soulevées dans diverses régions du continent africain et au monde entier. S'ils peuvent parfois ne pas correspondre à ceux d'une monarchie parlementaire au sens strict selon le modèle européen, les pouvoirs de la Couronne trouvent leur justification dans les éléments

fournis par la perspective socio-politique, sans négliger le rôle essentiel que joue ici la perspective religieuse.

La perspective religieuse doit être analysée lors de l'adoption d'un texte constitutionnel, comme je l'avais déjà dit.

Dans les sociétés européennes laïques, cette perspective impose d'être abordée avec indifférence ou avec un éloignement du phénomène religieux. Mais la situation est loin d'être la même dans tous les pays dans lesquels s'étend l'universalisme constitutionnel.

Tel est le cas du Maroc, dont la Constitution de 2011 accorde une place prépondérante à la perspective religieuse.

En ce sens, parmi les "constantes fédératrices", "la religion musulmane modérée" est expressément citée par la Constitution; au même temps est proclamé que "L'Islam est la religion de l'État, qui garantit à tous le libre exercice des cultes" par la même Constitution.

En rapport avec ce qui précède et avec la justification, sous la perspective religieuse, des pouvoirs de Sa Majesté Le Roi Du Maroc, qui n'existent pas dans la monarchie parlementaire de certains pays européens. Il est crucial de se rappeler que : «le Roi, Amir Al Mouminine [Commandant des Croyants], veille au respect de l'Islam. Il est le garant du libre exercice des cultes. Il préside le Conseil Supérieur des Oulémas».

V- Conclusion

1. En Afrique, comme dans le reste du monde, le phénomène de l'universalisme constitutionnel s'enracine.

2. Le jugement que mérite une constitution doit se nourrir de différentes perspectives harmonieusement combinées.
 3. La combinaison de ces différentes perspectives est essentielle pour investir une constitution de son statut normatif, c'est-à-dire, pour qu'elle remplisse sa fonction et n'ait pas qu'une simple valeur formelle.
 4. Les principales perspectives à prendre en compte lors de l'adoption d'une constitution sont celles temporelle, socio-politique, technico-constitutionnelle et religieuse.
 5. La Constitution marocaine de 2011 doit être analysée sous tous ces angles.
 6. Si elle a fait l'objet des critiques négatives de certains secteurs sous une optique strictement technico-constitutionnelle, la combinaison de cette dernière perspective avec les autres perspectives précitées justifie l'opinion selon laquelle la nouvelle Constitution marocaine a fait un pas important vers une pleine démocratie.
 7. La combinaison équilibrée et prudente des principales perspectives déterminant le phénomène constitutionnel font de la Constitution marocaine de 2011 un point de référence pour les nouveaux horizons constitutionnels qui peuvent se profiler en Afrique et peut constituer un facteur d'orientation des élites concernant leur éventuelle expérience de la transition démocratique.
-

Les principes constitutionnels et les transitions démocratiques en Afrique francophone et au Maghreb

Najib BA MOHAMMED

Dans la foulée de Bandoeng et la vague de décolonisation qui s'en suivit, s'est déclenchée la première "confrontation" du droit constitutionnel occidental et des systèmes politiques du tiers monde en l'occurrence ceux de l'Afrique d'expression française (Maghreb et pays subsahariens). Cela gênera un double mouvement corrélatif: l'expansion du constitutionnalisme libéral et l'amorce d'une transition politique dont la démocratisation est le leitmotiv. Les jeunes Etats n'étaient pas au départ hostiles à l'idéologie occidentale conciliatrice du pouvoir et de la liberté même si le nationalisme ambiant n'était pas indifférent aux vertus du marxisme - léninisme. La revendication de l'indépendance, qui plus, était faite par une élite "occidentalisée" au nom des principes du droit international dont "l'autonomie constitutionnelle". Aussi à travers l'établissement d'une constitution, les Etats africains scellent un pacte national et leur accession au standing international.

Certes cette nouvelle catégorie d'Etats se présentait déjà en général comme des sociétés sous-développées, qui par rapport aux accompagnements de l'époque, étaient pour le droit constitutionnel en vogue, des milieux de vie entièrement différente. Même si cependant, il était beaucoup plus question de "mimétisme institutionnel" et que la "greffe constitutionnelle" devait céder à divers facteurs objectifs de l'autoritarisme, le constitutionnalisme libéral voyait sa géosphère s'élargir. Jusqu'à la "prétorianisation" des Etats, l'Afrique cédait à l'influence de la constitution gaullienne. Les régimes instaurés bénéficiaient d'atouts, au premier rang desquels figurait le prestige dont jouissaient leurs promoteurs auprès du peuple uni par la lutte de libération nationale. Ils fonctionnaient dans un contexte multipartiste selon des équilibres de type parlementaire rationalisé, donnant par convenance et effet de mode, la prééminence à l'exécutif afin d'éviter les blocages. L'adoption des constitutions, la mise en place des structures gouvernementales, l'élection des gouvernants émancipaient les masses conscientes que la démocratie passe par la participation -représentation- politique. Cependant pour les nations en construction à opposition ethnique accusée, très vite le besoin se fit sentir de se reconnaître dans un leader charismatique et politiquement hégémonique capable de leur proposer un grand dessein mobilisateur. Si mythique fut-il, l'objectif du développement objet du pacte national noué à l'indépendance entre les élites peu nombreuses et le peuple, légitimait d'abandonner le pluripartisme au profit du parti unique. Constitutionnellement cette mutation était marquée par l'adoption du modèle présidentiel aménagé de sorte à assurer la pleine domination du chef de l'Etat, dont l'élection au suffrage universel

consomme l'affaiblissement des parlements. La séparation des pouvoirs annihilée, la personnalisation du pouvoir, sa militarisation légitimée par le regain nationaliste, la défense de l'intégrité territoriale, la corruption des élites civiles condamneront durablement constitutions et libertés. Le germe "constitutionnaliste" est cependant resté soit dans l'inconscient des pères fondateurs ou de leurs successeurs, soit dans "le conscient" des élites en exil ou reformées dans l'émigration en Occident. Les années 90 et le printemps arabe seront celles de la renaissance du constitutionnalisme par un renouvellement du dispositif juridique encadrant les systèmes issus de la transition démocratique. Celle-ci inaugure une phase manifeste de "réappropriation" subtile par les Africains et Maghrébins des principes constitutionnels qu'il s'agisse de la construction démocratique (partie I) ou du parachèvement de l'Etat de droit (partie II). Dès lors, le mimétisme juridique s'accompagne d'un volontarisme innovant. Les progrès sont certes palpables, mais leur appréciation interpelle la réalité dans son évolution.

Partie I : Principes constitutionnels et construction démocratique.

Issues des conférences nationales ou des révisions constitutionnelles, les transitions démocratiques africaines et maghrébines ont permis au constitutionnalisme renouvelé de devenir un élément important de la vie politique. Ce rôle ne doit pas être surestimé, ni sa portée généralisée. En ce domaine rien n'est irréversible. Tout comme l'adhésion aux mêmes principes, la communauté d'inspiration et d'écritures n'impliquent pas une identité des régimes et des institutions. Mais les conditions politiques,

faites de multipartisme et de concurrence électorale, dans lesquelles se déroule le jeu politique donnent aux mécanismes et aux règles de dévolution, d'exercice, de contrôle et d'abandon du pouvoir, la possibilité d'être effectivement mis en œuvre. Les constitutions viennent à remplir, à des degrés variables leur fonction de réglementation des rapports politiques, des débats politiques sont portés sur le terrain du droit, la référence aux normes et à la légalité est devenue une condition de la légitimité vis-à-vis tant de l'opinion publique intérieure que de la communauté internationale. Les mécanismes constitutionnels trouvent à s'appliquer même dans les périodes de crise, y compris ceux qui font appel aux juges.

Les perspectives s'ouvrent sur une volonté de transformer démocratiquement l'Etat autoritaire (A) tandis que dans sa mise en forme, l'exercice du pouvoir s'accommode des principes de la démocratie parlementaire (B).

A – La transformation démocratique de l'Etat autoritaire

L'autoritarisme de l'Etat africain va céder à la vague de démocratisation sans que cela entraîne la disparition de son contenu antérieur. Les transformations des constitutions promulguées ou refondées ouvrent la voie à la légitimité démocratique née de moult principes; la nation souveraine, la liberté, le pluralisme, le suffrage universel.

A1 – La nation souveraine

Ce principe est placé au premier plan, comme il est logique pour des Etats nouvellement indépendants. On distinguera pourtant, la Nation comme valeur "identitaire", et la souveraineté nationale.

La plupart des Etats sont relativement discrets sur la lutte contre le colonisateur. Au Maghreb, seul le préambule en Algérie y fait longue référence et la Tunisie à un degré atténué. En Afrique subsaharienne et exception faite du Cameroun qui fait référence à son indépendance "Chèrement acquise", ainsi que du Niger qui se veut "résolu à [en] consolider les acquis", l'évolution des combats du passé laisse place, plutôt à la promotion de la démocratie qu'à l'action ayant permis l'émancipation. (Benin, Niger, Congo, Mali, Tchad, Togo). Ces allusions rituelles au nationalisme sont-elles ponctuées, par l'affirmation constitutionnelle de l'Etat-Nation? Ce n'est point le cas vu l'espoir que l'Etat-Nation pourrait susciter chez les communautés ethniques à prétention nationale de se faire reconnaître comme Etat et les velléités sécessionnistes qui en découleraient.

En Afrique francophone, six Etats dénoncent le régionalisme vigoureusement alors qu'en Occident la nation participe de l'approfondissement de la démocratie en rapprochant les citoyens des centres de décision. (Algérie, Benin, Guinée, Congo, Niger, Tchad). Dans certains cas, le rejet du régionalisme s'élargit à des thèmes ethniques et religieux surtout pour ce qui est de la création des partis politiques. (Burkina Faso art13 al 5, Niger art9, Madagascar art14 al 1). De façon générale, l'Etat a pour charge de garantir l'intégrité du territoire (Maroc art42). Le préambule de la constitution de 2011 affirme: «Etat, musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible». L'art 1^{er} al.6

précise «l'organisation territoriale du Royaume est décentralisée. Elle est fondée sur une régionalisation avancée» reprise et définie par le titre IX. Ailleurs des références sont faites à la nature une et indivisible de la république et l'intangibilité des frontières (Benin art2, Algérie art1, Burundi art al 4, Cameroun art2 al 2, Congo art68) une volonté de défendre une authentique identité nationale s'observe dans l'obligation faite à tout candidat au poste de chef d'Etat d'avoir la nationalité d'origine (Cameroun art 6, République Centre Afrique art23, Congo art68, Madagascar art 46, Mali art 31, Mauritanie art26, Biger art 27, Togo art 62). Certains pays sont plus exigeants. L'Algérie (art 73) impose l'unique nationalité algérienne au candidat et à son épouse, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, et le Tchad exigent que les parents du candidat aient la nationalité d'origine. Pour la Tunisie (art 40) la nationalité doit remonter jusqu'aux grands-parents du candidat sans discontinuité. Il n'est guère que le Benin, Djibouti, La Guinée et le Sénégal à se montrer libéraux sur la question : être béninois depuis 10 ans (art44) et pour les autres l'interdiction de la double nationalité.

Le principe de la souveraineté nationale est affirmé par plusieurs constitutions qui reprennent l'article 3 français : «la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du referendum». Le Benin (art 4), la Cote d'Ivoire (art4), Djibouti (art3) la Guinée (art2, Madagascar (art2) le Niger (art6) le Sénégal (art2) le Togo (art4), Cinq Etats, l'Algérie (art7), la République Centre Africaine (art18) le Congo (art4), le Gabon (art3) et le Tchad (art3) ont introduit une légère modification donnant la préséance au référendum comme

expression de la souveraineté populaire. La logique parlementaire est altérée, la primauté de peuple reléguant le député qui bénéficie d'une moindre confiance. Deux pays ont adopté une formulation différente.

Au Bénin, «la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce dans les conditions prévues, par la constitution et par la loi» art 32. Au Maroc, l'article 2 précise que «la souveraineté nationale appartient à la nation qui l'exerce directement par voie de referendum et indirectement par l'intermédiaire des institutions constitutionnelles». Le Cameroun (art2) inclut le chef de l'État dans l'exercice de la souveraineté nationale en sa qualité d'élu au suffrage universel ce qui suppose la volonté de favoriser l'exécutif.

A2 – La liberté :

Très présent dans les constitutions, le principe de la liberté est réparti selon le découpage par génération de droits reconnus.

La liberté d'opinion et d'expression préfigure la première génération de droits. Elle est sans exception reconnue et garantie par les constitutions africaines. Aucune allusion toutefois n'est faite aux nouvelles techniques de communication. "Les nouveaux Etats" sont partagés entre le souci de respecter la liberté de l'information et la nécessité de préserver l'indépendance nationale. Seuls le Bénin, le Niger, le Tchad et le Togo y font brièvement échos. Cependant plusieurs pays dont le Maroc ont, par des lois organiques, créé la «Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication». Parmi les libertés traditionnelles les plus largement développées, la sûreté figure au premier plan, avec un luxe de détails étonnant pour une constitution. Ainsi sont à peu près partout précisés, outre

les principes de la présomption d'innocence et de la non-rétroactivité de la loi pénale, les conditions d'arrestation, les délais de garde à vue, le droit à l'assistance d'un avocat et à un examen médical. C'est par mémoire d'un proche passé d'arbitraire, de mauvais traitement que les constitutions ont cru bon d'ériger divers obstacles à la tentation de renouer avec de tels procédés d'autant que certains d'entre eux en ont été victimes. Il en est ainsi de l'Algérie (art34 - 35), du Benin (art15 -19), du Burkina Faso (art2-5), de la République Centre Africaine (art 3), du Congo (art 12), de Djibouti (art 10), du Gabon (art1), de Madagascar (art 13) du Mali (art 9 -10) du Niger (art 12 - 15), du Tchad (art 21 -25), du Togo (art 15 - 18). Au Maroc, la sureté est régie par les articles 20 - 24 de la constitution de 2011, tandis que la réforme du code de procédure pénale, le nouveau code pénitentiaire soulignent l'esprit d'ouverture et de libéralisation du régime. Qui plus est, à l'instar de l'expérience sud-africaine, la création en 2004 de «L'Instance Equité et Réconciliation» par ses auditions, enquêtes, indemnisations des victimes et recommandations, trahit une volonté politique de rupture avec le passé.

Le droit de propriété fait également l'objet d'une ferme protection que la possibilité d'expropriation ne doit pas menacer, cette dernière étant généralement prévue mais à peu près toujours accompagnée d'un droit à une juste et préalable indemnisation. La liberté d'entreprise (Maroc, art35) est de plus en plus consacrée.

La protection du domicile et le secret des correspondances, sont formulés en termes d'autant plus précis que les régimes précédents en étaient rarement respectueux. L'accès à la culture représente un autre de ces droits nouveaux. Il est à peu près partout évoqué. Certes de

manière assez banale et sans que le constituant semble y attacher une importance particulière, cela il est vrai se comprend dans des pays où d'autres urgences sollicitent les dirigeants. En fait il n'est insisté sur cette question que lorsqu'elle est reliée à un souci de nationalisme (Préambule et art 33 - Algérie) ou lorsqu'elle vise très explicitement la protection des cultures des communautés spécifiques comme dans le préambule camerounais ou les articles 10 - 11 au Benin et 35 au Congo. Au Maroc, ce souci de reconnaissance de la spécificité de la culture amazigh a été à l'origine de la création de l'Institut Royal de la culture amazigh (I.R.C.A.M). Avec l'art 5 de la constitution de 2011, l'amazigh constitue une langue officielle, tandis qu'un Conseil National des Langues et Culture est créé par une loi organique.

La liberté de conscience est partout reconnue et garantie. Cela est d'autant vrai que l'Etat est laïc. Dans les pays où la religion se confond à l'Etat, la liberté de conscience est préservée par des formules qui en consacrent l'inviolabilité ou en reconnaissent la liberté du culte. Ainsi en est-il de l'Islam comme religion d'Etat, de l'Algérie (art2 et 36) du Maroc (art3) de la Mauritanie (art1 et 5), de la Tunisie (art1 et 6), de Djibouti (art2 et 11).

Les droits de la deuxième génération ou droits - créances sont évoqués avec néanmoins le double souci des constitutions, d'une part de ne rien oublier, et d'autre part de ne pas prendre d'engagements trop irréalistes. Il est vrai que ce dernier scrupule n'est habituellement respecté que de façon assez partielle par rapport aux prestations qui peuvent être raisonnablement attendues de pays en développement.

Ainsi en est-il du droit au travail et à la sécurité sociale, du droit de grève, l'adhésion à un syndicat, le droit à la santé mentionnée par toutes les constitutions.

En dernier lieu, parmi les libertés les plus récemment affirmées, le droit à un environnement sain doit être mentionné. Ce nouvel intérêt témoigne certes d'une volonté de mettre des textes en phase avec cette nouvelle exigence de la démocratie moderne. Mais elle reflète également l'ampleur des problèmes posés dans beaucoup d'États, que ce soit le domaine synergétique avec le développement du braconnage et en matière de stockage de déchets toxiques. Trois constitutions en traitent dès leur préambule pour y revenir dans la suite du texte (Burkina Fasso, Mali, Cameroun). Neuf pays au total en font état dans leurs constitutions soit comme un droit (Guinée, Togo) soit comme un droit et un devoir (Benin, Burkina Fasso, Cameroun, Mali, Tchad). Le Maroc quant à lui, vient d'adopter une charte nationale pour l'environnement, alors que l'article 151 de la constitution de 2011 institue le Conseil Economique Social et Environnemental.

B – Pluralisme politique, et parlementarisme moderne

Le pluralisme politique postule la reconnaissance de tendances diverses de l'opinion organisée et leur libre concurrence.

En Afrique, le pluralisme politique, en raison des pesanteurs de la culture autoritaire, se confond avec le multipartisme. En effet l'ère de la transition démocratique africaine est une redécouverte du pluripartisme après que les systèmes -à l'exception du Maroc- aient subi pendant longtemps, le joug du parti unique de droit ou de fait. Le parti unique

n'a jamais réussi, cependant à étouffer les mouvements et courants politiques. Aussi nombre de nouvelles chartes reprennent désormais plus ou moins fidèlement les termes de l'article 4 de la constitution française qui reconnaît aux partis et groupements politiques, la possibilité de concourir à "l'expression des suffrages" ainsi que de se former et exercer "librement leurs activités".

Au Maroc, l'article 3 al 2 consacre depuis 1962 le multipartisme avec une clause ajoutée "l'interdiction du parti unique" incompatible du reste avec le principe monarchique. Le droit de création des partis est quasi - généralisé : le Benin (art5), l'Algérie (art42), la Tunisie (art35), le Burkina Faso (art13), le Cameroun (art3), la Côte d'Ivoire (art7), le Congo (art7), Djibouti (art6), le Gabon (art6), la Guinée (art3), le Mali (art28), la Mauritanie (art11), le Niger (art9), le Sénégal (art3), le Tchad (art1 et 2) et le Togo (art 6). Toutefois, chaque texte prend toutes sortes de précautions contre les propositions qui risqueraient de diviser le pays par des références à des solidarités, d'ordre ethnique, régionaliste ou religieux. Ce type de restriction est prévu au Maroc par la loi du 14 Février 2006 sur les partis politiques, revue et modifiée par la loi organique de 2012. Dans le sillage du multipartisme, la vie associative a vu son espace s'élargir jusqu'à promouvoir à côté de l'Etat, une société civile émergente et dynamique. Le droit d'association est presque partout constitutionnalisé et codifié.

La transition démocratique est à considérer aussi, comme un retour mesuré au parlementarisme de type rationalisé inspiré du modèle français. Sans décrire tous les mécanismes de ce mode, nous évoquerons les mesures les plus importantes: la réforme par le bicaméralisme, le

couplage de la motion de censure et de la dissolution, étant entendu que le pouvoir législatif est relégué au plan de la restriction du domaine de la loi et la haute main du gouvernement sur le travail parlementaire.

L'Afrique francophone devait choisir entre le monocaméralisme et le bicaméralisme. Hormis le Benin, la République Centre Africaine, Djibouti, la Guinée, le Mali et le Togo, c'est le principe de la double assemblée qui triomphe. Intermédiaire entre les modèles britannique (inégalitaire) et américain (égalitaire lié à l'Etat fédéral) le bicamérisme français est très inégalitaire. L'assemblée haute y joue à la fois un rôle modérateur de type britannique et de représentation des collectivités locales, dans la logique américaine. L'argument politique tient au fait que d'un côté un parlement dédoublé offre plus de possibilités de places et d'autre part, en scindant le législatif on l'affaiblit. Il n'est pas étonnant que le choix bicaméral africain relève de la pratique française, transposée au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Burkina Faso, au Cameroun, au Congo, en Mauritanie, au Tchad, au Niger, au Gabon, au Sénégal, en Cote d'Ivoire et à Madagascar.

Les parlementaires bénéficient d'immunités à même de les protéger pour les opinions émises dans le cadre de leur fonction et contre toute poursuite et arrestation y compris pour des faits étrangers à leur action politique. A l'exception du Cameroun où il n'en est pas fait mention, elles se retrouvent de manière à peu près identique partout. Pour les opinions émises, la protection de l'élu est aléatoire en Afrique à défaut de culture du suffrage universel et de droit à la différence. Dans certains pays, la levée de l'immunité parlementaire exige une majorité forte des 2/3 (Benin) tandis que seuls les députés à l'assemblée nationale bénéficie

de ce droit (Burkina Faso et Niger) alors qu'à Madagascar l'influence marxiste fait que le mandat est impératif et que le député peut être remis en cause à tout moment et même par les électeurs. Enfin, au Maroc, la forme monarchique oblige les parlementaires depuis 1970 à beaucoup de réserves en direction de la personne du Roi et de la famille royale.

En matière de motion de censure, le souci d'équilibre entre l'exécutif et le législatif a poussé les constituants à imaginer trois variables dans sa mise en œuvre: les modalités de déclenchement de l'action avec une proportion plus ou moins importante de signataires, ensuite la majorité nécessaire pour que le gouvernement se considère désavoué, enfin le délai à respecter avant la signature d'une nouvelle motion, sauf naturellement initiative gouvernementale. Les différentes constitutions ne jouent pas de ces trois variables de manière univoque. La procédure peut ainsi favoriser l'un ou l'autre des pouvoirs constitués.

C'est en Algérie que l'exécutif a le plus d'avantages: 1/7 des députés signataires mais la motion doit être adoptée à la majorité des 2/3, la responsabilité gouvernementale ne peut être engagée qu'à l'occasion du débat sur la déclaration annuelle de politique générale à l'initiative de la seule chambre basse, (art135 et 136). A l'inverse, l'équilibre est plus propice au législatif à Madagascar avec une proportion du 1/5 des députés pour la recevabilité de la motion, le gouvernement n'étant censuré qu'à la majorité absolue est sans délai pour son renouvellement (art94). Par ordre de facilité croissante octroyée au législatif trois ensembles se distinguent.

Le Cameroun, le Mali, le Togo et la Tunisie exigent une majorité des 2/3 pour le succès de la motion de censure. Il faut préalablement

réunir 1/10 des signataires (Mali art 78), 1/3 pour le Cameroun (art 34) et le Togo (art 98) et 50% en Tunisie (art 97). Interdiction est faite de dépasser une 2^{ème} motion dans la même session (Mali, Togo) ou dans un délai d'un an (Cameroun).

Au Maroc, au Burkina Faso et la République Centre Afrique, la majorité suffit pour censurer le gouvernement, tandis qu'un délai d'un an est imposé pour le dépôt d'une 2^{ème} motion. Cependant pour la signature, il est requis le 1/5 des députés au Maroc (art 105), le 1/3 au Burkina Faso (art115) et en République Centre Afrique (art 44). On relèvera qu'au Maroc, la chambre des conseillers ne peut adresser qu'une motion d'avertissement avec 1/5 des signataires et à la majorité absolue (art106).

Au Congo (art122), au Sénégal (art75), au Tchad (art142), il est prévu 1/10 des députés pour le dépôt et une majorité absolue pour l'adoption de la motion de censure qui ne peut être représentée dans la même session. Au Gabon (art64) et en Mauritanie (art142), il est exigé respectivement 1/4 et 1/3 des signataires.

La faculté de dissoudre l'assemblée figure dans toutes les constitutions, à l'exception du Benin, de la Cote d'Ivoire de Djibouti et du Niger. Les variables mises en œuvre se limitent aux conditions de déclenchement de la procédure à l'avantage de l'exécutif (Algérie art129) ou du législatif (Madagascar (art95), le Congo (art80), le Tchad (art83), la Tunisie (art 77)). Ailleurs, la règle est plus proche de la V^{ème} République française laissant très largement ouverte la possibilité d'une dissolution renouvelée qu'un an après (Burkina Faso art31, Maroc art105, Mali art42, Mauritanie art31 et République Centre Afrique art42).

Partie II : Les principes constitutionnels et le parachèvement de l'Etat de Droit.

L'Etat de Droit regroupe à son tour divers principes incorporés dans les constitutions africaines et maghrébines. L'idée centrale de l'Etat de Droit c'est le lien de l'Etat à la norme démocratiquement élaborée en vue de prévenir toute forme d'arbitraire et de préserver le citoyen. Les constituants africains adhèrent à cette logique libérale pour afficher leur démarcation par rapport à toute idéologie autoritaire de relégation du Droit (marxiste ou conservatrice). Mais aussi parce que, aussi nobles que sont les vertus de l'Etat de Droit, celui-ci est à leurs yeux moins exigeant que le concept de démocratie. Eu égard aux difficultés réelles de sa mise en œuvre, l'Etat de Droit, idéal type, est porté par un discours renouvelé à volonté. S'il est question de parachèvement de l'Etat moderne avancé par les Africains, les observateurs étrangers en attendent au mieux le respect des règles qu'ils se sont imposés par engagement constitutionnel, soit la protection des valeurs citoyennes (A) et la consécration du magistère du Droit et du juge (B). On observera au préalable qu'il n'est que cinq constitutions dont le préambule n'évoque pas ou du moins indirectement, l'Etat de droit (le Cameroun, la Cote d'Ivoire, le Sénégal et la Tunisie). Ailleurs, la terminologie varie: «Etat décentralisé où règne le droit» pour le Congo, référence à la légalité républicaine pour le Gabon, primauté du droit pour l'Algérie, la Guinée et la Mauritanie. Six préambules, enfin d'autres idées, démocratie pluraliste et droit de l'homme, défense des droits des plus faibles ou défense des droits collectifs et individuels, c'est

le cas respectivement du Bénin, la République Centre Afrique, le Burkina Faso, le Togo et Madagascar. Au Maroc le préambule intégré à la constitution précise de manière liminaire: «Fidèle à son choix irréversible de construire un Etat de droit démocratique (...)».

A – La protection des valeurs citoyennes :

Dans son sens moderne, la "citoyenneté" est la manifestation de l'autonomisation de la personne humaine, de l'individu comme unité indépendante de la collectivité. Cette autonomie individuelle servira de base à des droits naturels tels la dignité, l'égalité, la liberté.

A1 – La dignité :

A quelques rares exceptions, le principe de la dignité est expressément affirmé par les textes africains tant au niveau du préambule que de la constitution elle-même. Pour le reste, son affirmation implicite apparaît à travers la référence à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui place la dignité humaine avant tous les droits. Le principe est sinon enchâssé dans des articles où la personne humaine est dite "sacrée", ou inséré dans des dispositions récriminant la torture, les traitements inhumains et dégradants. Trois constitutions mettent le principe de la dignité en honneur.

En Algérie, l'article 34 dispose que «l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite». Le passé douloureux de violence politique liée à la guerre de libération (1954 - 62), voire les années terribles de guerre civile entre l'Etat et le GIA (1990 - 2000)

ont certainement influencé le constituant algérien nourri par ailleurs de préceptes d'un Islam qui élève la dignité humaine au rang de valeur, tendance partagée par tous les pays musulmans. Au Burundi, la dignité préfigure les autres droits, elle est le critère essentiel de l'égalité des hommes. Ainsi l'article 15 avance «tous les hommes sont égaux en dignité, en droits et en devoirs sans distinction de sexe, d'origine, d'ethnie, de religion ou d'opinions...».

En Guinée, le principe de la dignité gagne en préséance, l'article 5 énonce «la personne et la dignité de l'homme sont sacrées. L'État a le devoir de les respecter et de protéger (...)). Avec le Benin, le Burkina Fasso, le Cameroun, le Congo, le Gabon, Madagascar, Djibouti, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie, la référence à la dignité est liée à l'adhésion aux conventions internationales des droits de l'homme, l'Organisation de la Conférence Islamique, l'Union Africaine, quand elle n'est pas assimilée à la sacralité et l'inviolabilité de l'être humain.

A2 – L'égalité:

L'émergence de l'égalité, dans le cadre international et interne, reste indissociable de la liberté. Dans le prolongement de la constitution américaine de 1787, et de la déclaration française de 1789, l'article 1^{er} de la déclaration universelle de 1948 proclame que «les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits». Constitutions et textes internationaux font écho aussi à une tradition juridique tout aussi féconde, qui s'attache moins aux grands principes qu'aux garanties effectives. C'est la tradition anglaise de "l'habeas corpus" ou de la "rule of law". Plutôt que d'invoquer une égalité abstraite, on veillera à lutter

contre les discriminations à travers de longues énumérations pour ne pas oublier "une catégorie vulnérable".

Le principe d'égalité doublé du principe de non-discrimination combine donc la tradition abstraite française fondée sur le dogme de la loi et la tradition empirique anglaise qui se réfère au juge pour faire respecter l'égalité, y compris contre la loi. L'omniprésence des deux principes évoqués dans les textes s'explique aussi parce qu'ils sont à la base de tous les systèmes politiques modernes fondés sur le suffrage universel et l'égalité des citoyens.

Les constitutions africaines transcrivent ce principe fondateur du libéralisme selon des formules souvent solennelles quoique parfois vagues ou ambiguës, voire incidentes. Au Maroc, pas moins de 3 articles lui sont consacrés: article6 «tous les Marocains sont égaux devant la loi», article9 «l'homme et la femme jouissent des droits politiques égaux», article31 «tous les citoyens peuvent accéder dans les mêmes conditions aux fonctions et emplois publics», selon le mérite. Alors que l'article 19 dispose que «l'Etat œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé à cet effet une Autorité pour la parité contre toutes formes de discrimination». En Algérie, l'article29 affirme que «les citoyens sont égaux devant la loi sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe , d'opinion ou de toute autre condition au circonstance personnelle ou sociale». Le même luxe de précision et détail se retrouve au Burkina Fasso(art1), Burundi (art15), Congo (art11), Madagascar (art8), Guinée (art8) qui évoquent le principe d'égalité de tous en droits et la réprobation de

toutes formes de discrimination reposant sur la race, l'ethnie, la religion, la couleur, le sexe, la langue, la fortune ou la naissance. Au Cameroun, le préambule dispose que «tous les hommes sont égaux en droits et devoirs», l'article 8 béninois fait de l'égalité un droit - créance, l'Etat devant «assurer à ses citoyens l'égal accès à la santé, l'éducation, la culture, l'information, la formation professionnelle et à l'emploi». Enfin l'article 10 djiboutien évoque lapidairement que «tous les êtres humains sont égaux devant la loi».

B – La consécration du magistère du droit et du juge :

C'est tout autant à l'aune de l'extension de la citoyenneté, de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif notamment que se distinguent, s'évaluent et se hiérarchisent les systèmes politiques. L'Afrique et le Maghreb contemporains, à s'en tenir aux textes récents, n'est pas en marge des évolutions néo-constitutionnalistes qui consacrent à travers l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'efficacité du contrôle de constitutionnalité, le magistère du droit et de juge.

B1 – L'indépendance de la justice :

Exigence cardinale du pouvoir judiciaire, le principe de l'indépendance, est exposé de manière très abstraite, mais dont il est évident que le constituant ne tire pas toutes les conséquences lorsqu'il s'agit de garantir à travers une composition adaptée et des compétences élargies en faveur du conseil supérieur de la magistrature. A l'exception du Burkina Faso (art 129) et de l'Algérie (art 138) qui y font simple référence, partout ailleurs ledit principe est réputé opposable aux autres pouvoirs. Diverses

conditions, également assez générales, sont censées encadrer cette garantie d'indépendance. La plus convaincante concerne l'inamovibilité des magistrats du siège quasi généralisée. L'Algérie et la Mauritanie préfèrent à l'inamovibilité des formules passablement alambiquées sur la protection du juge «contre toute forme de pressions, interventions, ou manœuvres de nature à nuire à l'accomplissement de la mission ou au respect de son libre arbitre» (art 148 algérien) ou encore «dans le code de sa mission(...) contre toute forme de pression de nature à nuire à son libre arbitre» (art 90 Mauritanien). Il reste qu'en matière d'indépendance de la justice, le véritable enjeu est celui de la composition et des pouvoirs du conseil supérieur de la magistrature. Majoritairement prévu par la loi, donc exceptionnellement par la constitution, en Afrique, cette institution consacre la main haute de l'exécutif et surtout du chef d'État qui en assure directement ou en délégué la présidence au ministère de la justice. En consacrant dans le titre VII de sa constitution "Du pouvoir judiciaire", le Maroc introduit un renouveau fondamental en matière d'indépendance de la justice ou des droits des justiciables et des règles de fonctionnement de la justice .

B2 – La suprématie de la constitution :

Elle ne peut être assurée que par la présence d'une véritable justice constitutionnelle capable de protéger la liberté, la démocratie, les droits fondamentaux. Dans les pays africains, le contrôle de la constitutionnalité des lois était confié à la chambre constitutionnelle près la cour suprême. Ces cours n'étaient donc pas indépendantes, fonctionnaient dans des systèmes à parti unique, d'hypertrophie du pouvoir présidentiel et de

l'absence de vie démocratique. La transition démocratique aboutit à l'adoption du système de la juridiction constitutionnelle autonome, c'est-à-dire spécialisée dans le contentieux constitutionnel et dépourvue de tout lien organique avec les autres juridictions ordinaires. La plupart des constitutions ont suivi le Benin en consacrant tout un titre à la juridiction constitutionnelle (Maroc, Tunisie, Algérie, Guinée, Gabon, Mali, Togo, RCA, Niger, Tchad, Cameroun, Sénégal, Cote d'Ivoire, Congo). Le rôle spécifique de la justice constitutionnelle en contexte transitoire fait que «les cours constitutionnelles doivent non seulement contrôler la conformité des actes juridiques à la constitution, mais aussi formuler la nouvelle conception du droit fondé sur la constitution».

C'est dire le rôle important qui leur est assigné dans l'affirmation de l'État de droit. Assurer aux droits fondamentaux un meilleur respect, veiller à la régularité des consultations populaires, en vue de consolider les jeunes démocraties africaines et maghrébines. Dans les sociétés où les précédents régimes constitutionnels avaient coupé court à toute velléité de contrôle de constitutionnalité considéré, particulièrement incompatible avec la "démocratie africaine", il n'y a aucun doute que cette restauration de la justice constitutionnelle, constitue bien déjà un événement en soi, une révolution en Afrique et au Maghreb. Aussi, cette résurgence sur ce continent y est consécutive à la sacralisation de l'être humain et à l'inscription dans la constitution des droits et libertés indispensables à son libre développement et au plein épanouissement de sa personnalité. Qu'il s'agisse du contentieux normatif ou de la démocratie et de surcroît des droits fondamentaux, la tâche est pour les

nouvelles constitutions africaines et maghrébines, complexe et nécessite l'inspiration des sources internationales et étrangères. Divers facteurs interfèrent dans l'accomplissement efficient par les "comités de sages", de leurs missions. Compétences, conscience élevée des responsabilités dévolues, audace sont nécessaires. La composition, le mode de saisine sont aussi déterminants. Sur ces questions, les constitutions africaines et maghrébines ont à quelques nuances près, transposé le modèle français de 1958: contrôle par voie d'action, prépondérance du chef de l'Etat dans la nomination, saisine ouverte selon diverses proportions à l'opposition.

Conclusion :

Avec les transitions démocratiques, les principes constitutionnels catalyseurs de la démocratie et de l'Etat de droit, ont été remis à l'ordre du jour des réformes constitutionnelles africaines et maghrébines, assurant ainsi au constitutionnalisme dans ces Etats une certaine unité, quoique provisoire. Les acquis et promesses des processus transitionnels devaient se heurter à divers aléas d'ordre interne, exacerbés par un contexte mondial en quête de repères. A ce propos, la généralisation est à éviter en raison de la multitude de systèmes (maghrébins et subsahariens) et des expériences menées compte tenu aussi des mutations mondiales (globalisation de l'économie, syndrome sécuritaire accentué par un terrorisme ambiant, repli nationaliste et identitaire, flux migratoire tous azimuts). Cette période apparaît, en effet comme un mélange de vagues espoirs nés d'un incontestable regain démocratique par la

renaissance du constitutionnalisme et d'analyses désabusées imputables à l'échec ou à l'inefficience des expériences tentées. La transition démocratique réveilla aussi les vieux démons qui avaient déconsidéré les tentatives des années soixante: renaissance d'un multipartisme archaïque servant surtout à soutenir des ambitions personnelles et sans véritables implantations dans la population parfois financé de manière occulte, perversion des processus électoraux, muselage de la liberté d'opinion et d'expression, décrédibilisation d'une justice incapable d'imposer le droit à des zones d'influence garantissant l'impunité, corruption à tous les niveaux. La situation économique critique repose le problème du rapport développement - démocratie selon la dialectique marxiste entre les libertés formelles et les libertés concrètes, la préoccupation chez chaque citoyen de s'assurer des conditions de vie minimales, rend sans doute moins pressante une lutte pour le droit de vote.

Les impératifs du développement expliquent la nécessité d'une assistance extérieure, ce qui accroît la dépendance.

Les processus transitionnels, sans exclure l'armée du débat politique la confinent dans un rôle arbitral pour dénouer certains conflits au sein de la classe politique. Le cantonnement de l'armée, dérivée logique de la légitimité constitutionnelle à protéger par la condamnation des coups d'Etat, est une tendance ponctuée par l'action de l'ONU, OSCE, l'Union africaine. Cette position a été observée, avec des résultats variables à la suite des coups d'Etat au Niger, en RCA, en Mauritanie, ou au Togo, au Mali, au Burkina Faso. C'est dire que la transition démocratique dans les pays d'Afrique appelle plus que l'affirmation des principes

constitutionnels garantissant démocratie et Etat de droit. Pourtant, au bilan, la transition démocratique africaine n'a pas eu les mêmes résultats, tout comme le mouvement n'est pas irréversible. Certes, la contestation de l'autoritarisme et de l'inefficacité de l'Etat postcolonial y est vigoureuse et multiforme. L'émergence d'un modèle original de démocratie y est toujours aussi incertaine que l'implantation de principes constitutionnels pluralistes et libéraux importés du Nord. Si cela confirme l'impossibilité d'imposer de l'extérieur la démocratie (esprit de la Baule 1990) il est erroné de conclure de l'incompatibilité récurrente de ces régimes et de la démocratie. Force est, à cet égard, de relever dans certains pays (Benin, Sénégal, Mali, RCA, Madagascar, Maroc, Tunisie) des avancées non négligeables bien que parcellaires, même si les démocratisations ne se dessinent pas comme des mutations culturelles, mais bien plutôt comme des réponses tactiques ou stratégiques conçues par les acteurs face à des situations de crise et de blocage dans le cautionnement de l'Etat néo-patrimonial. Les transitologues ont prévu trois scénarios de sortie de transition: la consolidation, la restauration de l'autoritarisme ou l'alternative révolutionnaire. La tendance dominante en Afrique penche de façon inégale vers les deux premiers scénarios. Mais partout les principes constitutionnels, fondements de la démocratie et de l'Etat de droit, sont altérés et instrumentalisés à des fins de "survie" des régimes qui dépend de leur capacité à absorber les pressions externes par les dynamiques internes. La logique de "survie" consiste à éviter les risques inhérents à la transition démocratique.

Aussi, le plus souvent, l'adoption des principes démocratiques de désignation des gouvernants est absorbée par la capacité de l'élite

au pouvoir à contrôler la scène politique. La compétition électorale est une façade derrière laquelle la circulation du pouvoir et de la richesse continue de s'effectuer selon les normes antérieures au changement des règles formelles. Les formules "démocratiques" adoptées sont ainsi vidées de leur substance pour tout ce qui concerne l'alternance des dirigeants (effective cependant au Sénégal, au Mali, à Madagascar, au Bénin, et au Maroc), la limitation des pouvoirs et le contrôle des finances publiques. Il ne reste plus qu'un rituel électoral fragile, difficile et coûteux à organiser, souvent délégitimé en même temps qu'il est péniblement mis en œuvre.

Sauf à s'affranchir de tout "afro-pessimisme" l'espoir est permis, eu égard aux potentialités réelles africaines et maghrébines, alors même que tous les régimes restent déterminés par la problématique existentielle de la "stabilité" et la "continuité". Or le monde change, le continent change et l'Afrique tout comme le Maghreb dits émergents ont un besoin vital de projets, d'idées, de "dialogues contradictoires". Ils ont un besoin aussi de faire monter progressivement de nouvelles élites, compte tenu d'une jeunesse majoritaire, de femmes de plus en plus émancipées et d'une société civile affirmée. Il s'agit d'aider les sauts générationnels, de favoriser l'alternance quand le temps naturel de l'alternance politique arrive. «Le continent africain n'a pas besoin d'hommes forts mais d'institutions fortes» affirmait le Président Barack Obama dans son discours d'Accra en Juillet 2009. Ce qui donne à méditer.

Bibliographie sélective

- Laënnec Hurbon (sous la direction) *Les transitions démocratiques*, Actes du colloque international de Port au Prince. Haïti Syros 1996.
 - J.P. Daloz et P. Quantin (sous la direction) *Transitions démocratiques africaines* Karthala 1997.
 - M.C. Diouf et M. Diouf (sous la direction) *Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. Codesria Karthala 1999.
 - Jennifer a. Widner, *Construire l'Etat de Droit : Francis Nyalali et le combat pour l'indépendance de la justice en Afrique*. Nouveaux Horizons 2001.
 - Henry Roussillon (sous la direction) *Les nouvelles constitutions africaines. La transition démocratique*. Presse de l'IEP de Toulouse 1995.
 - Patrick Quantin : La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 in C. Jaffrelot (sous la direction); *Démocraties d'ailleurs*, Karthala 2000, p. 479.
 - Richard Banégas, *La démocratie est-elle un produit d'importation en Afrique?* In *Démocraties d'ailleurs*, p. 509.
 - O. Bendourou, A. Benmesaoud Trédano, M. Hammoudi: *Alternance et transition démocratique*, Fondation Konrad Adenauer, 2001.
 - A. Cabanis et M.L. Martin: *Les constitutions d'Afrique francophones, Evolution récentes*, Karthala 1999.
 - Najib Ba Mohammed, *Internationalisation du Droit Constitutionnel et standards démocratiques*, Recueil des Cours, Volume XVI, Académie Internationale de Droit Constitutionnel, Tunis 2007.
 - *Droit Constitutionnel et principe d'égalité*, AIDC, Tunis 2004, Recueil des Cours, Volume XIV.
 - Sadol Belaïd, *Constitution, élections et citoyenneté in Constitution et élection*, Recueil des Cours, Volume 10, AIDC, Tunis 2002.
 - J. Du Bois de Gaudusson, G. Conac, C. Desouches : *les constitutions africaines*, Bruylant Bruxelles 1997.
 - Joseph OWANA: *Droits constitutionnels et institutions politiques du monde contemporain*, Etude comparative Partie VI. *Les régimes politiques africains* paris, L'Harmattan 2010.
-

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel en Afrique

L'entrée du continent africain dans l'ère numérique

Saïd IHRAI

L'Afrique, comme le reste du monde, est entrée dans l'ère numérique. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) étendent de plus en plus leur domination à l'ensemble du continent.

Il est utile pour les Africains de tirer profit du développement sans précédent des nouvelles technologies de l'information et des points de croissance que ce développement peut générer tout en assurant la sauvegarde des principes fondamentaux des droits de l'homme, de sa vie privée, de sa dignité et de ses données personnelles. En d'autres termes, il s'agit de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser les N.T.I.C pour développer nos pays, pour diminuer la pression du chômage et de la pauvreté tout en protégeant les libertés et droits fondamentaux de l'homme.

En vertu du principe selon lequel les mêmes causes produisent les mêmes effets, les Etats africains prennent, chacun de son côté, des mesures pour faire face à la menace que les grandes entreprises mondiales, qui dominent ce secteur, moteurs de recherche, réseaux sociaux et autres, exercent sur la vie privée et les données personnelles des citoyens africains. Des Autorités de protection de ces données sont mises en place. Les Etats francophones d'Afrique ont pris une grande avance dans ce domaine. Une association regroupant l'ensemble des Autorités francophones de protection des données personnelles et de la vie privée, est née au début du XXI^e siècle. Elle est la seule association dans ce domaine et elle tiendra sa 9^{ème} session annuelle à Ouagadougou au Burkina Faso en septembre 2016. Son action repose sur les quatre grands axes suivants :

- Echanger les informations entre les responsables des Autorités de contrôle francophones;
- Poursuivre les efforts en faveur de l'adoption de législations relatives à la protection des données en Afrique;
- Convaincre de nouveaux Etats de l'urgence d'adopter une législation dans ce domaine;
- Enfin, tirer profit de l'expertise des Autorités francophones et échanger leurs expériences.

L'Afrique anglophone et lusophone ne fait que suivre le mouvement. Le retard enregistré par les pays de ces régions est essentiellement dû au fait que la conception anglo-saxonne de la protection des données personnelles et de la vie privée, conception construite par les grandes

entreprises américaines de l'Internet, est longtemps restée en retrait dans le domaine de la protection des données.

L'Union européenne -UE-, en revanche, a adopté en 1995 la fameuse directive 95/46 qui, pendant vingt ans, a servi de base à la protection des données personnelles en Europe. Le rôle important joué par la France au sein du Groupe 29⁽¹⁾ et de la Commission européenne explique l'extension des standards européens de protection de la vie privée en Afrique francophone.

De nombreuses législations de ces pays sont inspirées de la directive 95/46 mais aussi et surtout de la Convention 108 du Conseil de l'Europe de 1981 et de son Protocole additionnel de 2001.

Tous ces instruments de protection des données personnelles et de la vie privée ont connu deux évolutions importantes. Tout d'abord, l'UE a adopté en 2016 un règlement dans ce domaine. Cet instrument qui entrera en vigueur en 2018, constitue un énorme progrès dans la protection des données personnelles et de la vie privée. Comme on le sait, contrairement à la directive qui doit être, pour produire ses effets, transposée en droit interne par une loi nationale, les dispositions du règlement, en revanche, seront d'application directe dans les 28 Etats de l'Union.

La deuxième avancée dans ce domaine provient du Conseil de l'Europe lequel est en train de finaliser le processus de modernisation de la Convention 108 et de son Protocole additionnel, instruments qui engagent les 47 Etats membres du Conseil et les pays non membres qui ont décidé d'y adhérer. C'est le cas du Maroc où la procédure d'adhésion

est en voie d'achèvement. Cette Convention est, comme il a été dit plus haut, le premier instrument juridique contraignant de la protection des données personnelles et de la vie privée dans le monde.

Une fois l'adhésion du Maroc à la Convention 108 et à son Protocole additionnel enregistrée, notre pays devra se conformer aux standards internationaux de protection des données personnelles et de la vie privée, inscrits dans ces documents. Et, en vertu du préambule de la constitution du Royaume, ces engagements prévaudront sur le droit interne.

Il nous a paru intéressant dans le cadre de cette session de l'Académie du Royaume du Maroc, de traiter les instruments internationaux de protection des données personnelles et de la vie privée, car ils servent ou ont servi d'inspiration aux législations africaines, avant d'analyser les grandes lignes de la protection des données au Maroc, pays qui est en train de travailler avec d'autres Autorités africaines de protection des données, sur un projet de création d'un réseau africain de protection des données personnelles.

I- Les standards internationaux en matière de protection des données personnelles et de la vie privée

Comme il a été rappelé dans l'introduction, les standards internationaux ont été établis par l'Europe, au sein de l'UE et du Conseil de l'Europe. L'Europe est ainsi à la tête du mouvement de protection de la vie privée et des données personnelles. Le reste du monde suit le mouvement.

1- L'Europe, l'UE et le Conseil de l'Europe à la tête du mouvement de protection des données personnelles et de la vie privée.

C'est dans les années 1970-80 que sont apparus, dans deux länder de la République Fédérale d'Allemagne, les premiers instruments de protection. Le mouvement s'amplifiera en 1980 avec la première recommandation de l'OCDE relative à la protection de la vie privée face au caractère intrusif des NTIC.

Cependant, le premier instrument contraignant fut adopté au sein du Conseil de l'Europe. Il s'agit de la Convention 108 de 1981, suivie par l'entrée en vigueur de son Protocole additionnel en 2001. Outre le caractère contraignant des dispositions de la Convention européenne⁽²⁾, celle-ci pose les principes de base de la protection des données, les règles régissant les flux transfrontiers des données à caractère personnel ainsi que les règles de coopération entre les Parties à la Convention⁽³⁾.

Le Protocole additionnel adopté en 2001 compte deux dispositions importantes pour la protection des données personnelles, à savoir l'indépendance des Autorités de protection et la réglementation des transferts transfrontiers des données personnelles.

La directive 95/46 de l'UE, adoptée en 1995, constitue jusqu'à nos jours, avant l'entrée en vigueur du Règlement européen adopté au début de l'année, l'instrument juridique dont les dispositions continuent de régir la protection des données personnelles au sein des 28 Etats membres de l'UE. Cet édifice important sera couronné par l'adoption en 2000 de la charte des droits fondamentaux, entrée en vigueur en 2009.

Ce texte garantit aux citoyens de l'UE :

- Le respect du droit à la vie privée et familiale (art.7);
- Le droit à la protection de leurs données personnelles (art.8);
- Le contrôle de la mise en œuvre des principes contenus dans la charte par une Autorité de contrôle indépendante.

Ainsi se trouvent constitués les standards internationaux les plus élevés dans le domaine de la protection de la vie privée et des données personnelles. Tous ces instruments précisent, cependant, que : «Le droit à la protection des données personnelles, n'est pas absolu», et qu'il doit «être concilié avec d'autres droits de l'homme», notamment avec la liberté d'expression et le droit à l'information.

Les deux Cours européennes, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'UE, ont, chacune dans leur jurisprudence, consacré le droit à la protection de la vie privée et des données personnelles, droit qu'elles ont érigé en droit fondamental de l'homme.

Cette grande avancée dans la protection des données personnelles va susciter un large mouvement de soutien dans le monde.

2- Le reste du monde suit le mouvement

La protection de la vie privée et des données personnelles va gagner le reste du monde et particulièrement l'ONU qui, dans des initiatives récentes a clairement affirmé le soutien qu'elle apporte à la promotion de ce droit.

Il y a lieu de rappeler ici la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, en 1990, a clairement manifesté son soutien à la

protection de la vie privée. Outre le fait d'aligner le régime juridique des droits de l'homme dans le domaine numérique sur celui des droits de l'homme qui prévalaient aux Nations Unies avant l'ère numérique, un Rapporteur spécial chargé de la promotion des données personnelles et de la vie privée dans le monde a été désigné en 2015.

Néanmoins, la distinction entre la protection de la vie privée et des données personnelles continue à opposer la vision anglo-saxonne, favorable à la protection de la vie privée, et la vision européenne qui rassemble dans un seul et unique concept la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Comment ces concepts vont-ils être reçus dans le reste du monde? Des concepts régionaux vont faire leur apparition.

3- Les standards régionaux de protection des données personnelles

Ces standards sont des adaptations des deux concepts cités plus haut. Une ligne de séparation entre les deux conceptions continue d'exister en Afrique.

L'Afrique francophone et lusophone a adopté les standards européens alors que les lois de l'Afrique anglophone et de l'Asie-pacifique sont inspirées du modèle anglo-saxon et particulièrement du modèle nord-américain.

a- L'inspiration européenne des expériences africaines et la coopération des Autorités de protection des données personnelles

La plupart des lois africaines sont inspirées des dispositions de la Convention 108 du Conseil de l'Europe. La seule loi qui s'écarte

de ce modèle est celle de la Côte d'Ivoire qui associe protection des données personnelles et réglementation des télécommunications. Les autres modèles, du Maroc, du Sénégal, du Burkina Faso et du Bénin appartiennent aux lois inspirées de la Convention 108 et de la directive 95/46.

L'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles – AFAPDP- regroupe 10 Autorités africaines francophones et compte une dizaine d'Autorités ayant le statut d'observateur en voie d'adhésion à l'AFAPDP. Quelques différences apparaissent néanmoins entre les Autorités francophones de protection des données personnelles.

b- Quelques différences apparaissent entre les Autorités francophones de protection des données personnelles

Ces différences sont au nombre de deux:

- Certains pays ont inscrit la protection des données personnelles dans la constitution, d'autres, dans la loi et d'autres encore dans les deux. Il s'agit particulièrement du Maroc qui a, en 2009, adopté dans le cadre de la stratégie Maroc Numéric, la loi 09/08 relative à la protection des données à caractère personnel et inscrit à l'article 24 de la constitution de 2011 la protection de la vie privée⁽⁴⁾.
- Seul le Maroc, à notre connaissance, a entamé la procédure d'adhésion à la Convention 108 et à son Protocole additionnel.

Examinons plus en détail la protection des données personnelles au Maroc.

II- La protection des données personnelles au Maroc

L'article 1^{er} de la loi 09/08 dispose : «L'informatique est au service du citoyen...Elle ne doit pas porter atteinte à l'identité, aux droits et libertés collectives et individuelles de l'homme. Elle ne doit pas constituer un moyen de divulguer des secrets de la vie privée des citoyens»⁽⁵⁾. Quels rapports entretiennent la loi et la constitution dans le domaine de la protection des données personnelles, quels sont les objectifs fixés à la loi 09/08, quels rapports s'établissent entre la loi et les standards internationaux, enfin quelles sont les principales dispositions de la loi 09/08?

1- Les rapports entre la constitution et la loi

La loi constitue le niveau adéquat de la protection des données. Elle jouit de la souplesse nécessaire utile à son amendement, elle émane d'une autorité élue et elle assure la protection des données personnelles dans le menu détail. Elle allie souplesse et légitimité démocratique.

En revanche, la création par le recours au règlement, décret notamment, en fait un organe présumé soumis à l'exécutif et au gouvernement.

Il existe une autre modalité de création et c'est la meilleure, c'est celle qui allie disposition constitutionnelle et texte de loi en inscrivant la protection des données personnelles dans un article de la Constitution.

Il y a lieu de rappeler que la protection des données personnelles a été constitutionalisée dans presque la moitié des Constitutions des pays de l'UE.

Dans le cas du Maroc, la CNDP s'est mobilisée pour que la Constitution y fasse référence. Ainsi la nouvelle constitution marocaine du 1.07.2011 consacre à la protection de la vie privée son article 24. «Toute personne a droit à la protection de sa vie privée».

Cette façon de faire a l'avantage de fixer dans la norme supérieure la protection de la vie privée et des données personnelles et de l'élever au rang d'une norme constitutionnelle à laquelle les dispositions légales doivent être soumises.

Il y a lieu aussi de rappeler que la protection des données personnelles peut aussi découler d'un engagement international de l'Etat, à condition que la constitution de l'Etat ait opté pour la supériorité de la règle internationale sur la norme de droit interne. C'est le cas du Maroc, dans le préambule de la constitution. Rappelons qu'en dehors des cas extrêmement rares où la norme internationale est d'effet direct (Règlement de l'UE, acte additionnel de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest -CEDEAO- sur la protection des données personnelles), la règle doit être transposée dans le droit interne par une loi au moment de la ratification de l'engagement international.

2- Les objectifs fixés à la loi 09/08

Concernant les objectifs fixés au texte législatif, en ce qui concerne le Maroc on peut les ramener au nombre de trois :

1^{er} objectif : faciliter l'insertion du pays dans la mondialisation, l'économie numérique et la société de l'information. Les NTIC favorisent

en effet, la croissance économique, le développement technologique et la consolidation du lien social. Elles améliorent en outre la productivité, facilitent l'afflux des investissements étrangers et permettent la libre circulation des flux transfrontiers des données à caractère personnel, véritable "carburant du numérique"⁽⁶⁾ mais, revers de la médaille, les NTIC constituent de sérieuses menaces sur la vie privée des citoyens et sur leurs libertés et droits fondamentaux.

2^e objectif : protéger la vie privée des citoyens et assurer le contrôle de la protection des données personnelles dans la mesure où les données collectées sont traitées par des logiciels de calcul.

Dans un document récent du Conseil de l'Europe, il est écrit : «Les NTIC observent et conservent avec plus de facilité et de rapidité qu'auparavant les activités humaines du quotidien, sans que cela ne soit visible, ce qui permet la création de profils qui peuvent affecter l'accès d'un individu à des biens, à des services ou à des informations)⁽⁷⁾».

L'auteur ajoute :

«Avec les technologies biométriques, l'identification par radiofréquence et les cameras CCTV, diverses données concernant un individu peuvent être collectées, traitées, et utilisées à différentes fins, souvent sans que la personne en ait connaissance».

3^e objectif de la loi portant protection des données personnelles, et ceci est surtout valable pour les pays africains : la protection des données personnelles permet le développement des activités de l'Offshoring

en favorisant la délocalisation d'un grand nombre d'entreprises européennes. A cet égard, le Maroc vient d'être élu meilleure destination de l'Offshoring par l'Association Européenne de l'Offshoring. Ce secteur fournit actuellement plus de 50.000 emplois et en prévoit 100 000 pour 2016. L'Offshoring s'impose, de ce fait, comme le programme le plus abouti des politiques publiques du gouvernement.

Ainsi, non seulement il faut une bonne loi, mais il faut que cette loi soit mise en application et c'est à ce niveau que les difficultés commencent. C'est pour cela qu'il est absolument nécessaire de veiller à mettre en place les conditions devant assurer l'application des dispositions légales.

3- Les rapports entre la loi 09/08 et les standards internationaux

L'on connaît parfaitement les standards internationaux que doivent respecter les "faiseurs" de loi relative à la protection des données à caractère personnel; mais les conditions de la mise en application de la loi varient d'un pays à l'autre en fonction des ressources financières et humaines que ces pays peuvent mettre à la disposition de l'institution, mais aussi de l'importance que ce pays attache à la protection des données personnelles.

En général, les standards internationaux tels qu'ils ont été établis par la Conférence Internationale de Madrid en 2009 prévoient, entre autre:

- la création en faveur de la personne concernée par le traitement des données à caractère personnel de droits et la mise en place des conditions devant assurer leur exercice effectif;

- les obligations qui pèsent sur les responsables du traitement et les conditions de transfert de ces données vers l'extérieur;
- les pouvoirs de contrôle et de sanction dont est dotée l'Autorité de régulation créée.

L'Autorité de contrôle doit ainsi veiller à garantir les droits des personnes concernés et en faciliter l'exercice, définir clairement les obligations des responsables du traitement et sanctionner toute violation de la loi. Pour assurer une protection suffisante des données personnelles, l'Autorité de contrôle doit être indépendante à l'égard des organismes publics mais aussi privés et exercer ses prérogatives en toute indépendance.

Cette indépendance se mesure à l'aune des 12 critères suivants dont les cinq premiers se retrouvent dans la plupart des lois portant création des Autorités de contrôle :

- 1- Etablissement de l'Autorité par une loi;
- 2- Liberté d'investigation et d'enquête;
- 3- Nomination des membres pour une période fixée dans la loi pour les mettre à l'abri de toute injonction gouvernementale ou autre;
- 4- Garanties offertes aux membres de l'Autorité de protection;
- 5- Pouvoir de faire rapport soit au parlement soit à l'opinion publique.

Sept autres critères sont aussi mentionnés, mais ces derniers ne se retrouvent pas chez la plupart des Autorités de contrôle.

Si ces critères qui ont été dégagés de l'examen de plusieurs dispositions relatives à la nomination des Autorités de contrôle sont purement formels, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent une sorte de grille qui permet de mesurer de manière satisfaisante le degré d'indépendance d'une Autorité de contrôle.

La CNDP s'est attelée à calculer son degré et son niveau d'indépendance. Elle a constaté qu'elle répond positivement à 8 critères sur 12, ce qui correspond à un bon niveau d'indépendance et reflète la réalité.

Je voudrais aussi signaler le large pouvoir d'interprétation qui est dévolu à l'Autorité de contrôle au Maroc. Elle est la seule autorité compétente pour interpréter les dispositions de la loi 09/08 et proposer de les amender. A cet égard de nombreux amendements à la loi ont été élaborés par la CNDP. Ils attendent que l'autorité gouvernementale les mette dans le circuit de l'adoption. La CNDP dispose aussi du pouvoir de qualification des faits pouvant constituer une infraction à la loi relative à la protection des données personnelles au Maroc.

4- Les principales dispositions de la loi marocaine en matière de protection des données personnelles

Le système marocain de protection de la vie privée et des données personnelles repose sur quatre piliers: les droits de la personne concernée par le traitement informatique de ses données, les obligations du responsable du traitement, l'Autorité de contrôle de la protection des données personnelles et les sanctions prévues pour chacune des infractions à la loi.

a- Les droits de la personne concernée⁽⁸⁾.

Il s'agit du droit d'accès à ces données, du droit de les rectifier le cas échéant, du droit de s'opposer à ce que ces données soient traitées, du droit à être informée de la finalité du traitement et de la durée de conservation de ces données, etc.

b- Les obligations du responsable du traitement.

Il s'agit, pour le responsable de traitement, d'obtenir une autorisation préalable de la CNDP, de le déclarer, de respecter la confidentialité et la sécurité du traitement, ainsi que le secret professionnel⁽⁹⁾.

c- La mise en place d'une Autorité qui doit veiller au respect de la loi.

Ses membres sont nommés par SM le Roi, le Président, directement par Sa Majesté, les six autres membres de la Commission sur proposition du Chef de gouvernement, du Président de la chambre des Représentants et par le Président de la chambre des Conseillers. «Les membres de la CNDP sont choisis parmi les personnalités notoirement connues pour leur impartialité, leur probité morale, leur expertise et leurs compétences»⁽¹⁰⁾.

La CNDP est dotée de pouvoirs importants :

- Donner son avis au gouvernement et au parlement;
- Recevoir les plaintes émanant des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles;
- Assister le gouvernement dans la préparation et la définition de la position marocaine lors des négociations internationales dans le domaine de la protection des données personnelles.

Elle est aussi habilitée à procéder à des enquêtes et à des investigations dans le domaine qui est le sien⁽¹¹⁾. Par ailleurs, la loi a prévu de lourdes sanctions contre toute infraction dans le domaine des données à caractère personnel.

d- Des sanctions dissuasives pour toute infraction à la loi.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à 300.000dh d'amende et peuvent être cumulées avec des peines privatives de liberté.

La CNDP a été installée le 1^{er} septembre 2010 pour une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois.

Son bilan après ces cinq années n'est pas négligeable. Son action interne et sa visibilité internationale lui valent le privilège d'accueillir la 38^{ème} Conférence internationale des Autorités de protection des données personnelles et des Commissaires à la vie privée, laquelle regroupe plus de 110 Autorités. Cette Conférence se tiendra à Marrakech du 17 au 21 octobre 2016. Ses réalisations au plan interne et international sont publiées dans les deux rapports d'activité de 2013 et de 2014. Le Rapport pour 2015 est sous presse, il paraîtra avant la tenue de la Conférence internationale.

Cette avancée de la protection des données personnelles et de la vie privée en Afrique est en voie de s'étendre à l'ensemble du continent par l'élargissement de la coopération que développent les pays africains francophones entre eux aux Etats arabophones, anglophones et lusophones. Ensemble, les Autorités africaines de protection des données

personnelles pourront à la fois, mieux contenir les assauts des grandes multinationales de l'Internet et permettre à la société africaine de tirer un meilleur profit de l'économie numérique.

Notes

- (1) Groupe créé en vertu de l'article 29 de la directive 95/46, constitué de représentants des Autorités de protection des données personnelles au sein de l'UE et qui est chargé d'examiner toutes les questions relatives à la protection des données personnelles au sein de l'Union.
- (2) L'article 1^{er} de la Convention 108 stipule : «Le but de la présente convention est de garantir sur le territoire de chaque partie, à toute personne physique, quelles que soient sa nationalité ou sa résidence, le respect de ses droits et de ses libertés fondamentales, et notamment de son droit à la vie privée à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel la concernant».
- (3) Cf. La protection des données, Recueil de textes du Conseil de l'Europe, novembre 2010, 125p.
- (4) «Chaque citoyen a droit à la protection de sa vie privée».
- (5) Pour plus de détails, cf. Royaume du Maroc, Secrétariat général du gouvernement : La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, 2010.
- (6) L'expression est de Mme Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de l'Autorité française de protection des données personnelles - CNIL - .
- (7) La protection des données, Recueil de textes du Conseil de l'Europe, op.citi
- (8) Il s'agit des articles 5 à 9 de la loi.
- (9) Art.12 à 26 de la loi.
- (10) Décret d'application de la loi 09/08, n° 2-09-165 du 21 mai 2009.
- (11) Cf. les art. 27, 28 et 30 de la loi 09/08.

Annexe

- 1- "**Données à caractère personnel**": toute information, de quelque nature qu'elle soit et indépendamment de son support, y compris le son et l'image, concernant une personne physique identifiée ou identifiable, ...
Est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques de son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale;
- 2- "**Traitement de données à caractère personnel**" ("traitement"): toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données à caractère personnel, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction;
- 3- "**Données sensibles**": données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale de la personne concernée ou qui sont relatives à sa santé, y compris ses données génétiques;
- 4- "**Fichier de données à caractère personnel**" ("fichier"): tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographiques, tels que les archives, les banques de données, les fichiers de recensement;
- 5- "**Responsable du traitement**": la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Lorsque les finalités et les moyens du traitement sont déterminés par des dispositions législatives ou réglementaires, le responsable du traitement doit être indiqué dans la loi d'organisation et de fonctionnement ou dans le statut de l'entité légalement ou statutairement compétente pour traiter les données à caractère personnel en cause;
- 6- "**Sous-traitant**": la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;
- 7- "**Tiers**": la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont habilitées à traiter les données;
- 8- "**Destinataire**": la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données, qu'il s'agisse ou non d'un tiers. Les organismes qui sont

susceptibles de recevoir communication de données dans le cadre d'une disposition légale ne sont pas considérés comme destinataires, notamment la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel instituée à l'article 27 ci-après et dénommée la Commission nationale;

- 9- "**Consentement de la personne concernée**" : toute manifestation de volonté, libre, spécifique et informée, par laquelle la personne concernée accepte que les données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement;
-

L'Afrique des droits de l'homme

Acquis de la justice transitionnelle

Ahmed HERZENNI

Livrée en large partie au sous développement, à la dépendance, à la dictature, à la guerre civile, l'Afrique fait figure d'assistée perpétuelle en termes de droits de l'homme comme en d'autres termes. Pourtant, dans le passé comme dans le présent, dans le domaine des droits de l'homme précisément, ce vieux continent a souvent été pionnier et innovateur.

La première expression sauvegardée de cette vocation pionnière et innovatrice est certainement la Charte du Mandé, adoptée par des populations des confins du Mali, de la Guinée et du Niger actuels en 1222, c'est-à-dire sept ans seulement après la promulgation de la Magna Carta qui, comme chacun sait, a beaucoup inspiré la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et sans bien entendu que la Magna Carta ait pu influencer, de quelque manière que

ce soit, la Charte du Mandé. Celle-ci a d'ailleurs l'avantage comparatif sur celle-là qu'elle n'a pas été, au moins dans sa forme, octroyée par un souverain mais approuvée par une assemblée.

La Charte du Mandé énonce, plus ou moins explicitement, des droits humains fondamentaux: le droit à la vie, allant jusqu'au bannissement de la peine de mort; le droit à un traitement égal, car "une vie n'est pas supérieure à une autre vie"; le droit à la dignité et à la sécurité, y compris matérielle; le droit à la propriété; le droit de circulation; le droit d'expression et d'action libre; le droit à l'affranchissement du statut d'esclave⁽¹⁾.

Certains chercheurs⁽²⁾ ont contesté l'authenticité de la Charte du Mandé et y ont vu une reconstruction inspirée par un africanisme trop zélé. A mon avis, on peut leur concéder que la forme de la charte a en effet pu être manipulée au fil des collectes et des retranscriptions d'éléments oraux recueillis auprès de très nombreux rapporteurs, griots et autres. Mais au fond, la crédibilité de la Charte est attestée par le simple fait que son contenu se retrouve en réalité, peu ou prou, dans quasiment tous les droits coutumiers africains.

Au Maroc par exemple, il est bien connu que la peine de mort n'existait pas dans les tribus. Ni la peine de prison d'ailleurs. La peine extrême à l'encontre des auteurs de crimes non réparés était le bannissement de la tribu⁽³⁾. Il en allait souvent de même dans les autres contrées d'Afrique.

Il ne s'agit pas d'idéaliser le droit qui régissait les sociétés africaines traditionnelles. On sait bien que ce droit pouvait s'accommoder de

pratiques parfois très éloignées du minimum de respect dû à toute personne humaine. De manière générale, ce que nous entendons aujourd'hui par libertés individuelles était étranger au droit africain. La Charte du Mandé représente à cet égard une exception lorsqu'elle proclame dans des termes étrangement modernes les droits de circulation, d'expression et de libre action.

Il n'en reste pas moins que le droit traditionnel africain n'est pas ce magma de règles, de rites, de pratiques scabreux, voire cruels qu'on nous présente parfois. Au contraire, s'il est patent que l'individu et ses droits ne constituent pas son socle, lorsqu'il s'agit de préserver le tissu social, de maintenir le fonctionnement de la communauté, d'assurer l'équilibre des diverses forces, alors son efficace ne fait pas de doute, surtout sachant dans quelles conditions environnementales et économiques difficiles il se déployait. Les expériences africaines modernes de transition démocratique et de promotion des droits de l'homme ne s'y sont pas trompées, qui ont souvent puisé largement dans les ressources qu'il offre.

*** **

Je vais passer maintenant à un examen rapide des principales parmi ces expériences qui ont valu à l'Afrique la réputation qui est aujourd'hui la sienne dans le domaine des droits de l'homme.

Il faut d'abord rappeler que le continent africain dans sa quasi-totalité a fait l'objet d'une colonisation européenne violente et prolongée. Avant même que cette colonisation soit formalisée, certaines contrées

d'Afrique ont subi une véritable hémorragie de ressources humaines qui sont allées alimenter dans le cadre de l'esclavage les entreprises de Blancs en Afrique même, mais surtout aux Amériques. A cette hémorragie humaine s'est ajouté bien entendu le pillage des ressources naturelles. Les populations africaines, ou ce qu'il en restait, étaient marginalisées dans leurs propres territoires. La base matérielle de leurs systèmes sociaux ayant été bouleversée, leurs structures politiques se sont lézardées sinon effondrées; leurs normes et valeurs se sont effilochées; l'anomie, voire la régression -vers les formes les plus étroites du tribalisme notamment- se sont emparées d'elle. En face, des formes occidentales s'imposaient, en particulier dans le domaine politique, mais sans véritable contenu et sans aucune adhésion de la part des populations.

Lorsque les puissances européennes se retirèrent, formellement, elles laissaient derrière elles des Etats aux frontières arbitraires et aux institutions artificielles et fragiles; des sociétés noyées dans le sous développement; des élites squelettiques et sans base autre que frustement tribale. Il s'ensuivit une série de conflits entre Etats et surtout au sein même des Etats, avec toutes les violations des droits humains que l'on sait, alors que les anciennes puissances coloniales, qui continuaient comme avant d'avoir la haute main sur les ressources naturelles, se délectaient du spectacle.

C'est dans ce contexte qu'émergent des approches qui visaient à stopper les conflits, à faire régner la paix et à ménager des transitions vers des Etats forts et démocratiques - la démocratie étant conçue comme le système politique le plus propice aussi bien au développement qu'à la paix.

Paradoxalement -mais au fond pas si paradoxalement- l'exemple vint d'un Etat qui était déjà fort, globalement développé et pourvu d'une élite assez large : l'Afrique du Sud.

Le caractère atypique de cet Etat apparaissait surtout dans le fait que nonobstant les antécédents historiques, il avait fait en quelques sorte l'objet d'une colonisation non pas externe mais interne, par une forte minorité blanche qui en était venue à instaurer l'Apartheid, une politique de séparation physique des races.

Lorsque, après plusieurs décades de luttes, cette politique fut abandonnée, le problème devint : comment, dans l'immédiat, éviter un bain de sang; et comment, dans le plus long terme, assurer la paix civile dans l'égalité, au moins juridique et politique, de tous les citoyens ?

C'est alors que dans l'élite du pays des voix s'élevèrent qui rejetèrent toute idée de vengeance et appelèrent à une transition maîtrisée vers un Etat démocratique.

Une composante essentielle de cette transition devait être la mise en œuvre d'une justice transitionnelle.

Une justice transitionnelle est d'abord une justice extrajudiciaire. Car il est fort à parier que le système judiciaire existant a besoin d'être réformé avant de redevenir crédible. Il n'est pas nécessairement exclu, encore moins dissous, mais le temps que dure l'exercice de la justice transitionnelle, qui est bien entendu toujours limité, il est astreint, au mieux, à assister celle-ci.

Ensuite, le but de la justice transitionnelle ne peut être la punition. Ici aussi il faut dire que la punition n'est pas nécessairement exclue. Mais

quand elle doit être administrée, elle n'est jamais violente ni excessive. La peine de mort, évidemment, est exclue. Peuvent être appliquées de courtes peines de prison, des exclusions de carrières officielles, des privations de droits civiques, etc.

Car ce qui est recherché, c'est plutôt la réconciliation, comme préalable à la réfection du tissu social, à l'inversion de la logique du conflit, au redressement du système social et politique.

Cela veut certes dire que le pardon doit prévaloir sur l'esprit de vengeance, mais il ne s'agit pas d'un pardon "gratuit", loin de là. Le pardon de la justice transitionnelle est conditionné par la reconnaissance par les auteurs de violations des droits de l'homme de leurs actes ; par leur contribution à l'établissement des faits qui ont entouré les violations; et par l'expression sincère de leur repentir.

En outre, et comme il va de soi, les victimes de violations des droits de l'homme, individus et collectivités, doivent bénéficier de justes réparations, eux ou leurs ayants-droits.

Enfin, la justice transitionnelle, et par là elle se confond avec les composantes législative et politique de la transition démocratique, doit se conclure avec l'adoption par la nation concernée de mesures qui garantissent la non-répétition des exactions du passé. Ces mesures concernent en particulier le système judiciaire et le système de gouvernance sécuritaire, dont la réforme est généralement cruciale.

Tels sont les principes fondamentaux de la justice transitionnelle. Dans quelle mesure ont-ils pu être mis en œuvre de manière satisfaisante en Afrique du Sud même?

On peut dire: dans une large mesure. L'amnistie aux auteurs des violations des droits de l'Homme a été acceptée par la population malgré quelques difficultés. Les auteurs de violations se sont en général pliés à l'exercice de reconnaissance des torts et d'expression du repentir. Beaucoup d'événements historiques ont été restitués dans leur vérité, beaucoup de cas de meurtres ou de disparition forcée ont été élucidés.⁽⁴⁾ Une nouvelle constitution est entrée en vigueur en 1997 et des réformes du système judiciaire et de la gouvernance sécuritaire ont été introduites.

Le principal point faible de l'expérience sud-africaine en matière de justice transitionnelle a trait aux réparations. Celles-ci, individuelles ou collectives, sauf quand elles étaient symboliques, et bien qu'elles aient été voulues modiques dans leur forme pécuniaire, à ma connaissance n'ont jamais été servies! En tout cas jusqu'à 2003, elles ne l'étaient pas. Ce qui a poussé en l'an 2000 certaines organisations de la société civile à revenir sur l'appui à l'amnistie accordée à certaines entreprises qui avaient collaboré avec le régime de l'Apartheid, et à poursuivre ces entreprises devant des tribunaux étrangers (Etats-uniens en l'occurrence). Peut-être depuis ont-elles été servies, je n'en suis pas sûr.

Malgré ce point faible important et quelques insuffisances dans la mise en œuvre des autres principes de la justice transitionnelle, l'expérience sud-africaine dans ce domaine reste l'histoire d'un éclatant succès. Cet éclatant succès est dû, sans aucun doute, à la personnalité exceptionnelle de Nelson Mandela, à sa sagesse, à son intelligence, à son courage, et à la confiance qu'il a su obtenir de son peuple. Un autre homme, Desmond Tutu, a apporté la caution de la foi chrétienne au processus.

Enfin, je crois que sans la propension de l'homme africain à privilégier la réparation par rapport à la punition, et sa propension également à se contenter de réparations modestes, l'essentiel pour lui étant que le tissu communautaire ou social soit recousu, le processus n'aurait pas abouti. Ce qui rend plus regrettable encore que dans cette expérience réellement pionnière de la justice transitionnelle qu'est l'expérience sud-africaine, les indemnisations individuelles et les réparations collectives autres que symboliques aient tant tardé, au risque de forcer l'homme africain à douter de lui-même.

*** **

Maintenant, qu'en est-il des autres expériences africaines de justice transitionnelle ? Il faudra traverser tout le continent, venir là où vous êtes réunis aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, pour trouver une expérience comparable à celle de l'Afrique du sud.

Ici aussi, au départ, il y avait un Etat fort. Cet Etat avait certes dû subir le joug du colonialisme, mais sous une forme allégée en quelque sorte, la forme du protectorat, et pour une durée relativement courte. Bien que son territoire ait été morcelé, la monarchie qui le dirige était sortie de cette épreuve plus forte, plus populaire. Sa popularité a vacillé un moment, suite aux luttes pour le pouvoir qui ont succédé au combat pour l'indépendance, mais elle a su rétablir une stabilité durable à la faveur de la récupération des provinces sahariennes, du lancement dès la fin du Programme d'Ajustement Structurel de programmes sociaux d'ampleur qui ont culminé avec l'Initiative Nationale de Développement

Humain et, justement, à la faveur de l'engagement dans une expérience de justice transitionnelle.

Le Maroc n'avait pas atteint le niveau de développement de l'Afrique du sud, mais il était moyennement équipé et il avait des atouts certains pour devenir un pays émergent.

Enfin, last but not least, le Maroc avait une élite (politique, intellectuelle, économique) assez large. Une différence importante cependant avec l'Afrique du Sud : alors que dans celle-ci l'élite (sauf l'économique) était soudée autour de l'ANC (the African National Congress), au Maroc elle était dispersée et ses composantes, malgré leur accord sur les grandes constantes, étaient dans un état quasi permanent de rivalité.

Le Maroc connut comme chacun sait ses années de plomb. En fait, elles commencèrent quelque temps seulement après l'indépendance et durèrent jusqu'au début des années 90 du siècle dernier, lorsque le régime réalisa que le pays ne pouvait plus échapper à une démocratisation sérieuse, surtout les oppositions les plus radicales ayant renoncé depuis belle lurette à le renverser et ayant définitivement opté pour la stratégie de la lutte démocratique.

Comme en Afrique du Sud, une démocratisation sérieuse ne pouvait pas se concevoir sans une composante essentielle de justice transitionnelle. L'expérience marocaine de justice transitionnelle commença avec des approches qui certes privilégiaient la réparation mais concevaient celle-ci comme une opération essentiellement pécuniaire. Ce que récusèrent les représentants les plus écoutés des victimes de violations des droits de l'homme. Comme à l'époque (nous sommes à la fin des années 90 et

au début des années 2000) la formulation des principes de la justice transitionnelle était pratiquement achevée, ils exigèrent la mise en œuvre intégrale de ces principes. Le nouveau Roi leur donna raison et ainsi le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) fut mis en conformité avec les Principes de Paris en 2001, et en 2004 fut créée l'Instance Equité et Réconciliation (IER) pour un mandat qui dura deux ans et devait couvrir toute l'histoire du pays depuis l'indépendance et jusqu'en 1999.

Quel bilan comparatif peut-on faire aujourd'hui de l'action de l'IER, et plus généralement de l'expérience marocaine de justice transitionnelle?

La disposition des victimes de violations des droits de l'homme, et de la population en générale, au pardon a été confirmée. Pratiquement aucune demande de poursuite judiciaire n'a été enregistrée.

Cette disposition était d'autant plus notable pour ne pas dire louable que ceux parmi les auteurs de violations qui avaient survécu, aussi subalternes fussent-ils, n'avaient pas reconnu, ni publiquement, ni, à ma connaissance, autrement, leurs torts. Encore moins avaient-ils exprimé leur repentir. Et pour le repentir, et pour la reconnaissance des faits, l'Etat s'était substitué à eux. A la réception du Rapport Final de l'IER, le Roi lui-même prôna le pardon et la poursuite de l'effort de recherche historique pour élargir le cercle de la vérité.

La conséquence du silence des acteurs, et d'ailleurs aussi de la rareté des contributions de témoins, sans parler de l'indigence des archives des services étatiques, fut en effet la pauvreté des restitutions historiques. Il faut souligner ici que les acteurs politiques et non seulement les agents de l'Etat y contribuèrent également, en ne s'engageant pas entièrement dans l'action de l'IER.

Celle-ci, ou le CCDH qui fut chargé de poursuivre son œuvre, réussirent néanmoins à élucider la quasi-totalité des cas de disparition forcée qui avaient été répertoriés. Cela ne dispense pas le pays de continuer à s'efforcer de restaurer la mémoire des quarante années et plus qui ont suivi l'indépendance.

En attendant, le point le plus fort de l'expérience marocaine de justice transitionnelle reste la réparation, aussi bien collective qu'individuelle. Sur ce point, l'Etat s'est montré à la fois généreux, attentif et diligent. Ceux qui souhaitent une information plus détaillée sur la question peuvent consulter les publications afférentes du CCDH.

Concernant enfin les réformes institutionnelles, surtout celles relatives au système judiciaire et à la gouvernance sécuritaire, comme en Afrique du Sud, elles ont été consacrées dans une nouvelle constitution, qui a été adoptée en 2011 et en laquelle ont fusionné pour culminer les processus de justice transitionnelle et de transition politique. Ce que l'on se doit de reconnaître cependant c'est que cette réforme constitutionnelle aurait pu intervenir plus tôt si les acteurs politiques avaient été plus engagés, plus unis et plus entreprenants. Certaines dispositions de la nouvelle constitution attendent d'ailleurs encore d'être mises en œuvre.

*** **

Une troisième expérience africaine de justice transitionnelle mérite une mention spéciale, c'est celle du Rwanda. Ce qui distingue le plus cette expérience de toutes les autres, c'est son recours plus prononcé, et

revendiqué, aux ressources du droit coutumier. L'instrument principal de la justice transitionnelle au Rwanda a été, en effet, les tribunaux gacaca, hérités d'un long passé. Il est vrai que selon plusieurs étudiants de la question, les gacaca tels qu'ils ont fonctionné de 2005 à 2012 n'avaient plus grand-chose à voir avec les gacaca traditionnels. Alors que ces derniers participaient d'une logique réparatrice, ceux-là, quelque indulgents qu'ils aient été, s'inscrivaient dans une perspective punitive.

Mais il est vrai aussi qu'après les massacres de 1994, le Rwanda ne pouvait plus se permettre de rééditer les largesses de 1963, lorsqu'une amnistie avait absous les auteurs des sévices commis en 1959, qui avaient été presque aussi graves. D'ailleurs, à côté des gacaca, le Rwanda mobilisa aussi ses tribunaux ordinaires, et un Tribunal Pénal International (TPI) lui fut imposé par le Conseil de Sécurité.

Une répartition des affaires de participation aux massacres par degré de gravité s'effectua: les cas présumés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité allèrent au TPI; les gacaca furent chargés des cas de planification d'agressions; et les sévices commis par des exécutants furent laissés aux tribunaux ordinaires.

Au Rwanda c'est donc une approche judiciaire popularisée en quelque sorte qui a prévalu. C'est dire que la priorité n'y était pas au pardon ni à la réconciliation, dans l'immédiat en tout cas. Si en général les jugements, même ceux des tribunaux ordinaires et finalement même ceux du TPI, ont été indulgents -surtout à partir de 1998, lorsque la peine de mort a été abandonnée, avant d'être abolie officiellement en 2007- c'était semble-t-il avant tout pour encourager ou récompenser les aveux

des participants aux massacres et ainsi parvenir le plus rapidement possible à une reconstitution complète des faits. Est-ce que ce résultat a été atteint? Est-ce que de la fausseté et de la surenchère ne se sont pas introduites dans les témoignages recueillis par les différentes instances? Est-ce que la vérité n'en n'a pas trop souffert? Tout cela reste à prouver.

Le Rwanda a bien créé en 1999 une Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation. Mais son rôle est resté essentiellement pédagogique et concentré sur des thèmes tels que l'éducation à la paix, la promotion des valeurs rwandaises, la formation de dirigeants politiques et communautaires, la recherche historique, etc.

Le Rwanda a également envisagé, à un certain moment, la création d'un "Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide", puis d'un "Fonds d'Indemnisation", sans que, à ma connaissance, j'espère me tromper, ni l'un ni l'autre n'aient jamais vu le jour.

Malgré toutes ces faiblesses, et ces écarts et insuffisances par rapport aux principes de la justice transitionnelle, l'expérience rwandaise est remarquable en ceci qu'elle a manifestement réussi à assurer durablement le retour à la paix et à promouvoir le sens d'une identité nationale où doivent se diluer en principe les différences ethniques.⁽⁵⁾

L'expérience rwandaise est remarquable aussi en ce qu'elle a résisté à toutes les critiques et les attaques dont elle a été l'objet -et qui sont d'ailleurs aux antipodes des remarques que je me suis permis. Si personnellement je pense, avec beaucoup d'autres observateurs, que les gacaca ont été quelque peu dénaturés, les auteurs des critiques et des attaques dont il s'agit récuse, eux, tout recours à des juridictions qui

ne seraient pas d'obédience occidentale. Si je me réfère aux principes de la justice transitionnelle, celle-ci, pour eux, est hautement suspecte. En l'absence d'un Etat fort au départ de l'expérience, le mérite du leadership ruandais est d'avoir été lui-même assez fort, assez énergique et assez cohérent pour s'en tenir à sa propre vision des choses et pour en conduire la mise en œuvre jusqu'au bout, ne consentant en chemin que quelques concessions finalement mineures. Comme on va le voir, cela n'a pas été le cas d'autres leaderships africains.

*** **

Outre les trois cas évoqués jusqu'ici, l'Afrique a connu une quinzaine d'autres expériences répertoriées comme expériences de justice transitionnelle. Mais aucune de ces expériences, à l'exception de celle du Ghana, qui a tiré son épingle du jeu dans la discrétion et qui jouit aujourd'hui de la paix et de la stabilité, n'a abouti. En fait, au moins huit des expériences restantes mériteraient à peine d'être reconnues comme expériences de justice transitionnelle car, soit elles n'ont pas comporté la création de véritables commissions de vérité, soit les commissions de vérité dont elles ont comporté la création ont été fortement contestées par des secteurs importants des sociétés concernées. Elles risquent fort d'être, à terme, internationalisées. Les autres ont déjà été internationalisées, au point pour certaines d'entre elles qu'on ne peut plus parler d'expériences nationales, ni africaines, ni en réalité de justice transitionnelle.

Car, si dans une conception saine de la justice transitionnelle c'est la paix qui prime, en tant que condition sine qua non de la reconstitution du

tissu social, et de la construction ou la reconstruction de l'Etat, y compris bien entendu son système judiciaire, pour les adeptes de la justice internationale c'est la justice, dans sa portée punitive, qui doit primer, et s'il n'existe pas un système judiciaire national (crédible) pour l'exercer, eh bien, disent-ils, les instances judiciaires internationales sont justement là pour l'exercer à sa place.

Cette approche judiciaire "internationaliste" et interventionniste peut sembler séduisante. Elle se pare de rigueur et d'intransigeance. Elle promet implicitement efficacité et diligence, et assure qu'une fois la justice rendue la paix adviendra rapidement. Mais les faits la contredisent. Les pays où elle s'est imposée sont ceux où la paix tarde le plus à venir ou revenir. Elle s'est traduite dans les faits par des procès extrêmement coûteux, interminables et limités à quelques individus. C'est trop payer une démarche dont le danger principal demeure le fait qu'elle risque de condamner à la minorité politique perpétuelle les sociétés censées en bénéficier.

Certains pensent qu'on peut concilier justice transitionnelle et justice conventionnelle, internationale ou nationale. Les cas de la Sierra Leone et du Liberia les démentent de manière cinglante. Dans le premier pays devaient coopérer une commission de vérité et un Tribunal Spécial (dit "internationalisé", ou "mixte", ou "hybride") créé à la suite d'une négociation avec l'ONU et composé de quatre juges nationaux et trois juges étrangers : lorsque la commission de vérité voulut faire témoigner des prévenus du Tribunal à des auditions publiques, un refus net lui fut opposé. Dans le second pays, c'est la Cour Suprême nationale qui

interdit à la commission de vérité locale d'entendre l'ancien président, sous la pression d'ailleurs du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone, pays où il avait sévi également.

Il ne s'agit pas de rejeter le principe de justice parce qu'il serait occidental. Il n'est pas occidental, il est universel. Et dans une société qui a atteint le rythme de croisière dans son développement social et politique, il est sans aucun doute le principe qui doit primer par rapport à tous les autres.

Mais dans des sociétés qui sont loin, parfois très loin, d'avoir atteint le rythme de croisière dans leur développement social et politique ; des sociétés constamment menacées de rechute et d'involution; des sociétés où l'Etat tend à être réduit à sa plus simple expression quand il n'a pas purement et simplement disparu; des sociétés livrées à l'anarchie et aux luttes intestines - dans de telles sociétés le plus urgent est non moins sûrement d'apaiser les fureurs des uns et des autres; de régénérer le sens de l'intérêt commun; de reconstruire des structures d'arbitrage et de gouvernement; bref: de ramener la paix. Certains ont avancé qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Il est encore plus vrai qu'il ne peut y avoir de justice sans paix. Seuls ceux qui ne savent pas vraiment ce qu'est une guerre civile, ou qui, faute de "révolution permanente", misent inconsidérément sur le chaos permanent, en espérant peut-être qu'il sera "créateur", ne comprennent pas cela, ou ne veulent pas le comprendre.

Ils ne réalisent pas assez, non plus, ou ne veulent pas admettre qu'ils réalisent que les situations de transition africaines ne sont pas nées d'un déguerpissement des gouvernants d'antan, encore moins d'une victoire

sur eux, mais d'une prise de conscience par ces derniers qu'eux non plus ne pouvaient pas vaincre ceux d'en face.⁽⁶⁾ Par conséquent, tout comme la justice des gouvernants d'antan ne pouvait être reconduite telle quelle, une justice révolutionnaire était hors d'atteinte. Quant à la justice internationale, elle doit être vraiment le tout dernier recours, quand même une justice transitionnelle en bonne et due forme a échoué. C'est la justice transitionnelle -et j'entends bien une justice différente en nature de la justice conventionnelle; une justice, oui, intérimaire- qui est le mieux à même de ramener la paix, puis la justice, dans des pays ravagés par les violations des droits de l'homme.

Nous, Africains, sommes en principe préparés par notre histoire et par nos cultures à promouvoir cette approche. Au-delà du traitement des passifs en droits de l'homme de nos pays, oserons-nous l'approfondir, l'enrichir et la proposer à un monde déchiré par des conflits inédits? On dit de l'Afrique qu'elle représente une réserve de croissance extraordinaire. Osera-t-elle se révéler également comme une réserve de sagesse?

Notes

(1) Le texte de la Charte du Mandé étant peu connu bien que largement disponible, il est reproduit ici dans une traduction en français de Youssof Tata Cissé (1935-2013) :

1. Les chasseurs déclarent :

Toute vie (humaine) est une vie.

Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie,

Mais une vie n'est pas plus "ancienne", plus respectable qu'une autre vie,

De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie.

2. Les chasseurs déclarent :

Toute vie étant une vie,

Tout tort causé à une vie exige réparation.

Par conséquent,

Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,

Que nul ne cause du tort à son prochain,

Que nul ne martyrise son semblable.

3. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur son prochain,

Que chacun vénère ses géniteurs,

Que chacun éduque comme il se doit ses enfants,

Que chacun "entretienne", pourvoie aux besoins des membres de sa famille.

4. Les chasseurs déclarent :

Que chacun veille sur le pays de ses pères.

Par pays ou patrie,

Il faut entendre aussi et surtout les hommes ;

Car "tout pays, toute terre qui verrait les hommes disparaître de sa surface deviendrait aussitôt nostalgique".

5. Les chasseurs déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose,

L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose ;

Il n'y a pas pire calamité que ces choses-là,

Dans ce bas monde.

Tant que nous détiendrons le carquois et l'arc,

La faim ne tuera plus personne au Manden,

Si d'aventure la famine venait à sévir ;

La guerre ne détruira plus jamais de village

Pour y prélever des esclaves ;

C'est dire que nul ne placera désormais le mors dans la bouche de son semblable

Pour aller le vendre ;

Personne ne sera non plus battu,

A fortiori mis à mort,

Parce qu'il est fils d'esclave.

6. *Les chasseurs déclarent :*

L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,
 "D'un mur à l'autre", d'une frontière à l'autre du Manden;
 La razzia est bannie à compter de ce jour au Manden;
 Les tourments nés de ces horreurs sont finis à partir de ce jour au Manden.
 Quelle épreuve que le tourment,
 Surtout lorsque l'opprimé ne dispose d'aucun recours !
 L'esclave ne jouit d'aucune considération,
 Nulle part dans le monde.

7. *Les gens d'autrefois nous disent :*

«L'homme en tant qu'individu
 Fait d'os et de chair,
 De moelle et de nerfs,
 De peau recouverte de poils et de cheveux,
 Se nourrit d'aliments et de boissons ;
 Mais son "âme", son esprit vit de trois choses :
 Voir qui il a envie de voir,
 Dire ce qu'il a envie de dire
 Et faire ce qu'il a envie de faire ;
 Si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme humaine,
 Elle en souffrirait
 Et s'étiolerait sûrement.»
 En conséquence, les chasseurs déclarent :
 Chacun dispose désormais de sa personne,
 Chacun est libre de ses actes,
 Chacun dispose désormais des fruits de son travail.
 Tel est le serment du Manden
 A l'adresse des oreilles du monde tout entier.

- (2) En particulier Jean-Loup Amselle. Voir son « L'Afrique a-t-elle inventé les droits de l'homme ? » dans *Syllabus Review* 2 (3), 2011, pp. 446-463.
- (3) Une exception peut-être : les cas de vol. Pris en flagrant délit, un voleur risquait - il risque encore aujourd'hui dans certaines régions - d'être lynché jusqu'à ce que mort s'ensuive. Mais il s'agissait là d'une 'justice' spontanée, informelle, et qui s'explique évidemment -sans se justifier bien entendu- par le fait que les tribus subsistaient en général à un niveau qui dépassait rarement le niveau de survie, et souvent ne l'atteignait même pas.
- (4) Une exception malheureuse : le cas de Steve Biko, laissé dans l'obscurité, 'faute de preuves.'
- (5) Cette approche est à saluer étant donné l'irréalisme actuellement de l'alternative qui consisterait à redessiner les frontières des Etats africains en tenant compte des nations basées sur les liens ethniques.
- (6) Ceci est vrai même de l'expérience qui s'est soldée par un changement net de régime, à savoir l'expérience sud-africaine. A y bien penser, quelle altération "modérée" pouvait-on apporter au régime de l'Apartheid? Aucune! L'unique option était de l'abolir, et ceux qui en avaient le plus profité y ont consenti, il ne faut pas l'oublier.
-

L'islam en pays swahili, etat des lieux et mutations : Le cas des Comores

Sultan CHOUZOUR

Ma communication porte sur la place et le rôle de l'islam dans la civilisation swahili. Elle se décline en trois parties :

- I. La construction historique et conceptuelle de la culture swahilie.
- II. Les spécificités et l'originalité de l'islam dans cet espace.
- III. L'islam swahili au péril de ses "purificateurs".

Je terminerai par des considérations très personnelles sur les mutations de l'islam aux Comores en rapport avec l'actualité.

I. Construction historique et conceptuelle de l'espace et de la culture swahili

La civilisation swahili couvre une aire géographique qui s'échelonne le long de la bande côtière est-africaine, de la Somalie au Mozambique, s'étend sur les îles adjacentes de Lamu, Zanzibar, Pemba, les Comores,

et jusqu'au nord-ouest de Madagascar. Elle résulte de la rencontre entre des populations bantoues originaires de ces régions avec des populations venues de l'Hadramaout, de l'Arabie, d'Oman, de Chiraz, voire de l'Inde et de la Chine.

Cette rencontre de peuples venus d'horizons si différents est attestée dès la plus haute antiquité grâce notamment au *Périple de la Mer Erythrée*, manuscrit anonyme qui date du 1^{er} siècle. Plus précis et plus renseignés, les travaux des géographes arabes Al Mas'udi (X^{èmes}.) et surtout d'Ibn Batouta (XV^{ème} siècle) en ont souligné "la splendeur", pour reprendre l'expression de l'historien français Vernet Thomas. Les travaux archéologiques menés sur différents sites de la Région (île de Lamu, île d'Anjouan aux Comores...) notamment, par des chercheurs dont Chittick, Norton, Vérin, confirment cet ancrage régional ancien de l'islam.

Lorsqu'à la fin du XV^{ème} s. les Européens découvrent les grandes cités swahili, ils y trouvent des sociétés policées, civilisées, prospères, enrichies par le commerce intense qu'elles entretiennent avec la Chine, l'Inde, l'Arabie et les régions de l'intérieur du Continent africain. C'est ce que rapporte, entre autres, *la Relation de Voyage* des explorateurs qui accompagnent le navigateur portugais Vasco de Gama qui accoste en mars 1498 dans le port de Mozambique. A cette date, la culture swahili est déjà constituée et en expansion depuis plus de cinq siècles.

C'est une civilisation urbaine, commerciale et maritime, cimentée par une religion commune l'islam et par une langue commune, le swahili, dérivée du bantou, avec un important apport lexical arabe. C'est du

brassage ethnique, linguistique, matrimonial, dynastique et religieux entre les populations bantoue, arabe et perse qu'est née la culture swahilie, très fortement marquée par l'islam qui la structure, fonde en grande partie son identité et assure sa cohésion.

Riche de ses différents apports, la culture swahili reconnaît surtout à la culture arabo-musulmane une prééminence et une excellence absolues sur toutes les autres, avec comme valeurs phares, la religion islamique et la langue arabe.

Zanzibar a été pendant longtemps le pôle culturel, spirituel, commercial et politique de cet espace swahili jusqu'à ce que les Puissances coloniales ne viennent ériger de nouvelles frontières politiques et de nouvelles règles commerciales au profit de nouvelles métropoles.

Cette civilisation swahili connut son âge d'or entre le XII^{ème} et le XV^{ème} siècle.

II. Les spécificités de l'islam swahili

La civilisation swahili est caractérisée par l'enracinement profond et durable de la culture arabo-islamique dans la culture bantoue de l'Afrique orientale. Des travaux archéologiques récents ont mis en évidence la présence ancienne de l'islam dans cette région, bien avant le X^{ème} siècle, comme l'atteste la découverte de mosquées sur des sites archéologiques de l'île de Lamu au Kenya et sur l'île d'Anjouan, aux Comores, à Domoni.

C'est une religion intensément vécue et parfaitement fondue dans les us et coutumes de la société swahili qui manifestent à son égard une

fidélité sans faille notamment par le respect scrupuleux des pratiques culturelles comme les prières quotidiennes, le ramadan, ou le pèlerinage à la Mecque. Cela tient sans doute à la sanction communautaire implicite qui veille sans police particulière à leur respect, mais aussi et surtout, sans nul doute, grâce à une foi sincère et profonde au cœur de chaque croyant. Ces pratiques rythment et baignent la vie de la société et des individus. De manière générale, l'islam est présent dans tous les actes individuels et collectifs et en constitue le cadre de référence privilégié. L'islam constitue ainsi la trame sans laquelle le tissu social ne saurait ni se penser, ni se constituer, ni se déployer.

Néanmoins, certaines pratiques et traditions spécifiques donnent au vécu de cette foi islamique des spécificités qui en font son originalité, comme nous le montrons ci-après :

1. La vénération exceptionnelle à l'endroit du Prophète Muhammad.

Dans cet islam, le prophète Muhammad occupe une place exceptionnelle. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir avec quel faste on célèbre, le mois durant, l'anniversaire de la naissance du Prophète.

2. Le phénomène *sharif*

Les *sharifs* désignent les personnes qui revendiquent leur appartenance à la descendance du Prophète Muhammad. Ils sont l'objet d'un respect quasi sacré. Ils sont crédités de vertus exceptionnelles synthétisés par le concept de *karama*, bénédiction.

On retrouve ces familles installées de longue date dans les grandes cités swahilies où elles forment une aristocratie fière de ses origines

ethnique et religieuse et qui renforcent leur pouvoir par des alliances matrimoniales préférentielles. Parmi ces grandes familles, on peut citer les Abubk bin Salim, les djamalileil, les Idarus, les Al maseli....

3. Les ordres confrériques mystiques, tariqa

L'islam en pays swahili est inséparable des confréries soufies à travers lesquelles les communautés locales vivent intensément leur foi. Les plus importantes de ces confréries sont la shadhiliyya et la qadriyya. Quasiment tous les croyants de la Région sont affiliés à l'une ou l'autre de ces tariqa dont les pratiques liturgiques accompagnent les grands moments de la vie et surtout la mort. On peut dire que ce sont ces confréries et la généralisation très ancienne des écoles coraniques qui ont contribué au triomphe et à la pérennisation de l'islam dans l'espace swahili.

Pour compléter cette description, il convient de rappeler que ce qui explique à notre avis, la profondeur et l'enracinement de l'islam dans ces sociétés, c'est la capacité qu'il a eu à s'adapter aux coutumes et traditions des communautés d'accueil. Vu le temps imparti, je donnerai un seul exemple significatif de cette capacité adaptatrice.

4. Le *manyahuli*

En matière de succession, le droit musulman (fiqh) dispose que le garçon hérite du double de la part réservée à la fille. Cette disposition correspond probablement à la logique de la société patriarcale dans laquelle est apparu l'islam. Aux Comores, nous sommes en présence d'une société matriarcale et la loi a dû s'adapter, selon les modalités ci-après. Les biens immobiliers (maisons et terrains à bâtir reviennent de

droit aux filles seules, tandis que l'or, l'argent, les terrains agricoles et tous les autres biens sont répartis entre les héritiers mâles et femelles, selon la norme islamique. C'est ce mode de répartition de l'héritage qui est désigné en comorien par le terme de *manyahuli*.

Alors que nous considérons ces spécificités adaptatives comme la condition nécessaire à l'implantation de l'islam, des mouvements de contestation sont apparus pour les dénoncer et les combattre au nom d'un islam "authentique" qui serait altéré par la société et qu'il convient de rétablir dans sa pureté originelle et doctrinale. Ce sera l'objet de notre troisième partie, que j'ai intitulé.

III. L'islam swahili au péril de ses purificateurs.

1. La lutte contre les traditions jugées contraires à la religion.

Cette contestation connue et attestée date de la fin du 19^{ème} siècle. Elle fut initiée et défendue par le soufi le plus vénéré et le plus populaire des Comores, le Cheikh Saïd Muhammad bin Cheikh plus connu sous le nom d'El Maarouf, initié à la confrérie shadhiliyya. Il demeure la figure emblématique de la grande spiritualité de l'islam sufi dans l'espace swahili. Il initia les habitants des Comores, mais aussi ceux du Tanganyika, du Kenya et de Madagascar à sa tarîqa.

Fort de l'autorité qui lui était reconnue par tous, il entreprit de combattre une coutume très ancrée dans la culture comorienne et qui consiste en un système de compétitions sociales effrénées et contraignantes, ayant pour cadre, les différentes étapes menant à la

célébration du "Grand mariage" ou Mariage Coutumier. Cette coutume a été dénoncée pour le gaspillage matériel et financier auquel il donnait et donne toujours lieu, mais aussi et surtout à cause du code de l'honneur, de l'esprit et du sentiment d'orgueil mal placés inscrits au cœur et au principe même du système, et jugé en contradiction flagrante avec l'esprit de l'islam, religion de la voie du juste milieu, de la modestie et de la modération.

Cette dénonciation donna lieu à un conflit ouvert avec les grands notables, partisans acharnés de cette tradition, mais qui ne reniaient pas pour autant leur appartenance à l'islam. Grâce à ce combat, certains musulmans peuvent désormais se soustraire du système coutumier au nom de leur appartenance à une confrérie. Ils constituent alors un groupe social, appelé darwesh, reconnu et intégré à l'organisation sociale traditionnelle, sans la moindre discrimination.

2. L'islam contre les pratiques "hétérodoxes".

En dépit du respect scrupuleux voué à l'islam, on constate depuis toujours la permanence de pratiques qui relèvent de croyances anciennes, préislamiques. C'est ainsi que l'on trouve, en divers endroits du territoire, des lieux sanctuarisés, du moins dédiés, où sont organisées des cérémonies d'évocation des djinns, dont on plaide la clémence et les bontés en faveur d'individus, de foyers ou de régions affligés. Ces cérémonies faites de chants et de danses rythmées à la gloire des "génies" évoqués, aboutissent à des phénomènes de trances de possession. Ces pratiques, courantes en milieu rural, sont régulièrement dénoncées par les chefs religieux.

De même, les devins-astrologues sont toujours consultés. Ils se prononcent sur la viabilité des projets qui leur sont soumis et prescrivent, le cas échéant, des actions propitiatoires.

Ces cas relèvent effectivement de pratiques dénoncées explicitement par l'islam. Mais elles demeurent aujourd'hui marginales, et ceux-là qui s'y adonnent commencent les cérémonies par la formule rituelle, "au nom de Dieu", pour bien montrer qu'en aucun cas, ils ne vont à l'encontre de leur foi...

Les ulémas dénoncent ces pratiques qui ont été surtout combattu par le régime révolutionnaire au pouvoir aux Comores entre août 1995 et mai 1998. Mais, manifestement cela n'a pas suffi à éradiquer le phénomène.

3. L'islam au péril de l'islamisme.

L'islamisme radical connaît un regain d'activités depuis les années 80, avec l'arrivée dans le champ religieux de jeunes lettrés plus engagés, plus radicaux et surtout plus organisés. Ils se revendiquent d'un islamisme plus authentique, sans concession ni compromis possible avec tout ce qu'ils considèrent comme non conforme à "l'islam orthodoxe".

Aux origines de cette radicalité, nous trouvons un projet politique qui s'est trouvé dévoyé. En effet, à l'approche de l'indépendance des Comores en 1975, les autorités politiques comoriennes entendaient inscrire leur héritage arabo-musulman dans leur agenda politique, avec comme première action, la généralisation de l'enseignement de la langue arabe à tous les niveaux du système scolaire officiel. Il fallait donc rapidement et massivement former les enseignants.

Fort opportunément, certains riches pays arabes proposèrent d'accorder des bourses d'études à des jeunes, souvent exclus du système scolaire public ou qui avaient fait le choix de faire un cursus en arabe dans les rares madrasas disponibles au pays. A l'époque, le grand mufti, Saïd Mohamed Abderrahmane avait fait part de ses appréhensions, face à l'envoi massif de jeunes dans des pays qui professaient, selon lui, un islam différent de celui vécu aux Comores. Ses inquiétudes étaient plus que fondées, puisque, à leur retour, certains des étudiants diplômés des universités arabes ouvrirent des écoles religieuses pour dispenser un enseignement d'un rigorisme et d'une intolérance jusque-là inconnus aux Comores. Forts de l'aura qu'ils tirent de leur fréquentation des hauts lieux de l'islam, ces jeunes lettrés estiment devoir procéder à une nécessaire et urgente campagne de "réislamisation" de la société... Dans cet objectif, ils prennent pour cibles :

- La pratique de résidus de rituels et de croyances préislamiques d'origines africaine, perse ou babylonienne, depuis longtemps dénoncées mais trop mollement à leur goût...
- Les femmes dont ils accusent "l'indécence" des tenues vestimentaires jugées attentatoires aux bonnes mœurs islamiques,
- La vente et l'usage libres de boissons alcoolisées,
- Les rituels d'enterrement,
- Le fonctionnement de l'appareil d'Etat, et surtout son Institution judiciaire appelée, mais très timidement, à appliquer la Shari'a...

Mais, de fait, ce sont surtout et avant tout les pratiques soufies qui, paradoxalement, concentrent les critiques les plus fréquentes et les plus véhémentes de ces intégristes. On peut s'interroger très légitimement sur un tel acharnement quand, précisément, c'est parmi les adeptes de ces

confréries que l'on trouve aussi les musulmans les plus pratiquants et dont les cérémonies rituelles sont autant d'occasions de se réunir pour prier et évoquer Allah dans une liturgie riche et débordante de dévotion.

De plus, aux Comores, on n'assiste pas aux excès et aux débordements liés à l'exaltation d'un maraboutisme qui confine parfois à l'idolâtrie. Sans compter que les plus grandes figures charismatiques des ordres mystiques locaux ont toutes disparu, avec la mort en 1977 du vénéré Bin Soumet, et plus récemment, celle de Saïd Omar Abdallah, dit Mwiyi Baraka.

Ce sont ces critiques et ces dénonciations des tarîqa qui cristallisent aujourd'hui l'opposition entre ces jeunes lettrés et la communauté qui s'estime agressée dans ses convictions. Des affrontements violents ne sont pas à exclure, ce qui serait vraiment regrettable dans une culture où la tolérance a toujours été une valeur constante et partagée.

Si ces lettrés fraîchement diplômés et leurs prédicateurs les plus éloquents sont inaudibles aux intellectuels francophones, aux lettrés traditionnels, aux populations urbaines, ils rencontrent par contre une grande adhésion dans les villages et parmi le peuple des campagnes qui concentrent la grande majorité de la population. De sorte que l'on peut estimer qu'à terme, c'est ce courant fondamentaliste qui risque de devenir majoritaire dans le Pays. Pour l'heure les autorités officielles, avec le concours du grand Muphti de la République, arrive à contenir le mouvement qui s'organise pour occuper aussi le terrain politique.

Ainsi, aux Comores aussi, le fondamentalisme progresse.

Partisan d'un islam ouvert, tolérant, critique dans les excès d'une certaine modernité, un islam conforme à celui dont le Maroc est aujourd'hui le symbole et la référence, je ne peux qu'être inquiet face à cette vague dans laquelle je ne reconnais pas les valeurs qui constituent la force et la grandeur de ma foi que je me dois de défendre, en essayant, en tout premier lieu, de comprendre les raisons des succès que semble remporter le fondamentalisme islamiste.

En ce qui concerne les Comores, les arguments développés par les analystes attirés, ne me semblent pas suffisants. Pour mémoire, ces arguments portent sur :

- La faillite des idéologies matérialistes qui dominaient le monde depuis le XIX^{ème} siècle et qui n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes à l'extrême pauvreté d'un Tiers-Monde, voire d'un Quart-Monde, qui semble condamné à la misère à perpétuité;
- La fin de la structuration bipolaire de la société internationale éclatée désormais en plusieurs puissances concurrentes, elles aussi incapables de mettre un terme aux injustices flagrantes et à la misère de l'immense majorité des habitants du globe;
- L'angoisse des sociétés traditionnelles face à une modernité invasive et sans âme qu'ils vivent comme un processus quasi irrépessible de corruption morale...;
- La responsabilité de l'Occident dans les erreurs politiques et les injustices dont sont victimes les musulmans, plus particulièrement ceux du Moyen et Proche-Orient.

Ce constat m'a amené à rechercher dans la société elle-même, les processus internes porteurs de conflits effectifs ou potentiels qui, savamment exploités, pourraient ou peuvent expliquer le triomphe du fondamentalisme. Voici rapidement exposés, à quels résultats ont abouti cette approche.

- Exploitation de l'opposition ville/campagne.

Nous le savons, la civilisation swahili est urbaine. Elle considère la ville comme seul milieu propice et adapté à l'épanouissement de son art de vivre raffiné. La campagne et les gens qui l'habitent sont affublés de toutes les tares et sont même victimes d'un quasi-ostracisme. Or il se trouve que les jeunes lettrés sont majoritairement originaires de la campagne. Sauf pour quelques rares exceptions, ce statut social leur ferme les portes de la ville et de ses mosquées prestigieuses. C'est donc tout naturellement qu'ils se tournent vers leur milieu où ils sont adoptés, écoutés et respectés par une population d'avance acquise. En l'occurrence, les islamistes jouent sur cette opposition, qu'implicitement ils exploitent, entre les ruraux, convaincus désormais d'être détenteurs de l'authentique islam et les citadins. En renforçant ce sentiment, l'action des islamistes prend des allures de revanche des ruraux contre les citadins, pour une fois disqualifiés.

- Exploitation de l'opposition population libre et population servile.

La société swahilie fut aussi une société esclavagiste. Cette organisation sociale a aujourd'hui juridiquement et effectivement disparu. Mais ses séquelles sont encore là, même si les jeunes générations ont complètement

tourné cette triste page de leur héritage. Ainsi, il existe des villages jadis réservés aux esclaves et qui souffrent encore de ce statut pourtant caduc. Les habitants originaires de ces localités avaient peu de chance de devenir des leaders religieux dans la société traditionnelle. En leur offrant cette opportunité, les islamistes, en rupture avec les règles de la société traditionnelle, exploitent l'image de libérateurs et de champions de l'égalité pour tous, contre toutes les formes de discriminations. Ils ne sont plus alors ces caricatures d'archaïsmes qu'on nous présente, mais apparaissent plutôt comme l'avant-garde d'une révolution sociétale.

- L'exploitation de l'opposition des cultures et des populations d'origines arabe et africaine.

Dans l'imaginaire sociale, l'opposition est rarement vécue comme telle puisque chaque Comorien revendique une ascendance arabe, réelle, métissée, mais parfois mythique. Cette attitude s'explique par la survalorisation de la culture arabe vue et vécue comme idéale et au-dessus de toutes les autres cultures. En pratique, certaines familles sont concrètement en mesure de justifier leur filiation arabe qu'elles cherchent à préserver grâce à des liens matrimoniaux mutuellement valorisants. Cette attitude tend vers des formes de discriminations discrètes, néanmoins efficaces pour préserver les avantages symboliques liés aux origines ethno-sociales. Par exemple, traditionnellement, quasiment tous les chefs religieux sont d'origine arabe, yéménite, et revendiquent leur appartenance à "la Maison du Prophète" (al Beit). Pour les islamistes, des insulaires, d'extractions moins prestigieuses, peuvent prétendre

au même statut dans la hiérarchie religieuse grâce à une pratique religieuse exceptionnelle et à une connaissance approfondie de la religion islamique et de la langue arabe. C'est une version très moderne et très démocratique de l'islam à l'actif des islamistes.

Cette révolution sociétale portée par les islamistes tranche avec l'image que leur donnent les grands médias. Celles de groupes incultes assoiffés de sang et de pouvoirs.

Les exemples présentés ci-devant montrent le gouffre d'incompréhension qui peut dès lors exister entre les analystes et les groupes concernés. Ces exemples nous invitent en tout cas à faire preuve de prudence dans l'analyse d'un phénomène dont la violence et la barbarie risquent de nous aveugler au point de passer à côté de l'essentiel.

Néanmoins, on peut noter que globalement, ce sont les situations de discrimination, d'ostracisme ou de ghettoïsation, qui se déclinent différemment selon les contextes géographique, politique, économique ou sociologique qui favorisent, voire, suscitent la plupart des radicalisations identifiées.

C'est pourquoi, les sociétés swahili ne peuvent échapper aux menaces que fait peser le radicalisme islamiste. Dar-Es-Salam, Nairobi, Mogadiscio ont connu des attentats. Si les petites cités et les îles swahili connaissaient le même sort, les conséquences seraient autrement plus dramatiques et dévastatrices, en raison de la proximité et de l'homogénéité de leurs populations, prises dans des réseaux familiaux et de proximité très serrés et très solidaires. Cela pourrait sonner le glas de cette culture dont nous sommes, peut-être, les derniers représentants.

Mais on peut se rassurer, en soulignant qu'à ce jour, aucun mouvement islamiste de ces espaces confinés n'a fait appel au djihad. On peut se rassurer en constatant que cette culture a résisté victorieusement à la domination coloniale, et à deux grands chocs politiques, à Zanzibar dans les années 60 et aux Comores, dans les années 70. Mais cela ne suffit pas, hélas, pour nous rassurer.

L'Afrique, un continent à fort potentiel économique

Christian DE BOISSIEU

L'économie mondiale en 2016-2017 va probablement afficher des taux de croissance autour de 3%, en plus ou en moins. Donc, a priori, pas de récession en vue à court terme, par contraste avec la récession de 2009, mais pas non plus de retour à la croissance de 5% par an enregistrée durant les belles années d'avant la crise mondiale enclenchée en 2007-2008.

Cette décélération mondiale découle de l'"atterrissage" de la Chine vers un rythme incertain (6%? ou moins?), du ralentissement américain, de la crise dans nombre de pays émergents dans le sillage de la Chine et du début de resserrement monétaire aux Etats-Unis, ...Elle touche jusqu'à présent toutes les zones,...sauf l'Inde et l'Afrique prise globalement, qui font preuve d'une grande résilience. L'objet de cet article est de revenir sur les atouts du continent africain et de voir en quoi des politiques publiques appropriées peuvent permettre à l'Afrique de conserver cette résilience que le reste du monde lui envie.

L'Afrique doit valoriser ses atouts

La résilience d'une entreprise, d'un système, d'un pays, c'est la capacité de cette entité à gérer et "digérer" des chocs négatifs et à revenir à l'état antérieur à ces chocs sans dommages significatifs. Sous cet angle, face à la crise mondiale depuis 2007-2008, l'Afrique a fait preuve d'une bonne dose de résilience en affichant une croissance moyenne de 5 à 6% par an, soit nettement au-dessus de la croissance mondiale. Le ralentissement prévu par le FMI (prévisions datant de janvier 2016) pour 2016-2017 paraît plus conjoncturel que structurel. L'Afrique subsaharienne devrait rester significativement au-dessus de la croissance mondiale; en 2016, 4% (contre 3,4%), en 2017, 4,7% (contre 3,6%).

La performance moyenne impressionnante du continent africain camoufle, bien sûr, une forte disparité des taux de croissance par pays et par sous-régions. Afin de conserver une telle résistance aux chocs dans un contexte où ils risquent de se multiplier, chocs monétaires et financiers, chocs sur les matières premières, chocs géopolitiques,... l'Afrique doit mieux valoriser ses atouts, dont certains correspondent clairement à des avantages comparatifs dans la concurrence internationale.

Le potentiel de croissance né de la démographie

«Il n'est de richesses que d'hommes», disait il y a fort longtemps Jean Bodin. Cette vérité est éternelle! L'Afrique est le seul continent dont la population va doubler d'ici 2050. Selon les projections de l'ONU, sa population devrait passer d'environ 1,2 milliard d'habitants en 2015 à environ 2,5 milliards en 2050, la population mondiale dans le même temps n'augmentant grosso modo que d'un tiers puisque progressant

de 7,3 à 9,7 milliards. S'il est un domaine de l'économie dans lequel on peut envisager des prévisions à long terme à peu près fiables, c'est bien la démographie...

La démographie galopante est un défi pour nombre de pays africains, car il est indispensable de couvrir ce que François Perroux appelait les "coûts de l'homme" (santé, éducation, infrastructures,...). Mais elle est surtout une chance pour la croissance et le développement.

Cette démographie est d'abord un dividende pour l'Afrique en ce que la croissance de la population active est l'un des principaux moteurs de l'offre, plus précisément de la croissance potentielle, de laquelle la croissance effective ne peut durablement s'écarter. La stabilité de la croissance de l'Afrique prise globalement autour de 5% laisse entendre que la croissance potentielle n'y est guère éloignée de ce chiffre. Comme ailleurs, apparaîtra un phénomène de décélération tel que celui qui intervient aujourd'hui en Chine. Mais nous en sommes encore loin, tant l'Afrique dispose encore de marges importantes de "rattrapage". La démographie peut contribuer à prolonger encore plus longtemps la croissance à 5% par an.

En plus de son impact positif sur l'offre, le croît démographique, même tempéré par l'émigration vers l'Europe qui risque de continuer pour un mélange de raisons politiques et économiques, soutient la consommation et donc la demande globale. A condition que la demande solvable suive, ce qui suppose-condition nécessaire mais non suffisante-une politique active de réduction des inégalités.

Une politique de et pour la jeunesse

Laisser aux jeunes autre chose que du chômage et de la dette. Tel doit être le mot d'ordre des responsables politiques, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur couleur politique. Cela est vrai pour l'Afrique, comme pour l'Europe (je pense spécialement, mais pas seulement, à la France) et beaucoup d'autres régions du monde. Le programme est clair, même s'il n'est pas aisé à mettre en œuvre.

Les dividendes démographiques de l'Afrique ne seront vraiment valorisés que si l'accroissement de la population est accompagné d'une politique active de l'emploi. Une politique qui doit être multidimensionnelle, combinant des mesures en faveur de la croissance et du développement, des efforts accrus en matière d'éducation et de formation (y compris du côté de la formation professionnelle), et une stratégie pour doper la R&D, l'innovation et la compétitivité des entreprises. Marcher sur les deux jambes, cela veut dire en l'espèce renforcer en même temps l'offre et la demande de travail, sous l'angle de la quantité et de la qualité, afin de sortir d'un taux de chômage des jeunes parfois de l'ordre de 50%, des niveaux politiquement, socialement et économiquement inacceptables! Si le chômage touche spécialement les jeunes, il n'épargne pas les jeunes diplômés, là comme ailleurs, suscitant de la frustration quand ce n'est pas de la désespérance... En plus du chômage, la dette publique, lorsqu'elle est ni soutenable ni soutenue, crée des inégalités entre générations. Car elle revient à faire payer la facture provoquée aujourd'hui par l'insuffisante maîtrise des dépenses publiques par les générations à venir, sous forme de hausses ultérieures des impôts. Ces considérations,

qui valent sur tous les continents, doivent absolument être intégrées dans les stratégies de développement de l'Afrique.

Le potentiel technologique de l'Afrique

On ne peut être qu'impressionné par la vitesse avec laquelle le continent africain est entré dans l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Sous plusieurs aspects, l'Afrique est désormais sur la "frontière technologique", c'est-à-dire au niveau des pays les plus avancés en la matière. Cet accès aux innovations du dernier cri a été rendu possible par le fait que l'Afrique a sauté certaines étapes dans l'essor des NTIC que les pays développés ont dû traverser. Pour l'avenir, on peut faire le pari que l'Afrique restera sur la "frontière technologique" pour les années qui viennent, grâce aux stratégies industrielles et dans les services menées dans beaucoup de pays et grâce à la qualité de ses ingénieurs et de ses entrepreneurs. Le Maroc est lui-même très bien placé dans un rôle de "hub" technologique vis-à-vis du continent africain.

L'accès aux matières premières stratégiques

La chute des prix du pétrole et d'autres matières premières, pour des raisons multiples (ralentissement de la Chine et crise de nombreux pays émergents, comportement de l'Arabie saoudite sur le marché pétrolier, retour de l'Iran sur ce marché après l'ère des sanctions économiques,...) ne doit pas masquer l'avantage qu'il y a à posséder et à exploiter tous ces gisements de matières premières industrielles ou agricoles qui font la richesse du continent africain. Les Chinois, qui raisonnent plus que d'autres à long terme en se projetant au-delà de la volatilité inévitable

à court terme des marchés de "commodités", l'ont bien compris, eux qui ont adopté depuis longtemps une stratégie offensive pour sécuriser leur approvisionnement en matières premières venues d'Afrique.

Le yo-yo des matières premières est un fait qui va se perpétuer, car les tentatives de régulation et de stabilisation, y compris celles faites au G20 durant la présidence française, butent sur des désaccords politiques persistants et sur des intérêts économiques divergents. Ce yo-yo engendre d'énormes effets de redistribution entre pays producteurs et pays consommateurs, on l'a bien vu à l'occasion du recul du pétrole à partir de 2014. Un peu plus de solidarité économique et financière intra-africaine permettrait de renforcer la résilience du continent vis-à-vis de la volatilité des marchés, et conforterait les stratégies de développement à long terme. On peut toujours rêver...

L'Afrique doit organiser son développement autour de quelques grands axes

La stratégie de croissance et de développement de l'Afrique doit, pour les années qui viennent, être organisée autour de quelques grands thèmes : la lutte contre le changement climatique, une croissance plus riche en emplois, plus inclusive aussi afin de réduire les inégalités, l'essor de l'intégration et des partenariats transafricains. On voit bien que la feuille de route ainsi dessinée combine des impératifs communs à toutes les régions du monde (comme la lutte contre le changement climatique ou la nécessaire réduction des inégalités) et des considérations plus spécifiques au continent africain.

La lutte contre le changement climatique

L'Afrique, qui représente aujourd'hui près de 20% de la population mondiale, est responsable de moins de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il convient donc de la considérer en la matière plus comme un élément de la solution que comme une composante du problème...

L'Afrique a heureusement su faire entendre son point de vue et sa voix lors de la COP21 à Paris en décembre 2015. Projet de «grande muraille verte» lancé en 2007 par l'Union Africaine afin de freiner la dégradation des terres sahéliennes, mise en valeur du lac Tchad et du fleuve Niger, Initiative africaine en faveur des énergies renouvelables, de façon plus large l'électrification du continent (thème au cœur de la démarche de l'initiative lancée par Jean-Louis Borloo) alors que la moitié de la population n'a pas accès à l'énergie. Les projets ne manquent pas. Il s'agit désormais de les financer et de les concrétiser.

En matière d'énergie, les défis de l'Afrique sont les mêmes qu'ailleurs, mais ils sont abordés avec un peu de retard vis-à-vis des pays avancés, qui, eux-mêmes, ont toutes les raisons de rester modestes. Il faut combiner les économies d'énergie, une amélioration de l'efficacité énergétique (même niveau de production assuré avec une consommation plus faible d'énergie) et une transition vers un mix énergétique moins riche en CO₂. Sur tous ces sujets et quelques autres, le Maroc est en situation de montrer la voie à l'Afrique. Les énergies renouvelables représentent déjà 25% du mix énergétique (19% en France). L'objectif du Maroc est d'atteindre

52% pour 2030. Les futures centrales solaires de Noor II et Noor III vont permettre de stocker de l'électricité. Les financements pourront être attirés par les rendements élevés des énergies renouvelables, rendements nettement supérieurs en Afrique à ce qu'ils sont en Europe. La tenue de la COP22 à Marrakech en novembre 2016 donne une occasion supplémentaire au Maroc d'affirmer son rôle d'éclaireur pour le continent africain, sans monopole et avec le soutien d'autres pays bien placés, en ce qui concerne la problématique climatique et énergétique.

Pour une croissance plus riche en emplois

L'Afrique a, nous l'avons vu, de la croissance et elle peut la conserver au cours des prochaines années, mais cette croissance se transforme aujourd'hui insuffisamment en vrais emplois. Il s'agit donc d'améliorer le contenu en emplois de la croissance, c'est-à-dire pour un même rythme de croissance d'en espérer beaucoup plus de créations d'emplois. Cela passe par un ensemble de mesures, telles que : 1/ la montée en gamme du côté des productions nationales. 2/ de façon plus large, par une politique publique favorable à l'innovation et à la R&D. Les relations entre l'innovation et l'emploi sont complexes en règle générale, encore plus en particulier lorsqu'il est question de l'impact du numérique et de l' "ubérisation" de l'économie, un phénomène qui concerne tous les pays quel que soit leur niveau de développement. 3/ l'essor des services, pour certains d'entre très intensifs en main-d'œuvre. 4/ des efforts redoublés en matière d'éducation et de formation (y compris professionnelle), efforts nécessaires pour améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre.

Pour une croissance plus inclusive

Le rapport 2015 de la BAD a mis en lumière des faits qui appellent une mobilisation des politiques publiques. Dans les comparaisons internationales, l'Afrique est le continent le plus inégal juste après l'Amérique latine. Il apparaît aussi que les inégalités pécuniaires (de revenus et de patrimoines) sont à 40% la conséquence d'inégalités géographiques. Donc, le thème des inégalités et les politiques visant à les réduire doivent être abordés sous tous les angles-inégalités économiques, spatiales, de genre (écarts hommes-femmes)-, en ayant en tête les liens entre ces différentes dimensions. Le rapport cité de la BAD met l'accent sur les inégalités régionales en Afrique, sur le risque de fragmentation spatiale et sur l'urgence de politiques d'aménagement du territoire efficaces pour traiter les situations d'exclusion et de fragmentation. Difficile d'être en désaccord avec ce constat de la BAD : «Les déficits de développement humain sont dus aux inégalités».

Développer les initiatives transafricaines voire panafricaines

Nous sommes et nous allons rester pour peut-être une décennie dans un contexte où la croissance africaine, prise en moyenne, va être nettement au dessus de la croissance de l'Europe, des Etats-Unis, du Japon, ... et même supérieure à celle de nombre de pays émergents. Ces écarts de croissance nourrissent logiquement l'essor de stratégies transafricaines voire panafricaines de la part de tous les opérateurs, qu'il s'agisse des entreprises, des banques, des marchés financiers en émergence, etc. Pour tous ces opérateurs, il ne s'agit certainement de

"divorcer" de leur Nord (l'Europe), auquel ils sont reliés par des liens historiques, culturels, commerciaux et financiers, qui ne vont pas se dissiper du jour au lendemain. Il est en fait question de densifier les liens de toute nature avec leur Sud, afin d'aller chercher la croissance et le développement là où ils vont être à l'horizon des dix prochaines années.

La stratégie des entreprises et des banques marocaines est illustrative de la tendance évoquée. Chacune des trois grandes banques marocaines a fait l'acquisition d'un réseau bancaire en Afrique subsaharienne, et le processus d'expansion a même dû dans certains cas être freiné par les autorités pour des raisons prudentielles faciles à comprendre. En l'espèce, il s'agit d'une pause pour cause de "digestion" d'acquisitions, non pas d'un coup d'arrêt. Un tel mouvement de partenariats voire d'intégration Sud-Sud, venu d'initiatives micro-économiques généralement adouées par les pouvoirs publics, pourrait aider à relancer l'intégration régionale en Afrique. Le projet d'une zone de libre-échange dans le cadre de l'Union Africaine "Continental Free Trade Area" relève évidemment d'une démarche panafricaine, même si l'ambition de l'intégration implique d'aller beaucoup plus loin qu'une zone de libre-échange et ne peut, de ce fait, s'envisager qu'au plan régional. Par-delà ce qui existe déjà (zone franc, CEDEAO,...), les signes de rapprochement entre les pays francophones, anglophones ou lusophones constituent des indicateurs avancés d'une tendance lourde.

Décliner les grands axes avec des projets concrets : l'exemple du financement des PME et ETI

En Afrique comme partout ailleurs, la finance ne doit pas être regardée comme une fin en soi; elle doit être conçue comme le moyen de financer l'économie réelle, et ce faisant de soutenir l'investissement, la croissance et le développement, pour lutter contre le chômage et développer l'emploi .

En Afrique comme d'ailleurs en Europe, l'activité et l'emploi sont étroitement et positivement indexés sur l'essor et la santé des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire). C'est pourquoi la lutte contre le chômage en général, contre le chômage des jeunes en particulier, passe par un financement adéquat de ces entreprises. Dans le nouveau contexte réglementaire suscité à juste titre par la crise mondiale, les intermédiaires financiers, tout spécialement les banques, vont devenir plus sélectifs dans l'octroi des financements, en particulier des crédits. Une nouvelle phase de désintermédiation s'ouvre au plan mondial, et l'Afrique ne sera pas à l'écart de ce mouvement même si la plupart de ses marchés financiers restent aujourd'hui dans une situation d'émergence, et même pour certains d'entre eux de non-émergence caractérisée... Il est malgré tout plus que légitime d'avoir, à l'horizon des dix à quinze prochaines années, des ambitions pour l'essor des bourses en Afrique. Aujourd'hui, il faut saluer le rôle de places financières comme Johannesburg ou Nairobi, le projet d'un hub financier à Casablanca piloté par Casablanca Finance City (CFC), la relance de la bourse d'Abidjan après les événements que l'on sait, etc. La désintermédiation va forcément gagner du terrain

en Afrique, mais les financements bancaires vont rester prédominants encore longtemps. Des banques qui vont connaître avec les nouvelles réglementations prudentielles (selon les pays, il s'agit de mettre en place Bâle II ou Bâle III) des changements significatifs dans leur "business model", des banques qui vont, là comme ailleurs, traverser d'intenses mouvements de restructuration avec à la clef, probablement, une tendance vers plus de concentration, des banques qui, là comme ailleurs, doivent vivre la révolution du numérique comme une opportunité plutôt que comme un défi...

Partout, donc aussi en Afrique, se pose le problème de l'articulation entre les banques et la finance parallèle "shadow banking". Cette finance parallèle s'est développée depuis longtemps, alimentée en grande part par le secteur informel. Son existence et sa pérennité montrent qu'elle répond à certains besoins de financement pour les emprunteurs et de placement pour les épargnants. En même temps, la finance parallèle pose dans tous les pays du monde deux principaux défis : 1/ elle est susceptible de concentrer trop de risques individuels (risques de crédit, de marché, de liquidité, risques opérationnels,...) et donc d'être un "nid" à risques et crises systémiques. 2/elle engendre de sérieuses distorsions de concurrence entre les banques étroitement réglementées et des opérateurs faisant peu ou prou le même métier qu'elles mais peu ou pas régulés.

Pour en revenir à la question centrale du financement des PME et ETI dans le contexte de banques plus contraintes par les nouvelles règles prudentielles et donc forcément plus sélectives, il va falloir mobiliser toute une palette de nouveaux financements. Consolider l'émergence

de marchés financiers va aider, mais cela n'y suffira pas : même sur les marchés financiers les plus développés, les PME hésitent à venir, pour des tas de raisons bien identifiées, et les investisseurs répugnent également à s'engager... Pour avancer, il faut dépasser le clivage banques/marchés et distinguer trois canaux de financement de l'économie réelle : les financements bancaires, les financements de marché et les financements via des fonds. Vu le temps nécessaire pour disposer de marchés financiers suffisamment profonds et liquides dans des pays qui n'en ont presque pas aujourd'hui, ou en tout cas pas assez, je compte sur des financements par des fonds pour financer la croissance rapide de l'Afrique dans les années qui viennent. L'essor du "private equity", à condition de favoriser par la politique fiscale les stades amont que sont le capital-risque et le capital-développement, fait partie à mon sens des priorités de la politique financière des pays africains, afin de soutenir la croissance des entreprises non cotées. Il faut combiner cet axe avec toutes les autres directions susceptibles d'encourager le financement de l'économie réelle: la finance participative "crowdfunding", la micro-finance, la finance islamique,... Il s'agit là de canaux impliquant directement ou indirectement les banques, donc relevant d'une nouvelle forme d'intermédiation plutôt que d'une véritable désintermédiation.

Les aspects techniques ne peuvent ni ne doivent masquer les enjeux de supervision et de bonne gouvernance des opérateurs financiers. A ce titre, il faut saluer le rôle des Commissions régionales pour les banques et pour les marchés financiers mises en place par les pays africains membres de la zone franc.

Propos d'étape : l'Afrique dans la gouvernance mondiale

Nous devons aider l'Afrique à consolider sa croissance et à rendre durable son développement, à traiter le dramatique problème des migrants, à régler les conflits militaires sur ses territoires, à surmonter ses divisions géopolitiques,... Mais nous devons aussi lui donner la place qui lui revient logiquement dans la nouvelle gouvernance mondiale. L'Afrique est aujourd'hui sous-représentée au G20, puisque seule l'Afrique du Sud participe à cette instance de concertation mondiale. Pour garder le format G20, il faudrait faire plus de place à l'Afrique grâce à une représentation unique de la zone euro dans cette instance, et à des modifications touchant aussi la représentation de l'Asie et de l'Amérique latine. Je souhaite que l'Afrique prenne une part croissante dans les différentes instances internationales qui s'occupent de la "refondation" de la finance mondiale- le G20, le Conseil de Stabilité Financière, le Comité de Supervision Bancaire de Bâle, l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs Mobilières (OICV),...- et qu'elle soit, dès l'amont, beaucoup plus associée à la co-décision et à la co-production des nouveaux standards de la réglementation bancaire et financière qu'elle doit dès maintenant et devra dans l'avenir, comme les autres régions du monde, transposer et mettre en œuvre.

Il faut donc aider l'Afrique à prendre la place qui lui revient dans la nouvelle gouvernance mondiale qui se dessine, trop lentement d'ailleurs, mais l'Afrique doit aussi s'aider elle-même en retenant mais aussi en attirant les talents et les capitaux, au service de l'innovation (sous toutes ses formes) et de l'emploi, en accordant une attention toute

spéciale à l'emploi des jeunes générations. Développer les talents, cela passe par des stratégies ambitieuses en matière d'éducation et de formation. Je suis impressionné par la multiplication des initiatives, publiques et privées, sur le continent africain en matière de formation initiale et de formation continue. Certaines de ces initiatives doivent être mieux canalisées et orientées, tout en comptant sur le levier de l'émulation et de la concurrence. En combinant des politiques nationales, des coopérations intra-africaines et des partenariats avec les pays les plus avancés, le continent africain posera la colonne vertébrale de la stratégie de développement, de la lutte contre le chômage, contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Pour être concret, l'idée par exemple d'un Erasmus africain pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants (Erasmus enseignants qui n'existe même pas aujourd'hui en Europe ...) pourrait être un premier signal fort qui en annoncerait d'autres.

**L'Afrique,
la Méditerranée et l'Europe:
une région à l'échelle du monde**

André AZOULAY

Il peut vous paraître audacieux, voire naïf pour certains ou provocateur pour les autres, qu'en ces temps de fracture, de repli identitaire et de nationalisme exacerbé, je choisisse ici de vous parler de la perspective et des atouts pour demain, d'un ensemble stratégique intégré, à reconquérir ou à reconstruire et qui réunirait dans un périmètre flexible et à géométrie variable, l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe. Mais rassurez-vous, mon propos ne sera pas celui d'un énième exercice théorisant sur les vertus de l'évidente complémentarité de ces trois espaces ou du grand rendez-vous stratégique et solidaire auquel nous appelle depuis bien longtemps, notre proximité géographique, historique et culturelle.

Plus prosaïquement et avec un certain réalisme, c'est à un travail d'inventaire que je voudrais vous inviter en préambule pour aider à la

refondation des liens et des partenariats qui régissent et encadrent la relation entre l'Europe, celle de l'Union Européenne, les pays du Sud de la Méditerranée, partenaires privilégiés de cette Union et l'Afrique occidentale, une région en émergence et qui est désormais l'objet de toutes les convoitises et de toutes les ambitions.

Une refondation, qui ne peut plus faire l'économie d'une révision radicale des paramètres politiques et économiques qui depuis la fin de la période coloniale ont inspiré et déterminé dans ce vaste ensemble un *modus-vivendi* qui s'est trop longtemps accommodé du seul instinct de conservation des intérêts acquis et de la préservation archaïque d'un statuquo d'un autre temps.

Pour mieux comprendre, commençons par l'état des lieux.

Au sud de la Méditerranée comme sur le continent africain, nous étions supposés trouver notre place dans ce nouvel ordre économique international désormais globalisé et qui est aussi le nôtre, mais à y regarder de plus près, nous sommes loin du compte ou plutôt nous avons été froidement et en toute conscience largement laissés pour compte.

Voyons ce qui se passe autour de nous.

- Au sein de l'Union Européenne 75% des échanges commerciaux et des flux financiers sont désormais intra-européens.
- En Asie, dans les pays de l'ASEAN, le taux d'intégration régional est de l'ordre de 60%.
- Dans les Amériques, et plus précisément dans la zone de l'ALENA, l'intégration des flux régionaux est proche de 50% et ce seuil est en passe d'être franchi.

Force est donc de convenir que dans ce monde recomposé où les économies tournent le dos aux frontières et aux barrières tarifaires, les Etats, en dehors des Etats-Unis et de la Chine, ne sont plus en mesure désormais de s'imposer dans une communauté des Nations où le développement est global et le leadership régional.

Qu'on en juge ...

En 20 ans, entre 1994 année de la création à Marrakech de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et 2014, le nombre d'accords d'intégration régionale est passé de 50 à 350, donnant naissance à des ensembles intégrés qui se sont eux même inscrits dans une dynamique irrépressible de mondialisation des économies à l'échelle de la planète.

Dans cette planète précisément, le rapport des forces entre Nations se détermine et sa mesure en fonction du degré d'intégration régionale et dans cette reconfiguration où en sont l'Afrique et les pays du sud de la Méditerranée. Pas loin de la ligne de départ et du Maroc à l'Egypte ou à la Jordanie, il serait presque indécent (tellement il est marginal) d'évoquer le degré d'intégration de nos échanges, de nos productions et de nos stratégies.

Qu'en est-il pour l'Afrique.

Ce continent qui représente 15% de la population mondiale ne pèse pas plus de 3% dans le volume du commerce international et sa part dans le P.N.B de la planète monde est du même ordre Certes, s'agissant de l'intégration des flux commerciaux ou financiers intra-africains, elle

a été multipliée par 4 au cours des 10 dernières années. Le progrès est notable, mais la performance doit être sensiblement tempérée par le fait que sur le continent africain on partait quasiment de zéro au moment où se mettaient en place les mécanismes fondateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Prenant acte de ces réalités et poursuivant sa longue route pour une Méditerranée ayant vocation à redevenir l'un des espaces majeurs du processus d'intégration économique et de convergence stratégique, l'Institut de Prospective Economique de la Méditerranée (IPEMED) a été la première institution à conceptualiser et à rationaliser la perspective d'un nouvel ensemble invitant l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe à revoir leur feuille de route. La revoir pour l'inscrire dans une logique de partenariat et d'intégration dont les équilibres et les paramètres seraient revus et corrigés et qui partirait du sud de la Méditerranée et d'Afrique occidentale pour remonter vers le nord de l'Europe.

Une perspective inédite, audacieuse et ambitieuse portée avec conviction et passion par Jean-Louis Guigou, le Délégué Général de l'IPEMED à qui, l'on doit cette volonté de rupture et de refondation portée par la "Verticale" Afrique-Méditerranée-Europe. Une Verticale qui constituerait l'axe stratégique et économique autour duquel se développerait demain ce nouvel ensemble en devenir.

Une "Verticale" qui dans notre région donnerait à chacun la place et les atouts qui lui font défaut dans un monde où les richesses se créent et se distribuent à partir d'une logique trop longtemps façonnée et déterminée par les règles univoques et profondément déséquilibrée d'un libre-échange qui fait la part belle aux économies dominantes jusqu'ici

peu soucieuses de la réciprocité dans la gouvernance, la redistribution ou la relocalisation.

Dans cet exercice, les Etats-Nations laissés à la marge de la mondialisation, ont peu de chances d'être invités au banquet resté virtuel d'un partage équitable de la valeur ajoutée créée en commun.

Comment en sortir et changer la donne.

D'abord par bon sens en partant du constat évident et qui s'impose à chacun que c'est l'intérêt de l'Europe de mettre le cap au sud pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle.

C'est en effet au sud de la Méditerranée et en Afrique, que sont les gisements de croissance, de productivité et de consolidation de nos acquis, pour peu que l'on veuille bien en inscrire les fondamentaux dans une logique productive durable et inclusive.

C'est aussi sur son Sud que l'Europe trouvera le réservoir démographique qui lui fait défaut. Gardons à l'esprit cet égard qu'en 1950 il y avait 2 Européens pour un Africain et qu'en 2050 il y aura 2 Africains pour 1 Européen.

C'est également au Sud de l'Union Européenne que sont les marchés de demain et c'est au sud que sont les grands réservoirs énergétiques, les énergies renouvelables du futur avec en prime des gisements de gaz encore largement inexploités.

Voilà pour les réalités objectives que l'Union Européenne se doit de prendre en compte mais c'est aussi et évidemment l'intérêt des pays du sud de la Méditerranée de regarder autrement au Nord. Autrement pour

intégrer la "Verticale" que nous propose l'IPEMED et qui porte les espoirs d'une autre régulation articulée (pour d'autres lendemains) autour de trois axes novateurs, ceux de la co-gouvernance, de la coresponsabilité et d'une équation nouvelle pour un partenariat qui aura radicalement rompu avec l'héritage colonial en instituant les règles d'un partenariat responsable, respectueux des intérêts et de la souveraineté de tous.

Cette refondation n'est pas celle du déni et encore moins celle de la rupture. Elle se veut au contraire celle de la remise à niveau d'une relation sud-nord qui a besoin de son *aggionamento*. L'Europe, pour chacun de nos Etats, c'est une culture, des valeurs et une mémoire partagées, c'est aussi un grand marché destinataire de plus de 50% des flux commerciaux en provenance du sud de la Méditerranée et de près de 60% des échanges avec l'Afrique occidentale.

Comme pour l'Europe et la Méditerranée, c'est aussi l'intérêt de l'Afrique de se rapprocher de ses voisins du nord pour ce partenariat revu et corrigé que je viens d'évoquer. Un partenariat ancré dans un nouveau contrat qui devra puiser sa légitimité dans la fin du pacte néo-colonial, avec une répartition plus juste des richesses exploitées ou créés en commun pour un *new deal* et une gouvernance d'une nouvelle génération pour être à la hauteur de cette Verticale Afrique-Méditerranée-Europe qui dépassera les 3 milliards d'habitants à l'horizon 2050, soit près du 1/3 de la planète.

Cette nouvelle région à l'échelle du monde sera alors comparable à l'ensemble formé par les Amériques (ALENA) (1,5 milliards d'habitants) et en Asie par la Chine, le Japon et les pays de l'ASEAN (3,5 millions d'habitants en 2050).

Fort du leadership de S.M. le Roi Mohammed VI et porté par sa vision pionnière, le Maroc depuis une dizaine d'années a délibérément décidé d'adosser sa destinée et son futur à un partenariat novateur et volontariste avec le continent africain.

Tournant le dos, sans état d'âme et sans frilosité, à tous les postulats qui ont longtemps enfermé la relation Afrique-Europe dans une équation dysymétrique et parfois archaïque, S.M. le Roi Mohammed VI a, d'entrée de jeu, installé le Maroc dans une dialectique et une stratégie qui disent sans ambiguïté à nos partenaires africains que le moment est venu de passer "d'un esprit de conquête à un esprit de partage" comme l'a souligné avec raison et lucidité le Président d'Africa 24, Mr Constant Nemale.

C'est dans ce contexte qu'il faut mettre en perspective l'exceptionnelle percée des entreprises marocaine en Afrique occidentale. Dans le secteur bancaire, les télécommunications, le transport aérien ou les services, le Maroc y est aujourd'hui un acteur déterminant et, à juste raison, de nombreux observateurs occidentaux ou africains mettent en relief la cohérence, la réussite et la légitimité de ce new-deal maroco-africain inédit et consensuel.

Cohérence tout d'abord de la feuille de route tracée par S.M. le Roi Mohammed VI. Une feuille de route royale confortée par la présence effective du Souverain sur le terrain et son implication personnelle. Une implication décisive dans l'impulsion comme dans le suivi et la réalisation des objectifs assignés à notre secteur privé et à notre secteur public pour donner corps et réalité à la présence marocaine dans cette zone en pleine émergence.

Deuxième investisseur africain sur le continent, le Maroc consacre à l'Afrique près du tiers de ses investissements à l'étranger passant de 400 millions de dollars par an en 2010 à plus d'un milliard en 2015.

Mais au-delà des chiffres et des statistiques et m'exprimant dans l'enceinte de l'Académie du Royaume du Maroc qui a eu l'excellente idée de nous faire réfléchir collectivement sur "l'Afrique comme horizon pour demain", je voudrais mettre en relief les aspects qui fondent et déterminent la "différence marocaine" dans son approche et ses ambitions en Afrique.

Enracinée dans la profondeur et la richesse d'une mémoire commune et partagée, cette différence porte dans son ADN la marque de l'écoute, de la co-gouvernance, de la co-responsabilité et de la culture du partage et de l'équité.

Autant de fondamentaux qui feront, j'en suis personnellement convaincu, le succès et la pérennité de la politique et des ambitions marocaines en Afrique parce qu'ils sont justement et délibérément en rupture radicale avec les paramètres qui ont longtemps inspiré et déterminé la stratégie et les intérêts des Etats restés actifs en Afrique dans la période post-coloniale.

Ce partenariat du futur initié et mis en œuvre par le Maroc va changer la donne et créer une autre dynamique de la coopération Sud-Sud.

Ethique, loyale et ambitieuse, l'approche marocaine se veut inclusive et créative, et elle est conçue et voulue pour se développer sur la durée dans la logique d'un partage volontariste et codifié du savoir.

Il y a un peu plus de 20 ans, à Marrakech, en portant sur les fronts baptismaux l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu le garde en Sa Sainte Miséricorde, avait déjà appelé à une mutation profonde du système de gouvernance de la communauté des nations et plus précisément du système des Nations-Unies et de ses institutions (FMI et Banque Mondiale notamment) nées des accords de Bretton Woods, au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale.

Une mutation que le Souverain avait alors appelée de ses vœux pour qu'une place plus grande et plus équilibrée soit faite à l'Afrique au sein de ces instances.

Il avait précisément fait allusion à la composition du Conseil de Sécurité et à ses modalités de fonctionnement et pressentant le nouvel ordre mondial qui allait naître de la création de l'OMC, il avait plaidé avec force et conviction pour que cette institution naissante évite les erreurs du passé et intègre l'Afrique dans son exécutif et dans ses modalités de fonctionnement et d'arbitrage.

C'est dans cette perspective pionnière et visionnaire qu'il faut contextualiser et comprendre la politique initiée par S.M. le Roi Mohammed VI pour que notre Région sur le terrain et dans les faits, porte haut le pavillon de cette Afrique de demain qui depuis Rabat a fait le choix de se prendre en mains pour d'autres lendemains.

Penser l'horizon

Tanella Boni

- Dans l'intitulé du sujet qui nous réunit ici, l'Afrique comme horizon de pensée, j'ai choisi deux mots comme objet d'une méditation personnelle: "penser l'horizon".

Penser, c'est être, c'est exister. Je pense, je suis; j'existe nous dit Descartes. Or le problème c'est que, dans certaines régions du monde, vous pouvez penser autant que vous voulez, vous avez du mal à être, à exister, du moins aux yeux de l'autre qui vous regarde et qui a du mal à vous reconnaître, parce qu'il ne vous voit pas ou ne vous connaît pas.

Un texte littéraire auquel je fais souvent référence en parle admirablement. Etonner les Dieux de Ben Okri. Depuis son jeune âge, le personnage principal de ce texte qui me semble riche et lumineux, s'est rendu compte que les siens n'existaient pas, qu'il n'existait pas. Dans les

livres, ils étaient invisibles. Il pensa : «quand je serai grand, j'irai à la rencontre de ceux qui existent». Après 7 ans de voyage, il arriva dans une ville étrange où toutes les choses se métamorphosaient au fur et à mesure qu'il les voyait ou avançait vers elle. Ainsi apprit-il l'ambivalence des choses, la transparence, la superficialité la profondeur, la visibilité qui est aussi invisibilité. Il apprit les différents sens du temps et les formes de profondeurs, temps intérieurs ou durées. Car ni le temps, ni l'espace ne sont simples mais fort complexes. Il apprit la complexité des êtres et du monde, les liens qui unissent les choses et les êtres.

Il me semble que ce texte dit, d'une certaine manière, qui nous sommes aujourd'hui dans le monde, aux yeux des autres et de nous-mêmes. Il nous conte aussi ce qu'est l'horizon, ses différentes dimensions, ses différentes approches.

1. Approches de la notion d'horizon

a- "l'horizon", comme phénomène, désigne un point de repère imaginaire vers lequel nous marchons, au propre comme au figuré, à l'air libre, par beau temps de préférence. On voit l'horizon dans le clair non dans le noir ou dans l'ombre (On pourrait citer ici un texte de Kant dans lequel il nous parle de "Bornes" et de "frontières"). Ainsi, la conception que nous avons de l'horizon est notre rapport avec l'état de nos connaissances, nos manières de dire et de faire, notre rapport au temps et à l'espace, notre place dans le monde. L'horizon, du point de vue théorique, est une question liée à celle de la diversité des cultures, des connaissances, des itinéraires individuels mais aussi collectifs, des manières de dire et de faire.

b- Penser l'horizon, d'un point de vue existentiel, c'est apprendre à s'orienter, c'est prendre conscience de sa propre place dans le monde, c'est se demander, où suis-je? qu'est-ce que je deviens? que deviendront mes enfants aujourd'hui et demain? Parfois, nous nous sentons perdus comme beaucoup de jeunes africains le sont aujourd'hui. Il n'y a pas que des jeunes qui ont le sentiment d'être perdus, de ne pas voir le bout du tunnel quand la vie devient précaire, sombre, invivable.

c- La notion d'horizon nous mène à penser le sujet et son regard sur soi et sur le monde qui l'entoure. Car chacun pense au singulier, quitte à ce que la multiplicité des individualités et des singularités qui pensent (sentir, créer, rêver, imaginer, parler) se fassent entendre, de manière polyphonique, par l'autre, tous les autres. Or, se faire entendre peut poser problème. Les conditions ne sont pas, la plupart du temps, réunies pour être audibles et visibles, quand on vient d'Afrique. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Il nous appartient de créer nos propres conditions d'existence, inventer nos propres récits -c'est-à-dire les récits que nous voulons-, organiser nos propres instances de légitimation, nos propres conditions d'existence, dans le monde global, mais comment ? Toute la question est là.

d- L'horizon et la question de l'identité. L'une des questions les plus importantes aujourd'hui me semble être non pas qui suis-je ; mais où suis-je. Je peux être nulle part, c'est à moi de créer mes propres conditions d'existence, tracer mes propres itinéraires, de bifurquer au besoin pour arriver à me tenir debout, à continuer à marcher c'est-à-dire à vivre, contre vents et marées. Et ce sont des valeurs, des principes que j'ai

intériorisés par éducation et par expérience qui me permettent de résister, de passer au stade de la survie biologique, au vivre en humain: au mieux vivre.

Car il n'y a pas d'horizon sans regard ce qui me rend à la fois semblable à tous les humains mais si différent, qui fait que moi je suis moi, un tel, qui porte tel nom, ce regard n'est pas la vue courte, immédiate, mais la pensée, l'écoute, l'émotion, l'idéologie ainsi que toutes les connaissances acquises. Ce regard qui rend compte également de nos ignorances, parce que l'horizon que nous visons, reste imparfait, jamais absolu, nous ne l'atteignons jamais.

Ainsi, chacun avance vers son propre horizon, jusqu'à ce qu'il ou elle se rende compte que l'horizon n'est pas d'avance donné, comme une ligne objective, qu'il/elle crée - cette ligne qui se défait chemin faisant- ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas d'horizon commun à partager, notamment à propos de continent si contrasté que l'on appelle Afrique, qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui. Ce continent est placé sous le signe de la généralisation et sous celui de la séparation:

Premièrement, nous -collectif- avons tendance à parler de l'Afrique comme si nous savions exactement de quoi nous parlons. Et, deuxièmement, une grande partie de l'Afrique en tant que continent, cette partie qui vaut pour le tout, puisque c'est d'abord elle que l'on désigne sous le vocable "Afrique", -la partie au sud du Sahara- continue d'être appelée Afrique noire - le seul continent à qui l'on attribue une "couleur" emblématique, c'est là la marque, dans le langage courant, de la scission de l'Afrique:

séparée d'elle-même et séparée des autres continents; l'Afrique rejetée dans sa différence visible, péjorative, dévalorisée- et donc dans sa singularité. Pourtant, une approche historique de l'Afrique nous montre à quel point nous sommes liés les uns aux autres, nos langues le disent de même que les routes anciennes- religieuses, initiatiques ou commerciales.

2. Où en sommes-nous aujourd'hui? Etat des lieux et questionnement

Comment connaître nos voisins si nous ne les avons jamais rencontrés? Qu'-apprenons- nous les uns des autres, est -ce que nous nous connaissons? Quels types d'échanges, à part le commerce et l'industrie? Quels espaces d'échanges culturels, spirituels ? Artistiques, littéraires, académiques, scientifiques? Comment construire un continent si les voies et moyens pour rapprocher ses différentes parties n'existent pas ou sont difficiles d'accès? Quels sont les récits qui nous unissent et qui consolident nos liens? Quelle est la part de chacun, homme, femme, enfant dans la construction de ce monde commun, qu'on pourrait appeler Afrique au singulier formé de tous nos récits, inventions, techniques, technologies, arts, modes, littératures musiques, économies, politiques? Quels sont nos mises en commun? Nos lieux de rencontres et de partages? Quelle est la contribution de chacune et de chacun?

Je n'ai pas le temps d'argumenter chacune de ces interrogations. La tâche est immense. Il y a des difficultés, j'en énumère rapidement quelques-unes tout en esquissant très rapidement quelques réflexions.

3. La difficulté de se déplacer.

a- Nous devons pouvoir nous déplacer, nous rencontrer, nous connaître les uns les autres pour mieux nous reconnaître: savoir qui nous sommes les uns et les autres. Mais les obstacles sont là, qui semblent parfois incommensurables. Sur le continent africain, des barrières et des frontières se dressent partout: passer d'un lieu à l'autre relève souvent du parcours du combattant. Un aéroport est le lieu emblématique de la distance entre une ville africaine et une autre, le chemin le plus court passant par Paris ou par Londres ou par Amsterdam. Mais nous pouvons déplacer les frontières, les traverser. Pouvons-nous les abolir? Il est permis de rêver: en faire des lieux de rencontres pour construire l'Afrique, à tous points de vue. La construction des Etats-Unis d'Afrique commencerait par cet acte volontariste.

b- Penser l'horizon, c'est également penser les migrations actuelles qui ne sont pas toutes clandestines. Certes, les migrations sont souvent pensées, dans les pays européens d'un point de vue sécuritaire, comme menaces, d'un point de vue également naturalistes comme "flux". Mais revenons à la notion d'horizon les migrations pourraient être pensées, aussi, comme quête d'un mieux-être quand on voit un "horizon bouché". Certaines migrations contemporaines traduisent également un aspect particulier de ce que certains appellent "lutte des places" qui renvoie à ce que je pourrais appeler "l'habitabilité du monde".

Il me semble donc que la rencontre entre ces deux mots "horizon" et "Afrique" commencent ici même, dans l'intervalle entre le licite et l'illicite, le normal et le pathologique, le bien et le mal, la laideur et la beauté, la

violence et la paix, la raison et le mythe... on pourrait continuer cette série d'oppositions qui montre qu'il y a toujours comme une cassure, une fracture, une séparation entre nos propres aspirations et ce que nous semblons être aux yeux des autres (qui donc?) et à nos propres yeux. Ce "sentiment tragique" a une longue histoire.

Cette situation inconfortable, dans laquelle nous nous trouvons, a commencé avec les différentes formes de mondialisations, d'esclavages et de colonisations et, aujourd'hui, s'intensifie avec la financiarisation du monde, où les plus faibles doivent résister aux risques de disparaître de la surface de la planète. Le monde global est inégalitaire -c'est un euphémisme- et nos sociétés ne sont pas encore inclusives. Les efforts devraient porter à la fois sur l'inclusion et la durabilité des sociétés à tout point de vue.

4. Penser demain : nos liens avec d'autres vivants et non vivants

Penser l'horizon n'est-ce pas penser les espaces et le temps, les distances et les rapprochements? C'est penser les durées qui se pensent en tenant compte de l'humain, de sa conscience, de son intériorité. Penser la vision, c'est-à-dire le projet. Penser demain : ce qui est à venir, dans lequel il y a du déjà là, du passé. Penser demain, c'est prendre en compte dans nos réflexions nos manières d'être et d'habiter la terre, les villes, les villages, les déserts, les bordures de fleuves, de lagunes et d'océan. Si l'horizon concerne la saisie (ou l'intuition ou la pensée) par le regard d'un humain, celui-ci vit avec des animaux, des plantes et des minéraux, puisque les femmes, les hommes et les enfants ne sont pas les seuls vivants sur la terre. L'horizon de l'Homme se rétrécit quand il oublie

ce lien nécessaire avec tous les vivants. Or, aujourd'hui, la durabilité pose problème: souvent nous oublions qu'il faut protéger cette planète sur laquelle nous vivons et que nous devons léguer aux générations futures.

5. Frontières et murs

La manière de construire des habitations, des routes, de même que les matériaux qui sont utilisés balisent les espaces en lieux de vies précaires ou de vies sécurisées-pensons-nous qui, souvent, sont protégées par des murs. Comment penser la clôture, le mur sous toutes ses formes, notamment dans les villes africaines? Comment penser la démultiplication et la délocalisation des lieux de culte? Les frontières, naguère franchissables, sont de plus en plus remplacées par des murs infranchissables. Dans de nombreuses villes africaines, les humains se barricadent, leur horizon se rétrécit, ils sont entourés de murs, même s'ils n'échappent pas, pour autant, à l'insécurité à tout point de vue.

Ainsi, nous intériorisons nos peurs en même temps que nos repères, nos aspirations, nos grands rêves, mais d'abord nos propres limites et notre impuissance à vivre heureux. Nous butons sans cesse contre de nouvelles "curiosités" (le mot est de Sony Labou Tansi) qui nous jettent dans l'embarras à chaque coin de rue.

6- L'expérience de l'éphémère

On ne le dit jamais assez, quotidiennement, nous faisons l'expérience de l'éphémère-comme forme de durée- toutes ces choses qui passent,

qui se brisent, qui disparaissent même si l'éphémère ne disparaît jamais complètement, il passe en laissant des traces, puisque nous sommes des êtres de mémoire, d'imagination mais aussi de vision dans la mesure où c'est l'idée même d'horizon qui soutient notre marche, la rend inlassable, nous donne des raisons de vivre et d'espérer. Il arrive que des artistes récupèrent des choses hors d'usage et les recyclent, leur donnant ainsi une autre vie, plus durable.

7- Des êtres debout et solidaires

Nous sommes des êtres parlants et des êtres à "la station droite" comme le pensait Aristote. Nous, Africains, comme tous les habitants de la planète terre, nous sommes des êtres debout. Possédant également des mains, nous sommes donc des vivants capables de fabriquer, de créer, de penser et de prier. Mais comment fabriquons-nous? Que fabriquons-nous? Comment créons-nous? Nous apprenons que nous ne sommes pas les seuls au monde, que, liés les uns aux autres, nous sommes plus forts : nous parlons alors de solidarité, même si, là aussi le concept renvoie à quelques pratiques dévoyées même si, au départ, la notion de "porter secours" rapprochait le proche et l'étranger liés par un même destin, celui de l'humain.

8- Qui construit l'horizon ?

Donc, plus nous avançons, plus nous construisons ce qui est à venir et qui n'était pas forcément là. Mais, au figuré, qui donc construit l'horizon? Est-ce des Etats? Des multinationales? L'Occident, tandis que des pays du sud, notamment africains, sont écartés de cette responsabilité?

En effet, il y a ce que l'on pourrait analyser de manière critique, qui rend la vie dans le monde global et l'habitabilité de la terre si difficile pour une partie du monde: tout ce qui concerne les exclusions, les inégalités, les injustices, les atteintes aux droits et à la dignité des Africains. Et il y a les responsabilités individuelles et locales : devrions-nous refuser cette tâche immense qui nous incombe, penser l'Afrique, comme concept, projet, espaces et temps de vies, A qui devrions-nous laisser le soin de penser cette Afrique qui est loin d'être seulement un "continent" ?

Conclusion : l'Afrique comme horizon de pensée

Ainsi, me semble-t-il poser l'Afrique comme horizon, c'est accepter de faire l'effort de penser les transformations qu'elle subit, au lieu de les rejeter du revers de la main en s'installant dans la posture de l'irresponsabilité: ce n'est pas moi, c'est les autres: c'est la faute aux autres, à l'Occident, à la France. C'est refuser de penser qui nous sommes, qui nous sommes devenus, qui nous serons demain. Quand admettrons-nous que les identités des Africains se fragmentent, se recomposent, que de nouvelles identités se créent et cohabitent avec les anciennes à l'ère de l'internet et l'impact des nouvelles technologies sur nos temps, durées, espaces, manières de vivre, de faire, de créer, d'inventer? Porter le regard par-delà les origines, les appartenances, les religions, les langues. Faire de l'Afrique l'horizon de la pensée, c'est rendre possible nos propres pensées et nos cheminements; rendre audibles nos voix, nos créations, nos imaginaires, nos multiples petites histoires de résistants, nos récits : de survivants ou simplement d'humains.

Penser l'horizon, c'est penser la vie des humains, les traversées, les liens des femmes, enfants et hommes en situation. (Pas facile d'être une "femme" et Africaine, j'aurais pu consacrer tout mon propos à ce sujet). C'est l'existence qu'il faut penser: tous ces lieux et ces traversées chargés d'humanité, d'inhumanité, d'indignité. Car là où il y a de l'humain, la pensée n'est jamais simple, elle ne peut se contenter de suivre des divisions dichotomiques entre bien et mal. Penser l'horizon, c'est se donner la liberté de créer et de parler en son propre nom, c'est voir la différence entre la vue courte et le long terme. Car l'idée d'horizon, nous permet de construire le futur et le futur commence maintenant. C'est grâce à l'éducation et aux expériences de la vie que l'on arrive à concevoir son propre horizon capable de rencontrer d'autres horizons, pour construire l'Afrique dans sa diversité.

Les défis sociaux majeurs de l'Afrique
Réalités du présent et
enseignements pour l'avenir

Driss GUERRAOUI

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes sincères remerciements à Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc, mon estimé, le Professeur Abdeljalil LAHJOMRI, et à l'ensemble des organisateurs de cette importante session pour m'avoir convié à prendre la parole et à partager avec les honorables invités de cette prestigieuse assemblée quelques idées au sujet d'une dimension cruciale de l'avenir du développement de notre continent, à savoir les défis sociaux majeurs, réalités du présent et enseignements pour l'avenir.

Pour le faire, ma contribution portera sur trois points :

- 1- Des constats préliminaires;
- 2- La présentation des défis sociaux majeurs de l'Afrique;

- 3- Et je terminerai en tirant quelques enseignements pour l'avenir à partir de la mise en perspective du rôle du Maroc dans ce domaine.

I- Constats préliminaires

1- Le 1^{er} constat réside dans le fait que l'Afrique est le théâtre d'une nouvelle génération de guerres qui est en train d'impulser et de produire des menaces nouvelles.

Il s'agit de l'émergence et du développement de formes nouvelles de pauvreté, de pandémies, de violences sociales, de conflits ethniques et religieux, de migrations massives, de prolifération d'activités illicites, et de formes atypiques de l'économie du crime, comme le trafic d'êtres humains, la contrebande et le trafic de la drogue, le tout sur un fond de prolifération de mouvements terroristes. Ces mouvements commencent à poser au continent des défis en termes de sécurité, de stabilité et de paix indispensables pour l'attractivité du continent, le climat des affaires et le vivre ensemble au sein des sociétés africaines.

2- Le 2^{ème} constat a trait au fait que l'Afrique recèle un potentiel important de développement, avec des situations nationales et régionales différenciées en termes de niveau de croissance, de genre de développement, et de rythme des réformes, mais avec un dénominateur commun à l'ensemble du continent, dont les traits majeurs sont:

- Une désindustrialisation continue inquiétante, puisque la part du secteur manufacturier dans la production totale des pays africains est passée de 12% en 1980 à 11% en 2010, et celles

dans les exportations mondiales de 5,99% à 3,33% durant la même période (sources: Banque Mondiale et PNUD, 2012).

- Un système bancaire et financier, hormis quelques rares exceptions, peu développé, mal structuré, insuffisamment modernisé et faiblement intégré à l'international;
- Le sous-équipement généralisé en termes de routes, d'autoroutes, de ports, d'aéroports, d'électrification et d'adduction d'eau potable, pour ne citer que les secteurs stratégiques;
- Un développement extraverti porté plus par quelques grandes puissances et quelques firmes multinationales que par des dynamiques endogènes.

La conséquence de toutes ces réalités est l'enclavement que connaît le continent et les problèmes de mobilité que connaissent la plupart des métropoles africaines, un développement non endogène et non inclusif, la prédominance d'une économie primaire, une valorisation faible du potentiel de richesse dont regorge le continent, et des richesses qui ne profitent pas aux populations.

3- Le 3^{ème} et dernier constat réside dans une situation inédite dans le monde. En effet, si l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Asie, le Pacifique et le Moyen Orient connaissent une problématique du développement qui se pose en termes de gestion de la rareté, la problématique du développement en Afrique se pose, elle, en termes de gestion de l'abondance. Cette abondance touche à la fois les ressources humaines, les ressources naturelles, que les ressources énergétiques.

Ce qui place la continent Africain dans une situation atypique au regard de la situation du paradigme de la croissance et du développement par rapport au reste du monde.

D'où l'importance pour l'Afrique de la question cruciale de la gouvernance du développement économique et social pour mieux gérer cette abondance des ressources.

Car, c'est de cette gouvernance que dépendra demain la maîtrise des défis sociaux majeurs de l'Afrique.

II-Les défis sociaux majeurs de l'Afrique

Il y a, à mon avis, trois types de défis sociaux que l'Afrique connaît:

- 1-Des défis sociaux proprement dits ;
- 2-Des défis socio-institutionnels ;
- 3-Et enfin des défis socio-climatiques.

1-Les défis sociaux proprement dits

Parmi ces défis, une dynamique démographique sur un fond d'explosion de la demande sociale apparaît des plus importantes. A ce niveau, plusieurs indicateurs attestent la véracité de cette réalité. En effet, en 2015 la population africaine a été évaluée à 1,186 milliard d'habitants, soit 16% de la population mondiale⁽¹⁾. En 2050, ce volume atteindra 2.4 Milliards d'habitants, soit 25% de la population mondiale. La seule Afrique subsaharienne comptera 2.1 Milliards d'habitants à l'horizon 2050⁽²⁾.

De ce fait, à la fin du 3^{ème} millénaire deux naissances sur 4 se produiront sur le continent Africain. A cet horizon, la moitié des enfants de moins de 15 ans, dans le monde, sera africaine alors que les personnes âgées africaines (65 ans et plus) ne représenteront que 25% de cette catégorie de la population à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, les enfants de moins de 15 ans représenteront à l'horizon 2100, 22% de la population africaine contre 17,7% comme moyenne mondiale⁽³⁾.

Cette réalité démographique produira une pression croissante sur les besoins sociaux essentiels, notamment l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, la culture, les loisirs, le transport, l'assainissement et l'environnement, et ce dans un contexte où l'Afrique connaît dans bon nombre de ces domaines d'importants retards.

Ainsi, dans le domaine de la santé l'espérance de vie à la naissance est parmi les plus faibles dans le monde. Elle a été évaluée à 59.6 ans en 2014 au moment où elle est de 80.2 ans en Europe de l'Ouest et de 78,4 ans en Amérique du Nord. Le taux de mortalité infantile est également le plus élevé à l'échelle mondiale: 60.4 personnes pour 1000 en 2014 au moment où il est évalué à 5 pour 1000 dans les pays à développement humain élevé⁽⁴⁾.

Quant au VIH/SIDA, il touche, comme on le sait, une proportion de la population 7 fois plus importante sur le continent comparativement au reste du monde.

Concernant la scolarisation, l'Afrique connaît, là également, un grand retard, puisque le taux n'est que de 32,9% en Erythrée, 37,7% au Liberia et 41,3% au Soudan du Sud. Les filles sont plus touchées que

les garçons. Ce qui impacte négativement l'alphabétisation des jeunes Africains de 15-24 ans, dont 31% ne savent ni lire ni écrire⁽⁵⁾.

Sur le plan de la pauvreté, en 2015, 41% de la population de l'Afrique Subsaharienne vivait au-dessous du seuil de la pauvreté extrême. Aussi, seul l'Afrique n'a pas pu atteindre l'Objectif de Développement du Millénaire visant à réduire la proportion de la population disposant de moins de 1.25\$ PPA de 2015⁽⁶⁾.

Concernant le chômage des jeunes, selon les estimations relatives à l'année 2015 de l'Organisation Internationale du Travail⁽⁷⁾, sur 73,8 Millions de jeunes de 15-24 ans touchés par le chômage dans le monde, 15 Millions sont africains, soit 20% de l'effectif total des jeunes chômeurs à l'échelle mondiale. Leur poids est de 41% dans le nombre total des chômeurs dans le continent contre 34% dans le monde. Par ailleurs, l'Afrique compte, en 2015, 262 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, soit 34% de la population potentiellement active dans le continent contre 26% à l'échelle mondiale⁽⁸⁾. Cette structure démographique accroît la pression des jeunes en âge de travailler sur les marchés nationaux du travail.

L'ensemble de ces déficits sociaux s'inscrivent dans le cadre d'une économie qui crée peu d'emplois et de richesses, indispensables pour financer la croissance économique et la solidarité sociale, assurer une insertion socioprofessionnelle durable des jeunes et des seniors, garantir une protection sociale universelle, notamment une couverture médicale de base, une retraite décente et une prise en charge digne des personnes handicapées. C'est ce qui explique la prolifération en

Afrique des activités informelles, de l'économie du crime et des pressions migratoires sous toutes leurs formes que connaît le continent africain, et que l'actualité met en lumière presque chaque jour.

A côté de ces défis sociaux proprement dits, l'Afrique est l'objet de défis sociaux d'une autre nature, que l'on peut qualifier de défis socio-institutionnels.

2- Les défis socio-institutionnels

Il s'agit en fait de défis de nature sociale impulsés par une gouvernance non responsable des ressources à la fois naturelles, financières et humaines, produisant quatre impacts qui aggravent la situation sociale des populations.

Il s'agit en particulier du gaspillage des ressources naturelles, de leur surexploitation par des puissances étrangères et des firmes multinationales peu soucieuses de la préservation de ces ressources et des intérêts des générations futures et de la sous-valorisation de ces ressources par les Africains eux-mêmes.

La conséquence logique de cette gouvernance est la disparition du patrimoine végétal et animal, des ressources du sol, du sous-sol et des fonds marins.

Ce qui prive l'Afrique et les Africains, non seulement de leurs propres richesses, mais aliène l'avenir du développement économique et social de tout le continent, tout en produisant des défis sociaux d'un genre nouveau que l'on peut qualifier de défis socio-climatiques.

3- Les défis socio-climatiques

Il s'agit de défis sociaux d'une nouvelle nature produits par une gestion non responsable sur le plan environnemental et par des changements climatiques que subit le continent à l'image du reste du monde.

Parmi ces défis socio-climatiques, la désertification, la sécheresse et les inondations cycliques figurent au premier plan.

La conséquence de ces défis socio-climatiques est l'aggravation de l'insécurité alimentaire, la diminution des surfaces agricoles utiles, la perte du couvert végétal et les déplacements forcés de populations entières, alimentant de nouvelles générations de guerres et de conflits internes, celles de l'eau et du foncier notamment.

A ce niveau tous les experts sont unanimes pour dire que si la situation perdure, l'Afrique ne pourra subvenir qu'à 13% de ses besoins alimentaires d'ici 2050. Ce qui fera peser une nouvelle menace pour les 65% de travailleurs africains, dont la subsistance dépend largement de -premières victimes de l'insécurité alimentaire⁽⁹⁾.

III- Quels enseignements tirer de cette situation sociale et quels rôles le Maroc pourra jouer ?

1- Enseignements

Le premier enseignement à tirer de ces réalités sociales, et qui se trouve au cœur du thème même de cette session de l'Académie du

Royaume du Maroc, est celui de la nécessité de penser autrement les problèmes sociaux de l'Afrique.

A ce niveau, la leçon première à tirer réside dans l'importance de penser l'Afrique par les Africains à travers une démarche qui puisse s'appuyer sur un équilibre entre des réalités difficiles et le rêve d'un continent émergent, d'un côté, et l'espoir d'une Afrique meilleure sur un fond de chaos des réalités présentes, de l'autre. Ce qui impose aux Africains d'examiner ce qui est nécessaire de faire à court terme, ce qui est possible d'entreprendre à moyen terme, et ce qui est souhaitable d'accomplir à long terme, armés en cela par l'effectivité des réformes et des lois, le respect des engagements des dirigeants envers leurs peuples et la maîtrise du temps.

Le tout selon un esprit libre, une pensée indépendante, une audace positive, une approche réaliste, tournée vers l'avenir loin du tout pessimisme autodestructeur et de tout afro-optimisme contre-productif.

Cette façon de penser autrement l'Afrique sociale ne doit pas nous faire oublier qu'il faut agir rapidement pour combler les retards et déficits sociaux afin de réaliser des raccourcis qui permettraient à l'Afrique de réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire non atteints et les nouveaux fixés dans le cadre des Objectifs de Développement Durable tels que inscrits dans l'agenda 2030 de la communauté internationale.

Mais pour ce faire, l'Afrique et les Africains doivent être en mesure de maîtriser les changements en cours, de prévoir les risques majeurs nouveaux et d'anticiper les évolutions futures.

2- Quels rôles le Maroc peut jouer dans ce cadre?

Le Maroc a accompli et pourra entreprendre beaucoup de choses dans ce sens. Car, il a fait de l'intégration africaine une option géostratégique et de l'Afrique un espace privilégié pour l'auto-développement du continent.

Par des actions concrètes, le Maroc est en train de contribuer à bâtir une nouvelle génération de modèle d'intégration régionale appelée à être portée par une nouvelle génération de dirigeants et d'élites africaines convaincues que c'est par l'unité de tout le continent que l'Afrique relèvera les défis sociaux majeurs de demain.

Dans ce cadre, le Maroc entend faire du co-développement, de l'émergence partagée et de la solidarité africaine effective les trois piliers de la construction de la nouvelle Afrique.

Parmi les options stratégiques en matière de coopération qui semble guider l'action, investir dans le développement social en Afrique apparaît au premier plan, et ce à plusieurs nouveaux :

- Investir dans le développement social par l'Investissement dans le développement économique pour créer de la richesse et promouvoir l'emploi, notamment en faveur des jeunes et des femmes ;
- Partager les expériences réussies en matière d'action sociale en s'appuyant sur l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ;
- Former les compétences et transférer les savoirs, les savoir-faire et l'expertise en matière d'ingénierie de l'action sociale;

- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire à partir de l'offre de fertilisants adaptés au contexte agro-économique africain que pilote et porte le Groupe OCP à travers "Afica Fertilizer Complex" appelé à devenir dès 2017 le premier producteur mondial d'engrais;
- Et enfin, gérer de façon responsable et solidaire les mouvements migratoires, selon une approche fondée sur le respect des droits humains fondamentaux et de la dignité des migrants africains légaux qui ont choisi de vivre et de résider dans leur pays frère le Maroc.

Voilà honorable présence quelques idées que je voulais partager avec vous concernant cette problématique cruciale qui est celle des défis majeurs de l'Afrique; réalités du présent, enseignement pour l'avenir.

Sources

- 1- World Population Prospects: The 2015 Revision, United Nations, New York.
- 2- Idem.
- 3- Idem.
- 4- Idem.
- 5- Institut de Statistiques de l'UNESCO, base de données en ligne.
- 6- Objectifs du millénaire pour le développement 2015, Nations Unies, New York.
- 7- Rapport de l'Organisation Internationale du Travail de 2015, Global Employment Trends, Genève.
- 8- World Population Prospects, 2015 Revision. United Nations.
- 9- Richard Munang, Coordonnateur régional pour les changements climatiques du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, in Revue Afrique Renouveau, Edition spéciale Agriculture, 2014.

Le Co-développement Euro-Africain :
Du concept aux réalités.
Le rôle des Académies

François GUINOT

Je suis très sensible à l'honneur que me fait l'Académie du Royaume du Maroc par son invitation à prendre la parole devant un auditoire aussi distingué, à l'occasion de sa 43^{ème} session.

En vous saluant avec respect et amitié, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, en saluant avec déférence les membres de cette prestigieuse Académie et toutes les personnalités présentes, je souhaite discuter devant vous, Mesdames et Messieurs, le co-développement euro-africain dans son concept, et le rôle que peuvent, que doivent jouer, les Académies dans son accomplissement.

1- Les legs de l'histoire

Depuis le début de cette session, nous avons pu mesurer combien l'Histoire du passé commun entre l'Afrique et l'Europe marquait nos discussions de son empreinte.

Aux XVI^{ème} – XVIII^{ème} siècles, l'Europe traçait les chemins de la "modernité".

Par la découverte du "Nouveau Monde", elle venait de bouleverser les nations en donnant à notre planète sa vraie dimension. Elle allait bientôt provoquer un séisme inouï dans les esprits en montrant, au rebours de tous les dogmes aristotéliens enseignés depuis vingt siècles, que la Terre, et l'Homme lui-même, n'étaient pas le centre de l'Univers, et que celui-ci était un et infini.

Sur le socle d'Aristote, qu'elles partageaient avec le monde arabo-musulman, les sociétés chrétiennes avaient trouvé leur cohésion et leur sens, depuis qu'au XIII^{ème} siècle, dans la filiation du grand cordouan Moïse Maïmonide et après l'étude critique de l'œuvre d'Averroès, Albert le Grand et Thomas d'Aquin avaient réalisé la synthèse entre la raison et la foi, entre l'aristotélisme et le christianisme.

Brutalement, tout sombrait avec Aristote.

Vous connaissez la suite. Descartes et le Discours de la méthode. La conviction d'un Univers intelligible par l'homme. La naissance des sciences expérimentales. Puis l'apparition du Progrès des Lumières, processus irréversible, continu et indéfini qui entraînerait l'humanité vers plus de liberté, de bien-être, de progrès moral. Ce processus s'apparente à une sécularisation du concept chrétien de Salut, mais il le combat frontalement au nom d'une nécessaire unicité de la vérité et du refus de toute autorité autre que celle de la science. La raison remplace Dieu, la connaissance efface la croyance.

À la vérité révélée, les Lumières opposent la vérité dévoilée par la science. Rejetant l'eschatologie céleste, elles instaurent une eschatologie terrestre qui laisse l'humanité dans l'obligation de trouver en elle-même le sens de sa destinée et la plénitude de son espérance.

Ce Progrès, intégralement européen dans sa conception, est universel dans son ambition. Puisque tous les hommes sont doués de raison, ils entreront tous dans l'histoire moderne dès lors qu'ils bénéficieront des lumières de la connaissance. "La liberté par le savoir": la formule de Condorcet, son prophète enthousiaste, montre clairement que la connaissance est le moteur de ce Progrès, que sciences et techniques sont au service d'une Philosophie des Lumières qui les dépasse.

Les élites s'attribuent le rôle de lumières appelées à «libérer les peuples des ténèbres de la superstition». Dans cet esprit, elles créent au XVIII^{ème} siècle en Europe plus de soixante-dix nouvelles Académies publiques ou privées; elles participent activement à la "Grande encyclopédie" de d'Alembert et Diderot; elles entreprennent "d'éclairer" les despotes européens.

C'est avec cette philosophie de combat que l'Europe, au XIX^{ème} siècle, deviendra le phare mondial de la modernité.

Et la colonisation de l'Afrique sera engagée par des élites bardées de la certitude de leur mission libératrice.

Autour de missionnaires sincères du progrès universel, des intérêts moins nobles se sont inévitablement manifestés. Le Congrès de Berlin de 1885 en témoigne outrageusement. En l'absence de tout représentant

africain, quatorze pays européens s'y réunirent pour canaliser l'âpre compétition de leurs volontés de puissance et de leurs intérêts commerciaux, et entérinèrent leurs emprises respectives sur le continent africain.

Mais le temps a passé, recouvrant les ombres trop souvent tragiques et les lumières heureusement présentes dans les "longues nuits" de ce passé colonial. Soixante ans se seront bientôt écoulés depuis les indépendances. Le monde et ses équilibres ont profondément changé. L'Afrique subsaharienne a vu sa population passer de quelques 230 millions à plus d'un milliard.

Devant de telles évolutions, une victimisation ressassée pour rejeter sur d'autres les raisons de ses propres échecs n'aide pas à les corriger. Une repentance obsessionnelle et la haine de soi ne sont pas les meilleures des dispositions pour envisager un avenir ouvert aux autres.

De telles attitudes ne réparent rien, ne préparent rien.

Le Progrès des Lumières s'est effondré au milieu des décombres des guerres et des totalitarismes dans lesquels il s'était fourvoyé. La "modernité" qui aurait dû être un humanisme s'est dévaluée en un mélange d'hédonisme, de consumérisme et de nihilisme. Et ce que nous préparent la "postmodernité" ou la "trans-humanité" n'a rien de rassurant.

Le progrès scientifique et technologique survit - heureusement - à ce naufrage, mais, faute d'un sens qui le transcende, il semble ne plus servir que sa propre puissance.

Cet effondrement du Progrès universel et l'affaiblissement des religions du Salut qui l'avait inspiré laissent l'Europe orpheline de sens au moment où elle est agressée.

Elle l'est par une organisation, "Etat islamique" et ses pseudopodes, qui agresse aussi et très douloureusement l'Afrique. A notre surprise attristée, des milliers de jeunes gens de nos nations, européennes et africaines, française et marocaine, trouvent dans l'engagement à son service des raisons de tuer et de mourir.

Ne nous y trompons pas. Ces agressions ne s'analysent pas comme la lutte de l'obscurantisme et de la raison, de la Science et de l'ignorance. Certes ses adeptes tiennent la vérité d'essence divine de leur croyance comme la seule qui soit absolue, et rabaisent la vérité scientifique au niveau d'un moyen, d'un outil. La croyance domine la connaissance. Mais Daech entend bien cultiver la puissance du progrès scientifique et technologique et la mettre au service de son idéologie totalitaire de domination universelle. Sciences et techniques redeviennent les servantes d'un projet qui les dépasse. Ce projet apparaît comme porteur de sens, planche de salut pour des êtres désaxés par la vacuité de sens des sociétés "modernes".

Mais quelles raisons de vivre et de mourir serons-nous capables d'opposer ensemble à cette idéologie de domination violente de l'Autre, de refus d'une égale dignité pour tous les êtres humains?

L'actualité lourde de ces dernières semaines nous invite à répondre à cette question du sens. Il ne nous suffira pas, désabusés, de dire avec Albert Camus : «De nombreuses générations ont cru que leur mission était de refaire le monde. La nôtre devrait se donner pour mission d'éviter qu'il ne se défasse».

2. Le co-développement euro-africain.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le concept de co-développement euro-africain.

Il s'agit d'un concept positif. Sur deux continents proches géographiquement, des pays liés par une histoire commune épurée par le temps, et partageant des éléments culturels forts, s'engagent dans un partenariat mutuellement bénéfique, appuyé sur leurs complémentarités.

La dimension humaine de ce partenariat, la solidarité qu'il veut traduire concrètement, en sont des éléments essentiels.

C'est un concept en rupture avec le caractère défensif et unilatéral qui prévalait naguère encore, dans ce que l'on désignait malheureusement par le même mot de co-développement. L'espoir de contenir leurs flux migratoires vers l'Europe motivait pour une large part l'aide apportée aux pays africains.

Nous nous engageons dans une tout autre voie, dans une stratégie de développement mutuel.

"L'aide au développement" devient un complément de cette stratégie. "L'assistance", menacée de réduction par le surendettement de ceux qui la dispensent, et insupportable à ceux qui sont humiliés de devoir l'accepter, en est exclue.

Nous avons tous ici en tête l'Afrique des réalités et son extraordinaire diversité. Nous savons les potentiels énormes de certains pays et les problèmes immenses de tous.

Ni afro-optimistes béats, ni afro-pessimistes, nous constatons la croissance retrouvée par le continent africain. Dans certains pays, elle

est forte, mais insuffisante encore pour parvenir à "l'émergence". Dans d'autres, elle est rattrapée par une démographie non maîtrisée qui les en éloigne.

Trop souvent des problèmes de stabilité et de sécurité affaiblissent les Etats.

Dans la longue liste des problèmes à résoudre, j'en souligne deux seulement.

Trouver des emplois pour les millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Nous savons tous les risques socio-politiques et le drame humain d'un chômage des 15-24 ans estimé à plus de 47% en 2011 en Afrique subsaharienne par le Bureau International du Travail.

Dans la plupart des pays, l'activité repose massivement sur des secteurs informels, laissés à eux-mêmes, alors que le développement ne peut les ignorer et qu'ils jouent un rôle majeur dans l'apprentissage et l'emploi de jeunes en grand nombre.

Une Afrique de deux milliards d'êtres humains représentera bientôt 25% de la population active mondiale, et ses classes moyennes pourraient compter quelques centaines de millions d'africains. Au regard de ces prévisions, les lois de l'économie voudraient qu'une part importante de la production mondiale s'y déplace. Mais les dirigeants africains savent que ce potentiel de leur continent ne sera pas libéré sans que soient vigoureusement engagées des solutions aux multiples problèmes qui le brident.

Dans un monde ouvert aux échanges les plus globaux, l'Afrique ne manque pas d'atouts et le temps est venu pour elle d'inventer son propre modèle économique, en les jouant dans des partenariats équilibrés, conçus pour contribuer à son "émergence".

La Chine, le Brésil, l'Inde ont pris la mesure de la nouvelle donne et se sont engagés à leur manière dans des co-développements. La Chine avec la puissance de son Etat et tous ses moyens, insistant sur les humiliantes dominations étrangères qu'elle a subies dans le passé, présentées comme la garantie de toute absence d'hégémonie de sa part dans l'avenir. L'Inde très engagée par ses entreprises privées. Le Brésil de même, jouant de ses liens culturels avec les pays lusophones. La surenchère entre les Présidents de la Chine et des Etats-Unis dans des gestes symboliques en Afrique suffit à prouver l'intérêt géostratégique nouveau de cette partie du monde.

L'Europe a tardé à changer son regard sur l'Afrique et à réinventer sa relation avec elle, peut-être en raison des scories de l'histoire et de ses déceptions devant les résultats de sa politique d'assistance et d'aide.

Cependant les pays européens ont besoin, eux aussi, de renforcer leur croissance, pour maintenir leurs systèmes de protection sociale malgré leur vieillissement, pour réduire le chômage et assurer le service de leur dette. Dans une mondialisation ouverte, ils sont soumis à la rude concurrence des "émergents". Un grand marché africain dynamique serait pour eux le bienvenu. Comme les autres ensembles géopolitiques, les pays européens ont intérêt à l'émergence de l'Afrique.

Selon certains experts, si la France maintenait, d'ici à 2020, sa part actuelle de marché de 4,7% dans une Afrique subsaharienne en croissance, elle créerait ou maintiendrait chez elle quelques 360.000 emplois. Un milliard d'euros d'exportations supplémentaires représenterait 10.000 emplois. (Rapport au Ministre de l'Economie et des Finances- décembre 2013- "Un partenariat pour l'avenir".

La France, comme les autres pays européens, doit réinventer sa relation avec l'Afrique. Mais il s'agit avant tout de réorienter des moyens, de mobiliser autrement les acteurs dans une stratégie nouvelle. En effet, la France reste de loin le premier pays européen pour les aides allouées à l'Afrique, y compris les annulations de dettes et sans compter sa contribution à la sécurité du continent.

Le temps est venu de mobiliser tous les moyens et tous les acteurs concernés dans un co-développement euro-africain qui soit exemplaire.

Je suis, pour ma part, convaincu que le co-développement euro-africain se distinguera des autres parce que nous saurons lui donner la dimension humaine qui fera la différence grâce aux liens culturels exceptionnels qui nous unissent et que nous devons cultiver et enrichir.

Cela suppose de repenser les actions étatiques en profondeur.

Cela suppose d'impliquer plus fortement le secteur privé dans la définition même de cette nouvelle stratégie. De l'inciter à des partenariats dans lesquels il apportera méthodes, rigueur de gestion, technologies, financements, formations, etc. De l'impliquer dans des actions de R et D

créatrices de germes nouveaux d'excellence en Afrique, ou par le soutien à des "start-up" établies sur des innovations spécifiquement africaines.

Cela suppose que les systèmes d'enseignement et de formation européens et africains, plus ouverts sur le monde de l'entreprise, inventent ensemble de nouveaux partenariats, de nouvelles méthodes, utilisent de nouvelles technologies pour renforcer leur efficacité et l'employabilité de leurs élèves.

Cela suppose de reconnaître les secteurs informels comme un mode d'expression de la créativité entrepreneuriale, pour en faire un levier du développement et d'un apprentissage reconnu pour renforcer l'emploi des jeunes.

Cela suppose d'inventer un modèle euro-africain d'échanges circulaires de compétences, incluant celles des migrants et des "diaspora". Ce modèle, qui reste à inventer, -j'y insiste-, serait bénéfique pour tous et capable de réduire la fuite des cerveaux, qui est une prédation rigoureusement contraire, totalement opposée, à notre concept de co-développement.

Ces "suppositions" n'ont rien de théorique.

Je tiens pour modèles d'implication du secteur privé les programmes sectoriels engagés avec succès par le Royaume du Maroc dans l'aéronautique, l'automobile, le textile. Les entreprises marocaines ne se présentent plus comme des sous-traitants à bas coûts salariaux et faible technicité. Leurs partenariats gagnant-gagnant avec des entreprises européennes conduisent à leur intégration croissante sur la chaîne de valeur ajoutée, accompagnée de formations de niveau croissant.

Je tiens pour modèles les partenariats qui se multiplient entre grandes écoles françaises et universités marocaines pour renforcer l'employabilité de leurs étudiants par des enseignements innovants et des relations approfondies avec les entreprises. L'Université euro-méditerranéenne de Fès, labellisée par l'UPM, partenaire des INSA et de l'École Polytechnique, en est un très bel exemple.

Repenser l'intervention de l'Etat en préférant, à des subventions, des garanties données pour la création ou le développement d'entreprises permettrait à leurs dirigeants des levées de fonds plus élevées, à de meilleures conditions. Et l'on sait combien le manque de fonds propres est une limite à leur expansion.

Et je ne fais qu'effleurer la notion "d'innovation frugale", ou de "reverse innovation", dont suffisamment d'exemples sont connus pour affirmer qu'elle a sa place dans le co-développement tel que nous l'entendons.

3- Le rôle des Académies

Les Académies doivent jouer un rôle dans le co-développement.

Une Académie présente trois caractéristiques majeures: la compétence, l'indépendance, la pérennité. Son devoir est de sélectionner les meilleurs de la nation dans son domaine de spécialités et de maintenir l'excellence de ses savoirs. Sa mission est d'éclairer les choix de la société, en formulant des avis pour les décideurs politiques et en exposant au public l'état des savoirs pour qu'il forme son opinion sur des bases solides et

objectives. Son indépendance de tout intérêt particulier ou partisan est, avec sa compétence, la condition de sa crédibilité.

Une Académie participe au rayonnement scientifique et culturel de son pays. Formant des réseaux avec des Académies étrangères du même domaine, elle contribue aux avis qu'ils émettent pour des instances internationales et à l'information de très larges publics.

Mais les problèmes de développement sont multifactoriels et appellent des solutions multidisciplinaires.

Ainsi par exemple l'éducation, pilier reconnu du développement, exige des prérequis qui touchent à la santé des enfants, à leur nutrition, à l'eau et l'assainissement, à l'énergie, aux transports, à des questions de sexualité même, etc. Et au-delà de la technicité requise, des éléments culturels incontournables doivent être pris en compte.

C'est pour répondre à cette exigence de mobilisation des savoirs multiples indispensables au développement que onze grandes Académies nationales de France et d'Italie, du Maroc, du Sénégal et d'Égypte se sont associées en 2007 pour former le Groupe Inter-académique pour le Développement, le GID. Académies des sciences, des technologies, de médecine, d'agriculture, de sciences humaines forment ce noyau euro-africain d'Académies fondatrices, auquel sont désormais reliés des réseaux qui couvrent le bassin méditerranéen et l'ensemble de l'Afrique. Auxquels s'ajoutent des partenariats avec l'Unesco ou l'Assemblée parlementaire de la méditerranée par exemple.

Qu'il me soit permis de saluer cordialement le Secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II des sciences et techniques du Maroc, mon ami le Professeur Fassi-Fehri, et les académiciens présents dans cette salle. Académie fondatrice du GID, sa participation très active à nos orientations et à nos actions est pour le GID un enrichissement, qui montre tout l'intérêt d'avoir d'emblée conçu notre Groupe comme euro-africain. Avec l'Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal et la Bibliothèque alexandrine, avec les réseaux qui nous accompagnent, nous avons la chance de constituer un ensemble parfaitement "irrigué" de savoirs et de cultures, du Sud vers le Nord et du Nord vers le Sud, de l'Ouest vers l'Est et réciproquement. Il était souhaité hier que s'ouvrent des voies de communication entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Au GID ces voies existent, et l'Académie Hassan II remplit magnifiquement le rôle de centre d'échanges entre l'Europe, le Maghreb et cette Afrique.

Notre Groupe est un ensemble unique qui se distingue de tous les réseaux existants par l'éventail multidisciplinaire des savoirs et des expériences qu'il rassemble et par son engagement pour un co-développement euro-africain véritable. Le GID est un centre de réflexion et de propositions, un acteur de formation et d'information, un catalyseur d'actions de développement.

Des Forums annuels réunissent sur un thème donné de développement tous les acteurs concernés, scientifiques, technologues, économistes, entrepreneurs, politiques, pour faire émerger la demande, les besoins réels et mettre en regard les savoirs disponibles susceptibles de répondre à ces besoins; pour identifier les obstacles rencontrés dans leur utilisation et pour élaborer des recommandations pour les surmonter.

Selon le thème retenu, les Académies du Groupe n'ont pas toutes chaque année, le même degré d'engagement dans la préparation du Forum ou dans les actions qui en découlent. Mais, toutes ont un rôle à jouer. Quel que soit son domaine, une Académie s'enrichit en s'ouvrant à des problèmes transdisciplinaires, tout en renforçant son ancrage dans la société. Comme vous nous le disiez hier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, «les Académies fermées sur elles-mêmes appartiennent à un passé révolu».

Ainsi par exemple, notre plus récent Forum en mars dernier, portait sur «technologies et patrimoines: valorisation des patrimoines pour le développement». Il vient de donner lieu à la création d'un projet qui répond aux besoins de jeunes archéologues dont les travaux nécessitent l'utilisation d'accélérateurs de particules indisponibles dans leur pays: il organisera leur accès à ces instruments en France, en Italie, en Espagne et en Jordanie avec le synchrotron "Sesame". Il organisera aussi des formations à des technologies d'inventaire numérique de patrimoine, de conservation et de restauration.

Ainsi les 22-24 février prochains à Dakar, vous êtes cordialement invités à notre Forum Africain des Sciences et des Technologies pour le Développement, FastDev, qui traitera de «l'emploi des jeunes et de la nécessaire co-construction des enseignements-formations et des entreprises». Il en sortira, j'en suis convaincu, des idées nouvelles. Elles se traduiront en projets concrets qui feront l'objet d'un suivi par le GID et chacune de nos Académies. Avec la compétence et l'indépendance, la troisième caractéristique d'une Académie, la pérennité, s'applique à un

tel suivi dans la durée. Trop souvent en effet, nos amis africains disent «en Afrique, les projets passent et les problèmes restent!».

Le temps manque pour décrire ici les autres activités de notre Groupe. Vous les trouverez sur notre site (g-i-d.org). Je souhaite pourtant dire toute l'importance que nous attachons à la santé maternelle et infantile, au rôle inestimable des femmes dans le développement. D'intéressants projets de "recherche-action" sont conduits au sein de notre programme "Women Health Education Program- WHEP". Leurs résultats donnent lieu à des publications totalement libres d'accès sur notre site.

En un moment de troubles, où la jeune Afrique et la vieille Europe sont convoquées par l'Histoire pour bâtir ensemble leur avenir, ce co-développement est porteur de sens. Que cherchons-nous si ce n'est que dans chaque société, chaque personne humaine accède à de nouveaux degrés de liberté, que chaque société contribue à la marche de l'ensemble des êtres humains vers la plénitude de leur humanité?

Voilà, je le crois, ce que pourrait être la contribution de nos Académies du Sud et du Nord à un nouvel idéal de Progrès capable d'apporter à nos actions et à nos sociétés, le sens qui leur fait défaut et sur lequel nous pourrions tous nous retrouver.

De la question de la pertinence du modèle de développement durable pour l'Afrique

Fatima ARIB

Introduction

Le développement durable est un concept tridimensionnel qui interpelle l'économique, l'écologique et le social; dans une perspective juxtaposant à la fois le passé, le présent et le futur. Notion incontournable des politiques des organisations internationales, il apparaît ces dernières décennies à l'origine d'un nouveau modèle de développement. Ce modèle a émergé des revendications environnementales mais s'inscrit également dans le prolongement des débats sur le développement social et l'exigence d'une autre mondialisation basée sur des modèles de développement alternatifs.

Selon ce modèle, la pérennité du développement repose sur plusieurs conditions: une croissance économique se souciant de la durabilité de la production; un accroissement démographique modéré; la satisfaction

des principaux besoins sociaux de base; la garantie de l'équité intra et intergénérationnelle; la protection de l'environnement, une exploitation optimale des ressources naturelles... Un large consensus est acquis depuis les années 1990 par rapport aux principes et objectifs de ce modèle de développement, mais plusieurs conflits persistent jusqu'à aujourd'hui autour des moyens à utiliser pour y parvenir. Les difficultés de la mise en œuvre de ce modèle, surtout dans les pays en développement ou encore sous développés, relèvent davantage de l'organisation sociale, économique et politique de leurs sociétés.

En Afrique, plusieurs problèmes comme ceux de la pauvreté, la mauvaise gouvernance, les conflits et l'instabilité politique, la déforestation, la pollution, la montée des bidonvilles,... sont des éléments importants qui nécessitent une réflexion continue sur la pertinence du développement durable comme voie d'issue aux problèmes de développement de ce continent. La question est légitime dans un contexte imposant la nécessité de protéger l'environnement, mais qui doit garantir le respect des impératifs de survie pour des populations pour lesquelles, l'exploitation des ressources naturelles reste toujours la principale alternative, pour lutter contre la pauvreté.

La réflexion sur la pertinence du développement durable en Afrique, se justifie aussi par le fait que pour beaucoup d'africains, le développement durable apparaît encore comme étant davantage un modèle conçu pour les pays développés "riches", qu'une réelle préoccupation des pays pauvres. Les problèmes écologiques sont alors considérés avant tout comme des problèmes des pays du Nord. L'économie verte, présentée

comme un moyen opérationnel de parvenir au développement durable est perçue, quant à elle, comme un frein à leur quête de prospérité économique. Cela s'expliquerait par la prédominance d'une approche mondiale, réductrice et technique du développement durable, où les questions environnementales font l'objet de l'essentiel des préoccupations internationales, mais aussi d'une conception de développement, réduite à la construction d'objectifs, d'agendas, d'indicateurs et de solutions techniques.

Cet article commence par rappeler le contexte spécifique dans lequel se pose la question de la pertinence du développement durable en Afrique, en soulignant les grands enjeux et les limites des agendas internationaux. Ce travail s'arrête également sur les principales conditions préalables au développement durable en Afrique.

1- Contexte et enjeux du développement durable en Afrique

L'Afrique est caractérisée par d'immenses ressources en matières premières et en ressources humaines et par la diversité des cultures, des écosystèmes, des régimes politiques et des économies constitutives. Elle représente près de 17% de la population mondiale, et un marché important de 1,4 milliard de consommateurs en 2020/2025. Environ 65% de la population totale est en dessous de l'âge de 35 ans (CEA, 2012).

Depuis le début de ce siècle, le continent, pris dans son ensemble, est entré dans une phase de croissance perçue comme prometteuse

pour son développement. Pourtant, les performances macroéconomiques réalisées, restent tributaires de quelques produits de base et leur niveau moyen relativement élevé, masque de fortes disparités de performance entre les pays africains, dont les économies reposent toujours sur des exportations mono-produits. La majorité des pays ont échoué à diversifier leurs exportations au-delà des richesses du sous-sol, dont elles restent fortement dépendantes. Plusieurs pays africains restent ainsi exposés à la volatilité des marchés, en particulier des cours des produits de base, et les flux instables des capitaux.

Au niveau international, l'Afrique ne représente que 1% du produit intérieur brut (PIB) mondial, 2% du commerce mondial et seulement 2 à 3% des investissements directs alors que l'Asie en recueille plus de 20%. C'est aussi la région où les investissements coûtent le plus cher. Elle souffre de grands retards dans la quasi-totalité des secteurs économiques et technologiques. Le commerce intra-africain n'a pas été véritablement encourageant malgré les différentes initiatives prises par certains pays et par certaines organisations internationales. Le pourcentage des exportations intra-régionales africaines dans les exportations vers le reste du monde ne dépasse pas les 9%, ce pourcentage est estimé par contre à plus de 45% en Asie.

L'Afrique ne représente que 1% dans la production scientifique. Les dépenses en recherche et développement demeurent faibles, tandis que les brevets en matière de technologies écologiques restent négligeables. La dépendance de l'Afrique à l'égard du financement international de

la recherche fait que certaines de ses priorités économiques et sociales ne sont pas prises en compte dans les projets de recherche (IMIST, 2012).

L'Afrique est également un continent où plusieurs pays se caractérisent par les stratégies de survie des populations, qui imposent de se préoccuper d'abord de l'élémentaire que constitue la satisfaction des besoins de base: eau potable, sécurité alimentaire, éducation, santé, emploi, logement,... Ces besoins en matière de développement ont encore augmenté ces dernières années du fait des récentes crises mondiales, qui ont mis en lumière la vulnérabilité de plusieurs pays africains, aux chocs financiers et commerciaux. Ces pays sont fortement mais différemment impactés par la crise internationale, en fonction du niveau de leur intégration dans l'économie mondiale, de leurs structures socio-économiques et des politiques mises en œuvre pour leur développement.

L'éradication de la pauvreté demeure globalement le principal défi pour le continent. Plus de 60% de la population en Afrique gagne moins de 2\$ par jour. Les taux de croissance réalisés ont été insuffisants pour permettre à plusieurs pays africains d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD. Seuls quelques pays comme l'Angola, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Soudan, le Tchad, ... sont parvenus aux taux de croissance de 7 à 8% qui sont nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté (CEA, 2007). Il reste toujours 500 millions d'Africains vivant sous le seuil de pauvreté. La croissance est souvent dirigée par les ressources naturelles et par une élasticité faible en emploi.

Figure 1 : Croissance du PIB en Afrique

Sous-région	2011	2012(e)	2012(e)	2012(e)
Afrique	3,5	6,6	4,8	5,3
Afrique centrale	5,2	5,7	5,7	5,4
Afrique de l'Est	6,3	4,5	5,2	5,6
Afrique du Nord	-0.1	9,5	3,9	4,3
Afrique Australe	4,0	3,7	4,1	4,6
Afrique de l'Ouest	6,8	6,6	6,7	7,4
Pays exportateurs de pétrole	2,8	8,7	5,2	5,6
Pays importateurs de pétrole	4,3	3,9	4,3	4,8
Afrique, à l'exclusion de la Libye	4,3	4,2	4,5	5,2

Note: 4(e) estimations; (p) projections.

Source : Banque Africaine de Développement, 2015.

La population africaine devrait atteindre en 2030, 1,6 milliard, avec une hausse constante de l'âge de la population active et une forte urbanisation et des pressions de plus en plus accrues sur les ressources naturelles. Les politiques macro-économiques caractérisant les programmes d'ajustement structurel limitent toujours la marge de manœuvre de plusieurs pays africains dans la définition de politiques nationales de développement durable et de protection de l'environnement.

L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables, 93% de son capital naturel et des ressources en énergies renouvelables reste non exploité (IRENA, 2012). C'est un continent à faible émission de carbone, la moyenne par habitant et l'ensemble agrégé sont faibles. Cependant, les terres se dégradent et la pollution environnementale progresse. L'augmentation de la demande sur les ressources naturelles conduit à sa surexploitation, avec de plus en plus de risques de catastrophes dues au changement climatique.

L'empreinte écologique de l'Afrique a augmenté de 240% en moins de 50ans, résultat d'un accroissement de la population et d'une augmentation de la consommation par personne (BAD 2015).

En termes d'enjeux de développement durable en Afrique, des thèmes transversaux comme la gouvernance et les institutions, la paix et la sécurité, le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, représentent des enjeux communs pour la majorité des pays africains.

Tableau 1 : Enjeux prioritaires pour le développement durable par sous région

Afrique du Nord	Changements climatiques et problèmes environnementaux; dépendance à l'égard des produits primaires et diversification économique peu poussée; croissance insuffisante pour créer des emplois; insécurité alimentaire; accès inégal et insuffisant aux services de base; insécurité énergétique et nécessité d'investir dans les énergies renouvelables.
Afrique de l'Ouest	Lutte contre la pauvreté; égalité des sexes; amélioration de la qualité de l'enseignement; élargissement de l'accès à des soins de santé de bonne qualité et abordables; infrastructures d'approvisionnement en eau, énergétiques et de transport, et croissance inclusive; sécurité agricole et alimentaire; bonne gestion des ressources environnementales et naturelles; protection sociale pour les personnes pauvres et vulnérables; gestion urbaine et assainissement; renforcement des partenariats pour le développement.
Afrique Centrale	Diversification économique pour se dégager de la trop forte dépendance à l'égard des ressources naturelles; développement des infrastructures; lutte contre la pauvreté, faim et malnutrition; amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; élargissement de l'accès à une éducation de meilleure qualité; promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; lutte contre le chômage et le sous-emploi; amélioration de la gestion des ressources environnementales, des ressources en eau et la gestion urbaine.
Afrique de l'Est	Croissance économique forte et soutenue qui se traduit en emplois et en développement humain; amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle; augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée agricoles; développement des énergies renouvelables; élargissement de l'accès à des soins de santé abordables; des mesures pour s'attaquer aux défis environnementaux et climatiques; développement des infrastructures.
Afrique Australe	Lutte contre la pauvreté et les inégalités; amélioration de la santé et de la nutrition; amélioration de l'éducation; promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; gestion durable de l'environnement et changements climatiques.

Source : CEA (2014)

2- Agendas de développement : Des OMD aux ODD

L'opérationnalisation du développement durable a imposé l'élaboration d'agendas et la définition de certains objectifs universels prioritaires. Ainsi, l'année 2000 a été marquée par l'adoption d'un cadre commun aux enjeux de développement, réparti en 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD, à atteindre en 2015.

Tableau 2 : Les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim,
2. Assurer l'éducation primaire pour tous,
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
4. Réduire la mortalité des enfants,
5. Améliorer la santé maternelle,
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies,
7. Assurer un environnement durable,
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le bilan des OMD a montré qu'effectivement des progrès ont été globalement réalisés entre 2000 et 2015, mais l'écart entre les régions du monde est très inquiétant. Ces progrès sont en réalité, très inégaux: les pays les moins avancés en Afrique et en Asie du Sud et en général, restent des régions peu touchées par des évolutions significatives. Des inégalités entre certains pays et à l'intérieur même des pays se sont même creusées ces dernières années.

L'échec de la réalisation de certaines OMD dans la majorité des pays africains est souvent attribué à plusieurs facteurs. Il s'est avéré que

pour la majorité de ces pays, les objectifs ont été trop ambitieux et les attentes étaient irréalistes par rapport à leurs contextes et priorités; les points de départ et les contextes des pays sont différents et les progrès marginaux effectués par les pays ne sont pas pris en considération lors de l'élaboration de ces objectifs. Les solutions devraient être adaptées à des contextes des pays qui sont à des stades différents de développement.

En plus, la tâche consistant à financer et à mettre en forme les OMD a été principalement incombée aux pays développés. La réalisation de ces objectifs était ainsi, fortement dépendante des donateurs étrangers. Comme la dernière crise économique globale s'est conjuguée avec le retrait de ces donateurs, plusieurs pays africains, dépendants des aides extérieures, étaient dans l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés ainsi que la réalisation de leurs projets de développement.

La forte dépendance à l'aide financière étrangère au détriment de la croissance et de l'autonomie, le manque d'appropriation et d'engagement des populations locales, les capacités institutionnelles souvent limitées en termes de gouvernance, le manque de conviction pour le développement durable comme modèle alternatif, les problèmes d'évaluation et de mise en œuvre des actions proposées, l'absence de prise en compte des spécificités locales et nationales, des capacités et des niveaux de développement... sont aussi des facteurs explicatifs du non aboutissement des OMD dans plusieurs pays africains.

En 2015, une année de référence, la communauté internationale a entamé un processus pour l'établissement d'un nouveau cadre de

développement post-2015 en vue des défis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qu'il reste à relever et de la prise de conscience croissante à traiter également d'autres questions importantes au-delà des OMD. Cet agenda post 2015 comporte 17 objectifs de développement durable ODD et 169 cibles.

Tableau 3 : Les Objectifs du développement Durable

1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout;
2. Mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate à tous et promouvoir l'agriculture durable;
3. Atteindre une vie saine pour tous à tous les âges;
4. Fournir un enseignement de qualité équitable et inclusif et des opportunités de formation tout au long de la vie;
5. Parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et les filles partout;
6. Assurer l'eau et l'assainissement pour tous pour un monde durable;
7. Assurer l'accès à des services énergétiques pour tous, modernes, abordables, durables et fiables;
8. Promouvoir une croissance économique inclusive et soutenable et le travail décent pour tous;
9. Promouvoir une industrialisation soutenable;
10. Réduire les inégalités entre et à l'intérieur des pays;
11. Construire des villes et établissements humains inclusifs, sûrs et soutenables;
12. Promouvoir des modes de consommation et de production soutenables;
13. Promouvoir des actions à tous les niveaux pour lutter contre le changement climatique;
14. Parvenir à une conservation et un usage soutenable des ressources marines, des océans et des mers;
15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à toute perte de biodiversité;
16. Parvenir à des sociétés, des systèmes juridiques, des institutions efficaces, en paix et inclusives;
17. Renforcer et améliorer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement soutenable.

Les ODD s'avèrent encore plus ambitieux que les OMD. Ils intègrent les trois piliers du développement durable: social, économique et environnemental. Mais globalement et tout comme les OMD, ces objectifs se focalisent sur les questions prioritaires de la pauvreté, de santé, d'éducation, d'inégalités entre pays, mais aussi de l'environnement.

L'ONU a en effet défini six éléments essentiels pour la réalisation des ODD: «1- La Dignité: Éliminer la pauvreté et combattre les inégalités, 2- La Prospérité: Poursuivre une économie forte, inclusive et transformative, 3- La Justice: Promouvoir des sociétés où règnent la paix et la sécurité, ainsi que des institutions fortes, 4- Le Partenariat: Catalyser une solidarité globale pour un développement durable, 5- La Planète: Protéger nos écosystèmes pour toutes les sociétés et nos enfants, 6- Les Hommes: Assurer des vies saines, la connaissance, et l'inclusion des femmes et des enfants.», (UNESCO, 2015).

La réussite de ces nouveaux ODD doit prendre en considération les facteurs déjà présentés, expliquant en partie les raisons d'échec des OMD. Elle dépendra de la cohérence des politiques mises en œuvre au niveau mondial, mais aussi national, à savoir les politiques de coopération commerciale, les mesures fiscales, les stratégies environnementales, énergétiques ou encore agricoles. Ces nouveaux ODD donnent aussi l'occasion de relancer la gouvernance du développement durable à tous les niveaux.

3- Préalables du développement durable de l'Afrique

Aujourd'hui, la question de la pertinence du modèle de développement durable pour les pays sous-développés ou en voie de développement,

comme ceux de l'Afrique, se repose. Plusieurs voies se soulèvent pour que les projets et les pratiques du développement se développent en cohérence avec les complexités des problèmes de développement dans ces pays et non pas être forcément basés sur des agendas préétablis avec un cadre universel.

- Le développement durable : Une dynamique interne

Le problème de développement durable en Afrique est d'abord dû à un manque d'appropriation de visions internes spécifiques. Ce développement doit être avant tout perçu et conçu comme une dynamique interne à chaque pays, qui détermine et planifie les moyens adéquats pour résoudre ses propres problèmes.

L'appropriation et la participation des décideurs locaux dans la conception et l'élaboration, conditionneront en effet la promotion de la durabilité des projets de développement. Les populations locales protégeront et maintiendront ainsi les projets de développements qui émanent d'elles-même et qui s'intéressent à leurs propres besoins et attentes. Les décideurs africains n'ont ainsi de choix que de s'approprier un discours plus adapté pour le développement de leurs pays et œuvrer dans ce sens.

Les pays africains doivent aussi apprendre à compter sur eux-mêmes, sur leurs propres ressources humaines, naturelles et financières, sur leurs propres capacités, pour ne pas toujours dépendre uniquement des apports extérieurs pour la réalisation de leurs stratégies de développement. En plus de l'assistance inévitable de la communauté internationale, il faudrait fournir des efforts considérables à l'intérieur des pays, pour générer des ressources durables.

Les programmes urgents de développement en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures, d'emplois... doivent être élaborés avec des plans de financement raisonnables, cohérents et soutenables sur le long terme. Une bonne gouvernance politique et économique contribuera à l'amélioration de la sécurité, à l'optimisation du système fiscal permettant aux pays de dégager plus de ressources internes, au renforcement d'une pensée indépendante et critique, pour des actions en harmonie avec les spécificités locales, tout en étant en accord avec les standards globaux internationaux... Tout un ensemble d'aspects prioritaires pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'accent doit être alors mis sur la capacité des pays africains à comprendre les défis uniques, à les aborder avec des ressources internes et des outils produits localement et facilement accessibles, à identifier, faire croître et renforcer leurs propres systèmes et processus.

- Le développement durable: Un problème de bonne gouvernance

Le modèle de développement durable est défini dans un cadre où la bonne gouvernance et l'existence d'institutions solides jouent un rôle déterminant. La gouvernance englobe ici l'ensemble de processus, de politiques, de lois, de comportements et d'institutions, qui influent sur la manière dont le pouvoir est exercé pour la gestion des ressources économiques, financières et sociales d'un pays, dans les secteurs public, privé et non étatique.

La bonne gouvernance politique et économique, supposant la participation efficace et effective des acteurs publics, privés et non

étatiques: société civile, associations professionnelles, médias, groupes d'intérêt féminins,..., constitue la condition fondamentale permettant aux populations de se réengager sur la voie d'un développement durable. Lorsque les principes de la bonne gouvernance et des droits humains garantissant la justice, l'équité et la liberté, seront respectés, les populations locales seront mieux à même de parvenir à un développement durable.

L'instauration d'une bonne gouvernance et d'institutions solides et responsables, est ainsi essentielle au développement durable, parce qu'elle constitue le fondement sur lequel reposent la croissance économique et le développement humain durable. De nombreux pays africains, dotés de systèmes de gouvernance déficients connaissent plusieurs conflits et ne disposent pas de lois pouvant garantir suffisamment la protection de l'environnement. Si certains pays africains ont fait des avancées significatives en termes de démocratie, de gouvernance, sont nombreux ceux qui restent malheureusement encore gouvernés par des hommes forts, plutôt que par des institutions fortes.

Les ressources de certains pays africains sont aujourd'hui mobilisées dans la construction de projets coûteux et de prestige, sans impacts socio-économiques significatifs, à cause souvent de mauvais choix stratégiques de développement, alourdissant le poids de surendettement. Les pays africains ont besoin aujourd'hui d'une nouvelle génération de dirigeants politiques et de managers territoriaux, capables de comprendre comment s'atteler à la tâche qui attend leur pays, capables de mettre en place des politiques économiques efficaces qui s'appuient sur des institutions plus solides et une gouvernance meilleure, capables de créer un environnement propice aux activités économiques durables.

Un environnement favorable en termes de gouvernance et d'institutions fonctionnelles, fournirait certainement les conditions nécessaires sur les plans constitutionnel, comptable, réglementaire et juridique, permettant aux activités productives de prospérer et de renforcer le développement durable. Cet environnement encouragerait l'esprit d'entreprise pour développer l'entrepreneuriat et l'innovation, encourager les entreprises informelles à intégrer le formel, et promouvoir des modes de consommation et de production responsables, qui détermineront le rythme du développement durable. L'état de l'environnement de tout pays est aussi le reflet du type de gouvernance qui est en place.

- La problématique de financement

La mise en œuvre des programmes de développement, et aujourd'hui des ODD, présente plusieurs défis financiers. L'agenda post 2015 ne doit pas reproduire la dépendance financière qui a été un des facteurs d'échec des précédents plans de développement, y compris les OMD. Leur financement, basé sur des promesses de dons et les engagements conditionnels des pays développés, a été souvent victime des compressions des dépenses publiques des pays donateurs, à cause de la crise mondiale. Etant donné que la part importante du financement, provenant de donateurs n'est souvent pas versée régulièrement, les gouvernements sont constamment obligés de revoir leurs objectifs de développement.

Les expériences de la majorité des pays africains montrent que les sources du financement ne sont pas basées sur l'importance du PIB dans les économies nationales, mais dépendent de l'aide étrangère

comme principale source de financement. La réflexion sur l'aide au développement est aujourd'hui de plus en plus justifiée par les contraintes environnementales, puisque la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le réchauffement climatique doivent désormais être traitées conjointement et demandent des fonds de plus en plus importants.

Depuis le Sommet du Millénaire de 2000, les engagements internationaux convergent tous vers une aide au développement évalué à 0,7% du PIB des pays riches. Pourtant, les données de l'OCDE indiquent que seuls quelques pays (la Suède (1,02%) et la Norvège (0,89%) en particulier) font le nécessaire, tandis que les autres en sont éloignés. L'aide internationale est en augmentation depuis 1990, mais l'aide au développement est en baisse de 5% et la stagnation de l'aide fondamentale destinée aux programmes de développement en Afrique est plus que préoccupante. L'aide publique bilatérale accordée à l'Afrique a en effet diminué de 10% en termes réels en 2012, et d'environ 5% en 2013, malgré une augmentation de l'aide publique au développement, à tous les pays en développement (OCDE, 2015).

La dernière crise financière mondiale a été en réalité pour plusieurs pays africains, une crise d'aide au développement. Il semble alors nécessaire de mettre en place des mesures visant à développer les capacités de mobilisation de ressources internes. Les crises doivent ainsi inciter les décideurs politiques dans les pays concernés, à supprimer les obstacles auxquels se heurtent les entreprises, afin d'inciter l'accroissement des échanges commerciaux et de l'intégration régionale. Il faut voir ces crises comme une opportunité permettant d'amorcer un nouveau départ sur des bases de financement plus solides.

Le problème de développement est donc en partie un problème de dépendance économique et financière, qui étouffe la créativité et l'innovation: deux éléments qui ont largement déterminé la construction des pays aujourd'hui développés. L'adaptation des politiques fiscales, l'arrêt des flux illicites de capitaux, le recours aux avoirs partis à l'étranger et aux marchés financiers internationaux, l'intensification des échanges intra-africains, le développement de la coopération Sud-Sud et des partenariats public-privé... sont autant de combinaisons possibles de sources de financement, capables d'assurer le développement des pays africains, à condition d'instaurer un cadre de gouvernance solide, pour en faire une utilisation efficace, conformément aux exigences et aux attentes des populations.

L'ouverture récente de certains pays africains sur de nouveaux pays comme la Chine, le Brésil,... qui font aujourd'hui sentir leur présence sur le continent, et les nouveaux liens en termes d'échanges et d'investissements, constituent une nouvelle dynamique importante, qu'il faut continuer à développer, et qui devrait aussi englober de nombreux pays à revenu intermédiaire. Si ces liens se développent et se diversifient, ils pourront contribuer à créer une convergence du développement qui peut rehausser le niveau de vie des pays engagés et dégager de nouvelles sources de financement.

- Instruction, technologies et renforcement des capacités.

L'atteinte des objectifs de développement durable en Afrique nécessite également la promotion d'une instruction de qualité, l'amélioration de l'accès aux technologies appropriées, et le renforcement des capacités.

Dans plusieurs pays africains, une instruction de qualité est d'abord une affaire de contenu. Elle doit être basée sur le savoir autochtone qui se construit sur les réalités locales. Une instruction qui englobe la créativité, l'innovation, les valeurs et les engagements en faveur d'une vision nationale appropriée. Les progrès réalisés dans l'instruction doivent être consolidés, de sorte que les personnes instruites et qualifiées, soient en mesure d'innover dans le cadre du développement durable. Les processus technologiques doivent être simplifiés et dilués dans toutes les communautés locales, surtout dans le monde rural (Abbadi, 2012). La production et l'enracinement des technologies au niveau local, encourageront la créativité et l'innovation.

Le renforcement de capacités durables doit fortement encourager les pays africains à chercher au cœur de leur propre système de savoir, pour développer des idées appropriées pour les principaux secteurs socio-économiques et trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Le renforcement des systèmes de savoir propres à l'Afrique, par une qualité de l'instruction clairement définie, aura en effet des retombées, qui se répercuteront dans tous les domaines, dont l'un est la croissance et la mise en valeur des innovations locales.

- Rôle de l'innovation et de la recherche et développement

De nombreux pays africains aspirent au statut de pays émergent. La croissance économique, la diversification économique, l'amélioration du niveau de vie, l'influence économique et politique sur la scène internationale... sont des objectifs dont la réalisation passe nécessairement par l'innovation et la recherche - développement. Les

obstacles au développement durable de l'Afrique ne seront levés que par les progrès de la recherche et de ses applications technologiques. La mobilisation et le renforcement de la recherche sont en effet considérés comme des outils indispensables pour atteindre les ODD.

L'innovation, à savoir l'application de savoirs nouveaux et existants pour améliorer les processus, peut soutenir une croissance économique forte. L'innovation est aussi importante pour les services sociaux, qui ne requièrent que peu de technologie. La R&D est nécessaire pour améliorer la compréhension des interactions entre les capitaux humain, environnemental et économique. L'investissement dans la R&D, jouera un rôle fondamental dans la perspective d'un développement durable. C'est un déterminant essentiel de la croissance économique et peut contribuer à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la protection de l'environnement. Des stratégies novatrices seront nécessaires afin de maximiser de manière durable les avantages sociaux, économiques et écologiques provenant des ressources exceptionnelles de l'Afrique (UNECA, 2015)

Plusieurs indicateurs montrent que l'Afrique a les moyens nécessaires pour générer des innovations propres, au lieu de se contenter d'adopter celles importées de l'extérieur. Les problèmes auxquels sont confrontées les populations de plusieurs pays africains, sont de dimension et de nature différentes de ceux auxquels les populations des pays développés doivent faire face. De nombreuses démarches scientifiques et techniques des pays développés ne cadrent que rarement avec les problèmes prioritaires de l'Afrique, comme la pauvreté, les déficits alimentaire et énergétique, l'insuffisance d'eau potable, les maladies tropicales,...

Il revient donc aux gouvernements, aux entreprises et aux initiatives de développement dans les pays africains d'influencer les programmes internationaux de la recherche, en investissant leurs propres ressources dans des domaines de recherche pertinents. Ils ont également le devoir de tenir compte des savoirs nouveaux, de les transformer en solutions localement applicables, susceptibles d'être mises en œuvre sur le terrain, pour le développement durable de leurs pays.

Si les programmes scientifiques et les connaissances qu'ils génèrent, participent directement au développement économique et social des sociétés, l'existence de communautés scientifiques compétentes et stables est un gage de développement durable pour l'Afrique. Elles contribuent à la formation des acteurs du développement, au transfert des savoirs scientifiques et à la mise à la disposition des décideurs des informations scientifiques et technologiques dont ils ont besoin pour fonder leurs décisions. Grâce à ces communautés scientifiques, l'Afrique sera en mesure de mieux faire entendre sa voix dans les grands débats internationaux sur l'avenir de la planète et des sociétés.

La satisfaction des besoins économiques et sociaux n'est pas simplement subordonnée à des approches techniques, mais aussi à une approche socio-économique et culturelle des problèmes. L'interdisciplinarité est aujourd'hui indispensable pour traiter des problèmes concrets et relativement complexes. La promotion d'une recherche interdisciplinaire intégrant différentes approches, des sciences de la nature ou de la terre et des sciences humaines et sociales, est indispensable.

- La question de l'urgence environnementale

Le développement durable de l'Afrique dépend largement des biens et services dérivés de son environnement et de ses ressources naturelles, des éléments essentiels dans les efforts que les pays africains déploient pour éliminer la pauvreté, fortement liés aux dimensions sociales comme la santé, la sécurité alimentaire, et l'égalité entre les sexes. Les stratégies de subsistance et la sécurité alimentaire des populations pauvres dépendent directement et largement des écosystèmes et des multiples biens et services écologiques qu'ils fournissent.

Dans plusieurs pays africains, les forêts, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales, ... forment la base de la production primaire et constituent le fondement de la plupart des secteurs qui assurent le développement socio-économique de l'Afrique. L'agriculture, l'exploitation minière, le tourisme, l'industrie et de nombreuses formes de commerce local, national, régional et international prospèrent en effet, grâce aux biens et services que les ressources naturelles fournissent.

La gestion de ce capital naturel est aujourd'hui essentielle et urgente, à mesure que les pays africains désirent s'engager sur la voie du développement durable et de la transformation structurelle de leurs économies. Même si le bilan carbone de l'Afrique ne représente en effet que 20% de son empreinte écologique, contre plus de la moitié au niveau mondial, plusieurs données expliquent l'urgence environnementale. Par exemple, en quarante ans, la bio capacité a fondu de 40% et la pression exercée sur les écosystèmes va doubler d'ici à 2040. L'agriculture et la destruction des forêts sont les principales causes de cette dégradation

dans un continent encore en majorité rural et sous-équipé en matière énergétique. Entre 75 et 250 millions d'Africains supplémentaires pourraient être confrontés à des pénuries d'eau à l'horizon 2020, (GIEC, 2007). Aujourd'hui, préserver l'eau, le sol, les forêts, est aussi important pour l'Afrique que construire des infrastructures comme les routes ou les hôpitaux.

La variabilité et les changements climatiques, avec leurs implications à long terme pour les systèmes sociaux, économiques et écologiques, constituent un défi incontournable et urgent en Afrique. Les effets négatifs du changement climatique dans plusieurs pays africains, exacerbent en effet les difficultés que posent la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, la gestion des catastrophes naturelles et le développement durable. Des efforts d'adaptation et d'atténuation sont urgents dans tous les secteurs.

Plusieurs pays africains souffrent toujours d'insécurité énergétique. L'investissement dans les infrastructures d'approvisionnement énergétique, les sources d'énergie propre en particulier, et la promotion de l'intégration régionale pour créer des économies d'échelle et réduire les coûts de production et de distribution, sont des exemples des moyens d'y remédier.

Conclusion

L'engagement effectif de l'Afrique sur la voie du développement durable est conditionné par plusieurs impératifs. Les politiques et les actions doivent être d'abord développées en cohérence avec les complexités des problèmes de développement spécifiques à chaque pays. Elles ne doivent pas être uniquement basées sur des agendas avec

un cadre universel. Le développement durable doit être alors compris comme un processus endogène qui requiert en premier les populations locales elles-mêmes. Leurs idées doivent être renforcées pour servir de références aux actions politiques, à la transformation sociale et à une forme de croissance durable et équitable.

Le développement durable et la lutte contre la pauvreté, comme problème majeur en Afrique, exigent des réformes institutionnelles et de gouvernance pour renforcer la responsabilité de l'État. Ils supposent en effet l'instauration de mécanismes adéquats pour une bonne gouvernance, avec des institutions solides et efficaces.

La mobilisation de ressources financières internes suffisantes pour la pérennisation des projets d'investissements, l'utilisation efficace des différentes ressources, l'accès aux nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la mise en place de partenariats internationaux équilibrés, permettant un meilleur accès aux marchés des pays avancés, sont autant de préalables au développement durable des pays africains.

Les pays africains doivent finalement prendre des mesures pour offrir davantage de possibilités politiques et économiques pour les femmes et les jeunes, en créant les conditions propices à leur participation au processus de décision et au développement durable. Les perspectives qu'offrent les bienfaits de l'accroissement démographique peuvent être explorées au service d'une croissance économique durable, à condition que soient réalisés les politiques adéquates pour la préservation de l'environnement et les investissements sociaux et économiques nécessaires pour le développement durable du continent.

Références bibliographiques

- ABBADI N. (2012), "Transfert des technologies. Quel model pour l'Afrique?", Triennale de l'éducation et formation en Afrique, Ouagadougou, Burkina Faso, 12-17 février 2012.
- BAD (2015), "Avenir Écologique de l'Afrique 2015", http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/wwf_african_futures_report_french-LR.pdf.
- BAD, OCDE, PNUD (2014), "Développement humain en Afrique", Perspectives économiques en Afrique www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook
- BAD, OCDE, PNUD (2015), "Gouvernance politique et économique en Afrique", Perspectives économiques en Afrique http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/05_AEO2015_FR.pdf.
- CEA (2007), "Rapport économique sur l'Afrique 2007 Accélérer le développement de l'Afrique par la diversification".
- CEA (2015), "Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable".
- CEA, PNUD, PNUE, FAO "Réaliser le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte et inclusive Agriculture, Écosystèmes, Énergie, Industrie et Commerce, Rapport sur le développement durable en Afrique, Cinquième édition, 2015".
- CUA (2015), "AGENDA 2063: L'Afrique que nous voulons", DOCUMENT-CADRE, septembre 2015. <http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/Final%20Draft%20Agenda%202063%20Framework%20-French.pdf>.
- GIEC (2007), "Bilan 2007 des changements climatiques". Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A., GIEC, Genève, Suisse. https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf."
- IMIST (2012) "La production scientifique en Afrique", Maroc Bibliométrie - N°6 - année 2012. <http://bibliometrie.imist.ma>
- IRENA (2012), "Prospects for the African Power Sector Scenarios and Strategies for Africa Project", http://www.irena.org/DocumentDownloads/Publications/Prospects_for_the_African_PowerSector.pdf.
- OECD. (2015), "Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique", dans AfDB, OECD et UNDP, Perspectives économiques en Afrique 2015: Développement territorial et inclusion spatiale, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-6-fr>.
- ONU (2014), "Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation de rendre compte pour la transformation de l'Afrique", CADRE STRATEGIQUE ET PLAN D'ACTION POUR LA GOUVERNANCE (GAP II) 2014-2018.
- UNESCO (2015), "Futurs africains: vers une émergence durable?", <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002430/243004F.pdf>.

Les Territoires : leviers politique, stratégique et opérationnel pour une transformation durable de l'Afrique

Abdoulaye SENE

L'Afrique est assurément un continent plein de paradoxes, si l'on considère le fossé entre son potentiel et le niveau de développement économique et social des populations, mais aussi, si l'on analyse ses richesses et ressorts culturels au regard des crises endémiques qui s'y jouent.

L'Afrique se trouve à un tournant décisif, à la fois de son histoire et de celle de l'humanité. Elle connaît des mutations profondes aux plans politique, économique, social, culturel, technologique et environnemental. Alors qu'elle fait le douloureux apprentissage de la démocratie sans grand effort de domestication, l'Afrique arpente les

sentiers d'un développement économique à rebours d'un bien-être social partagé, et de défis environnementaux considérables. Elle s'essaie à une appropriation sans grand discernement des technologies et de la mondialisation qui accroît sa vulnérabilité, sa dépendance et sa marginalisation, paralysantes dans la marche du monde.

Cet état de fait l'expose à des périls et à des menaces toujours plus dangereuses pour la stabilité, la cohésion, la sécurité et la prospérité. Pourtant, dans bien des pensées et des stratégies - contemporaines ou prospectives, le continent est présenté comme "l'avenir du monde"- paradoxalement là aussi, sauf pour les Africains eux-mêmes, et particulièrement, pour sa vigoureuse jeunesse, embarquée dans des aventures migratoires suicidaires. Cette métaphore d'une "Afrique, avenir du monde" confirme néanmoins, que le continent dispose d'innombrables atouts pour répondre aux aspirations des peuples et pour compter davantage dans le monde.

Pour ce faire, l'Afrique est au défi de construire et de mettre en œuvre une pensée autonome et originale sur son propre développement, et sur sa place, dans le monde. A cet effet, de nouvelles approches et stratégies doivent être développées, et l'Afrique doit miser sur "ses Territoires" - en tant que leviers politique, stratégique et opérationnel - pour une transformation structurelle durable au plan économique, social, culturel, institutionnel et environnemental.

En effet, en tant que siège de la pensée collective et de l'innovation, lieu d'ancrage des dynamiques réelles et des potentialités diverses, le Territoire a un rôle irremplaçable dans la prise en charge des

grands enjeux africains, notamment la croissance économique inclusive, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la démocratie et la légitimité des institutions, l'intégration régionale et des peuples ou encore l'énergie et les changements climatiques.

Dès lors que l'on considère les processus de gouvernance ou de développement, ces nouvelles approches devraient réinterroger le Territoire comme pilier fondamental d'un développement durable africain.

Une transformation structurelle de l'Afrique appelle un renouvellement de la pensée et de l'action, notamment à travers la consolidation de l'Etat de droit, des processus de décentralisation et d'intégration régionale.

- **Développer une pensée et des capacités stratégiques pour une refondation de la posture et de la trajectoire de développement de l'Afrique**

La crise africaine est d'abord et fondamentalement une crise de la pensée. Dès lors, le Continent se doit de définir une réflexion assise sur une conception et une approche endogènes du développement durable, bâtie sur ses réalités et intérêts propres, tout en intégrant les enseignements de son passé -lointain et proche-, ainsi que les leçons apprises du parcours de développement du reste du monde- qui semble avoir atteint ses limites. C'est là, du reste, une approche qui s'inspire fondamentalement du discours de Léopold Sédar Senghor sur "l'enracinement et l'ouverture".

Une telle entreprise appelle à restaurer et à renforcer le leadership en Afrique, à remodeler un autre type de citoyen africain, un Etat

stratège et développeur, un secteur privé entreprenant et compétitif, une élite managériale compétente, une société civile dynamique.

Il faut travailler à la mobilisation et à la valorisation des savoirs et savoir-faire locaux, à l'examen minutieux des pratiques, au partage, à la mise en dialogue et à la mise à l'échelle des expériences, mais aussi, à la relocalisation optimale de la recherche, de l'éducation et des enseignements, en adéquation avec les spécificités et les aspirations locales, régionales et nationales.

Il convient à cet effet, de bâtir des communautés intégrées de recherche endogène qui relient les principes universels, et les valeurs des sociétés locales, qui mettent en dialogue "les hommes de science", "les hommes de savoir" et "les hommes de pouvoir" pour élaborer des perspectives communes au service de la décision et de l'action publiques.

- **Reposer les processus de développement économique sur une approche endogène et sur les secteurs stratégiques de l'agriculture et de l'industrie**

Le modèle de croissance dominant en Afrique, repose principalement sur la concession des ressources naturelles. Ce système de rente -qui snobe les territoires, de surcroît- fonde l'extraversion des économies africaines qui accentue la paupérisation et conforte la place marginale du continent dans la mondialisation.

La quête d'une prospérité économique viable et durable suppose la reconnaissance du territoire comme lieu du progrès humain et moteur d'un développement "à la sueur de son front" qui valorise le potentiel

naturel, génère et consolide des compétences, des apprentissages, des savoir-faire, et des institutions qui perpétueront cette prospérité avec une jouissance sociale inclusive et équitable.

Force est de reconnaître, que le développement économique en Afrique ne sera réel et bénéfique à tous, que si les secteurs stratégiques de l'agriculture et de l'industrie sont optimisés et connectés, pour apporter des réponses efficaces et satisfaisantes aux défis immenses de la sécurité alimentaire, du développement des marchés intérieurs et du commerce international.

Cet enjeu politique majeur exige certes une vision, des politiques agro-industrielles robustes, des infrastructures et des équipements adaptés, des financements accessibles, un renforcement des capacités des acteurs et un pouvoir d'achat conséquent des consommateurs. Mais cet enjeu pose surtout, l'impérieuse nécessité de fonder les stratégies sur les dynamiques et les opportunités locales avec des territoires disposant de moyens de connaissances et d'action idoines pour gérer et faire éclore leur potentiel, dans une approche intégrée et collectivement avantageuse.

Une démarche territoriale de l'agriculture et de l'industrialisation du continent sera seule à même de promouvoir un développement global avec des sociétés locales qui gardent la maîtrise des choix et des processus de développement économes en énergie et en ressources, et ceci dans le respect de leur identité et d'une gestion cohérente des biens communs comme le foncier, l'eau et l'environnement, à chaque étape de la production, de la consommation et des échanges.

- **Investir le territoire comme matrice du bien être social collectif et de la délivrance satisfaisante de services publics essentiels**

La pauvreté massive et chronique qui assaille les populations africaines n'est pas un simple paradoxe économique. Elle est également un drame humain et humanitaire, tant elle engendre et perpétue une injustice en raison de déséquilibres sociaux et territoriaux sans cesse grandissants.

Plus qu'un développement institutionnel centralisateur et interventionniste, il faut réinterroger la vision, l'approche et les interventions pour une offre de service public comme facteur de régulation et de mieux-être des sociétés locales; nous pourrions à titre d'illustration, citer les projets mis en œuvre dans cet esprit: l'Initiative Nationale du Développement humain (INDH) au Maroc, le Programme National de Développement Local (PNDL) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) au Sénégal.

Pour répondre aux aspirations de l'ensemble des populations, il est nécessaire de positionner le territoire comme un être social collectif, acteur et destinataire d'une action publique locale qui prend racine dans la construction collective d'un système de valeurs et de structures fondés sur la solidarité, l'éthique, ainsi que sur les principes d'équité, d'inclusivité et de responsabilité.

C'est à cette échelle locale et dans cette approche, qu'il est possible et pertinent de développer de véritables projets de territoires, d'impliquer les différents acteurs dans des rôles distinctifs tout en assumant les interdépendances, les articulations et les coopérations à bâtir.

- **Consacrer le territoire comme acteur plein des mutations et des innovations en matière environnementale et climatique**

Si les changements climatiques constituent une problématique majeure pour la planète tout entière, ils prennent des proportions particulières et emportent des conséquences préoccupantes en Afrique. Le continent souffre de conditions climatiques de plus en plus extrêmes qui affectent tous les secteurs, et se manifestent notamment par le réchauffement des températures, la modification de la pluviométrie, la salinisation des terres et des eaux, l'avancée de la mer, ou encore la dégradation des ressources naturelles. Ces phénomènes iront certainement en se complexifiant et en s'amplifiant si de nouveaux modes de pensée et de faire ne sont pas conçus et mis en œuvre en faveur de l'environnement.

Pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux effets néfastes des changements climatiques, il est nécessaire d'adopter une approche croisée et multi-niveaux qui place le territoire au cœur de la réflexion et de l'action sur - et pour - le climat. Niveau stratégique de l'adaptation et des innovations, le territoire est le lieu qui permet de mettre en cohérence les perceptions et les pratiques des communautés locales avec les défis climatiques, de produire une fine connaissance des problématiques pour des réponses idoines, et de développer la coopération entre tous les acteurs.

Structurer les ripostes adaptées et l'anticipation adéquate suppose que soient davantage responsabilisés les territoires pour contribuer à développer la conscience, la connaissance et l'action qui permettent à l'ensemble des acteurs d'optimiser leurs interventions dans la lutte contre les changements climatiques.

- **Le territoire pour répondre au défi transversal de la production durable et sécurisée d'énergie**

Si le débat et la prise de conscience sur l'énergie sont au cœur de l'actualité sur tous les continents, ils interpellent au premier chef l'Afrique qui fait face à une pauvreté énergétique criarde. La consommation résidentielle d'électricité pour toute l'Afrique Subsaharienne est pratiquement équivalente à celle d'une seule ville américaine comme New York.

Pourtant, l'énergie est une ressource nodale pour une transformation structurelle durable du continent. Que l'on considère sa nature, sa disponibilité, son accessibilité ou les modes actuels de production et de consommation, l'énergie affecte à la fois l'indépendance, l'économie, les finances publiques, le bien-être, les services sociaux essentiels et les ressources naturelles du continent. Cette pauvreté énergétique africaine engendre et entretient à son tour un marasme économique, social et environnemental lourd de menaces pour la stabilité politique, la cohésion sociale et la production de richesses en Afrique.

Pourtant, la situation de l'énergie en Afrique confirme et alimente encore une fois le paradoxe de la "pauvreté dans l'abondance" d'un continent aux potentialités énergétiques immenses - que l'on considère le solaire, l'éolien, la biomasse et l'hydraulique - pour soutenir son développement économique, sa connexion au reste du monde et sa résilience aux périls et climatiques.

C'est que jusque là, l'organisation de la production est approximativement assurée par des Etats et des organisations d'intégration et de coopération avec des démarches centralisées reposant essentiellement

sur l'importation de produits carbonés comme le pétrole, le gaz, ou le charbon.

Ce qui est donc en cause, c'est fondamentalement la vision et les choix stratégiques de gouvernance ainsi que les modalités opérationnelles de gestion du secteur et des produits énergétiques. S'il est vrai que l'énergie relève du domaine de souveraineté des Etats, et appelle une "souveraineté solidaire" entre eux, elle commande en même temps une "responsabilité inclusive et partagée" qui positionne les territoires comme le point d'ancrage, d'inspiration et de mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales et supra-nationales du secteur.

Reconnus comme lieu de réconciliation entre l'innovation sociale à l'efficacité technique, valorisés comme espace d'articulation entre les initiatives expérimentales et les réalisations structurantes, le territoire contribuerait à répondre aux enjeux nationaux et communautaires d'indépendance énergétique. Par sa capacité à mobiliser, à sensibiliser et à motiver l'ensemble des acteurs, le territoire offre la possibilité et l'avantage d'une production d'énergie décentralisée, au plus près des consommateurs, des ressources et des besoins.

Il importe alors de consolider ou de faire émerger une conscience et des capacités locales sensibles aux énergies renouvelables, de renforcer la formation professionnelle des acteurs, de former les décideurs locaux, d'intéresser les consommateurs aux choix de production et d'usage, de développer ainsi des filières locales de production -et de consommation- d'énergie à la fois efficaces et populaires.

Il convient fondamentalement de consacrer la responsabilité des collectivités locales et d'accompagner leurs prérogatives et initiatives

dans le cadre d'une gouvernance et de politiques territoriales multi-niveaux et multi-acteurs.

Pour conclure

Que l'on considère les défis politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, le positionnement des territoires comme levier stratégique pour une transformation durable de l'Afrique est donc une option de bon sens, si l'on considère que tout changement doit être compris, voulu, et porté par des acteurs engagés à réfléchir et à faire évoluer le réel. Or justement, le territoire est le lieu de la vie réelle qui abrite et qui peut mobiliser les acteurs et les réalités pour le progrès des sociétés africaines.

Il n'y aura certainement pas de transformation structurelle durable du continent sans pensée locale pour des stratégies et des interventions territoriales dans tous les secteurs de la vie des sociétés. La réalisation de cet enjeu appelle une coopération intra et inter-territoriale dans le cadre de politiques de décentralisation hardies et audacieuses, de processus de développement local plus ambitieux et prospectifs dans le cadre d'une subsidiarité collaborative qui repositionne l'État, les organisations communautaires d'intégration, les partenaires dans des fonctions stratégiques de régulation et de mise en cohérence notamment.

Femmes Africaines en devenir

En Afrique Subsaharienne

Catherine COQUERY-VIDROVITCH

Les prémices

Peu de choses sont connues sur les femmes africaines au sud du Sahara. Les sources, et tout particulièrement les sources coloniales, sont pauvres sur le sujet. Plus que partout ailleurs, les femmes constituaient la moitié oubliée de l'humanité, parce que les colonisateurs s'étaient intéressés quasi exclusivement aux hommes, c'est-à-dire à ceux qui payaient l'impôt et que l'on pouvait recruter comme travailleurs ou comme soldats. Or, les femmes africaines jouent un rôle bien plus important que ce que l'on croyait. Le moment décisif fut celui de la décennie pour les femmes proclamée par les Nations Unies, de 1975 à 1995.

Des migrations individuelles précoces

Les recherches les plus récentes contredisent les vues traditionnelles qui font des hommes les migrants privilégiés et des femmes des "bêtes de somme", restant à la campagne. Certes, dans un certain nombre

de pays d'Afrique, surtout en Afrique Centrale, il n'y avait guère de paysans: tous les travailleurs de la terre étaient des femmes.

Durant la période coloniale, la présence d'un colon impliquait la mise en œuvre de six à dix travailleurs mâles, qui n'étaient guère pris en charge ni pour leur logement ni pour leur ravitaillement. Or, ces hommes, il fallait les nourrir, les entretenir, satisfaire leurs besoins sexuels: autant d'incitations à partir vers les chantiers et vers les villes pour des fillettes ou de toutes jeunes femmes qui trouvaient ainsi une échappatoire à la très dure condition rurale qui leur était réservée. Le travail, dit "informel", des femmes a suppléé tous les besoins des travailleurs mâles: subsistance, lavage, commerce, sexe. Leur migration en ville a donc commencé de bonne heure⁽¹⁾.

De la migration urbaine à la migration du travail⁽²⁾

Progressivement, à partir de la grande crise des années 1930, la migration féminine augmenta. Elle devint active, c'est-à-dire à proprement parler une migration du travail, et ce, pour des raisons économiques⁽³⁾. Dorénavant, les femmes avaient besoin de trouver un travail rémunéré. Ceci intervint plus tôt en Afrique de l'Ouest où existait depuis longtemps une tradition féminine d'activités commerciales, en particulier dans les zones côtières où s'activaient des "marketwomen", souvent étrangères à la ville où elles exerçaient sur les marchés leurs activités, surtout axées sur les biens vivriers de subsistance. Des entrepreneuses de commerce indépendantes se mirent à développer leurs affaires dans les principaux ports. Un des cas les plus connus est celui des "Nana Benz" de la ville

de Lomé au Togo⁽⁴⁾. C'était de grosses commerçantes en pagnes, très impliquées dans le commerce de gros et de demi-gros, qui voyageaient pour le commerce, tout le long de la côte. Une des manifestations de leur opulence consistait (et consiste encore) à s'acheter une automobile Mercedes-Benz, d'où le surnom qui leur fut donné par les colons. Les femmes tenaient le commerce des pagnes depuis le pays Igbo et Yoruba au Nigeria jusqu'à la Gold Coast (aujourd'hui Ghana). Au Sénégal, ce sont les femmes qui se chargeaient du commerce du poisson, acheté sur la plage aux hommes de retour de la pêche. Elles s'occupaient éventuellement à le sécher (comme à Mbour ou Kayar au Sénégal), et affrétaient (et affrètent toujours) des camions pour le distribuer dans toute la Sénégalie.

La genèse du travail salarié féminin

Ces activités ont gagné l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Depuis les années 1970, le taux de migration urbaine des femmes n'a cessé de s'accroître aux dépens de celui des hommes. Dans la capitale du Burkina-Faso, Ouagadougou, où en 1985 les femmes migrantes représentaient encore moins de 48% du total, elles en constituent aujourd'hui plus de la moitié⁽⁵⁾. En Afrique Centrale, le processus a démarré plus tard, car la dépendance des femmes dans le système coutumier était nettement plus accentuée. La migration ne s'accélère qu'à l'Indépendance. L'activité des migrantes s'est démultipliée avec l'explosion urbaine depuis un demi-siècle. Aujourd'hui, les femmes migrent en ville plus que les hommes. L'inversion s'est produite la plupart du temps autour des années 1970,

et s'est accentuée avec les problèmes liées à la récession durable qui a démarré avec les chocs pétroliers.

Le boom migratoire urbain

La migration urbaine féminine a augmenté massivement depuis les années 1980-90 et le début des programmes, dits d'ajustement structurel (PAS), qui ont provoqué une énorme crise sociale. C'est à ce moment là que la migration féminine se met à l'emporter, pratiquement partout dans les villes africaines, où la population féminine dépasse désormais la population masculine: c'est le cas dans toutes les métropoles, sauf celles qui offrent une véritable activité industrielle. C'est pourquoi, le nombre de citadins n'excède celui des citadines en Afrique intertropicale qu'à Lagos au Nigeria. Plus la ville, même grande, est en relative perte d'activités, et plus le ratio entre les sexes est favorable aux femmes: ainsi, par exemple, la ville de Saint-Louis du Sénégal où, au pire de la crise, le ratio était de l'ordre de 840 hommes pour 1000 femmes (BONNARDEL 1992).

L'essor du salariat féminin

Il y a eu évolution dans les familles surtout depuis les années de crise des années 1980: le travail salarié des femmes est accepté. Ce sont désormais, la plupart du temps, des filles qui travaillent comme employées de maison chez les "expatriés" de la coopération ou la bourgeoisie locale, alors que ces postes étaient au temps colonial réservés aux hommes (les "boys", comme le nom l'indique). Il est même devenu normal, pour les jeunes Casamançaises du sud du Sénégal (souvent

chrétiennes), de "monter" à Dakar pour gagner le pécule nécessaire au mariage, ce qui autrefois ne concernait que les jeunes hommes. De même, il y a eu retournement dans les emplois de bureau: jusqu'alors, les secrétaires étaient quasi toujours des hommes. Maintenant, ce sont en général des femmes, dont l'appoint de traitement est nécessaire pour la survie du foyer. A l'inverse, le travail du couturier, effectué naguère par les hommes qui étaient les seuls à disposer de l'argent nécessaire à l'achat d'une machine à coudre, se féminise de plus en plus sur les marchés.

Il restait d'usage que la femme ne migre pas seule, mais en famille ou avec de la parenté. Désormais, au moins 10% de la migration concerne des jeunes filles ou des jeunes femmes indépendantes qui migrent seules, ou en groupe de femmes, dans le but reconnu de chercher un travail salarié. La nouveauté n'est pas qu'il existe des femmes indépendantes, ce qui a toujours existé. C'est qu'elles reconnaissent sans complexe qu'elles viennent en ville pour gagner leur vie. 60% d'entre elles sont salariées, 20% sont établies à leur compte, et seulement 20% ne gagnent pas leur vie (ce qui signifie qu'elles sont femmes au foyer). Les femmes vont en ville et y restent (COMPAORE et OUATTARA 2003).

Les femmes qui migrent en ville ont toujours fait partie, et continuent de faire partie de deux groupes principaux: le premier comprend les plus pauvres (paysannes, veuves, femmes divorcées ou épouses stériles, ou vieilles femmes, sans enfant vivant susceptible de les prendre en charge). Celles-ci migrent pour survivre. Dans les zones rurales les plus démunies, les familles peuvent même vendre leurs filles pour qu'elles aillent travailler en ville. Comme la dot est traditionnellement payée par

la famille du mari, c'est le subterfuge qu'utilisent les matrones proxénètes: elles envoient de jeunes hommes déscolarisés qu'elles ont recrutés pour ce faire aller promettre un mariage à venir contre le paiement immédiat de la dot: en fait, à proprement parler, l'achat de la jeune victime. Il s'agit alors de jeunes femmes peu éduquées, plus analphabètes que les garçons, qui n'auront donc, au mieux, comme choix que de s'investir dans le travail informel urbain.

Mais, à l'autre bout de la chaîne, l'ambition de décrocher un bon diplôme est un puissant incitateur à migrer en ville, voire à l'étranger. C'est évidemment le cas dans les familles aisées, qui veillent à donner à leurs filles une éducation similaire à celle de leurs fils. Ceci est un fait nouveau sauf dans les familles où, dès l'époque coloniale, le père avait compris l'intérêt de garantir à ses filles, comme il le faisait déjà souvent pour ses garçons, la promotion sociale par l'éducation: on le constate chaque fois qu'une femme de la cinquantaine aujourd'hui est sortie du lot. Autrefois, comme marier une fille représentait un bénéfice (du fait du paiement par la famille du promis de la compensation matrimoniale), faire éduquer sa fille revenait surtout à augmenter sa valeur au mariage, donc le prix de la dot. Cela se développa en particulier en Afrique Centrale et Australe christianisée: les milieux influencés par les missionnaires acceptèrent alors volontiers de laisser enseigner à leurs filles les éléments considérés par eux nécessaires pour faire une bonne épouse (hygiène, couture, broderie, cuisine ...). Quelques femmes exceptionnelles réussirent alors à aller plus loin. En AOF (ancienne Afrique Occidentale Française), seule existait pour les filles une école d'infirmière. En 1938, fut enfin créée une École Normale de filles qui forma des promotions d'Institutrices⁽⁶⁾. Les filles de cette première génération de femmes éduquées font souvent

partie des femmes dominantes d'aujourd'hui. Depuis une ou deux décennies, apparaissent de plus en plus fréquemment, non seulement des "businesswomen" d'envergure, mais aussi des femmes hautement diplômées, sorties du MIT ou d'ailleurs, et donc formées aux techniques les plus modernes, informatique incluse, bien entendu. Côté francophone, on note que celles d'entre elles qui ont plus de 50 ans ont le plus souvent passé une partie de leur jeunesse à l'étranger, la plupart du temps grâce à la profession de leur père (ambassadeur ou expert international).

De nos jours, pour la première fois, on voit dans un certain nombre d'universités africaines presque autant de filles que de garçons. Comme partout ailleurs, les filles, qui ont plus à prouver que leurs homologues masculins, travaillent davantage et réussissent mieux, tout en étant moins contraintes par les préjugés sociaux dominants que, dès le départ, elles ont appris à devoir transgresser. Les femmes de responsabilité, mobiles et sans complexes, ne constituent encore qu'une petite minorité. Mais, les structures même de la société risquent de s'en trouver profondément modifiées, d'ici une génération ou deux.

La situation actuelle : des femmes actives et responsables

Il a existé depuis les débuts de la colonisation un petit nombre de femmes militantes et responsables qui ont joué un rôle syndical et politique non négligeable: en Afrique du Sud, depuis le début du XX^e (7) siècle, au Nigeria, au Sierra Leone, au Togo ou au Sénégal, depuis l'entre deux guerres. Elles étaient exceptionnelles, elles tendent aujourd'hui à devenir "normales". Mais, elles restent des lutteuses, dans des pays où la suprématie masculine demeure très forte. Leur lutte fondamentale

demeure donc le droit des femmes qui entend protéger leur droit à l'éducation, leur émancipation économique, et leur rôle politique.

Le droit des femmes

Un certain nombre de femmes universitaires choisissent des carrières juridiques: juristes, magistrates. Ce n'est pas un hasard: leur lutte pour faire évoluer le droit en leur faveur est essentiel⁽⁸⁾. On se souvient peut-être du film-reportage camerounais, savoureux, *Sisters in Law* (2006), montrant comment deux juges locales réussissaient avec autant d'énergie que d'habileté à rendre un droit moins inégalitaire.

Le moment décisif a été la décennie de la femme proclamée par les Nations Unies, (1975-1985). Auparavant, sauf en Afrique du Sud où des milliers de femmes, entre 1950 et 1956, ont manifesté contre la loi créant pour les femmes l'obligation du "passe" jusqu'alors réservé aux hommes, les actions étaient rares, et surtout le fait de rares hommes politiques au pouvoir: Sekou Touré dans les premières années de son règne, quand il n'avait pas encore viré au dictateur, sans foi ni loi, ou, plus éclairé et plus déterminé, le président Thomas Sankara au Burkina Faso qui était un vrai féministe (1983-1987). Mais, il existait déjà des femmes instruites et militantes, qui avaient souvent comme ascendant un père, de statut professionnel élevé (diplomate par exemple), ou instituteur, conscient de faire éduquer ses filles comme ses garçons, ou une mère formée à l'école de sages femmes de Dakar ou à l'Ecole Normale d'Institutrices de Rufisque, créée en 1938⁽⁹⁾, les seules professions offertes aux femmes sous la colonisation française. En 1975, Agnès Fatoumata, sociologue malienne féministe de la première heure (sa tante était institutrice)

intègre ainsi la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, au lendemain de la première Conférence Mondiale de Mexico sur les femmes. Ancienne militante du RDA, elle participe à toute une série de programmes d'action, sensible aux revendications de femmes de son pays qui réclamaient la suppression de la polygamie et du contrôle de la virginité des filles au mariage (alors encore en usage également au Sénégal)⁽¹⁰⁾. Une autre avocate, Marie-Elise Gbedo, Béninoise née en Côte d'Ivoire, a aussi bénéficié d'un environnement favorable, avec un père informaticien et une mère sage-femme. Juristes et associations féminines se sont conjuguées en 2002 pour organiser manifestations et sit-in à Porto Novo, capitale politique du pays, pour enfin obtenir ce qui leur avait été refusé deux fois par le Parlement, en 1965 et en 1973: modifier le "droit coutumier" du pays qui énonçait encore un texte remontant à 1931: «la femme n'a aucun pouvoir juridique... elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage»⁽¹¹⁾. Elle est aujourd'hui Présidente de l'Association des Femmes Juristes du Bénin, et s'est présentée deux fois à la Présidence de la République, en 2001 et en 2006. On peut aussi citer Unity Dow, du Botswana, fille d'un agriculteur devenue avocate en 1983, qui a fait adopter en appel, au bout de cinq années de combat au nom de l'égalité des droits, le "citizenship act" statuant qu'une Botswanaise⁽¹²⁾ mariée à un étranger pouvait transmettre sa nationalité aux enfants du couple. Divorcée et mère de trois enfants, elle est devenue Présidente de la Cour Suprême du Botswana. Et, aussi, la nigériane Hauwa Ibrahim, qui a arraché en 2003, à la Cour d'Appel charia de Katsina, l'acquittement d'Amina Lawal condamnée à la mort par lapidation pour adultère⁽¹³⁾.

Unies, les Africaines, au bout de décennies de lutte, ont obtenu un succès important: en 2003, l'Union Africaine a adopté le Protocole des Droits des Femmes en Afrique, texte qui a été intégré à la Charte des Droits de l'Homme et des Peuples en 2005. On doit en grande partie l'adoption de ce texte au travail de l'avocate congolaise (Brazzaville) Julienne Ondziel-Gnelenga, nommée en 1998 rapporteure spéciale sur les droits des femmes en Afrique au sein de la Commission des Droits de l'Homme et des Peuples, où elle avait été recrutée en 1995: elles n'y étaient alors que deux femmes, autant dire que le combat n'était pas gagné d'avance, même si la parité, acquise à Durban en 2002, les avaient fait monter à cinq femmes sur 11 membres⁽¹⁴⁾. Le protocole reconnaît «le rôle crucial des femmes dans la préservation des valeurs africaines et condamne toute forme de violences verbales ou physiques, qu'elles aient lieu dans la sphère publique ou privée, en temps de paix ou en situation de conflit, notamment toute forme de mutilation génitale ... de rapports sexuels»). L'âge minimum du mariage est fixé à 18 ans pour les filles et le texte préconise «l'élimination de toute pratique culturelle et traditionnelle néfaste, fondée sur l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre sexe ou sur les rôles stéréotypés de la femme et de l'homme»). Il prévoit l'égale protection devant la loi et la participation au processus politique et de décision. Il engage les États à «protéger la petite fille contre toute forme d'abus, y compris le harcèlement sexuel»⁽¹⁵⁾.

Dans les faits, on en est souvent encore loin. Il reste évidemment à mettre en œuvre ce programme, ce qui demeure un défi majeur. Les Tunisiennes ont récemment su, par leur action politique commune, faire

échec au projet de constitution rétrograde qui voulait faire des femmes "le complément de l'homme". Le succès est rarement aussi net ailleurs, même en Algérie où, en 1984, les femmes ont pourtant manifesté contre la régression de leurs droits, quand le code de la famille les a faites mineures à vie. Néanmoins, des progrès parfois décisifs sont en cours. Ils sont le fait d'une petite minorité de femmes décidées: avocates, magistrates, juristes, enseignantes, médecins, syndicalistes, militantes associatives se sont fait entendre et continuent de le faire dans les Conférences Internationales, comme à Pékin en 1995 et tout récemment, à Kinshasa où s'est tenu, en 2014, le 3^e Congrès des Femmes Noires, et où la Présidente de Africa Femmes Performantes en a appelé à la prise de conscience des femmes africaines.

Toutes les femmes actives ne sont pas nécessairement diplômées. Beaucoup n'ont pas pu réaliser leurs ambitions, précisément en raison de leur sexe. La plupart ont donc privilégié l'action de terrain, sous la forme d'associations et d'ONG, souvent créées à leur initiative. Ainsi, la kényane Rebecca Lolosoli, aujourd'hui âgée de 50 ans, qui, avec une quinzaine de femmes révoltées, a créé le village UMOA⁽¹⁶⁾ (Unité, en swahili), doté d'une citerne d'eau potable, pour abriter et réinsérer dans des activités productives artisanales des femmes qui ont fui les violences de leur mari. Mais, c'est surtout dans le domaine économique, où les femmes ont longtemps été écartées de la modernité, faute de formation suffisante, que des femmes dynamiques ont parfois investi de façon innovante dans les ONG qu'elles ont créé et soutenues.

Femmes et économie

En 1999, le pourcentage des femmes ayant une activité économique, salariée ou dans le domaine informel, était estimé à plus de 60% dans la plupart des pays africains (contre 40 à 49% pour la France et l'Allemagne). «Ce n'est pas parce qu'on va au salon de beauté ou qu'on change d'habits quatre fois par jour que l'on est appelé femme. La femme actuelle, c'est celle qui cherche à gagner sa vie⁽¹⁷⁾», explique une mécanicienne automobile de Bukavu (RDC), où l'association APROFA forme les femmes aux métiers de mécanique, menuiserie ou maçonnerie.

Nous n'insisterons pas ici sur le secteur dit informel, car le rôle des femmes y est particulièrement bien étudié. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'informel ne coïncide nécessairement ni avec analphabétisme ni avec technique rudimentaire. Un certain nombre de femmes ont saisi les opportunités, parfois offertes au démarrage par des organismes internationaux ou, comme au Sénégal, par le Ministère de la Femme. C'est le cas de Anta Dia, qui est allée à l'école jusqu'au CM2, et qui s'est investie dans la promotion des "micro-jardins" de Cambérène (environs de Dakar), aux soigneuses méthodes de culture "bio", inaugurées en 1999⁽¹⁸⁾. Aujourd'hui, ces jardins communautaires commencent à essaimer un peu partout dans le pays. C'est aussi le cas des 375 femmes du collectif de Thiaroye sur Mer (Sénégal) qui se sont organisées depuis 2006 pour recenser et soutenir les familles des morts de l'émigration clandestine et scolariser leurs enfants⁽¹⁹⁾. De même, Hasna Saïd est fière de la coopérative d'un village du pays Afar, "une première en Éthiopie", qui s'est spécialisée en cultures maraîchères pour approvisionner la ville qui se situe à 80 km de là⁽²⁰⁾.

Un nombre important de femmes de haut niveau culturel privilégie l'action de formation et d'éducation auprès des autres femmes. Elles sont à l'origine d'ONG actives dans la promotion féminine. Certaines en ont fait leur métier, comme la libérienne Saran Kaba Jones, fondatrice depuis 2009 de Face Africa, un organisme à but non lucratif qui fournit l'eau potable à des milliers de Libériens en milieu rural⁽²¹⁾. La Malgache Lalao Randriamampionona, Docteur en Philosophie, à force de pédagogie, d'écoute et de collaboration étroite avec les acteurs, a su développer dans les villages un vaste réseau qui regroupait, en 2002, 670 associations féminines. Mariée à un Ingénieur des Ponts, elle est également Fondatrice et Présidente de l'Organisation TARATRA qui coordonne les activités du réseau eau et assainissement⁽²²⁾.

Un certain nombre de ces femmes parviennent à des postes de responsabilité ministérielle qui leur permet d'agir pour la promotion féminine: Joséphine Ouedraogo, fille d'ambassadeur, a été pendant trois ans ministre de l'Essor familial et de la Solidarité Nationale, sous la Présidence de Thomas Sankara. Elle a, à partir de 1997, dirigé le Centre Africain pour le Genre et le Développement aux Nations Unies. La sociologue sénégalaise Soukeyna Ndiaye-Ba a créé un réseau de micro-finance, la FDEA (Femme Développement Entreprise en Afrique) qui touche un réseau de 100 000 personnes à travers le pays et qui se consacre à la formation et à l'aide aux femmes entrepreneurs ; elle l'a dirigée jusqu'à ce qu'elle devienne Ministre de la Coopération Décentralisée et de la Planification Régionale (2002-2010).

Femmes d'affaires

En somme, ce genre d'activités essentielles se "banalise". Plus nouveau est l'émergence, à l'égal des hommes, de femmes d'affaires, de stature nationale ou internationale. On les connaît encore peu, mais elles sont bien plus nombreuses qu'on ne le croit -10% des entrepreneurs africains-, même si les pays sont très inégaux dans leur promotion, en fonction de l'évolution des mœurs et des lois. Il faudrait faire un inventaire systématique et raisonné de ces chefs d'entreprise qui se situent souvent au cœur de la société, car ces femmes, que leur formation et leur milieu inscrivent au sein des ressources vives internes du pays, ont souvent fait leurs études dans les meilleures Universités. Elles savent désormais à merveille utiliser les ressorts du capitalisme contemporain, -réseau internet inclus évidemment-, pour en assurer la rentabilité.

Certes, un certain nombre d'entre elles, surtout dans la précédente génération, ont mis à profit la position prééminente de leur famille ou de leur mari. De ces femmes, nous ne parlerons guère ici, tout en citant quelques-unes : ainsi Pascaline Bongo, la sœur aînée du Président actuel du Gabon Ali Bongo, a géré d'une main de fer la fortune de son père. Elle a toujours la haute main sur Delta Synergie, holding d'investissement actionnaire de nombreuses entreprises, dont BGF Group et la puissante Compagnie du Komo. Peut-on mettre dans ce groupe Martine Coffi Studer, ivoirienne mariée à un fidèle collaborateur de Vincent Bolloré (elle siège au sein du Conseil d'Administration du groupe?) Elle est PDG d'Océan Ogilvy, groupe de communication présent dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, et s'est trouvée compromise dans les malversations

liées à la filière café-cacao. Ou bien, Alizéta Ouédraogo, Burkinabe Présidente de la CCI qui, à 30 ans, était secrétaire dans une agence de l'ONU. Aujourd'hui, elle est la femme la plus prospère du Burkina; après avoir fait fortune dans le cuir dans les années 1990, elle s'est lancée dans l'immobilier et les travaux publics. Selon ses détracteurs, son ascension fulgurante coïncide avec le mariage de sa fille et de François Compaoré, frère du Président. Elle a pris la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie en 2011.

Néanmoins, compte tenu de la compétence incontestable de beaucoup de ces femmes, on ne peut se contenter de les ranger dans ce groupe. Certes, la plupart d'entre elles -mais pas toutes- continuent d'appartenir à des familles de premier plan, ce qui a facilité leur acquisition de prestigieux diplômes américains, au MIT ou ailleurs, qui les qualifient pour exercer des professions de responsabilité dans les banques et la finance internationale. C'est d'ailleurs par cette voie qu'elles ont commencé à sortir de leur quasi clandestinité, car les carrières nationales leur sont restées plus longtemps fermées, compte tenu des très fortes réticences masculines. Un certain nombre d'entre elles ont d'abord été recrutées par les diverses instances de l'ONU, travaillant plus souvent à Genève ou à la Banque Mondiale que dans leur pays. C'est là qu'elles ont commencé à faire leurs preuves, comme Marie-Angélique Savané, expulsée en 1968 de l'Université de Dakar pour "menées subversives", qui a ensuite fait carrière dans les instances féminines panafricaines à Genève. C'était l'une des premières, si l'on excepte le cas de Aoua Keita, militante du RDA, qui a été la première et

la seule femme élue à l'Assemblée Constituante du Soudan-Mali en 1958. Il avait fallu l'intervention du chef de l'État, Modibo Keita, pour faire accepter sa présence par les autres députés. Aujourd'hui, parmi beaucoup d'autres, on peut citer le cas de la Rwandaise Valentine Rugwabiza, qui a piloté pendant sept ans (jusqu'en 2012), à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'examen des politiques commerciales des États membres. Membre fondateur de l'Association Rwandaise des Femmes Chefs d'Entreprise et de la Fédération Rwandaise du Secteur Privé, elle a aussi été Ambassadrice du Rwanda auprès de l'ONU, en Suisse.

La visibilité en Afrique des femmes d'affaires africaines est apparue en 1999, quand l'Association panafricaine des femmes d'affaires a tenu son premier congrès à Accra, ville où les commerçantes sont reines, depuis longtemps; le deuxième a eu lieu à Addis-Abeba et le troisième... à Orlando en Floride (États-Unis)⁽²³⁾. Depuis lors, et surtout depuis la Conférence de Durban, ce genre d'initiative s'est démultiplié, en particulier mais pas seulement dans les pays anglophones (Afrique du Sud bien sûr, mais aussi Nigeria, Ghana et Kenya, entre autres). Il existe aujourd'hui, et de plus en plus, des femmes responsables d'entreprises dans le secteur moderne qui ne le doivent qu'à elles-mêmes. Naguère, à Bamako (Mali), Mme Aminata Traoré, sociologue de formation et qui fut Ministre de la Culture, fut pionnière en fondant, il y a une trentaine d'années, une entreprise de luxe, destinée à mettre en valeur le bel artisanat de son pays (tissage, poteries, vannerie, etc.). Elle a, dans le même esprit, monté un restaurant de couleur locale, d'un goût exceptionnel. C'est une vraie chef d'entreprise, au sens moderne

du terme, qui fait vivre une vingtaine de personnes, qui lui coûtaient dans les années 1990 une soixantaine de millions de Francs CFA par mois (600 000 FF, ou euros 100 000), ce qui est considérable pour une entreprise locale de ce type. Les exemples se multiplient, même s'ils sont encore peu collectés. Modélistes et artistes féminines sont les plus connues en Occident, car leur clientèle devient internationale.

Jeune Afrique a proposé la liste des «25 femmes les plus influentes du business en Afrique»⁽²⁴⁾. Originaires des pays les plus variés, diplômées et directrices de leur propres affaires, elles ne sont pas issues de la génération "micro-crédit" et ne répondent plus aux stéréotypes de "la femme vendeuse de rue" ou de la "Première dame". Ces chefs d'entreprise se sont imposées comme leaders économiques de leur région. Elles s'attaquent à des secteurs rentables de pointe, notamment, mais pas seulement dans l'Informatique. Bien sûr, il y a des Sud-africaines : Yolanda Cuba, une des responsables d'Afrique du Sud les plus respectées, n'avait que 29 ans quand elle fut nommée PDG du Mvelaphanda Group, un conglomérat coté à la Bourse de Johannesburg. Phuti Malabie, également Sud Africaine, est PDG du Groupe Shanduka, détenu à 100% par des noirs. En 2007, elle été sélectionnée par le World Economic Forum comme Young Global Leader.

Elles sont aussi très présentes en Afrique Intertropicale. Depuis 2008, Stella Kilonzo, comptable de formation, est Directrice Générale du Capital Market Authority du Kenya, chargé de réguler les marchés financiers. Evelyne Tall, Sénégalaise, est depuis janvier 2012 numéro deux du Groupe Ecobank. C'est elle qui veille au maintien de bonnes

relations avec les autorités politiques et financières de chaque pays d'implantation (33 filiales). «Cela signifie trois semaines de voyage sur quatre», affirme-t-elle. Laurence do Rego, ivoirienne, est aussi devenue Directrice Financière d'Ecobank. Elle est rentrée au Bénin en 2002, après vingt ans de carrière en France et aux États-Unis. Elle dit avoir eu à combattre "beaucoup de réticences" et n'avoir "pas eu droit à l'erreur". Selon elle, Ecobank est un modèle de «ce que les Africains sont capables de construire». En 2012, Cina Lawson a d'abord été consacrée jeune leader mondiale par le Forum Economique Mondial, puis classée parmi les 20 jeunes femmes les plus puissantes d'Afrique par le magazine Forbes. Diplômée de Harvard, elle a été responsable de la stratégie et du développement de France Télécom à New York, après un passage à la Banque Mondiale. Revenue au Togo, elle a fait de la démocratisation d'internet (baisse des prix de communication, hausse du taux de pénétration) son leitmotiv.

Femmes et politique

Les femmes, toujours assez nombreuses à travailler dans les Institutions Internationales qui cherchent à pratiquer une relative parité, deviennent donc de plus en plus importantes sur le plan national. Quelques femmes sont devenues des journalistes réputées: ainsi la Kényane Julie Gichuru est, depuis une quinzaine d'années, une des journalistes les plus chevronnées de la radio et de la presse écrite. Elle est à la tête de la chaîne Citizen TV Kenya. De même, Funmi Iyanda est une journaliste et productrice très populaire de la télévision nigériane.

Des femmes d'action, militantes féministes ou femmes d'affaires, cherchent à influencer dans le domaine législatif et politique. Dans plusieurs parlements africains, au Sénégal ou au Rwanda par exemple, il y a proportionnellement plus de femmes députées qu'en France. Le Rwanda est d'ailleurs le seul pays au monde où, avec 63,8% des députés, les femmes y sont majoritaires. Le phénomène est antérieur au génocide puisque, à cette époque, le Premier Ministre, de même qu'au Burundi, y était une femme. Néanmoins, selon une étude récente sur ce pays, il y a un décalage entre le nombre de femmes engagées dans la sphère politique et leur manque de pouvoir de fait, pour des raisons socio-culturelles et politico-ethniques⁽²⁵⁾.

Ailleurs, on ne compte plus les femmes ministres ou très hauts fonctionnaires, et pas seulement d'un ministère social ou dédié aux femmes. Citons par exemple Kaba Nialé, ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire. Elle est incontournable. Proche d'Amadou Gon Coulibaly, Secrétaire Général de la Présidence, elle a travaillé avec l'actuel Premier ministre, Daniel Kablan Duncan, à la fin des années 1990. Technocrate redoutable, elle s'est fait remarquer lors des discussions de la troisième revue du Programme Économique et Financier (2012) avec les émissaires du FMI. Ou encore, Aminata Niane, Conseillère Spéciale du Président du Sénégal Abdoulaye Wade pour les infrastructures. Nommée en 2000 Directrice Générale de l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (Apix), elle a supervisé, jusqu'en 2012, la plupart des grands projets d'Abdoulaye Wade, parmi lesquels l'aéroport Blaise-Diagne dont elle reste Présidente

du Conseil d'Administration. Cette technocrate formée en France et en Angleterre est aussi membre du Conseil d'Administration d'Atos, groupe coté à Paris. Wade parti, elle a été remplacée à la tête de l'Apix. Mais, ses compétences lui ont valu d'être nommée Conseillère Spéciale du Président Macky Sall. Ingrid Awadé, Directrice Générale des Impôts du Togo, puissante et controversée, appartient au premier cercle du président togolais. Elle est surnommée la dame de fer pour avoir en 2006, à sa prise de fonctions, infligé de sévères redressements fiscaux aux hommes d'affaires, considérés jusqu'alors comme "intouchables" comme Ram Shriyan (magasins Ramco) ou le Libanais Bassem El Najar, protégés du frère de Faure Gnassingbé, le Président du Togo. Quant à Claire Akamanzi, entrée au Rwanda Development Board (RDB) en 2008, elle en est devenue la Directrice Générale. Elle a aussi été négociatrice auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève pour son pays. Bourreau de travail formée en Ouganda, en Afrique du Sud et aux Pays-Bas, elle est une figure incontournable des réunions internationales

L'Afrique subsaharienne est le seul sub-continent du monde qui peut se targuer de compter trois femmes chefs d'État (et non plus "premières dames", discutables de potentats encore en place) : au Liberia (Mme Ellen Johnson Sirleaf depuis 2006), au Malawi, où elle est maintenant remplacée, où il n'y a pourtant que deux femmes députés sur 193 (Mme Joyce Banda depuis 2012) et en Centrafrique (Mme Catherine Samba-Panza depuis janvier 2014). Il est à noter que deux d'entre elles ont conquis le pouvoir à la suite de guerres civiles cruelles. Leur

façon apparemment plus concrète, moins engoncée dans un système de conventions et de prébendes masculines, est plutôt un gage de confiance. L'avenir évidemment dira si le pouvoir est "genré" !

C'est donc, pour les militantes de pouvoir, la voie politique qui est privilégiée, afin de faire évoluer le droit jusqu'alors resté aux mains des hommes.

Les jeunes femmes et l'avenir

Aujourd'hui, face à la désespérance ou au laisser aller de beaucoup de jeunes hommes, ce sont des femmes qui assument de plus en plus. C'est sans doute la raison pour laquelle l'idée se banalise d'un avenir africain qui serait "aux mains des femmes". Malgré la prééminence tenace du préjugé de supériorité masculine, les femmes accèdent dorénavant de plus en plus souvent, surtout en ville, à de meilleures opportunités économiques, et assument de plus en plus les charges familiales. Car, dans la plupart des pays africains, il y a désormais quasi égalité entre filles et garçons au niveau de l'enseignement primaire - et souvent désormais (surtout, mais pas nécessairement, en pays non musulmans) au niveau secondaire. Il en résulte que de plus en plus de filles entrent à l'Université, voire sont envoyées par leurs parents de la bourgeoisie locale, comme les garçons, poursuivre leurs études supérieures aux États-Unis, au Canada ou ailleurs. Comme partout dans le monde, les filles travaillent davantage que les garçons à l'Université, car elles ont tant à prouver. Elles en sortent donc mieux diplômées, ce qui a commencé à provoquer, de la part du genre masculin, des réactions ultraconservatrices visant

à limiter le pouvoir montant du genre féminin (notamment par le biais de codes de la famille rétrogrades). Il est important de préciser que ce machisme parfois virulent déborde largement le seul monde musulman.

L'évolution du statut politique et social des femmes est donc inéluctable, même si elle se situe encore dans le long terme. Néanmoins, même si la revendication des femmes se généralise à tous les niveaux, y compris chez la plupart des femmes encore analphabètes qui souffrent dans les campagnes et dans les habitats précaires des villes, ce tableau encourageant ne doit pas faire oublier qu'il s'agit, en réalité, d'une toute petite minorité de femmes particulièrement battantes. Plus encore que pour les jeunes hommes, la condition préalable est l'accès à une éducation de qualité qui assurera les Africaines de se voir reconnaître la place qui leur est due. Sauf exceptions, c'est encore très loin d'être le cas.

Notes

- (1) BUJRA, Janet, "Women Entrepreneurs in Early Nairobi", *Journal canadien des Études africaines*, IX, 2, 1975, p. 213-234. PENVENNE J., *Making our Own Way : Women Working in Lourenço Marques, 1900-1933*, Boston, Boston University, Papers on Africa, 1986.
- (2) Si on veut en savoir plus: COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 1994, 2^e éd. rév. 2013.
- (3) PENVENNE, Jane, *Making our Own Way: Women Working in Lourenço Marques, 1900-1933*, Boston, Boston University, Papers on Africa, 1986.
- (4) CORDONNIER, Rita, *Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissus de la ville de Lomé*, Paris, 1987.

- (5) COMPAORE et OUATTARA "Mobilité féminine et insertion urbaine des migrantes à Ouagadougou, Burkina Faso", art. cité,
- (6) BARTHÉLÉMY, Pascale, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918- 1957)*, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- (7) WALKER, Cheryl, *Women and Resistance in South Africa*, Londres, Onyx Press, 1982.
- (8) MAFELA, Lily, «Batswana Women and Law. Society, Education and Migration (c.1840 – c.1980)», *Cahiers d'Études africaines*, XLVII (3-4), n°187-188, 2007, p. 523-566.
- (9) Barthélémy, *op.cit.*
- (10) AFASPA, *Femmes d'Afrique Bâtisseuses d'avenir*, Paris, éd. Tiresias, 2010, p. 150. Beaucoup des exemples cités *infra* sont tirés de cet excellent ouvrage.
- (11) *Ibid.*, p. 24-25.
- (12) *Ibid.*, p.22-23.
- (13) *Ibid.*, p.26-27
- (14) *Ibid.*, p. 36.
- (15) Cité *in Ibid.*, p. 17.
- (16) *Ibid.*, p. 40.
- (17) *Ibid.*, p. 97.
- (18) *Ibid.*, p. 98.
- (19) *Ibid.*, p. 102.
- (20) *Ibid.*, p. 104.
- (21) *AngazaMag*, 15 janvier 2012, <http://angazamag.com/business/entrepreneurs/les-20-jeunes-femmes-africaines-les-plus-dynamiques/2471/>.
- (22) *Ibid.*, p. 118.
- (23) JALLOH, Alusine & FALOLA, Toyin (eds), *Black Business and Economic Power*, Rochester, Rochester University Press, 2002. Cf. notamment: C. Coquery-Vidrovitch, "African Businesswomen in Colonial and Postcolonial Africa: a comparative survey", p. 199-211.
- (24) MAURY Frédéric, *Jeune Afrique*, 6 mai 2003. Le journal s'inspire du blog du Nigérian Mfonobong Nsehe, qui tient la rubrique "The African Chronicle" sur le magazine économique américain *Forbes*.
- (25) MINANI PASSY Pascasie, *Femmes en politique au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 2014.
-

Mémoire et imbrication des durées dans l'histoire des sociétés africaines

Jean François Leguil - BAYART

Pour comprendre l'imbrication des durées constitutives de l'historicité des sociétés africaines, il nous faut revenir à Henri Bergson, quand il écrit: "L'univers dure. Plus nous approfondirons la nature du temps, plus nous comprendrons que durée signifie invention, création de formes, élaboration continue de l'absolument nouveau"⁽¹⁾. Bergson oppose la durée, celle de la vie et de son "évolution créatrice", de son "hétérogénéité pure", au temps, "concept bâtard" qui introduit l'idée d'espace dans le domaine de la conscience pure, renvoie à l'appréhension quantitative du réel, à l'homogénéité, à la linéarité, et que retient l'historicisme. Il affirme: "La durée toute pure est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états

antérieurs (...) On peut donc concevoir la succession sans la distinction, et comme une pénétration mutuelle, une solidarité, une organisation intime d'éléments, dont chacun, représentant du tout, ne s'en distingue et ne s'en isole que pour une pensée capable d'abstraire". Une "durée pure" que vient brouiller la réintroduction subreptice de l'idée de l'espace, juxtaposant les états de conscience sous la forme "d'une ligne continue ou d'une chaîne, dont les parties se touchent sans se pénétrer"⁽²⁾. Dans la "durée pure", en revanche, s'effectuent "des faits de conscience qui se pénètrent, s'organisent insensiblement ensemble, et lient le passé au présent par l'effet de cette solidarité même"⁽³⁾. D'un côté, nous avons une "multiplicité de juxtaposition", qui se réfracte dans l'espace. De l'autre, une "multiplicité de fusion ou de pénétration mutuelle"⁽⁴⁾. D'un côté, la durée "où nous nous regardons agir"; de l'autre, la durée "où nous agissons" et "où nos états se fondent les uns dans les autres"⁽⁵⁾.

La "durée pure" ou "durée réelle" signifie donc, à la fois, "continuité indivisée et création"⁽⁶⁾. Tel est l'objet même de la sociologie historique, confrontée à l'imbrication insoluble des lignes de discontinuité et de continuité, à ce que Michel de Certeau nommait le "feuilletage du temps", bien qu'elle doive raisonner en termes de "multiplicité de juxtaposition" puisque, par elle, "nous nous regardons agir"⁽⁷⁾- et ce, même si elle ne se satisfait plus des bonnes vieilles périodisations d'antan. Mais, chez Bergson, la durée n'est pas un facteur objectif et général. Elle est un acte, propre à chacun⁽⁸⁾. A l'échelle d'une société, elle est une élaboration plurielle, contradictoire, relevant de son rapport énonciatif au passé. Elle constitue un régime complexe de conscience politique.

Aussi la mémoire n'est-elle pas un simple appendice de l'historicité. Elle en est le ressort, dans la mesure où "conscience signifie d'abord mémoire", c'est-à-dire "conservation et accumulation du passé dans le présent", et simultanément "anticipation de l'avenir": "(...) la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un pont jeté entre le passé et l'avenir"⁽⁹⁾.

Or, la mémoire, en tant que "continuité indivisée" et force de "création", renvoie non pas à des "essences" - la tradition, une culture, un imaginaire national, par exemple-, mais à des "événements"⁽¹⁰⁾ disparates. Dans son rapport à l'oubli, elle est "institution imaginaire de la société"⁽¹¹⁾, elle contribue à instituer la domination, l'hégémonie. Encore faut-il préciser que ces dernières se créent de manière conflictuelle, au gré de luttes sociales, "par le bas" en quelque sorte, autant que par le biais de politiques publiques, et reposent sur une hétérogénéité d'espaces-temps dont la diversité des terroirs historiques, au sein d'une société, est l'une des expressions⁽¹²⁾. Autrement dit, ce que nous nommons la mémoire n'entretient pas un rapport univoque de type mécanique avec le pouvoir et ne revêt guère de cohérence à l'échelle d'une société. C'est bel et bien cette complexité énonciative qu'il nous faut saisir.

Les politiques publiques de la mémoire

Il va sans dire que chaque Etat promeut une histoire officielle, nationale, édifiante, dont Prasenjit Duara nous dit qu'il faut en sauvegarder la discipline historique⁽¹³⁾. Mais nous savons aussi, depuis Renan, que derrière la positivité de ce Grand Récit, comme en creux, "l'oubli, et je

dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation"⁽¹⁴⁾. Cet oubli, cette erreur, les pouvoirs publics les mettent en œuvre de manière plus ou moins délibérée et systématique, dans leur discours, et par le biais de l'enseignement, des médias, de l'archéologie, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la création culturelle officielle, voire de mesures d'ordre économique ou fiscal. Les politiques publiques de l'oubli peuvent consister en un négationnisme pur et simple, à l'image de celui de l'Etat turc à l'égard du génocide des Arméniens, en 1915-1916, ou de l'Etat indonésien quant au grand massacre des communistes, en 1965-1966. Elles sont susceptibles d'effacer les traces matérielles du passé, en les détruisant de manière ostensible, à l'instar de Daech, ou sous couvert de construction de grands barrages et de modernisation urbaine, comme en Turquie ou en Arabie saoudite. Plus sourdement, il peut s'agir d'un simple refoulement d'Etat. L'ont pratiqué la France, à propos de Vichy et des guerres coloniales, à commencer par celle d'Algérie, l'Autriche, se disant "victime" de l'Anschluss, ou encore, les mouvements nationalistes africains, au sujet de l'esclavagisme interne aux sociétés du continent, éclipsé par la vigueur de la dénonciation de la traite transatlantique et de ses seuls acteurs européens. Sur un mode très différent, l'oubli est assumé, proclamé comme contrat social, selon le modèle paradigmatique de l'Edit de Nantes, en 1598 -"que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne et durant les autres troubles précédents et à leur occasion, demeurera éteinte et assoupie..."-, un modèle qu'ont repris mutatis mutandis les "transitions

pactées" en Espagne, en Amérique latine, en République sud-africaine, parfois sous l'égide de Commissions Justice et Vérité (ou Réconciliation).

Plus subtiles sont les politiques publiques de l'oubli sous la forme du ressassement discursif et commémoratif dont les gouvernements d'Algérie, d'Israël, du Rwanda - entre autres - sont spécialistes, un ressassement normatif trop sélectif et univoque pour ne pas laisser dans l'ombre des pans entiers de la réalité historique. Enfin, la reconnaissance solennelle du passé par l'Etat, aussi courageuse qu'elle soit, n'est jamais exhaustive. En République fédérale allemande, la dénonciation des atrocités du national-socialisme et l'acceptation de la responsabilité du pays se sont traduites par le paiement de réparations, notamment aux juifs et à l'Etat d'Israël, mais ont tu nombre de compromissions, voire de complicités, dont s'étaient rendus coupables des responsables politiques, administratifs ou économiques, ou encore, des artistes et des écrivains, poursuivant leur carrière au sein du nouveau régime démocratique. La reconnaissance, le repentir opèrent alors comme l'encre du calamar: ils protègent certains intérêts, certaines personnes.

Un fait notable est que ces politiques publiques de l'oubli, dans leur diversité, sont dialogiques. D'une part, elles se réfèrent, positivement ou en creux, à un passé plus ou moins reconstruit et distordu dont différentes parties de la population portent la mémoire plurielle, dans la revendication, la douleur, la honte ou le secret. Le souvenir de la Grande Guerre ne sera pas identique dans les familles des anciens combattants, des morts au champ d'honneur, des fusillés de 1917; celui de la guerre de libération nationale turque dans les familles de ses héros

(et de ses profiteurs), et dans les familles arméniennes ayant survécu dans les montagnes de l'Est anatolien ou à Istanbul. D'autre part, et surtout, les politiques publiques de la mémoire et de l'oubli forment une combinatoire avec d'autres mémoires, divergentes ou contradictoires, et participent de la logique des "ennemis complémentaires" dont les couples maudits de la Turquie et de l'Arménie, d'Israël et de la Palestine, ou de la France et de l'Algérie, sont des parangons.

La formation de la mémoire

Néanmoins, la "construction" des politiques publiques du passé, déjà complexes et diverses, compose avec leur "formation" à l'initiative de l'ensemble des acteurs sociaux, et, non seulement des élites gouvernementales⁽¹⁵⁾. Harald Welzer, Sabine Moller et Karoline Tschuggnall ont bien mis en lumière la tension entre la mémoire publique et la mémoire sociale en Allemagne. La reconnaissance publique de la responsabilité du pays dans les horreurs du national-socialisme, et sa transmission dans l'enseignement, vont de pair avec un récit familial qui tend à éluder l'implication des ascendants dans ces faits et à démontrer que "Grand-père n'était pas un nazi"⁽¹⁶⁾. A front renversé, une disjonction similaire survient en Turquie: des familles se découvrent des origines arméniennes, des individus militent en faveur de la reconnaissance des faits et demandent pardon aux descendants des victimes, face à un Etat qui nie le génocide de 1915⁽¹⁷⁾.

Une telle "formation" de la mémoire sociale, en tension avec la mémoire "construite" par les instances étatiques, procède d'une diversité

de facteurs. Intervient, par exemple, l'autonomie des champs sociaux, et, en particulier, celle du champ religieux. S'est ainsi perpétuée, dans les Cévennes françaises, une "légende des camisards", véhiculée elle aussi dans les familles, en contrepoint du Grand Récit royal et national⁽¹⁸⁾. Où l'on constate que la mémoire est territorialisée, d'un terroir historique à l'autre, dont des sanctuaires religieux, des monuments, des quartiers spécifiques, des reliefs ou des forêts peuvent être l'assise. Des ruptures linguistiques opèrent également. Par exemple, en Turquie, l'adoption du turc démotique et de l'alphabet latin par la République kémaliste, entre les deux guerres, a coupé la société de son proche passé, en rendant inaccessibles, au plus grand nombre, les archives et la littérature ottomanes de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle, facilitant de la sorte l'amnésie nationale. La mémoire historique, dans la plupart des pays africains, est pareillement tributaire d'une historiographie, savante ou vulgaire, en langue française, anglaise ou portugaise, qui n'intègre pas forcément les récits vernaculaires de la nation, et, en particulier, de la lutte anticoloniale⁽¹⁹⁾. Enfin, le rapport au passé comporte des enjeux économiques et financiers qui en biaisent les perceptions ou les restitutions. Les questions de la récupération des biens abandonnés ou confisqués et des réparations financières ne pèsent pas pour rien dans l'élaboration de la mémoire et la force de l'oubli, voire dans l'impudence de la négation, en particulier, en Turquie et en Israël.

La "formation" de la mémoire sociale se présente souvent comme un retour, plus ou moins douloureux, du refoulé. En Espagne, les spectres de la guerre civile sont ainsi sortis du placard dans lequel les avaient

enfermés le pacte de la Moncloa, en 1977. Et, en Turquie, la résurgence de familles arméniennes rescapées du génocide a ouvert la boîte de Pandore des origines perdues, non seulement arméniennes, mais, aussi, kurdes, circassiennes, tatares et balkaniques (encore que celles-ci aient toujours été socialement valorisées). Ces processus tiennent volontiers du transfert. En 2001, les inondations de la vallée de la Somme ont provoqué une rumeur folle à Abbeville, selon laquelle le gouvernement avait détourné les eaux de la Seine pour préserver la capitale d'une grande crue - allégation factuellement invraisemblable, mais dans laquelle les historiens discernèrent une remontée du traumatisme de la terrible et vaine bataille de 1916 et de la rancœur anti-parisienne des Picards, à la suite de l'ampleur des destructions, de la suspicion dans laquelle furent tenus les réfugiés, traités de "Boches du Nord", et de l'insuffisance ou de l'inadéquation de l'aide de l'Etat à la reconstruction, voire de la catastrophe du bombardement d'Abbeville, en mai 1940, qui rasa la cité et fit 2500 victimes⁽²⁰⁾. De la même manière, Benjamin Stora impute la progression électorale du Front National, en France, à un tel "transfert de mémoire", en l'occurrence, de la guerre d'Algérie, dans la société française qu'ont bouleversée, dans tous les sens du terme, la participation du contingent, confronté dans la jeunesse de l'âge à un conflit cruel, la perte de "départements" du territoire national, et l'Exode des Pieds Noirs⁽²¹⁾.

Aussi, les pratiques sociales mémorielles s'apparentent-elles à un sport de combat. Elles donnent lieu à des mobilisations spécifiques, telles que celles des Folles de Mai, en Argentine, ou des Parapluies noirs, en

Indonésie, auxquelles les autorités publiques ou les autres protagonistes du champ politique répondent par l'indifférence, la répression, la violence, voire le meurtre, comme en Turquie, où le journaliste Hrant Dink, qui avait joué un rôle crucial dans la reconnaissance du génocide des Arméniens par une part de l'élite intellectuelle, a été abattu en 2007, provoquant sa victoire post mortem: plusieurs milliers d'Istanbulites défilant dans la rue au cri de "Nous sommes tous des Arméniens!"

Pour une critique politique de la mémoire

Dans ce contexte à la fois passionnel et normatif, les sciences sociales se doivent d'apporter un minimum de distanciation - le fameux *Verfremdungseffekt*, cher à Brecht, et à Marcuse⁽²²⁾ - et de réintroduire le point de vue de l'histoire face aux émois de la mémoire. Ne serait-ce que pour contribuer à l'indépendance de celle-ci par rapport à l'État, un combat qui est loin d'être gagné, aussi bien dans les régimes démocratiques que dans les situations autoritaires. Les sciences sociales doivent donc rester à l'écoute de mémoires subalternes, recueillir la "vision des vaincus"⁽²³⁾, être attentives aux hétérochronies dont sont porteuses les hétérotopies comme "utopies situées, ces lieux réels hors de tous les lieux"⁽²⁴⁾. Il est, dans les asiles, les hospices, les lieux de culte, les prisons, les quartiers populaires ou les campagnes, dans la dimension aussi de la nuit et de l'invisible, sinon des contre-mémoires, du moins, des mémoires autres, fragmentaires, mais constitutives de l'historicité d'une société et que doit prendre en compte la *wirkliche* Histoire, le "sens historique" foucaldo-nietzschéen⁽²⁵⁾. Que l'on me permette un petit souvenir familial.

Mon père racontait qu'il avait rencontré, lors d'une enquête sociale, vers 1946 ou 1947, une habitante de la rue de la Roquette, à Paris, qui parlait de deux guerres, celle de 1939-1940 et celle de 1944-1945, périodisation reposant sur les dates de mobilisation et de démobilisation de son mari, sans s'embarrasser de l'occupation de la capitale par les troupes allemandes, ni de la déportation des juifs. Cette dame n'avait vu la Seine qu'une seule fois dans sa vie : lorsque le fleuve était venu la visiter chez elle, en 1910. Entre catastrophe naturelle et guerre, entre défaite et victoire, elle avait une conception pour le moins personnelle de l'Histoire. Mais est-il juste, pour l'historien, de traiter de tels événements, d'une telle période, sans intégrer à ses analyses les pratiques et les représentations de tout un chacun et chacune, dont a souvent procédé l'ambivalence politique inhérente à ces moments et à leur perpétuation sous forme de souvenirs? Au fond, dans le malaise de la société française face à Vichy, n'y aurait-il pas, outre la honte de la collaboration et de la débâcle, une certaine lucidité sociale quant à la complexité des faits?

La restitution de la mémoire hétérochronique, voire hétérotopique, est nécessaire à la compréhension des situations extrêmes que simplifie la mémoire officielle, ou nationale, ou sociale, bref la mémoire dominante et bavarde. Par ses effets pervers, l'hypertrophie de cette dernière est toujours susceptible de dégénérer en "fausse reconnaissance", en "souvenir du présent", en tant que "véritable hallucination de la mémoire", provoquant "une sensation d'inévitabilité"⁽²⁶⁾. Pierre Janet parlait, à propos de ces sentiments de "déjà vu", d'un "sentiment de l'absence du présent", d'une "anomalie de la perception" plutôt

que d'une anomalie de la mémoire, d'un "présent mal fait"⁽²⁷⁾, d'une "espèce de perception rétroactive", d'une "perception du présent comme passé"⁽²⁸⁾. La mémoire du génocide des Arméniens, celles de l'échec de la Grande Idée, en 1922, chez les Grecs, de la frustration du Grand Projet, chez les Serbes, ou de la Nakba de 1948, chez les Palestiniens, sont de cette encre. Mais, aussi, celles de l'esclavage et de la colonisation chez les Africains, les Afro-Américains et les tenants des "études postcoloniales", selon d'ailleurs des registres très différents d'une catégorie à l'autre. Il est plausible que l'expérience de la traite continue de hanter l'imaginaire social du sous-continent, dont la dimension de l'invisible, certaines formes de sorcellerie, l'hexis de la danse, des mobilisations religieuses sont riches "d'indices", de "traces", au sens où l'entend Carlo Guinzburg⁽²⁹⁾. Néanmoins, sur un plan scientifique, le Grand Absent des études postcoloniales est Bergson, dont la lecture leur aurait permis d'éviter un certain nombre d'apories dans lesquelles elles se sont fourvoyées⁽³⁰⁾. La prédestination coloniale que postule ce courant de pensée, sorte de calvinisme tropical, est bien un "souvenir du présent", c'est-à-dire une "espèce de perception rétroactive", une "perception du présent comme passé" qui est une "anomalie de la perception", une hypertrophie de la mémoire⁽³¹⁾. On pourrait plus facilement suivre cette école si elle concevait la mémoire du moment colonial dans les termes d'une "continuité indivisée" et d'une "compénétration" des états de conscience historique, relevant d'une logique énonciative, selon un principe de dispersion. Admissible, sans doute inévitable, comme fait social, la "fausse reconnaissance" ne l'est plus quand elle est transposée

et consignée dans les termes des sciences sociales, car elle conduit à l'historicisme en évacuant la part de la contingence et de la "création".

Parvenu à ce point, peut-être pouvons-nous nous situer par rapport au dialogue entre Paul Ricoeur, grand philosophe de la mémoire, et Cornelius Castoriadis, dans le cadre d'une émission de France Culture, en 1985⁽³²⁾. Non pour prendre parti, ce qui serait présomptueux. Mais, pour souligner combien leur divergence, et le point de convergence qu'ils finissent par dégager entre eux, ont trait à notre problème. Fidèle à un raisonnement herméneutique, l'un récuse l'idée de toute "création" sociale, politique ou culturelle radicale, et parle de "configurations" entre le passé et le présent, ou de "rétroaction de nos créations nouvelles sur les moments anciens" par lesquelles «nous délivrons des possibles qui avaient été empêchés»: «en ouvrant du futur, nous délivrons de nouvelles potentialités»⁽³³⁾. A ses yeux, l'historicité tient à «ce pouvoir d'instituer du nouveau dans la reprise de l'héritage reçu»⁽³⁴⁾. Le célèbre paradigme de "l'invention de la tradition"⁽³⁵⁾, soit dit en passant, ressortit à cette observation. Ricoeur voit de la sorte dans la société une "production", en se référant au *produzieren* pré-marxien de Fichte, là où Castoriadis la pense, de manière très bergsonienne, sous la forme d'une "institution imaginaire", créatrice. A ce dilemme, il semble que le concept d'énonciation, emprunté à la linguistique saussurienne et aux philosophies pragmatique et analytique, ou encore l'œuvre de Gilles Deleuze, apportent une réponse. La répétition mémorielle du passé entraîne la différence par rapport à celui-ci parce qu'elle relève d'une logique énonciative d'appropriation, y compris quand elle consiste en

un "souvenir du présent". Sur cette base, nous pouvons appliquer à la mémoire la distinction qu'introduisait Bergson entre les "deux sources de la morale et de la religion". Culturellement, politiquement, la mémoire peut être "close", "statique", ou "dynamique", "ouverte". Dans le premier cas, elle sera "nationale", pour reprendre la catégorie de Bergson au sujet de la religion; dans le second, elle sera "universelle"⁽³⁶⁾.

Le lecteur est naturellement libre de se faire de la mémoire la conception civique qu'il entend. Mais, du point de vue des sciences sociales du politique, il est clair que seule une définition "dynamique" et "ouverte", ou encore, hétérochronique et anti-historiciste, du concept de mémoire leur sera de quelque utilité pour déchiffrer la cité.

La tradition comme mémoire historique

Revenons sur cette base aux sociétés subsahariennes qui ont connu (et continuent d'endurer) des "événements traumatismes"⁽³⁷⁾ dramatiques, de la traite esclavagiste aux guerres contemporaines en passant par l'occupation coloniale, mais dans lesquelles la mémoire historique apparaît volontiers sous les traits de la "tradition" ou de la "coutume", dont les ancêtres sont supposés être les porteurs et les garants, et auxquelles donnent accès le culte qui leur est voué, notamment dans la dimension nocturne de l'invisible. Reste que cette fameuse "tradition" peut être interprétée de manière "ouverte" ou "close".

La "tradition", la "coutume" ne constituent pas un facteur cohérent, préexistant à l'action et la conditionnant. «Les termes mêmes de tradition,

de coutume servent de référence et assoient ce qui se fait comme manifestation propre à la collectivité et sanctionnée par elle. La coutume n'est jamais expliquée, mais agit - elle est une pratique -, et elle ne renvoie qu'à elle-même, explication première de l'acte», écrivait Yvonne Verdier à propos d'un village bourguignon. Et d'ajouter: «Cependant l'exigence normative de "faire la coutume" n'oblitére jamais l'événement. Tout au contraire, celui-ci nourrit la coutume, faisant jurisprudence et élargissant l'ensemble des usages coutumiers(...) Aussi, en tant qu'expression localisée et temporalisée de la collectivité, la coutume déjoue-t-elle deux notions qui lui sont trop souvent rapportées: celle de survivance et celle de rigidité. Chaque coutume, chaque façon de faire, possède sa stratigraphie et son historicité propre»⁽³⁸⁾.

Ce détour par un terroir français a l'avantage de "dé-tropicaliser" la tradition dans les sociétés africaines, qu'il importe de saisir dans leur "banalité", en tant que sociétés politiques à part entière⁽³⁹⁾. Il permet aussi de rappeler "l'événementialité" et l'historicité d'une coutume qui se donne pour atemporelle. En Afrique comme ailleurs, il y a eu invention de la modernité par "invention de la tradition"⁽⁴⁰⁾. Et ce, d'autant plus qu'il y existait une vraie "tradition de l'invention": "La vie sociale et culturelle dans l'Afrique des siècles précédant la conquête était beaucoup plus inventive au quotidien que ce que nous pouvons aujourd'hui imaginer", fait valoir Jane I. Guyer, qui peut ainsi affirmer que "l'Afrique n'a jamais été traditionnelle"⁽⁴¹⁾.

Le processus, éminemment politique, "d'invention de la tradition" (et de "tradition de l'invention") est en relation directe avec le caractère

démocratique, ou au contraire, autoritaire, voire totalitaire, de l'exercice du pouvoir, ne serait-ce que parce qu'il a "indigénisé" les Africains, en les instituant en sujets coloniaux et tribaux, plutôt qu'en citoyens impériaux, mais aussi, parce qu'il leur a fait partager une séquence historique qui sera in fine sous-jacente au nationalisme et au panafricanisme. Le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga en déduit cette définition de la tradition: "un être-ensemble et un avoir-en-commun qui appellent à une destinée commune par un agir-ensemble"⁽⁴²⁾. Il l'érige ainsi en "utopie critique", en praxis de la liberté.

Est-ce à dire que la "coutume" africaine est en soi démocratique, autoritaire ou totalitaire? Non, bien sûr, pas plus que le christianisme ou l'islam. Tout énoncé ou toute pratique se réclamant de la culture est polysémique⁽⁴³⁾. Son orientation politique procède des circonstances, et, en particulier, du jeu des acteurs ou du contexte dans lequel ils sont situés. Les Présidents autoritaires ont pu se réclamer d'un proverbe vraisemblablement apocryphe, selon lequel "il ne peut y avoir deux crocodiles mâles dans un même marigot", pour affirmer leur suprématie personnelle au sein de régimes de parti unique. Certains d'entre eux - Tombalbaye au Tchad, Eyadema au Togo, Mobutu au Zaïre - ont même nourri des projets totalitaires en s'efforçant de constituer une société "holiste" à partir de sociétés éminemment "individualistes" - quoi qu'on en dise - au nom du retour à "l'authenticité", et en imposant des rituels néo-traditionnels⁽⁴⁴⁾. De même, les partis uniques du Cameroun et du Kenya ont contraint les populations qu'ils encadraient à prononcer des "serments" de loyauté qui s'accompagnaient de l'ingestion obligatoire

de potions présentées comme magiques, remployant des méthodes coercitives et traumatisantes dont avaient usé les mouvements ou les maquis nationalistes des années 1930-1960. Mais, d'autres hommes politiques ont eu recours à la tradition pour mettre en œuvre des processus de démantèlement des pouvoirs autoritaires et de passage à la démocratie, par exemple en organisant des Conférences nationales en 1990 sur le mode de la "palabre" et en utilisant à leur tour des rites néo-traditionnels de "purification" pour promouvoir la "réconciliation". Cette invocation de la coutume pour légitimer tantôt le despotisme tantôt la démocratie (ou la "transition démocratique") tient naturellement de l'artefact et de la stratégie politiques. Elle a d'ailleurs été le fait, non de paysans illettrés, mais d'intellectuels de formation occidentale, de prélats et de théologiens catholiques, de ministres et de hauts fonctionnaires, même si des "tradipraticiens" ont pu y être associés ou si ces événements ont donné lieu à de nombreuses pratiques dans l'invisible de la part de leurs protagonistes, tout diplômés qu'ils fussent, et de leurs partisans⁽⁴⁵⁾.

Autrement dit, le rapport, positif ou négatif, de la démocratie (ou du despotisme) à la tradition est d'ordre historique. Il est indissociable de moments particuliers: à tout seigneur, tout honneur, le moment colonial, mais aussi, celui du mouvement nationaliste et ceux des différentes périodes de l'époque postcoloniale, sans au demeurant que les uns et les autres puissent s'abstraire de la longue durée des sociétés africaines. Le rapport du politique à la tradition est également inséparable de l'inégalité sociale. Les aînés et les cadets, les hommes et les femmes, les anciens esclaves ou les hommes libres n'adhèrent pas à la même

tradition, et en tout cas, n'en ont pas la même acception, car ils n'ont pas les mêmes intérêts, les mêmes positions symboliques et matérielles, les mêmes ressources, les mêmes pouvoirs. L'on peut en dire autant, au sein d'une société, des différentes confessions ou religions qui l'habitent. Un catholique, un pentecôtiste, un musulman d'obédience "wahhabite" ou confrérique ne partageront pas une vision ou une appréciation normative unique de la coutume. Et l'acceptation, ou au contraire la récusation, de l'innovation sont l'une des grandes pommes de discorde entre les adeptes d'une même foi, comme l'ont montré les débats islamiques autour du principe "d'interprétation" (ijtihad) ou le rejet par les traditionalistes du Concile Vatican II.

La question de l'historicité de la tradition, et donc celle de sa transmission et de sa reproduction, notamment par le biais de la socialisation, se posent avec d'autant plus d'acuité que l'Afrique subsaharienne a enregistré ces dernières décennies une double transformation, d'ordre démographique. Sa population est passée de 100 millions d'habitants en 1900 à 700 millions en 2000. Il s'ensuit que la majorité des Africains d'aujourd'hui n'ont pas connu, non seulement l'époque coloniale, mais encore, la grande mobilisation démocratique de 1989-1992. En outre, ils sont devenus des citoyens et vivent désormais de plus en plus dans des agglomérations urbaines, parfois gigantesques. Dans un tel contexte de changements accélérés, la coutume ne renvoie certes pas à cette "immobilité" que l'ancien Président Nicolas Sarkozy croyait déceler dans les sociétés africaines, ni à l'idée de ruralité⁽⁴⁶⁾. Elle est une pratique urbaine et juvénile, que fondent la mobilité sociale

et géographique -en particulier la migration- autant que le terroir, et la quotidienneté du présent autant que le passé⁽⁴⁷⁾. De ce point de vue, la tradition ne résume pas à elle seule la question de l'historicité des sociétés africaines, tout en étant l'une de ses expressions. Mais elle est bien l'une des dimensions dans lesquelles se manifestent les luttes politiques depuis plus ou moins un siècle, selon les cas que nous considérons, et elle a été la matrice, tantôt d'une situation autoritaire, tantôt d'un processus de démocratisation de l'Etat. Pour comprendre cette modernité et cette indétermination politique de la tradition, pour la saisir dans sa quotidienneté de pratique sociale et dans son rapport à l'historicité des sociétés, le mieux est sans doute de s'appuyer sur une étude de cas concrète.

L'on sait bien, maintenant, grâce aux recherches des historiens et des anthropologues, que le colonisateur a gouverné l'Afrique par le truchement de structures politiques établies, qualifiées de "traditionnelles". Soit qu'il ait composé avec certaines d'entre elles et qu'il en ait coopté les lignages dominants, comme les Britanniques avec le Royaume Ashanti en Gold Coast, le Califat de Sokoto et les Royaumes yoruba au Nigeria, ou le Royaume du Buganda en Ouganda, comme les Français avec les "grands commandements" de l'Afrique de l'Ouest ou les lamidats foubé du nord du Cameroun, comme les Allemands et les Belges avec les royaumes du Burundi et du Rwanda. Soit qu'il les ait créées de toutes pièces en cooptant des personnalités qu'ils avaient identifiées, en les nommant "chefs de canton" (dans la terminologie française) et, en fondant de la sorte des protodynasties notabiliaires,

en particulier dans le contexte des sociétés lignagères qui n'étaient pas dotées d'institutions politiques centralisées et dont les prééminences politiques étaient relatives et circonstancielles. On sait aussi que ces options administratives ont été fluctuantes. La République française a, par exemple, substitué à l'alliance initiale avec les "grands commandements" une "politique des races", jugée plus propice à ses intérêts et moins susceptible d'abus de la part des intermédiaires locaux, et elle s'est résolue à pactiser avec les confréries musulmanes en Sénégal. Elle a aussi renoncé au mirage de "l'assimilation" et s'est contentée d'une politique "d'association". On sait enfin que ces modes de domination des sociétés indigènes n'ont pas coïncidé avec la distinction canonique entre une administration indirecte britannique et une Administration directe française, chacun des deux colonisateurs ayant pratiqué ces formules suivant les époques et les territoires. Par exemple, le Kenya n'était pas gouverné selon l'Indirect Rule, mais par des Administrateurs dont l'ethos néo-aristocratique et le "catonisme" n'en visaient pas moins à constituer des communautés villageoises organiques présumées harmonieuses, par opposition conservatrice au monde de la ville, du matérialisme bourgeois et du rationalisme - ces derniers parviendront fugacement à leurs fins pendant l'état d'urgence, sous la forme des villages de regroupement dans lesquels ils déportèrent les populations suspectées d'abriter les rebelles du Mau Mau⁽⁴⁸⁾. L'important est que l'économie politique de l'Etat colonial reposait sur l'intermédiation et que celle-ci a été une fabrique de traditions, ou plutôt de néo-traditions, dont le style a pu atteindre des sommets de kitsch, par exemple, lorsqu'un officier allemand remettait

un casque de Lohengrin à un chef, dit traditionnel, du Tanganyika, ou lorsque les Administrateurs Britanniques distribuèrent les atours de la Monarchie Victorienne pour légitimer leurs auxiliaires locaux⁽⁴⁹⁾.

P. J. Cain et A. G. Hopkins ont pu dire, à juste titre, que l'Indirect Rule a été "conservationniste", tant des coutumes que de l'environnement⁽⁵⁰⁾. De même, certaines missions chrétiennes ont tendu à enfermer leurs fidèles dans leur culture présumée, et leur indigénisme regardait alors avec suspicion l'adoption des mœurs occidentales, par exemple, dans le domaine vestimentaire. C'est que, dans leur esprit, la "détrébalisation" des Africains les rendait vulnérables à la dépravation morale de la ville. Néanmoins, les institutions sociales et politiques de l'Etat colonial ne se contentaient pas de conserver la coutume. Elles la créaient également, ne serait-ce qu'en la bureaucratissant, en la codifiant sous une forme juridique ou réglementaire, et en l'enseignant, en tant que savoir colonial de type universitaire. Simultanément, elles la savaient, en organisant des migrations pour satisfaire leurs besoins de main d'œuvre, en promouvant une certaine universalité de valeurs et de conduites, en diffusant la culture matérielle occidentale, en scolarisant et en soignant. En outre, le fondamentalisme traditionaliste colonial représentait une ressource inestimable pour les intermédiaires sur lesquels il s'appuyait, et ceux-ci instrumentalisaient les politiques publiques des autorités européennes pour leurs intérêts propres. L'ethnicité est elle-même une résultante de cette alliance entre le pouvoir colonial et les chefs dits traditionnels. Mahmood Mamdani a proposé de parler à ce sujet de "despotisme décentralisé"⁽⁵¹⁾. L'expression est heureuse, bien que cet auteur en ait une

acceptation anhistorique contestable. Mais elle ne doit pas occulter que l'ethnicité consiste aussi en une "économie morale" qui fonde des idées de justice, de liberté, d'accountability, comme l'ont remarquablement montré Bruce Berman et John Lonsdale à propos des Kikuyu du Kenya. Les chefferies, les royaumes, que ne sont généralement pas parvenus à mettre au pas les régimes de parti unique, en dépit de leurs velléités centralisatrices, affichent aujourd'hui un regain de vitalité, spectaculaire au Ghana, au Bénin, au Burkina Faso, au Nigeria, au Cameroun, en Ouganda. Dans maintes régions du sous-continent, ils sont des pièces maîtresses de la domination, à l'interface de la coercition et de la légitimité, de l'exploitation et de la redistribution, de l'ouverture au grand large de la globalisation et de la modernisation économique, mais aussi, de la reproduction de la coutume. Aussi demeurent-ils de hauts lieux des luttes sociales et politiques, en particulier, entre hommes et femmes, et entre aînés et cadets.

Tel est, par exemple, le cas dans les Grassfields de l'ouest du Cameroun, dont les chefferies et royaumes sont parties prenantes à l'émergence d'un milieu d'affaires particulièrement dynamique, à des stratégies scolaires élitistes, au processus de restauration autoritaire des années 1990, et, simultanément, à sa contestation par les jeunes et le Social Democratic Front de John Fru Ndi⁽⁵²⁾. Les études que Nicolas Argenti a consacrées à l'un d'entre eux, le Royaume d'Oku, illustrent les relations complexes que la tradition entretient avec ces différents phénomènes et ont le mérite d'intégrer à leurs analyses des pratiques culturelles, et même corporelles, telles que les danses masquées, qui

semblent relever de la coutume par excellence, tout en véhiculant des significations contemporaines et polémiques⁽⁵³⁾. Les subalternes, les "cadets sociaux", se sont approprié les mascarades pour s'affirmer à l'encontre de ceux qui les exploitent, les dominent, les vendent. La danse vaut par son immédiatité: les habitants d'Oku la pratiquent, ils n'en parlent guère. La mascarade n'est pas de l'ordre de la représentation de la violence; elle est l'incorporation de cette dernière, non de sa "mémoire", mais de la "source de la mémoire" qu'elle permet de revivre dans son rapport au présent. Cette pratique de la danse est massive, pour ainsi dire, unanimiste. Elle fait d'Oku une cité masquée et dansante à laquelle participent de manière conflictuelle les différents groupes ou statuts sociaux. La centralité de la danse, comme technique politique du corps, tient à son ambivalence. Elle n'existe point comme pratique culturelle donnée, qui ferait l'objet d'une adhésion perverse ou d'une fausse conscience de la part des subalternes. Elle n'est pas un "appareil corporel de royaume", si l'on nous autorise à pasticher de la sorte le concept "d'appareil idéologique d'État" de Louis Althusser. Elle est énoncée, de manière contradictoire, par ses différents protagonistes.

L'histoire que les mascarades d'Oku "actualisent" est celle de la violence de l'esclavage, ou ce que l'on nomme l'esclavage, faute de mieux, dans les langues occidentales. L'exportation massive de dépendants et d'indésirables a permis tout à la fois la régulation socio-politique des royaumes de cette région des Grassfields, leur centralisation et l'accumulation économique de leurs notables, notamment par le biais de la grande polygamie et du commerce, à la confluence de différentes

zones monétaires⁽⁵⁴⁾. L'esclavage n'a pas été dans un rapport d'extranéité avec les sociétés du cru. Il en a, au contraire, constitué l'intimité, fût-ce dans l'extraversion économique et culturelle, puis bientôt politique, à la suite de l'occupation allemande. La coercition n'a d'ailleurs été qu'un mode, parmi d'autres, de capture et d'exportation des esclaves. Sont également intervenues la tromperie et la séduction, qui supposaient des relations étroites, de parenté ou de clientèle, entre le vendeur et le vendu. A ce titre, l'esclavage se mêle à la sorcellerie, pourvu que l'on n'ait pas de celle-ci une lecture intentionnaliste et utilitariste et que l'on y voit un "mode de souvenir", en quelque sorte une forme de conscience historique. Par ailleurs, il ne s'est pas interrompu avec la colonisation. Il s'est perpétué sous la forme renouvelée du travail forcé, au moins jusqu'aux années 1930, et la politique conservatoire des autorités allemandes, comparable à celle qui prévalait à la même époque dans les empires britannique et français, a assumé son legs, sans beaucoup d'états d'âme, quitte à exacerber sa violence en renforçant la main des chefs et de leurs notables et en cherchant à intensifier le rendement des caravanes de porteurs. Mais, dans le même temps, la colonisation a donné des moyens d'affirmation et d'expression inédits aux jeunes à travers les missions et l'école. Dans le Royaume contemporain d'Oku, l'énonciation des mascarades poursuit donc un conflit social impitoyable que ni l'occupation européenne ni la décolonisation n'ont clos. Interne aux sociétés, l'expérience de l'esclavage est constitutive de leur historicité mais, lors de la décolonisation et dans l'Etat postcolonial, nous l'avons relevé, elle est politiquement et socialement tue, et même, à Oku, interdite de parole à grand renfort d'amendes. Elle hante néanmoins les sociétés

africaines, un peu à la manière de la douleur qu'un membre amputé continue d'infliger. La concaténation du royaume esclavagiste du XIX^e siècle à la chefferie contemporaine, confrontée aux défis de la mobilisation nationaliste, du régime de parti unique et d'une "transition démocratique", vite pervertie en restauration autoritaire, est moins portée par un groupe social identifiable - le clivage entre "aînés" et "cadets sociaux" étant par définition relatif et susceptible d'être dépassé par une fraction au moins des jeunes gens - que par une technique politique du corps, celle de la danse, au travers de laquelle continue de se jouer une partie séculaire, selon un mode de transmission sans conscience. Nous sommes en présence d'une "mémoire sociale, corporelle" (body of social memory, body of practical memory) dont Nicolas Argenti suit la récurrence grâce à une série "d'indices"⁽⁵⁵⁾ - la mise en file des danseurs, les symboliques mortuaires des masques, les gestes coercitifs, etc - mais que la parole, ou plutôt, en l'occurrence, le silence sourd de ses informateurs ne lui permet pas de démontrer. Les mascarades "sédimentent des mémoires non formulées de l'esclavage", résume-t-il.

Rouage de l'administration indirecte et du "despotisme décentralisé" sur lesquels a été édifié l'Etat, la chefferie, largement née de "l'invention de la tradition", est cette institution "dansante" et "masquée" qui s'encastre à d'autres registres moraux et d'autres rituels performatifs, nationaux, bureaucratiques ou capitalistes, selon la logique de l'extraversion. Ainsi saisies, les mascarades d'Oku sont des performances aporétiques qui emboîtent des durées historiques hétérogènes, comme l'illustre la figure polysémique de leurs "capitaines", renvoyant aussi bien au commandant

de l'administration coloniale, au capitaine du navire négrier, au superintendant des caravanes de porteurs pendant la période du travail forcé qu'à l'officier de gendarmerie, au service du régime autoritaire postcolonial. Ressorts de l'historicité d'un royaume, elles sont de plain-pied avec les dynamiques de la globalisation et véhiculent la contestation du pouvoir présidentiel ou de ses relais locaux par les jeunes, à l'instar de la danse Mondial, ou encore, l'affirmation des femmes, à l'initiative du groupe Baate⁽⁵⁶⁾. Elles interviennent aussi à l'interface de l'hégémonie et de la coercition, qui ne se ramène pas à un jeu à somme nulle entre l'une et l'autre⁽⁵⁷⁾. En tant qu'actualisation du futur antérieur de l'oppression politique et sociale contemporaine, elles nous rappellent que la force est souvent le véhicule de l'obéissance, surtout quand elle se pare des atours du consensus de la tradition.

Le paradoxe sur lequel butte notre sens commun a donc bien trait à la modernité de la coutume en tant que dispositif mémoriel du changement social et de la conscience politique. C'est en costume trois pièces que Mugabe l'invoque pour écraser ses adversaires. Et "l'ivoirité" dont se sont réclamés tour à tour les partisans de Henri Konan Bedie et de Laurent Gbagbo, outre qu'elle est un pur artefact, désigne des enjeux tout ce qu'il y a de plus modernes : la définition de la nation et de la citoyenneté, la délimitation du corps électoral, l'accès à la propriété foncière, en bref, les fondements de la démocratie et du capitalisme. En outre, la tradition est désormais indissociable de sa bureaucratisation. Elle est un objet de politique publique, une expression de l'Etat institutionnel "rationnel-légal"⁽⁵⁸⁾. Elle n'échappe pas non plus au processus de marchandisation

qui a transformé les sociétés africaines, bien que son articulation au capitalisme soit moins systématique que dans les pays industrialisés⁽⁵⁹⁾.

Mais, on l'a vu, ce rapport de la tradition à la modernité est en soi ambivalent d'un point de vue politique. Il peut légitimer aussi bien l'autoritarisme que la démocratie. Dans les textes, bien sûr, et ce qui reste de bibliothèques en Afrique est plein d'écrits exaltant les virtualités démocratiques des sociétés anciennes qu'aurait étouffées la colonisation, ou dénonçant au contraire l'inadéquation de ladite démocratie aux réalités culturelles africaines. Ces débats, passablement oiseux, ont fleuri dès l'entre-deux guerres et n'ont conduit à rien sur le plan politique, bien qu'ils aient pu donner lieu à des œuvres philosophiques ou littéraires de premier plan⁽⁶⁰⁾. L'essentiel se situe ailleurs: dans la pratique sociale quotidienne de la tradition, le consensus (ou le dissensus) qui se noue par son truchement, et son imbrication dans différentes durées historiques⁽⁶¹⁾. De ce point de vue, les funérailles, qui occupent une place centrale dans la vie sociale du sous-continent, et constituent en quelque sorte la mémoire historique en acte, un dispositif de sa production, en situant les défunts dans la longue chaîne des ancêtres, offrent un site d'analyse passionnant. Elles sont en effet autant de performances à travers lesquelles se définissent les rapports sociaux entre groupes, entre genres, entre parents, entre générations, et l'idée même de la citoyenneté, de sa relation à la nation, à l'autochtonie des terroirs, à la diaspora, sur un mode parfois incroyablement conflictuel⁽⁶²⁾. Mais il convient aussi de tenir compte des situations aussi traumatisantes que banales dans

lesquelles les circonstances de la guerre ou de la répression politique privent les victimes de sépultures et de cérémonies, à l'époque coloniale - notamment au Kenya et au Cameroun - ou de nos jours, au fil de ces épouvantables massacres et tueries de masse qui ont ponctué les guerres civiles postcoloniales, singulièrement quand ces dernières ont revêtu une ampleur génocidaire⁽⁶³⁾. Dans ces conditions, les funérailles (ou leur déni) sont susceptibles de donner lieu à des mobilisations politiques qui façonnent la mémoire historique par l'intermédiaire des rituels dits traditionnels⁽⁶⁴⁾.

La tradition, au fond, est un répertoire de subjectivation, notamment politique. Elle institue progressivement l'hégémonie de l'Etat, depuis le moment colonial, au gré de luttes sociales et culturelles auxquels elle procure, d'ailleurs souvent, son vocabulaire et sa grammaire. D'aucuns pourraient préférer parler à ce propos d'habitus, de "sens pratique" ou de "prétensions", au sens où l'entendaient Husserl et Merleau-Ponty, avant Bourdieu. C'est en tout cas comme tels que la tradition participe simultanément de la très longue durée des sociétés africaines, de la durée coloniale qui s'est encastrée dans cette dernière et de la durée postcoloniale. Ces durées, prises dans le sens braudélien du terme, ne doivent pas être posées sous la forme d'une simple succession, mais sous celle, bergsonienne, d'une "compénétration des temps". Elles s'imbriquent les unes dans les autres, selon une logique dialogique et kaléidoscopique, en particulier, par l'incessante reconstruction de la mémoire historique.

Conclusion

L'on est en droit d'attendre des intellectuels, en Afrique comme ailleurs, qu'ils étayent un rapport critique à la tradition, à la mémoire, en ayant une interprétation "ouverte" et "dynamique", et en problématisant l'expérience historique des formations politiques du sous-continent. Pour ce faire, il leur faudrait les saisir dans leur ambivalence: avant, pendant et après la colonisation, elles furent le lieu tout à la fois de checks and balances entre différents centres de pouvoir et de légitimité et d'exercice despotique de l'autorité, de pluralisme social et de cantonnement de celui-ci, d'intégration ou d'exclusion, d'exploitation et de limites apportées à cette dernière, d'obéissance et de dissidence. Toute interprétation univoque de la coutume et de l'histoire, à la façon dont s'y sont essayés les idéologues du "socialisme africain" ou les tenants de la "théologie sous l'arbre", a été source d'illusion et d'égarement politique.

C'est sans doute au sujet de l'esclavage que cette tâche est la plus urgente, et la plus difficile. Le nationalisme "petit-bourgeois" qui a prévalu lors des indépendances a externalisé la responsabilité historique de cette forme d'exploitation vers le seul Occident afin de garantir l'unanimité de la nation, fût-ce au prix du parti unique et du déni des contradictions internes des sociétés africaines⁽⁶⁵⁾. Mais il ne pourra y avoir de vraie démocratie, voire de vraie République, au sud du Sahara sans que celles-ci reconnaissent politiquement, d'une manière ou d'une autre, la tradition, l'habitus, le sens pratique de la condition servile dans son passé, son présent et son futur antérieur. Néanmoins, la contribution

des intellectuels, de ce point de vue, sera peut-être moins décisive que l'institution "par le bas"⁽⁶⁶⁾ de ce rapport critique à la tradition, au gré de multiples mouvements sociaux dont certains courants de l'islam et du christianisme, diverses pratiques culturelles juvéniles ou féminines, des formes d'organisation économique, voire, il faut le craindre, le recours des subalternes à la violence armée, fournissent d'ores et déjà les prodromes, sans que leur signification ou leur portée soient toujours comprises et admises de la part des hommes politiques ou des literati. "Événements traumatismes" de masse, les guerres civiles ou sociales qui ont endeuillé le continent depuis les indépendances, et continuent de le meurtrir, véhiculent notamment des mémoires hétérochroniques dont l'analyse s'imposera à qui voudra comprendre son historicité, au-delà des narratifs hégémoniques de l'État.

Notes

- (1) H. Bergson, *"L'Évolution créatrice"*, Paris, P.U.F., 2013 (1941), p. 11. Ce chapitre s'inscrit dans la continuité de ma communication orale, sans la reprendre puisqu'elle est mise en ligne, et aisément accessible : <https://www.youtube.com/watch?v=r9is2SwRTQc>
- (2) H. Bergson, *"Essai sur les données immédiates de la conscience"*, Paris, P.U.F., 2013 (1927), p. 75.
- (3) Ibid, p. 90.
- (4) Ibid, p. 122. Voir aussi H. Bergson, *"Matière et mémoire"*. Essai sur la relation du corps à l'esprit, Paris, P.U.F., 2012 (1939), p. 206.
- (5) H. Bergson, *"Matière et mémoire"*, op. cit., p. 207 (souligné par H. B.).
- (6) H. Bergson, *"L'Évolution créatrice"*, op. cit., p. XI.
- (7) Ibid.
- (8) H. Bergson, *"L'Énergie spirituelle"*, Paris, P.U.F., 2009 (1919), p. 16.

- (9) Ibid, pp. 5-6.
- (10) Je reprends la distinction introduite par G. Deleuze, *Pourparlers*. 1972-1990, Paris, Editions de Minuit, 1990, pp. 39-40 et, avec F. Guattari, *Qu'est-ce que la philosophie?*, Paris, Editions de Minuit, 1991, p. 26 : "Le concept dit l'événement, non l'essence ou la chose".
- (11) C. Castoriadis, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 1975.
- (12) Pour ne pas alourdir mon propos, je me permets de renvoyer à mes travaux antérieurs sur ce mode de conceptualisation et de problématisation du politique, notamment aux titres suivants: "*L'Etat au Cameroun*", Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979; *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989; "*L'Illusion identitaire*", Paris, Fayard, 1996; "*Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*", Paris, Fayard, 2004; "L'énonciation du politique", *Revue française de science politique* 35 (3), juin 1985, pp. 343-373; et, avec A. Mbembe et C. M. Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992 (nouvelle édition augmentée, 2008).
- (13) P. Duara, *Rescuing History from the Nation. Questioning Narratives of Modern China*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995.
- (14) E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation?* in *Œuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy, 1947, p. 891.
- (15) Je reprends ici la distinction entre "formation" - en tant que processus historique, conflictuel, involontaire et largement inconscient, conduit dans le désordre des affrontements, des compromis et de l'imaginaire par la masse des anonymes - et "construction" - en tant que création délibérée d'un appareil de pouvoir - de l'Etat, que Bruce Berman et John Lonsdale ont introduite à propos du Kenya colonial (*in Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992), et que plusieurs auteurs français relevant de la sociologie historique comparée du politique ont reprise à leur compte, en contrepoint des problématiques du "politique par le bas" et de l'"énonciation du politique". Voir par exemple: Y. Chevrier, "L'empire distendu : esquisse du politique en Chine des Qing à Deng Xiaoping" in J.-F. Bayart, dir., *La Greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996, chapitre IX; B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996 et, sous sa direction, *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999; F. Mengin, *Trajectoires chinoises. Taiwan, Hong Kong et Pékin*, Paris, Karthala, 1998; R. Bertrand, *Etat colonial, noblesse et nationalisme à Java. La Tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005; J.-L. Rocca, *La Condition chinoise. La mise au travail capitaliste à l'âge des réformes (1978-2004)*, Paris, Karthala, 2006. Pour une recension du livre de B. Berman et J. Lonsdale, voir J.-F. Bayart, "Hors de la vallée heureuse" de l'africanisme. Note bibliographique", *Revue française de science politique* 44 (1), févr. 1994, pp. 136-139.
- (16) H. Welzer, S. Moller, K. Tschuggnall, "*Grand-père n'était pas un nazi*". *National-socialisme et Shoah dans la mémoire familiale*, Paris, Gallimard, 2002.
- (17) F. Çetin, *Le Livre de ma grand-mère*, suivi de *Les Fontaines de Havav*, Marseille, Editions Parenthèses, 2013

- (18) P. Joutard, *La Légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977.
- (19) A. Mbembe, "Mémoire historique et action politique" in J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor, *Le Politique par le bas*, op. cit., pp. 127-190 (dans l'édition de 2008).
- (20) R. Guyotat, "Les Picards entre la mémoire du feu et le désespoir de l'eau", *Le Monde*, 17 mai 2001, p. 12.
- (21) B. Stora, avec A. Jenni, *Les Mémoires dangereuses*, suivi d'une nouvelle édition de *Transfert d'une mémoire*, Paris, Albin Michel, 2016.
- (22) H. Marcuse, *L'Homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Editions de Minuit, 1968, p. 91.
- (23) N. Wachtel, *La Vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole (1530-1570)*, Paris, Gallimard, 1971.
- (24) M. Foucault, *Le Corps utopique, les hétérotopies*, Paris, Nouvelles Editions Ligne, 2009, p. 25.
- (25) M. Foucault, "Nietzsche, la généalogie, l'histoire" in *Dits et écrits. 1954-1988*, tome II : 170-1975, Paris, Gallimard, 1994, pp. 146-147. Ici, nous pourrions aussi bien citer la "variété des "histoires" (*Historien*) (...)" chère à W. Benjamin (*Ecrits français*, Paris, Gallimard, 2003, collection "Folio essais", p. 447 et pp. 452-455).
- (26) H. Bergson, *Le Souvenir du présent et la fausse reconnaissance*, Paris, P.U.F, 2012, pp. 1-3.
- (27) P. Janet, *L'Evolution de la mémoire et la notion de temps*, Paris, 1928, cité dans la *Présentation du Souvenir du présent...*, op. cit., par E. During, pp. XXIII-XXIV.
- (28) *Présentation du Souvenir du présent...*, op. cit., par E. During, pp. XXII-XXIII.
- (29) C. Guinzburg, *Le Fil et les traces. Vrai faux fictif*, Lagrasse, Verdier, 2010.
- (30) J.-F. Bayart, *Les Etudes postcoloniales. Un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.
- (31) *Présentation du Souvenir du présent...* par E. During, pp. XXII-XXIII.
- (32) C. Castoriadis, P. Ricoeur, *Dialogue sur l'histoire et l'imaginaire social*, Paris, Editions de l'EHESS, 2016
- (33) *Ibid*, p. 55 et p. 57.
- (34) *Ibid*, p. 58.
- (35) E. Hobsbawm, T. Ranger, eds., *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- (36) H. Bergson, *Les Deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Presses universitaires de France, 2013 (1932), pp. 208, 254, 283 et suiv.
- (37) M. Vovelle, *Idéologies et mentalités*, Paris, François Maspero, 1982.
- (38) Y. Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 81-82. Il ressort de cette définition qu'il convient de renoncer à la distinction canonique entre la tradition, supposée invariable, et la coutume, présumée flexible : toute tradition, toute

- coutume est historiquement située et évolutive. Nous tiendrons donc les deux termes pour synonymes. Cf par exemple S. Vlastos, ed., *Mirror of Modernity. Invented Traditions of Modern Japan*, Berkeley, University of California Press, 1998, en particulier la postface de D. Chakrabarty, pp. 285-296.
- (39) J.-F. Bayart, "Les sociétés africaines face à l'Etat", *Pouvoirs* 25, avril 1983, pp. 23-39, et *L'Etat en Afrique*, op. cit.
- (40) E. Hobsbawm, T. O. Ranger, eds., *The Invention of Tradition*, op. cit.
- (41) J. I. Guyer, "La tradition de l'invention en Afrique équatoriale", *Politique africaine*, 79, octobre 2000, pp. 101-139 et "Africa has never been "traditional": so can we make a general case? A response to the articles", *African Studies Review*, 50 (2), septembre 2007, pp. 183-202. Voir aussi J. Vansina, *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1990, notamment le chapitre 9.
- (42) F. Eboussi Boulaga, *La Crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine, 1977, p. 145.
- (43) J.-F. Bayart, *L'Illusion identitaire*, op. cit.
- (44) Nous suivons ici la définition du totalitarisme par Louis Dumont, comme "maladie de la société moderne" et comme "hybridation" entre holisme et individualisme. Outre l'œuvre de celui-ci, voir son commentaire par P. de Lara, "Anthropologie du totalitarisme. Lectures de Vincent Descombes et Louis Dumont", *Annales HSS*, 63 (2), mars-avril 2008, pp. 353-375. Par ailleurs, de nombreux travaux d'anthropologie relativisent le caractère "holiste" des sociétés africaines anciennes et insistent sur le rôle décisif qu'y tenaient les performances individuelles : cf par exemple J. I. Guyer, "La tradition de l'invention en Afrique équatoriale", art. cité.
- (45) F. Eboussi Boulaga, *Les Conférences nationales en Afrique*, Paris, Karthala, 1993; R. Banégas, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003; P. Yengo, *La Guerre civile du Congo-Brazzaville, 1993-2002. "Chacun aura sa part"*, Paris, Karthala, 2006.
- (46) J.-P. Chrétien, dir., *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, Paris, Karthala, 2008.
- (47) C. Calhoun insiste sur ce fait que la tradition se constitue moins dans le passé historique que dans la pratique sociale quotidienne: "The radicalism of tradition: community strength or venerable disguise and borrowed language ?", *American Journal of sociology*, 88 (5), mars 1983.
- (48) B. Berman, J. Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, op. cit., pp. 234 et 254. L'expression de "catonisme" est empruntée à B. Moore, *Les Origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, François Maspero, 1969.
- (49) T. O. Ranger, "The invention of tradition in colonial Africa" in E. Hobsbawm, T. O. Ranger, eds., *The Invention of Tradition*, op. cit., chapitre 6.
- (50) P. J. Cain, A. G. Hopkins, *British Imperialism, volume II: Crisis and Deconstruction, 1914-1990*, Londres, Longman, 1993, p. 218.

- (51) M. Mamdani, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Londres, James Currey, 1996.
- (52) J.-P. Warnier, *L'Espit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993 et *Régner au Cameroun. Le roi-pot*, Paris, Karthala, 2009 ; D. Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala, 2002.
- (53) Cf notamment N. Argenti, *The Intestines of the State. Youth, Violence, and Belated Histories in the Cameroon Grassfields*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007. Pour les problèmes de méthode que soulève son approche, voir ma recension de son ouvrage: http://fasopo.org/sites/default/files/livre_n5.pdf.
- (54) J. I. Guyer, ed., *Money Matters. Instability, Values and Social Payments in the Modern History of West African Communities*, Portsmouth, Heinemann, Londres, James Currey, 1995 et *Marginal Gains. Monetary Transactions in Atlantic Africa*, Chicago, The University of Chicago Press, 2004; J.-P. Warnier, *Echange, développements et hiérarchie dans le Bamenda précolonial (Cameroun)*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1985.
- (55) C. Ginzburg, *Le Fil et les traces*, op. cit., et "Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice", *Le Débat*, 6, 1980, pp. 3-44.
- (56) N. Argenti, "La danse aux frontières: les mascarades interdites des femmes et des jeunes à Oku" in J.-F. Bayart, J.-P. Warnier, dir., *Matière à politique. Le pouvoir, les corps et les choses*, Paris, Karthala, 2004, pp. 151-179.
- (57) J.-F. Bayart, "Hégémonie et coercition en Afrique subsaharienne: la "politique de la chicotte", *Politique africaine*, 110, juin 2008, pp. 123-152.
- (58) J. Pemberton a bien analysé ce processus de bureaucratization coloniale et postcoloniale de la tradition dans le cas de Java: *On the Subject of Java*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, notamment pp. 229-230.
- (59) Voir par exemple S. Vlastos, ed., *Mirror of Modernity*, op. cit.
- (60) Y. Bénot avait très tôt proposé une bonne mise au point sur le rapport des principaux idéologues du mouvement nationaliste à l'idée de tradition: *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, François Maspero, 1969. L'un des ouvrages fondateurs de cette veine est le fameux *Facing Mount Kenya* de Jomo Kenyatta, publié en 1938. En langue française, il faut principalement citer les écrits philosophiques de Paulin Hountondji, de Valentin Mudimbe (avant son installation aux Etats-Unis), de Stanislas Adotevi, de Fabien Eboussi Boulaga. Les romanciers Ahmadou Kourouma et Sony Labou Tansi ont admirablement exprimé l'ambivalence politique de la tradition en situation autoritaire.
- (61) E. Smith en donne un exemple passionnant dans son étude des parentés à plaisanterie qui, selon lui, cimentent la société politique sénégalaise (*Des Arts de faire société : parentés à plaisanteries et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*, Paris, Institut d'études politiques, 2010, multigr.)

- (62) Voir notamment le documentaire de F. De Boeck Cemetery State, (Université de Louvain, 2008) sur le cimetière de Kintambo, à Kinshasa <http://soc.kuleuven.be/web/componentpage/7/38/eng/57>; Yvan Droz, Hervé Maupeu, dir., *Les Figures de la mort à Nairobi: une capitale sans cimetières*, Paris, L'Harmattan 2003; L. Mebenga Tamba, *Les Obsèques dans la ville de Yaoundé. Contribution à une analyse anthropologique des rites funéraires dans les univers culturels d'un milieu urbain camerounais*, Yaoundé, Université de Yaoundé1, Département de sociologie et d'anthropologie, 2005, multigr.; D. W. Cohen, E. S. Atieno Odhiambo, *Burying S. M. The Politics of Knowledge and the Sociology of Power in Africa*, Portsmouth, Heinemann, 1992; C. Piot, *Remotely Global: Village Modernity in West Africa*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999, pp. 157-160; C. Vidal, *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, 1991, pp. 87-98.
- (63) D. Anderson, *Histories of the Hanged : Britain's Dirty War in Kenya and the End of the Empire*, Londres, Weidenfeld & Nicholson, 2005, pp. 341 et suiv.; A. Mbembe, "Pouvoirs des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun" in J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique noire*, op. cit., pp. 186 et suiv. (dans l'édition de 2008).
- (64) Voir par exemple A. Haugerud, *The Culture of Politics in Modern Kenya*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, pp. 17 et 28; D. Chidester, *Shots in the Streets. Violence and Religion in South Africa*, Cape Town, Oxford University Press, 1992, pp. 103 et suiv.
- (65) J.-F. Bayart, "Les chemins de traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'Ouest francophone: anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans", *Politique africaine*, 105, mars 2007, pp. 201-240. L'œuvre d'Ibrahima Thioub, directeur du Département d'histoire, et aujourd'hui recteur, de l'Université Cheikh Anta Diop, à Dakar, s'est départie avec un grand courage intellectuel de cette historiographie nationaliste.
- (66) J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique noire*, op. cit.
-

Les enjeux de la culture dans le développement en Afrique postcoloniale

Saley BOUBÉ BALI

A partir de 1945, la culture est considérée comme un bien de l'Humanité et prise en charge par l'UNESCO afin de préserver et faire respecter les spécificités, de contribuer au bien-être social et économique de chaque peuple. Dès sa création en 1963, l'Organisation de l'Unité Africaine a instruit les États, nouvellement sortis du joug colonial, de prendre en compte la vision de l'UNESCO, en respectant les spécificités culturelles pour l'émancipation des peuples. Trois ans plus tard, en 1966, la réunion du Comité scientifique de l'UNESCO, tenue à Abidjan, a décidé de la création d'un Centre de Recherche et de Documentation Régionale pour la Tradition Orale (CRTDTO) à Niamey, au Niger, et est placé en 1974 sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), avec la dénomination de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO), dont la mission est de coordonner les

programmes de recherches pour promouvoir les études sur les traditions, les cultures et les langues du continent. Pour plus d'efficacité, les activités ont été décentralisées avec la création de structures sous-régionales⁽¹⁾.

Selon Diouldé Laya, le premier Directeur du CELTHO, l'objectif est de "fixer les traditions orales et de réapproprier la culture africaine"⁽²⁾.

Il convient de préciser que c'est la dimension traditionnelle de la culture qui est prise en compte par ces centres de recherches, définie par l'UNESCO en 1989 comme «*l'ensemble des créations émanant d'une communauté culturelle fondée sur la tradition, exprimées par un groupe ou par des individus et reconnues comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci, les normes se transmettant oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autre, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts*».⁽³⁾

La culture devient une pierre angulaire de la politique africaine avec l'adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à Khartoum, en République du Soudan, les 23 et 24 janvier 2006. Les dirigeants africains présents reconnaissent que «*la culture constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de promouvoir une voie propre à l'Afrique vers le développement technologique, et la réponse la plus efficace aux défis de la mondialisation*».⁽⁴⁾

L'entreprise institutionnelle est accompagnée par le travail remarquable des hommes de cultures, des écrivains, artistes et des chercheurs, ce qui a permis de dégager les caractéristiques, l'esthétique

et, surtout, les fonctions sociales et économiques de la culture africaine. Il ressort que les cultures africaines engagent pleinement la vie du groupe face aux différents enjeux.

Malheureusement, la vision de l'OUA n'est pas prise en compte dans les programmes de développement des pays. La priorité a été donnée à la conception occidentale du développement qui met l'accent plus sur la réussite matérielle. Souvent, faute de politiques et de stratégies de développement propres, les gouvernants africains adoptent à tort ou à raison cette philosophie occidentale du progrès et pensent qu'il suffit que l'économie marche pour que tout aille bien dans un pays. Dès lors, les modèles de développement proposés par les Institutions Internationales, comme le Fonds Monétaire International (FMI), sont considérés comme les voies obligées sans lesquelles toute possibilité de développement est impossible.

Aujourd'hui, le bilan des politiques gouvernementales, des actions des Organisations Non Gouvernementales (ONG), s'inspirant des modèles imposés aux États africains, s'avèrent contre productifs. D'aucuns pensent que parler de pays en voie de développement en Afrique est une politique un peu hypocrite, dans la mesure où l'essentiel de la population vit sous le seuil de la pauvreté, et qu'il n'y a aucun pays africain parmi les vingt (20) du monde où "la vie est plus belle", selon le classement IDH 2015. Par contre, ils occupent les vingt dernières places du même rapport.

Comment comprendre ce retard de l'Afrique quand on sait qu'elle regorge de ressources naturelles et humaines susceptibles de répondre aux impératifs du développement?

A cet effet, pour sortir de l'état de pauvreté, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut penser l'Afrique autrement, c'est à dire, proposer des idées innovantes, capables de booster le développement afin de garantir le bien-être des populations.

La 43^{ème} Session de l'Académie du Royaume du Maroc a vu juste en proposant "L'Afrique comme horizon de penser" comme thème de réflexion à ce colloque.

En effet, la problématique du développement de l'Afrique ne pourra se concrétiser sans un regard critique et objectif interne des problèmes.

Notre contribution à l'initiative marocaine est une réflexion sur les enjeux de la culture dans le développement en Afrique postcoloniale, en particulier, ceux des cultures traditionnelles. Ignorées dans les stratégies de développement conçues par les développeurs occidentaux, ces cultures traditionnelles bien que considérées comme reflets des identités des peuples sont complètement irradiées ou en voie de disparition; ce qui a pour corollaire des crises identitaires, la perte de repère des individus, la compromission de toute réelle perspective de développement local.

Cet état de fait est traduit par des crises multiformes, dont les guerres religieuses, idéologiques et économiques pour lesquelles toutes les solutions envisagées à travers les modèles et les stratégies de développement proposés jusqu'en 2010 n'ont pas apporté les solutions envisagées.

Le défi de l'Afrique postcoloniale est de trouver donc des voies et des moyens pour un développement durable aux échelles locale, nationale

et continentale. La question est de savoir si la culture en général, celle traditionnelle en particulier, peut contribuer d'une manière efficace au développement.

Avant d'évoquer les enjeux de la culture pour le développement en Afrique, il est important de préciser ce que renferme d'abord la notion de culture traditionnelle selon la vision africaine.

1 - La culture traditionnelle, une question de normes sociétales

Dans une société traditionnelle, les membres produisent pour la satisfaction de leurs propres besoins, élaborent des savoirs-faire, qui au fil du temps, deviennent les formes de civilisations transmises de génération en génération. Les personnes sont liées par le sentiment d'être complémentaires et solidaires les unes aux autres. Elle crée des mécanismes qui permettent l'intégration économique et sociale des membres. Les agriculteurs organisent des travaux communautaires au profit des personnes handicapées, des veuves, pour la mise en valeur de leur terre. Les pasteurs nomades confient aux plus démunis un troupeau composé de génisses, de chamelles, en instaurant un système de partage du nombre qui augmente. Les commerçants détaillants organisent des tontines hebdomadaires ou journalières afin de permettre à chacun d'avoir un capital, etc. Dans cette pratique, la solidarité du groupe prime sur le profit individuel. Le simple fait d'appartenir à un groupe socioculturel, de jouer sa partition en vue de répondre au besoin du groupe, au-delà du sentiment de bien-être, est la marque d'une volonté de remplir un contrat social.

Dans ces conditions, la culture traditionnelle s'acquiert généralement par l'influence du milieu. Ce qui doit être fait, doit l'être au strict respect des règles établies dans un espace et un temps précis par des porteurs primaires ayant acquis le savoir et le savoir-faire dans un contexte d'oralité. L'accès à la culture traditionnelle est souvent limité aux membres de la communauté; le savoir-faire aux initiés, soumis au respect strict des interdits. Même si les règles de bienséance sont protégées par les interdits, le groupe est enclin aux innovations sociales et économiques.

Contrairement à l'idée répandue, la culture traditionnelle est plus qu'une simple expression de l'identité des individus. C'est tout ce qui englobe les activités du groupe. Les danses, les chants, la musique et les autres expressions artistiques ne sont que des éléments discursifs pour donner vie à la culture traditionnelle. Selon Serge Mounier, c'est un moyen de communication, un «lien entre les générations, facteurs d'intégration, d'exposition de l'altérité, elle ne vise ni à innover pour supplanter, ni à envahir pour uniformiser.»⁽⁵⁾ Ce sont les fondements de la société. Fort de ce rôle qui avait permis de bâtir de grandes civilisations en Afrique, les rapports du reste du monde avec le continent africain étaient/sont caractérisés par la négation des cultures africaines, systématiquement proscrites ou détruites.

2- La culture traditionnelle en Afrique: une histoire de table rase

La culture est la première cible, dès qu'un nouveau rapport de force s'établit entre deux communautés. La domination se traduit par l'interdiction de tout ce qui est susceptible d'incarner les traditions ancestrales, les croyances, la langue du vaincu. Le continent africain est

le plus affecté successivement avec la Traite Négrière, la colonisation qui ont en commun cette politique de table rase des cultures traditionnelles partout où elles s'installent. Le discours de Léopold II, Roi de Belgique, illustre cet état de fait. Il attire l'attention des missionnaires chargés de propager le Christianisme en ces termes :

«Révérends Pères et chers compatriotes,

La tâche qui vous est confiée à remplir est très délicate et demande beaucoup de tact. Prêtres, vous allez certes pour l'évangélisation, mais cette évangélisation doit s'inspirer avant tout des intérêts de la Belgique et de l'Europe. Le but principal de votre mission en Afrique n'est donc point d'apprendre aux nègres à connaître Dieu, car ils le connaissent déjà. (...) Ayons donc le courage de l'avouer. Vous n'irez donc pas leur apprendre ce qu'ils savent déjà. Votre rôle essentiel est de faciliter la tâche aux administratifs et aux industriels. C'est donc dire que vous interprétez l'évangile de façon qui sert à mieux protéger nos intérêts dans cette partie du monde.»⁽⁶⁾

Les écrivains africains n'ont pas manqué de souligner le drame des sociétés traditionnelles, provoqué par le choc culturel occasionné par la colonisation, dès les premières heures. Chinua Achebe résume la situation par le titre de son roman, *Le Monde s'effondre*⁽⁷⁾ qui retrace la gravité de la fracture subie par le peuple Ibo. Dans son pamphlet, *Discours sur le colonialisme*⁽⁸⁾, Césaire parle de chosification du colonisé engagé dans une aventure ambiguë pour reprendre le titre du roman de l'écrivain sénégalais Cheick Hamidou Kane⁽⁹⁾.

Un autre aspect, non moins important, est l'impact de l'intolérance au nom de certaines religions sur les cultures traditionnelles africaines considérées

comme des avatars de l'animisme ou du paganisme. Dès lors, s'installe chez l'Africain reconverti à la religion du dominant un sentiment de culpabilité envers sa propre culture qu'il essaie de renier, à l'image du héros de *L'Esclave*,⁽¹⁰⁾ de l'écrivain dahoméen-togolais Félix Couchoro.

Aussi, le communisme qui prend à contrepied l'idéologie coloniale dans plusieurs pays africains, sous la conduite de leaders charismatiques prônant l'athéisme, n'a pas laissé le champ libre aux cultures traditionnelles. C'est ainsi que de riches traditions culturelles millénaires ont été interdites. En Guinée, le Parti Démocratique de Guinée (PDG) de Sékou Touré considère comme contre révolutionnaire le recours aux cultures traditionnelles. Selon Claude Rivière:

«L'adaptation d'un style spécifique de vie à un système nouveau exigeait l'abandon de mythes, d'institutions, de mœurs, tissés par un commerce millénaire de l'homme avec le milieu et les choses ambiantes. (...). Afin de transformer les mentalités traditionnelles, en substituant aux fictions animistes d'autres conceptions estimées positives et épurantes, il s'est attaqué d'abord aux supports matériels des croyances: les fétiches, en les collectant, et au halo de secret qui en garantissait la puissance.»⁽¹¹⁾

3. Cultures traditionnelles et développement

La notion de développement local ou communautaire, apparue dans les années 1960, est une notion complexe aux enjeux multiples. Elle est généralement assimilée à l'accumulation de biens, à l'opulence monétaire, à notre capacité de consommation des produits industriels et, même, à avoir l'accès au crédit. L'individu qui n'est pas dans cet état est considéré comme un pauvre. En se basant sur la dichotomie

développement économique/culture traditionnelle, on constate que les notions de pauvreté et de richesse sont relatives. On est riche ou pauvre en relation avec la culture traditionnelle dans laquelle on a évolué, avec la vision qu'on a du monde.

North (1990) conçoit alors la culture comme le moyen dont dispose l'homme pauvre pour surmonter la pauvreté par le mécanisme de la complémentarité. Selon Douglas Mary(2007), le mérite de North est de remettre en cause les théories négationnistes qui font de la culture traditionnelle un frein au développement dès les années 1980, tout en soulignant le rôle qu'elle peut jouer en ces termes:

«La culture fournit en effet des théories qui expliquent pourquoi les choses doivent être faites ainsi et pas autrement, forge des règles informelles et détermine quand elles ont été violées, et dans ce cas, quelles sanctions infliger. La culture mobilise les individus, les rassemble en une communauté partageant normes et valeurs.»

Or, une des missions des projets de développement initiée dans les pays pauvres à travers les agences de coopération est le changement de comportement par les populations bénéficiaires des projets, c'est-à-dire l'abandon des pratiques ancestrales pour une nouvelle vision du monde, un nouveau mode de vie avec de nouveaux besoins en contradiction avec les normes et valeurs qui régulaient leurs modes de vie bien avant. Les théories énoncées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement procèdent, de fait, à une négation des cultures traditionnelles locales. Cette vision, s'inspirant de l'esthétique négative, elle-même basée sur la dialectique négative d'Adorno, est

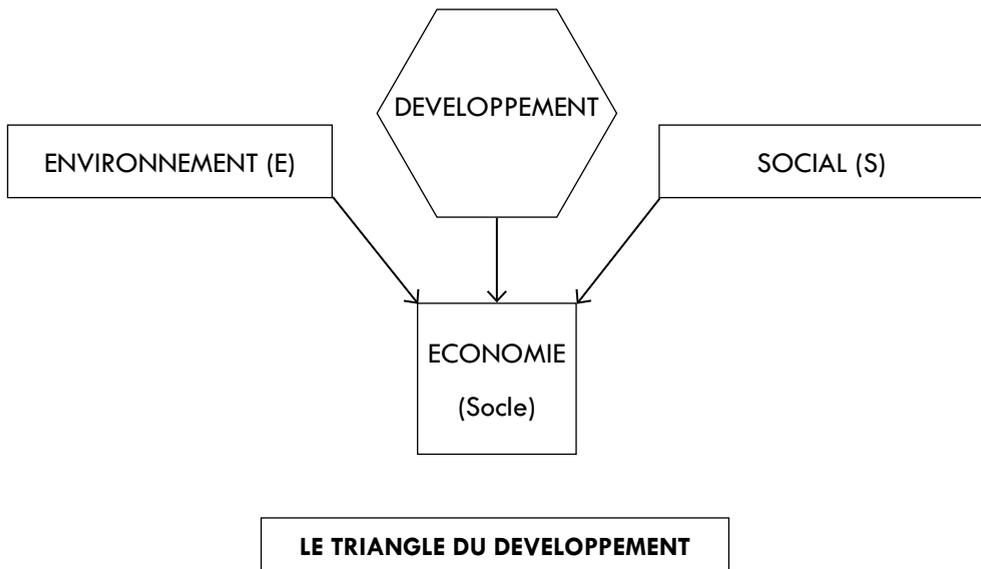
savamment entretenue et diffusée par le canal d'une esthétique de la misère, fondée sur des clichés, crée un sentiment de pessimisme difficile à conjurer dans l'esprit des jeunes qui tournent le dos aux réalités locales.

L'autre aspect qui milite au détriment des cultures traditionnelles est le fait que, dans la plupart des pays pauvres, il n'est pas prévu un statut particulier pour les porteurs primaires (authentiques), détenteurs des savoir-faire traditionnels, susceptibles de produire des biens culturels, touristiques et mêmes économiques. Ils appartiennent, le plus souvent, à des minorités ethniques, des castes marginaux, dits inférieurs socialement. Intervenant à tous les niveaux de la chaîne de production des biens que leur confère la dynamique socio-économique traditionnelle, ces groupes adoptent aujourd'hui une attitude passive et vivent la fin de leurs savoirs et savoir-faire, qui ne sont autres que les cultures traditionnelles encore vivantes, comme une fatalité. L'exemple des griots, des forgerons, des tisserands, des artisans en Afrique de l'Ouest est plus qu'illustratif. En effet, ces groupes endogamiques, moteurs de l'artisanat, des musiques et littératures traditionnelles, garant de l'oralité, n'investissent plus dans la continuité et la sauvegarde de leurs cultures ancestrales. S'ils continuent à le faire, ce n'est pas par vocation, mais comme une malédiction liée à la naissance.

Cette série de négations de la culture traditionnelle a influencé les modèles économiques et les stratégies de développement. La culture est souvent reléguée au second plan ou séparée de l'artisanat, de

l'architecture, traditionnels. On ne pense à la culture que pour s'amuser ou à des fins de propagande dont les conséquences sur l'Afrique sont connues.

Jusqu'ici, les modèles, définis par les Institutions Internationales de Développement, s'appuient sur ce qu'on peut appeler le Triangle du Développement. Les économistes pensent qu'en développant l'économie de marché, l'environnement et le bien-être social (synonyme de pouvoir d'achat), le progrès s'ensuit de fait. Dans ce modèle, le développeur impose ses idées à la communauté qui devient un instrument d'expérimentation d'une théorie ou d'un modèle économique imposé. Le modèle sur lequel s'appuyaient les stratégies de développement, appelé Triangle du Développement se présente comme suit:



Ce schéma montre que dans les faits, c'est l'économie qui intéresse les Etats et les élus politiques. Les entreprises qui exploitent les ressources appartiennent à des firmes occidentales qui ne pensent qu'à la rentabilité,

en termes d'échange et de rentabilité au détriment du tissu social. Il en est de même pour les élus politiques qui, contrairement à l'esprit communautaire des porteurs primaires des cultures traditionnelles, attachent plus d'importance aux touristes, à la consommation, afin que leur assiette fiscale soit plus garnie.

Or, là où la culture traditionnelle est en vigueur, l'individu produit la quantité de biens dont il a besoin au quotidien ou par saison, aux stricts respects des normes et valeurs sociétales et de l'environnement, en termes de rétribution et d'entraide. Le seul souci est de concilier appartenance sociale, respect de l'environnement et valeurs humanistes qui consistent à partager ce que l'on a, à recevoir du prochain ce que l'on n'a pas.

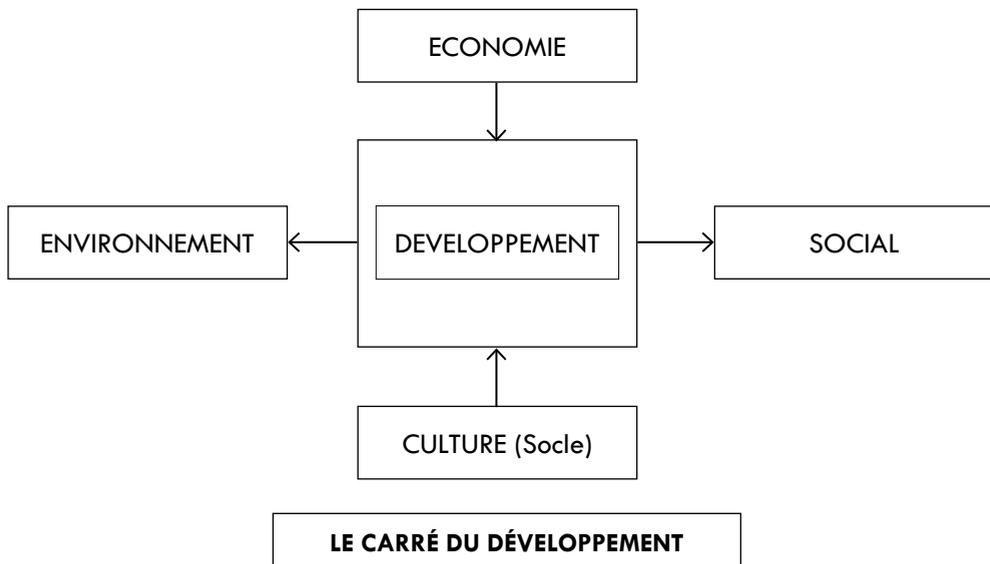
Le développement incite donc plus à la consommation de masse, au-delà du groupe social, avec ses effets sur l'écosystème plus que jamais menacé par la déforestation, la pollution et l'effet de Serre. Et là où l'écosystème est menacé, la culture traditionnelle est détruite de fait et entraîne la perte d'identité et de repère de l'être occasionnant le sentiment d'angoisse existentielle permanente. Comment ne pas prendre en compte la dimension culturelle alors que les communautés bénéficiaires y vivent et pensent?

3- La culture: un nouvel enjeu pour l'Afrique

Face à l'échec du Triangle de Développement ayant conduit aux soulèvements populaires et aggravé l'état de pauvreté des populations du continent africain, il fallait trouver d'autres alternatives. L'ONU engage ses institutions dans une réflexion ayant abouti à la Déclaration de Mexico en 1982 sur les politiques culturelles, qui reconnaît le rôle

de la culture comme vecteur d'identité, de systèmes de valeurs, de traditions et de cohésion, et comme moteur de la créativité. Les Etats et la société civile affichent un regain d'intérêt matérialisé par une série d'engagements dont l'Agenda 21 de la culture en 2004, qui fait de la culture le quatrième pilier du développement, les déclarations de politique culturelle par plusieurs pays africains entre 2007 et 2008, les résolutions n°65/166 (2010) et n°66/208 (2011) de l'ONU sur «la culture et le développement». Ces processus ont abouti à reconnaître la culture comme un facteur important d'inclusion sociale et d'élimination de la pauvreté, et réclament son intégration au cœur des politiques et stratégies de développement.

Dès lors, le Triangle du Développement devient caduc et il est remplacé par le Carré du Développement qui se présente comme suit:



En intégrant dans les stratégies de développement la dimension culturelle, plus précisément la culture traditionnelle, en amont et en aval, les citoyens d'une communauté sont susceptibles de porter l'intérêt aux activités qui favorisent le progrès de leur collectivité. Cela permettrait par "l'écoute culturelle", le renversement de la démarche classique qui fait de la population locale un objet d'expérimentation. Désormais, «le terroir fait le projet, le projet fait le terroir.» En s'appuyant sur les cultures traditionnelles, qui reprennent une fonction de médiation, les populations ne se sentent plus exclues, mais acteurs.

En guise de conclusion, l'importance de la culture dans le développement durable est irréfutable dans une vision de l'Afrique comme horizon de pensée. La thèse selon laquelle la culture est un frein au développement n'est plus défendable. Il revient aux Africains de redéfinir cette culture, selon leur vision du monde, l'employer dans le sens du développement du bien-être des populations. Cela revient à définir les fonctions de la culture selon les réalités africaines, dans une perspective "du donner et du recevoir", préconisé par Léopold Sedar Senghor. La culture peut convenablement établir la relation développement/terroir qui a largement fait défaut dans les stratégies de développement avant 2010. Le rôle fondamental que doit jouer la culture n'est plus celui de l'identité, mais celui du défi de l'environnement et du progrès social. La culture doit réconcilier l'homme avec lui-même, avec la nature. Mais, au préalable, il faut recenser, trier, expérimenter les cultures traditionnelles qui répondent aux exigences du développement durable, dans un monde globalisé, où l'Afrique doit s'imposer comme une entité économique et

politique autonome. Il ne s'agit pas de vouloir ramener l'Afrique aux us et coutumes avec des interdits, mais de valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels, contribuant à la bonne gestion de l'environnement, des rapports sociaux par le biais des croyances populaires, fondées sur les savoirs empiriques, tout en tenant compte du poids de l'Islam et du Christianisme qui font désormais partie intégrante de la culture africaine.

Notes

(1) Le CRDTO, zone Afrique de l'Ouest;

- Le Centre de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues (CERDOTOLA), le Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA, pour l'Afrique Centrale;
- Eastern African Center for Research and Oral Tradition and African National Languages (EACROTANAL), pour l'Afrique de l'Est;
- Southern African Center for the Study of African Oral Tradition (SACALOT) pour l'Afrique Australe.

(2) Sources orales et recherches historiques dans quelques institutions et pays d'Afrique de l'Ouest, CELTHO, Les Editions du Flamboyant, Cotonou, 2013.

(3) Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989.

(4) Charte de la renaissance culturelle africaine, Khartoum 23 et 24 janvier 2006.

(5) Intervention, 30^{ème} anniversaire des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg, Lundi 23 août 2004, Conférence culturelle internationale, Rencontre et identité.

(6) Discours prononcé en 1883 à Bruxelles devant les missionnaires se rendant en Afrique

(7) Chinua Achebe, Le monde s'effondre, Paris, Editions Présence Africaine, 1972.

(8) Aimé CESAIRE, Discours sur le colonialisme, Editions Présence Africaine, Paris, 1955

(9) Cheick Hamidou Kane, L'Aventure ambiguë, (Paris) Julliard, 1963

(10) Félix COUCHORO, L'Esclave, (?)1929

(11) Claude Rivière, «Fétichisme et démystification. L'exemple guinéen», in Afrique-Documents, Dakar, nos. 102-103, 1969, pp.131-168.

Références

- 1969: Manifeste culturel panafricain à Alger.
 - 1975: Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, organisée par l'UNESCO en collaboration avec l'Organisation de l'Unité Africaine, tenue à Accra en 1976 : Charte culturelle de l'Afrique, adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, lors de sa treizième Session ordinaire tenue à Port Louis (Maurice) du 2 au 5 juillet.
 - 2001: Création de l'Académie Africaine des Langues, Lusaka (Zambie), 2001 ;
 - 2005: Approbation de la Charte de la renaissance culturelle africaine, les 13 et 14 décembre 2005, Nairobi (Kenya);
 - DOUGLAS Mary, 2007, «Pour ne plus entendre parler de la "culture traditionnelle"», Revue du MAUSS 1/2007 (n°29), p.479-516 URL: www.cairn.info/revue-du-mauss-2007-1-page-479.htm. DOI: 10.3917/rdm.029.0479
 - La culture comme objectif dans l'agenda de développement pot-2015, IFACA, Culture 21, FICDC, Culture Action Europe, www.agenda21culture.net
 - CELTHO, 2013, Sources orales et recherches historiques dans quelques institutions et pays d'Afrique de l'Ouest, Les Editions du Flamboyant, Cotonou.
 - RIVIERE Claude, 1969 «Fétichisme et démystification. L'exemple guinéen», Afrique-Documents, Dakar, nos. 102-103, pp.131-168.
 - MOUNIER Serge, 2004 «La culture traditionnelle : moyen de communication», Rencontre et identité, 30^{ème} anniversaire des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg, Lundi 23.
 - DERIVE Jean, 2008, «L'oralité, un mode civilisation» in Littératures orales africaines, Karthala, Paris, pp 17-34
-

Les pensées Africaines

du professeur Adrien HUANNOU

Denis AVIMADJESSI

Un adage bien de chez nous dit que les animaux sont pris au piège par leurs pattes, et les êtres humains par leur langue, c'est-à-dire par leurs paroles. Cela révèle l'importance des pensées, adages, dictons, etc, dans la vie d'un être humain et d'un peuple. Et j'ai donc estimé que "l'Afrique comme horizon de pensée" doit composer avec "les pensées des horizons africains". Les paroles des africains du pays profond. Nous y réfléchissons ce jour. Le support de notre réflexion nous sera fourni par le professeur Adrien Huannou de l'Université d'Abomey Calavi au Bénin, qui a fait un merveilleux travail de sélection de pensées africaines regroupées dans son essai intitulé: "350 citations d'auteurs africains". Les pensées qui y figurent, nous donnerons une idée de ce que les africains disent d'eux-mêmes, des autres, de leur époque, etc. C'est l'aventure que je vous invite à entreprendre avec moi.

I/ Quelles paroles, pour quelle sagesse ?

Déjà, la couverture assez parlante de l'œuvre présente une bibliothèque en feu et, à côté, un vieillard ou, plutôt, son ombre qui s'en va quelque part sur la carte de notre mère Afrique. L'image est expliquée par la citation suivante: «En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle». On reconnaît là l'auteur malien, Amadou Hampaté Ba.

Lorsque l'on lit un livre, il n'est pas évident que l'on apprécie toute la délicatesse et la subtilité des mots, des expressions et des idées précises de l'auteur. Le travail consistant à isoler les citations revêt donc une grande importance pour permettre la concentration de la matière grise sur l'aspect précis évoqué dans le ou les phrases qu'on a sous les yeux.

Ainsi, dans son œuvre "ville cruelle", le Camerounais Alexandre Biyidi Awala, dit EZA BOTO ou Mongo Beti nous dit ceci: «Il vient des moments généralement dramatiques où l'on éprouve comme un pressant besoin de vérifier toutes les bonnes opinions qu'on avait de soi; à de tels moments, un échec peut contraindre le sujet, par des doutes en chaîne, à réviser toute sa conception du monde, à désavouer l'homme qu'il a été jusque là». Chacun pourra reconnaître, dans cette citation, une vérité que nous connaissons tous, mais que nous sommes peut-être contents d'entendre dire avec des mots et des précisions qui ne viennent pas de nous.

Mais, j'apprécie encore plus cette terrible vérité du Sud-africain Peter ABRAHAMS qui évoque ce que les citoyens pauvres sont capables de sacrifier pour avoir le morceau de pain quotidien: «Le droit de s'exprimer

et de vivre librement a une valeur relative. Il y a des gens, partout dans ce qu'on appelle les pays sous-développés, qui échangeraient joyeusement leur droit à la libre parole et à des institutions libres, contre trois repas par jour, un toit et un service médical adéquat». Ces propos de l'auteur donnent des frissons, mais ils sont vrais et douloureux. Je ne les commente pas outre mesure.

Le Nigérian Chinua ACHEBE évoque pour sa part une différence entre les êtres humains et les animaux en ces termes: «nous sommes meilleurs que les animaux parce que nous avons des parents. Un animal frotte le flanc qui le gratte contre un arbre, un homme demande à son parent de le gratter». Mais ici, l'auteur semble avoir oublié deux choses importantes: primo, les animaux n'ont pas un langage bien élaboré pour s'adresser à leurs semblables, mais leur solidarité est parfois plus agissante et massive que celle des hommes. J'ai un exemple récent et à peine croyable que je pourrais vous citer après, si vous le demandez. Secundo, ce qu'on appelle aujourd'hui "parent" est parfois une caricature de ce que cela devait être.

Quant à l'autre Nigérian Cyprian EKWENSI, il a bien raison d'attirer l'attention sur le risque que l'on prend à vouloir être heureux tout seul dans un océan de misère. Il dit ceci : «Dans un village où chacun a son champ d'ignames, femmes, hommes et enfants ont le cœur heureux, mais, là où un seul homme possède tous les champs d'ignames, il n'y a qu'envie et colère et à la moindre provocation, le conflit éclate».

La tendance de certains intellectuels à se faire champions de l'éloquence et des théories faciles est évoquée ici par le Sénégalais

Cheik Aliou NDAO qui dit ceci : «Le mal dont souffrent les intellectuels est le bavardage. Ils sont doués pour analyser, ausculter, critiquer, mais l'action les effraie». Là, je me permettrai de rendre le témoignage que ces propos ne s'adressent certainement pas à tous les intellectuels.

Ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir et qui pensent qu'ils peuvent en user et en abuser à volonté sont ici conseillés par le Malien Seydou BADIAN qui leur dit ce qui suit : «Un chef qui fait trembler est comme une grosse pierre qui barre une piste. Les voyageurs l'évitent, la contournent puis, un jour, ils s'aperçoivent que le chemin serait moins long s'il n'y avait pas la pierre, alors ils viennent en grand nombre et la déplacent. La force ne crée pas un chef, mais un adversaire à abattre».

Et, toujours dans cette idée d'exercice du pouvoir, voici ce qu'écrit mon compatriote Paul HAZOUME : «Un roi doit protéger ceux de ses sujets dont les critiques, tel un miroir qui nous signale nos imperfections, lui révèlent ce qui est répréhensible dans son gouvernement. Nos ancêtres assurent avec raison que le monarque qui ne tolère pas de critiques, se montre en public avec des souillures sur ses vêtements».

Pour en finir avec les questions du pouvoir, je cite le congolais NGAL Mbwil a Mpang qui exprime la versatilité des gens, en fonction de leurs diverses positions par rapport au pouvoir. Il écrit : «J'ai vu les hommes arracher les voiles qui cachaient la vérité. Mais ensuite, quand ces mêmes hommes ont enfin tenu le pouvoir entre leurs mains, ils ont trouvé ces voiles bien utiles. Ils en ont même fait d'autres et la vie n'a pas changé. Tout ce qui est arrivé est que certains, avec le temps, sont devenus différents».

Les deux catégories de gens bizarres, à savoir, ceux qui sont imbus de leur complexe de supériorité raciale et ceux qui se croient réellement race inférieure auront certainement à réfléchir sur cette citation de la Sénégalaise Mariama BA: «Je pense à l'identité des hommes : même sang rouge irrigant les mêmes organes. Ces organes, situés aux mêmes endroits, remplissent les mêmes fonctions. Les mêmes remèdes soignent les mêmes maux sous tous les cieux, que l'individu soit noir ou blanc».

Enfin, pour les scientifiques trop sûrs de leur machin, voici l'exhortation à la modération que leur conseille le Sénégalais heik Hamidou KANE: «La vérité que révèle la science est une vérité partielle, et tant qu'il y aura de l'avenir, toute vérité sera partielle. La vérité se place à la fin de l'histoire».

II/ Hommage au Maroc

Le professeur Huannou n'a pas cité d'auteur marocain dans son œuvre, mais en hommage à ce brave peuple marocain qui nous accueille avec tant de classe et de chaleur, j'ai pu trouver tout juste quelques sept proverbes marocains figurant dans divers recueils :

- 1/ «Plaisante avec un effronté, il te montrera son derrière». Proverbe marocain; Les proverbes du Maroc (2009);
- 2/ «Le paradis sur la terre se trouve entre les seins d'une femme»
Proverbe marocain ; Les proverbes du Maroc (2009);
- 3/ «Que celui qui n'a point confiance en son médecin supporte patiemment sa maladie». Proverbe marocain; Proverbes et dictons marocains (1979);

- 4/ «Si le pigeonneau n'avait point roucoulé, le serpent ne l'aurait pas trouvé». Proverbe marocain; Proverbes en usage à Marrakech (2003);
- 5/ «Si le père est oignon et la mère ail, comment le fils sentirait-il bon?» Proverbe marocain; Proverbes et dictons marocains (1979);
- 6/ «Un homme sans instruction ressemble à un chien non dressé». Proverbe marocain; Les proverbes marocains (1992);
- 7/ «Toute maladie peut-être soignée, mais la sottise est incurable». Proverbe marocain; Les proverbes marocains (1992).

Conclusion

Je suis conscient du caractère quelque part particulier et peut-être insolite de mon travail. Mais, chacun reconnaîtra que les écrivains font partie de l'élite nationale. Et ils sont avant tout issus des entrailles du peuple. Je considère donc que nous venons d'écouter la parole, les pensées et les proverbes du peuple africain. Ces pensées qui nous identifient et livrent notre état d'esprit.

On ne me prendra pas en train de dire que j'approuve tout ce qui a été dit. Je n'ai pas non plus exposé toute la mosaïque de pensées de ce continent aux mille couleurs.

Alors, j'en conclus simplement que mon travail est loin d'être parfait. C'est pour cela que je compte sur vos critiques et contributions pour l'enrichir et l'améliorer.

Le rôle des élites dans la transition démocratique dans les pays Africains

Habib KAZDAGHLI

Pour l'historien que je suis, il est toujours difficile, d'oser apprécier les événements en cours, sans émettre de réserves et s'auto-inviter à la prudence, même si l'habitude de travailler sur l'histoire contemporaine semble dispenser de ces précautions. En effet, toute réflexion sur la dernière phase de l'histoire contemporaine, c'est-à-dire, le temps présent, le temps en cours de réalisation, nous impose de tenir compte d'un certain nombre de considérations et de prendre de la distance, avant de vouloir porter des jugements définitifs sur le moment que nous vivons.

C'est à quoi nous invite, du reste, le texte introductif sollicitant notre participation à l'actuelle session de l'Académie du Royaume du Maroc, quand il rappelle la contribution de toute une génération de Penseurs africains à l'élaboration des concepts relatifs à l'Unité Africaine, au

développement économique et aux relations entre les pays du Sud, aussi bien pendant la période coloniale que durant les premières années de la mise en place des nouveaux États indépendants, et quand il constate l'obligation pour les nouvelles générations de renouveler l'approche de ces concepts et le regard porté sur ces notions même si ces dernières continuent, en partie, à motiver les recherches des élites.

En effet, nous assistons aujourd'hui à l'apparition de nouveaux concepts en guise de réponse à de nouvelles réalités et à de nouvelles demandes. De prime abord, il faut rappeler que la revendication démocratique n'était pas toujours à l'ordre du jour. Aux premiers temps, l'aspiration à la démocratie s'incarnait beaucoup plus à travers la demande de liberté, d'indépendance nationale et de souveraineté, réclamées à cette époque par les peuples africains qui ambitionnaient de prendre en charge leur destin. A travers leur engagement politique et culturel, les membres de l'élite des divers États nationaux, issus des luttes pour l'indépendance, avaient donné la priorité à la modernisation de leurs pays, à travers la mise en place de systèmes scolaires, de santé, d'infrastructures pour les transports et l'industrialisation etc. Malgré toutes les bonnes volontés et le dévouement consenti, le constat est clair, les régimes politiques issus des indépendances sont arrivés à leurs limites.

Aujourd'hui, nous vivons une autre époque et nous sommes en face de nouveaux défis sociaux et économiques, résultant de la mondialisation. La réponse à ces nouvelles exigences doit prendre en ligne de compte le rôle de plus en plus important des individus et leur désir de participer aux affaires de la cité. Les changements en cours prennent le plus souvent la forme d'un processus qualifié de transition vers la démocratie. Cette

nouvelle revendication n'est plus adressée, comme jadis, à une force coloniale à qui on demandait la libération du pays d'une oppression extérieure, mais aux gouvernants pour leur demander le droit de vivre, enfin, dans des Etats de Droit, respectant les libertés démocratiques et la citoyenneté.

La démocratisation est avant tout une revendication interne, propre à nos sociétés. C'est une lutte qui s'est avérée nécessaire après l'accession de nos pays à l'indépendance. Nous constatons, en parlant du Maroc ou de mon pays, la Tunisie, que nous avons pris beaucoup de retard à nous engager dans les processus de transition vers la démocratisation. Cette situation nous a coûté, parfois très cher, à cause des privations, des emprisonnements et des éloignements vécus par des militants qui ont passé plusieurs années de leur vie en exil ou dans les prisons de leurs pays respectifs. On se rend compte maintenant que ces luttes étaient utiles car on ne saurait être en phase avec le monde sans que les peuples des différents pays africains assument pleinement leur citoyenneté. Malheureusement, malgré les efforts engagés sur la voie de la modernisation, force est de constater le grave déficit démocratique. C'est pourquoi le rôle qu'il revient aux élites de jouer, pour assurer les transitions démocratiques en cours au Maroc et en Tunisie, est important.

Comment contribuer à la réussite de la transition vers la démocratie?

Ma réflexion portera, en effet, sur le rôle dévolu aux élites dans la réussite de la transition en cours en Tunisie et sur la manière d'y contribuer. Le terme "élite" renvoie, pour nous, aux agents et acteurs

de la culture, aux universitaires, aux intellectuels, aux producteurs de sens et d'idées. Il s'agit de cette partie de la société qui a un rôle particulier à jouer ou, je dirais même, un devoir à accomplir et auxquels elle ne doit en aucun cas renoncer, d'autant plus que les transitions se présentent sous la forme d'un processus historique long et complexe. En effet, bien qu'il y ait une unanimité pour revendiquer cette transition vers la démocratie, dès lors qu'on commence à voir les premiers signes de succès, au lendemain de la chute des régimes autoritaires, souvent, on voit des dissensions entre les anciens compagnons de la lutte. Des voix peuvent diverger et des divisions peuvent faire leur apparition à propos de la voie à suivre. Ainsi, en Tunisie, quelques semaines après la chute du régime autoritaire, des forces passéistes ont vite fait leur apparition sur l'espace public et ont voulu imposer des programmes de régression civilisationnelle alors, qu'en principe, les révolutions, sont faites pour aller vers plus de justice sociale et de participation aux affaires de la cité. Depuis les années 2000, plusieurs pays africains ont connu des expériences différentes de changement de régime. Prenons pour exemple, le passage du régime ignoble et abominable de l'apartheid, qui est le cas le plus connu de changement. Mais, il y a eu, en général, des transitions dans plusieurs pays vers la démocratie. Néanmoins, le succès ou l'échec de telles transitions dépend du rôle particulier des masses populaires qui revendiquent la démocratie. Les difficultés sont également, et souvent, liées à des crises économiques. D'autre part, un rôle considérable doit être joué par les élites qui représentent, pour les définir, un groupe qu'on appelle minoritaire, puisqu'une élite, c'est toujours un groupe minoritaire et non la majorité des gens. A ce groupe,

on attribue un rôle important parce que souvent ces élites, quel que soit leur pays, ont acquis, dans leur société, une place éminente, due à certaines qualités qui ont été valorisées socialement. Malgré leur nombre réduit, les personnes appartenant aux élites représentent une valeur sociale qualitative et, notamment, les intellectuels qui, dans notre société, ont souvent remplacé des élites liées aux clans, aux tribus, aux castes etc. Elles ont ainsi un rôle social important à jouer et se doivent de contribuer à la réussite du passage vers de nouvelles sociétés. Notons, ensuite, à propos de ce mot de "transition", qu'il n'était pas utilisé auparavant. On parlait d'indépendance, de nouvelles phases ou bien de nouveaux choix de développement, mais aujourd'hui, le mot consacré au niveau national, au niveau mondial et au niveau des sciences politiques, c'est le mot "transition". Or, la transition est, certes, comme il fut mentionné, plus haut, plus facile à revendiquer, qu'à mettre en pratique. Souvent, la période de transition est le moment favori des surenchères et des tiraillements entre forces politiques et sociales, longtemps privées de parole et confinées dans les marges. Il s'agit de moments d'incertitude et d'hésitations où il faut réfléchir sur les voies à prendre. C'est un moment historique au cours duquel, il appartient aux élites de trouver les meilleurs moyens pour convaincre les masses populaires, en les mobilisant autour de programmes réalistes, d'orienter le changement dans le sens du progrès et d'éviter les illusions passéistes. Il s'agit, en d'autres termes, d'imprégner le changement par un objectif: celui de parvenir à asseoir la démocratie comme système de gouvernance et de gestion des affaires du pays. On mesure aujourd'hui, par conséquent, la réussite ou l'échec d'une transition par le fait qu'une telle société arrive ou non à sortir du

chaos ou de la crise qui accompagnent généralement les révolutions ou les chutes de régime. L'objectif est donc ici d'instaurer une société démocratique. Les moments de transition sont les plus difficiles à gérer. Ce sont des moments de changement, c'est une situation intermédiaire, du mot latin "transitus", donc, cela veut dire le passage d'un moment à l'autre. C'est un moment historique de crise, généralisé, où on sait pratiquement que le passé ne peut plus être reproduit tel quel, mais où le nouveau tarde des fois à arriver. Et dans les pays comme la Tunisie, à chaque fois où l'on se dit : "ça va se terminer", d'autres problèmes font leur apparition et donnent lieu à de nouvelles incertitudes.

Valoriser les premières victoires pour continuer le chemin

Les périodes de transition peuvent donner lieu à des tensions et à des doutes. Le plus important est que les élites se mobilisent et proposent des alternatives pacifiques, évitant au pays de vivre des périodes de guerre civile. Le rôle des élites de la société civile fut capital pour éviter au pays un bain de sang. Tout le mérite revient aux efforts consentis, par quatre organisations non gouvernementales de la société civile, qui ont réussi à convaincre les principaux protagonistes politiques de s'asseoir autour d'une même table, de dépasser leurs divergences antérieures et d'entamer un dialogue national. Trois mois d'âpres négociations ont permis à la Tunisie d'éviter la guerre civile et de s'engager dans une feuille de route qui a permis de mettre fin à la première phase de la transition. Cet effort des représentants de l'élite syndicale et sociale (deux syndicats ouvriers et patronaux, une ligue des Droits de l'Homme et le Barreau) ont sauvé la Tunisie. Les promoteurs de ce dialogue ont eu

droit à une reconnaissance nationale et internationale bien méritée. Pour la première fois dans l'histoire, le prix Nobel est décerné à un groupe, et non pas à une seule personne, comme c'est le cas chaque année. Là, c'est un groupe dans son ensemble, le quartette, c'est-à-dire quatre organisations, quatre représentants de la société civile qui ont réussi à faire de sorte que le pays arrive à gérer ses conflits et, notamment, les conflits qui sont nés des assassinats politiques qui ont marqué l'année 2013, et qui ont mis aux prises des groupes qui, sur le terrain même, étaient séparés par des barbelés sur la place de l'Assemblée Nationale, des groupes radicalement opposés qui ne pouvaient plus entrer en contact les uns avec les autres, qui ne pouvaient plus discuter. La force de cette élite, parce que c'est une composante de l'élite, c'est qu'elle a obligé les forces politiques à s'asseoir autour de la même table dans le célèbre Dialogue National, comme on l'appelle en Tunisie.

Pourquoi le dialogue national? L'objectif était de parvenir à un accord sur une feuille de route contenant les points suivants: une constitution consensuelle, un gouvernement dit de technocrates, ayant une mission politique consistant à permettre au pays d'organiser des élections. C'est ainsi que les élections, aussi bien législatives que présidentielles, ont été organisées au cours du dernier trimestre 2014.

Les élections sont une étape nécessaire mais pas suffisante pour la réussite de la transition

Plus d'une année après la tenue des élections, les difficultés sont encore là. Je veux dire que la transition n'est pas quelque chose que l'on peut mesurer ou à laquelle on peut donner une chronologie et pour

laquelle on peut prévoir un terme parce que les succès réalisés, au fur et à mesure, peuvent être contrés, même en période de transition, par des forces hostiles à cette réussite et capables d'une plus grande mobilisation. Par exemple en Tunisie, le nombre de personnes qui ont été victimes des assassinats, des attentats, pour l'année 2015 seulement, s'élève à quatre-vingts. Pendant une seule et unique année, il y a eu trois attentats spectaculaires au musée du Bardo, dans un hôtel à Sousse et pendant le dernier trimestre de 2015, au cœur de Tunis, et ciblant un groupe de la garde présidentielle. Notons que nous sommes au lendemain des élections, c'est-à-dire, qu'à chaque étape, il y a de nouveaux défis qu'il faut savoir affronter et qui montrent le rôle toujours important des élites pour les relever. En effet, il n'y a pas de repos en la matière parce que c'est toujours un état temporaire, parce qu'il s'agit d'un moment de passage entre deux situations, celle de l'autoritarisme et de la dictature qu'on quitte, pour essayer de réaliser l'objectif que l'on connaît, mais qu'on n'arrive pas à mettre en place : la démocratie.

Défense des valeurs universitaires

A l'appui de cette analyse, j'évoquerai un autre exemple que j'ai vécu dans ma propre Faculté, qui est relatif à ma personne, mais qui, au-delà de la faculté, a concerné l'Université, toute entière, qui en a fait les frais. Au lendemain des élections, et plus précisément, à peine trois jours ou quatre jours après les élections de l'Assemblée Constituante de 2011, on a voulu mettre au pas l'Université. L'Université tunisienne avait des problèmes relatifs à la pédagogie, aux relations entre la formation et

l'emploi, mais l'attaque subie n'avait rien à voir avec des revendications syndicales pour améliorer des conditions de vie ou de travail ou pour réaliser une réforme de l'enseignement. Loin de là, des forces politiques passéistes avaient occupé l'Université pour servir un autre projet de société. Au moment même où on s'apprêtait à engager des réformes de l'enseignement ou à imaginer l'Université dans des conditions nouvelles, celle-ci est mise au pas.

Cette tentative est menée dans un contexte où les assaillants voulaient profiter de la victoire à l'Assemblée Nationale constituante d'une force politique qui partageait leurs idées et dont ils disaient, du moins, qu'elle était acquise à leur cause. De leur côté, le corps enseignant et les étudiants, auraient dû se mettre au travail normalement et mener un travail de réflexion pour réformer le système éducatif, tâche fondamentale qui incombe à une Université, notamment dans un pays qui connaît une situation révolutionnaire et qui, donc, doit défendre et l'Université et l'Institution elle-même. Au lieu de cela, nous sommes mis, pendant environ deux ans et demi, dans une situation de résistance pour défendre l'Université et, là, les élites se devaient de renoncer pratiquement aux tâches quotidiennes attribuées à une Université pour défendre l'esprit de l'Institution elle-même, défendre les libertés académiques, parce qu'on ne peut imaginer ni enseignement, ni réflexion, ni production de savoir sans qu'il y ait un minimum de respect des libertés académiques. Pendant ce temps, nous avons entendu des propos comme «au nom de ma religion, [ou bien de ce que j'interprète comme ma religion] vous devez faire ceci» ou «les filles doivent toutes porter le niqab» ou bien encore, «avant de penser

à la salle de classe, il faut d'abord penser à la mosquée»). Il y a, ainsi, des idées reçues au nom d'une idéologie qu'ils croient infaillible et au nom de laquelle, ils se permettent, par exemple, de s'adresser à vous, non pas comme à un doyen élu mais comme à quelqu'un qui doit servir leur propre idéologie. Vous devez vous mettre à leur service. C'est dans un moment comme celui-là que les élites universitaires, s'agissant là des universités, doivent se mettre au service du pays et de l'université pour jouer un rôle important dans cette transition.

Défense de l'égalité homme-femme.

Un autre exemple que je cite, parce qu'il a marqué les esprits en Tunisie, qui, au regard du monde, passe pour le pays qui a connu des avancées au niveau de sa législation en faveur des femmes, depuis, je dirais même, l'époque où le pays n'était pas démocratique et qu'on qualifiait d'ailleurs, au niveau de la pensée politique, de période du "despotisme éclairé". Ces progrès ont été rendus possibles parce que le pays avait bénéficié de l'aura d'un dirigeant nationaliste hors pair, Habib Bourguiba, qui, dès les premiers mois de l'Indépendance, c'est-à-dire dès le mois d'août 1956, s'oriente vers une réforme juridique appelée le Code du Statut Personnel. Après la Révolution, et pour aller dans le sens de l'Histoire, l'idée était de continuer d'ancrer cette évolution et de la rendre, au niveau de son contenu, encore plus progressiste qu'elle ne l'était, mais tel n'a pas été le cas. En effet, après l'abrogation de la constitution de 1959, on était en droit d'attendre une nouvelle constitution, qualitativement supérieure à la première, puisqu'évidemment, on n'abroge une constitution que pour en faire une

autre qui soit meilleure. Mais le premier projet de la nouvelle constitution, au lieu de consacrer et d'approfondir l'égalité entre hommes et femmes, lui substitue dans un nouvel article l'idée de la "complémentarité entre femmes et hommes". Ce fut une occasion de plus pour que les élites se mobilisent, des élites notamment féminines, qui se croyaient à l'abri de tels revirements, car l'Etat tunisien s'est toujours présenté devant le monde entier, comme le garant de la défense des droits des femmes. Les Tunisiennes avaient bénéficié de lois plus avancées au niveau juridique, au niveau de l'égalité des femmes, donc, elles se sentaient dans une situation privilégiée. Les élections d'octobre 2011, ayant donné la première place à des forces régressives, vont changer la donne pour les femmes qui avaient senti que leurs acquis étaient remis en cause. Une situation de plus, difficile, puisque les forces, qui avaient remporté les élections de l'Assemblée constituante, ne voyaient pas les choses de la même manière, ce qui allait se concrétiser par une régression au niveau des droits acquis depuis l'Indépendance. Une forte mobilisation des élites féminines allait s'exprimer, notamment pendant l'été 2012, exerçant une forte pression sur les rédacteurs de la constitution, les obligeant à revoir leur copie. Ainsi, la dernière mouture de la constitution adoptée en janvier 2014, conserve non seulement les acquis de la femme, mais mieux encore, lui ajoute de nouvelles réalisations au niveau de ces droits.

Le rôle particulier des élites dans la lutte contre le terrorisme

Un dernier exemple illustrant le rôle qui incombe aux élites dans la réussite de la transition. Il s'agit de leur apport spécifique dans la lutte contre le terrorisme. Depuis les élections de la fin de l'année 2014, la

Tunisie a connu un regain des attaques terroristes. Le constat est clair, au fur et à mesure que la transition avance avec succès, les ennemis de ce processus politique démocratique vont doubler d'efforts pour le faire avorter. Le terrorisme est devenu le danger numéro un qui guette la transition en Tunisie et il constitue une source de fragilisation de l'Etat. Le danger est, certes, apparu depuis 2011. Il était porté par les prêches d'imams qui s'étaient imposés dans des centaines de mosquées et à travers les attaques contre les symboles de la modernité: cinéastes, artistes, enseignants etc.. Certains jeunes vont succomber aux charmes de la propagande salafiste et commencent dès 2012 à s'engager, offrant leur service sur les fronts de bataille en Syrie et en Irak ou dans certaines montagnes de Tunisie. Aujourd'hui, une tâche de plus s'impose aux intellectuels tunisiens, la lutte contre le terrorisme. Et, notre dernière initiative, l'été dernier, c'était de tenir le Congrès National des Intellectuels Tunisiens, le 12 août 2015, la veille de la célébration de la fête de la femme tunisienne. Ce congrès a eu pour finalité de dire si nous avons été de bons intellectuels, et je paraphrase un éminent historien français, Marc Bloch, qui s'était demandé, dans son remarquable livre, "l'étrange défaite", ou l'étrange défaite de la France en juin 1940, si les français, happés par leurs tâches quotidiennes, avaient «toujours été d'assez bons citoyens». Nous avons, en effet, constaté avec amertume qu'au lendemain de chaque attaque, les professeurs, les intellectuels ou les universitaires se mettaient à commenter les attentats comme les fans du football au lendemain d'un match. Ils discutaient des failles des agents de la sécurité, ou bien, des fautes de l'armée alors que ce n'est pas du tout leur rôle. Évidemment, ni la police ni l'armée, avec tous les actes de courage qu'elles montrent, ne sont habituées à ce

type d'ennemis invisibles. Mais, il n'appartient pas aux intellectuels de devenir des commentateurs des failles de l'armée ou de la police. Il leur incombe plutôt, en tant que producteurs de sens et d'idées, de faire leur autocritique. C'était donc, pour nous, un congrès de prise de conscience de nos défaillances dans cette lutte contre le terrorisme. Nous devons nous poser la question: «Qu'est-ce que nous n'avons pas fait pour que cette jeunesse ne devienne pas une proie facile pour des idées étranges, étrangères, aussi bien à nos valeurs qu'à notre religion?».

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que la transition est une période difficile. Et si, dans la première période de dictature ou d'autoritarisme, il y a eu un calme né de la terreur ou bien de la peur, il y a un travail important à accomplir aujourd'hui pour bâtir un monde meilleur. Mais le rôle, qui doit revenir aux élites, est celui de l'éveil des consciences autour de la gravité du phénomène du terrorisme. Je n'ai cité que quelques exemples à partir de l'expérience tunisienne mais, qui sont, je pense, valables pour tous les pays de l'Afrique et qui montrent, à chaque fois, qu'il y va de l'avenir de notre pays, que les élites jouent un rôle important pour assurer ce passage difficile, d'une situation à une autre, mais, qui est inéluctable, parce que l'avenir de nos pays en dépend.

De la relation entre les institutions informelles et le développement : la leçon africaine

Brahim EL MORCHID

Introduction

Depuis le début des années quatre-vingts, et par souci d'améliorer leurs résultats économiques, les pays africains se sont engagés dans un vaste processus de réformes économiques. Ayant un caractère libéral, ces réformes n'ont pas eu les effets positifs escomptés, car focalisées trop étroitement sur les mécanismes de marché. Le niveau de développement de la plupart des pays africains demeure insuffisant et inégal.

En fait, ces réformes ont été décidées et mises en application dans l'urgence, sans tenir compte des contraintes et des réalités locales. Or, si l'on regarde l'évolution du niveau de développement de certains pays émergents (Corée du Sud, Indonésie, Chili, etc.), on se rend compte qu'il est le résultat d'un long processus qui tient compte des structures locales, des mentalités, des habitudes comportementales, des croyances

culturelles et religieuses, des normes coutumières et des habitudes; bref, ce que North appelle les institutions informelles. Dans ces pays, les réformes d'inspiration libérale ont été la "traduction" logique des structures et des normes sociales dans lesquelles la population se reconnaît. Mais, dans les pays africains, les réformes ont été brutalement imposées aux populations locales. Un grand fossé sépare les nouvelles règles de marchés (les institutions formelles) des réalités locales (les institutions informelles). Pire encore, les réformes libérales ont eu un effet destructeur sur certaines règles informelles, pourtant anciennes de plusieurs siècles.

Relavant essentiellement de la nouvelle économie institutionnelle, plusieurs travaux (Rodrik, 2003; Acemoglu, Johnson et Robinson, 2001; Hodgson, 1998, etc.) ont mis l'accent sur les institutions informelles en tant que composantes fondamentales du processus de développement de certains pays asiatiques et d'Amérique Latine. Dans le contexte africain, bien que le terrain d'étude soit propice, les travaux de ce type se font rares. D'après Hyden (2006), «l'Afrique est le meilleur point de départ pour l'étude des institutions informelles». On comprend dès lors l'importance cruciale de relancer le débat sur la question de l'intégration des règles informelles lors de l'élaboration et de l'implémentation des stratégies de développement en Afrique.

Notre objectif consiste à mener un exercice analytique sur les voies par lesquelles les institutions informelles influencent le processus de développement en Afrique. Pour y parvenir, nous adopterons l'approche de l'économie néo-institutionnelle. Nous mettrons l'accent

sur les différentes contraintes humainement inventées qui régissent les interactions politiques, économiques et sociales dans le contexte africain. L'hypothèse fondamentale que nous soutenons est que le processus de développement inclusif en Afrique passe impérativement par des changements, qui doivent être le fruit d'une construction et/ou d'un apprentissage social.

Le reste de ce papier est organisé comme suit: la première section rappelle la définition, l'origine et les dimensions des institutions informelles. La deuxième section synthétise les différents courants de pensée qui ont analysé la relation entre les institutions informelles et le niveau de développement. La troisième section présente une réflexion sur les stratégies inclusives de développement en Afrique. Une attention particulière est accordée aux interactions entre les institutions formelles et les institutions informelles. Enfin, la conclusion générale présente une synthèse et quelques enseignements pouvant servir de repère pour mieux orienter l'intégration des institutions informelles dans les stratégies de développement en Afrique.

1. Les institutions informelles : de quoi parle-t-on ?

1.1. Définition des institutions informelles

Relevant de la théorie de la société, le terme "institution informelle" paraît très ambigu. Il a été utilisé dans la littérature pour caractériser plusieurs aspects de la vie sociopolitique; certains ont une connotation positive (certaines règles coutumières, certaines normes sociales

entraînant des formes d'entraide, valeurs culturelles, etc.); d'autres ont plutôt une connotation négative ou particulariste (clientélisme, corruption, favoritisme, organisations mafieuses, etc.). Naturellement, une telle ambiguïté ne manquera pas de produire des coûts analytiques graves, car limitant la capacité des chercheurs à construire et à tester des théories (Levitsky, 2003 : 7).

Dans le cadre de l'approche de l'économie néo-institutionnelle, les institutions informelles désignent généralement un ensemble de normes non écrites qui structurent les interactions sociales et règlent la conduite des différents acteurs en marge des canaux officiellement constitués. Aussi, et contrairement aux institutions formelles (constitutions, lois, règlements, contrats écrits, etc.), leur degré d'opérationnalisation ou d'implémentation est très élevé. Ostrom (2005) parle à ce propos de "règles en vigueur" (rules in force). Cela n'est guère étonnant lorsqu'on sait que ce type d'institutions est profondément ancré dans le passé de la société et inclut des éléments comme les conventions, les normes sociales, les traditions, les coutumes, la religion et la morale (North, 1990).

Formées par les croyances communes de la société (les normes sociales, les conventions et les règles morales), les institutions informelles déterminent le comportement des individus et des organisations. Elles incarnent les croyances partagées par les individus de la même société. D'après Morgan (1997 : 491), «les institutions informelles se réfèrent aux routines, aux structures de comportements identiques, aux habitudes et aux conventions plus ou moins implicites». Une fois acceptées par les membres de la société, elles sont difficilement modifiables.

Pour l'institutionnaliste américain Veblen (1899), les institutions informelles se réfèrent aux «habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers de l'individu et de la société à un moment donné ou à un point donné de l'évolution sociale dans une communauté». De leur côté, Helmke et Levitsky (2004:727) assimilent les institutions informelles à un ensemble de «règles partagées socialement, habituellement non écrites, créées, communiquées et contrôlées en dehors des circuits officiels». Elles se créent, se renforcent et communiquent en dehors des canaux officiels.

D'après Lauth (2000), les institutions informelles constituent un baromètre qui permet de mesurer le décalage entre l'attitude attendue des individus du fait de leur position au sein de l'institution et leur attitude réelle. C'est la jauge qui permet de comprendre le différentiel entre un comportement propre aux normes institutionnelles et une attitude qui s'en écarte.

En se référant aux travaux de Baechler (2008 : 97), il est possible de classer les institutions informelles en trois catégories: les conventions sociales, les règles morales contrôlées par les individus et les normes sociales qui sont imposées par les membres de la société ou le groupe. La première catégorie (les conventions sociales) se rattache aux modes d'action socialisés, implicites, impersonnels et anonymes (Reynaud, 2004:83). Ayant pour fondement une justification sociale commune, ces conventions représentent des solutions à des problèmes récurrents de coordination au sein de la société (Lewis, 1969). Elles traduisent donc la régularité dans le comportement des membres de la société en matière

de recherche de solutions rapides à des problèmes communs et répétitifs, ce qui est de nature à réduire les coûts de transaction.

La deuxième catégorie (les règles morales) découle d'un ensemble de sentiments, d'idées, de croyances et de préceptes de conduite (Durkheim, 1893) qui contribuent à la construction des comportements socialement bénéfiques. Elle aide les individus à s'adapter à la vie sociale, au temps et au milieu auxquels ils appartiennent. Il s'agit généralement des règles auxquelles les individus doivent obéir et qui expriment une réalité collective, passée et présente, et sont fonction de l'organisation sociale des peuples. Ces règles émergent de façon spontanée au fur et à mesure que les membres de la société apprennent que l'utilité du comportement de coopération mutuelle est supérieure à long terme à celle du comportement égoïste (Egorova-Legon, 2013 : 126). Aussi, ce type de contraintes a un caractère conditionnel, car la coopération d'un individu est généralement conditionnée par celle des autres.

La dernière catégorie, en l'occurrence les normes sociales, guide le comportement social des individus. Il s'agit «d'un ensemble de règles (...) qui s'imposent de manière plus ou moins forte aux individus et groupes sociaux selon la société dans laquelle ils se trouvent» Durkheim (1967). Elles sont intériorisées par les individus et jouent un rôle d'intégration via les valeurs communément partagées et respectées par les membres de la société. Aussi, les normes sociales sont assorties d'un système de contrôle social qui débouche sur des sanctions, qui peuvent être positives (lorsque les individus se conforment à la norme) ou négatives (lorsqu'ils ne s'y conforment pas). Ces normes sont généralement légitimées par le système de valeurs en vigueur dans la société (Beitone A, 2009 : 345),

Pour Blau (1964 : 253), «les normes sociales constituent la matrice qui forme les relations sociales entre groupes et individus. Ces normes sont institutionnalisées et perpétuées de génération en génération». Leur production est généralement le fruit d'un marchandage entre les membres de la société, mais surtout, le produit des structures dominantes du pouvoir.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le concept "d'institutions informelles" diffère de celui "d'organisations informelles". En fait, tout comme les institutions formelles (l'ensemble de règles écrites) se distinguent des organisations formelles (les acteurs reconnus comme les partis politiques, les syndicats, les ONG, etc.), les institutions informelles (les règles non écrites) s'opposent aux organisations informelles telles que la mafia, les clans, les réseaux de parenté, etc. Cela revient donc, suite à North (1994 : 361), à faire une distinction entre "règle du jeu" et "joueurs" ou acteurs.

1.2. Les origines des institutions informelles: émergence réactive vs émergence spontanée

Bien qu'un grand nombre d'auteurs aient identifié les institutions informelles et évalué leurs effets, beaucoup moins ont examiné la question de savoir pourquoi elles apparaissent et comment elles évoluent. Dans le cadre de l'analyse institutionnelle formelle, les mécanismes de création des règles ont généralement un caractère officiel, et les acteurs qui créent ces règles sont relativement faciles à identifier (les hommes politiques, les cadres, les juges, les partis politiques, les groupes d'intérêt,

etc.). En revanche, dans le cas des institutions informelles, le processus d'élaboration des règles est moins clair et les acteurs clés, de même que les procédures, sont plus difficiles à repérer.

Les institutions informelles émergent pour une variété de raisons et de plusieurs manières différentes. Deux approches peuvent être évoquées pour expliquer cette émergence: l'approche réactive et l'approche spontanée. Selon la première approche, les institutions informelles sont endogènes aux structures institutionnelles formelles. Elles émergent en réaction aux incitations produites par les règles formelles. Qu'ils soient créés pour "comblent les lacunes", pour atténuer les effets, ou encore, pour se substituer aux règles formelles, ces institutions sont le fait d'acteurs motivés par l'amélioration des résultats issus du fonctionnement des structures formelles. Parmi ces acteurs, il y a lieu de citer les bureaucrates, les partis politiques, les syndicats et les législateurs.

Selon la deuxième approche, les institutions informelles émergent indépendamment des structures institutionnelles formelles. Elles sont le résultat d'un processus de changement social assez long et complexe. L'apprentissage collectif y joue un rôle considérable, et ce, à travers l'imitation et l'innovation sociale (Mantzavinos et al. 2004). En raison de la suprématie des relations personnelles, certains groupes sociaux comme les confréries religieuses réussissent à stabiliser les anticipations et à imposer la discipline rien qu'à travers la mobilisation des normes sociales. (Ostrom et al. 1994)

Par ailleurs, certains auteurs comme Knight et Calvert, (1995) réduisent le rôle des institutions informelles à de simples solutions aux

problèmes qui surviennent suite à l'échec ou l'inexistence d'institutions formelles. L'émergence de ce type d'institutions s'explique souvent par leurs effets supposés (la solution au problème d'asymétrie informationnelle ou encore les gains d'efficacité qu'elles produisent), négligeant ainsi l'identification des vrais mécanismes par lesquels elles se créent et se développent.

Helmke et Levitsky. (2004 :18) soulignent la nécessité de dépasser l'approche historique et l'approche fonctionnaliste de l'émergence des institutions informelles. Ils préconisent d'aller au-delà du "quoi" et du "pourquoi" des institutions informelles pour identifier le "qui" et le "comment". Une première étape dans l'explication de l'émergence d'une institution informelle consiste alors à identifier les acteurs et les groupes qui les façonnent. A l'instar des institutions officielles, les institutions informelles sont généralement créées dans un contexte où le pouvoir et les ressources sont inégalement réparties, et comme leurs homologues formels, elles ont tendance à produire des gagnants et des perdants (Knight et Calvert, 1995).

Une deuxième étape consiste à identifier le mécanisme ou le processus par lequel les institutions informelles sont créées. Ainsi, dans certains cas, l'apparition de ces règles peut être comprise comme un processus décentralisé ou de type "bottom-up", dans lequel un grand nombre d'acteurs est appelé à coordonner. Dans d'autres cas, tels que la création de pactes informels ou des arrangements de partage du pouvoir, l'émergence des institutions informelles est analysée comme un processus de type "top-down" dans lequel la conception stratégique est

pilotée par un petit groupe d'élites. Dans d'autres cas encore, l'apparition d'institutions informelles peut être considérée comme un processus historique dont les structures sont le produit d'une série de conflits et de compromis. A titre illustratif, Katzenstein (1996 :197) fait valoir que les normes de modération et de flexibilité au sein des forces de sécurité japonaises étaient d'abord le produit d'un conflit socio-politique intense à la suite de la Seconde Guerre mondiale, et que ces normes ont ensuite été renforcées par le succès économique de l'après-guerre.

Sur un autre registre, et contrairement aux institutions formelles, les institutions informelles ne peuvent évoluer que de manière incrémentale sous l'influence des nouvelles conditions de vie et suivant un processus le plus souvent hors du contrôle des individus. Ainsi, d'après North (2004 : 76), «les institutions informelles évoluent selon des modalités encore imparfaitement connues et ne se prêtent donc généralement pas à des manipulations délibérées de la part des humains». Il est en effet plus facile de changer les lois sur les investissements que les valeurs sociales dans un pays particulier.

L'ignorance de cette réalité sociale conduit à l'universalisation des institutions et donc à la remise en cause des différences de facteur humain. En fait, les institutions informelles constituent un pont entre les faits antérieurs, les réalités du présent et les perspectives d'avenir. Elles facilitent non seulement l'interprétation des faits passés, mais aident surtout à la construction du fil conducteur qui explique les actions d'aujourd'hui par les habitudes de penser et d'agir enracinées dans le passé. De la même façon, la structure institutionnelle du futur est

conditionnée par les modes de comportement dominants actuellement (Egorova-Legon, 2013 : 63)

1.3. La dimension idéologique et culturelle des institutions informelles

A la lumière de la littérature existante (North, 1981; Williamson, 2000; Ostrom, 1994, etc.), il semble claire que les institutions informelles ont une forte dimension idéologique et culturelle⁽¹⁾. Dans ses écrits, North a beaucoup insisté sur l'importance de ces deux variables dans l'évolution institutionnelle. Il souligne, entre autres, que l'idéologie est un facteur essentiel pour comprendre les institutions informelles. En effet, sous l'hypothèse de l'imperfection des marchés et de rationalité limitée, l'idéologie peut aider à comprendre la façon dont les membres d'une société perçoivent le monde (North, 1981 : 49). Elle peut également aider à réduire l'ampleur des comportements à caractère opportuniste (North, 1981 : 53). En fait, les agents sont souvent incapables d'élaborer un "modèle" correct du fonctionnement de l'économie et ne disposent pas toujours d'informations leur permettant de lui apporter les corrections nécessaires (feedback informationnel). Ils ont donc recours à leurs idéologies.

North (1994) estime que la capacité des individus à améliorer l'efficacité des institutions dépend de leurs croyances et de leurs modèles mentaux, influencés par l'acquisition sociale cumulative des connaissances qui n'est autre que la culture. Pour lui, «l'apprentissage est un processus incrémental filtré par la culture» (North, 1994 : 364). Il affirme que «la culture fournit l'explication clé de la path dépendance» (North, 1994

:364). Il souligne aussi l'effet cumulatif des anticipations adaptatives (North, 1990 : 95). Plus les institutions perdurent, plus les agents croient en leur permanence et s'y adaptent en conséquence.

Guiso et al. (2006:2) soulignent que les institutions se définissent essentiellement par la culture, qui correspond à un système de «croyances et de valeurs habituelles qu'une ethnie, une religion et un groupe social transmettent de génération en génération à tous ses membres de manière équitable». Pour Williamson (2000:597), la culture constitue le fondement ultime des institutions formelles et possède une emprise durable sur celles-ci. Quant à Landes (1998), il estime que la culture enracinée dans une société façonne l'action collective ainsi que le comportement des acteurs publics et, par conséquent, la qualité de ses institutions formelles. De son côté, Greif (2008) considère que la culture est une sorte d'échafaudage qui tient les institutions formelles. On comprend dès lors que les règles formelles n'ont aucune valeur si elles ne sont pas conformes aux normes culturelles de la société; sinon, les personnes ne seront aucunement incitées à les respecter ou à les faire respecter. Mais, si la culture a une connotation négative (culture d'intolérance et de xénophobie par exemple), elle peut ralentir l'évolution des institutions formelles, pourtant nécessaire pour améliorer les performances économiques d'un pays.

A ce niveau de réflexion, Il convient de préciser le rapport qu'entretient l'idéologie à la culture. En effet, il semble que ces deux concepts entretiennent plutôt un rapport d'inclusion: le premier a un caractère individuel, alors que le second est partagé. L'idéologie paraît donc comme une composante essentielle de la culture. Selon Facchini et Melki (2010 : 6) :

«Il existe une relation d'inclusion entre idéologie et culture. Les idéologies individuelles font parties de la culture. Elles ne sont pas extérieures à la culture. La culture comme système de valeurs et croyances peut même se définir par rapport à l'idéologie. Elle est le plus petit dénominateur commun des idéologies individuelles. Cela permet de rappeler qu'une culture est toujours instable, car composée d'une multitude d'idéologies individuelles qui ne se recouvrent pas forcément. Il y a une grande dispersion des idéologies individuelles. La culture ne fait que masquer cette dispersion».

2. L'importance des institutions informelles pour le développement : les thèses en présence

Signalons de prime abord que l'essentiel des travaux théoriques se rapportant à l'impact des institutions informelles sur le développement provient d'auteurs non-économistes, en particulier les politologues comme Robert Putnam (1993), les historiens, comme David Landes (1998) et les sociologues, comme Max Weber (1904). Les économistes se sont plutôt penchés sur la relation entre les institutions formelles et le développement. Or, le cadre des "institutions comme règles" (institutions-as-rules) est très utile à l'examen de diverses questions d'ordre économique, comme la production, l'échange et la répartition, car il mobilise des outils d'analyse et des mécanismes sophistiqués (les incitations, la coordination, les coûts de transactions, etc.).

Deux thèses se sont longtemps opposées dans les débats, parfois très vigoureux, se rapportant à la question de l'impact des institutions

informelles sur le développement. La première thèse, dominante, soutient que dans toutes les circonstances, "les institutions informelles" sont utiles pour le développement économique. La seconde thèse avance l'idée selon laquelle certaines institutions informelles constituent plutôt un frein pour le développement, surtout dans le contexte des économies pauvres.

2.1. Les institutions informelles : une aubaine pour le développement

L'impact positif des institutions informelles sur le niveau de développement est partagé par beaucoup d'auteurs. La réputation, la ponctualité, la confiance, le respect de la parole donnée, la tolérance, la discipline, sont autant de règles informelles pouvant servir pour améliorer le climat des affaires. Elles font partie d'un ensemble de caractéristiques qui réduisent les coûts de transaction, c'est-à-dire les coûts associés à l'organisation et au respect des contrats. Elles contribuent également à restreindre au minimum les incertitudes. Aussi, si elles sont en harmonie avec les règles formelles, les institutions informelles peuvent aider à l'affectation des ressources vers les secteurs les plus efficaces (Krasznai et Yan Winiiecki, 1995).

Si l'on considère la croissance économique, qui constitue la locomotive du développement, elle implique souvent des mutations économiques et sociales importantes à la fois au niveau sectoriel et au niveau des firmes. Comme le note Pierre Maillet (1979 : 67), «Le prix de la croissance est aussi une acceptation du changement». En effet, les préférences des agents économiques doivent être compatibles avec les exigences d'une croissance soutenue. De même, des caractéristiques

humaines comme la réputation et la confiance constituent un véritable atout protégeant les contrats et autorisant des relations de long terme, favorables à la croissance économique. Ainsi, selon Mokyr (2008 :17): «Dans l'Angleterre du XIX^e siècle, l'actif le plus important d'un homme d'affaires fut certainement sa réputation comme "gentleman" même s'il n'était pas un gentleman de naissance ou par son activité».

En général, les pays dans lesquels les autorités ont imposé des règles formelles sans tenir compte des institutions informelles n'ont pas connu le développement (Williamson, 2009). Les performances économiques d'un pays sont donc fortement corrélées aux modes de cohabitation entre les institutions formelles et informelles. Selon Easterly, les règles formelles doivent être construites en tenant compte des contraintes informelles. Autrement, il est fort probable que les premières seraient ineffectives pour la simple raison qu'elles ne pourront se constituer en institution. En d'autres termes, une règle formelle n'a aucune valeur si les membres de la société ne sont pas motivés à la respecter ou à la faire respecter.

Les institutions informelles "à connotation positive" ou licite peuvent constituer un levier essentiel au décollage économique et joue alors un rôle de premier plan dans les stratégies de développement. Comme le souligne Ostrom (2005), les règles relevant des institutions informelles sont vitales pour la réussite des programmes de politiques économiques. Et, elles ont beaucoup plus de chance de s'appliquer dans les pays pauvres, ceux qui sont dotés d'institutions formelles de mauvaise qualité. En effet, dans ces pays, les citoyens s'organisent souvent de façon collective pour créer des activités mutuellement bénéfiques. L'entraide,

les aides familiales et le capital social relèvent de la solidarité informelle organisée, qui constitue la pierre angulaire des systèmes informels de sécurité sociale dans les pays en développement. La multiplication des groupes de microcrédits, d'épargne communautaire et d'assurance-maladie communautaire témoigne de la grande variété de structures organisationnelles que ces aides peuvent prendre. Dans d'autres cas, les institutions informelles, en particulier l'autorité morale des chefs de village, peuvent aider à résoudre des conflits à travers un système traditionnel de médiation. Ceci est particulièrement important dans les pays où le pouvoir du Gouvernement formel est peu crédible ou limité.

Des auteurs, comme Commons (1999) et North (1997), considèrent que la coutume occupe une place centrale dans le processus de changement institutionnel et, donc, du développement. Ces auteurs partent de l'idée selon laquelle une bonne partie des activités a un caractère routinier. Dans ces conditions, ce sont les règles coutumières (entendues au sens d'habitudes collectives) qui sont généralement utilisées en guise de solutions, car elles reposent sur «des expériences passées pour lesquelles il existe des règles qui constituent une mémoire des pratiques efficaces et fournissent une sécurité aux anticipations» (Corei, 1995:34). En fait, la prise en compte de la coutume comme règle informelle facilite la coordination, nécessaire pour l'émergence d'un ordre social. Elle offre également une assurance à tout législateur qui, de la sorte, serait plus serein quant à l'efficacité d'une nouvelle règle formelle.

Un autre groupe d'auteurs insiste plutôt sur l'importance de la religion comme stimulant de la création des conditions d'un développement

économique équitable (Noland, 2005, Hull et Bold, 1994, etc.). Les croyances religieuses peuvent aider à l'émergence d'un climat de confiance et de tolérance, nécessaire pour protéger les droits de propriété. Ainsi, dans une étude empirique mobilisant 300 cultures, Hull et Bold (1994) obtiennent une corrélation positive et statistiquement significative entre le degré de développement des sociétés et le développement de la doctrine religieuse relative à l'au-delà et aux actions socialement bénéfiques qu'il faut accomplir pour s'y assurer une place heureuse (rôle de la religion). La religion a notamment pour but de définir et de protéger les droits de propriété inhérents à une économie et favorise donc, toutes choses égales par ailleurs, le développement économique.

2.2. Les institutions informelles : un frein pour le développement

Cette thèse est soutenue essentiellement par les tenants du patrimonialisme. Un intérêt particulier est alors accordé aux institutions informelles à connotation négative ou ce qu'O'Donnell (1996) appelle: "les institutions informelles particularistes" (Particularistic Informal Institutions), qui trouvent leur sens dans des phénomènes comme le clientélisme, le favoritisme, le népotisme, le tribalisme, politique des clans et la corruption. Lauth (2000) qualifie ces institutions de "parasites". Quant à De Sardan (1984), il préconise l'expression "d'institutions informelles illicites".

Une corruption largement répandue semble constituer un obstacle à la croissance, et de surcroît au développement économique. Cela passe par divers mécanismes. En premier lieu, la corruption agit comme

une taxe sur l'entrepreneuriat et l'activité productive, décourageant ainsi l'investissement (Aernoudt, 2003). En deuxième lieu, la corruption pousse les entreprises vers les opérations spéculatives et vers le secteur informel, contribuant ainsi au développement des activités de recherche de rente. En troisième lieu, la corruption affaiblit l'intervention de l'État, en réduisant les recettes fiscales (Tanzi et Davoodi, 1997), pourtant nécessaire pour financer les dépenses dans des secteurs stratégiques comme l'éducation et la santé. Dans cette optique, Mauro (1997) et Gupta et al. (2002) soutiennent l'idée que les dépenses d'éducation sont insuffisantes dans les pays à forte corruption. Or, la réduction de telles dépenses affecte négativement le revenu futur, entravant par la même occasion le développement humain. Dans une étude réalisée par la Banque mondiale en 1999, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire en Ouganda ont triplé durant la période 1991-1993, sans que les taux d'inscription n'aient augmenté. Une enquête auprès de 250 écoles a montré que plus de 70 pour cent des dotations en capital avaient été mal affectées. Le même phénomène a été observé au Maroc entre 2009 et 2012. Le programme d'urgence, qui prévoyait l'élargissement de l'offre scolaire et l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, a tourné à l'échec. Un budget conséquent a été dépensé pour des résultats assez mitigés. Et un grand nombre d'académies régionales de l'éducation et de formation ont eu du mal à justifier leurs dépenses.

Pour ce qui des autres phénomènes (népotisme, favoritisme et clientélisme), ils ont souvent été étudiés dans le cadre du capitalisme

de copinage ou "crony capitalism"⁽²⁾. Les règles écrites sont largement contournées au profit d'arrangements personnels entre l'élite au pouvoir et certains groupes d'intérêts économiques, en particulier les hommes d'affaires. Les pratiques du favoritisme, du népotisme et du clientélisme font que tout le monde n'est pas égal devant la loi. Selon le statut des personnes, les règles sont modelées "à la carte". Le contrôle des capitaux est alors concentré entre les mains d'une minorité de familles proches des élites au pouvoir. Cela crée des problèmes d'agence pouvant conduire à une mauvaise allocation des ressources et à une mauvaise performance économique (Morck et al., 2005).

La mauvaise allocation des ressources provient également des comportements de recherche de rente (*rent seeking*), qui constituent l'un des corollaires du capitalisme de copain. De tels comportements se manifestent à travers la violation des règles de marché, ce qui donne naissance à des activités non-productives (Bhagwati, 1987:129). Les rentes les plus usuelles prennent généralement la forme de discrimination flagrante en matière d'accès au financement, aux informations, aux autorisations, aux marchés publics et aux débouchés extérieurs.

Sur un autre registre, Easterly et Levine (1997), soulignent que le faible niveau de développement s'explique non seulement par des variables économiques classiques (faible taux de scolarisation, déficit public, distorsion des marchés de change, déficit infrastructurel, etc.), mais aussi par l'handicap que représentent certaines institutions informelles. Ils soulignent, entre autres, que la forte diversité ethnique est responsable, en partie, du malaise économique que connaît le continent africain. En

effet, en situation de diversité culturelle avancée, chaque groupe est porteur d'une religion, d'une langue, de rituels, d'habillements, de choix alimentaires, de valeurs éthiques et de normes sociales. Chaque individu s'identifie aux membres de son groupe et se différencie des membres des autres groupes. Le groupe sera alors utilisé comme instrument pour réaliser des intérêts privés. Le comportement de recherche de rente qui en résulte pénalise la création des richesses. Dans le même ordre d'idées, Aoki (2006) montre que la diversité culturelle serait à l'origine d'un sentiment de méfiance. Un tel sentiment nuit à la spécification des droits de propriété et à la mise en œuvre de la Loi. En revanche, l'homogénéité culturelle aide à fluidifier les échanges et à réduire les coûts des contrats. D'autres auteurs, comme Haug (1967) et Reynolds (1985), sont arrivés à la même conclusion, à savoir un impact négatif de la diversité culturelle sur la croissance, et ce, en recourant à une analyse multicritère sur des échantillons de pays en développement. De son côté, Landes (1998) considère que les valeurs culturelles qui incitent à l'intolérance, à la xénophobie et à la fermeture d'esprit par rapport aux autres, constituent un véritable obstacle au développement économique.

Dans une étude empirique, Putnam (1993) explique la différence de développement entre le Sud et le Nord de l'Italie par des différences culturelles. Ainsi, dans le Sud de l'Italie, caractérisé par une sorte de "collectiviste", la coopération entre les individus est souvent basée sur les liens de parenté, ce qui a pour conséquence de réduire le respect de la population pour les normes de droit et l'attachement aux règles informelles qu'elles prônent. En revanche, les populations du Nord,

plus "individualistes", sont bien préparées à se lier entre elles, via la constitution de groupements d'intérêts communs (associations, ONG, coopératives, etc.) au sein desquels les liens interpersonnels entre les individus tendent à être faibles. Ceci encouragerait l'engagement civique, de même que le respect des règles de marchés et des normes de vie, autant de conditions nécessaires au développement économiques.

Enfin, dans une étude sur les perspectives du développement mondial, l'OCDE (2012:252) souligne que les institutions informelles peuvent certes améliorer la répartition des risques et la protection sociale au niveau local, mais elles peuvent également se révéler contreproductives. Lorsque la solidarité envers les autres membres de la communauté ne relève pas du libre choix, mais d'une obligation sociale, elle se transforme rapidement en une sorte de "taxe de réussite". Si par exemple les normes sociales contraignent un paysan de partager le fruit de son travail avec sa famille étendue, comprenant parfois même des parents éloignés, son incitation au travail et sa propension à épargner en vue de financer des investissements futurs peut être fortement entravées. Dans ces conditions, on comprend que les institutions informelles de "partage" peuvent éroder l'incitation à l'investissement et induire des comportements opportunistes, et ce, en raison de l'absence de l'obligation de réciprocité (Plateau, 2000).

3. Vers des stratégies inclusives de développement en Afrique

Par stratégies inclusives de développement, nous entendons un processus qui consiste à assurer que toutes les variables pertinentes soient incluses lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions

prioritaires en vue de promouvoir durablement le développement économique et social d'un pays. Certaines de ces variables relèvent des institutions formelles ; d'autres sont plutôt régies par des règles informelles.

3.1. Bref aperçu sur l'évolution des stratégies de développement en Afrique

Au cours de ces cinq dernières décennies, les stratégies de développement en Afrique ont subi d'importantes mutations. De telles mutations constituent le résultat de l'interférence d'un ensemble de facteurs internes comme la situation politique, le lobbying, la culture, les normes sociales et la conjoncture financière. Elles constituent également le résultat de l'influence, de plus en plus accrue, exercée par des facteurs externes, en particulier la pression des institutions financières internationales.

Le poids de chacun des ces facteurs varie en fonction de l'évolution du contexte. Une lecture de l'Histoire économique du Continent africain permet de dégager quatre principales périodes; chacune s'inscrit dans un contexte précis, qui en détermine les conditions générales et les performances.

La première période, que nous qualifions de «période d'étatisation», correspond à la décennie soixante. Il s'agit d'une période caractérisée par la conquête de la souveraineté économique, entre autres, dans le domaine industriel et commercial. En effet, à l'aube de l'Indépendance, les pays africains se sont retrouvés dans une situation où les activités productives étaient contrôlées principalement par des colons. Le processus

de décolonisation a donné lieu à une forte implication des Etats africains dans la sphère économique.

La stratégie de développement de l'époque était axée principalement sur l'industrie de substitution aux importations, qui visait à faciliter l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dynamiques et parvenir à une structure productive intégrée. Ceci est d'autant plus nécessaire que les pays africains n'étaient pas suffisamment dotés de devises et n'étaient pas non plus en mesure de garantir des débouchés pour leurs produits manufacturés. En outre, un intérêt particulier a été accordé à la mise en valeur des structures internes et leur intégration dans le processus de développement.

Durant cette période, l'intervention très marquée des Etat africains dans la sphère économique a été institutionnalisée à travers l'adoption d'un système de planification de type "indicatif", et parfois même un dirigisme économique très étendu. Et, ce sont naturellement les hauts fonctionnaires des Etats qui étaient chargés de l'implémentation des politiques industrielles et commerciales contenues dans les plans de développement. Ce choix n'était pas fortuit en raison de la forte légitimité acquise par ces fonctionnaires, mais aussi par les politiciens au pouvoir, suite à leur forte implication dans la guerre d'indépendance.

En dépit de l'insuffisance des ressources humaines et financières, les résultats de cette première période étaient globalement encourageants. Vers la fin des années soixante, les premiers signes d'industrialisation commence à apparaître dans un continent dominé encore par des structures économiques essentiellement agraires.

La deuxième période couvre la décennie soixante-dix. Elle peut être qualifiée de "période de décollage raté" pour l'Afrique. En effet, sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange et la baisse du loyer de l'argent sur le marché international, la conjoncture était globalement favorable au décollage économique. L'accent est alors mis sur la nécessité de doter les économies africaines de grands projets et, en même temps, faciliter l'insertion sur les marchés extérieurs. Ainsi, par souci de passer d'une économie agricole à une économie industrielle, et, en raison de l'aubaine financière créée par la valorisation des cours des matières premières et l'accès facile aux emprunts extérieurs, beaucoup de pays africains se sont engagés dans des programmes d'investissements industriels à outrance. Naturellement, cette tentative d'industrialisation à grande échelle n'a pas eu le succès escompté. Deux facteurs se sont conjugués pour expliquer ce résultat décevant comparativement aux pays asiatiques : la faiblesse de la demande interne et la très forte dépendance de ces industries vis-à-vis de l'extérieur.

Parallèlement, tout en continuant à promouvoir la stratégie de substitution aux importations, beaucoup de pays africains se sont lancés dans une nouvelle stratégie celle de la valorisation des exportations. Cette nouvelle stratégie industrielle consiste en l'utilisation d'avantages particuliers comme la main d'œuvre bon marché et les matières premières pour installer une industrie tournée exclusivement vers le marché extérieur. Fondée sur l'intégration dans la division internationale du travail, cette stratégie devrait constituer une bonne solution pour les pays africains. D'une part, la valorisation des exportations ne nécessitait aucune réforme

structurelle, lesquelles réformes sont souvent douloureuse. D'autre part, la transformation des produits primaires rapportait une valeur ajoutée substantielle au profit du pays exportateur. Néanmoins, la mise en application de ce modèle de développement industriel s'est heurtée à de sérieux obstacles. Citons, à titre d'exemples, la politique protectionniste des pays importateurs et la faiblesse de la marge bénéficiaire due à la nécessité d'importer des intrants à prix, souvent, élevés.

Les résultats enregistrés durant cette deuxième période était globalement décevants. Mal conçus et peu compatibles avec les besoins réels des populations, les projets d'investissements à outrance ont eu un effet désastreux sur les finances publiques de la plupart des pays africains. Ces pays ont alors plongé dans le doute. Outre le surendettement, ces pays ont largement recouru à la planche à billet (création monétaire sans contrepartie), ce qui a provoqué une inflation galopante. Et, c'est dans ce contexte de crise que les économies africaines commencent à se désarticuler.

La troisième période correspond à la décennie quatre-vingts. Elle a été marquée par la mise en place de la première génération des réformes. Le principal objectif était le rétablissement des équilibres macro-économiques et la maîtrise de l'inflation. Elle s'est traduite, entre autres, par des mesures d'austérité budgétaire et de rigueur monétaire. Mais, rapidement, cette politique de stabilisation sera complétée par la mise en place du programme d'ajustement structurel. À la gestion traditionnelle de la demande, s'ajoutent des objectifs à moyen et long terme, impliquant des actions sur l'offre. Les pays africains se sont

engagés à mettre en œuvre des réformes structurelles : restructuration du secteur public, privatisation, relance de l'offre exportable, libéralisation des prix des biens et des services, établissement d'un système de change favorisant l'ouverture des économies, instauration de nouvelles lois favorables au capital étranger, etc.

Les réformes économiques ont été mises en place dans un contexte difficile, caractérisé par l'amplification de la crise et l'incapacité des gouvernements des pays africains à y faire face, pour des raisons d'asphyxie financière et de gouvernance. Le recours aux institutions financières internationales est devenu inévitable. Et, ce sont d'ailleurs ces institutions (Banque Mondiale et FMI) qui ont initié, encadré et supervisé l'application de cette première génération des réformes en Afrique.

Certes, cette première génération de réformes a permis le rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire dans la majorité des pays l'ayant appliquée. Mais, l'une de ses conséquences néfastes demeure l'aggravation du déficit en matière d'offre des services sociaux. La croissance faible et irrégulière, enregistrée en Afrique, s'est accompagnée d'une régression dans les conditions sociales. D'une part, la baisse du revenu moyen par habitant a été plus sensible pour les secteurs les plus pauvres de la population que pour l'ensemble de l'économie. D'autre part, on a assisté dans certains pays à un processus d'"égalité par le bas" d'une grande partie des revenus des ménages, du fait de la baisse des salaires réels et de la disparition de l'écart de revenu entre les salariés et les petits agriculteurs et/ou artisans, ce qui a fait passer de nombreux ouvriers urbains en dessous du seuil de pauvreté (El Morchid, 2010:61).

La principale critique formulée à l'encontre du programme d'ajustement structurel est qu'il n'a pas tenu compte des structures économiques et sociales internes des pays africains. Il s'agit d'un programme imposé "par le haut", sans aucune concertation avec les populations concernées.

La quatrième et dernière période, qui va de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix à nos jours, s'inscrit dans une logique de continuité et de correction. Ainsi, dès la fin de l'application du programme d'ajustement structurel, et, afin de parachever et accompagner le processus de restructuration de leurs économies, les pays africains se sont lancés dans une nouvelle phase de réformes dites de "seconde génération". Le but était de créer les conditions propices à l'émergence d'une économie de marché, d'assainir le paysage politique et social et d'asseoir les règles d'une bonne gouvernance. La révision de la constitution, l'organisation d'élections présidentielles et/ou législatives, la révision des lois régissant le cadre légal des affaires, la modernisation de l'appareil judiciaire, le renforcement des droits de l'homme sont autant de mesures prises par la majorité des pays africains dans le cadre de cette seconde génération de réformes. Il s'agit là, globalement, des mesures visant à améliorer la qualité des institutions formelles, qui constitue l'une des conditions majeures pour la réussite des réformes économiques d'inspiration libérale. Ce corpus de mesure s'inscrit naturellement dans le Consensus de Washington.

Si la plupart des pays africains ont amélioré sensiblement les indicateurs de liberté politique et les capacités de gestion

macroéconomique, ils ne sont toutefois pas parvenus à inverser suffisamment les fortes tendances patrimonialistes et clientélistes qui marquent leur culture économique et politique. Aussi, la démocratie procédurale mise en place n'a pas pu remplir les fonctions de la démocratie de valeur, qui constitue la véritable garantie des "capabilités", c'est-à-dire, les capacités que déploie chaque individu pour poursuivre librement ses objectifs.

3.2. Inscription des règles informelles dans les stratégies de développement en Afrique.

Il est généralement admis que les institutions informelles sont nées pour répondre aux limites des institutions formelles. Elles apparaissent surtout quand les règles formelles n'arrivent pas à intégrer certaines situations, ou bien, lorsqu'elles sont muettes devant des circonstances particulières. Comme nous l'avons souligné auparavant, beaucoup d'auteurs institutionnalistes ont souligné l'importance de la prise en compte des institutions informelles licites dans toute tentative de création de nouvelles règles. Ceci est d'autant plus légitime que «ce sont les modèles mentaux des acteurs qui vont dessiner les choix» (North, 1997:25).

L'un des freins au développement de l'Afrique se trouve à ce niveau. L'expérience a montré, qu'en Afrique comme ailleurs, une règle formelle n'a aucune chance de s'appliquer correctement si le citoyen n'est pas incité à la respecter ou à la faire respecter. Il importe alors de savoir si les nouvelles institutions formelles fonctionnent en opposition ou en harmonie avec les institutions informelles (Nee, 1998; Pistor, 1999). Dans le système occidental par exemple, les institutions informelles (habitudes

comportementales, coutumes, normes sociales, croyances culturelles...) et les institutions formelles (droits de propriété, règles légales, marchés, organisation, contrats...) sont liées et se renforcent mutuellement (Hodgson, 1998).

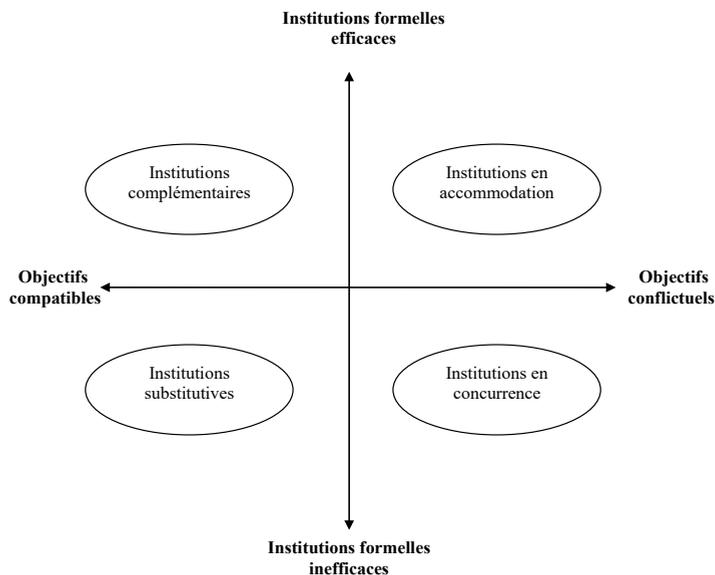
Dans le contexte africain, il est possible de parler de dualité institutionnelle. En effet, les règles formelles importées rentrent souvent en contradiction avec les normes informelles. Elles n'engendrent pas de comportements récurrents sur la base d'anticipations partagées, et ce, en raison de leur faible degré d'ineffectivité. Ce constat est largement partagé par des auteurs ayant analysé les institutions informelles en Afrique. Ainsi, dans sa fameuse explication de la cohabitation dichotomique entre le formel et l'informel dans les pratiques en Afrique, Terray (1987) souligne, non seulement l'importance des règles non écrites, mais aussi, leurs prépondérances dans l'édification des choix et la construction des préférences.

S'appuyant sur les travaux de Lauth (2000) et Helmke et Levitsky (2004), il est possible de construire une typologie visant à donner un sens aux éléments distinctifs entre ces deux types d'institutions dans le contexte africain. Cette typologie est basée sur deux critères: l'efficacité des institutions formelles et le degré de compatibilité entre les objectifs fixés par les acteurs (c'est-à-dire, ce qu'ils cherchent à atteindre en utilisant une règle informelle particulière) et les résultats probables générés par les institutions formelles.

La combinaison de ces deux critères permet de distinguer quatre types d'institutions informelles: les institutions "complémentaires", les

institutions "substitutives", les institutions "en accommodation" et les institutions "en concurrence" (Figure 1). Le premier type (complementary informal institutions) correspond à des institutions créées et utilisées dans un environnement où les règles écrites sont régulièrement et efficacement appliquées, associées à des objectifs compatibles avec les résultats probables, générés par l'application de ces mêmes règles. Ainsi, lorsque l'appareil institutionnel légal est efficace, les institutions informelles facilitent la prise de décision et la coordination. Elles contribuent généralement à résoudre des problèmes qui ne sont pas explicitement traités par les règles formelles. De telles institutions peuvent être considérées comme cohérentes, efficaces et pérennes.

Figure 1: Typologie des institutions informelles



Source : Helmke G. et Levitsky S. (2004 :728)

Le rôle des institutions informelles complémentaires est primordial pour un pays donné, car, elles complètent et stimulent les institutions formelles préexistantes. C'est le cas de nombreuses normes et procédures qui permettent aux administrations et autres organisations complexes de fonctionner correctement. Un bon exemple est celui de l'allégeance qui nourrit la monarchie, voire tout le système politique au Maroc. D'inspiration religieuse, cette généalogie sacrée confère la légitimité au souverain, contribuant ainsi à la préservation d'un équilibre politique et social, qui constitue un préalable à la relance économique. Aussi, en Afrique du Sud, la danse fut incontestablement la voix et l'expression intelligente d'un peuple opprimé sous l'apartheid. Et, même après l'effondrement de ce système en 1990, la danse a continué à façonner la société sud-africaine. Elle constitue le point focal d'un nouveau discours politique qui symbolise les revendications entre les différentes classes et se transforme en mémoire sociale corporelle (D'Argenti, 2004).

Le deuxième type d'institutions informelles est qualifié de "substitutif" (substitutive informal institutions). Il est le produit de la combinaison de deux conditions: des institutions formelles inefficaces et des objectifs conformes aux résultats attendus, générés par lesdites institutions. Ainsi, compte tenu de la cohérence des objectifs, les institutions informelles viennent se substituer aux règles formelles initialement envisagées. Il s'agit en fait d'un ensemble de règles non-écrites mises en place et utilisées par des acteurs qui n'ont pas pu obtenir les résultats espérés du fonctionnement des institutions formelles. Celles-ci sont généralement jugées incomplètes, instables, inadéquates et de mauvaise qualité (cas

des pays où les structures de l'Etat sont faibles), et, alors, seules les institutions formelles guident les différents acteurs. Ce type de structures est temporairement instable, et ne peut alors être considéré comme efficace à long terme.

Un premier exemple concerne le fonctionnement des institutions électorales au Kenya et au Zimbabwe. En raison de leur manque de crédibilité, les institutions formelles de résolution des litiges électoraux dans ces deux pays ont été systématiquement ignorées, surtout en 2007, pour le Kenya) et en 2008, pour le Zimbabwe. Les fonctionnaires de chaque Gouvernement Central et l'opposition ont alors choisi de résoudre les conflits postélectoraux en recourant à des accords de "gentleman". Un deuxième exemple a trait au guanxi chinois (les relations personnelles informelles). Selon Hongying (2000), les institutions juridiques chinoises sont généralement inefficaces ou hors propos. Les investisseurs étrangers ont dès lors tendance à se fier à cette institution informelle, jugée plus crédible et plus efficace. Bien que le guanxi contredise les institutions formelles, il se substitue aux institutions de l'Etat, en prévoyant des mécanismes de coordination, d'exécution et de règlement des différends (Robert, 2011). Un quatrième exemple concerne le marché de crédits en Afrique. N'ayant pas (ou très peu) accès au marché formel de crédits, des personnes économiquement pauvres se mobilisent souvent pour mettre en place un système alternatif. Elles peuvent, par exemple, créer une entité de microcrédit régie par un ensemble de règles qui prescrivent les conditions de prêt et d'emprunt et la manière dont ces règles seront appliquées. Elles peuvent également recourir aux tontines,

qui constituent dans beaucoup de pays africains de véritables institutions de solidarité traditionnelle. Un dernier exemple porte sur les fondations pieuses (Waqf en arabe), qui caractérise beaucoup de pays africains de confession musulmane comme le Maroc, l'Égypte et le Soudan. Il s'agit d'une donation pieuse, faite à perpétuité par un particulier ou une organisation à une œuvre d'utilité publique. Le bien donné en usufruit est dès lors placé sous séquestre et devient inaliénable pour le faire fructifier et en donner le bénéfice aux plus démunis.

Le troisième type d'institutions informelles correspond à celles qui sont "en accommodation" ou "adaptatives" (accommodating informal institutions). Il s'agit d'une catégorie particulière d'institutions créées et utilisées dans un environnement caractérisé par la présence de règles formelles efficaces, associées à un grand décalage entre les objectifs fixés par les acteurs et les résultats probables générés par les institutions formelles existantes (objectifs conflictuels). Ces institutions peuvent être considérées comme une stratégie de "second choix" pour les acteurs qui n'apprécient pas les résultats générés par les règles formelles et qui sont incapables de les modifier. Dans ces conditions, elles procèdent à la violation de l'esprit, mais pas du contenu de ces règles, et ce, à travers l'apaisement ou l'atténuation de leurs effets. Ce faisant, elles contribuent souvent à concilier les intérêts des acteurs-clés avec les arrangements institutionnels formels existants. Une telle structure institutionnelle est efficace temporellement, mais incohérente et donc, ne peut pas être pérenne. Elle est censée évoluer vers la situation de cohérence des objectifs afin de survivre.

Dans le contexte africain, ce type d'institutions voit souvent le jour lorsque les règles écrites sont difficiles à respecter et que les coûts liés à leur changement sont parfois élevés. Les parties concernées s'engagent alors dans un processus d'adaptation. Les règles pratiques d'attribution des marchés publics dans beaucoup de pays africains constituent un bon exemple d'institutions informelles en accommodation. En effet, les procédures réglementaires d'attribution des marchés sont souvent respectées (Code des marchés publics). Les notes explicatives sont publiées, les dossiers sont examinés, l'ouverture des plis s'effectue en public, etc.; bref le contenu de la loi est respecté. Néanmoins, l'esprit de la loi peut facilement être violé si la commission de sélection recourt à des notations techniques très subjectives dans le but de favoriser un soumissionnaire particulier. Un deuxième exemple concerne des phénomènes sociaux comme la prostitution ou la consommation des boissons alcoolisées dans les pays africains de confession musulmane. Bien que ces pratiques soient strictement interdites par la Loi, elles sont largement répandues au sein des sociétés et les autorités publiques préfèrent souvent adopter un comportement laxiste. Un tel comportement s'explique essentiellement par le coût politique élevé qu'impliquerait le changement des Lois.

Enfin, le quatrième type d'institutions informelles est dit "en concurrence" (competing informal institutions). Cela correspond à une situation dominée par des institutions formelles, non performantes ou inefficaces et dans laquelle, les acteurs poursuivent des objectifs qui sont en contradiction ou en conflit avec ces résultats. Dans ce genre de situation, les institutions informelles incitent à la violation des règles formelles puisqu'elles structurent le comportement de façon incompatible avec les

règles formelles. Pour suivre une règle, chaque acteur est alors incité à violer celles établies par les autres. Ses préférences vont généralement aux normes enracinées dans la société, plutôt qu'aux nouvelles règles, jugées nuisibles à son bien-être. Le clientélisme, la politique clanique, le favoritisme et le patrimonialisme s'insèrent parfaitement dans ce type d'institutions informelles.

Les institutions informelles "en concurrence" sont une caractéristique majeure du contexte postcolonial en Afrique, là où les institutions formelles importées n'ont pas réussi, en raison de leur incompatibilité avec l'environnement socioculturel. Le mariage forcé des petites filles dans certaines sociétés africaines conservatrices constitue un bon exemple de fonctionnement de ce type d'institutions. En effet, pour la majorité des pays africains, la Loi interdit expressément ce type de pratique, mais la réalité est tout autre. Les Lois officielles sont souvent ignorées en faveur des normes sociales et religieuses qui priment et, qui considèrent le mariage précoce comme une sunna (pratique du prophète) et une sorte d'assurance contre le célibat. Le mariage forcé des petites filles est un acte banal dans certains endroits du Continent comme le Nord du Nigeria, le Soudan du Sud et le Nord du Mali. En dépit de l'arsenal juridique mis en place, les petites filles continuent de subir non seulement la pression sociale du mariage, mais également des actes de violence (l'excision, le viol, les travaux forcés etc.).

Un autre exemple concerne le comportement des fonctionnaires africains. Dans une étude sur l'administration publique du Ghana, Robert (1975) a constaté que la plupart des fonctionnaires ont tendance à croire qu'ils paieraient un coût social important, en particulier, la perte du statut

social, s'ils adhéraient aux règles bureaucratiques imposées par l'Etat, au détriment des normes traditionnelles (les liens de parenté, l'entraide familiale, etc.), qui les obligeraient à offrir des faveurs, non seulement aux membres de leurs familles, mais aussi, aux autres membres de leurs communautés. (Robert, 1975). Au Ghana, comme d'ailleurs partout en Afrique, il semble que les liens interpersonnels sont tellement forts qu'ils permettent de dissimuler ou de contourner les règles écrites (les Lois) au profit des intérêts d'un groupe ou d'une communauté particulière.

La description de ces quatre types de relations témoigne de l'importance de la prise en compte de la structure institutionnelle dans son ensemble pour analyser son influence sur le développement économique. La cohérence des institutions formelles et informelles détermine le degré et le mode de leur application et, donc, leur poids plus ou moins significatif dans la vie de la société. Cette classification devient d'autant plus importante que les institutions n'ont pas un caractère statique. La modification des institutions formelles, par exemple sans adaptation des institutions informelles, peut affecter négativement les résultats économiques. Les institutions informelles "complémentaires" ou "en accommodation", qui garantissent l'application efficace des règles légales, peuvent se transformer en institutions "de concurrence" ou "de substitution" qui gênent la stabilité, la légalité et la garantie des droits, en contribuant en même temps à l'augmentation des risques de violence.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il semble que le développement de l'Afrique est largement conditionné par des institutions formelles et informelles, bien coordonnées et efficaces. Modifier uniquement les lois, sans mécanismes d'application qui prennent en compte les règles informelles, pourrait même créer des coûts encore plus élevés pour les bénéficiaires potentiels. On comprend alors que l'échec des stratégies de développement mises en place depuis les années quatre-vingts s'explique, entre autres, par des blocages d'ordre institutionnel.

Cette explication de l'échec des stratégies de développement renvoie non seulement à l'harmonie qui doit exister entre les institutions formelles et les institutions informelles, mais également, à la question de la lenteur des changements institutionnels, qui déterminent la manière avec laquelle les sociétés évoluent dans le temps. L'Afrique a accusé beaucoup de retard en matière d'accumulation des changements institutionnels et organisationnels. Or, une telle accumulation est cruciale pour assurer la transition. On a l'impression que Douglas North (1994) n'a pas été bien entendu, lui qui a déclaré il y a quelques années que «L'avenir est lié au passé à travers les institutions informelles de chaque société».

Les rares pays africains ayant réalisé des résultats économiques satisfaisants sont ceux qui ont relativement réussi à intégrer les normes des institutions informelles dans leurs stratégies de développement. Il s'agit en particulier du Botswana, des Iles Maurice, du Ghana, de l'Afrique du Sud et du Maroc. Dans ces cinq pays, les institutions formelles sont globalement de type complémentaire. En revanche, dans la majorité des

pays du Continent, les institutions informelles ne viennent pas toujours soutenir les règles écrites.

Au vu de ce résultats, il est nécessaire de mettre en place des programmes qui donnent la priorité à l'inversion, plutôt qu'à l'assistance sociale, c'est-à-dire, des actions à caractère socio-territorial tenant compte des réalités socioculturelles et impliquant directement les bénéficiaires, aussi bien lors de la formulation qu'au niveau de l'implémentation. Aussi, nous estimons que les pays africains doivent faire preuve d'imagination en matière de coordination des actions sectorielles. En effet, ce ne sont pas les programmes sectoriels de développement qui font défaut en Afrique. Au contraire, depuis quelques années, les experts africains réussissent parfaitement leur mission de conception des programmes sectoriels ambitieux, mais, leur coordination et leur implémentation ne sont pas toujours au rendez-vous. Or, ces deux opérations nécessitent des structures institutionnelles adaptées, qui sont le fruit de la production sociale. Parmi ces structures, il y a lieu de citer : les règles interpersonnelles et les arrangements informels. Aussi, la société civile peut se mobiliser et s'organiser pour faciliter la valorisation et l'incorporation des institutions informelles dans les politiques publiques. Une telle action permettrait d'améliorer la pertinence et l'effectivité desdites politiques, tout en préservant le patrimoine culturel, qui constitue l'un des principaux objectifs du développement durable.

Notes

- (1) L'idéologie est définie généralement comme un ensemble d'idées capables de justifier une pratique (légitime) et de combler les vides laissés par la science et le savoir en général. Quant à La culture, elle renvoie à un système de croyances et de valeurs partagées par un groupe.
- (2) Le capitalisme de copinage est généralement défini comme un «système dans lequel les proches des autorités politiques, qui mettent en place et appliquent les politiques, reçoivent des faveurs ayant une grande valeur économique» (Haber, 2002).

Références

- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J.-A. 2001, "The colonial origins of comparative development. An empirical investigation", *American Economic Review*, vol. 91, no 5, p. 1369-1401.
- Aernoudt, R., 2003, *Corruption à foison: Regards sur un phénomène tentaculaire*. L'Harmattan.
- Aoki M., 2006, *Fondements d'une analyse institutionnelle comparée*, éditions Albin Michel; Massachusetts Institute of Technology, 2001.
- Banque Mondiale, 1999, "Using Surveys for Public Sector Reform, Premnotes N°23, Washington, 1999.
- Beitone A., Dollo C., Gervasoni J. et Rodrigues C. (2009), *Sciences sociales*, Dalloz, coll. "aide mémoire".
- Commons J.R., 1931, "Institutional economics", *American Economic Review*, 1931, p 648-657
- Commons, J.R, 1899, "A sociological View of sovereignty", *The American journal of Sociology*, Vol.5
- Corei T., 1995, *L'Economie Institutionnaliste, Les Fondateurs, Paris, Economica*.
- Facchini F. et Melki M., 2010, "Apport de l'économie de l'idéologie à la théorie des changements institutionnels du Public choice et des néo-institutionnalistes", IZMIR (Turquie) du 8 au 11 avril 2010.1 http://ces.univ-paris1.fr/membre/seminaire/S21/pdf/FacchiniMelki_10.pdf
- Gupta, S., Davoodi, H. et Alonso-Terme, R., 1998, "Does corruption affect income inequality and poverty?" IMF Working Paper, 76-98.
- Haug, M. R., 1967, "Social and Cultural Pluralism as a Concept in Social System Analysis", *American Journal of Socio-logy*, n°73, pp. 294-304.
- Helmke, G. et Levitsky S., 2004, "Informal institutions and comparative politics: a research agenda". *Perspectives on politics*, vol. 02, No. 4, 2004, pp. 725-740.
- Hongying, W., 2000, "Informal Institutions and Foreign Investment in China," *The Pacific Review* 13 (2000).

- Knight, J. et Randall, C., 1995, "The Rational Choice Theory of Social Institutions: Cooperation, Coordination, and Communication," in Jeffrey S. Banks and Eric A. Hanushek, eds., *Modern Political Economy* (New York: Cambridge University Press, 1995).
- Krasznai, Z. et Winikel, J., 1995, "Formal and informal constraints in transition to market: Cost of neoclassical utility maximisation" *Communist Economies and Economic Transformation*, 7:239-47
- Lauth, H-J., 2000, "Informal institutions and democracy", *Democratization* 7 (4): 21–50.
- Mantzavinos, C., North D.C. et Shariq, S., 2004, "Learning, Change and Economic Performance", *Perspectives on Politics*, vol. 2, n° 1, p. 75-84
- Mauro, P., 2001, "Corruption and growth". *Journal of Comparative Economics*, 29(1): 66- 79.
- Mauro, P., 1995, "Corruption and growth". *Quarterly Journal of Economics*, 110: 681-712.
- Mauro, P., 1997, "The effects of corruption on growth, investment and government expenditure: a cross country analysis". Washington DC: Institute for International Economics.
- Morgan, K., 1997, "The learning region: institutions, innovation and regional renewal ", *Regional Studies*, vol. 31, n°5, pp. 491-503.
- Noland, M., 2005, "Religion and Economic Performance", *World Development*, 33, 8, pp. 1215-1232
- North, D. C. (2004), *Le Processus du développement économique*, Paris : Ed. d'Organisation, 2005, p. 76
- North, D.C., 1997, *The New institutional Economics and Third World Development*, Routledge.
- O'Donnell, G., 1996, *Another institutionalization: Latin America and elsewhere*. Kellogg Institute Working Paper 222. Notre Dame, IN: Kellogg Institute for International Studies.
- OCDE, 2012, *Perspectives du développement mondial, la cohérence sociale dans un monde en mutation*, éditions OCDE, Paris
- Ostrom, E. et al., 1994, "Rules, Games, and Common-Pool Resources", *The University of Michigan Press*, <http://www.press.umich.edu/titleDetailDesc.do?id=9739>
- Ostrom, E., 2005, *Understanding Institutional Diversity*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Peter, J. K., 1996, *Cultural Norms and National Security: Police and Military in Postwar Japan* (Ithaca: Cornell University Press, 1996), 197–200.
- Plateau, J-P. (Ed), (2000), *Institutions, Social Norms and Economic Development*: Harwood Academic Publishers, Amsterdam, 361 pp
- Putnam, R., 1993, *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton.
- Reynolds, L. G., 1985, *Economic Growth in the Third World, 1850-1980*, New Haven, Conn.: Yale University Press
- Robert, M., 2011, "Une analyse néo-institutionnelle de la dynamique du guanxi en Chine", *Revue Libanaise de Gestion et d'Economie* Vol. 4 n°6 p. 80-124.

Robert, M., 1975, *Society and Bureaucracy in Contemporary Ghana* (Berkeley: University of California Press).

Tabellini, G., 2005, "Culture and Institutions: Economic Development in the Regions of Europe," CESIFO Working Paper No.1492. Tabellini, G. (2005) "Culture and Institutions: Economic Development in the Regions of Europe," CESIFO Working Paper No.1492.

Tanzi, V. et Davoodi, H., 1997, "Corruption, Public Investment, and Growth", IMF Working Papers 97/139, International Monetary Fund.

Todd, A., Eisenstadt, (2003), "Trust But Verify: How Mexico's Opposition Forced Electoral Dispute Resolution from Bargaining Tables to Courtrooms and Lived to Tell About it", paper prepared for the conference, *Informal Institutions and Politics in the Developing World*, Harvard University, April 5–6, 2002; and Gretchen Helmke, "Checks and Balances By Other Means: The Argentine Supreme Court in the 1990s," *Comparative Politics*.

Tsipouril, L., 1996, "Technology management and the role of the research and technology infrastructure", Cannell W. et Dankbaar B. (eds.), *Technology management and public policy in the European Union*, Office for Official Publications of the European Communities and Oxford University Press, 1996

Zaoual, H., 2002, *Du rôle des croyances dans le développement économique*, Collection Économie Plurielle, Bruxelles, L'Harmattan, 2002.

Afrique :

Education et santé

Ali BENMAKHOUF

Les Catégorisations de l'Afrique sont historique, géographique, économique et politique. On dit: "Afrique du Nord", "Afrique de l'Ouest", autant d'expressions consacrées par le colonialisme du 19^e et du 20^e siècle. Les Grecs appelaient l'Afrique "Lybie". Les Romain réduisaient l'Afrique à celle du Nord qu'ils avaient colonisée. Pour L'anthropologue Georges Balandier, l'Afrique fait partie de "l'outre occident" comme on dit outre mer, un outre occident, censé revigorer l'occident.

Il y a aussi l'appellation économique qui intègre d'autres régions du monde comme l'Asie du Sud est et les Amériques centrale et du sud: Tiers monde, pays en développement, pays en voie de développement, pays les moins avancés, pays du Sud, enfin, appellation la plus neutre peut-être.

Du point de vue des historiens, il importe de faire la genèse de *«l'image tronquée de l'Europe, décrite comme une région farouchement*

attachée au maintien de ses frontières et comme une culture se réclamant d'une part, de la Grèce et de la Rome antiques, et d'autre part, du christianisme» note Jack Goody, l'anthropologue britannique, né en 1920.

Il ajoute ceci, dans une comparaison éclairante avec la constitution des pays africains: *«Par cette vision exclusive de son histoire et de sa géographie, la "vieille Europe" n'est pas très différente des jeunes nations d'Afrique, par exemple, qui, en accédant à l'indépendance, ont vu leurs frontières tracées en dépit du bon sens et se sont mises à écrire leur propre histoire et leur propre géographie pour se définir et trouver une légitimité»*⁽¹⁾. Il est intéressant de mettre en perspective ce sens aigü des frontières avec la manière dont l'Orient a entretenu *«une vision beaucoup plus floue des frontières entre les continents»*⁽²⁾.

I. Santé, environnement, justice

Dans la période récente, le conflit distributif qui fait que l'Afrique concentre les problèmes endémiques du Sida et le problème de l'accès à la santé par la mise toujours difficile sur le marché des médicaments génériques, ce conflit exige une appréhension politique globale, relevant du Droit International pour éviter de faire de l'Afrique une région à part. Le principe d'une Global Health, d'une santé mondiale et partagée, émerge aux USA dans les années 1990, au moment de l'explosion du Sida en Afrique australe. *«Cette notion de global Health correspond à la prise de conscience que n'importe quel événement de santé se produisant à l'autre bout de la terre concerne désormais tout le monde»*⁽³⁾. Elle se rapporte plus généralement à la *«prévention, la vaccination, l'accès à*

l'eau, l'assainissement, l'éducation à l'hygiène, le planning familial, les soins primaires, la pénurie des soignants, l'accès aux médicaments, la disponibilité de l'information sanitaire».

L'aide mondiale publique et privée a été multipliée par quatre entre 2000 et 2007, mais l'efficacité laisse à désirer en raison d'un manque de stratégie pour dépister de manière précoce les maladies chroniques comme les maladies infectieuses, d'un manque d'études de prévalence pays par pays. L'aide des fondations ne s'oriente pas toujours vers les priorités sanitaires, par exemple, les fondations Bill Gates et Bill Clinton s'intéressent plus au traitement du Sida qu'à sa prévention, et négligent les maladies parasitaires et les maladies chroniques non transmissibles, diabète et cancer notamment. Des voix s'élèvent contre l'intérêt de ces fondations qui n'est pas assez articulé aux priorités de santé des pays concernés. Définir les priorités de santé en Afrique passe par la formation des décideurs, par une meilleure connaissance des mutuelles villageoises, des associations de malades, des acteurs locaux⁽⁴⁾. En un mot, il faudrait, comme le souligne Dominique Kerouedan, médecin spécialiste des politiques internationales d'appui à la santé des pays en développement, non pas *«financer des soins pour toujours plus de malades, mais faire en sorte d'en avoir moins»*.

«L'Afrique est la seule région du monde où l'on constate une augmentation du nombre de personnes touchées par la famine, 175 millions de personnes en 1990 contre 239 millions en 2013»⁽⁵⁾, soit un quart de la population. Quand on met ce chiffre devant celui de la croissance:

plus de 5,5% sur l'ensemble du continent, une question se pose: comment la croissance ne se transforme pas en développement? Un début de réponse en six points, qui sont loin d'être exhaustifs:

1) La somme d'argent sortie clandestinement d'Afrique est supérieure à celle d'aide et à celle de l'investissement ;

2) «La spéculation financière sur les matières premières» entraîne une «volatilité excessive des prix»;

3) La subvention, les matières premières dans les pays du Nord, notamment en vue de l'exportation (du blé par exemple), ne permet pas aux pays du Sud d'être concurrentiels dans un marché mondialisé où les matières premières subventionnées sont vendues à un prix inférieur à leur production;

4) En Afrique subsaharienne comme au Maghreb, les routes et les voies ferrées tracées par les Européens lors de la colonisation convergent vers les ports de sortie «afin de transporter les ressources naturelles et la main d'œuvre nécessaire à leur exploitation». Il conviendrait maintenant de rejoindre les villes dites "intérieures" ou "inférieures" entre elles;

5) le péril qui touche les zones de stress hydrique. Le lac Victoria par exemple, source du Nil, et se trouvant à la fois au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, subit des modifications notables depuis les années 1990 : variations du niveau d'eau, diminution de sa limpidité, «compte tenu de ses grandes dimensions, les symptômes ont été long à se manifester», mais la prolifération des végétaux aquatiques comme les algues est maintenant visible. Il connaît aussi une importante durée de rétention de matières polluantes, en raison du débit limité de la source du Nil à l'exutoire du lac;

6) Le contraste entre une circulation forte des habitants du continent, suite aux guerres, aux massacres, aux problèmes économiques et écologiques et la présence de camps, de cordons, de clôtures, d'enclos, de frontières servent de "stèle ou d'obstacle tombal"⁽⁶⁾.

II. Espace public de dialogue et éducation

Les expériences récentes de conquête démocratique, comme la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ont donné lieu à ce que G. Tarde appelle imitation par assimilation juridique: de nombreux pays, à l'instar de la commission "vérité et réconciliation", veulent mettre fin aux divisions du passé en instaurant des espaces de parole et d'appropriation d'un passé longtemps "brûlé", occulté. Rappelons brièvement les termes de la situation sud-africaine: lors de l'instauration démocratique (1994), tandis que l'Assemblée constituante siège, une Commission, dite Vérité et Réconciliation, siège également. La particularité de cette fondation politique est que le geste constitutionnel est double, par le vote parlementaire de la loi fondamentale, par la tenue d'une Commission, l'une et l'autre légitimées et mandatées par une constitution de transition, elle-même le fruit d'un remarquable compromis, resté un hapax politique, entre, pour aller vite, l'apartheid et le Congrès national africain. En d'autres termes, la nation se constitue d'une part, dans l'élaboration de la Constitution et d'autre part, dans l'exposé des crimes et des souffrances. Dit autrement : la nation se solidifie et ses membres tenus à part (apart-heid) deviennent tous citoyens d'une république égalitaire sans que, geste usuel des fondations de régime, il y ait des punitions,

des châtements, de nouveaux crimes. Les Travaux de la Commission sont consignés dans un Rapport.

C'est bien par les outils éducatifs du dialogue, de la mise en discussion publique d'enjeux politiques que l'expérience démocratique s'est construite et continue de se construire. Partout où le travail des médias n'est pas entravé, progresse la justice et avec elle, les éléments d'autonomie qui donne aux personnes la capacité de choisir la vie qu'ils considèrent bonne de mener. On peut appeler cela "gouvernement par la discussion", expression du philosophe américain John Rawls, indicatrice selon lui, d'une situation démocratique.

L'anthropologue Bernard Coyault parle "d'agencéité", mot décrivant la manière dont les personnes ont une initiative, une marge de manœuvre. C'est un mot pour dire à la fois la capacité et l'action. L'économiste indien, Amartya Sen, prix Nobel, avait parlé de "capability": un mot pour dire l'émancipation, la capacité d'entrer en résistance par l'écriture par exemple, comme dans l'ouvrage "La petite peul", livre qui décrit comment on lève le voile sur les violences récurrentes faites aux femmes au nom du respect des ancêtres. Emancipation encore dans la recherche contemporaine d'explications de la misère autrement que par le sacré ou la fatalité. La maladie n'est pas un sortilège venu de l'extérieur qu'il faut exorciser. Seule l'éducation permet de reconnaître qu'il y a des fatalités évitables comme le non accès des petites filles à l'éducation, essentiellement dans le monde rural, émancipation aussi que cette production fébrile de l'art contemporain avec les enjeux de désacralisation et de dérision sur les assignations identitaires, émancipation enfin, qui n'exclut pas la spiritualité, voire le sacré, quand

celui-ci, par l'expérience pieuse ou esthétique, ou les deux ensemble, redonne à l'homme toute sa capacité d'action et lui indique que c'est bien par l'éducation qu'il peut se construire, hors des pesanteurs qui entravent sa liberté.

On ne peut dissocier l'Afrique de ses diasporas. Certes, dans le cadre du système européen des droits de l'homme, on reconnaît de plus en plus un principe de variabilité et d'interaction qui se traduit par des protocoles additionnels et par une marge nationale d'appréciation qui donne aux Etats membres une marge de manœuvre, dans ces questions liées à l'émigration, à l'exil et aux réfugiés. La convention européenne des droits de l'homme apparaît comme un instrument "vivant" à interpréter à la lumière de la vie actuelle. Il s'agit de dépasser le formalisme du droit interne, et étendre l'application à des cas non prévus à l'origine. Instrument vivant qu'on retrouve dans l'article 29/7 de la charte africaine : préservation et développement des cultures, seulement si elles sont positives, autrement dit, les cultures africaines doivent inciter à critiquer les châtiments corporels et mutilation imposée aux femmes, les cultures doivent donc évoluer : il y a ainsi un développement progressif des droits de l'homme pour éviter que les pays européens comme les pays africains ne "nationalisent l'inhumain"⁽⁷⁾ ou n'opèrent une dilatation de l'ennemi sur la base d'un nationalisme exacerbé. L'expérience de la Cour Internationale de Justice dans les cas du Rwanda mérite toute notre attention, même si certaines voix s'élèvent pour dire que cette Cour a dans sa visée les dictateurs africains bien plus que ceux des autres régions du monde.

III. L'universel composite ou la créolisation du monde

Il y a des moments significatifs dans le combat pour l'émancipation comme l'insurrection des esclaves à Haïti et la promulgation de l'Indépendance de cette partie du monde, en 1804, avec une déclaration qui va plus loin que celle de l'Amérique de 1776 et de la France de 1789. A Haïti, on lisait les journaux venus de France sous les bougies, journaux qui racontaient par le menu la révolution française.

Mais, hormis ce moment haïtien remarquable, le tracé historique des trois derniers siècles est marqué par quatre moments traumatiques de l'histoire récente de l'Afrique : extermination, déportation, accumulation du capital par les négriers puis diaspora⁽⁸⁾. Toni Morrison, le prix Nobel de Littérature dit que les Américains du Nord ont bénéficié de 200 ans de main d'œuvre gratuite, en raison de l'esclavage et n'aiment pas trop qu'on le leur rappelle.

Suite à ces quatre moments, l'absence de symétrie puis de réciprocité dans la relation entre colonisateur et colonisé, alors même que le noir agit, produit, a produit, durant la période de l'esclavage des africains sans parent. Déporté dans le Nouveau Monde, l'africain est constitué comme un "sans parent", "déchu de toute parenté"⁽⁹⁾, «interdits d'entretenir des relations de co-humains»⁽¹⁰⁾. Il ne reste que la relation de domination, d'asymétrie, où la torture est non pas un accident, mais «une modalité des relations occupant-occupé»⁽¹¹⁾. La vie se réduisant à ne pas mourir. Vie rétrécie, non par vieillissement, mais par contrainte des hommes sur d'autres hommes.

Comment rétablir la relation? "Le tout monde", selon Edouard Glissant, ou l'empathie, selon Franz Fanon ou la "montée en humanité" d'A.Mbembe, l'ubuntu de Monseigneur Desmond Tutu: autant de situations imaginées pour dire que la relation se fait par une créolisation, cette créolisation est une construction d'un universel composite à partir du "limon" du monde constitué par les exclus, les déportés, les charriés par le roulis des vagues. La traite atlantique entre le 16^e et le 19^e siècle est le lieu qui regroupe Afrique, Amérique, Caraïbes, Europe. Elle permet cette créolisation dont parle Edouard Glissant. Constituée par les opérations d'exclusion et de domination, elle est vue par lui comme l'universel à l'œuvre pour "un tout monde". Là encore, c'est par la connaissance de cette histoire que peut se faire l'émancipation. Senghor disait que l'Europe lui a fait découvrir l'Afrique, car en Europe, il pouvait consulter les textes qui éveillent la conscience. Je pense aussi au marocain Benzekri qui a bénéficié d'un séjour à l'université de l'Essex où il s'est documenté sur la torture à travers le monde et a pu instruire le dossier marocain des années de plomb avec cette façon de «voir avec les yeux du reste de l'humanité»⁽¹²⁾, façon toute objective, comparative et relationnelle que donne l'accès au savoir.

Le tout monde ou le tout de la relation, c'est la relation pour une action solidaire pour éviter un monde d'individus solitaires ou solipsistes. Les murs qui se dressent dans le monde ne sont pas entre les cultures, mais entre les pauvretés et les surabondances⁽¹³⁾: «Ce qui reste de ces anciens transbordés, ce limon des abysses, c'est tous les mondes anciens qui ont été broyés jusqu'à donner vrai lieu à une région nouvelle. Un

monde avait laminé l'Afrique. Les Afriques ont engraisé des mondes au loin»⁽¹⁴⁾. «Le limon remonté du gouffre a tout bouleversé, les métissages, les mélanges erratiques, les névroses de pureté, le fouet et son contraire le coutelas, dans un imprévisible que rien n'arrête»⁽¹⁵⁾. Ce travail, Glissant le fait à partir de Paris, de l'UNESCO où il travaillait.

Mais comment activer un passé immémorial où rien des souffrances n'a été écrit? Les poètes des Caraïbes, de Césaire à Glissant ont «perçu ce roulis de corps et d'âmes qui relie» la terre des Antilles "d'un tapis de douleurs et de connivences qu'aucune carte coloniale n'établira jamais". Ce roulis dans les eaux est celui des corps jetés par-dessus bord quand les bateaux français étaient surpris par les bateaux anglais et que l'esclavage était aboli, au milieu du 19^e siècle. Ce roulis des corps et des âmes, nous les entendons aujourd'hui dans la mer Méditerranée, ce sont ceux de tous ces Africains échoués avec leur espoir d'une vie meilleure, avec «la tromperie d'une promesse, la peur d'une menace»⁽¹⁶⁾ et, au final, une vie sans deuil.

Le travail entrepris par Patrick Chamoiseau sur les esclaves du 19^e siècle s'inscrit dans ce cadre: il s'agit bien de faire entendre les cris étouffés que nulle archive n'a consignés, en faisant du corps, de sa danse, le fil directeur: «c'est le corps, l'arc majeur. Chaque miette de ses chairs reçoit des appétences de vie. La voix reste muette, mais le corps danse. Danser, danser. Ce corps ultime dans lequel on s'échoue tout entier»⁽¹⁷⁾. Entre le rêve des esclaves disparus et la table d'écriture, le livre se déploie, accumulant les formes de résistances à travers l'expression

imaginée des corps: danse, tambour, chants, «révoltes démentes où l'on saccage et l'on tue et l'on brûle sans projet»⁽¹⁸⁾.

Pour Glissant, Fanon, Mbembe, Chamoiseau, il s'agit de se démarquer de cet universel abstrait, vide, squelettique qui repose sur l'idée d'une mission d'une partie de l'Humanité pour une autre, mission qui a eu pour nom le colonialisme: on a pu produire ainsi la pensée primitive ou pré logique⁽¹⁹⁾, oubliant que l'attribution de prélogique souligne plus une incompréhension de l'autre que l'explication de ses pratiques : est barbare celui qui croit à la barbarie. Est considéré comme barbare ce qui n'est pas de mon usage, disait Montaigne.

Le même phénomène d'occultation de la pensée de l'autre se retrouve lorsqu'on nie l'existence d'une philosophie africaine, opposant un ensemble des sagesses proverbiales africaines à un corpus européen, critique et réflexif ayant seule la dignité de prétendre à de la philosophie, comme si les proverbes n'étaient pas un mode réflexif, une manière de se rapporter à sa propre expérience, un raisonnement raccourci. Ce phénomène de déni de philosophie africaine n'est pas seulement une exclusion, mais une "exclusion prescriptive", note Mogobe Ramose. L'article "histoire de l'Egypte" dans l'encyclopedia britannica indique que, contrairement aux Grecs «les Egyptiens n'avaient pas d'inclination pour la philosophie, la recherche spéculative ou la théorisation». L'article semble donc ignorer le passage de Métaphysique I, 1, 981, B 14-24 où Aristote reconnaît l'origine égyptienne des sciences philosophiques que sont les Mathématiques et l'Astronomie et le recours par Platon aux philosophes égyptiens dans le dialogue du *Phèdre* pour signifier l'importance du discours adressé.

Cet universel abstrait et violent a rendu exotique une partie du monde, c'est-à-dire qu'il lui a déniée une culture, l'a naturalisée pour pouvoir la dominer. Cela s'illustre par la géographie en estampes dont parle Flaubert dans son évocation ironique des planches existantes dans la France du début du 19^e siècle : ces estampes «représentaient différentes scènes du monde, des anthropophages coiffés de plumes, un singe enlevant une demoiselle, des Bédouins dans le désert, une baleine qu'on harponnait, etc»⁽²⁰⁾. Contemporain de l'ère industrielle, le colonialisme s'est calqué sur la domination technique de la nature pour assimiler d'autres cultures à ce qu'il sait dominer : la nature. Les cultures devenues nature, pouvaient être asservies à souhait, elles sont investies par ce que Césaire appelait la force et les cupidités. Ce colonialisme a créé la pure différence, qui a pris pour nom l'apartheid en Afrique du Sud et qui repose sur «le principe de l'exclusion réciproque»⁽²¹⁾. L'universel abstrait est donc celui de la pure différence instaurée comme hégémonie par la colonie, la plantation, l'apartheid, ce que A.Mbembe appelle une "bio économie"⁽²²⁾. Le pouvoir d'un groupe construit sa différence en subordonnant et en excluant, c'est l'idée du développement séparé de l'Apartheid qui masque la relation de pouvoir par "sa dimension différentielle"⁽²³⁾.

Le tout monde, la poétique de la relation de Glissant est tout au contraire une grammaire de l'émancipation où la créolisation porte de manière composite un universel en construction.

Dans ce qu'on pourrait appeler "la tradition de l'humanité" donnée par la vulgate de l'humanisme de la Renaissance européenne, figure

en place exclusive le chemin suivant: Athènes, Rome, Jérusalem, Paris ou Oxford. On oublie le chemin non moins riche en productions culturelles et de pensée qui relie Grenade à Fès, à Tlemcen et à Tombouctou. L'histoire de ce chemin reste largement à écrire. Elle se fera par le respect des multiples acteurs sociaux, considérés comme mineurs jusqu'à présent, car ils n'ont pas fondé d'école. En réalité, ils n'ont pas été traduits dans les langues d'Europe. Mais, ces acteurs ont bien procédé en continu à l'élaboration et au transfert du savoir livresque. Cela se voit notamment dans les manuscrits de Tombouctou, manuscrits qui ne sont pas que du patrimoine à conserver. Leur fonction première fut d'être des livres vivants où la pensée s'élaborait dans les marges : chacun des manuscrits, en passant d'une main à une autre, se chargeait de commentaire qui lui faisait dire une parole inouïe dont il n'est pas d'abord porteur. Ahmed Baba al tomboukti a une piété filiale à l'égard de Moussa Baya yaqad : une sorte de rapport de Platon à Socrate. Tous deux s'insurgent contre l'esclavage transsaharien et insistent sur le fait qu'il est dans la nature de l'être humain d'être libre. Ahmed Baba met les esclavagistes devant leurs contradictions religieuses et exalte le savoir, conformément au hadith du prophète qui dit que *«l'encre des savants est plus précieuse que le sang des martyrs»*⁽²⁴⁾.

Le monde saharien fut donc un monde de circulation du savoir. Et les migrants actuels sont les porteurs contemporains de cette histoire continue de l'Afrique qu'on a tant de mal à voir le jour alors qu'elle se déploie sous nos yeux. Ce sont des énoncés ambulants sans énonciateur.

Conclusion

Considérée comme un chaos cosmologique par bon nombre d'auteurs anciens, qui en exceptaient l'Égypte, l'Afrique a connu un chaos historique depuis la traite Atlantique du 16^e siècle et la série des colonisations du 19^e.

Dénier à l'Afrique une forme de conscience de soi en dégradant proverbes et cosmogonies à l'état de folklore, ou de pot pourri de sagesse, c'est participer à ce développement séparé qui fut le programme de l'Apartheid et qu'on aimerait dire obsolète, si les nouvelles formes de répression de la jeunesse, considérée comme superflue et d'autant plus réprimée que le capital décide de ne pas en avoir besoin, ne pointaient pas leur bout du nez un peu partout. La protestation comme moment indélébile stoppe le flux linéaire du temps de l'accaparement. Combien d'insurrections signeront-elles encore l'exigence d'une grammaire de l'émancipation acquise par tous?

Notes

- (1) Jack Goody, "L'islam en Europe, Histoire, échanges, conflits", trad.franç., la Découverte/poche, 2004, p.22.
- (2) Idem.
- (3) Interview de Dominique Kerouedan, à "Sciences au Sud", N°68, janvier, février, mars, 2013.
- (4) Au Bénin, 50% des produits pharmaceutiques consommés sont achetés hors officines officielles.
- (5) Directeur de la FAO, "Sciences au Sud".
- (6) Mbembe, "Sortir de la grande nuit, essai sur l'Afrique décolonisée", éditions La Découverte, 2010.
- (7) Expression de Mireille Delmas Marty, Professeur au Collège de France.

- (8) Achille Mbembe, "*Critique de la raison nègre*", La découverte, 2013, p.90.
- (9) Idem, p.59.
- (10) Idem, p.12.
- (11) Fanon, cité par Mbembe, "*Critique de la raison nègre*", La découverte, 2013, p.160
- (12) Expression d'Adam Smith.
- (13) Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau, "*L'intraitable beauté du monde*", Institut du tout monde, 2008, p. 46.
- (14) idem, p.2
- (15) Idem, p.4-5.
- (16) Patrick Chamoiseau, "*Ecrire en pays dominé*", Gallimard, 1997, p.132.
- (17) Chamoiseau, op.cit., p.154.
- (18) Idem, p.149.
- (19) «Je ne suis pas une potentialité de quelque chose» écrit Fanon, «(je suis totalement ce que je suis, je n'ai pas à chercher l'universel)» cité par Mabogo P.More, «Biko : Africana Existentialist Philosopher», in *Alienation*, 11, 1 (2004), pp.79-108, p.84.
- (20) Flaubert, "*Un cœur simple*", le livre de poche, 1994, p.32.
- (21) Franz Fanon cité par A. Mbembe, "*Critique de la raison nègre*", op.cit., p.159.
- (22) A. Mbembe, "*Critique de la raison nègre*", op.cit., p.62.
- (23) Ernesto Laclau, "*La guerre des identités*", trad franç La découverte, 2000, p.80.
- (24) Titre de l'ouvrage de Bachir Souleymane Diagne paru cette année 2015 aux éditions "Présence africaine".
-

La paix, la sécurité et le développement en Afrique Centrale, depuis la dernière décennie du XX^{ème} siècle : état des lieux et perspectives

Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

Introduction

La plupart des pays d'Afrique Centrale, à l'exception du Gabon, du Cameroun et de la Guinée Equatoriale, ont été secoués dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle par des crises sociopolitiques et des guerres récurrentes. Cette situation de troubles qui s'est traduite par des violences inouïes, des vols, des viols, des pillages, des déplacements massifs des populations civiles hors des frontières étatiques, bref, de graves atteintes aux Droits de l'Homme, a eu des répercussions sans précédent sur la paix, la sécurité et le développement de la sous-région. Aujourd'hui, en 2015, un regard synoptique sur la situation de la paix et de la sécurité dans cette sous-région montre, malgré la présence de quelques poches de conflits à l'est et au nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC), que la paix et la sécurité reviennent progressivement

en Afrique Centrale. La communauté internationale, particulièrement les Nations Unies, se sont impliquées et s'impliquent encore pour que ces deux données fondamentales soient rétablies et se consolident. L'Afrique Centrale, sous-région aux immenses potentialités naturelles et minières, a besoin de la paix et de la sécurité pour son développement et son intégration économique, surtout en ce moment où l'on fait le bilan des objectifs du millénaire pour le développement, lancés par l'ONU en 2000. Les questions suivantes viennent à l'esprit afin de mieux cerner cette problématique de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale:

- Quelles sont les causes qui ont conduit aux crises? Quels sont les acteurs qui y ont pris part, ainsi que les mécanismes qui ont permis l'atténuation des dites crises et le retour de la paix?
- Quelles sont les perspectives qui s'ouvrent à l'Afrique Centrale, sous-région africaine de plus en plus exposée aux convoitises stratégiques et géopolitiques des grandes puissances, dans sa position actuelle de post-conflit ?

Dans cette étude, notre analyse s'appuie sur la situation à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs, d'une part, et sur celle du Congo-Brazzaville, de la République Centrafricaine et du Cameroun, d'autre part. 1992 (début des conflits sociopolitiques au Congo-Brazzaville, à la suite des premières élections de l'ère de la démocratisation, constitue le point de départ de cette étude et 2015, la date terminale avec les initiatives gouvernementales au Burundi, au Congo et au Rwanda, en vue des modifications constitutionnelles, dans la perspective d'un troisième mandat présidentiel interdit par les constitutions en cours.

I. Etat des lieux de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale (1992-2015)

1. Les concepts "Paix", "Sécurité" et "Développement"

La charte des Nations unies adoptée en 1945 a mis l'accent sur la sécurité internationale en la liant à la Paix (art. 1; 11; 12; 24; 33; 34; 39; 42). Entre 1945 et 1990, les relations internationales ayant été marquées par la guerre froide entre les blocs Est et Ouest et "l'équilibre de la terreur" entre les Etats-Unis et l'URSS, l'ONU n'a donc pas pu mettre fin à la guerre et aux violences à travers le monde. On a dénombré entre 1945 et 1995, 180 guerres dont 170 dans les pays émergents. Ces guerres ont occasionné plus de 20 millions de morts et de grandes souffrances⁽¹⁾. Au cours de cette même période, l'ONU a mené à travers le monde des opérations de maintien de la paix en envoyant des casques bleus et des observateurs pour superviser des cessez-le feu.

La notion de sécurité internationale est une notion complexe, globale et pluridisciplinaire. Elle inclut d'autres données de la réalité comme "la sécurité économique", "la sécurité sociale", "la sécurité culturelle", etc. Dans son essence, le mot "Sécurité" signifie être en sûreté, c'est-à-dire à l'abri de tout danger, de tout risque. L'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en énonçant que «Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne», a fait de la sûreté ou de la sécurité, un droit de la personne humaine. Cette sûreté vaut aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Ce qui menace aujourd'hui la sécurité internationale s'appelle: les armements, la disparité économique, la dégradation de l'environnement, le déséquilibre de la démographie, le développement de certaines

maladies, les trafics mafieux transfrontaliers, le terrorisme. Pour avancer sur le chemin de la sécurité internationale et de la paix, il y a lieu de procéder au désarmement, à la limitation des armes et au relèvement de toutes les menaces ci-dessus mentionnées.

La paix, la sécurité et le développement sont donc des concepts intimement liés. Le pape Paul VI, déclarait en substance en octobre 1965, à la tribune des Nations Unies: «*Le développement est le nouveau nom de la paix*»⁽²⁾. Bien que l'ONU n'ait pas fait disparaître la guerre et les violences, elle a fait une œuvre considérable dans le domaine du développement humain et du progrès des sociétés, grâce aux multiples organisations de son système.

Faisons à présent l'état des lieux de la situation de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale.

2. La situation de la paix et de la sécurité en RDC et dans la région des Grands Lacs

C'est dans les divergences politiques nationales et dans de graves contentieux entre pays voisins qu'il faut chercher la source de la situation particulièrement instable et propice aux opérations armées transfrontalières que connaît l'Afrique Centrale. Tout commence dans les années 1990 au Burundi, au Rwanda, au Zaïre (République Démocratique du Congo aujourd'hui) et en Ouganda. Les trois premiers pays voisins ont été déchirés par des guerres civiles, tandis que l'insurrection menée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) compliquait la situation dans le nord de l'Ouganda avec des interférences dans le sud-Soudan.

La mort du Président Habyarimana le 6 avril 1994 a déclenché, jusqu'en juillet 1994, une vague de massacres à l'encontre des Tutsi ainsi que des Hutu modérés (entre 500 000 et un million de morts). Ces massacres ont été qualifiés par l'ONU de génocide. La prise de pouvoir par les insurgés à majorité Tutsi a conduit les participants au génocide, les soldats gouvernementaux vaincus et des centaines de milliers de civils hutu à fuir vers l'est du Zaïre (RDC). Les partisans d'Habyarimana réfugiés au Zaïre, forts du soutien militaire du gouvernement de Mobutu, ont lancé des attaques contre le pouvoir installé à Kigali. En 1996, les gouvernements rwandais et ougandais réagissent à l'action du Président Mobutu, en soutenant l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent Désiré Kabila, opposé au régime de Kinshasa. Au mois de mai de l'année suivante, le maréchal Mobutu est destitué par l'AFDL.

Face aux critiques des anciens opposants de l'intérieur au régime de Mobutu, avec à leur tête Etienne Tshisekedi, qui l'accusent d'être un pantin au service du Rwanda et de l'Ouganda, en août 1998, Laurent Désiré Kabila demande à ses alliés rwandais et ougandais de repartir chez eux. Ceux-ci refusent et s'allient avec des opposants à Kabila et d'anciens partisans de Mobutu. Ces opposants au pouvoir de Kabila s'emparent de la province du Kivu avec l'aide des Rwandais et des Ougandais, et menacent Kinshasa. Kabila fait alors appel à l'Angola, à la Namibie et au Zimbabwe, trois pays qui ont des intérêts politiques et économiques dans la région.

L'éruption de nouvelles violences à l'est de la RDC a entraîné la formation de nombreuses factions armées et provoqué l'intervention de six pays voisins. Profitant du chaos qui régnait alors dans cette partie du pays, les groupes rebelles rwandais et burundais ont fait de l'est de la RDC la base arrière de leurs attaques contre les forces gouvernementales de leur pays respectifs.

L'accord de paix signé en 2002 par les différentes parties en conflit en RDC a permis le retrait des armées étrangères et la formation d'un gouvernement transitoire de coalition, composé des principaux leaders politiques congolais. Cet accord n'a pas définitivement mis fin à la guerre, car quelques groupes dissidents ont poursuivi leurs activités dans l'est de la RDC, souvent avec l'appui tacite des pays voisins.

Afin de trouver une solution durable à cette situation de l'est de la RDC, les gouvernements de la région des Grands Lacs ont tenu une conférence internationale. Ils se sont engagés à cesser de soutenir les groupes armés dans les pays voisins et à interdire aux insurgés d'utiliser leur territoire à des fins militaires. C'est dans ce contexte que le Rwanda a procédé à l'arrestation de Laurent Kunda, chef d'une faction dissidente congolaise qui avait bénéficié jusque-là du soutien rwandais. Après l'arrestation de ce dernier, son parti a conclu un accord de paix avec le gouvernement congolais.

Un accord de paix signé en 2003 au Burundi, entre le gouvernement et les forces rebelles, a permis l'adhésion au processus politique du principal groupe rebelle. Les partisans des Forces Nationales de Libération (FNL), restés dans l'opposition avec des milliers d'hommes en RDC, ont finalement rejoint le processus en avril 2009. Le FNL a donc non

seulement désarmé et mis ses combattants à la disposition de l'armée burundaise, mais surtout, décidé de se transformer en parti politique. Ainsi, l'est de la RDC retrouve progressivement la paix avec le retour dans leurs pays respectifs des groupes armés étrangers.

Les Nations unies signalent, qu'entre décembre 2001 et décembre 2006, quelques 6700 combattants des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR)⁽³⁾ et leurs familles sont rentrés au Rwanda⁽⁴⁾. De nombreux chefs des FDLR refusent de rentrer ou dissuadent les combattants de rentrer, craignant de passer devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ou les tribunaux rwandais, accusés d'être responsables du génocide.

Afin d'aider au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des éléments armés étrangers à l'est de la RDC, le Conseil de Sécurité a autorisé la Mission de l'ONU au Congo (MONUC) à recourir à la force. Cette décision a été concomitante à celle du gouvernement de la RDC invitant les armées ougandaise et rwandaise à venir sur son territoire pourchasser les combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et ceux des FDLR. Cette opération militaire tripartite a permis, d'une part, l'affaiblissement des deux mouvements rebelles et l'arrestation de quelques-uns de leurs membres, mais, elle a malheureusement conduit à la dispersion des troupes de la LRA dans l'extrême nord-est de la RDC et en Centrafrique où elles sèment la panique et la désolation au sein des populations locales. Elle a permis, d'autre part, à des milliers de réfugiés rwandais, autrefois otages des FDLR de rentrer chez eux, réduisant ainsi le nombre de civils susceptibles d'être recrutés par ces groupes armés.

Après l'arrestation de Laurent Kunda, chef du mouvement rebelle congolais dénommé M23, dont il a été fait mention plus haut, des accords ont été signés avec le gouvernement visant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des éléments qui n'intégreraient pas l'armée nationale. Des mécanismes de suivi ont été mis en place⁽⁵⁾.

Il convient de rappeler qu'en 1999, sous les auspices des Nations Unies, les pays de la région des Grands Lacs impliqués dans la détérioration de la paix et de la sécurité à l'est de la RDC ont signé, à Lusaka (Zambie), en juillet 1999, un Accord de cessez-le feu. Pour le suivi sur le terrain dudit accord, le Conseil de Sécurité a créé le 30 novembre 1999 la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC). Après dix ans de présence au Congo, avec un effectif atteignant les 17 000 casques bleus, la MONUC n'a pu ramener la paix dans ce pays. Afin de promouvoir le retour à la paix et à la stabilité de la RDC, le Conseil de Sécurité a transformé, le 1^{er} juillet 2010, la MONUC, en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO)⁽⁶⁾. L'action la plus remarquable de la MONUSCO a été le soutien militaire en moyens lourds qu'elle a apporté en 2013 à l'offensive militaire déclenchée par l'armée de la RDC contre le M 23 de Laurent Kunda qui contrôlait une zone de quelques 700 km².

Depuis quelques temps, le gouvernement de la RDC demande le départ, de son territoire, des troupes de la MONUC. Les escarmouches auxquelles se livrent encore à l'est et ailleurs les forces gouvernementales et les groupes armés ou ce qui reste de ceux-ci, montrent que la question sécuritaire est encore entière et que la paix n'est pas totalement acquise.

3. Démocratisation, Paix et Sécurité au Congo-Brazzaville

Après deux décennies d'incertitudes dues à des crises sociopolitiques et à une guerre civile (1997-2002), la République du Congo a renoué depuis peu avec la paix. Des accords de cessation des hostilités entre le gouvernement et les forces insurgées, le désarmement, la démobilisation des combattants et la promesse de leur réinsertion ont permis le retour de la sécurité à l'intérieur des frontières nationales. Le retour à la paix s'est traduit par la libre circulation des biens et des personnes, la réappropriation de la totalité de l'espace national par l'Etat, et, surtout, par la relance de la vie économique nationale. Comment est-on arrivé à cette situation et quels sont les mécanismes qui ont permis le rétablissement de la sécurité et de la paix?

C'est dans l'expérience de la démocratisation congolaise et des processus électoraux qui l'ont rythmée, depuis la fin de la Conférence Nationale (25 février-10 juin 1991), mais aussi dans les intérêts économiques de la France, ancienne puissance tutélaire, qu'il faut chercher les fondements de la situation vécue par la République du Congo, près de vingt ans durant.

La période post Conférence Nationale s'est traduite par une lente érosion institutionnelle. Celle-ci a conduit à une privatisation de la violence⁽⁷⁾, à la transformation du parti-Etat en partis-milices⁽⁸⁾ et à une territorialisation de la capitale nationale et du pays entier au profit des partis, chaque parti ou groupe de partis s'appropriant un espace donné géré avec sa milice⁽⁹⁾.

Cette situation de déstructuration de l'Etat et de décomposition du processus de démocratisation a eu pour origine le refus du parti de Pascal Lissouba (l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale, UPADS) d'honorer l'alliance conclue entre les deux tours des élections présidentielles de 1992 avec l'ancien parti-Etat de Denis Sassou Nguesso (le Parti Congolais du Travail, PCT). La rupture de l'alliance Lissouba-Sassou Nguesso d'une part, et le mariage puis le divorce entre Sassou Nguesso et Kolélas d'autre part, se sont traduits sur la scène politique congolaise par une instabilité et par des guerres entre milices politiques armées, revêtues du manteau ethno-régional⁽¹⁰⁾. Mais l'intervention de l'armée angolaise aux côtés des miliciens de Denis Sassou Nguesso lors de la guerre civile de juin à octobre 1997, a non seulement internationalisé une guerre que l'on qualifiait "nord-sud", mais a surtout révélé des enjeux et des relations douteuses avec des milieux d'affaires étrangers⁽¹¹⁾. Cette guerre civile s'est terminée par la victoire des troupes de Denis Sassou Nguesso et le retour aux affaires de ce dernier.

La paix et la sécurité ne sont pas encore totalement effectives sur l'ensemble du pays, qu'éclate en décembre 1998 une nouvelle guerre civile, suite à l'échec de la tentative de prise de Brazzaville par des miliciens Ninjas. Bernard Kolélas, leader du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement l'intégral (MCDDI)⁽¹²⁾ revendique depuis son lieu d'exil cette tentative manquée de prise de pouvoir. Mais, en réalité, ces Ninjas sont sous la conduite d'un jeune homme d'une trentaine d'années, sans passé politique, connu jusqu'avant juin 1997

comme un médecin traditionnel qui soignait des personnes souffrant de folie ou de schizophrénie.

Ce jeune homme qui se fait nommé Ntumi⁽¹³⁾, c'est-à-dire "l'envoyé" en langue kikongo, a rassemblé autour de lui, dans la région du Pool, arrière-pays de Brazzaville, quelques jeunes qui ne supportent plus les exactions et les assassinats que commettent les cobras. Milice du pouvoir, les cobras et leurs alliés (armée angolaise, armée tchadienne et Rwandais interhamwe) ont été envoyés depuis août 1998 pour désarmer et démanteler les anciennes milices de Bernard Kolélas et de Pascal Lissouba dans le département du Pool et dans ceux du sud-ouest (le Niari, la Bouenza et la Lékoumou).

Ntumi n'est pas un leader politique ordinaire, de la trempe de ceux qui se disputent le champ politique congolais depuis l'indépendance. Son discours, son action et ses méthodes le situent plutôt dans la ligne droite des mouvements messianiques congolais dont l'aire de l'ethnie kongo constitue le terreau depuis la fin du XVII^{ème} siècle⁽¹⁴⁾. Son mouvement s'allie avec les partisans de Lissouba qui ont fui Brazzaville et se sont réfugiés dans les pays du Niari. Cette alliance étend la guerre à l'ensemble de la partie sud du pays à l'exception de la ville portuaire de Pointe-Noire et zone d'exploitation pétrolière qui est menacée par les insurgés. Ces derniers contrôlent l'essentiel du Chemin de fer Congo-Océan qui lie la côte à Brazzaville et les installations hydro-électriques de Moukoulou dans la Bouenza. Ils paralysent ainsi la vie économique du pays et mettent en difficulté, par ricochets, la Centrafrique, dont l'essentiel des approvisionnements passent par le Congo.

Grâce à l'implication du Président gabonais, Omar Bongo, qui connaît l'essentiel des acteurs du conflit, et que tous reconnaissent comme un médiateur incontournable, des négociations sont amorcées avec les responsables des forces en présence. Le 29 décembre 1999, un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités est signé. Cet accord permet une accalmie qui conduit à la tenue du dialogue national en mars 2001. Ce forum lance le processus de mise en place de nouvelles institutions: organisation d'un référendum constitutionnel, des élections présidentielle, législatives et locales.

Malgré cet accord, les hostilités reprennent dans la région du Pool en avril 2002. Le Pool va voir s'alterner des périodes de vives tensions et de basses tensions jusqu'en 2007. Cette année en effet, de nouvelles élections législatives sont organisées dans le pays, à l'exception de certaines circonscriptions dans le département du Pool ne présentant pas les garanties de sécurité. Bernard Kolélas, revenu d'exil, relance son parti et se porte candidat à la députation dans une circonscription du Pool.

Frédéric Bitsamou, alias Pasteur Ntumi, qui ne veut pas rester en marge du processus démocratique, choisit de transformer son mouvement armé, le Conseil National de la Résistance (CNR), en parti politique. Le CNR devient le Conseil National des Républicains. Cette mutation du chef rebelle en leader politique marque la fin réelle de la rébellion armée au Congo et le contrôle définitif de l'ensemble du territoire national par le gouvernement.

Un accord signé le 27 avril 2007 avec le gouvernement a prévu son retour à Brazzaville. L'accord lui assure une garde constituée de

75 éléments de son choix (60 miliciens et 15 militaires réguliers) et le recrutement dans l'armée de 250 de ses miliciens démobilisés. Un décret présidentiel, toujours en ce mois d'avril 2007, l'élève au poste de Délégué Général auprès du Président de la République, chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre. Mais il a fallu attendre deux ans (2009) pour que Frédéric Bitsamou vienne prendre ses fonctions politiques à Brazzaville.

Durant ces cinq dernières années, le Congo semble donc avoir retrouvé la paix. Les seuls soucis sécuritaires actuels des autorités ont été dûs à la situation humanitaire créée par la présence, dans le département de la Likouala, au nord-est, de quelques 1 15 000 réfugiés de la province de l'Equateur (RDC) et des réfugiés centrafricains consécutivement à la situation de la RCA. En cette fin de l'année 2015, la situation de paix et de sécurité semble remise en cause au Congo avec la question du changement de la constitution de 2001 qui limitait le mandat présidentiel à deux et la limite d'âge du candidat à la future élection présidentielle à 70 ans. Faisant fi des mécanismes constitutionnels relatifs à l'organisation d'un référendum et de l'avis contraire de l'opposition, de la France, des Etats-Unis et de l'Union Africaine, et, se fondant sur les avis favorables du parti au pouvoir (le PCT), de l'Assemblée Nationale et de la Cour Constitutionnelle, le gouvernement congolais, a organisé dans un climat de forte tension, le 20 octobre, un référendum où le Oui a officiellement obtenu plus de 90% des suffrages exprimés pour une participation du corps électoral estimé à 72%^(1.5).

4. La situation en République Centrafricaine et au Cameroun

Tout comme ses autres voisins de la sous-région, la République Centrafricaine est depuis plusieurs années en proie à des crises socio-politiques récurrentes, liées aux différents changements de régimes politiques. La crise la plus immédiate remonte à 2013 et s'est cristallisée autour des deux principales communautés religieuses : les Chrétiens et les Musulmans. Les efforts de la communauté internationale, notamment des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) n'ont pu juguler la crise qui s'amplifie à la moindre occasion. L'Etat centrafricain est quasiment inexistant, aussi la communauté internationale préconise-t-elle l'organisation rapide des élections pour doter le pays de dirigeants légitimes et d'institutions crédibles afin de relancer la vie nationale. L'organisation des élections nécessite des moyens financiers auxquels les autorités de la transition ne peuvent faire face. Le recours aux bailleurs de fonds s'avère plus que nécessaire.

Le Cameroun qui avait semblé, depuis plusieurs années, être à l'abri des soubresauts politiques, vit malheureusement aujourd'hui une situation dramatique particulière, avec les opérations terroristes perpétrées par le groupe nigérian BokoHaram. Ce groupe qui a prêté allégeance en mars de cette année à l'Etat islamiste, s'appelle dorénavant Etat islamiste en Afrique de l'Ouest. Ses incursions en territoire camerounais perturbent la paix et la sécurité de ce pays. La tâche des autorités camerounaises est délicate, car il ne s'agit pas d'une guerre traditionnelle et conventionnelle.

Ici, l'ennemi est invisible et aveugle; il peut frapper à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit. Le Cameroun et les autres pays de la sous-région ont intérêt à conjuguer leurs intelligences et leurs efforts pour trouver les moyens d'éradication de ce groupe classé par le Conseil de Sécurité, depuis 2014, comme une organisation terroriste.

II. Caractéristiques de la situation actuelle de l'Afrique Centrale en matière de paix et sécurité

En 2003, à l'occasion du trentième anniversaire de sa fondation, le Conseil Africain pour la Recherche en Sciences Sociales (CODESRIA) avait rassemblé à Douala, au Cameroun, des chercheurs d'Afrique Centrale pour débattre du thème «Conflits et reconstruction en Afrique Centrale». Les travaux de cette conférence ont été publiés, montrant ainsi la contribution des chercheurs d'Afrique Centrale dans la résolution des conflits de leur sous-région. Sept ans après, la République du Congo a retrouvé progressivement la paix et la sécurité, l'est et le nord de la RDC restent dans la tourmente. Les gouvernements tchadien et centrafricain sont toujours aux prises à une grave situation humanitaire liée à la présence massive de déplacés ou de réfugiés. Cette situation de non paix s'est traduite pour tous ces pays à l'exception du Gabon et de la Guinée Equatoriale par les caractéristiques ci-après.

1. Des difficultés socio-économiques

Au niveau économique, il faut noter la perturbation des circuits économiques du fait de l'occupation de certaines régions ou d'axes vitaux

de la communication par les rebelles. Au Congo par exemple, le blocage du CFCO a, d'une part, entraîné des difficultés d'approvisionnement de Brazzaville, des régions Nord et de la Centrafrique, d'autre part, favorisé une "économie de guerre" au profit des chefs rebelles, grâce aux taxes, aux raquettes, aux pillages, voire aux contrats ou aux impôts avec des sociétés dont les installations se trouvent dans les zones rebelles.

Au niveau de l'Education, les élèves des régions en conflit ont perdu souvent deux à plusieurs années de scolarité avec en prime le risque d'un enrôlement forcé dans les troupes rebelle.

Sur le plan administratif, la non organisation des élections législatives, sénatoriales et locales dans les zones en conflit a conduit à une non représentation des populations locales pendant quelques années.

Au plan social, de nombreux déplacés à l'intérieur des frontières nationales et des réfugiés dans les pays voisins ont été recensés par les organisations internationales comme le HCR. Ces problèmes humanitaires graves ont souvent compliqué la situation déjà précaire des populations locales. L'absence de paix et de sécurité n'a pas permis d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement comme l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, etc.

2. De graves dénis des droits humains

Les crises socio-politiques en Afrique Centrale se sont caractérisées par le non-respect des droits de la personne humaine. C'est en effet dans cette sous-région, précisément en RDC, qu'ont été appréhendés d'anciens chefs de guerre accusés par la Cour Pénale Internationale (CPI) de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, parmi lesquels: Jean Pierre Bemba et Thomas Luaka.

Les femmes et les enfants ont payé un lourd tribut lors de ces conflits armés, notamment à l'est de la RDC où les viols et l'esclavage sexuel des femmes ont été utilisés comme des méthodes de guerre, aussi bien par les troupes rebelles que par des éléments des troupes gouvernementales.

Quelles solutions pour juguler cette situation présente et projeter l'avenir? Il faut recourir à des mécanismes de gestion et de prévention des conflits et adopter des stratégies nouvelles pour permettre le développement et éradiquer les causes de conflits et de violences.

III. Mécanismes de gestion et de prévention des conflits en Afrique Centrale et perspectives

1. Mécanismes de gestion et de prévention des conflits

Il y a d'une part, les mécanismes mis en place par l'ONU et d'autre part, ceux déployés par les communautés économiques de la sous-région Afrique Centrale.

1.1. Les mécanismes onusiens

L'ONU a mis en place des mécanismes de gestion et de prévention des conflits. Elle a déployé dans les pays en crise d'Afrique Centrale, à l'exception du Congo-Brazzaville, des missions comprenant des casques bleus et des observateurs: la MONUC en RDC, la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), en Centrafrique et au Tchad. Après la phase de signature de paix, ces missions ont dirigé des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Au Congo (Brazzaville), ce

sont le PNUD et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui se sont chargés de cette difficile tâche, en finançant depuis 2001 des micro-projets. Selon le Comité de paix du Congo, environ 12.000 miliciens ont été démobilisés et 13.000 armes ramassées. Les experts onusiens ont dénombré environ 74.000 armes légères de petit calibre (ALPC) en circulation au Congo, réparties comme suit: 24.500 armes distribuées ou pillées des stocks de la force publique nationale; 49.500 provenant de trafics illicites. Le gouvernement et l'OIM ont ramassé 19.142 armes qui ont été stockées dans les entrepôts de l'armée⁽¹⁶⁾.

En juin 2007, sous l'égide des Nations Unies, s'est tenue à Kinshasa, une conférence internationale sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants. La conférence s'est penchée particulièrement sur le problème de la présence des combattants étrangers. L'intervention de combattants des pays limitrophes dans ces conflits civils a contribué à compliquer la situation et à aggraver les violences. La paix une fois signée, les autorités gouvernementales et onusiennes s'attèlent désormais à étudier comment favoriser le retour des combattants étrangers chez eux et comment les prendre en charge. La non prise en charge de ces combattants, en effet, peut les ramener sur d'autres fronts à la recherche de nouveaux gains.

Le constat que l'on peut faire, en matière de résolution et de prévention des conflits dans la sous-région, est que le dialogue entre les parties en conflit a été nécessaire pour aboutir à la paix. Celui-ci a toujours été obtenu grâce à la médiation de certaines personnalités africaines: Nelson Mandela au Burundi en 2000, Omar Bongo au Congo

de 1997 à 2007. En s'impliquant personnellement dans la recherche des solutions de paix dans un espace qui est aussi le leur, propre, les médiateurs africains ont apporté une touche de solidarité et de fraternité: ne pas laisser brûler la case du voisin au risque de voir la sienne, propre, être dévastée par les mêmes flammes. Cela n'a pas laissé insensibles les belligérants.

Il convient d'indiquer que l'absence d'Instituts de Recherche sur les questions stratégiques et géo-politiques en Afrique Centrale n'a pas permis d'étudier dans tous leurs contours les conflits qui ont miné et continuent encore à miner certaines zones de la sous-région. La création de ces Instituts ou Centres est par conséquent capitale pour proposer des mécanismes de prévention et de résolution des conflits qui s'appuieraient sur des mécanismes traditionnels, sur les cultures locales et les enjeux de l'heure.

1.2. La politique régionale et sous régionale en matière de paix et de sécurité

La récurrence des crises politico-militaires reste un défi majeur pour le Continent Africain dans son ensemble et la région Afrique Centrale en particulier. Les efforts de développement économique et d'intégration ont longtemps été handicapés par l'existence et/ou les séquelles de multiples foyers de troubles socio-politiques, crises post-électorales, mutineries, rebellions et autres guerres civiles qui ont généré des pertes importantes en vies humaines, un nombre élevé de personnes réfugiées ou déplacées, des violations massives des droits humains et une destruction à grande échelle des systèmes et des moyens de production.

L'Union Africaine a mis la paix et la sécurité au premier rang de ses quatre piliers stratégiques. L'objectif général est d'éliminer les conflits en cours, de prévenir de nouveaux conflits ou la rechute dans des situations de conflit d'Etat pour les régions qui en sortaient, et de créer un environnement favorable au développement. A cette fin, un dispositif dénommé Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) a été créé et mis en exergue par le biais des Communautés Economiques Régionales (CER), en mécanismes régionaux, chargés d'identifier et de prendre en charge les menaces pour la paix et la stabilité.

Pour l'Afrique Centrale, ce nouveau domaine de coopération a été intégré par un protocole additionnel dans le corpus juridique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec la création en 1999 d'un Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) comme organe de concertation politique et militaire, chargé de prévenir, gérer et régler les conflits dans la région.

Le COPAX dispose d'un organe de coordination, d'une Commission de Défense et de Sécurité (CDS) et de trois instruments opérationnels : le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC), la Direction des Actions Politiques et Diplomatiques (DAPD) et la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC).

L'article 21 du protocole instituant le COPAX fait du MARAC un mécanisme d'observation, de surveillance et de prévention des crises et des conflits. Sa mission principale est de collecter et d'analyser les données relatives aux situations politiques, sociales, militaires et

économiques des Etats avec comme priorités l'observation des zones en conflit ou en post-conflit et les systèmes de conflit.

Le MARAC a mis en place ses capacités opérationnelles dans la période 2006-2009, avec l'appui financier de l'UE, et est entré dans la phase de production depuis 2009, avec la publication régulière:

- d'un suivi quotidien ou monitoring à large diffusion;
- d'une synthèse hebdomadaire à diffusion plus ou moins restreinte selon le contenu;
- d'un rapport mensuel de sécurité adressé au secrétaire général de la CEEAC qui décide de la suite à donner;
- d'une revue géopolitique semestrielle;
- de rapports de situation spécifiques à un pays ou à une crise.

Le MARAC a été renforcé en 2010 par l'absorption de la Direction des Actions Politiques et Diplomatiques, et a conséquemment étendu son champ d'action à l'organisation de missions d'observation électorale dans les Etats membres.

Un service de "médiation" est en cours d'opérationnalisation et un comité des ambassadeurs a été mis en place comme organe de relais permanent entre le secrétariat général et les hautes autorités politiques des Etats membres.

Deuxième bras opérationnel du COPAX/CEEAC, la Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC) a vocation d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire à la demande d'un Etat membre, de l'UA ou de l'ONU. Elle dispose d'un état-major

régional et d'une Brigade Régionale en Attente (BRA) de 4800 hommes, avec des composantes militaires, de police et civile.

L'opérationnalisation de la FOMAC a franchi en juin 2010 une étape décisive avec les manœuvres de l'opération Kwanza qui se sont déroulées en Angola. De récentes manœuvres ont eu lieu à Pointe-Noire au Congo, cette année.

Son efficacité restera néanmoins tributaire du financement d'un dépôt logistique à la dimension des missions qui pourraient lui être assignées en vertu du protocole instituant le COPAX: observation et surveillance, maintien et rétablissement de la paix, déploiement à titre préventif, intervention humanitaire, suite à une catastrophe naturelle.

Autre acquis de la FOMAC, la poursuite de la Mission du Conseil de Paix et de Sécurité en RCA, MICOPAX 1, déployée depuis juillet 2008 en remplacement de la FOMUC/CEMAC. La MICOPAX qui comprend 700 hommes (militaires et civils) a pour mandat la consolidation de la paix en RCA, dans une approche multidimensionnelle incluant, entre autres, le processus Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR).

En complément de son mandat originel, le COPAX a aussi développé entre 2009 et 2010 une stratégie dite de «sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats du golfe de Guinée», en partenariat avec la CEDEAO et s'est doté d'un Centre Régional de Sécurité Maritime d'Afrique Centrale (CRESMAC). Les objectifs généraux sont la protection des ressources naturelles, la sécurisation des routes maritimes et la lutte contre plusieurs fléaux dont l'immigration clandestine, la piraterie, la pollution marine et la circulation frauduleuse des armes légères.

Pour les besoins de la mise en œuvre de cette stratégie, la zone maritime de la CEEAC a été subdivisée en trois zones coordonnées chacune par un Etat pilote. Un accord technique entre la CEEAC et les Etats de la Zone D (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe) a été signé en mai 2009 pour la mise en place d'un plan de surveillance pour la sécurisation maritime et d'un Centre Multinational de Coordination (CMC), chargé de la planification et de la coordination des opérations.

Des résultats tangibles ont ainsi été atteints dans le processus de mise en œuvre du protocole instituant le COPAX, avec les effets combinés d'une volonté politique des Etats membres plus soutenue que pour la plupart des autres programmes communautaires, et l'engagement des partenaires au développement à travers le Programme d'Appui de l'Union Européenne au Secteur Paix et Sécurité (PAPS-CEEAC) et la Facilité Paix de l'UA. Le volet "diplomatie régionale préventive" reste toutefois le maillon faible de la CEEAC, comparativement à la CEDEAO ou à la SADC qui affichent une plus grande réactivité face aux crises et aux risques de crises politico-militaires. La FOMAC et sa Brigade régionale en attente n'auront de pertinence que si elles sont les appendices d'une diplomatie régionale qui s'investit durablement dans la stabilisation politique et institutionnelle des Etats d'Afrique Centrale.

2. Perspectives

2.1. Processus d'intégration et projets de développement en Afrique Centrale

Le processus d'intégration en Afrique Centrale a été véritablement lancé en 1959 avec la signature du traité instituant l'Union Douanière

et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) par la Centrafrique, le Congo, le Gabon et le Tchad. Ce processus se confronte aux enjeux d'intérêts nationaux et aux crises économiques qui secouent les Etats-membres dans les décennies 1980 et 1990. Cela oblige les Etats à signer un nouveau traité, le 16 mars 1994 à N'Djamena au Tchad: c'est le traité qui a créé la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ce Traité est entré en vigueur le 25 juin 1999 et il est, à ce jour, ratifié par l'ensemble des Etats membres (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Tchad, Congo et Centrafrique).

La création de la CEMAC avait pour objectif principal de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'une union économique et d'une union monétaire. A cet objectif principal s'ajoutent des objectifs spécifiques, dont la construction d'un marché commun, la surveillance multilatérale des politiques économiques, l'harmonisation et la coordination des politiques sectorielles et le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières. Ce processus d'intégration a un bilan mitigé, et ce, en dépit du programme de relance de la CEEAC. En voici les principaux aspects:

- Une sous-intégration du commerce régional

Le marché sous-régional apparaît comme le moins performant du continent. En 2006, les échanges intra-communautaires variaient entre 0,5 et 1% du commerce total des Etats membres, contre 5% pour le COMESA, 10% pour la SADC et la CEDEAO, 15% pour l'UEMOA.

- Un retard dans la mise en œuvre de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Dans l'article 43 du traité d'Abuja, «les Etats africains s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la communauté». Pour la période 2009-2012, le Programme Minimum d'Intégration de l'Union Africaine cible l'objectif d'une «libre circulation totale des personnes dans les régions, et partielle entre elles». Pour l'Afrique Centrale, le plan d'action du PMI cible comme actions prioritaires «la mise en œuvre effective du protocole relatif à la libre circulation et au droit d'établissement des ressortissants des Etats membres de la CEEAC...».

Peu de progrès ont été enregistrés dans ce domaine de coopération au cours des cinq dernières années, en dépit des espoirs suscités par l'adoption du règlement 01/08 UEAC-042.CM.17 du 20 juin 2008, instituant le nouveau passeport CEMAC et de la décision n°9 12/CEEAC-CCEG/XIV/09 du 24 octobre 2009, portant adoption du calendrier de démantèlement des entraves administratives à la libre circulation des ressortissants des Etats membres de la CEEAC.

Le passeport biométrique CEMAC, qui devait être mis en circulation courant 2010, n'a été édité et mis à la disposition des citoyens des Etats de CEMAC que très récemment.

Au niveau de la CEEAC, l'agenda minimal, adopté par la décision 12/CCEG/2009, prévoyait notamment la libre circulation: des frontaliers (résidents dans une bande de 5km de part et d'autre d'une frontière) dans ladite zone, sur présentation d'une carte nationale d'identité, d'un

document tenant lieu ou de la carte de libre circulation CEEAC, des hommes d'affaires, des sportifs et des artistes disposant d'attestations de leurs ordres nationaux respectifs, d'ordres de mission dûment établis par les autorités compétentes et d'une justification de moyens de subsistance.

La libre circulation des personnes reste ainsi le programme qui rencontre le plus d'obstacles dans l'espace Afrique Centrale, une décennie après l'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et de l'adoption du Programme Prioritaire de Relance de la CEEAC.

La constitution d'une union douanière bute sur le problème de la non-alimentation du fonds de compensation. Cela entretient une double taxation des marchandises, à la fois au point d'entrée sur le territoire communautaire que dans le pays de destination finale. Il faut noter également le non-respect par les Etats des dispositions du droit communautaire. Cela transparait à travers les écarts tarifaires. Le volume d'échanges intra régional en matières des services. Ce sont les défaillances structurelles qui sont en cause: on pointe l'inexistence d'Institutions exclusivement dédiées au marché commun du commerce des services, l'absence de moyens de coercition de la Cour de Justice pour imposer l'application des directives communautaires. Le cadre juridique est déficient en matière de préférence communautaire.

En revanche, la libre circulation des capitaux est plus structurée et effective. Les dispositions de l'article 70 du règlement portant harmonisation de la réglementation des changes dans les Etats de la CEMAC sont intégralement appliquées.

Le projet Air CEMAC accuse d'importants retards dans sa mise en œuvre. Ce projet est lancé en 2008. Un Comité de pilotage a été mis en place regroupant autour de la Commission, la BEAC et la BDEAC, assisté d'Experts aéronautiques. Un an après, la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etats du 30 janvier 2009 (Libreville), invitait la Commission à hâter les discussions pour la concrétisation de cette compagnie aérienne sous-régionale. La Commission a pris des contacts malheureusement infructueux avec South Africa Airways. D'autres négociations sont en cours avec Air France KLM. Le 4 février 2011, Air CEMAC, société anonyme est légalement constituée. Son siège est à Brazzaville, son directeur général (un centrafricain) a été nommé. Ses actionnaires sont: les Etats Membres, la Commission CEMAC, la BDEAC et la BEAC, les actionnaires privés. En juillet 2012, AIR CEMAC a pu signer une lettre d'intention avec Air France. Ce projet reste encore dans les limbes pour défaut de licence d'exploitation et de son certificat de navigation aérienne.

Le Programme Economique Régional (PER), démarré en 2011, vise l'émergence économique de la sous-région à l'horizon 2025, grâce à la diversification des secteurs de production. A travers le PER, l'Afrique Centrale voudrait devenir une puissance énergétique, en devenant pourvoyeur en énergie de l'ensemble de la sous-région, avec une énergie de qualité et à bas prix, une puissance métallurgique grâce à la transformation locale des minerais, une puissance verte (le bassin du Congo doit jouer un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre - GES). Le PER s'organisera en six grands pôles économiques régionaux: 1) le pôle industriel de raffinage

de produits pétroliers (Congo); 2) le pôle Gaz Naturel Liquéfié et Pétrochimie (Gabon); 3) le pôle aluminium avec l'exploitation de la bauxite (Cameroun); 4) le pôle ferroalliages (Gabon, Cameroun); 5) le pôle agro-industriel des savanes (TCHAD); 6) le pôle des produits de la pêche continentale (Centrafrique et Guinée Equatoriale).

L'importance de ces pôles de développement s'infère de l'analyse des performances à long terme des économies de la CEMAC. Celle-ci montre que la CEMAC est la moins intégrée du Groupe ACP (faible niveau de l'indice de développement, faible participation au commerce mondial, obstacles internes à la libre circulation des biens et des personnes). En plus, les économies de la région présentent des faiblesses structurelles qui freinent leur décollage économique : les exportations reposent sur un nombre limité de produits de base orientés vers l'exportation.

L'exemple de la politique agricole. Le PER compte développer une politique agricole commune construite autour d'une pluralité de volets, notamment: le Programme Régional de Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA/AC); le Programme de Recherche et Développement Prioritaire des pays de la zone CEMAC; le Programme Semencier Communautaire.

Le Programme Régional de Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA/AC) est une initiative conjointe prise en mars 2011 à Douala au Cameroun par la CEMAC et la CEEAC. Ce programme est le résultat de la fusion de deux programmes initialement séparés : le PRSA CEMAC élaboré en 2002 et le PRSA CEEAC de 2004. Les principaux axes d'intervention du (PRSA/AC) sont les suivants: appui aux Programme

Nationaux de Sécurité Alimentaire (PNSA), harmonisation des politiques agricoles nationales, développement des échanges.

Plusieurs autres programmes existent: cas du Programme Semences de la CEMAC, du Fonds Spécial Régional de Développement (FSRD) de la CEEAC, de la Stratégie Régionale Coton/Textile de la CEEAC, de la Stratégie Régionale Café de la CEEAC, directement destinée aux populations agricoles et rurales de l'Afrique Centrale.

2.2. Propositions pour relever les défis en matière de développement, de paix et de sécurité

L'importance du développement socio-économique sous régional conduit à proposer ce qui suit :

- la réalisation des programmes de développement durable pour l'amélioration des conditions de vie des populations et leur réinsertion socio-économique, en particulier en direction des jeunes;
- le renforcement de la coopération transfrontalière, visant à améliorer les conditions de vie des populations ainsi que le soutien aux grands projets à vocation régionale. Cela doit constituer des domaines d'action prioritaire pour les États de la sous-région. Il faut aussi se pencher sur les actions humanitaires, afin de faire face à des situations d'urgence;
- le renforcement de la coopération entre les États de la sous-région grâce notamment à la mise en œuvre des mécanismes et accords bilatéraux. Un partenariat sincère permet d'aplanir certaines divergences entre dirigeants d'État et donc, d'éviter la guerre.

La période post conflit, c'est-à-dire au lendemain des accords de paix, s'est souvent traduite par des actes de la part des citoyens ou de la force publique qui commandent la nécessité de consolider la paix et la sécurité. La force publique, notamment la police nationale, dans la plupart des Etats d'Afrique Centrale en situation de post conflit, est souvent une importante source de l'insécurité. Bon nombre de ces membres proviennent des groupes armés ayant fait la paix avec le pouvoir et dont des éléments ont été intégrés dans la force publique. L'intégration intervient généralement après quelques semaines de formation accélérée dans des centres dits de brassage comme au Congo ou en RDC. Ces policiers formés à la va-vite par les Nations Unies ou par d'autres partenaires, ne se sont pas, pour la plupart du temps, débarrassés de leurs réflexes de guerriers, de pillards, de braqueurs, de violeurs, etc. Il faut ajouter à cela d'autres facteurs qui font obstacles au bon fonctionnement d'une sécurité publique: le manque d'équipements, de matériels roulants et la corruption. Certains citoyens qui craignent pour leur sécurité et qui disposent de moyens financiers adéquats recourent alors à des services privés de protection. On assiste donc à une privatisation de la sécurité. Les sociétés de gardiennage privées sont de plus en plus nombreuses à vendre leurs services à ceux qui ont de l'argent. En RDC, par exemple, un accord signé en 2003 entre la police du pays et les sociétés de sécurité privées a autorisé ces dernières à intégrer des policiers armés dans leurs équipes. Ainsi, ces équipes mixtes mènent des patrouilles et répondent ensemble à des alertes. Mais, l'absence de législation dans la plupart des cas recommande une grande prudence en la matière. La sécurité est un droit auquel ont droit tous les citoyens. Les Etats d'Afrique

Centrale doivent renforcer leur capacité de mieux assurer la sécurité publique pour tous les citoyens. Cela éviterait que les citoyens ne se sentant pas protégés soient tentés d'organiser eux-mêmes leur sécurité.

Parmi les défis que doivent donc relever les autorités gouvernementales sous-régionales, il y a la nécessité de réformer les services de sécurité, de faire que les forces de police soient vraiment au service des citoyens. La société civile devrait, par l'éducation et la formation des citoyens, contribuer à l'avènement de cette réforme essentielle, nécessaire pour assurer la croissance économique globale des Etats, pour lutter contre la pauvreté et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU.

Conclusion

Cette étude a montré l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement socio-économique. Aucun pays au monde ne s'est développé dans un contexte de guerre et d'insécurité. Aucun investissement économique ne peut être réalisé là où il n'y a aucune garantie de sécurité, là où il y a des bruits de bottes. Et un adage dit à ce sujet que "l'argent n'aime pas le bruit". L'Afrique Centrale riche de ses potentialités économiques, a besoin de vivre dans la paix et la sécurité. Ces deux données doivent s'accompagner, sur le plan administratif, d'une bonne gouvernance faite de méthodes d'administration et de gestion, où la prédation, la corruption et toutes les autres formes d'antivaleurs doivent s'effacer. C'est cette Afrique Centrale, bâtie politiquement sur les principes démocratiques, avec une société civile responsable, qui pourra cheminer vers le développement.

Notes

- (1) A. Lewin, 1995, *L'ONU. Pourquoi faire*, Paris, Découvertes Gallimard, p. 59.
- (2) A. Lewin, 1995, *op. cit.*, p. 84.
- (3) Les FDLR ont été formés en RDC, en 2000 par les Hutu rwandais réfugiés en RDC et opposés au régime du président Paul Kagamé.
- (4) E. Harsch, 2009, «Favoriser le retour des combattants étrangers. Le rapatriement des ex-combattants: une contribution essentielle à la paix», *Afrique Renouveau*, vol. 23, no 2, juillet, p. 9.
- (5) Jean François Muamba, ancien numéro deux du parti de Jean Pierre Bemba, est le représentant du gouvernement de la RDC dans ce mécanisme de suivi des accords avec le M 23.
- (6) A la date du 19 octobre 2011, la MONUSCO comptait un effectif de 18 914 personnes dont 16 819 militaires, 741 observateurs militaires et 1 354 policiers.
- (7) H. Ossébi, 1998, *De la galère à la guerre : jeunes et "cobras" dans les quartiers nord de Brazzaville*. in *Politique Africaine* n°72, décembre, pp. 17-33.
- (8) P. Quantin, 1997, Congo : transition démocratique et conjoncture critique. in J.P. Daloz et P. Quantin *Transitions et démocraties africaines*, Paris, Karthala, pp. 139-191.
- (9) E. Dorier-Apprill 1997, "Guerre des milices et fragmentation urbaine à Brazzaville", *Hérodote*, n°86-87, pp.-221.
- (10) J.E. Goma-Thethet, 2005, "Alliances in the political and electoral process in the Republic of Congo 1991-97", *Tukumbi Lumumba Kasongo Liberal democracy and its critics in Africa. Political Dysfunction and the Struggle for Social Progress*, Dakar/London/New York/Pretoria, CODESRIA, Zed Books, University of South Africa Press, pp. 99-124.
- (11) F.X. Verschaves, 2000, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?* Paris, Editions les Arsènes.
- (12) Bernard Kolélas, allié à Denis Sassou Nguesso de 1992 à la veille de la guerre du 5 juin 1997, a, au cours de cette guerre, changé de camp politique. De médiateur national dans le conflit, il est passé au poste de Premier Ministre. Dernier Chef de Gouvernement du régime Lissouba, il a donc dû aller en exil avec celui-ci. Son parti a entretenu une milice armée dénommée les Ninjas qui, de 1992 à 1994/1995, a combattu les forces gouvernementales et les milices se réclamant du parti de Pascal Lissouba.
- (13) Le Pasteur Ntumi de son vrai nom, Frédéric Bitsamou, est né le 29 août 1964 à Brazzaville. Adeptes de l'Eglise néo-pentecôtiste du Prophète Essaïe, au quartier Poto-Poto à Brazzaville, il est devenu par la suite un tradi-praticien, spécialisé dans les maladies mentales. C'est parmi ses anciens patients qu'il a recruté ses premiers combattants.

- (14) Sinda 1972; Kouvouama 2001, 1999; Ngodi 2006; Yengo 2006 (cf. bibliographie)
- (15) Les observateurs étrangers, la France, les Etats-Unis, l'Union Européenne et l'Union Africaine ont émis de sérieuses réserves sur le nombre de participants au vote, d'autant plus que les quartiers sud de Brazzaville et les départements du sud (Pool, Niari, Bouenza, Lékoumou et Kouilou), soit plus de 70% de la population globale, hostiles au changement de la Constitution, n'ont pas réellement pris part au vote.
- (16) E.Ngodi, 2006, *Milicianisation et engagement politique au Congo Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.

Références bibliographiques

- DORIER-APRILL, E., 1997, "Guerre des milices et fragmentation urbaine à Brazzaville", *Hérodote*, n°86-87, pp.-221.
- GOMA-THETHET, J.E., 2005, "Alliances in the political and electoral process in the Republic of Congo 1991-97", *Tukumbi Lumumba Kasongo Liberal democracy and its critics in Africa. Political Dysfunction and the Struggle for Social Progress*, Dakar/London/New York/Pretoria, CODESRIA, Zed Books, University of South Africa Press, pp. 99-124.
- HARSCH, E., 2009, «Favoriser le retour des combattants étrangers. Le rapatriement des ex-combattants: une contribution essentielle à la paix», *Afrique Renouveau*, vol. 23, n°2, juillet, pp.6-9 et 20.
- KIMANI, M., 2009, «La sécurité aux enchères. Sécurité publique déficiente pour la majorité, protection privée coûteuse pour quelques-uns», *Afrique Renouveau*, vol. 23, n°3, octobre, pp. 10-11 et 20.
- KOUVOUAMA, A., 2001, *Modernité africaine. Les figures du politique et du religieux*. Paris, Editions le Paari.
- KOUVOUAMA, A., 1999, "Imaginaires religieux et logiques symboliques dans le champ politique", in *Rupture Solidarite*, no 1, Paris, Karthala.
- LEWIN, A., 1995, *L'ONU. Pourquoi faire*, Paris, Découvertes Gallimard.
- NGODI, E., 2006, *Milicianisation et engagement politique au Congo Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.
- NGODI, E., 2009, *Comprendre le mouvement nsilulu et la crise politique au Congo-Brazzaville*, document de travail inédit.
- OSSÉBI, H., 1998, *De la galère à la guerre: jeunes et "cobras" dans les quartiers nord de Brazzaville*. in *Politique Africaine*, n°72, décembre, pp. 17-33.

QUANTIN, P., 1997, *Congo: Transition démocratique et conjoncture critique*. in J.P. Daloz et P. Quantin *Transitions et démocraties africaines*, Paris, Karthala, pp. 139-191.

SINDA, M., 1972, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, Paris: Payot.

VERSCHAVES, F.X., 2000, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique?* Paris, Editions les Arsènes.

YENGO, P., 2006, *La guerre civile du Congo Brazzaville*, Paris, Karthala.

L'Islam confrérique tijâniyya en Côte d'Ivoire : le poids de l'histoire (Fin XIX^e siècle au XX^e siècle)

Chikouna CISSE

Introduction

La prolifération des groupes jihadistes en Afrique, au cours de ces dernières décennies, a braqué les projecteurs sur ce que Vincent Monteil appelait naguère l'Islam noir. Le salafisme politique ou révolutionnaire comme partout ailleurs dans le monde où il a étendu ses tentacules, ensanglante le continent africain de Tunis à Maiduguri, de Bamako à Grand-Bassam. Le fait que cette ville du littoral ivoirien ait été la cible de terroristes dans un passé récent est un pied de nez à l'histoire. La cité fut à la fin du XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle en effet, l'un des cadres d'épanouissement de l'Islam dans la partie méridionale de la colonie de Côte d'Ivoire, par la voie pacifique.

Si l'Afrique, comme horizon de pensée, se veut implicitement une invitation à la production de savoirs africains dans le cadre du dialogue entre les peuples et les civilisations du monde, celle-ci doit s'articuler avec

une solide intelligence du passé, qui offre des leviers de comparaison qui colorent de quelques nuances, le visage de l'Islam en Afrique au XXI^e siècle. Grâce aux sources historiques disponibles, il est en effet possible d'opposer un Islam tranquille à l'Islam de terreur que véhiculent les groupes islamistes radicaux, à l'image de Boko Haram, la secte nigériane.

Notre étude documente ainsi sur la longue durée la genèse et l'évolution de l'Islam en Côte d'Ivoire, sous la bannière de la confrérie maghrébine de la tijâniyya, loin du modèle des jihads des XIX^e et XX^e siècles en Sénégambie et dans la boucle du Niger.

I- Le temps des pionniers de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle

L'Islam confrérique est présent en Côte d'Ivoire dès la fin du XIX^e siècle au plus tard, si l'on croit l'étude de Paul Marty sur l'Islam en Côte d'Ivoire, publié en 1922. Cette présence est attestée dans le cercle des Lagunes où on note déjà le groupe haoussa, originaire de la *Northern Nigeria*, majoritairement tijani, le groupe pouлло du Macina (actuel Mali), tous de la qadria, le groupe toucouleur du Fouta (Sénégal) et de Nioro (Mali), tous de la tijâniyya et le groupe oulof.

Certaines individualités ont marqué l'histoire de cette percée de l'Islam confrérique, aussi bien dans les savanes de la Côte d'Ivoire soudanaise que sur les bords du littoral ivoirien. Les plus notoires dans le courant haoussa tijani sont Ali Haoussa de Sokoto, Mohamed Lamine

Haoussa de Kano, Mohamadou Chouar du Bornou d'Aïssa Guibrilou de Sokoto, etc.

Le groupe poullou du Macina (Soudan français) est essentiellement dominé par la qadria à travers les figures de Mohamadou Diallo de Mopti, de Kolo Soh du Farimaké d'Ousmane Hamadou Diallo, du Macina. Le groupe toucouleur du Fouta (Sénégal) et de Nioro (Soudan français) est représenté par les tijanis Maliki Kane, almamy d'Abidjan, d'Al Hadj Cheikou Kane, d'Abdoulaye Mahmoudou, foutanké du Damga, disciple d'Al Hadj Omar Mahmoudou. Ce marabout, toujours selon Paul Marty, est un des produits de la propagande d'un missionnaire marocain, Chérif Salimou Al-Makki, venu de Fez, il y a quelques années et qui, par Chérif Hossein, se rattachait à Mohamed Al-Rali, cheikh de la zawiya tijani de la Mecque.

Il convient de citer également les noms de Samba Diallo, de Diaba (Fouta toro), de Mamadou Bah de Nioro du Sahel, de Mouhamadou Moussa de Dia, maître de l'école coranique d'Abidjan. Enfin, le groupe wolof est, quant à lui, représenté par quelques individualités dont Nfa Kaba Diakité, disciple et missionnaire qadri de Bou Kounta (Tivaouane), moqadem des qadria d'Abidjan. (Marty 1922 : 24-25-26)

Commerçants, boutiquiers dans les maisons européennes, tailleurs, pour certains, commis de l'Administration française, ouvriers, forestiers, cultivateurs pour d'autres, ces immigrés sahéliens ont constitué les vecteurs de la première expansion de l'Islam confrérique en Côte d'Ivoire. Mais Abidjan, future capitale de la colonie, ne fut pas le seul épicerie du rayonnement de l'Islam en Côte d'Ivoire. Grand-Bassam, la première

capitale de la Côte d'Ivoire, fut tout aussi une dahr al islam en zone forestière ivoirienne.

S'il faut mentionner le rôle important joué par le soninké Nfa Kaba Diakité à qui l'on doit la plupart des affiliations qadri à Bassam, il faut retenir également le nom du cheick sénégalais, Al Hadj Malick, dont les missionnaires visitaient annuellement ses adeptes tijani à l'effet de faire des quêtes, soit pour la zaouia de Tivaouane, soit pour la métropole de Fez. (Marty 1922 : 30-31)

A côté de ces filiations confrériques, sous la bannière des immigrés sénégalais, soudanais, nigériens et autres, note Paul Marty, il faut retenir que les musulmans de la Haute Côte d'Ivoire se rattachent à ces voies classiques qadria et tijâniyya qu'ils ont tout aussi contribué à implanter dans la colonie de Côte d'Ivoire. Elles ne nourrissent l'une contre l'autre aucune animosité (Marty 1922 : 104), cependant que la voie qadria l'emporte nettement sur sa rivale dans les régions de Boundiali, Odienné, Touba, Séguéla et Mankono.

Les Malinké, qui constituent la composante ethnique, la plus importante du septentrion ivoirien, sont manifestement de la qadria dans leur ensemble, de par une tradition vieille de plusieurs siècles. Celle-ci remonte vraisemblablement à leur islamisation, œuvre des missionnaires des grands cheikh kounta, mais aussi de certains missionnaires blancs, maures ou marocains, qui apparaissent parfois dans le pays et distribuent ou renouvellent des affiliations. C'est ainsi, par exemple, que tout un groupe de Médina (Touba) relève par un chef, Fodé Sako, d'un marabout marocain, Sidi Mohamed le Fassi, qui passa dans la région, au temps du despote Ahmadou Touré.

Le tijanisme, en revanche, n'y a qu'un nombre restreint d'adeptes, comme en fait foi, le tableau ci-dessous :

Région d'Odienné	35 qadria	23 tidiania	Quelques indépendants
Région de Boundiali	8	9	-
Région de Touba	93	8	-
Région de Séguéla	8	4	-
Région de Mankono	18	2	-

Source Paul Marty, *op.cit.*, p.104

Soit au total : 162 marabouts qadria et 46 tidiania

Il faut donc noter comme source du tijanisme local, des marabouts maures du Sahel-Hodh soudanais, de passage, et quelques missionnaires toucouleurs ou sarakollé du Fouta Toro, du Guidimakha, ou de Ségou. Dans le centre de l'Est de la colonie, en revanche, c'est-à-dire chez les Mandé dioula, les voies qadria et tidiania semblent se balancer, avec peut-être une légère prédominance en faveur du qadérisme. Ici, le tijanisme a été favorisé par la propagande de plusieurs pèlerins dioula, revenus de la Mecque. Grands voyageurs, les Dioula rapportent généralement de l'Orient le wîrd tijani qu'ils distribuent. (Marty 1922: 105).

L'action de cette diaspora marchande des Jula a été décisive dans la propagation de la foi musulmane dans la zone forestière ivoirienne. Jusque-là timide, elle gagne en efficience à la suite de l'ouverture de la zone forestière ivoirienne par l'action de "pacification" entreprise par le gouverneur Gabriel Angoulvant entre 1908 et 1915. Confinés alors dans la zone de courtage entre la forêt et le littoral, les Jula profitèrent de la "paix française" pour donner une nouvelle impulsion à leur infiltration

dans la zone forestière (Cissé 2015 : 108). Cette expansion commerciale fut synchrone d'une poussée musulmane qui, note Jean Louis Triaud, n'a jamais revêtu les formes d'une guerre sainte (Triaud 1974 : 129).

Les rebellions contre l'Administration française dans la Boucle du Niger, en revanche, furent le prétexte à des mesures de bannissement et de déportation des marabouts frondeurs vers le sud de la colonie de la Côte d'Ivoire. Cette politique de déportation contribua à nourrir un autre front d'expansion de l'Islam en zone forestière ivoirienne, à l'exact opposé du projet répressif colonial. Les disciples de la Tijâniyya, à savoir Cheick Hamallah et Yacouba Sylla, ont tenu un rôle-clé dans l'histoire de l'expansion de cette voie confrérique en Afrique de l'Ouest sous domination française.

II- L'action des déportés soudanais, Cheick Hamallah et Yacouba Sylla (1930-1988)

Au début du XX^e siècle, les actes de résistance à la colonisation française sont encore légion dans l'espace sahélo-soudanais. Pour réduire au silence ces mouvements de révolte et éviter ainsi l'effet de contagion, l'Administration française prit la résolution d'isoler les principaux instigateurs de cette opposition par des mesures de déportation vers les "zones animistes" (Côte d'Ivoire), selon la terminologie officielle. Paul Marty explicite l'esprit et la lettre de cette politique de déportation:

«De par une tradition administrative, qui remonte au premier jour de l'occupation, la Côte d'Ivoire est la colonie où sont envoyés les indigènes musulmans, blancs ou noirs, des régions du nord, qui ont été l'objet d'une

mesure d'internement politique. Il avait paru que ce milieu de populations primitives, pleines de défiance à leur égard, dont ils ne connaissent ni la langue ni les mœurs et, qu'au surplus ils honorent de leur mépris, seraient pour ces marabouts et guerriers, révoltés, perturbateurs, frondeurs ou hallucinés, la meilleure des geôles morales». (Marty 1922 : 11-12)

Frondeurs ou hallucinés, la rhétorique des doctrinaires de la colonisation transformait ainsi des figures de résistance africaines en de vulgaires hors la loi, sans foi ni loi. Mais au vrai, celles-ci n'ont rien à voir avec les seigneurs armés de la pègre espagnole du XVI^e siècle, dont les hauts faits d'arme sur les routes d'Aragon et de Catalogne ont été admirablement restitués par Fernand Braudel (1975 : 134).

Le Sénégalais Cheikh Ahmadou Bamba et le Soudanais Cheikh Hamallah par exemple, qui furent déportés, le premier au Gabon en 1895 et le second d'abord à Mederdra en 1925, puis en Côte d'Ivoire de 1930 à 1936, avant son exil en France où il disparut en 1943 à Montluçon, furent des marabouts influents, au rayonnement spirituel et au prestige moral indiscutables. (Cissé 2014 : 392)

Pour étouffer l'effet de contagion, la nouvelle politique musulmane du Gouverneur de la colonie du Haut-Sénégal-Niger se fixait comme objectif principal d'assurer une meilleure surveillance des élites musulmanes par un contrôle plus accru de la mobilité des marabouts et autres karamokos dans la région. Dans le chapitre "Organisation de la police musulmane", le Gouverneur de la colonie fit observer à l'intention des commandants de cercle qu'«*Il est essentiel que nous soyons exactement renseignés sur le nombre des marabouts existant dans la colonie, leurs antécédents, leur moralité et, si possible, leurs sentiments à notre égard*». ⁽¹⁾

Ceux jugés réfractaires à l'ordre colonial grossissaient alors les rangs des bannis et des déportés vers la Côte d'Ivoire. Si dans ce registre la figure de Yacouba Sylla a été largement étudiée par les Historiens (Triaud; 1974a; Traoré 1983; Savadogo 1998 et 2000; Cissé 2005; Hanretta; 2009), c'est en raison de son rayonnement spirituel, économique et politique sans doute unique dans l'histoire des déportés en Côte d'Ivoire sous la colonisation française.

L'internement en 1930 à Sassandra sur le littoral ivoirien de ce disciple du Shérif Hamallah fut pourtant précédée par une longue série de mesures de déportation des Sahéliens/Soudanais vers la colonie du sud⁽²⁾. Ces bannis devinrent pour ainsi dire des figures majeures de l'Islam confrérique en Basse Côte d'Ivoire, tout au long du XX^e siècle.

Si l'analyse quantitative, fondée sur une exploitation partielle des sources d'archives, ne permet pas de saisir l'ampleur du phénomène, l'approche qualitative dessine en revanche les traits d'un processus d'islamisation de la zone forestière ivoirienne, du fait de ces mesures de bannissement et de déportation. (Cissé 2014 :397).

Ces marabouts soudanais ou sénégalais ne tentent aucune propagande systématique, mais leur seul exemple, souligne Jean Louis Triaud, suffit parfois à entraîner l'adhésion d'autochtones (Triaud 1974b: 329). La déportation de Hamallah en Côte d'Ivoire, à Adzopé, permet par exemple à la Hamawiyya de toucher des régions où elle était quasiment inexistante. (Savadogo 1998 : 202).

En dépit des précautions prises par les autorités coloniales, note Alioune Traoré, l'homme de Nioro introduisit le tijânisme "onze grains"

dans la forêt ivoirienne (Traoré 1983 : 148). L'historien mauritanien indique plus loin, qu'en dépit des mesures prises pour l'isoler de la population, l'élève de Lakhdar fit de nombreux adeptes dont Banéné Traoré, le chef de la communauté dioula (Traoré 1983 : 150).

Les sources orales nous apprennent par ailleurs que M'Paly Kaba, notable hamalliste de Kaédi qui fut déporté pour une durée de quatre ans à Bocanda (Savadogo 1998 : 135), dans le cercle du N'Zi-Comoé, suite aux évènements de février 1930 à Kaédi, fut sollicité, à la fin de son internement, par un agent indigène de l'administration afin qu'il le convertît à l'Islam⁽³⁾.

De toute évidence, les grandes figures maraboutiques de l'Islam sahélo/soudanais déportées en Basse Côte d'Ivoire ont été des vecteurs d'expansion de la religion de Mahomet dans le sud de la colonie. Ils n'ont certes pas pu faire une véritable daawa (prêche), du fait de la pesanteur coloniale.

Leur exemple de piété pour la plupart d'entre eux a inspiré en revanche, bien de vocation, aussi bien dans le sud que dans le nord de la colonie de Côte d'Ivoire. (Cissé 2014 : 406). L'influence d'Hamallah et de sa confrérie tient donc sa diffusion de la migration forcée de ses leaders. Son influence s'étendit à d'autres régions de l'Afrique grâce aux réseaux commerciaux des migrants maliens de la période postcoloniale. Benjamin Soares note à cet effet qu'«*In the present, large concentrations of followers of Hamahu'llah and their zawiya-s can be found in Côte d'Ivoire and Central Africa, places where Malian migrants have gone in great numbers*». (Soares 2000: 364)

Si Jean Louis Triaud, en 1974, trouve marginale la place de ce courant (l'islam confrérique)⁽⁴⁾ dans la formation de l'Islam ivoirien (Triaud 1974 :154), l'évolution actuelle du mouvement en Côte d'Ivoire incite à nuancer cette conclusion qui date à présent. La démultiplication des foyers tijani en Côte d'Ivoire, aussi bien à Abidjan (Abobo), qu'à Daloa, Agnibilékrou, Man, etc., l'émergence d'un califat tijani en Côte d'Ivoire, incarné par Cheikh Moustapha Sonta, autorise à parler d'une troisième expansion tijani en Côte d'Ivoire dont l'histoire est à écrire.

Conclusion

L'histoire de l'Islam confrérique en Côte d'Ivoire, qui a constitué la trame canonique de cette étude, vise implicitement à rendre compte d'une dynamique d'islamisation en Afrique de l'Ouest, tout en cherchant par ce biais, à disqualifier l'Islam extrémiste en procès d'expansion dans notre sous-région. Cette poussée de l'Islam radical dans plusieurs endroits de la planète conforte sans doute une situation prévue par Jean Jaurès au début du siècle dernier. Dans un article intitulé "L'ordre sanglant", publié le 17 avril 1912 dans *L'Humanité*, cet homme politique français écrivait : «*Qui aura le droit de s'indigner, si les violences auxquelles se livre l'Europe en Afrique achèvent d'exaspérer la fibre blessée des musulmans, si l'Islam répond un jour par un fanatisme et une vaste révolte à l'universelle agression ?*»

Il faut résister cependant à la tentation de céder à une sorte de fatalisme par une lecture téléologique de l'histoire, en explorant d'autres horizons cognitifs porteurs de sens. Le rôle de la confrérie tijâniyya dans

la promotion d'un Islam tranquille et tolérant en Côte d'Ivoire, dès les premiers temps de la conquête française, relativise la grille de lecture de la religion musulmane, en ces temps d'amalgame et de stigmatisation de la foi islamique, dans certains milieux intellectuels en Occident et ailleurs. Cet Islam confrérique dont le rôle d'encadrement des fidèles a contenu bien de pulsions violentes en réaction à l'arbitraire colonial, se présente aujourd'hui, en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays musulmans de l'Afrique de l'Ouest francophone, comme un rempart face à la montée de l'Islam politique et son corollaire, de violence.

Peut-être faut-il y voir l'expression de la profession de la foi René Luc Moreau, dans un travail pionnier publié, il y a quelques années, soulignait que c'est dans le dynamisme des inter-relations entre les différents éléments des communautés plus que par le triomphe d'une tendance que s'élabore leur histoire. (Moreau 1982: 291). L'équilibre entre les différentes croyances en Côte d'Ivoire, auquel a contribué puissamment la confrérie tijâniyya, reste un horizon de pensée œcuménique dans le cadre du forum des confessions religieuses.

Notes

(1) *Ibid.*, p.7

(2) Voir Paul Marty, *op.cit.*

(3) Entretien du mardi 09 septembre 2014 à Gagnoa.

(4) C'est nous qui soulignons

Sources

Archives coloniales

Archives nationales du Mali-Koulouba annexe: Fonds ancien, 4° 97, Politique musulmane. Le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, à Messieurs les Lieutenants-colonels commandant le Territoire militaire du Niger et la Région de Tombouctou, les Administrateurs et Commandants de cercle. Bamako, le 12 août 1911, p.3

Enquêtes orales

Entretien du mardi 09 septembre 2014 à Gagnoa avec Malamine Cissé

Références

BRAUDEL Fernand, (1947), "Misère et banditisme au XVI^e siècle", in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 2^e année, n°2, pp.129-142.

CISSE Chikouna (2005), "La confrérie hamalliste face à l'Administration coloniale française". Le cas de Cheick Yacouba Sylla (1929-1960), in *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, DONNIYA-KARTHALA, pp.55-76.

CISSE Chikouna (2014), "Bannis et déportés en AOF : La Basse Côte d'Ivoire au temps des marabouts sahélo-soudanais dans la première moitié du XX^e siècle", in *Revue Echanges*, vol. 1 n°003 décembre 2014, Lomé, pp.390-410.

CISSE Chikouna, (2015), "Jula et Julaya en Côte d'Ivoire (XIX^e-XX^e siècles)", in Romain Bertrand, Hélène Blais et Emmanuelle Sibeud (dir.). *Cultures d'empires. Echanges et affrontements culturels en situation coloniale*, Paris, Karthala, pp.99-120.

HANRETTA Sean Allen (2009), *Islam And Social Change In French West Africa. History of an Emancipatory Community*, Cambridge, Cambridge University Press, 311 p.

MARTY Paul (1922), *Études sur l'islam en Côte d'Ivoire*, Paris, Ernest Leroux, 495p.

MOREAU Luc René, *Africains Musulmans*, Paris, Présence africaine, 1982, 313p

SAVADOGO Boukary Mathias (1998), *Confréries et pouvoirs. La tijâniyya hamawiyya en Afrique occidentale (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger) : 1909-1965*. Thèse pour le doctorat (Nouveau régime). Université de Provence (Aix-Marseille I, Département d'Histoire, Tome I, 457p.

SAVADOGO Boukary Mathias (2000), «La communauté "Yacouba Sylla" et ses rapports avec la Tijâniyya hamawiyya», in TRIAUD Jean-Louis et ROBINSON David (éds), *La Tijâniyya. Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Paris, Karthala, pp.269-287.

SOARES Benjamin, (2000), "Notes on the Tijâniyya Hamawiyya in Niore du Sahel after the second exil of its shaykh", in TRIAUD Jean-Louis et ROBINSON David (éds), *La Tijâniyya. Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Paris, Karthala, pp.357-365.

TRAORE Alioune (1983), *Islam et colonisation en Afrique. Cheikh Hamahoullah, homme de foi et résistant*, Paris, Maisonneuve et Larose, 278p.

TRIAUD Jean Louis (1974a), "Lignes de force de la pénétration islamique en Côte d'Ivoire", in *Revue des Etudes islamiques*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, pp.123-160.

2^{ème} partie

Textes Anglais

Connected History and Morocco's Place in Africa

Shamil JEPPIE

History comes in many forms. The past was, and, is never one thing, one event, or one process. History and multiplicity are intertwined. There are innumerable things, events and processes in and from the past that historians have to discover and turn into history. Therefore the process of writing or making history -of historification- is never complete. But this view I have of history, which is now widely shared and practiced even if there are historians who deny it in theory, actually practice it. This type of contradiction goes back to the beginnings of modern historiography in the West. The origins of modern historical scholarship is located in the history of the nation-state. The rise of the state and the nation-state in particular animated one of the founders of modern historical scholarship such as Von Ranke. Related to this were the histories of empires and imperial expansion which was seen as another form of the state. In these

types of history then, it was statesmen and generals, diplomacy and bureaucracy that assumed great importance. Biographies about great personalities are important in this historiography.

African history should be seen as a history or histories of connections across time and across space. How do we write histories of continental connections? Across the landmass, the seas and the islands? Let's look at examples of old and existing frameworks. In North Africa the emphasis was on the coastal regions and part of the desert. "Mediterranean Africa" has been the field of concentration. Similar patterns can be found for other parts of the continent such as Southern Africa or East Africa. All of the points of concentration are more or less arbitrary. We have to look at connectivity across the entirety of the continental space and not take the colonial or other constructions of the continent as the starting-point, such as the arbitrary distinction between North Africa and "sub-Saharan Africa" or "black Africa" from "Islamic northern Africa".

How do we write histories of connectivity and connections?

It is hard to point to a precise date or moment when world, global or transnational history, as we have now come to know it, started to take off as a field or sub-fields of historical studies, but definitely since the early 1990s, there has been a steady growth in this area of research. As academic research and publication have moved along, so too have trade publishers taken the cue. And it is now not hard to find publications for popular consumption with "world history" or some linked theme as their subject. There have always, of course, been scholars who have written

about historical issues on a world scale, worked over large territorial expanses, and have not seen the oceans and seas as areas of absolute separation. Within historical sociology and economic history there are also long traditions of research on a global scale. Think of Immanuel Wallerstein or Andre Gunder Frank and the traditions of scholarship they come from; or the Annales school of historiography and the works on the Mediterranean of Fernand Braudel in particular, for instance. Indeed, there is a tradition of such global-scale writing that goes back to the Renaissance and picks up with the Enlightenment. So there is a long lineage that can be discerned impelled to write the about world and write about the past of the world as such, even if not necessarily in interconnected terms or that take all sides equitably into account. Roger Chartier has termed this: "Conscience de la gobalité". Various traditions in different parts of the world (the West and outside the West) have contributed to such history and philosophical history on a grand scale. It must, however, be recognized that, as Subrahmanyam has put it, there is a xenology at the centre of these histories i.e. they assumed their own society, empire or religion from within which they wrote, was the most important in the world and the most significant sphere with which to be concerned. In his words describing that history: "l'Histoire est un récit égoïste." Yet even such history has to recognize the Other but not on equal terms. (Subrahmanyam 2013: 03).

There have also been divergent imperatives for producing such historical knowledge and historical interpretation. But the recent and continuing expansion in studies that connect diverse territories across

oceans and seas is indeed a major new turn in historiography. Let me also add that one has to be careful to try to pin down a date or era for an intellectual trend because one may only be looking at publications in one specific language (or perhaps two or three European languages). Even in this era of world history, we can easily privilege research and publications in English and forget what most of the world is doing. A range of overlapping historical moments and trends has enabled this rise in the field: the fall of the Berlin Wall which led ironically the "end of history" idea, the rise of new centres of economic growth and power in Asia, and the decline of US economic dominance, and within the history profession a search of new turns in scholarship, are among the reasons. There have been some bold statements outlining the major issues and themes historians have to investigate, and we also have some careful regionally-focused studies that take into account the wider oceanic expanse which connects one region to other parts of the globe.

Many historians have become interested in processes of globalization beyond empires and nation-states. Instead the interest is to examine processes made by and affecting ordinary people who at one level appear insular and local, but at another level they are cosmopolitan and multi-lingual and connected. Studies of diasporas have, of course, examined a whole host of communities across the globe. This means attention also to often neglected aspects of the historical experience and connections, or connectedness, across space such as languages, religions, cuisines, dress, and music to name only a few areas of life that the emerging historical scholarship is, or should be, addressing. It means

attention to sailors and dockworkers, teachers and preachers, traders and business intermediaries, and many others.

1. Follow individuals and groups across the full spectrum of space they moved and lived in.
2. Look at how places are connected and dependant on these connections.
3. Follow the histories of objects and materials things as they moved and were moved across space and time.
4. Follow the histories of ideas.
5. There are in fact multiple ways and levels of following persons, things and ideas and their connectivity. There are of course additional issues such as time depth and scale, and the necessary inter-disciplinarity of such an approach to history.

The example of Ahmad Boularaf from Guelmime in Timbuktu and beyond. Here is a trader who went from Guelmime in the South of Morocco to Timbuktu. He produced a *tarjamah*, or biographical dictionary, of 477 contemporary and past scholars of significance from among "the people of Takrūr, the Sahara, and the people of Shinqīt." His writings cover all the traditional fields of Islamic learning including *fatāwa* for which he had no qualification, but he nonetheless tried his hand at them. In this paper my concern is to place him in the context of the region's learned past and with his efforts to make the writing of *tā'rīkh* possible.

He was a collector and, in many ways, a pioneer of conservation. One is tempted to call him an "archival activist" for he spent much of

his time and resources on the procurement of manuscripts and storing them in a protected space under his guardianship. He had to acquire paper through his long-distance trading networks for paper was not locally produced. He had to purchase leather locally for the enclosures or covers. The inks and reed pens were made by writers and copyists themselves and were not costly objects, presumably. He had to have enough space for copyists to work, sit, keep an original beside them while copying onto a blank page. He had to pay the copyists and for their travel to collect manuscripts from their owners, often located great distances from Timbuktu. Manuscripts were copied as a means of conserving them, or least conserving their contents or a version of their original contents. He himself appears as a copyist, but there are a handful of names that appear regularly as copyists for him. The story of the copyists of Timbuktu remains to be explored. Many of the writers of the town are well-known, but those devoted to reproducing the works of these famous writers have played an important role in bringing attention to their authors. Similarly, the variety of regional calligraphic styles that copies were rendered into -Sudanī, Sahrāwi, Maghribi, Sūqī, Hausaw- are questions for investigation. Bul'arāf could write in most of these styles.

He borrowed manuscripts from the noted living scholars of the region, organized for copies to be made of them. In some cases he was charged a borrowing fee or he offered it, and on completion he would return them to their authors. He also sent out his copyists to various corners of the region to copy works in the presence of the authors of the originals.

So far this is what we know about how he developed his collection. This is how his name is hard to miss when one begins to look and talk to local scholars about the tens of thousands of manuscripts in Timbuktu. His enthusiasm and abilities to capture the region's literate (and oral) historical tradition was widely recognized. He was called upon in places far from Timbuktu such as Niamey, in present-day Niger, to assist in the collection of local histories. It is claimed that in virtually every respectable collection in West Africa one would find a Bul'arāf ms. He was, of course, also a writer with views of his own. Though not a formally trained scholar, he authored many works, abridged and compiled classical texts and wrote commentaries on others. He corresponded with recognized or "certified" scholars, engaged in polemics and debates, much of which is captured on paper. When he was a copyist, he sometimes ventured to make his own interpellations in texts. He knew his local conditions and his community intimately and would offer his own legal opinion as he made a copy of a fatwa, for instance.

Aḥmad Bul'arāf is the author of at least 27 works according to Mahmoud M. Dedebe. In John Hunwick's major compilation of West African Arabic writing, *Arabic Literature of Arabic* (volume four), he is identified as the author of 39 works. According to the index to the five volumes that partly catalogues the manuscript holdings of the Centre de documentation et de recherches historiques Ahmad Baba (Cedrab) in Timbuktu, around 150 written items are attributed to him. However, on working through the volumes one discovers that this includes a number of letters, some copies of the same items, apart from what would be

considered his own works of scholarship. This figure is therefore an overestimate, although more material may appear in the catalogues now in preparation. Handlists in preparation from other libraries may also have copies or original works by him. For instance, the Mamma Haidara Library catalogue of its 8000 items has a few items under his name. The major absence is a catalogue of the Bul'arāf archive itself.

In the absence of a catalogue for his own library as it was at the time or immediately after his death, we have to therefore rely on other catalogues and descriptions of this collection. The current state of cataloguing is unsatisfactory and doesn't do justice to the quantity of materials in Timbuktu. Despite numerous efforts since Unesco's intervention, as part of the General History of Africa project in the 1960s, existing catalogues barely touch the surface of the many layers of written materials. (For instance, existing catalogues sponsored by the Al-Furqan Foundation in London on the whole is meant to only include scholarly manuscripts (*makhtutāt*), not other documentary materials (*wath āiq*). Where the latter appear in catalogues they are there not by design but co-incidence). There has been a burst of activity in the past decade or so in Timbuktu to establish private libraries and an initiative was activated recently to organize all the private libraries under a single organization. This has so far been a productive venture for many of the smaller private libraries. The focus of all these efforts at establishing libraries has been on the manuscript collections i.e. handwritten texts, their cataloguing and basic conservation. The manuscript tradition is the pride of the town's intellectual legacy. Bul'arāf was the modern pioneer in

this. His labours, of course, coincide broadly with the coming of print to the Sahel. The overwhelming weight of handwritten books and other materials today easily leads one to forget the more than century of print, which came with the French colonial presence. There was no aversion to print; No fatwa against its use has been found. Bul'arāf's manuscript copying project was not a reaction against technological innovation and modernity. We have yet to find a text questioning the permissibility of printing. We have a record of Bul'arāf's library holding printed books; Among them was Kitāb Sībawayhi, two volumes, published in Paris in 1885.¹² He also arranged for the printing of local works. He went way beyond the confines of Timbuktu in this pursuit. There is evidence of at least ten such works printed under the patronage of his library. Tunis is the only place of publication given. The apparent local preference for the manuscript form, until very recently and even today, deserves further reflection.

In what is considered his major work, the biographical dictionary, 'Izālat al-rayb wa shakk wa al-tafrīt, he makes a place for himself. Under, "Aḥmad bin Bul'arāf al-Mūsū Alī al-Taknī" he is, at the time of the composition of the dictionary, 1359 Hijri (1940 AD), the compiler of 12 works. He was then around 76 years old. It seems highly unlikely that the rest of his writing came after this - whether we number them at 150 or in the 30s. But when describing his own scholarly efforts in his own tarjamah he limits his contribution to scholarship as a compiler. He lists his 10 compilations of fatwas of local scholars. He gathered the legal opinions (fatāwa, nawāzil, aḥwibā) on numerous matters from a host of scholars. He also mentions two commentaries by himself, one on

abrogated ḥadīth by Ibn Jawzī, and another on a work by Ibn Hajar. He confidently includes himself among the greats of his era and region. But he then withdraws modestly to mention very largely his role as a compiler. The entry on himself is of average length (14 lines of printed text), not the shortest but neither the longest. A number of entries are merely one line noting, for instance, that someone was a writer of poetry or legal opinions. There are around 30 entries that are extensive and one covering twelve pages. Bul'arāf was conscious that he was a guest in the house of scholars. He was something of an autodidact, liked the company of scholars, sat with them and at their feet, particularly during his time in the renowned Saharan town of Shinqīt. Later he started to imitate them, probably by first writing out copies of their works. But in his time he was never "formally" elevated to the status of 'ālim or qādī; he was a merchant. He imported and distributed tea and sugar. He was successful at trading which gave him the resources to devote some of his time and wealth to his first love, an imagination of the writing life, a manuscript man.

He was born in 1864 in Guelmim in southwestern Morocco. The region was then suffering from an economic downturn, and there was a growing flight from it. Its famous traders, including a local community of Jewish traders, who had spread far and wide but would eventually return, now left permanently. They settled in what is today Senegal, Mauritania and Mali. He lived for a period in Shinqīt, but the dates are not given, where he, of course, was able to meet many of the notable of the region scholars based there. Here he developed the habit of

sitting with scholars and in scholarly circles learning informally, it would appear, various aspects of Mālikī fiqh and other disciplines. However, he did not become a full-time scholar for he continued to pursue a life of trade, which took him to Timbuktu.

By 1907 he was established in Timbuktu, and this is where he started his library. From his own writing it appears that he identified himself closely with the town. The Maghrib seems to not feature prominently in his identity. In his nisba his various Maghribi ancestral connections appear, but more than this, there is no reference at all to his place/s of origin. He strikes no comparison between where he came from and where he was currently living. He became a local of Timbuktu, a man from Takrīr. He travelled out of the town as a trader and was able to stay in touch with scholars he had met and meet new ones. He kept up a correspondence with a number of them. His capacity to travel, meet scholars, and then enter into a correspondence with them was a great asset. This was an important means of developing his collection. Through this it is likely that he came to realize who and what was bring forgotten in the region. This is an example of connected history!

African Economies and Challenges of Globalization

Nkosana MOYO

I would like to thank the Academy of the Kingdom of Morocco and in particular the Permanent Secretary for inviting me to participate in this very important event.

When the organizers asked me what I might want to share my thoughts about, I struggled to pick one out of so many challenges that confront our continent. I finally settled on the challenges of globalization to African economies because I believe it is one of the more critical challenges for Africa to find a solution to, and quite urgently.

Broadly, how would we characterize African economies? I believe we would all recognize some of these generic characteristics:

Our economies are nation-state delineated. We have African economies as opposed to an African economy.

Our economies are not structured to facilitate trade within the continent. On the whole, there is no evidence to suggest that African countries analyze the structure of neighboring countries economies in the process leading to developing their own economic policies. The individual African country economies are not structured to buy from, and supply to, neighboring country economies.

Our economies are not structured to encourage an integrated "African economy" of scale. Each African country does not seek to structure its economy into the value chains of other African country economies.

Unless disrupted by some political fallout such as happened with my country Zimbabwe, African economies have retained the same structure and relationships they had in the colonial era. They are structured to supply low cost or cheap raw materials to their former colonial masters.

The consequences of these characteristics are far reaching. I would propose the key consequences as the following:

Production is of a small-scale nature because as observed above, national production is generally not part of either an African or global value chain. Downstream production is generally targeted at supplying the domestic market. Further, where downstream production indeed exists, it is conceived as import substitution as opposed to being part of a global production system.

Because of the small quantities of the finished products, unit costs are more likely than not to be higher than global competitors. The structure does not produce economies of scale of a global magnitude.

Beyond the small-scale production for the domestic market, the economies are typically structured to be a source of low-cost raw materials or commodities to global manufacturers.

Not surprisingly, the characteristics identified above lead naturally to very low levels of intra-Africa trade. It should be obvious to all of us that the structure of our trade with the global economy means the terms of trade are always against us. In the language of traders, instead of buying low and selling high, we sell low and buy high.

In contrast to the structure of a typical African economy, what does an economy structured to take advantage of globalization look like?

By definition, such an economy is not structured as if it is a stand-alone economy. It is logically integrated into the global supply chains and global markets. Structurally, this means the economy takes the architecture of symbiosis to use a biological analogy. There is a smart give and take architecture designed into the global linkages of such an economy.

One could argue that African economies are similarly structured. Indeed they are because we trade with the world. We sell our low value raw materials and buy back from them expensive finished products! As indicated above, in this architecture, the terms of trade are always against us.

What should Africa do differently? Firstly, we need to get clarity about the intimate relationship between the economy and politics. In other words, the economy is in the main the result of political decisions.

I say this so that we do not get caught up in the old arguments about markets and the way they operate. We all should be aware of how politics shape the way markets work around us all the time.

There is a living example of a political economic project that I want to use to illustrate how I believe Africa should think about creating an African economy. That example is the European Airbus project. I suspect that in coming to this event most of us would have travelled in an Airbus. My whole journey from Johannesburg was by Airbus, firstly to Paris and then on to Casablanca!

The Airbus project came into being in the early 1970's. In short, this project was conceived to counter the world dominance of American passenger jet manufacturers. On the American side, by the mid-eighties the industry essentially consolidated into Boeing and on the European side, the Airbus project was well under way. Just so we are clear, this was not a private sector consortium; it was a European states consortium. As a result the disparate European individual nation state passenger aircraft manufacturing slowly wound down and focused on the Airbus effort.

The lessons from this example are very easy to see. Whereas the large European economies like the French, the German, and the British economies had the technical capacity to do the Airbus on their own, they had clarity that individually they could not take on Boeing and survive on a purely "market forces" basis.

The two most critical components of the consortium as structured were: one, the diversified manufacturing architecture. Each of the consortium members was given a role to play in the value chain of the

project or program. Each of the countries involved benefited from job creation associated with the project. The second product of the structure was the creation of an expanded domestic and virtually captive market for the finished product.

The European airlines that were state owned at the time became natural purchasers of the Airbus. This, of course, created a virtuous circle. It is instructive to follow the fleet evolution of especially the large European airlines like Air France, British Airways and Lufthansa.

On a previous occasion when I have made a similar appeal to fellow Africans, I received pushback that was based on interpreting my presentation to mean I was advocating that Africa manufacture its own airplane. To remove any possibility of this misunderstanding, let me preempt this possible misinterpretation of my intentions.

The Airbus' distributed manufacturing architecture is a framework. Africa should find applicable and appropriate products for which the framework would work for the continent. I can name quite a few such products. For most of our economies, agriculture is a very significant, but underdeveloped part of our Gross Domestic Product.

Part of the reason why it is underdeveloped has to do with the low level of mechanization and use of fertilizer. Africa could very easily, using the Airbus manufacturing architecture, greatly ramp up the levels of mechanization through the manufacture of a series of African tractors within the continent.

It should be obvious that the minute we define our domestic markets in this expanded way, attracting investment capital to implement this

framework would be very easy. This model would also greatly accelerate the industrialization efforts of the continent.

Another product that would lend itself to the use of this framework is a series of African minibuses. Most of the continent suffers from the under provision of means of transport for workers and citizens generally.

I would like to submit that unless Africa adopts these types of value chains for itself amongst different country clusters, it will continue to lag behind in virtually all aspects that pertain to global competitiveness. It will also be permanently locked into a "sell low and buy high" kind of relationship with the rest of the world or global economy.

As has been observed before, a picture is worth a thousand words! So let me end by showing you a few slides which are visualization of my paper.

In Quest of Afro-centric Media Values: Inspirations from the Ubuntu Philosophy

William TAYEEBWA

Introduction

The Bantu peoples represent a generic label for several ethnic groups numbering between 300 and 600 who speak related languages with the same root "ntu" or "mtu", which means "person" or "a human being". These peoples inhabit a geographical area stretching from Central Africa across the African Great Lakes region down to Southern Africa (Eze 2010).

According to Eze (2010), the core of the Ubuntu philosophy can best be summarised as follows:

"A person is a person through other people", which strikes an affirmation of one's humanity through recognition of an "other" in his or her uniqueness

and difference. It is a demand for a creative intersubjective formation in which the "other" becomes a mirror (but only a mirror) for my subjectivity. This idealism suggests to us that humanity is not embedded in my person solely as an individual: my humanity is co-substantively bestowed upon the other and me. Humanity is a quality we owe to each other. We create each other and need to sustain this otherness creation. And if we belong to each other, we participate in our creations: we are because you are, and since you are, definitely I am. The "I am" is not a rigid subject, but a dynamic self-constitution dependent on this otherness creation of relation and distance (p.190-191).

The term "Ubuntu" has also evolved to connote "a humanistic philosophy" of "collective personhood" and is best comprehended in maxims such as "my humanity is inextricably tied to your humanity" (Omeje 2008: 89). It is the view that "I am human because I belong, I participate, I share" (Murithi 2009: 143).

From the perspective of the Ubuntu philosophy, it is collective personhood and the primacy of the individual in communion with others that is the essence of human existence. The Ubuntu philosophy represents virtues such as group cooperation, generosity, hospitality, caring, compassion, tolerance, respect, sharing, solidarity, forgiveness and conciliation (Murithi 2008 & 2009; Omeje 2008; Karbo 2008; Eze 2010).

What are then the Western-centric journalism values?

Conventional journalism as taught in African schools is based on a sacrosanct set of Western-centric values and norms such as "objectivity" (not subjectivity), detachment and neutrality (not attachment or interestedness), truth or factuality (not context and background) and "individual freedom of expression" (not collective voices or consensus-building). It is noteworthy that in all these norms, the emphasis is on the individual.

Clearly, the above-stated conventional journalism norms ignore engrained African (or Bantu) cultural values such as community participation, consensus-building, and widespread communal consultation that are often borne from religious belief systems.

Such Western-centric journalism values, because of their emphasis on ensuring a distance or detachment from the "Other", have tended to encourage a model of journalism practice that has perpetuated stereotypes that have restricted the perception of the African continent to one filled with poverty, disease-ridden, malnutrition, political and ethnic strife, of barbaric killers (or terrorists).

The main reason for such perpetuation of Western-centric media values is not only because of the phenomenon called "parachute journalism" (whereby Western journalists are flown into a country to cover an event and then leave immediately), but also because journalism schools in Africa have not developed Afro-centric journalism values.

Besides, most of the current stringers on the continent are African-born, but who were undoubtedly trained based on Western-centric norms.

In quest of Afro-centric media values

In this paper, Afro-centricity refers to not only that which is of African origin (e.g. black peoples), but also and especially an inward looking outlook at the interests of Africa. In this respect, whoever works for the interests of the African peoples and continent is Afro-centric.

Therefore, an Afro-centric media regime that is inspired by the Ubuntu worldview would stimulate citizen/community participation and consensus-building based on widespread consultation with the community (Fourie 2010: 110).

Unlike Western-centric journalism norms such as "freedom of expression" and "factuality" that favour individualism, the Ubuntu norms are grounded in the community as the nucleus of action and decision making (Ibid.).

In the Ubuntu philosophy, journalism values such as truth, freedom and justice are to be constructed by and within the community (Ibid.). In this respect, media and news reports ought to be interpreted against the background of the "community's contexts, beliefs, values and needs" (Fourie 2010: 111).

In the Ubuntu worldview, the role of the media is towards promoting bonding and dialogue to build consensus: "The emphasis thus moves from the media as informant, gatekeeper, entertainer and educator to

the media as mediator; from the media as observer, to the media as participant and negotiator” (Fourie 2010: *ibid.*).

From the above analysis emerges a journalism paradigm that does not place a high premium on Western-centric norms of objectivity, neutrality, truth (factuality), and detachment. It is a model in which a journalist is an involved member of the community and not a spectator of events to report on (Fourie 2010: 110).

In Western philosophy, Ubuntuism has affinity to Communitarian Ethics or what North Americans call ‘civic journalism’, which emphasizes a close relationship between the media and the community on issues such as strengthening civic culture, rejuvenating public life, and reaching consensus rather than conflict (Fourie 2010: 112).

Taking the case of the many African conflicts for instance, the Ubuntu worldview, unlike the liberal Western view, does not separate aggressor from the victims. A dispute between members of a society is perceived as one involving the whole community (Murithi 2009: 151). In that logic, an individual who has been wronged depends on the group to remedy the wrong since in a way the group has also been wronged (*Ibid.*). The key features in such a worldview are therefore forgiveness, healing, reconciliation and restorative justice. These were the values that for instance informed the South African Truth and Reconciliation Commission.

In that regard, Tayeebwa (2012) has proposed Afro-centric media values that ought to constitute a monitoring and evaluation framework in the media coverage of the often stereotyped African continent.

The Monitoring and Evaluation Frameworks for Journalism Coverage (Tayeebwa 2012)

Frames and/or Media values	M & E Coverage and Editing Parameters
Humanness	<ul style="list-style-type: none"> • Uphold the Golden rule of empathy: "do to others as you would like them to do to you"; • Espouse the Ubuntu philosophy of collective personhood where "my humanity is inextricably tied to your humanity"; • Focus on the human suffering across the board, particularly the humanization of the "Other" considered the "enemy";
Reconciliation and Forgiveness	<ul style="list-style-type: none"> • Highlight individual and community efforts towards the resolution of outstanding grievances; • Accentuate communal events as well as stories of mercy and clemency; and how they can serve as a lesson for others in similar circumstances;
Cooperation, Collaboration and Consensus	<ul style="list-style-type: none"> • Emphasize all individual and communal initiatives that promote mutual aid, teamwork and communal wellbeing; • Underscore all individual and institutional efforts that stimulate compromise and common ground;
Peacemakers and Peace processes	<ul style="list-style-type: none"> • Scrutinize horizontal levels of peacemaking from community to international; • Valorize in coverage all peacemakers and minimize voices of the harbingers of hate and violence; • Amplify the voices of those with alternative conflict resolution options;
Patience and Moderation	<ul style="list-style-type: none"> • Pay attention to issues that are process-based and those that are of a procedural nature. Have mechanisms for follow-ups on such issues; • Examine with caution major breakthroughs and dramatic events
Truth and Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Spotlight what is witnessed in person and corroborated by various sources, particularly the community players as opposed to only official ones; • Focus on "social justice" by exposing individuals and institutions that undermine other's ability to flourish because of corruption, nepotism, discrimination and favouritism.

Order and Harmony	<ul style="list-style-type: none">• Expose all those who by commission and omission promote lawlessness and chaos;• Examine and spotlight the institutional and legal mechanisms to correct wrongs and reward good conduct.
--------------------------	--

Conclusion

It is true that Ubuntuism as an African normative theory no longer exists in its pure form given the fact that over the years, traditional African cultures have interacted with other ideologies such as Christianity and Islam.

Further, colonialism also brought Africa into contact with new moral and cultural values as well as new modes of production that have all compounded the erosion of African (Bantu) traditional culture.

Nonetheless, it is still possible, that in an Africa that is now multi-ethnic, multi-religious and multi-racial, institutions such as schools ought to encourage a negotiation between Western-centric values that favour individualism and libertarianism with Afrocentric values that favour communitarianism.

References

- Eze, M.O. 2010. *Intellectual History in Contemporary South Africa*. London: Palgrave Macmillan
- Fourie, P. J. 2010. "African Ubuntuism as a Framework for Media Ethics: Questions and Criticism". In Ward, S.J.A. and Wasserman, H. (eds.). *Media Ethics Beyond Borders: A Global Perspective*. New York: Routledge
- Karbo, T. 2008. "Peace-building in Africa". In Francis, D. J. (Ed.), *Peace and Conflict in Africa*, London and New York: Zed Books
- Murithi, T. 2008. "African indigenous and endogenous approaches to peace and conflict resolution". In Francis, D. J. (ed.). *Peace and Conflict in Africa*. London and New York: Zed Books
- Murithi, T. 2009. *The Ethics of Peacebuilding*. Edinburgh: University Press
- Omeje, K.C. 2008. "Understanding conflict resolution in Africa." In Francis, D. J. (ed.). *Peace and Conflict in Africa*. London and New York: Zed Book
- Tayeebwa, W., 2012. (Re)framig Mass Media Values: The Prospects and Challenges of Peace Media in Uganda. Montreal, Canada: Concordia University, Unpublished doctoral dissertation at <http://spectrum.library.concordia.ca/974686/>.
-

The Lusophone Countries in Africa, as an African Horizon for the Lisbon Academy of Sciences

Eduardo Romano DE ARANTES E OLIVEIRA

I- Promoting the Lusophone African members of the Lisbon Academy of Sciences

In the 2007 presidential⁽¹⁾ message to the Lisbon Academy of Sciences (ACL), I wrote:

«In what concerns the international relations of our Institution, one of its main aims consists in contributing to the scientific development of the African Continent. This should be done in cooperation with other Southern European and Northern African institutions on two fronts: the African Mediterranean rim and Austral Africa».

One of the main aspects of this design has consisted in electing eminent personalities from the Lusophone African countries to become

members of the Lisbon Academy of Sciences, the former Portuguese "Royal Academy of Sciences", founded in 1779.

The following African personalities were elected:

Angola

Pepetela (Artur dos Santos Pestana), 2002

Virgílio Coelho, 2011

Manuel Alves da Rocha, 2012

Fátima Roque, 2014

Cabo Verde

Germano de Almeida, 2008

André Corsino Tolentino, 2010

Onésimo Silveira, 2013

António Correia e Silva, 2014

Guiné-Bissau

Carlos Lopes, 2008

Moçambique

Graça Machel (Graça Simbine Machel), 2008

Malangatana (Malangatana Valente Ngwenya), 2008

Tito Fernandes (Tito Horácio Fernandes), 2010

Mia Couto (António Emílio Leite Couto), 2010

Jorge Ferrão, 2011

Teresa-Maria Cruz e Silva, 2011

Lourenço Joaquim da Costa Rosário, 2012

S. TOMÉ E PRÍNCIPE

Inocência Mata, 2010

2- Paradigmatic individual cases in science, literature, arts and politics

2.1- SCIENCE

Tito Fernandes (Tito Horácio Fernandes)

Tito Horácio Fernandes was born in 1948 in Lourenço Marques (nowadays Maputo), capital city of Mozambique. After the independence of the country, he adopted the Mozambican nationality. In 1971, he was awarded his first degree in Veterinary Medicine by the Faculty of Veterinary Medicine of the Technical University of Lisbon. The University of Newcastle-upon-Tyne awarded him a MSc. degree in Nutrition in 1972, and a PhD. in Agricultural Biochemistry in 1975. He wrote about 190 scientific/technological publications and is co-author of 19 books.

While living in Portugal, he was, from 1985 on, full professor (in the areas of Nutrition and Food Security), Head of Department, Chairman of the Scientific Board, and Head of the Faculty of Veterinary Medicine of the Technical University (now merged with the former Classic University of Lisbon). He was one of the main individuals responsible for the MSc courses on Public Health jointly promoted by the Technical University of Lisbon, the Spanish University of Saragossa and the French Institut National de Recherches Agronomiques - INRA. He was appointed evaluator of several scientific institutions in his field in Europe, Mexico and Mozambique. In 2009, he was one of the founding members of the Academy of Sciences of Mozambique.

He is a member of the American Academy of Veterinary Nutritionists (2005), doctor honoris causa by the Universities of Ljubljana (Slovenia, 2003), Trakia (Bulgaria, 2002), Timisoara and Bucarest (Romania, 2001), Cluj-Napoca (Romania, 2000) and was awarded the "Gold Medal of the Veterinary Order of Romania". He received in 2004 the "Diploma of Agrarian Merit" of the Akademia Rolnicza w Lublinie of Poland, and the Médaille du Mérite Vétérinaire of the Euro-Arabic Veterinary Association.

In Mozambique, where he lives as a Mozambican citizen, he was appointed full professor of Nutrition and Deputy Head of the Health Sciences Faculty of the "Lúrio University", set in Nampula (Northern Mozambique). In May 2010, being candidate for the post of "Director of Science" of the African Austral Region International Council for Science - ICSU, he was selected as one of the three candidates admitted to the final interview, in Pretoria.

2.2- LITERATURE

Pepetela (Artur Pestana dos Santos)

A major writer of fiction, born in 1941, who writes under the name of Pepetela (eye-lash), a "nom de guerre" received as a MPLA combatant. A white Angolan, he was born in the coastal town of Benguela.

Much of his writing deals with Angola's political history in the 20th century. For instance:

- Mayombe is a novel that portrays the lives of a group of MPLA guerrillas involved in the anti-colonial struggle in Cabinda.

- Yaka follows the lives of members of a white settler family in the coastal town of Benguela.
- *A Geração da Utopia* ("The Utopic Generation") reveals the disillusionment of young Angolans during the post-independence period.
- His most recent work, *Predadores* ("Predators"), is a scathing critique on Angola's ruling classes.
- *Quase fim do Mundo* ("Nearly End of the World") is a post-apocalyptic allegory.
- *O Planalto e a Estepe* is a look at the recent history of Angola and the connections of Angola with former communist countries.

He wrote about Angola's earlier history in the play *A Revolta da Casa dos Espíritos* ("The rebellion in the House of Spirits") and in the novels *A Gloriosa Família* ("The Glorious Family") and *Lueji*. In the first, he exploits the history of Angola since 1483 (when the Portuguese arrived and the Congolese king was baptized with the name João, which was also the name of the Portuguese monarch, and invited to visit Portugal where he was received as if he was an European monarch). In the second, he remembers N'Zinga, Queen of Nalongo and Matamba, who used the royal title of Ngola, after which the whole country was named. During the war between the Portuguese and the Dutch, Queen N'Zinga fought against the Portuguese. Later, she fought the Dutch, reconvertng to the Catholic faith and reaccepting, by 1659, the Portuguese rule. In *The Glorious Family*, Pepetela tells the story of Baltazar Van Dum, a Flemish "slave trader" in Luanda during the time of the Dutch rule of the colony

(1642-1648), who originated the van Dunem Family, the most eminent of Luanda creole families. It is interesting to remark that the Minister of Justice of the Portuguese Government is a member of the Portuguese branch of this remarkable family. In *Lueji*, Pepetela recreates the history of Angola in the 18th century. Pepetela expanded into satire with the Jaime Bunda set of novels.

In 1997, Pepetela won the Camões Prize, the highest honor of the "lusophone literature".

Mia Couto (António Emílio Leite Couto)

A Mozambican writer who won the 2007 Latin Union Prize and the 2014 Neustadt International Prize for Literature.

He was born in the city of Beira, Mozambique's second largest city, where he was raised and educated. He is the son of Portuguese emigrants who, in the 1950s, migrated to what was then a Portuguese colony. In 1971, he moved to the former "Lourenço Marques" (now the capital city of Maputo) and studied Medicine and Biology at the local University.

After the 1974 Revolution and the overthrow of the Portuguese political regime in Europe, Mozambique became an independent republic led by the Independence Movement "Frelimo". The Organization asked Mia Couto to suspend his studies for a year. He worked as a journalist for the Tribune newspaper until September 1975 and, later, as the director of the newly created Mozambique Information Agency. His first book of poems was published in 1983. It included texts aimed against the dominance of Marxist militant propaganda. He resigned

as a journalist to finish his course in biology. Currently, he works as a biologist employed by the Limpopo Transfrontier Park, while continuing his work in his writing projects.

Not only is Mia Couto considered one of the most important writers in Mozambique, but his works have been published in more than 20 countries and translated into various languages, including not only Portuguese, but English, French, German, Italian, Serbian, Catalan and Estonian. In many of his texts, he undertakes to recreate the Portuguese language by infusing it with regional vocabulary and linguistic structures from Mozambique, thus producing new models for the African narrative. The use of this technique is reminiscent of the Brazilian writer Guimarães Rosa. He has been noted for creating proverbs, sometimes noted as "improverbs".

In 2007, an international jury at the Zimbabwe International Book Fair named his first published novel ("Terra Sonâmbula") as one of the best 12 African books of the 20th century. He became also the first African author to receive the prestigious Latin Union Prize, which has been awarded in Italy since 1990. He competed against authors from Portugal, Italy, Colombia, Spain, Italy and Senegal and was the 4th writer in the Portuguese language to take home this award. In 2013, he won the Camões Prize.

He has just published the 1st volume of an ambitious historical trilogy in 3 volumes entitled "As Areias do Imperador" ("The Sands of the Emperor"), in which he proposed revisiting the end of the so-called "State of Gaza", which occupied most of the southern half of the Mozambique

territory (the largest African empire ruled by an African), and of its last ruler Ngungunyane (called Gungunhana by the Portuguese), who tried to become independent of the Portuguese rule, but was defeated by a Portuguese army in 1895 and deported to the Azores where he died in 1906. In 1985, the remains of his body (maybe just sand from the Azores, according to Mia Couto) were returned by Portugal to the Republic of Mozambique.

2.3- ARTS

Malangatana (Malangatana Valente Ngwenya)

A plastic artist and a poet as well, born in Matalana, southern Mozambique, in 1936. He spent his early life attending mission schools. He moved to Maputo in 1948. He joined the nationalistic Frelimo guerrillas and was detained by the Portuguese political police, spending 18 months in jail. He was given a grant from the Lisbon-based Gulbenkian Foundation in 1971 and studied engineering and ceramics in Portugal. Back to Mozambique, his art was exhibited several times before independence, both in "Lourenço Marques" and Lisbon.

After the Revolution of April 1974, he rejoined "Frelimo". In 1979, he participated in the exhibition *Moderne Kunst aus Afrika* organized in West Berlin. After 1981, he worked full-time as an artist. His work was shown throughout Africa and is represented in the collection of the National Museum of African Artists in Washington, DC.

He was one of the founders of the "Mozambique Peace Movement". He was awarded the Nachingwea Medal for his contribution to

Mozambique culture and was decorated by the President of the Portuguese Republic with the Order of the Infante D. Henrique. In 1997, he was named a Unesco Artist for Peace and received the Prince Claus Award. He was awarded an honorary degree by the University of Évora (Portugal) and was elected, in 1908, a foreign corresponding member of the Lisbon Academy of Sciences. He died in 2011, after a long illness, at the "Pedro Hispano Hospital", in Matosinhos, near the Portuguese city of Oporto.

2.4- POLITICS

Graça Machel

Born in Mozambique (Gaza) in 1945, she attended Methodist mission schools before gaining a scholarship to the University of Lisbon, where she graduated in German Philology and became involved in independence issues. She returned to Mozambique in 1973, joined "Frelimo" and became a school teacher. Following the independence of the country, she was appointed Minister for Education and Culture. She married, in that same year, Samora Machel, the first President of the new republic, who, in 1986, died in a plane crash over South Africa.

Only after having become a widow did she know the great Nelson Mandela, President of the Republic of South Africa. They married in 1998, but she kept her first husband's surname (Machel). This second marriage was one of the very rare cases in history in which the consort of a head of state became, as a widow, consort of the head of another state. The only other case in the last 500 years seems to have been the

marriage between Eleanor of Habsburg, sister to Emperor Charles V, who was Queen of Portugal (King Manuel's consort) till 1521, when she became the widow of King Manuel, and, in 1530, married King Francis I of France, thus becoming Queen of France.

In 1995, Graça Machel received the Nansen Refugee Award for humanitarian work from the UN High Commission for Refugees. In 1998 she was one of the two winners of the North-South Prize. She is also a member of the African Progress Panel (APP), a group of 10 distinguished individuals who release a yearly report suggesting a set of policies on a selected number of topics. In 2012, the Panel highlighted Jobs, Justice and Equity and, in 2013, Oil, Gas and Mining.

She was appointed Chancellor of the University of Cape Town, and awarded doctor honoris causa degrees from the Universities of Glasgow, Essex, Évora (Portugal), Barcelona, Massachusetts and Stellenbosch. In 2008, she was elected "corresponding member" of the "Lisbon Academy of Sciences".

Note

(1) From 2007 to 2014, the author was President of the Academy of Sciences of Lisbon.

Terrorism, Democracy and the Challenges of Development in Nigeria

Tunde BABAWALE

Introduction

Terrorism has become one of the most talked-about issues in our contemporary world. Although it is not a recent phenomenon, the scale it has assumed in the last decade and a half has been gargantuan. After all, most known revolutions were carried out through acts of terrorism such as occurred in France or Russia.

There is no consensus on the definition of terrorism among scholars. Many of the definitions focus on the different aspects of terrorist activities. Such aspects include the international and criminal character of the terrorist act, the political motivation for the act, the level of violence employed, etc.

What cannot be denied is the political nature of most terrorists acts. Since 9/11, when the al-Qaeda group attacked the United States of America, the perception of terrorism by the international community has changed.

No longer do scholars see terrorism as a means to an end (usually political) but rather now as a psychopathic, mindless act of violence perpetrated by those who take joy in anti-human action.

What needs to be noted is that terrorism in intent and execution has turned out to be antithetical to democratic norms and practices. Terrorism does not respect other peoples' rights; neither does it respect domestic or international law. It obeys its own laws and disregards the rights of others to life.

To this extent, it undermines democracy as much as it undermines international peace and stability. Experience has shown that terrorism leads to destruction of societal infrastructure and prevents governments from providing resources for development.

This paper seeks to examine the dissonance between terrorism and democracy and how this impacts on Nigeria's developmental progress.

What is Terrorism?

As noted previously, there is no universally-agreed upon definition of terrorism. However, certain clear manifestations can be found in terrorist activities, especially the contemporary variant.

We could benefit from Girivaj Shah (2002) who defines terrorism as:

"The use or threat of use of violence by an individual or group, whether acting for or in opposition to established authority, when such action is designed to create extreme anxiety and/or fear-inducing effects in a target group larger than the immediate victims, and with the purpose of coercing that group into acceding to the political demands of the perpetrators".⁽¹⁾

Obviously, the deployment of large-scale violence to intimidate and coerce is regarded as an essential ingredient for terrorism by the perpetrators. It is now usually accompanied by extreme physical harm to attract wide publicity and send cold shivers down peoples' spines.

The Terrorist Network in Africa

Africa has had its own experience with terrorism for some time. Such has been largely local in character and usually reflected in sectarian and sometimes ethnic violence.

It was not until the 1980s and 1990s that Africa became associated with transnational terrorism when a discotheque was bombed in Berlin in 1986 with Libya as the prime suspect.

By the 1990s, the Armed Islamic Group (GIA) had appeared as a terrorist organisation on the continent while the Salafist Group for Preaching and Combat (GSPC) was to become a break-away faction of GIA in 1998. This group later declared its allegiance to al-Qaeda in 2006.

By 2007, the GSPC officially became known as the Al-Qaeda in the Islamic Maghreb (AQIM) terrorist organisation. It became notorious for kidnapping mainly Europeans across the West African/Sahel region and never hesitated to kill its hostages when its ransom demands were not met.

The Boko Haram terrorist group, which openly expresses its opposition to Western education, has visited mayhem and mass murder on countries in West and Central Africa such as Nigeria (which remains its prime target), Cameroon, Niger and Chad.

Similarly, the Al-shaabab terrorist group has inflicted maximum destruction of lives and property on countries like Somalia and Kenya.

The most vicious and dreaded international terrorist group in the world today remains the ISIS terrorist organisation which has established an Islamic State in the Middle East. Tragically, the Boko Haram terrorist group now claims to be affiliated to the dreaded group.

All of these organisations have now found African countries as prime targets for their dastardly acts. The world recently became alarmed when the ISIS-terrorist group launched a multi-pronged attack on France, leaving close to 130 people dead in Paris.

As if emboldened by the "success" of the Paris attacks, the Al-Qaeda in the Islamic Maghreb held over 170 guests of the Raddisson Blu Hotel in Bamako, Mali hostage barely one week after the mass murder by ISIS in Paris. At the end of the hostage crisis, about 22 people were killed.

This year alone, Boko Haram insurgents have murdered close to 4,000 people in Nigeria alone. If we add the human casualties that were recorded in similar attacks in Cameroon, Niger and Chad, the figure is certainly higher.

The terrorist network in Africa and other parts of the world has indeed gone berserk. It makes no distinction between soldiers and civilians, men, women and children, Muslims and Christians or people of other religions.

The scale of destruction of infrastructure and the mass murder of people by these terrorist organisations undermines not just democracy but the overall development of the African continent.

How Terrorism Undermines Democracy

Democracy is generally defined as popular power or government of the people, for the people and by the people. It suggests the existence of a symbiotic relationship between the state and the society or between the government and the people.

It is believed that under a truly democratic government, authority and legitimacy are derived from the citizens, to whom belongs the sovereignty of the state.

Democracy therefore emphasizes the active involvement of the generality of the people in the governance process. A democratic government is identifiable by its adherence to the rule of law, and due process in the management of public affairs. It also guarantees the strict

observance of civil liberties and fundamental rights of the citizens such as the right to life, freedom of movement, of association, of worship and of the press.

Democracy essentially protects the dignity of man as well as the social and legal rights of citizens. One of the highlights of a democratic society is the respect for the plurality of opinions. All of the fundamentals of a democratic society highlighted above face severe threats from the mindless acts of terrorist organisations.

Terrorism curtails peoples' basic freedoms and erodes their fundamental rights, especially the right to life. It is therefore undeniable that terrorism is antithetical to the core values of democracy.

In an era where democracy itself is becoming increasingly "illiberal", terrorism paves the way for the adoption of emergency powers by governments in the name of security⁽²⁾.

The Threat to Democracy and The Challenge of Development in Nigeria

Terrorist groups across the continent, by their destructive acts, pose a serious threat to the survival of democracy and the overall development of the continent.

Their criminal activities grossly undermine security while contributing to the destabilisation of the continent. The pervasive atmosphere of insecurity and threat to life drive people away from pursuing meaningful and productive activities as many end up becoming Internally Displaced

Persons (IDPs). Farmers can no longer farm and traders can no longer pursue their legitimate business. The Nigerian experience captures the negative implications of terrorist activities for a country's development.

Nigeria in Historical Perspective

After formal independence in 1960, Nigeria's political elites saw the pursuit of power as the ultimate end of politics. Consequently, the ethics of business permeated politics and the ethics of politics permeated business, inevitably turning politics into warfare. This, added to the fact that Nigeria obtained political but not economic independence, compounded problems for the young nation. It is more worrisome that the political class found it convenient to sustain the Nigerian state in its original form - a predatory structure that politicians exploit to acquire political power and gain unfair access to the control of the nation's vast resources. The state in the process loses its relative autonomy and becomes alienated from the generality of the people who in turn relate to it as an institution to be cheated, exploited and abused at will.

Also noteworthy is the fact that between 1966, when the military took over, and 1979 when power was returned to the civilians, Nigeria experienced great economic expansion and boom until the early 1980's when the bubble burst as a result of the sudden collapse of the world market price of oil and public sector mismanagement. Military rule ended in 1999 with a return to civil rule as a result of protests and agitations. In the last sixteen years, Nigeria has been under civil rule without a break.

In 2005, Nigeria got a debt relief that eliminated \$18 billion of its debt in exchange for \$12 billion in payments in lieu of its \$37 billion debt overhang. In 2012, Nigeria's external debt was an estimated \$5.9 billion external and N5.6 trillion domestic, putting the total debt at \$44 billion⁽³⁾. Nigeria's revised GDP for 2013 stood at N80.2 trillion (or US\$509.9 billion). This represents an increase of about 89% based on the previous GDP estimates for 2013, which was N42.4 trillion (or US\$269.5 billion). Nigeria was at the time ranked as the 26th largest economy in the world, and the largest economy in Africa, with peer countries such as Argentina (ranked 25), Austria (ranked 27), and South Africa (ranked 28)⁽⁴⁾.

However, given her huge population, Nigeria's GDP per capita (i.e. GDP divided by total population) still remains low. After rebasing, the GDP per capita increased from US\$1555 to US\$2,688. On this per capita basis, Nigeria is now ranked as 121st in the world, rising from a previous 135th position. By comparison, South Africa has a higher per capita GDP of US\$7507, and is ranked 69th in the world for per capita incomes. The results show that the Nigerian economy is more diversified than previous years, and the structure of the Nigerian economy has also changed significantly⁽⁵⁾.

The World Bank statistics for 2014 revealed that 55.9 million Nigerians (about 33.1 per cent of the country's population put at 169 million) are living below the acceptable poverty level, a significant improvement from the previous statistics from the National Bureau of

Statistics (NBS), which put the poverty level at 112.519 million (62.6 percent). The World Bank also predicted a 7.4 per cent growth rate in the country's Gross Domestic Product (GDP). The World Bank attributed the improvement in the poverty statistics to the positive economic trend as well as significant progress made towards poverty eradication in the country by the government⁽⁶⁾.

Although there has been a noticeable decline in the economic fortune of the country in spite of relative stability (until the 3rd quarter of 2014) in the price of oil since 1999; yet, the above notwithstanding, and in spite of the successive market-oriented reforms, the much expected economic transformation remained a mirage to the average Nigerian. The country has lagged behind in the goals of eliminating extreme poverty and hunger, reducing child and maternal mortality, and combating diseases such as human immunodeficiency virus/acquired immune deficiency syndrome (HIV/AIDS) and malaria.

Nigeria's pathetic situation is attributable to several factors. Those that cut across many scholarly studies include: political and policy instability, massive unemployment and a remarkably weak investment growth due largely to suboptimal allocation of capital among others⁽⁷⁾. Under successive regimes in Nigeria, poor funding of the vital sectors of the economy, collapsed infrastructure and dearth of institutional frameworks supportive of good governance, gross ineptitude in the public service and endemic poverty have become symptomatic. At various points in its history, the Nigerian state projects a picture that is suggestive of a state that is increasingly failing in its basic responsibilities to the citizenry.

Nigeria presents a contrasting picture. In the rural sector, peoples' lives are hardly affected by the country's changes except in negative terms. Although life in the urban centres bears the trappings of a modern economy, there are numerous associated problems of congested cities, rising environmental hazards, increasing crime rates, persistent accommodation problems, rising slums and shanty towns inhabited by desperate migrants from suburbs, defective health and sanitary facilities, a crisis ridden school system, ceaseless traffic jams and discomfoting cost of living⁽⁸⁾.

Corruption in government is further encouraged by the excessive fat that government carries. The situation also gives room for avoidable wastage of resources. The cost of running the different levels of government is so high that it takes over 72% of Nigeria's annual budget. For example, we have over 811 levels of government and over 500 parastatals and agencies. Nigeria, which only recorded an increase in GDP per capita from US\$1,555 to US\$2,688 after rebasing in 2014, has about 36 Ministers while the US with GDP per capita US\$52,800 (2013 estimates) has less than 20 Ministers (Secretaries). Between 1999 and 2007, the sum of N5.2 trillion out of a total of N16.44 trillion distributed during the period, was spent on 17,474 government functionaries and lawmakers⁽⁹⁾.

Poverty has been identified as one major problem that has held back Nigeria's development. Available statistics reveal that seven out of every ten Nigerians live below the universally acclaimed poverty line⁽¹⁰⁾. Implicitly, more than half of its population is said to be managing to

survive on a deprived of quality living standard⁽¹¹⁾. Nigeria loses about one billion dollars annually in the form of treatment cost, prevention and the loss of man-hours to malaria alone. Malaria contributes up to 33 percent of all infant mortality. In addition to exerting pressure on the strained health system, malaria affects 70 percent of pregnant women and is responsible for 11 percent of maternal mortality⁽¹²⁾. The 2014 UNDP report, ranked the country low in human development. The Report acknowledged Nigeria's strategic placement and potential as an effective player in the globalization process. In addition to its assessment of technical limitations and socio-political forces that could limit Nigeria's capacity for globalization, the Report finds that despite being the world's sixth largest exporter of petroleum, Nigeria is unable to enjoy many of globalization's benefits due to its extremely low ranking in human development prospects. Its framework for action includes massive investment in technological education, intensifying regional integration efforts and strengthening partnership between civil society and the state. From all indications, an average Nigerian child is faced with a bleak future unless urgent steps are taken to meaningfully alter the nation's backsliding development curve⁽¹³⁾.

Similarly, oil and gas related issues have over the years given rise to countless uprising, violence, and even threats of war, frequent coups and counter coups, regime changes, ceaseless cries of marginalization inspite of myriads of constitutional reforms⁽¹⁴⁾, and of course rising insurgency. Nigerians have gone through harrowing experiences of fuel scarcity, perennial pump price increases and inconsistencies in petroleum products

supply at different times in the nation's history. Although Africa holds the record of harbouring 300 million people world-wide living below the poverty line, Nigeria holds the distinction of taking about 25% of the African quota of poverty. A country faced with this cocktail of development challenges would hardly be able to cope with protracted terrorist activity.

There is no gainsaying the fact that effective governance has been on the decline over the years with greater emphasis on electioneering and politicking by elected officials and politicians. Since the appropriation of political power has taken precedence over representative politics, effective governance has become secondary. There have been arguments in some quarters that these terrorists seem to be reacting with anger against their perceived oppressors in government.

As noted earlier, the Boko Haram insurgency has compounded Nigeria's development challenges. As of 2011, Boko Haram alone was responsible for more than 450 killings in Nigeria and by the first quarter of 2012, the group was responsible for over 900 deaths⁽¹⁵⁾. The Human Rights Watch (HRW) reported that the vicious Boko Haram sect had killed at least 2,053 civilians in an estimated 95 attacks in the first half of 2014 alone. The report noted that the killings and other abuses were part of widespread attacks on civilians in more than 70 towns and villages in northeastern Nigeria, in the federal capital Abuja, and elsewhere⁽¹⁶⁾. In 2015, close to 3,000 deaths have been linked to Boko Haram's terrorist activities.

The bulk of the attacks and casualties credibly reported and investigated by Human Rights Watch took place in Borno State, the birthplace of Boko Haram, where not less than 1,446 people died. The insurgents killed people in Adamawa State and several civilians in Yobe State. During this period, at least 432 people were reported killed in 14 blasts in crowded marketplaces, a brothel, a technical college, and, on two occasions, places where people were watching soccer matches. Three of these attacks were in Maiduguri, the Borno state capital, two in Kano, two in Jos, the Plateau state capital and three in Abuja, the federal capital. In the vast majority of cases, Boko Haram forces appeared to deliberately target civilians⁽¹⁷⁾.

The Boko Haram insurgency has not only created an army of orphans in Nigeria, it has caused the displacement of about 868,335 people as of December 2014 as admitted by Nigeria's National Emergency Agency (NEMA). Indeed, schools in Borno State which is the worst hit part of Nigeria in the attacks, were closed for over 2 years while over 200 girls were abducted from the state by the terrorists in 2014. The girls remain in captivity until now.

It has also been suggested that over 20,000 people have been killed in the numerous terrorist attacks since 2009⁽¹⁹⁾.

The Nigerian President, Muhammadu Buhari, while addressing the November 2015 Commonwealth Summit that was held in Malta, revealed that as at November 2015, about 2 million people have been internally displaced as a consequence of the Boko Haram insurgency.

Maplecroft⁽²⁰⁾ reported Nigeria to have overtaken terror-ridden countries like Somalia, Afghanistan, Pakistan, and Iraq, making it the country with the highest casualty rate from terrorism -related attacks, with an average of 24 deaths per attack out of 146 recorded in the first half of the year 2014. The report said the global average is two deaths per attack, but Nigeria recorded 3,477 deaths in those attacks as violence by the Boko Haram rages in scale and sophistication. These figures represent a doubling of the 1,735 deaths recorded in the first half of the previous year. Though more people have been killed in the identified countries because of more frequent attacks, the average death toll per attack has been lower than Nigeria's⁽²¹⁾.

What is to be Done?

The state has been preoccupied with the task of arresting the tide of the coordinated violence and criminality perpetrated by the terrorist group, Boko Haram. The effrontery and sophistication exhibited by this group is a radical departure from the conventional and known practices of armed robbery, petty theft and burglary. In tackling the scourge, the Nigerian armed forces need to deploy a more effective intelligence network and ensure that culprits are prosecuted. It is my view that any negotiations with the terrorist group will be counter-productive at this stage.

A very important step is for government to intensify efforts in its infrastructure renewal drive to create the enabling environment for businesses to thrive, thereby creating jobs for the teeming mass of

unemployed youths to reduce increasing unemployment which, breeds and sustains crime. Communities must be more actively involved in the maintenance of security and vigilance must be the collective responsibility of all⁽²²⁾.

The nation must begin to hold the custodians of our political mandate, those charged with the control of the levers of the economy as well as those entrusted with the enforcement of law and order, to account for their stewardship in and out of office. They should be made to understand that the primary responsibility of government in any society is the protection of citizens' lives and property. To realise this effectively, there is the need to address the economic alienation of our youths, if we hope to enjoy peace in the country⁽²³⁾.

The United Nations Security Council resolution of January 27, 2014, which called on member states to cooperate and engage in dialogue with all relevant UN counter-terrorism bodies in order to effectively tackle the upsurge of terrorism, must be embraced by all nations, Nigeria inclusive. The Council recognized the need to continue to organise expert discussions on kidnapping for ransom by terrorists, and called on Member States to continue such expert discussions within the UN and other relevant international and regional organizations. It also encouraged the UN Counter-Terrorism Committee (CTC) to hold a special meeting with the participation of member states and relevant international and regional organizations to discuss measures to prevent incidents of kidnapping and hostage-taking committed by terrorist groups⁽²⁴⁾.

Above all, there must be a collective, purposeful, and proactive effort on the part of the Nigerian government and the citizenry to

combat terrorism. For us to be able to confront the challenge posed by Boko Haram, we must reach a national consensus on the need to collectively fight the scourge to a standstill.

Regardless of our religious differences, we must all realise that suicide bombers who target markets do not differentiate between Muslims and Christians. They detonate bombs, not minding "whose ox is gored".

Conclusion

Terrorism has become an issue of major concern to the international community as even seemingly militarily invincible countries like the United States, Britain, France and Russia have become perennial prime targets. Nigeria's experience with Boko Haram has been more than tragic. It has indeed assumed a wider dimension in the last five years.

Terrorism in Nigeria can only be addressed on a sustainable basis through the adoption of a multi-dimensional approach which will include the military and non-military options. The military option is self-explanatory while the non-military option will include the improvement of the living conditions of the people to enhance human security in the country.

Development will not occur until we take necessary steps like the Asians, to develop agriculture, diversify the economy and develop industries through textiles, light manufacturing, electronics and services.

It is a tragic irony that in 1965, Nigeria had a higher per capita GDP than Indonesia, but by 1997, Indonesia had a per capita GDP that was

three times higher than that of Nigeria. Similarly, Ghana at independence in 1957 had a higher GNP per Capita than South Korea. In 2011, the average income of South Koreans (some \$20,591) was about 16 times that of Ghanaians (US\$1,312). The lesson that Nigeria has to learn from Asia is the need to develop agriculture, diversify the economy and develop industries through textiles, light manufacturing, electronics and services⁽²⁵⁾.

You can only develop industries when you generate sufficient power. Power generation, unfortunately has become an albatross on the necks of many African governments, Nigeria inclusive. **It is unfortunate that sub-Saharan Africa's electricity production is equivalent to that of Spain, even though it has nearly 20 times as many people⁽²⁶⁾.** What makes the matter even worse is that more than half of the electricity generated is produced by South Africa alone.

It has also been speculated that by 2025, one in every four young people worldwide will be from Africa. When we realise that one out of every four Africans is a Nigerian, the enormity of the danger that youth unemployment portends for Nigeria's future is better imagined than described.

The only way out is for us to run a better Nigerian society and create more jobs for the youths of our country.

Notes

- (1) Girivaj Shah, (ed). 2002. *Encyclopaedia of International Terrorism* Vol. 2, New Delhi, Anmol Publications Pvt Ltd. Cited in Fred Aja Agwu, 2004. "The Al-Queda Scare and Africa's Capacity for the Discharge of its Anti-terrorism Obligations", *Unilag Journal of Politics* Vol. 1 No. 1, P.11.
- (2) John D. Nagle and Alison Mahr, 1999. *Democracy and Democratisation*: London: SAGE Publications P. 12. See also: Claude Ake, 2000. *The Feasibility of Democracy in Africa*. Dakar: CODESRIA. PP. 7 - 8.
- (3) http://en.wikipedia.org/wiki/Economy_of_Nigeria accessed 26/7/2014.
- (4) See more at: <http://www.reubenabati.com.ng/Highlights-of-Nigeria-acirc-s-GDP-Rebasing-Exercise.html#sthash.fNByG7uK.dpuf> accessed 26/7/2014.
- (5) See more at: <http://www.reubenabati.com.ng/Highlights-of-Nigeria-acirc-s-GDP-Rebasing-Exercise.html#sthash.fNByG7uK.dpuf> accessed 26/7/2014.
- (6) <http://www.thisdaylive.com/articles/only-a-third-of-nigerians-are-poor-says-world-bank/184323/> accessed 26/7/2014.
- (7) Nigeria Country Analysis Brief {2005} - <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/Nigeria.html> p.6, on energy, Nigeria is reported to have approximately 5,900 megawatts {MW} of installed generating capacity. Power outages are frequent and the power sector operates well below its estimated capacity. In November 2004, electricity generation fell to 2,566 MW from 3,500MW earlier in the year, resulting in increased power outages. The Nigerian power sector is dominated by state owned National Electric Power Authority {NEPA}.
- (8) Rolf, Then H. W. and Frank Wilson I., 1986. *Comparative Politics: An Introduction to Six Countries*. New Jersey: Prentice Hall P. 570.
- (9) *The Punch*, Lagos, April 12, 2011 P.18.
- (10) Nigeria's 2005 Draft Report on the Millennium Development Goals {MDGS}. That is, on less than US\$1 per day, which is the Universal Measure of Poverty.
- (11) UNDP Report for 2004, about 68.70million Nigerians were reported to be poor as at 2004 out of a population of about 126.3 million.
- (12) *The Guardian*, February 28, 2012 p5.
- (13) <http://hdr.undp.org/en/content/national-human-development-report-nigeria> accessed 29/7/2014.
- (14) Nigeria Country Analysis op cit p.8.

- (15) http://en.wikipedia.org/wiki/Boko_Haram.
- (16) <http://allafrica.com/stories/201407151720.html> 26/7/2014.
- (17) <http://allafrica.com/stories/201407151720.html> 26/7/2014.
- (18) See Punch, Lagos. December 6, 2015. P.16.
- (19) Ibid. P.16.
- (20) A UK-based risk consultancy Maplecroft Report entitled: Maplecroft Terrorism and Security Dashboard (MTSD), released in Nigeria in 2014.
- (21) <http://allafrica.com/stories/201407250760.html> 26/7/2014.
- (22) Nigeria: National Mirror, Thursday, May 30, 2013, p.16.
- (23) Reverend Okotie, a Pastor-Politician in National Mirror, Thursday, May 30, 2013, p.56.
- (24) Security Council urges cooperation to tackle kidnapping for ransom by terrorists:
<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=47014> accessed 1/4/2014.
- (25) Jeffrey Herbst and Greg Mills. 2012. Africa's Third Liberation: The New Search for Prosperity and Jobs. Johannesburg: Penguin Books Ltd. P. 160.
- (26) Ibid. P. 5.
-

